

Princeton Theol. Seminary

HISTOIRE

DE LA

GUERRE

DES

HUSSITES

ET DU

CONCILE DE BASLE.

HISTOIRE
DE LA
GUERRE
DES
HUSSITES
ET DU
CONCILE DE BASLE,
Par JAQUES LENFANT.

Enrichie de Portraits, & de Vignettes à la tête de chaque Livre.

TOME SECOND.

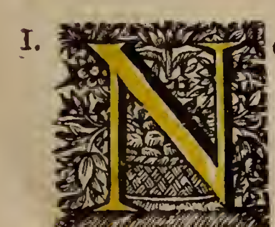


A AMSTERDAM,
Chez PIERRE HUMBERT.
M. DCC. XXXI.



HISTOIRE
DE LA
GUERRE
DES
HUSSITES
ET DU
CONCILE DE BASLE.

LIVRE XVII.

I. OUS avons laissé à Basle les Députez de Bohême au nombre de 300. Leur arrivée parut un Phénomène si nouveau, *que tout le Peuple se répandit dans la Ville, & hors de la Ville pour les voir entrer. Il se trouvoit même parmi la foule plusieurs Membres du Concile attirez par la reputation d'une Nation si belliqueuse. Hommes, Femmes, Enfans, Gens de tout âge, & de toute condition étoient, ou dans* 1433.

Entrée des Bohemiens à Basle.

1431. *les Places publiques, ou aux portes, & aux fenêtres, ou même sur les toits pour les attendre. Les uns montroient l'un au doigt, les autres un autre. On étoit surpris de voir des habits étrangers, & jusqu'alors inconnus, des visages terribles, des yeux pleins de fureur, en un mot on trouvoit que la renommée n'avoit point exageré leur caractere* (1). *Sur tout on avoit les yeux attachez sur* Procope, *c'est celui-là, disoit-on, qui tant de fois a mis en fuite les Armées des fidèles, qui a tant renversé de Villes, qui a massacré tant de milliers d'hommes, aussi redoutable à ses propres gens qu'à ses ennemis, Capitaine invincible, hardi, intrepide, & infatigable* (a). Ce sont les paroles d'*Æneas Sylvius* qui étoit au spectacle.

(a) *Æneas Sylv.* ub. supr. Cap. XLIX.

Audience des Deputez de Bohême au Concile.

II. QUELQUES jours après ils eurent leur premiere audience au Concile. Le Cardinal *Julien*, Président de l'Assemblée, leur representa à peu près en ces termes: „ Que l'Eglise Epouse de J. C. est la Mére „ de tous les fidèles; qu'elle a le pouvoir de lier & de délier, & qu'el- „ le ne peut errer dans les choses nécessaires à salut; que quiconque „ la méprise doit être regardé comme un étranger, un profane, un „ Payen, & un Publicain; Que l'Eglise n'est jamais mieux représentée „ que dans un Concile Général; Que les Decrets des Conciles doivent „ être regardez comme la Foi de l'Eglise, & qu'ils doivent être crûs „ comme les Evangiles, qui tirent d'eux leur autorité; Que puis que „ les Bohemiens se disent enfans de l'Eglise, ils doivent écouter la „ voix de leur Mére; laquelle ne peut oublier ses Enfans; Qu'il y „ avoit déja longtemps, qu'ils vivoient séparez de leur Mére, quoi „ que plusieurs desireux de leur salut fussent rentrez dans son sein; „ Que pendant le déluge tout ce qui n'entra pas dans l'Arche périt; „ Qu'il faut manger l'Agneau Paschal dans la même maison; Que „ hors de l'Eglise il n'y a point de salut, que c'est le jardin fermé, & „ la fontaine cachetée, & que quiconque en boira n'aura jamais soif; „ Que les Bohemiens avoient fait prudemment d'en venir chercher la „ source au Concile, & de vouloir enfin écouter leur Mére; Qu'il „ falloit mettre sous les pieds toutes les inimitiez, jetter les armes à ter- „ re, & retrancher toute occasion de guerre; Que les Péres étoient „ prêts à écouter avec douceur, tout ce que les Bohemiens auroient à „ dire pour leur défense, pourvû qu'ils se montrassent prêts de leur „ côté à suivre les salutaires conseils du Sacré Concile, auxquels non „ seulement les Bohemiens, mais tous les Chrétiens doivent acquiescer (b). Ce Discours eut l'applaudissement de tous les Péres. Mais on prétend qu'il déplut à la plûpart des Bohemiens. *Æneas Sylvius* témoigne que la réponse des Bohemiens fut courte, parce qu'ils n'avoient pas autant d'éloquence que *Julien*. Elle se reduisoit à ces Chefs; „ Qu'ils n'a- „ voient méprisé ni les Conciles, ni l'Eglise; Qu'on les avoit condam- „ nez

(b) *Æneas Sylv* ub. supr. cap. L.

(1) C'étoit un proverbe assez commun en Allemagne que dans un seul Soldat Bohemien il y avoit 100. Démons. *Balbin.* ub. supr. p. 480.

„ nez à Constance sans les avoir entendus; Qu'ils ne retranchoient rien 1433.
„ de la Religion Chrétienne; Que l'autorité des Péres de l'Eglise ne
„ souffroit point d'atteinte parmi eux; Que tout ce qu'ils avançoient
„ étoit fondé sur les Saintes Lettres, & sur l'Evangile; Qu'ils étoient
„ venus pour faire connoitre leur innocence à toute l'Eglise, & qu'en-
„ fin ils demandoient une audience publique, où les Laïques assistas-
„ sent.

Discours de *Rockizane* au Concile.

III. CEPENDANT *Cochlée* prétend avoir trouvé dans un ancien Manuscrit une réponse de *Rockizane* plus ample, mais plus générale au Discours du Cardinal. J'en donnerai le précis. Après le préambule, qui ne contient rien que de vague, quoi qu'il soit touchant & devot, voici comme il parle : *Nous avons été fort consolez par la convocation du Concile de Basle. Car nous n'ignorons pas que les Conciles, pourvû cependant qu'ils soient duement & légitimement* (1) *célébrez par le St. Esprit, peuvent couper la racine de plusieurs maux, comme cela parut dans le premier Concile des Apôtres. Ce n'a pas été non plus une petite consolation pour nous de nous voir appellez par le Concile même avec une affection, & une tendresse si paternelle, comme cela paroît par plusieurs Lettres, où on nous exhorte à nous y rendre. Le Dieu de misericorde, & de consolation nous en a donné une nouvelle en permettant que nous ayons été accompagnez dans cette Ville avec toute sorte d'honneur, & de sureté par plusieurs personnes tant Ecclésiastiques que Seculieres. Il a encore plus fait en notre faveur. On est venu au devant de nous hors de la Ville, pour nous recevoir honorablement, & bien qu'il n'y ait encore rien d'executé, nous voyons avec joye toutes choses disposées à une heureuse fin.* Puis s'adressant directement au Cardinal: „ Autant que nous en pou-
„ vons juger, *dit-il*, votre Paternité a été l'unique, ou au moins le
„ principal instrument de ces consolations Divines, & c'est de quoi
„ nous vous rendons de très-humbles actions de grace, en notre nom
„ & au nom des Bohemiens absents, tant Ecclésiastiques que Séculiers;
„ faisant mille vœux pour votre conservation, à l'avancement de l'E-
„ glise, & prêts à nous soumettre en toutes choses à votre Paternité,
„ autant que nous le pourrons selon Dieu. Au reste nous espérons
„ qu'elle n'en demeurera pas là, & qu'elle amenera à une heureuse fin
„ tout ce qui pourra contribuer à l'établissement de la Vérité, & de la
„ Loi de Jesus-Christ, à la Justice, & à une Sainte Union, afin qu'ain-
„ si consolez nous nous en retournions chez nous pour consoler les au-
„ tres qui depuis tant d'années sont dans l'angoisse & dans l'oppres-
„ sion, au milieu des guerres intestines, & que nous remportions une
„ moisson de joye, d'union, de paix, & de tranquilité (a) ". Si *Rockizane* prononça ce Discours, comme l'affirme *Cochlée*, il me semble qu'il y a de la partialité dans *Æneas Sylvius*, quand il dit que les Bohe-

(a) *Cochl.* Hist. Hussit. Lib. VI. p. 248. 249.

(1) *Debitè, ritè, & legitimè.*

1433. hemiens n'étoient pas si éloquens que *Julien.* Le Discours de ce dernier n'est qu'un lieu commun vague sur l'autorité de l'Eglise, un de ces Sophismes, où l'on suppose ce qui est en question, au lieu que *Rockizane* va au fait avec autant de dextérité que de respect, & soutient fort bien la réputation d'éloquence où il étoit. L'Historien doit tenir la balance égale.

Les Bohemiens ne proposent que leurs IV. Articles au Concile.

IV. QUOIQU'IL en soit, ils eurent audience le 16. de Janvier, & proposérent les 4. Articles dont on a souvent fait mention, parce qu'ils étoient convenus entre eux de s'en tenir là. Le Légat en parut surpris ne doutant point qu'ils ne s'éloignassent de la Doctrine commune en beaucoup d'autres Articles. Mais ils répondirent que c'étoit tout ce qu'ils avoient à proposer au Concile de la part de tout le Royaume. Cependant le Légat leur reprocha, qu'entre autres choses ils soutenoient *que les Ordres des Mendiants étoit une invention du Diable. Procope* ne le désavoua point. *Cela est vrai*, dit-il, *car si les Patriarches, si* Moïse, *si les Prophétes, si J. C. ni les Apôtres, sous l'Evangile n'ont point institué les Mendiants, qui ne voit que c'est une invention du Diable, & une œuvre de ténèbres?* Cette repartie fut suivie d'un grand éclat de rire, mais le Légat qui vouloit ménager les Bohemiens répondit avec douceur, qu'outre ce qu'avoient enseigné les Patriarches, les Prophétes, J. C. & ses Apôtres, il y avoit encore les Decrets de l'Eglise qu'il falloit recevoir comme Divins, parce qu'elle est dirigée par le St. Esprit, quoi que d'ailleurs on puisse établir l'Ordre des Mendiants par l'Evangile (a).

(a) *Æneas Sylv.* Hist. Bohem.Cap.L. *Marquard. Freher.* Rer. Bohem.Antiq. Script. Part.I. p. 158. & seq.

Les Docteurs Bohemiens défendent leurs quatre Articles.

V. APRÈS cette espèce de Conférence les Bohemiens choisirent quatre de leurs Docteurs pour défendre leurs quatre Articles. *Rockizane* fut choisi pour prouver la nécessité de la Communion sous les espèces du pain & du vin, & pour demander qu'elle fut ainsi administrée par les Prêtres dans toutes les Provinces de Bohême. Il employa trois jours à la défense de cette cause. Ensuite *Nicolas Peldrzimowsky* Théologien des Taborites donna deux jours pour soutenir qu'il falloit reprimer, corriger, & exterminer tous les péchez mortels, & sur tout les péchez publics par le ministère de ceux à qui il appartenoit de le faire, selon la raison, & la Loi de Dieu. Après le Théologien Taborite, *Ulric* Curé des Orphelins se mit sur les rangs, & soutint deux jours durant, que la Parole de Dieu devoit être prêchée publiquement, & fidellement par des Prêtres revêtus des qualitez nécessaires pour cette fonction. Enfin *Pierre Payné*, dit l'*Anglois*, soutint pendant trois jours que sous la Loi de la Grace il n'étoit pas permis au Clergé de posséder, & de régir des biens temporels & séculiers. Ils donnérent ensuite copie de leurs Discours au Concile, & le remercierent de l'audience favorable qu'il leur avoit donnée. On se plaignit néanmoins des trois derniers Orateurs qui avoient exalté *Jean Wiclef* & *Jean Hus*, les appellants des Docteurs Evangeliques, quoi que depuis longtemps ils eussent été condamnez par l'Eglise (b).

(b) *Ibid.* & *Orth. Grat.* Fascic. Rer. expetend & quærend. ann. 1535. p. 156. 160.

VI. LE

VI. Le Concile de son côté nomma quatre Docteurs pour répondre aux Discours des Bohemiens, savoir, *Jean de Raguze* en Dalmatie Professeur en Théologie, & Général des Dominicains, il fut depuis Cardinal, *Gilles Carlier* Professeur en Théologie, & Doyen de l'Eglise de Cambrai, *Henri Kalteisen de Conflants* Docteur en Théologie, & *Jean de Polemar* Archi-Diacre de Barcelone, Docteur en Droit, & Auditeur de Rote. *Jean de Raguze* parla le premier pendant huit jours aux heures du matin. Avant qu'il commençât son Discours, *Jean Abbé de Cisteaux* exhorta les Bohemiens à se soumettre à la décision de l'Eglise représentée par le Concile. Ils furent fort choquez de cette exhortation, parce qu'ils la regardoient, comme un préjugé qu'on vouloit former contre eux. Comme *Jean de Raguze* appliquoit souvent aux Bohemiens les mots d'*Hérétique* & d'*Hérésie*, Procope perdant patience s'en plaignit publiquement au Concile. *Cet homme*, dit-il, *qui est notre compatriote nous injurie en nous appellant de temps en temps Hérétiques.* A quoi *Raguze* répondit, *c'est parce que je suis votre compatriote* (1), *de Langue, & de Nation que j'ai d'autant plus de passion de vous ramener dans le giron de l'Eglise.* Peu s'en fallut que cette injure n'obligeât les Bohemiens à se retirer du Concile. On eut au moins beaucoup de peine à les appaiser. Il y en eut même quelques-uns d'entre eux qui ne vouloient pas que *Raguze* parlât davantage. *Gilles Charlier* employa 4. jours à répondre au second Article; *Kalteisen* 3. à répondre au 3. comme *Polemar* au quatrieme. Les Bohemiens paroissoient fort ennuyez de la longueur des Discours de leurs adversaires. Bien loin d'être persuadez par ces Discours, ils soutinrent toujours leurs Articles avec beaucoup de fermeté, sur tout l'Article de la Communion sous les deux espèces, que *Rockizane* soutint pendant six jours contre le Discours de *Raguze.* Les autres Discours des Docteurs Catholiques furent aussi réfutez par les Bohemiens. On trouve bien les Discours des Docteurs Catholiques dans les Actes du Concile de Basle, & on donnera le precis dans son temps. Mais je ne sai par quelle raison on n'y a point inseré ceux des Docteurs de Bohême. J'en ai rencontré un parmi les Actes du Concile de Basle fort étendu pour la Communion sous les deux espèces parmi les Manuscrits du Concile de Basle. C'est apparemment le Discours de *Rockizane* dont on donnera aussi le précis dans l'Histoire du Concile de Basle. Pour le présent je me contente d'abreger ce qui se passa entre le Concile, & les Bohemiens, afin de voir la suite de la guerre.

1433. Docteurs Catholiques pour répondre à ceux de Bohême.

VII. Comme le Duc de Baviere, Protecteur du Concile, s'apperçut que la dispute étoit plus propre à aigrir les esprits, qu'à les réunir, il proposa une Conference amiable entre les deux partis, qui nommeroient chacun leurs Députez, & où l'on n'entreroit dans aucune discus-

Discours de *Julien* aux Docteurs de Bohême dans une Conference particuliere.

(1) Quelques Auteurs assurent que les *Dalmates* ayant passé en Bohême avoient pris le nom du Païs. *Orth. Grat.* ub. supr.

1433. cussion particuliere des Dogmes. S'étant donc assemblez le onzieme de Mars, le Concile proposa aux Bohemiens, de s'unir par avance, dans l'esperance que l'union faciliteroit la discussion. Les Bohemiens ayant déliberé là-dessus trouverent qu'on ne pouvoit pas esperer une union solide & sincere, avant qu'on fût convenu de part & d'autre sur les quatre Articles. Il semble par le Discours que leur adressa le Cardinal Légat, qu'il étoit aussi de cet avis. Ce Discours rouloit sur ces chefs principaux. 1. Il leur representoit que le Concile pendant dix jours avoit entendu avec beaucoup de patience & d'attention l'exposition qu'ils avoient donnée de leurs quatre Articles. 2. Il les congratuloit, & il se felicitoit lui-même des favorables dispositions qu'on remarquoit en eux, aussi bien que dans le Concile pour la Paix, & pour l'union. 3. Il témoignoit être fort satisfait de la protestation que *Rockizane*, & les autres avoient faite en ces termes: *Nous croyons que l'Eglise qui selon Grégoire, & St. Augustin, est l'universalité des fideles repanduë dans le monde, nous croyons que cette Sainte Eglise est tellement fondée sur la pierre que les portes de l'Enfer ne prévaudront point contre elle, & nous espérons par la grace de J. C. qui en est le Chef de souffrir plutôt le plus cruel martyre, que de rien dire volontairement qui soit contraire à la Doctrine de cette Sainte Eglise.* 4. Comme il est mal aisé qu'il ne se mêle pas de l'aigreur dans ces contestations, il les exhorte de ne pas prendre trop au vif des paroles dures, qui peuvent échapper dans la chaleur du discours, & de regarder plus à l'intention qu'à ce qu'il y a de choquant dans les termes. 5. Il leur represente que pour obtenir une solide union, & aller à l'avenir au devant de toute discorde, il faut s'expliquer nettement sur toutes les Controverses, & sur tous les points contestez de part & d'autre, & sans dissimulation ni suppression quelconque, afin que le Concile, qu'il appelle *le creuset du St. Esprit* (1), puisse séparer la rouille de l'or & de l'argent. *Vous n'avez proposé ces jours passez que quatre Articles, mais nous savons de bonne part, & par des témoins oculaires qu'il y a beaucoup d'autres Dogmes étrangers en quoi vous differez d'avec nous, & même l'un d'entre vous nous l'a fait assez entendre en qualifiant* Jean Wiclef *de Docteur Evangelique; or on sait assez quelle étoit la Doctrine de Wiclef sur plusieurs Articles tenus par l'Eglise.* 6. Il leur proposa les Articles suivans dont la plupart avoient été soutenus par *Wiclef*, & condamnez plus d'une fois. 1. *La substance du pain & du vin demeure après la consécration.* 2. *Les accidens ne sauroient subsister sans sujet.* 3. *J. C. n'est pas présent d'une présence réelle & corporelle dans le Sacrement de l'Eucharistie.* 4. *Le Sacrement de la Confirmation est inutile.* 5. *La Confession aux Prêtres est superfluë.* 6. *Le Sacrement de l'Extrême-onction ne sert de rien.* 7. *Il ne faut point employer le Chrême dans le Baptême.* 8. *La priére pour*

(1) *Fornax, & caminus Spiritus Sancti.*

pour les morts est vaine. 9. *Il ne faut point invoquer les Saints, ni vénérer les Images & les Reliques.* 10. *Il ne faut point observer les Fêtes, & les Jeûnes de l'Eglise.* Ces Articles & quelques autres ayant été donnez par écrit aux Bohemiens, afin qu'à chaque Article ils pussent dire positivement, *nous croyons*, ou *nous ne croyons pas cela*, ils répondirent comme ils avoient déja fait, qu'ils étoient venus seulement pour proposer les quatre Articles, non tant en leur propre nom, qu'au nom de tout le Royaume (a).

1433.

(a) *Cochl.* ubi supr. p. 251. 254.

VIII. Ainsi, & Disputes, & Conférences, tout fut inutile à Basle. Les Bohemiens impatients de retourner chez eux partirent vers le 15. d'Avril (1). Ils furent aussi-tôt suivis d'une Ambassade solemnelle du Concile. Elle étoit composée de trois Evêques, selon *Cochlée*, ou de deux, selon les Actes, savoir *Philibert* Evêque de *Coutance en Normandie*, & *de Pierre Comte de Schaumburg* Evêque d'*Augsbourg* (2), accompagnez de huit ou dix Docteurs. Leur Commission en général étoit de négotier un accommodement avec les Bohemiens, mais leurs ordres secrets portoient de les diviser, & de relever le courage de ceux d'entre les Catholiques que la nécessité avoit forcez de se joindre à eux (3). A cette Ambassade se joignirent les Envoyez de plusieurs Princes, & de plusieurs Evêques, & les Députez de diverses Communautez pour la rendre plus solemnelle & plus efficace. Quoi que l'affaire ne regardât pas le Duc de Savoye, il ne laissa pas d'y envoyer, afin qu'il parût que c'étoit un interêt général. Les Princes de Brandebourg, & de Baviere y avoient leurs Ambassadeurs, aussi bien que l'Evêque de Bamberg, & les Villes de Nuremberg & d'Egre leurs Députez. Plusieurs autres Puissances n'attendoient que des Passeports pour s'y joindre. Toute l'Ambassade fut reçuë avec de grands honneurs, & en chemin, & à Prague. Le Recteur de l'Université (4), à la tête de tout le Corps les alla haranguer. Aussi-tôt après leur arrivée on assembla les Etats de Bohême & de Moravie dans le Collége de l'Academie pour entrer en Conférence. *Henri de Tock* Chanoine de Magdebourg, l'un des Députez du Concile, avoit auparavant harangué les Consuls de l'une & de l'autre Ville dans la Maison de Ville de la Vieille Prague. Il ne faut pas ômettre son enthousiasme à la louange de cette Capitale. *Je te revois*, dit-il, *ô Prague* (5) *Métropole de Bohême, Ville magnifique, respectable à tous les Rois, & à tous les Princes, pendant le temps de ta Paix, & de ton union au Seigneur. O Cité de Dieu,*

Les Députez de Bohême s'en retournent chez eux. On leur envoye une Ambassade.

(1) Leur Pouvoir est daté du 13.

(2) Il fut depuis Cardinal de la création d'*Eugene IV.* en 1439. & mourut en 1469.

(3) *Johann. David. Koeler. de Johann. Rockiz.* p. 13. 14.

(4) Il s'appelloit *Christian Praquatitcz. Balbin* pretend qu'il étoit bon Catholique, dans le cœur, & que même il se seroit soumis d'abord avec toute l'Université au Siége de Rome, si *Rockizane* qui en eut le vent ne l'en eût détourné. *Praquatitcz* passoit pour un grand Astronome. *Balbin.* Epitom. p. 487.

(5) Il y avoit fait ses études.

1433. *Dieu, souviens-toi de ton ancienne Dignité! O qu'on a publié de choses glorieuses de toi! Nous sommes touchez d'une tendre compassion à la vuë de ton état présent, & désirant ardemment de te voir refleurir, & recouvrer ta prémiere gloire, nous y travaillerons de tout notre pouvoir. Qu'est devenue cette Ville si célèbre, qui étoit mise entre les plus grandes, & les plus puissantes, & qui avoit à peine son égale? On t'a vû fleurir par dessus toutes par tes dons, ton autorité, ta Foi, ta Dévotion, ta Paix, ta Concorde, aussi bien que par ton opulence, & ta science dans la Religion, & dans la Politique. Tu étois le thrône non seulement des Rois, mais de toute la Chrétienté dans l'Eglise d'Occident. Ton Academie étoit le centre de la Sagesse Divine, & humaine. Tu as servi d'exemple à tout le Christianisme, mais tu sais, & tu vois ce que tu es à présent. Mon intention est de te consoler, & non de t'inquiéter. &c.* (a).

(a) *Mars Morav.* Lib. V. cap. IV. p. 578.

Discours de *Rockizane* aux Ambassadeurs du Concile.

IX. A l'ouverture de l'Assemblée *Jean de Polemar*, qui étoit à la tête des Docteurs fit un Discours général, qui ne contenoit que des exhortations à la Paix, & des remercimens du bon accueil qu'on leur avoit fait. Il n'en fut pas de même de la Harangue de *Rockizane* que *Cochlée* lui-même n'a pû s'empêcher de louer tout passionné qu'il paroît par tout contre les Bohemiens. Revêtant le personnage de la Bohême il la fait parler ainsi. „ Révérends Péres, faites attention non seulement „ à ce qui est de votre gloire, mais aussi à ce qui est de la mienne. Je „ puis m'appliquer ce qui est dit au Chap. V. du Cantique des Cantiques, *Que mon bien aimé J. C. m'a parlé, mon cœur s'est épanché „ au dedans de moi, parce qu'enflammé d'amour pour les véritez qu'il „ m'a inspirées je l'ai cherché pour avancer davantage dans ces mêmes véritez, mais j'ai trouvé le cœur de plusieurs mal disposé. Les gardes de „ la Ville*, c'est-à-dire, *les Prêtres & les Prelats, m'ont rencontrée, ils „ m'ont battuë & blessée, par leurs opprobres, & leurs medisances. Ils „ m'ont ôté mon manteau*, c'est-à-dire, *ma gloire, & ma reputation. Autant qu'ils ont pû.* Mon Pére *Jacob* qui m'aimoit plus tendrement „ que mes Fréres m'avoit donné une robe bigarrée, & parfumée de „ diverses odeurs, c'est-à-dire, qu'il m'avoit fait briller par dessus tous „ les autres Royaumes & Païs du monde. Mais mes Freres transportez „ de jalousie l'ont teinte & souillée dans le sang. Ils m'ont jetté dans „ une cîterne, c'est-à-dire, dans un Labyrinthe d'opinions & de sentences fâcheuses. Je vous prie donc, vénérables Ambassadeurs, de voir „ & de considerer ma douleur. En est-il une semblable? *Hélas, je suis „ veuve, car mon mari est mort* (b). C'est le Roi *Wenceslas* de sainte mémoire qui me défendoit, & qui soutenoit ma Couronne, en soutenant les aimables Véritez de mon doux Jesus. Mes ennemis me voyant „ veuve ont dit, Opprimons le juste, & le pauvre, & n'épargnons pas „ la veuve. Vous donc, vénérables Ambassadeurs, *secourez l'oppressé, rendez justice au pupille, défendez la veuve* (c). *Ne foulez point l'étranger, l'Orphelin, ni la Veuve* (d). *La Religion pure, & sans tache, „ c'est de visiter les Orphelins, & les Veuves, dans leurs tribulations* (e).

„ Je

(b) II. *Samuel* XIV. 5.

(c) *Esaie* I. 17.

(d) *Jerem.* XXII. 3.

(e) *Jaq.* I. 27.

„ Je vous prie donc humblement de bien considérer ce qui est de ma „ gloire. Rendez-moi mon manteau, c'est-à-dire, ma réputation que „ mes ennemis tâchent de m'ôter. 1433.

Réponse de *Polemar* au Discours de *Rockizane.*

X. POLEMAR répondit à ce Discours par une nouvelle exhortation à commencer par s'unir, comme on avoit fait dans le Concile de Basle. Sous cette condition, il offroit aux Bohemiens de la part du Concile; de les rétablir dans leur splendeur, de lever tous les obstacles à leur prosperité, de leur rendre leurs honneurs, leurs Privileges, leur liberté, & de bander si bien leurs playes, qu'il ne paroitroit pas même de cicatrice. „ Nous entrerons sur vos terres; vous entrerez sur les „ nôtres. Nous aurons les mêmes Eglises, les mêmes Sacremens, les „ mêmes prieres. Ces venerables Peres, les Evêques qui sont ici pré- „ sens, célébreront la Messe dans vos Temples, avec votre agrément; „ ils muniront vos enfans du Sacrement de *Confirmation*, qui depuis le „ tems des Apôtres a été rendu propre aux Evêques, & ils feront tou- „ tes les autres fonctions qui leur sont reservées (1).

Réponse des Bohemiens.

XI. LES Bohemiens ne furent pas la duppe de ces offres vagues, toutes specieuses qu'elles étoient. Ils rejettoient la faute de la rupture sur l'Eglise Romaine, par ses procedures iniques contre *Jean Hus* & *Jerôme de Prague*, par leurs excommunications lancées sur tout le Royaume, & par les Armées de Croisez dont elle les avoit inondez. Quand on leur alleguoit l'autorité des Conciles, ils ne la reconnoissoient, qu'autant qu'ils les trouvoient conformes à l'Ecriture, parce, disoient-ils, qu'ils ne sont point infaillibles, & qu'ils ont actuellement erré. Ils soutenoient même que depuis plusieurs Siécles, les Conciles Généraux, bien loin de réformer les abus, par rapport à la Foi, aux mœurs, & à l'union de l'Eglise, avoient étrangement excedé dans leurs Décrets & dans leur conduite, & qu'ils s'étoient éloignez du fondement qui est J. C. *Ce qui est arrivé au bois verd*, leur fait dire *Cochlée*, *peut bien arriver au bois sec. Ces puissantes Colomnes de l'Eglise, les Apôtres, ont tous erré dans la Foi, & pendant trois jours la Foi Catholique ne s'est conservée que dans la seule Vierge Marie* (2). En un mot ils déclaroient qu'ils ne vouloient point se soumettre aux décisions du Pape, ni du Concile, & qu'il n'y avoit point de Paix à faire avec eux, à moins qu'on n'acceptât leurs quatre Articles; que c'étoit se moquer de proposer un Traité de Paix, pendant qu'on étoit en discorde sur la Foi, & que si on pouvoit convenir là-dessus, il n'y avoit rien qu'ils desirassent plus que la Paix & l'union.

Jusqu'ici *Rockizane* a parlé pour les Bohemiens; *Procope* prit la pa-

(1) Il faut entendre par là, & la consecration des Eglises, & la confection du Chrême, & les Ordres. Cela n'est pas dit sans dessein. Comme depuis *Conrad* les Bohemiens n'avoient point eu d'Evêques, leurs Eglises étoient profanes, leurs Bâtemes invalides, & leurs Ordres nuls, selon la prétention de l'Eglise Romaine.

(2) Je me souviens d'avoir lû cette pensée dans *Gerson*. Elle est fausse. Les Disciples ont manqué de Foi, mais les Apôtres n'ont point erré dans la Foi.

1433. parole à son tour pour confirmer ce que le premier avoit dit touchant l'origine de cette Guerre dont il rejettoit aussi la faute sur le Siége de Rome. „ Cependant, dit-il, il est arrivé un grand „ bien de cette Guerre. Plusieurs adversaires de nos quatre salu- „ taires véritez s'étant joints à nous pour la défense de la Patrie „ les ont embrassées. Les victoires que nous avons remportées y „ ont affermi une multitude innombrable de Peuples qui auroit été „ contrainte de les abandonner par la violence des armes, & par con- „ séquent offensé le St. Esprit, qui est le Docteur de la Vérité. „ Enfin c'est cette même Guerre qui a donné occasion au Concile de „ Basle, de donner audience aux Bohemiens, & en même temps de „ faire connoître ces saintes Véritez à tout l'Univers. Et l'on ne „ doit point s'attendre à voir la fin de ces troubles qu'elles ne soient „ reçuës d'un commun consentement (a).

(a) *Cochl.* ubi supr. p. 259. 260.

Repliques de *Polemar*, & de *Charlier*.

XII. POLEMAR repliqua à peu près sur le même ton, offrant toujours la Paix, & l'union, sous la même condition de se soumettre à la décision du Concile. „ Il ne s'agit plus, dit-il, de renou- „ veller la mémoire du passé qui ne pourroit servir qu'à aigrir les „ esprits. Ces plaintes, & ces reproches sont un artifice du Démon „ qui voyant la Paix s'avancer fait ses derniers efforts pour jetter „ parmi nous de nouvelles semences de discorde. C'est pour cela que „ les Péres de Basle pour ne pas mettre d'obstacles à la Paix ont „ laissé passer plusieurs plaintes, & plusieurs accusations de quelques- „ uns de vos Députez, sans y rien répondre. Au fond l'origine des „ troubles ne doit point être imputée au Concile de Constance. A- „ vant qu'il eût jugé le Démon avoit semé de la zizanie parmi „ vous. On s'accusoit mutuellement d'Hérésie, & vos propres Com- „ patriotes vous avoient déféré au Siége Apostolique. On n'avoit „ point encore touché à l'article de la Communion sous les deux es- „ pèces que vous demandez avec tant d'instance. Ce n'est point pour „ cette cause qu'on a procédé contre vos Maîtres, mais pour d'autres „ qui méritoient bien l'exemple qu'on en a fait. Ainsi, c'est à vous „ qu'il faut imputer le Schisme ". A *Polemar* succeda *Gilles Charlier* Doyen de Cambrai qui tint aussi un Discours fort pacifique. „ Ce „ n'est pas, disoit-il, par les armes qu'on éclaircit la Vérité, sur tout „ quand il se présente une autre voye. Si vous voulez persuader le „ monde que la Vérité est de votre côté il faut mettre bas les armes, „ & vous ranger à la voye de la discussion, sur le sujet de vos Articles. „ Quoi qu'elle ait déja été faite dans le Concile on vous l'offre de nou- „ veau, & il ne tiendra qu'à vous de disputer publiquement dans cette „ Assemblée autant de temps qu'il vous plaira. Et même si vous trou- „ vez qu'il n'y ait pas là assez de Docteurs on pourra envoyer les Ac- „ tes de cette discussion à toutes les plus fameuses Universitez, pour „ en avoir le jugement. Après quoi ce Sacré Synode instruit par le „ St. Esprit décidera à quoi tout le monde s'en doit tenir. Et quand

„ même

„ même vous prétendriez être assez bien fondez dans vos Articles, & 1433.
„ que le St. Esprit vous les auroit revelez vous ne devez pas en rejetter
„ la discussion, parce que si cette œuvre est de Dieu, elle subsistera,
„ & que le St. Esprit qui preside dans les Conciles, ne détruira pas
„ son propre ouvrage.

Les Bohemiens envoyent des éclaircissemens sur leurs quatre Articles.

XIII. Les Députez du Concile adressérent encore plusieurs Discours aux Bohemiens tendant au même but. Si l'on en croit le témoignage de *Cochlée*, ces Discours auroient pû faire impression sur l'esprit des Bohemiens qui s'en tenoient aux quatre Articles, sans l'opposition perpétuelle des Taborites qui par leurs Dupliques, & Tripliques en détournoient l'effet, donnant un mauvais sens aux offres du Concile. Il seroit à souhaiter que cet Historien nous eût pû conserver ces repliques des Taborites, comme il nous a transmis quelques fragmens des Discours des autres Bohemiens, & des Députez du Concile. Au reste on ne doit point être surpris des défiances, & des ombrages des Taborites qui, quoi qu'unis avec les autres dans l'intention générale d'avoir la Paix, en différoient pourtant par rapport à plusieurs Articles qui n'avoient point été soumis à la décision du Concile, & l'expérience fera connoitre qu'ils avoient sujet de craindre d'être abandonnez des autres, quand ils auroient fait leur Traité. Quoi qu'il en soit, les Bohemiens Défenseurs des quatre Articles envoyérent par des Députez au Concile avec quelques modifications. 1. Sur la libre Prédication de la Parole de Dieu, ils disoient qu'elle devoit se faire sous l'autorité du Diocésain. 2. A l'égard de la punition des péchez, ils laissoient aux Ecclésiastiques le droit de punir les péchez des Ecclésiastiques, & aux Seculiers le droit de punir les Séculiers, selon le pouvoir que Dieu en avoit donné aux uns & aux autres. 3. L'Article des biens de l'Eglise est plus étendu, mais assez embrouillé. Les Bohemiens disoient donc que ni les Séculiers, ni les autres ne pouvoient sans Sacrilége s'approprier les biens de l'Eglise, parce que ce sont des biens communs, *c'est le patrimoine du crucifié.* Sur ce que leurs adversaires objectoient que c'étoit des biens superflus, ils répondoient que s'ils étoient superflus, ceux qui avoient le pouvoir de les dispenser devoient les employer à des usages pieux & communs, mais qu'on ne devoit exercer sur eux aucun Domaine civil, parce que qui dit Domaine Civil, suppose des biens temporels possédez en proprieté. 4. Sur la Communion sous les deux espèces, ils disoient qu'elle étoit utile, méritoire, & salutaire, parce qu'elle avoit été donnée, & instituée par J. C. pratiquée par les Apôtres, & par l'Eglise. Mais comme il y avoit quelques doutes sur la nature du commandement, & de la necessité de cette pratique, & sur la peine que mériteroient ceux qui la négligent, ils s'en remettoient à la decision du Concile, pourvû qu'elle fût fondée, sur l'Ecriture Sainte, & sur l'autorité des Péres. Ils demandoient aussi quelques éclaircissemens sur le genre de néceſſité des autres Sacremens.

Formule d'Union proposée au Concile par les Bohemiens.

XIV. A ces Articles les Bohemiens ajoûtoient cette Formule d'U-

 nion

1433. nion à proposer au Concile. „ Nous sommes prêts à nous unir com-
„ me tous les fideles Chrétiens doivent être unis selon la Loi de Dieu,
„ à adherer & obeïr à tous nos légitimes Superieurs dans toutes les cho-
„ ses Ecclésiastiques, qu'ils nous ordonneront selon la Loi de Dieu.
„ Mais si le Concile, le Pape, ou les Prélats nous commandent de fai-
„ re quelque chose que le Seigneur ait défendu, ou de rien ômettre de
„ ce qui est contenu dans le Canon de la Bible, nous ne sommes pas
„ disposez à leur obeïr, & nous ne leur obeïrons point; parce que les
„ Canons déclarent *execrables* & Anathêmes de telles gens. Nous vous
„ proposons ces présentes pour conclure (la Paix) entre vous & nous,
„ comme nous supposons que c'est votre intention, bien entendu que
„ nos quatre Articles seront expediez selon l'arrêté de la Diète d'Egre,
„ dont nous voulons que le jugement soit reçu de tous en toute occur-
„ rence. Outre cela nous voulons (*volumus*) que selon l'équité, &
„ pour la confirmation & conservation de la Paix & de l'unité nos
„ Ambassadeurs que nous envoyons pour conclure l'union obtiennent
„ des Patentes du Concile par lesquelles après l'Union faite, il ordon-
„ ne à tous Primats, Archevêques, Evêques, Rois, Princes & à tous
„ les Sujets de l'un & de l'autre ordre, que desormais on ne traite plus
„ d'*Hérétiques* ni nous, ni nos adherens, ni en public, ni en particu-
„ lier, qu'on ne nous diffame en aucune maniere, qu'on n'exerce aucun
„ acte d'hostilité contre nous à l'occasion de ces Articles, & sur tout du
„ premier (1), lequel nous soutenons avoir été commandé par J. C.,
„ & nous le soutiendrons jusqu'à la discussion finale, mutuelle & una-
„ nime qui se doit faire par le Concile & par nous selon la forme du
„ jugement d'Egre, sur les difficultez des dix Articles. Car selon ce
„ jugement équitable nous souhaitons avec la permission divine de pou-
„ voir obtenir seance dans le Concile & y travailler fidelement avec
„ les autres à la réformation de toute l'Eglise dans ses Chefs & dans ses
„ membres, comme l'a proposé & promis le Concile, selon qu'on nous l'a
„ rapporté de bonne part. De plus, pour couper toutes les racines de
„ demêlez & de querelles entre nous & nos compatriotes, au sujet de
„ l'union qui doit se faire, nous demandons (*volumus*) par les Deputez
„ que nous envoyerons que le Concile fasse en sorte par ses Patentes, & par
„ les moyens les plus efficaces qu'après l'Union tous les Prêtres & cha-
„ cun d'eux de quelque préeminence & dignité qu'il soit, principale-
„ ment ceux qui n'ont pas encore observé ces Articles, puissent le faire
„ dans le Royaume & dans le Marquisat de Moravie en toute sureté,
„ amiablement & avec honneur; étant ainsi unis dans les Saintes Veri-
„ tez nous serons participans de la Grace divine dans ce Siécle, & de
„ la favorable vision de Dieu dans l'autre. Amen (a).

(a) *Cochlée.* ub. supr. p. 267. 268.

XV. QUAND

(1) C'est l'Article de la Communion sous les deux Espèces, qui est mis ici le premier quoiqu'il soit souvent mis le dernier.

XV. QUAND ce projet fut lu dans le Concile il parut de l'émotion sur le visage de plusieurs d'entre les Péres. *Est-ce là*, disoient-ils, *une Union Ecclésiastique, & Chrétienne? Ce n'est pas unité, c'est duplicité. Il ne faut point de Vous, & de Nous, il ne faut que Nous pour former une vraye union, parce qu'il ne doit y avoir qu'un même Peuple Chrétien.* Cependant comme l'union pressoit d'autant plus que les Taborites continuoient leurs ravages, & leurs hostilitez en Bohême, & aux environs, le Concile déclara aux Députez de Bohême par l'organe de *Polemar*, qu'on envoyeroit encore des Députez à Prague pour tâcher d'achever l'union. On renvoya donc les mêmes Députez pour faire un dernier effort sur l'esprit des Bohemiens. Ces Députez, après avoir exposé l'intention du Concile sur trois des Articles Bohemiens, faisoient esperer que le Concile trouveroit quelque voye pour satisfaire les Bohemiens sur le principal Article, qui étoit celui de la Communion sous les deux espèces. 1. Donc, sur l'Article de la punition des péchez mortels, & principalement des publics, le Concile étoit bien d'avis, *qu'on les punît autant que cela se pouvoit raisonnablement selon la Loi de Dieu & les Réglemens des Sts. Péres, mais ils ne vouloient pas que des particuliers s'ingérassent à les punir de leur propre autorité, & sans l'aveu de ceux qui en ont le droit.* 2. Sur l'Article de la libre Prédication de la Parole de Dieu l'intention du Concile étoit, *qu'elle fût prêchée librement, mais non indifféremment par tout, & que les Prédicateurs seroient approuvez, & envoyez par les Supérieurs qui auroient le droit d'adresser cette mission, & tout cela sauf l'autorité du Pape qui, selon l'institution des Saints Péres, doit avoir la suprême jurisdiction dans toutes les affaires.* 3. Sur l'Article du Domaine séculier sur les biens d'Eglise que les Hussites prétendoient refuser au Clergé, le Concile s'exprimoit ainsi: *Que les Ecclésiastiques doivent administrer fidélement, & selon l'institution des Sts. Péres, les biens d'Eglise dont ils sont établis administrateurs, & qu'ils ne peuvent être usurpez par d'autres sans sacrilège.* Il restoit encore l'Article de la Communion sous les deux espèces, sur lequel les Députez du Concile ne s'étoient pas expliquez. Mais les Bohemiens refusérent de s'ouvrir sur les trois autres, jusqu'à ce que celui-là fût reglé. Voici donc quelle fut la déclaration des Députez du Concile. *Que la coutume de communier le Peuple sous la seule espèce du pain avoit été raisonnablement introduite par l'Eglise, & par les Sts. Péres, pour éviter le danger de l'erreur, & de l'irrévérence, & que par ces raisons personne ne pouvoit changer cette coutume, sans l'autorité de l'Eglise. Mais que comme l'Eglise portée à cela par des motifs raisonnables a le pouvoir de permettre au Peuple la Communion sous les deux espèces on pourroit accorder cette permission aux Bohemiens pour un temps par autorité de l'Eglise, pourvû qu'ils s'y réunissent, que dans tous les autres Articles de la Foi, & des Cérémonies ils se conformassent à l'Eglise universelle, & que les Prêtres eussent soin de ne la donner qu'à des gens en âge de discrétion, & de les avertir avant que de la leur donner, qu'il faut croire fermement que la chair de*

1433. Ce Formulaire examiné au Concile.

1433. *de J. C. n'est pas seulement sous l'espèce du pain, & que son sang n'est pas seulement sous l'espèce du vin, mais qu'il est tout entier sous l'une, & sous l'autre espèce* (a).

(a) *Orth. Grat.* ub. supr. Fol. CLIX. Conc. *Labb.* Tom. XII. p. 150. *Koeler.* ub. supr. p. 16.

* Explications du Concile acceptées par les Bohemiens.

XVI. * Il sembloit que par là le Concile accordât à peu près aux Défenseurs des quatre Articles tout ce qu'ils demandoient. Cependant, si l'on fait attention aux limitations, & aux restrictions du Concile, on trouvera que les Bohemiens étoient encore assez éloignez de leur compte. C'est ce qu'il est bon de faire voir, pour mettre le Lecteur au fait de ces discussions. Sur l'Article de la punition des péchez, le Concile avoit retranché ces paroles, *par ceux qui y ont interêt* (per eos quorum interest) & avoit adjugé au *for*, ou à la jurisdiction Ecclésiastique la punition des Prêtres criminels, au lieu que les Bohemiens prétendoient que ce droit appartenoit aussi aux Seigneurs séculiers, & même à des particuliers par inspiration Divine, comme quelques-uns de leurs Députez le soutinrent en plein Concile, selon le témoignage de *Polemar* (b). A l'égard de la libre Prédication de la Parole de Dieu cet Article étoit limité par la condition de l'autorité Episcopale, & Papale; ce qui n'étoit pas du Systéme Bohemien. Le troisieme Article, qui mettoit au rang des Sacrilèges, la possession des biens d'Eglise par d'autres que par leurs Administrateurs, c'est-à-dire, par des Ecclésiastiques, étoit sujet à de grands inconvéniens, parce que cette clause mettoit en droit de redemander les biens Ecclésiastiques qui avoient été enlevez pendant ces troubles, ce qui pouvoit donner lieu à de nouvelles guerres intestines. Quant à la permission de communier le Peuple sous les deux espèces, elle avoit aussi des restrictions qui pouvoient inquiéter les Bohemiens. Déja c'étoit une grace qu'ils ne tenoient que de la miséricorde du Concile, & non un droit. D'ailleurs ce mot, *pour un temps*, ou *en attendant*, (interea) leur devoit paroître fort suspect sur tout à l'égard d'un point qu'ils regardoient comme le boulevart de leur Religion, parce que par là le Concile se réservoit le droit de leur ôter ce Privilége toutes les fois qu'il plairoit à l'Eglise Romaine ou au Pape. Enfin la déclaration que devoit faire le Prêtre à chaque Communiant que J. C. est tout entier sous chaque espèce, établissoit indirectement la Transubstantiation, que la plupart d'entre eux ne croyoient pas. *Æneas Sylvius* a fort bien jugé de cette déclaration du Concile. *Cette formule du Concile*, dit-il, *est courte, mais il y a autant de sentences que de mots. Par là sont bannis tous les sentimens, & toutes les cérémonies étrangéres à la Foi, par là il est ordonné aux Bohemiens de croire & de garder tout ce que l'Eglise Universelle croit & garde* (c). *Cependant soit ennui de la guerre, soit mesintelligence entre eux, soit complaisance de l'ambitieux* Rockizane, *que les Députez du Concile flattoient de l'espérance de l'Archevêché de Prague, ces conditions furent acceptées par les Défenseurs des 4. Articles.* Ils envoyérent à Basle trois Députez pour en notifier l'acceptation. Le Concile ravi de joye dressa ce fameux Traité de Paix connu dans l'Histoire sous le nom de *Compactata*. Mais comme ces

(b) *Orth. Grat.* ub. supr.

(c) *Æneas Sylv.* ub. supr. Cap. 52.

Actes

Actes de Pacification ne furent exécutez que quelques années après, à 1433.
cause de l'opposition des Taborites, il faut remettre à ce temps-là d'en parler plus amplement pour retourner à la guerre.

Courses des Taborites en Moravie, & en Hongrie.

XVIII. PROCOPE le Grand avant son départ pour Basle avoit donné le commandement de l'Armée des Taborites à un nommé *Pardus de Horka.* Ce Général pour les tenir à l'erte en attendant une Paix dont les Taborites n'avoient pas bonne opinion les mena en Moravie, & de là en Hongrie au nombre de huit mille hommes de pied, & de 700. Cavaliers avec 300. Chariots. Ils y firent leur métier ordinaire, c'est-à-dire, qu'ils y mirent tout à feu, & à sang. Ayant passé le *Vag*, ils formérent le Siége de *Kremnicz*, & prirent cette Ville après trois jours d'attaque. Irritez de la vigoureuse défense des Citoyens ils n'épargnerent ni sexe, ni âge, & mirent la Ville en cendres. Les Villes voisines allarmées par cet exemple de fureur se rachetérent à prix d'argent. Les gens de la campagne se sauverent comme ils purent dans les Montagnes & dans les Bois. Ils parcoururent ainsi sans nulle résistance tout le Païs qui est entre *Gran*, & *Ipola.* De là ils tournerent du côté de *Scepuse* au Nord de la Haute Hongrie, sur les Frontieres de la Pologne, & ils prirent quantité de petites Villes & de Forts, tant par composition, que de vive force. Tout cela se fit avec tant de célérité que les Hongrois n'eurent pas le temps de se mettre en défense. Ainsi les Taborites emmenerent leur butin en toute sûreté. Ceci se passa au commencement du mois de Juin (a).

(a) *Dlug.* Hist. Polon. Lib. XI. p. 616. *Czechor.* Mars Morav. Lib. IV. Cap. IV. p. 579. 580.

Les Orphelins avec les Polonois chassent les Chévaliers de Prusse de la Nouvelle Marche de Brandebourg.

XVIII. A PEU PRÉS dans le même temps le Chef des Orphelins nommé *Jean Czapko*, alla offrir du secours au Roi de Pologne en guerre avec les Chevaliers Prussiens. Il s'y joignit quelques Troupes Taborites, de sorte que ce secours étoit d'environ 8000. Fantassins, 800. Chevaux, & 350. Chariots. L'offre fut acceptée avec plaisir malgré les oppositions de quelques Ecclésiastiques. Ces Troupes Auxiliaires jointes à celles de la Grande Pologne eurent ordre de passer dans la Nouvelle Marche de Brandebourg, alors occupée en partie par les Chevaliers de Prusse. Elles y firent des ravages épouvantables, & y prirent douze Villes bien fortifiées. On mit le feu par tout à la reserve de la Forteresse de *Chosc: zno*, autrement *Arusbarg*, où les vainqueurs mirent garnison pour tenir en bride les Chevaliers, & pour conserver la Nouvelle Marche à la Pologne en attendant la Paix. Après cette conquête les Armées victorieuses passerent en *Pomérelle.* Elles y furent jointes par l'autre partie de l'Armée de Pologne, qui avoit pour Général le Castellan de Cracovie (b). Le Siége d'une Ville forte (c) de cette Province les occupa longtemps inutilement. Les Polonois abandonnez des Bohemiens furent obligez de le lever avec une perte très-considérable. Ils furent plus heureux à la conquête d'une autre Ville (d), quoi que beaucoup plus forte que la précedente, & qui appartenoit aussi aux Chevaliers de Prusse, parce qu'une tempête survenuë ayant embrasé la Ville leur épargna presque la peine de l'assiéger. Le Grand Maître de l'Or-

(b) *Nicolas de Michalow.*

(c) *Choynicz.*

(d) *Thscow.*

1433. l'Ordre, *Paul de Ruzdorf*, fut fort affligé de cette perte. Il étoit au voisinage à la chasse du faucon, mais ayant vû la Ville tout en feu, il s'en retourna précipitamment à Mariemberg qui étoit sa résidence, & fit de grands reproches aux Commandeurs & aux Conseillers, qui l'avoient engagé à rompre avec la Pologne. Les Chevaliers avoient à leur solde des troupes de plusieurs Nations, comme d'Allemans, de Prussiens, & de Bohemiens. Il en fut pris plus de dix mille. Le Chef des Orphelins, à la réquisition de son Armée, commit une grande inhumanité envers ce qui se trouva de Bohemiens. Les ayant demandez aux Polonois, entre les mains de qui ils étoient tombez, il les fit tous jetter dans le feu, comme des traitres, qui avoient servi des Allemans contre la Pologne leur alliée.

Ils vont à Dantzig.

XIX. De là les vainqueurs allerent à *Dantzig*, brûlant tout sur leur passage & entr'autres le fameux Monastère d'Oliva. Arrivez à Dantzig, ils en détruisirent le port, & battirent la Ville pendant plusieurs jours. Ils se retirerent pourtant sans la prendre. On dit que les Bohemiens remplirent des flacons d'eau de la Mer, pour porter dans leur Païs, en signe de leur victoire. Des conquêtes si rapides obligerent enfin les Chevaliers à parler de paix. Pendant qu'on en traitoit, les Bohemiens se retirerent chez eux par *Siradie* en Pologne où le Roi les attendoit, pour les recompenser de leurs bons services. Il leur fit un accueil très-favorable, & combla de présens les principaux Officiers. Comme l'Armée Polonoise avoit brûlé plusieurs Eglises dans les Marches, dans la Pomeranie, & en Prusse, on accusa les Polonois d'avoir pris les mœurs des Bohemiens & imité leur fureur sacrilège. Mais les Historiens Polonois n'ont pas manqué de faire leur Apologie à cet égard en disant que c'étoit par représailles contre les Chevaliers qui avoient brûlé l'Eglise de Wladislau, & plusieurs autres, & que bien loin de s'être laissé corrompre par les Bohemiens, leur Commerce n'avoit fait que leur en donner plus d'horreur (a).

(a) *Æn. Sylv.* Cap. LI. *Dlug.* ub. sup.

Procope assiége Pilsen.

XX. Procope le Grand irrité du Traité de Basle qu'il trouvoit desavantageux à la Bohême, & incompatible avec les sentimens de ses Taborites, entreprit le Siége de Pilsen la plus considérable Ville de la Bohême après Prague, qui avoit toûjours été Catholique, & fidèle à l'Empereur depuis l'invasion de *Ziska*. On l'a vû faire de grands progrès dans le District de ce nom, mais sans pouvoir venir à bout de la Ville même. *Procope* lui-même l'avoit inutilement assiégée avec ses troupes, & celles de Prague, de sorte que c'étoit le troisiéme Siége que cette Ville avoit soutenu. Ce Général envoya d'abord 7000. mille hommes de pieds avec 600. Chevaux pour battre la campagne aux environs, & intimider les habitans de Pilsen. Il les suivit bientôt lui-même avec un corps de fantassins, & 700. Chevaux. A cette armée se joignirent les troupes des Orphelins que commandoit *Procope* le petit, & celles de quelques Villes & Districts de Bo-

Bohême, & même de la nouvelle Ville de Prague. Toutes ces dispositions se firent depuis le 15. de Juillet jusqu'au 23. d'Octobre que cette armée fut jointe par les Bohemiens de retour de Pologne. Ce fut alors que le Siége se fit dans toutes les formes avec résolution de ne point l'abandonner que la Ville ne fût prise. La Ville n'étoit pas moins résoluë de se défendre jusqu'à la derniere extremité. Les habitans s'assemblérent dans l'Eglise des Dominicains, où se traitoient les affaires publiques, & là ils jurérent unanimement, la main levée vers le Ciel, de mourir glorieusement pour la Foi Catholique, & pour la patrie, plutôt que de se rendre à quelque prix que ce fût. Cependant la Ville n'étoit guéres en état de soutenir cette résolution. Il n'y avoit point de troupes réglées en garnison, & elle n'étoit défenduë que par les Citoyens & la populace, à la réserve de quelque peu de Gentilshommes qui s'y étoient refugiez du voisinage, ensorte qu'il n'y avoit guéres plus de 600. hommes en état de faire résistance. Il n'y avoit non plus nulle esperance de recevoir du secours, la Ville étant assiégée de toutes parts. D'ailleurs les vivres y manquoient. Ils n'avoient pour toute provision que quelque peu de grains presqu'encore tout verds qu'ils avoient arrachez fort à la hâte avant le Siége. Malgré tout cela *Procope* éprouva bien qu'il n'avoit pas affaire avec des gens foibles, & timides. Il fut si souvent repoussé avec perte que desespérant de la conquête par la force, il prit le parti de l'attendre de la faim, & fit aller le Siége lentement dans le dessein d'affamer la place. 1433.

Les Taborites défaits en Baviére.

XXI. PENDANT ce temps-là quelques uns des Chefs des Taborites, pour profiter du loisir que leur donnoit un Siége qui tiroit en longueur, allérent faire des courses en Baviére avec la permission du Général *Procope*, qui auroit bien voulu recouvrer la Forteresse de *Herstein* dans la Forêt noire qui lui avoit été enlevée par *Christophle* Comte Palatin. Ils partirent donc avec 1400. hommes de pied, & 500. Chevaux, & ravagérent tout le voisinage du côté de la Baviére. Mais en s'en retournant avec leur butin ils furent rencontrez par une embuscade de Bavarois qui les attendoient au passage. Ils se défendirent vaillamment assez longtemps, mais enfin il fallut ceder au nombre qu'ils voyoient multiplier à tout moment. A peine échappa-t-il 30. Cavaliers, & 100. Fantassins. On s'en prit aux Chefs qui s'étoient trop hâtez de se mettre en lieu de sureté. Quand on eut appris au camp la nouvelle de cette défaite, il s'éleva un grand murmure entre les principaux Officiers de l'Armée contre *Procope*, parce qu'ils prétendoient qu'il avoit sacrifié leur monde à son ressentiment. La querelle alla si loin qu'étant à table ensemble ils se jettoient leurs pots, & leurs vases à la tête les uns des autres. Depuis ce temps-là, *Procope* commençoit à se dégouter des Taborites. Il se joignit même pendant quelque temps à l'autre parti qui avoit signé le Trai-

 té.

1433. té. Mais enfin vaincu par les priéres des Taborites, même des Praguois, il retourna au camp.

Continuation du Siége de Pilſen.

XXII. En ce même temps arriva de Pologne le General *Czapeck* tout triomphant de ſes heureux ſuccès. Il ſe joignit, comme on l'a déja dit, à l'Armée des aſſiégeants qui ſe trouvoit par là compoſée d'environ 36000. combattants, ſans compter les valets & les goujats. Le Siége devint alors plus opiniâtré que jamais, & la défenſe ne cédoit point à l'attaque. Quoi que la Ville fût ſerrée de fort près de tous côtez, les aſſiegez ne laiſſoient pas de faire des ſorties qui déconcertoient extrémement les aſſiégeans. Dans une de ces ſorties ils enleverent à *Czapeck* ſon chameau qu'il avoit pris ſur les Chevaliers Teutoniques, & l'emmenérent en triomphe dans la Ville. Cet affront irrita tellement les aſſiégeans qu'ils réſolurent de ne point quitter le Siége qu'ils n'euſſent recouvré le chameau. Il demeura pourtant à la Ville de Pilſen, & même depuis ce temps-là *Sigismond* lui donna le Chameau pour armes, au lieu du Limaçon (1) qu'elle portoit auparavant. Cependant les aſſiégez reduits aux abois par la famine auroient infailliblement péri de miſére ſans un ſecours de 8000. Ducats d'or qu'ils reçurent du Concile de Baſle. Cet argent fut envoyé au Seigneur de *Maiſon Neuve* pour acheter des vivres, & autres choſes néceſſaires pour ſoutenir un Siége. D'autres Seigneurs tant Calixtins que Catholiques trouvérent auſſi moyen d'y faire paſſer à deux fois 1400. muids de farine, de ſorte que la Ville ſe trouva en état de laſſer les aſſiégeans.

1434. Défaite des Taborites à Prague.

XXIII. Dans ces entrefaites arrivérent les Députez de Bohême, & ceux du Concile avec la confirmation des Concordats. Peu de temps après on aſſembla les Etats de Bohême, où ces Concordats furent ſignez par les *Calixtins*, & les Catholiques. Mais les Taborites & les Orphelins, avec les Orebites, s'y oppoſérent ouvertement, & firent de grandes plaintes du Concile qui les vouloit duper par des offres artificieuſes, & de la fauſſe politique de ceux d'entre les Bohemiens qui avoient donné dans ce piége. Ils firent entre autres de grands reproches à *Rockizane*, qui, pour parvenir à ſes vuës ambitieuſes, avoit été le plus ardent ſolliciteur d'un Traité, qu'ils trouvoient frauduleux. Les Députez du Concile profitant de cette deſunion animérent la Nobleſſe Bohemienne contre les Taborites. Auſſi tôt les Seigneurs de Bohême voyant la ruine de la patrie inévitable par l'oppoſition des Taborites ſe liguérent contre eux, & convinrent de ſe choiſir un Chef. Ils jettérent les yeux ſur *Alexius de Rizemberg*, autrement *Wrzeſtow*, qui ſe joignit avec *Maiſon Neuve*, & quelques autres Seigneurs. La premiére entrepriſe fut de ſe rendre maitres de Prague, ou d'engager cette Capitale à s'unir avec eux pour la défenſe commune de la patrie. Ils ne trou-

(1) *Pilſen*, ſignifie en Bohemien, *limaçon*. Ce nom fut donné à cette Ville à cauſe de la grande quantité de limaçons qui s'y trouva lors de ſa fondation en 775. *Strank.* Reſp. Bohem. Cap. II. §. XI.

trouvérent point de difficulté dans la vieille Ville à qui les Taborites étoient à charge. Il n'en fut pas de même de la nouvelle Ville commandée par *Procope le petit*, Chef des Orphelins, & par *André Kerski* Taborite, appellé Capitaine de *Tabor*. Ces Chefs déclarérent qu'ils ne vouloient point se séparer de leurs Confederez, & qu'ils étoient bien résolus de se défendre. Cependant les Grands de Bohême à la tête des troupes de la vieille Ville firent irruption dans la nouvelle Ville avec tant de succès qu'ils en chassérent les Taborites, & les Orphelins, & les ayant poursuivis les taillerent en piéces. L'Histoire dit qu'il demeura quinze à vingt mille hommes sur la place dans cette occasion qui entraina la ruine de tout le parti. 1434.

Procope léve le Siége de Pilsen.

XXIV. CETTE défaite arriva le 6 de Mai. On peut juger de la joye que causa cette nouvelle dans la Ville assiégée. Les habitans de dessus leurs murailles insultoient *Procope*, lui disant, qu'il allât au secours de ses gens, au lieu d'attaquer les autres. On dit que par le conseil d'une vieille femme ils jettérent dans le camp le seul porc qui leur restoit, qu'ils avoient rempli de bled, de froment & de pois pour faire croire qu'ils ne manquoient pas de munitions. Cependant *Procope* ayant appris la défaite de ses gens leva le Siége le 8. de Mai fête de *St. Stanislas*. On célèbre encore cette fête pendant 6. jours à Pilsen en mémoire de cette délivrance. L'Auteur dont je tire ceci dit y avoir assisté (a). On trouve cette inscription dans l'Eglise Cathédrale de Pilsen. *L'an* 1433. *le* 15. *de Juillet cette Ville fut assiegée par les Wicléfites, les Hussites, & les Taborites. Ce Siége dura* 10. *mois au bout desquels le Dieu tout puissant mit en fuite les impies. Ils se retirerent honteusement le* 8. *de Mai de* 1434. *le lendemain de la* St. Stanislas *qui pour lors étoit le Dimanche d'après l'octave de l'Ascension* (b).

(a) *Czechor.* ub. supr. p. 586.

(b) *Theob.* Cap. XCI.

Entiére défaite des Taborites. Mort des deux *Procopes*.

XXV. PROCOPE en fureur de la défaite de ses Taborites, & d'avoir été contraint de lever honteusement le Siége de Pilsen ne respiroit que la vengeance. Il jura qu'il perdroit plutôt la vie que de ne pas reprendre la nouvelle Ville, & en chasser les Seigneurs de Bohême. Dans cette vuë après avoir mis tout à feu, & à sang aux environs de Prague il alla à *Cuttemberg*, d'où il écrivit à ses Confédérez pour avoir du secours. Il y avoit encore plusieurs Villes dans son parti, qui jointes avec les Orphelins, & le reste des Taborites pouvoient former une armée considérable. Les Seigneurs de leur côté écrivirent aux Villes de leur parti de rassembler toutes leurs forces pour venir à leur secours contre un ennemi desespéré. Les deux armées ennemies se trouvérent donc en présence à environ 4 milles de Prague, entre *Broda* la Bohemienne, & *Kursim*. Le dessein de *Procope* n'étoit pas d'abord de livrer bataille, à moins que l'occasion ne s'en presentât fort favorablement. Il auroit mieux aimé aller droit à Prague, où il ne doutoit pas qu'on ne lui ouvrît les portes de la nouvelle Ville, parce que les Seigneurs l'avoient abandonnée pour chercher l'ennemi, mais la Cavalerie des Seigneurs ayant enfoncé brusquement ses retranchemens il fallut en venir

1434. aux mains. Les Taborites qui n'avoient point encore vû la Cavalerie se faire passage au travers des chariots, consternez de cette attaque imprévuë, prirent d'abord la fuite de l'autre côté du retranchement. *Procope* cependant à la tête d'un corps de troupes bien aguerries se jetta au milieu des ennemis, & leur disputa quelque temps la victoire, moins vaincu que las de vaincre, dit *Sylvius.* Mais enveloppé par un gros de Cavalerie il fut blessé à mort, sans qu'on ait su d'où partoit le coup. L'autre *Procope*, qu'on appelloit *le petit*, fut aussi tué dans cette occasion, en se défendant vaillamment. Telle fut la fin de ces redoutables Chefs, & des Taborites jusqu'alors invincibles. On n'a point su qui fut le meurtrier de *Procope* le Grand. Le General *Kotska* qui depuis peu s'étoit rangé du parti des Nobles se vanta neanmoins de cette prouesse. A l'égard de *Czapeck* qui commandoit la Cavalerie Taborite, & qui s'étoit signalé en Prusse il trouva moyen d'échapper du combat, & se retira à *Colin*, Ville forte à 6. lieuës de Prague, avec une bonne partie de sa Cavalerie. Quelques Manuscrits portent que *Maison Neuve* avoit corrompu ce Général par argent. Au moins est-il certain que depuis il fut fort honoré parmi les Catholiques qui l'employérent à des affaires importantes, & qu'il finit ses jours avec gloire. Ce qui contribua le plus à le rendre suspect aux Taborites, c'est que 3. jours après son évasion il remit la place au Gouverneur de Bohême (a). Cette victoire fut remportée, le 29. de Mai. Ainsi arriva ce que *Sigismond* disoit souvent, *que les Bohemiens ne pouvoient être vaincus que par les Bohemiens.*

(a) *Balb.* ub. supr. p. 456.

Maison Neuve fait brûler les Taborites prisonniers.

XXVI. Aprés le combat les vainqueurs tinrent conseil, sur ce qu'on feroit des prisonniers, parce qu'il n'y avoit point à esperer de tranquilité dans le Royaume, si on leur donnoit la liberté. L'avis le plus général étoit de les faire mourir tous. Mais *Maison Neuve* s'y opposa craignant de faire mourir des innocens que *Procope* auroit forcé de le suivre. Il s'avisa donc de ce stratagême aussi cruel que perfide. Il fit venir devant lui tous ces malheureux captifs qui étoient par milliers, & leur dit, d'un ton fort amiable, que les *Procopes* avoient porté la juste peine de leur rebellion, mais que la guerre n'étoit pas finie pour cela, qu'il falloit aller assiéger *Czapeck* dans Colin, & achever de dompter les brigands, & les incendiaires qui ravageoient la Bohême; que pour cette execution on avoit besoin de gens aguerris comme eux; que si donc ils vouloient lui être aussi fidèles qu'ils l'avoient été à *Ziska*, & à *Procope*, ils n'avoient qu'à entrer dans une Grange qu'il leur montroit; que là on prendroit leurs noms, & on leur assigneroit une paye. Les Taborites ravis de cette proposition entrerent dans la Grange, où, selon l'ordre qu'ils en avoient, ils n'admirent que les plus propres au combat. Dès qu'ils furent entrez on ferma la Grange, on y mit le feu, & ils furent tous consumez. Cette exécution fait encore plus d'horreur que la description que fait *Æneas Sylvius* de ces miserables victimes. *C'étoit*, dit-il, *des hommes noirs, endurcis au vent & au soleil, & nourris à la fumée*

d'un

d'un camp. Ils avoient l'aspect terrible, & affreux, les yeux d'aigles, les cheveux hérissez, une longue barbe, des corps d'une hauteur prodigieuse, des membres tout velus, & la peau si dure qu'on eût dit qu'elle auroit résisté au fer comme une cuirasse (a). Au reste *Balbin* témoigne que tous les prisonniers Taborites ne furent pas brûlez, & que ceux de Prague, & les autres vainqueurs épargnérent les leurs, sous de certaines conditions. Il n'y eut que ceux de Pilsen qui en tuérent 1000. qu'ils avoient fait prisonniers, sans doute pour se vanger du long & cruel Siége de cette Ville. Depuis ce temps-là les Taborites ne mirent plus d'Armée en campagne, mais ils ne furent pourtant pas entierement éteints. *Ulric de Roses* l'un des vainqueurs, pour profiter de la victoire qu'on venoit de remporter sur les Taborites *campagnards*, alla assiéger *Lomnitz* petite Ville occupée par d'autres Taborites. Ceux qui restoient à Tabor envoyérent à leurs Fréres assiégez un renfort de 1000. hommes avec 48. chariots chargez d'armes dont ils manquoient. Ils se firent passage au milieu des assiégeans, & entrérent dans *Lomnitz*. Mais en s'en retournant chez eux ils furent surpris par les troupes du Général *Roses*. Ils firent pourtant tête à l'ennemi, & envoyérent à *Tabor* pour demander du secours. On leur envoya en effet 300. Taborites. Mais *Ulric de Roses* les ayant interceptez on en vint aux mains. Les Taborites se défendirent comme des Lions depuis midi jusqu'à la nuit, le courage suppléant aux forces. Enfin à minuit la victoire se déclara pour *Ulric de Roses*. Peu de Taborites furent épargnez. On entendit les cris des combattans d'un grand mille de Bohême. Cette défaite abbatit beaucoup le courage des Taborites, & les empêcha d'exécuter le dessein qu'ils avoient d'envoyer des troupes à *Cuttemberg* & *Nymbourg* pour recommencer la guerre, & vanger la mort de *Procope*. Cependant *Ulric* retourna au Siége de *Lomnitz*, s'empara de la Ville, épargna ceux qu'il trouva désarmez & fit raser la Forteresse (b). C'est ainsi que peu à peu les Taborites furent contraints de vuider toutes les Places qu'ils occupoient, & entre autres la Ville de Colin qui avoit été reprise par un Prêtre Taborite nommé *Bedzich*, à son retour de Silésie, où il avoit été fait prisonnier.

1434.

(a) *ub. supr.*

(b) *Balb. ub. supr.*

XXVII. L'Empereur s'étant fait couronner à Rome se rendit à Basle, d'où après avoir reconcilié, du mieux qu'il pût, le Concile avec *Eugene IV.* ou au moins suspendu leurs demêlez, il alla à Ulme, Ville de Suabe. De là, il envoya une Ambassade aux Grands de Bohême, pour les féliciter & de leur réunion à l'Eglise, & de leur Victoire sur les Taborites, & pour les inviter à le reconnoître pour leur Roi. Ces Ambassadeurs furent reçus avec honneur, & écoutez favorablement dans une Diète qui se tenoit alors à Prague, pour mettre ordre aux affaires publiques, après la révolution qui venoit d'arriver. Dans cette Diète on prit des mesures pour achever de reduire les Taborites, qui remuoient encore quoique foiblement. En effet Tabor fut enfin rendu au Gouverneur du Royaume, & les Taborites promirent de demeurer tranquil-

Diète à Prague, où *Sigismond* envoye des Ambassadeurs.

 les.

1434. les. On resolut aussi de donner sur les fonds publics une certaine somme pour l'entretien du Gouverneur, de rétablir le Magazin de la Monnoye à Kuttemberg, de condamner au feu, comme on faisoit auparavant, les faux monnoyeurs, de rappeller les bannis, d'élargir les prisonniers, & enfin de permettre aux desobeïssants de vendre leurs biens & de se retirer ailleurs. A l'égard des Ambassadeurs de *Sigismond*, on leur repondit qu'incessamment on lui envoyeroit une Ambassade solemnelle ; ce qui s'executa le 27. d'Août. D'Ulme l'Empereur alla à Ratisbonne où s'étoient rendus ses Ambassadeurs, & les Légats du Concile.

Ambassade des Bohemiens à l'Empereur.

XXVIII. En chemin il rencontra l'Ambassade Bohemienne qui venoit au devant de lui. C'étoit *Menard de Maison Neuve*, *Ptaczko de Ratay*, *Czinko de Wartemberg*, & quelques autres Seigneurs ; quelques-uns y joignent *Rockyzane*. De la part des Taborites & des Orphelins se trouverent *Sokol*, *Jean Smirzics* & ce même *Czapeck* qui avoit peu de temps auparavant rendu la Place de Colin. Il s'y trouva aussi des Députez de Prague & des Villes Royales de Bohême. Quelques Historiens disent que dès lors ils reconnurent tous *Sigismond* pour leur Roi. Mais d'autres prétendent que cela ne fut point aussi unanime. *Theobald* & *Balbin* temoignent que l'Empereur leur ayant demandé s'ils vouloient le reconnoître en cette qualité, ils repondirent qu'ils n'avoient point d'ordre là-dessus, mais seulement de le feliciter de son heureux retour & de son couronnement à Rome, & qu'ils assembleroient les Etats pour en deliberer. On trouve une autre particularité dans le *Mars Moravique*. C'est que les Députez Taborites demandérent dans une audience particuliére qu'on obligeât tous les Bohemiens sans exception, même les *Catholiques*, à communier sous les deux espèces, afin qu'il n'y eût plus d'obstacle à l'union dans le Royaume. Cette demande fut rejettée par l'Empereur, & par les autres Députez de Bohême. On n'accorda pas même aux Députez Taborites l'entrée dans l'Eglise de Ratisbonne, non plus que la sépulture Ecclésiastique à un d'entre eux qui mourut dans cette Ville. L'Empereur sur le point de partir pour la Hongrie prit en particulier ces mêmes Députez, & les exhorta fortement à renoncer à des pretentions si déraisonnables & si exorbitantes, & à acquiescer au Traité de paix qui venoit d'être conclu de concert avec les Bohemiens, & le Concile leur promettant d'interposer son autorité Royale pour le faire observer, pourvû que de leur côté ils prissent fidélement toutes les mesures nécessaires pour le faire bien recevoir en Bohême. Après les avoir ainsi un peu adoucis, au moins en apparence, *Sigismond* partit pour aller à *Bude*, & de là à *Albe Royale* (a), où il passa l'hyver & l'été de l'année suivante.

(a) Autrement *Weissembourg*.

Affaires Etrangeres. *Italie.*

Eugene revoque son Decret pour la translation du Concile.

XXIX. Eugene IV. non moins vivement pressé en Italie par le Duc de Milan, qu'en Allemagne par le Concile de Basle, étoit reduit aux plus dures extrémitez. Il s'étoit même attiré à dos la plus grande partie de l'Europe par son opposition opiniâtre à la continuation de ce Concile qu'il avoit voulu d'abord transférer à Bologne, comme il le fit

ſit enſuite à Ferrare, & depuis à Florence. Il fallut pourtant qu'il deſiſtât du deſſein de la tranſlation à Bologne, parce que d'un côté le Duc de Milan, & de l'autrë les Vénitiens le menaçoient de lui faire une guerre ouverte, s'il ne renonçoit à cette tranſlation & s'il ne conſentoit à la continuation du Concile de Baſle. Il paroît en effet par une Bulle datée du 15. Décembre de l'année précedente qu'il donna cette confirmation, & qu'il révoqua, ou déſavoua les Lettres de tranſlation, qu'il caſſa toutes les procédures qu'il avoit faites contre les Peres de Baſle & leurs adhérants, & rétablit trois Cardinaux qu'il avoit dépoſez entre lesquels étoit *Capranica*, dont on a parlé ci-devant. Ces Bulles de revocation furent portées à Baſle de la part du Pape par l'Archevêque de *Tarente*, & par l'Evêque de *Servia en Romagne*. Elles étoient accompagnées d'une Lettre du même Pontife à l'Empereur, où il repréſentoit à ce Prince que n'ayant révoqué ces Actes précédents contre le Concile de Baſle, que par ſon conſeil, & pour empêcher un Schiſme dans l'Egliſe, il étoit juſte qu'en reconnoiſſance de cette docilité, il ſoutînt au Concile, la Dignité, & l'autorité du Siége Apoſtolique. *Eugene* écrivit ſur le même pied au Roi de France, au Duc de Bourgogne, & au Roi de Pologne. 1434.

Le Pape s'enfuit de Rome.

XXX. Cependant comme cette réconciliation avec le Concile avoit été extorquée par les menaces du Duc de *Milan* qui ſe portoit en Italie pour le Légat du Concile, les méfiances, & les hoſtilitez continuoient toûjours, de la part de ce Duc. Les Romains eux-mêmes las de ces troubles inteſtins, & harcelez ſans ceſſe par les troupes du Duc ſe ſoulevérent contre le Pape. Ils l'allérent trouver le 29. de Mai, pour l'obliger à changer la forme du gouvernement, & à les mettre en poſſeſſion du Château St. Ange, & de la Forteresse d'Oſtie, demandant pour ôtage le Cardinal *François Condulmer* ſon neveu. Le Pape l'ayant refuſé ils enleverent ce Cardinal d'auprès de lui, le mirent en priſon, & aſſiégérent le Palais Epiſcopal. Il fallut céder à la force. Le Pape promit de quitter les rênes du Gouvernement & de ne ſe mêler que d'affaires Eccléſiaſtiques. Mais les Romains n'en demeurerent pas là. Ils réſolurent d'emmener le Pape dans l'Egliſe des Apôtres *St. Pierre* & *St. Paul*, & de l'y retenir priſonnier juſqu'à ce que le Duc de Milan, & le Concile en diſpoſaſſent. Le Pape en eut avis; & prevoyant qu'il finiroit là ſes jours ou qu'il ſeroit dépouillé du Pontificat, il prit le parti de ſe ſauver en habit de Bénédictin; ce qu'il fit en effet, non ſans beaucoup de peine & de danger. Delà *Eugene* ſe retira à Florence où il fut reçu à bras ouverts, comme cela paroît par les Lettres qu'il en écrivit à *Jeanne II.* Reine de Sicile & aux Péres de Baſle. Cependant l'affaire ſe racommoda. Le Cardinal *Condulmer* fut relâché & la paix fut concluë, même par l'entremiſe du Concile de Baſle (a).

(a) *Rayn.* ann. 1434. Num. IX.--XII.

Les Grecs envoyent des Ambaſſadeurs

XXXI. En ce même temps on négotioit la réünion des Grecs avec les Latins dans le Concile, & en Italie. On n'avoit fait qu'ébaucher cette

1434. au Concile, & en Italie.

(a) *Hist. du Conc. de Const.* Liv. VI. p. 205. 206.

cette affaire au Concile de Constance (a). Depuis ce temps-là *Martin V.* y avoit travaillé, mais sans beaucoup de succès. *Eugene IV.* qui s'y étoit déja employé étant Cardinal parut en faire son affaire dès qu'il fut Pape. Il s'étoit même servi de ce prétexte, entre autres pour transférer le Concile à Bologne, comme on l'a dit. Il avoit envoyé pour cela un de ses Secretaires à Constantinople. Le Concile de Basle de son côté écouta favorablement les Ambassadeurs qui lui furent envoyez de la part des Empereurs de Constantinople & de *Trebisonde* (1). On trouve dans *Raynaldus* une Lettre de l'Empereur de *Trebisonde* à *Eugene IV.*, en réponse à deux que ce Pape lui avoit écrites, l'une de Rome, l'autre de Florence. On verra dans l'Histoire de ce Concile quelle fut l'issuë de cette affaire. Je remarquerai seulement que le Pape écrivit aux Péres de Basle pour les exhorter à ne rien faire, à cet égard, que de concert avec lui, & sans lui en donner avis. *Eugene* ne négligea pas la réunion des Syriens & des Arméniens. Il écrivit pour cet effet au Patriarche de Jérusalem. Cette invitation fut si bien reçue que ce Patriarche fit traduire la Lettre du Pape en Arménien, & l'envoya au Patriarche d'Arménie.

Entreprise des Turcs sur l'Isle de Rhodes.

XXXII. Les Infidèles enflez de plusieurs victoires qu'ils avoient remportées sur les Chrétiens se disposoient à enlever l'Isle de Rhodes aux Chevaliers de ce nom. C'est ce qui engagea *Eugene* à écrire au Concile de solliciter les Princes Chrétiens à secourir les Chevaliers. Il écrivit aussi au Roi de Castille, pour lui donner avis des grands préparatifs que faisoit le Soudan de Babylone contre l'Isle de Rhodes, & le prier d'envoyer un secours prompt, & considérable au Grand Maitre de l'Ordre. Les Chevaliers de leur côté se mirent en si bon état de défense que le Soudan désista de son entreprise. On trouve une Bulle d'Indulgences du même Pape en faveur des Princes, & des Grands de Macedoine qui avoient remporté une grande victoire sur les Turcs, & en faveur de tous ceux qui voudroient se croiser contre ces ennemis du nom Chrétien. Mais l'entreprise ne réüssit pas. Les Chrétiens furent battus à *Calubara*, Isle de la Turquie, qu'ils avoient assiégée. Si la Religion Chrétienne faisoit des pertes en Turquie elle faisoit des progrès dans quelques *Isles de Canarie*, comme on le voit par une Bulle du Pape en faveur de ces nouveaux convertis, datée de Florence le 29. de Septembre.

Retraite d'*Amedée de Savoye à Ripaille.*

XXXIII. Ce fut cette année qu'*Amedée* Duc de Savoye quitta le Siécle pour se faire Ermite, à l'age de 56. ans, après avoir gouverné pendant 40. ans avec beaucoup de sagesse, & de bonheur. Dans cette vue laissant le gouvernement de l'Etat à ses deux fils, il choisit pour sa retraite l'agréable séjour de *Ripaille*, Bourg sur le Lac de Genéve, où

(a) *Trebisonde* dans la *Natolie* étoit autrefois la Capitale d'un Empire de ce nom. *Mahomet II.* s'en empara en 1460.


SCEAU DU CONCILE DE BASLE.
SACRO SĀA: GENE RALIS: SINO DUS: BASI LIENSIS
AMEDEE VIII. COMTE DE SAVOYE
Duc par l'Empereur Sigismond
Elu Pape par le
Concile de Basle sous le nom de Felix V.
volontairement, mourut en
W. Iongman sculp:



où qu'il bâtit un bel Ermitage & fonda l'Ordre des Ermites de St. Maurice (1). Il fut le dernier Comte, & le premier Duc de Savoye, ayant reçu des mains de *Sigismond* la Couronne Ducale, comme on l'a vû dans l'Histoire du Concile de Constance (a). Il n'avoit avec lui dans cette retraite qu'une vingtaine de Domestiques, & quelques Seigneurs. On a parlé différemment de la vie qu'il y menoit. Les uns disent qu'au lieu d'eau il bûvoit des vins les plus exquis, & qu'au lieu de racines, il se faisoit servir les mets les plus délicats, & que même il ne s'étoit retiré que pour se donner à ses plaisirs avec plus de liberté. Mais d'autres, comme *Æneas Sylvius* contemporain & témoin oculaire, aussi bien que *Jean Gobelin* son Secretaire, ont soutenu qu'*Amedée* menoit à *Ripaille* une vie fort austére. L'équité veut qu'on les en croye préférablement à d'autres, qui peuvent n'avoir pas été si bien informez. Voici donc ce qu'en dit Æneas Sylvius: *Amedée premier Duc de Savoye de cette Maison gouverna cette Province presque pendant* 40. *ans depuis la mort de son Pére, dont il augmenta considerablement les Etats. Il fut l'admiration, & la terreur de son Siécle, & trouva l'art de se maintenir en Paix avec les Princes ses voisins, dont il s'attira l'amour, & l'estime par sa sagesse. Une situation si glorieuse ne l'empêcha pas de quitter le monde pour se retirer dans un Ermitage, avec six Chevaliers seulement, gens âgez & vivants dans le Célibat. Là il prit une robe d'Ermite, il s'appuyoit sur un bâton noueux & tortu. C'est de cette retraite qu'on jetta les yeux sur lui à Basle pour lui offrir le Pontificat, & qu'il l'accepta* (b). On voit bien que ce n'est pas là le portrait d'un débauché. Mais le même Historien dit encore là-dessus quelque chose de plus particulier ailleurs. C'est dans l'endroit de son Histoire du Concile de Basle, où il parle de l'élection de ce Duc au Pontificat. *Il y en eut un*, dit-il, *qui eut plus de voix que tous les autres. C'est le très-excellent* Amedée *Duc de Savoye Doyen des Chevaliers de St. Maurice* (2) *de Ripaille dans le Diocèse de Genève. Les seize Electeurs considérant qu'il étoit alors dans le Célibat, & qu'il vivoit en Religieux le jugérent digne de gouverner l'Eglise* (c). Ensuite il introduit un des Membres du Concile faisant un long, & magnifique éloge d'*Amedée*, sur tout de sa dévotion. Il dit entre autres choses, *qu'il ne portoit d'habits, que ceux qui étoient nécessaires pour se garantir du froid, & qu'il ne mangeoit que ce qu'il falloit pour ne pas mourir de faim.*

1434.

(a) T.I.p.530.

(b) *Æneas Sylv.* Hist. Europ. Cap. XLIII. p. 310.

(c) *Æn. Sylv.* Conc. Bas. Lib. II. p. 107.

XXXIV. Les choses étoient à peu près au même état en France, & en

France, & Angleterre.

(1) C'étoit un Ordre Militaire auquel on donna le nom de St. Maurice, parce qu'on prétend que non loin de là *Maurice* souffrit le Martyre avec sa Legion *Thébaine* sous l'Empire de *Maximien*. Spond. Ann. 1434. num. XIV.

(2) Il paroit manifestement par là qu'on s'est trompé, quand on a marqué l'institution de cet Ordre à l'an 1572. comme a fait l'Auteur de l'Histoire des Ordres Militaires. Tom. IV. p. 153.

1434. Négotiation de la Paix entre la France & l'Angleterre.

en Angleterre. Les François paroissoient assez disposez à la Paix, mais il n'en étoit pas de même des Anglois, quoi qu'alors inférieurs. On parla pourtant de Paix cette année, mais elle ne s'exécutera que l'année prochaine à *Arras*. Le Pape, & le Concile qui étoient fort divisez y envoyérent chacun leurs Députez. Les Cardinaux de *Chypre* & d'*Arles* y allérent de la part du Concile, & le Cardinal de *Ste. Croix*, *Nicolas Albergati*, de la part d'*Eugene IV.*, pour la troisiéme ou la quatrieme fois. Ce Cardinal voulut aller rendre visite en passant au Duc *Amedée* dans sa retraite de Ripaille, & en fut fort bien reçu. „ C'étoit, dit l'Auteur de la *Pourpre savante*, un spectacle bien curieux de „ voir un des plus puissants Princes séculiers, redoutable à la France, „ & à l'Italie, qui auparavant portoit des habits tout éclatans d'or, qui „ étoit toujours entouré d'une nombreuse Cour, & qui ne marchoit „ jamais sans une magnifique escorte, de le voir précédé seulement de „ 6. Ermites, & suivi de quelques Prêtres, recevoir le Légat Apostolique dans cet équipage, & avec un méchant habit. Ces Chevaliers avoient pourtant une Croix d'or sur la poitrine, & c'étoit l'unique marque de Noblesse, qu'ils eussent conservée. Le Cardinal & „ le Duc s'embrassérent tendrement. Le premier ne pouvoit se lasser „ d'admirer & d'exalter le Duc. Sa conduite ne fut pourtant pas à „ couvert de la calomnie. Il y eut des gens qui attribuérent sa retraite à l'ambition d'être Pape. Il demeura huit ans dans son Ermitage. „ Mais, quoi qu'il eût remis le gouvernement à son fils, il ne se déssaisit pourtant pas des affaires les plus importantes. Il ne quitta point „ le titre de Duc, & il se reserva la disposition de son trésor (a).

(a) *Eggs. Purpur. Doct.* Lib. III. p. 52. 53.

Mort de *Louïs d'Anjou.*

XXXV. CETTE même année mourut à la fleur de son âge, & fort regretté *Louis III.* Duc d'Anjou dans le Royaume de Naples, où *Jeanne II.* l'avoit attiré pour lui succéder (b). L'Histoire parle de ce Prince comme d'un Seigneur d'un mérite éclatant, & d'une grande esperance. Il avoit épousé depuis fort peu de temps *Marguerite*, Fille d'*Amedée* Duc de Savoye, Princesse d'une grande beauté. *Jeanne* le regretta beaucoup, & se reprocha de lui avoir donné plusieurs chagrins, qui avoient pû causer sa mort. Elle ne voulut point qu'on transportât son corps hors du Royaume de Naples, & la Noblesse d'Anjou eut même beaucoup de peine à obtenir que son cœur fût porté à *Angers*. Cette mort releva les espérances d'*Alphonse* Roi d'Arragon. Il écrivit aussitôt à *Eugene IV.* tant pour le consoler de ses disgraces, que pour lui offrir du secours, lui donner avis des menées du Concile contre lui, & lui recommander ses prétentions. Mais ce Pape ne se trouva pas d'humeur à le favoriser au préjudice de la Reine.

(b) *Raynal.* ann. 1434. num. 28.

Les François & les Anglois avoient déja leurs Ambassadeurs au Concile. Je trouve dans les Actes d'Angleterre (c), que les derniers en envoyérent de nouveaux cette année, aussi bien que les Ecossois. La commission des Ambassadeurs d'Angleterre portoit de s'unir au Concile pour travailler à la réformation dans le Chef, & dans les Membres, au

(c) Tom. X. p. 589.

au maintien de la Foi Orthodoxe, à la Pacification de l'Europe, & à la reconciliation de la France, & de l'Angleterre. On rapporte à cette année la convocation d'un Synode à Londres, où cette Assemblée se déclara pour le Pape contre le Concile. 1433.

Particularité touchant la Bretagne.

XXXVI. On trouve dans l'Histoire de Bretagne du *P. Lobineau*, une particularité qui regarde cette Province. ,, Le Concile Général, ,, dit-il, assemblé à Basle dans ce même temps ayant invité à l'Assemblée tous les Evêques, & tous les Prélats de Bretagne qui avoient ,, droit de s'y trouver; le Duc, pour éviter une partie de la dépense, ,, fit proposer au Concile de trouver bon, qu'il n'y envoyât seulement ,, que deux Evêques, trois Abbez, & quelques Docteurs, ou Licentiez aux dépens du Clergé de la Province. Le Concile par ses Lettres du 30. Avril, déclare qu'il se contentoit que le Duc y envoyât deux Evêques, & trois ou quatre Abbez de differens Ordres, avec les Docteurs, & Licentiez qu'il jugeroit à propos, auxquels on marqua la mi-Juillet pour terme de leur voyage, & le ,, Concile permit, que pour les défrayer, il fût imposé un subside ,, sur le Clergé de Bretagne. L'Evêque de Leon étoit déja au Concile, & avoit demandé son congé aux Péres, mais ils le retinrent ,, par un commandement exprès, & ordonnérent qu'il seroit defrayé ,, aux dépens de la Province, comme les deux autres Evêques que ,, le Duc devoit envoyer à Basle. Ceux à qui le Concile donna la ,, commission de lever le subside, furent les Evêques de *Nantes*, de ,, *St. Brieuc*, & de *Rennes*, lesquels s'étant assemblez à *Ploermel* le ,, 9. de Juillet, nommérent deux Recteurs, & un Chapelain, pour ,, en faire l'imposition, & la levée. Comme l'Evêque de Leon étoit ,, déja au Concile, le Duc se contenta de nommer l'Evêque de *Treguier*, avec les Abbez de *St. Melaine*, & de *Buzé*, *Jean Priguent* ,, Professeur en Droit Civil, & en Droit Canon, & *Guillaume Groignet* Licentié dans l'un & dans l'autre. Il ne se passa rien dans ,, le Concile qui ait rapport à la Bretagne qu'une contestation pour ,, la préséance, entre les Ambassadeurs Bretons, & ceux du Duc de ,, Bourgogne. Le Cardinal *St. Ange* Président du Concile, ayant ,, d'abord fait asseoir les Ambassadeurs Bretons à gauche immédiatement après ceux du Roi de Dannemark, par provision seulement, ,, & sans préjudice de leurs Droits, jusqu'à ce que le Concile en eût ,, autrement ordonné, ils y acquiéscérent, avec protestation que cela ,, ne pourroit porter de préjudice au Duc leur Maître. Dans la suite le ,, Cardinal d'*Arles*, & l'Evêque de *Lubeck* Députez du Concile pour ,, régler la séance des Ambassadeurs des Electeurs de l'Empire, & du ,, Duc de Bourgogne, ayant mis les premiers auprès du Siége de l'Empereur, & les derniers à droite; les Ambassadeurs Bretons s'opposérent à ce Réglement, conjointement avec ceux des Rois de France, d'Ecosse, de Dannemark, d'Arragon, & de Sicile & des Ducs ,, d'Orleans, & d'Autriche; disant qu'il portoit préjudice aux Rois,

1434. „ & aux Princes, dont ils repreſentoient la perſonne. A quoi il fut „ répondu le 5. de Juillet 1434. par le Cardinal d'*Arles* qu'il avoit „ reſervé le Droit de chacun, & qu'il ne prétendoit point que ce qu'il „ avoit réglé fût tiré à conſéquence. Il fallut ſe contenter de cette ré- „ ponſe, & les Ambaſſadeurs *Bretons* envoyérent *Jean Bretain* Ecuyer „ du Duc, lui rendre compte de tout ce qui s'étoit paſſé (a).

(a) ub. ſupr. p. 595.

Allemagne. Seſſions du Concile de Baſle.

XXXVII. LE Concile de Baſle continuoit toujours ſes Séances en l'abſence d'*Eugene IV.* Il y en eut quatre cette année. Dans la XVI. Seſſion tenuë le 5. de Février on examina trois Bulles d'*Eugene* par leſquelles il révoquoit celle qu'il avoit donnée pour faire diſſoudre le Concile. Cette révocation admiſe, le Concile déclara que le Pape avoit ſatisfait à ce que cette Aſſemblée avoit requis de lui. Dans la XVII. du 26. Avril, les Préſidents pour le Pape furent incorporez au Concile en cette qualité ſous certaines conditions qu'on verra ailleurs. Ils étoient au nombre de cinq, ſavoir deux Cardinaux, deux Evêques, & un Abbé. L'Empereur de retour étoit à cette Seſſion revêtu de la Couronne Impériale qu'il avoit reçuë à Rome. Un Duc qui n'eſt pas nommé étoit à ſa droite tenant l'épée nuë, & du même côté *Guillaume* Duc de Baviere portoit la pomme Impériale, comme un emblême de l'Empire du monde; à ſa gauche étoit l'Electeur de Brandebourg avec le Sceptre Impérial. Dans la XVIII. Seſſion du 26. de Juin, on renouvella les Décrets du Concile de Conſtance touchant l'autorité & la Supériorité des Conciles Généraux. L'Empereur n'étoit pas à cette Seſſion. Il s'étoit retiré mécontent du Concile, dont il croyoit avoir été négligé. Il ſe plaignoit entre autres choſes, 1. qu'étant en Italie le Concile avoit envoyé au Duc de Milan, & non à lui, pour recouvrer le patrimoine de *St. Pierre*, quoi que l'Egliſe Romaine n'eût pas été dotée par les Ducs de Milan, mais par les Empereurs. 2. Qu'étant à Baſle le Concile avoit réſolu ſans ſa participation d'envoyer des Cardinaux tant au Pape, qu'en France. 3. Que le Concile s'ingéroit dans beaucoup de choſes qui n'étoient point de ſon reſſort, au préjudice de l'Empire. 4. Que c'étoit pour cela qu'il s'étoit retiré, mais que ſi le Concile vouloit travailler ſérieuſement à la réformation, & aux affaires pour leſquelles il étoit aſſemblé, *quand il ſeroit en paradis, il en reviendroit pour travailler avec eux.* 5. Etant encore à *Ulm* il avoit écrit au Concile pour lui reprocher fort vivement de s'être mêlé d'accorder les differens des Ducs de Saxe, & proteſter contre tout ce que feroit le Synode dans cette affaire qui devoit lui être renvoyée (b). La XIX. Seſſion fut occupée, 1. A négotier la réunion avec les Grecs dont les Ambaſſadeurs étoient préſens. 2. On lut un Décret pour la converſion des Juifs. Ce Décret ordonne que les Evêques choiſiront des Docteurs habiles pour aller tous les ans, de fois à autre prêcher l'Evangile dans les lieux, où habitent les Juifs; qu'on les contraindra à venir à ces Prédications, ſous peine d'être exclus de tout commerce avec les Chrétiens; Que pour faciliter ces converſions on tiendra,

(b) *Spond.* ann. 1434. num. XI.

dra, selon l'Ordonnance du Concile de Vienne, deux Docteurs dans chaque Université pour enseigner l'*Hébreu*, l'*Arabe*, le *Chaldéen*, & le *Grec*. On y défend aussi aux Evêques, & aux Seigneurs séculiers de souffrir que des Chrétiens, ou des Femmes Chrétiennes entrent au service des Juifs pour quelque usage que ce soit. On y renouvelle les anciens Canons sur la conduite que les Chrétiens doivent tenir à l'égard des Juifs & des autres Infidéles (a). On verra ces choses plus en détail dans l'Histoire du Concile de Basle. 1434.

(a) *Act. Conc. Basil.*

La Ville de Magdebourg chasse son Archevêque.

XXXVIII. Cette même année mourut *Conrad III.* Archevêque de Mayence, & *Theodoric* Comte d'*Erbach* fut mis en sa place. Ce dernier envoya aussitôt à *Eugene IV.* qui étoit alors à *Florence* pour lui notifier son élection, & en obtint la confirmation, & le *Pallium*. Il envoya tout de même à l'Empereur qui étoit à *Presbourg*, & qui confirma aussi cette élection (b). Il y eut à peu près en ce même temps de grands démêlez entre la Ville de *Magdebourg*, & *Gunthier de Swartzembourg* son Archevêque. Les habitans voulant fortifier leur Ville pour se défendre contre leurs ennemis, & en particulier contre les Bohemiens, qui tout affoiblis qu'ils étoient ne laissoient pas de faire des courses, proposérent que l'Archevêque feroit une partie des frais, & le Clergé l'autre. L'Archevêque rejetta la proposition, mais les Citoyens persistant dans leur résolution enlevérent ce qu'il y avoit de plus précieux chez l'Archevêque, & chez ses Capitulaires, pour le mettre en lieu de sûreté. Il fallut céder à la force. Les Chanoines se dissipérent, l'Archevêque, qui s'étoit sauvé à *Calbe*, y fut assiégé par ceux de Magdebourg. Ayant avec beaucoup de peine, échappé de leurs mains, il porta son affaire au Concile, & devant l'Empereur. Il gagna sa cause dans l'un & l'autre Tribunal. La Ville de Magdebourg fut condamnée à l'interdit Ecclésiastique, & au Ban de l'Empire, si dans un certain terme elle ne rétablissoit les choses dans leur premier état (c).

(b) *Serrar.* Rer Mogunt. T. I. p. 748.

(c) *Fabric.* Orig. Saxon. Lib. VII. p. 750. *Bzov.* ann. 1434 num. LVIII.

Pologne. Mort, & Caractere du Roi de Pologne.

XXXIX. Le Roi de Pologne avoit aussi envoyé ses Ambassadeurs au Concile. Ce n'étoit pas seulement pour y traiter avec les autres des affaires de l'Eglise en général, c'étoit aussi pour se justifier des mauvaises impressions que les Chevaliers Teutoniques, & l'Empereur lui-même, avoient voulu donner de lui, à cause de ses liaisons avec les Bohemiens. Ces Ambassadeurs n'étoient encore qu'à *Posnanie*, lorsqu'ils y apprirent la mort de *Ladislas*. Ce Prince mourut fort Chrétiennement à *Grodek*, le dernier de Mai de cette année. L'Histoire lui attribuë de grandes qualitez mélées de grands vices. Le dernier paroit par les fréquentes censures que lui faisoit l'intrépide Evêque de Cracovie. Celle qu'il lui addressa à son départ pour son Ambassade au Concile étoit des plus hardies, & elle mérite qu'on en donne ici le précis, parce qu'elle fait en même temps connoître, & le caractére du Roi, & celui du Prélat. „ Je suis, dit-il à son Prince, dans une grande inquiétude sur „ le témoignage que je pourrai rendre de vos mœurs à l'Eglise univer- „ selle dans le Concile, qui ne manquera pas de m'interroger là-dessus.

1434. „ Je ſai que vous êtes un Prince doux, dévot, libéral, patient, humble, & clément. Mais vous avez des vices qui offuſquent ces vertus, & qui même les égalent. Car vous paſſez les nuits dans la crapule (1), & la plus grande partie du jour dans le ſommeil. Vous n'entendez ſouvent la Meſſe que ſur la fin du jour. Vous opprimez tellement les Egliſes, & les Monaſtères, que ſouvent les Eccléſiaſtiques & les Religieux ſont obligez de les abandonner & ſous ce prétexte vous confiſquez les biens de l'Egliſe. A l'égard de votre Cour, qui eſt-ce qui pourroit en ſouffrir les excès? Tout le monde ſe plaint d'en être accablé. On y vit ſans régles & ſans Loix. Une avarice inſatiable porte vos Courtiſans aux exactions les plus onereuſes. Vous faites faire à votre gré des changemens dans la Monnoye qui ruineront à la fin le Royaume. Vous n'écoutez ni la Veuve, ni l'Orphelin, ni les oppreſſez. Il y a ici préſens pluſieurs de vos Sujets ſur le bien deſquels vous avez porté vos mains avares, ſous de vains prétextes, & ſans les avoir entendus ". Après lui avoir fait d'autres reproches il finit en ces termes: „ Je vous ai ſouvent averti de toutes ces choſes depuis que de votre Sujet, je ſuis devenu votre Pére, tant en particulier qu'en préſence de témoins, vous ſollicitant inſtamment de changer de vie avant votre mort qui ſans doute n'eſt pas éloignée, & de quitter vos anciennes ſuperſtitions dont j'ai honte de parler (2). A préſent que je ſuis ſur mon départ, & que, comme j'ai lieu de le croire, je ne vous verrai plus dans cette vie, j'ai voulu vous addreſſer cette cenſure publique (3), pour le bien de votre ame, pour votre honneur, & pour ſatisfaire à mon devoir. O Roi! je voudrois bien auſſi (4) vous complaire, mais j'aime mieux votre ſalut, & celui de la République, quand même vous m'en devriez haïr. *Que ſi vous perſiſtez dans votre train, je vous déclare que je ſuis réſolu de lancer contre vous les cenſures Eccléſiaſtiques afin de vous dompter par la verge Apoſtolique, ſi je ne puis vous ramener par des exhortations paternelles.* Ce Diſcours fut applaudi de toute l'Aſſemblée. Il n'en fut pas de même du Roi. Il entra dans une telle fureur qu'il ne menaçoit pas de moins que de perdre le Prélat. Cependant il en revint, & témoigna même ce retour avant ſa mort par pluſieurs reſtitutions conſiderables. Il

(1) Tous les Hiſtoriens Polonois témoignent unanimement qu'il ne bûvoit jamais que de l'eau, & qu'il ne goûta jamais vin. Il faut pourtant, ſi le reproche de l'Evêque eſt véritable, qu'il bût de quelques liqueurs enyvrantes. Il mangeoit d'ailleurs à l'excès. *Cromer.* ub. ſupr. p. 471.

(2) Il conſervoit encore quelques ſuperſtitions Payennes. *Superſtitiones quaſdam ab ineunte ætate imbibitas, ad extremum uſque retinuit: in quibus illa fuit, quod quotidie priuſquam prodiret in publicum ter ſeſe in gyrum vertebat, & ſtipulam ter confractam in terram abjiciebat.* Cromer. *ub. ſupr.*

(3) Les autres Ambaſſadeurs, & tout le Conſeil du Roi étoient préſens.

(4) Il taxoit indirectement l'Archevêque de Gneſne qui molliſſoit, quoi que depuis il eût approuvé la ſévérité de *Sbinko.*

Il donna en mourant une belle marque de son bon naturel, & de son repentir, lorsque tirant de son doigt un anneau que la Reine *Edwige* lui avoit donné en foi de mariage & qu'il avoit toujours porté, il ordonna à un de ses Chambellans d'en faire présent de sa part à *Sbinko* Evêque de Cracovie, & de le prier de le porter en mémoire de lui, de lui pardonner ses emportemens, lorsqu'il l'avoit si justement repris (a). 1434.

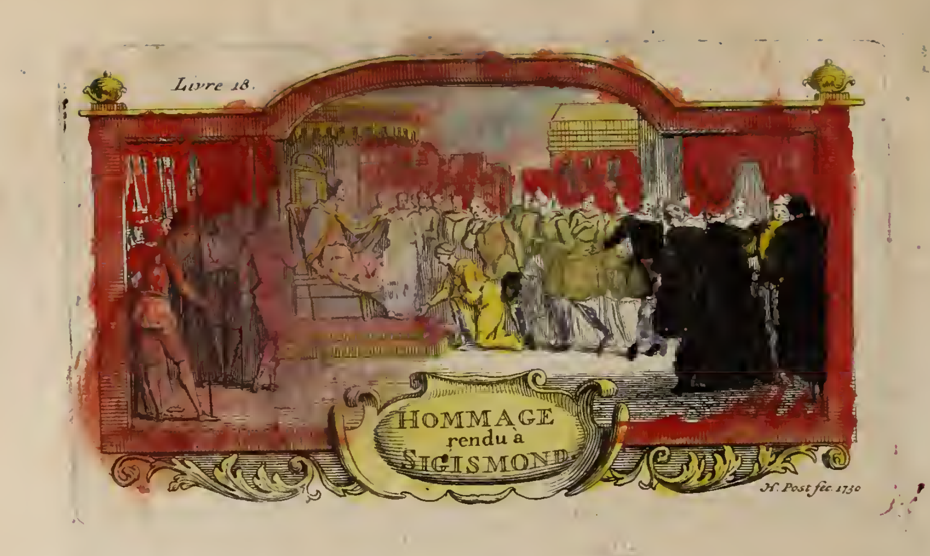
(a) *Dlug.* ub. supr. p. 647. 651.

Son Fils est élu Roi.

XL. AUSSI-TÔT après la mort d'*Vladislas* les Ambassadeurs qui alloient au Concile furent rappellez, parce qu'on jugea que les affaires du Royaume pressoient plus que celles du Concile, où il y avoit déja assez de gens pour pourvoir au bien de l'Eglise. *Sbinko* assembla tous les Grands de la Haute Pologne, & proposa de couronner incessamment *Vladislas* Fils ainé du Roi, Prince d'une grande espérance. Cette proposition ne passa pas sans beaucoup de contradictions, à cause de la jeunesse du Prince Royal. Enfin toutes les difficultez surmontées il fut couronné à Cracovie par l'Archevêque de Gnesne, le jour de la fête de *St. Jaques.*

Ambassade de Pologne a *Sigismond.*

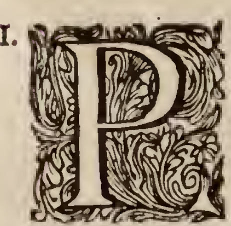
XLI. IL fut résolu d'abord d'envoyer des Ambassadeurs à l'Empereur qui étoit alors à *Presbourg.* Le but de cette Ambassade étoit de proposer le mariage du jeune Roi avec la Fille d'*Albert* Archi-Duc d'Autriche, afin d'affermir entre l'Empereur, & la Pologne une Paix fort chancelante. Mais le Palatin de Cracovie mécontent de l'élection du Roi avoit fait entendre à *Sigismond* que l'Ambassade avoit ordre de lui offrir les rênes du Gouvernement du Royaume, & de le mettre sous sa protection. On prétend que *Sigismond* fut la Dupe d'une si agréable proposition, & qu'il s'en vanta en plein Conseil, où il y avoit alors des Electeurs de l'Empire. Cependant il fut bien surpris, lorsque l'Ambassade arrivée, on ne lui proposa que le mariage, dont on vient de parler. Irrité de cet affront, il fit proposer aux Ambassadeurs de leur donner 1000. florins tous les ans, s'ils vouloient lui faire déférer le Gouvernement de Pologne, promettant qu'il n'accepteroit point cette offre. Mais les Ambassadeurs refusérent d'outrepasser leurs ordres, & s'en tinrent à la proposition du mariage. Sur quoi *Sigismond* répondit qu'il n'étoit pas raisonnable de conclure une telle Alliance, avant que d'avoir terminé les démêlez entre les Rois & les Royaumes. En même temps on envoya de nouveaux Ambassadeurs au Concile pour se joindre à ceux qui y étoient déja. La nouvelle de la mort du Roi de Pologne que portérent ces Ambassadeurs causa une tristesse générale, & on lui fit des obséques magnifiques à Basle.



HISTOIRE
DE LA
GUERRE
DES
HUSSITES
ET DU
CONCILE DE BASLE.

LIVRE XVIII.

1435. Conditions proposées à *Sigismond* pour le recevoir en Bohême.

I. ENDANT l'absence de l'Empereur qui s'en étoit retourné en Hongrie, les Etats de Bohême s'assemblérent pour délibérer des conditions sous lesquelles on l'accepteroit pour Roi. On convint de ces 14. Articles. Le 1. que l'Empereur confirmeroit, & feroit soigneusement observer les 4. Articles accordez par le Concile de Basle. Le 2. qu'il auroit à sa Cour des Prédicateurs Hussites. Le 3. qu'il n'obligeroit personne

à

à bâtir des châteaux ſur ſes terres, ni à recevoir des Moines. Le 4. Qu'il rétabliroit l'Académie, & augmenteroit les revenus de l'Hôpital. Le 5. Que les habitans du Royaume ne ſeroient point forcez à rebâtir les Monaſtères qui avoient été détruits. Le 6. Qu'il reſtitueroit au Royaume ſes Priviléges, & qu'il lui rendroit les Reliques, & les ornemens Royaux (1) 7. Que hors de l'Egliſe on prêcheroit en Allemand, mais que dans l'Egliſe on prêcheroit en Bohemien (2). Le 8. Qu'on ne recevroit point d'Etrangers dans le Sénat. Le 9. que les Orphelins, & les Pupilles ne ſe marieroient point ſans le conſentement de leurs parens. Le 10. Qu'il feroit battre de bonne monnoye, & relever les murailles des Villes bâties ſur les montagnes (3). Le 11. Qu'en ſon abſence il ne donneroit l'Adminiſtration à aucun étranger. Le 12. Qu'on rendît aux Juifs ce qu'on leur devoit, ſans payer les intérêts (4). Le 13. Que ceux qui pendant les troubles, s'étoient retirez (de Bohême) ou, ce qu'à Dieu ne plaiſe, s'en retireroient dans la ſuite par quelque nouvelle émeute ne revinſſent point chez eux malgré les Citoyens (5). Le 14. Qu'on donneroit une amniſtie générale. 1435.

II. CES Articles arrêtez, on reſolut d'envoyer une Ambaſſade ſolemnelle à *Sigismond* pour les lui préſenter, & lui offrir le Royaume à ces conditions. Mais elle fut retardée par ces deux raiſons. L'une, qu'il ſurvint une Ambaſſade de *Sigismond* lui-même, on n'en dit ni le ſujet, ni le reſultat. L'autre, qu'il arriva de nouveaux troubles ſur ces entrefaites. Un Prêtre Taborite ayant aſſemblé quelques troupes avoit enlevé la Ville de Colin aux Orphelins qui ſe défendirent vaillamment contre lui. De peur que cette étincelle ne produiſît un incendie, les Taborites, & les Orphelins convinrent de donner cette Ville en ſequeſtre à *Maiſon Neuve* en attendant qu'on pût décider à qui elle appartiendroit. Pendant ce temps-là il ſe tint une Conférence à Beronne entre les Eccleſiaſtiques. Il y eut tant de conteſtations que chacun étoit réſolu de ſe retirer chez ſoi ſans rien conclure, lors qu'il arriva des Légats du Concile qui firent reprendre la négotiation avec tant de ſuccès que tous généralement, l'Univerſité, les Huſſites, les Taborites, & les Orphelins pro-

Troubles en Bohême.

(1) C'étoit un Privilége du Royaume de garder ſes Reliques, & ſes ornemens, mais quand *Sigismond* ſe fit couronner il les mit en dépot à *Wisrhad*, où il avoit laiſſé Garniſon avant que de prendre la fuite.

(2) Cet Article eſt équivoque, c'eſt à dire apparemment que dans les Egliſes on ne prêcheroit qu'en Bohemien, & que ſi l'on prêchoit en Allemand ce ſeroit dans d'autres endroits.

(3) *Ut probam monetam cuderet, montanasque Civitates extolleret.* Theob. ub. ſupr. Cap. LXXXIII.

(4) *Ut Judæis ſaltem ſors, quæ ipſis deberetur, redderetur, nec itidem uſura exſolveretur.* ub. ſupr.

(5) *Qui tempore ſeditionis, vel profugiſſent, aut (quod tamen Deus opt. max. clementiſſimè avertat) in ulla deinceps profugituri eſſent, invitis civibus ad ſuos ne redirent.* ub. ſupr. J'ai mis en parenthéſe (de Bohême) pour éclaircir cet Article fort équivoque dans l'original.

1435. promirent d'obſerver le Concordat de Baſle. Cependant les Taborites remuoient toûjours; 700. d'entre eux, ſavoir 500. fantaſſins, & 200. Chevaux, entreprirent de reprendre *Lomnitz.* Mais *Roſemberg* y étant accouru leur donna la chaſſe, & en tua 400. entre leſquels ſe trouva leur Prêtre qui leur avoit fait prendre les armes.

L'Empereur accepte ces conditions.

III. CE reſte de troubles appaiſé, l'Ambaſſade partit pour *Brinn,* ou *Brina*, en Moravie, où étoit *Sigismond* avec l'Archiduc ſon Gendre. Cette Ambaſſade conſiſtoit en huit Seigneurs à la tête deſquels étoit *Mainard de Maiſon Neuve*, & en trois Prêtres à la tête deſquels étoit *Rockizane*, auxquels ſe joignirent quelques-uns des principaux Citoyens de Prague (1). Ces Articles furent preſentez à l'Empereur avec l'offre empreſſée de la Couronne de Bohême. Il les confirma tous en préſence d'une grande quantité de Nobleſſe de Bohême, & de Moravie qui attendoit avec impatience la concluſion d'une ſi importante affaire.

Les Légats du Concile ſe trouvent à *Brinn.*

IV. LES mêmes Légats du Concile, qui avoient été à Ratisbonne & à Prague, s'étoient rendus à *Brinn* avec l'explication des 4. Articles du Concordat. Il y eut une diſpute fort échauffée entre les Bohemiens, ſur tout entre leurs Prêtres, & les Légats, au ſujet de l'Article des *Biens d'Egliſe.* Le Concile dans le projet du Concordat avoit mis, *qu'on ne pouvoit les uſurper ſans ſacrilège.* Mais les Bohemiens prétendant qu'en paſſant cet Article, ils ſe confeſſeroient eux-mêmes *Sacrilèges*, vouloient qu'on mît, *qu'on ne devoit pas les retenir injuſtement*, ou, *qu'il étoit injuſte de les retenir.* L'Empereur, pour empêcher que cet incident ne rompît le Traité, fut d'avis d'envoyer un des Légats du Concile, pour avoir ſa déciſion là-deſſus. On y envoya *Polemar.* En attendant, l'Empereur donna rendez-vous à *Albe Royale* en Hongrie, tant aux Légats du Concile, qu'aux Deputez de Bohême.

Députez des Etats de Bohême à *Brinn.*

V. CEPENDANT ces derniers allerent faire leur rapport au Gouverneur du Royaume. Il aſſembla auſſi-tôt les Etats, où de nouveau l'on convint unanimement de recevoir & de reconnoître *Sigismond*, puis qu'il avoit confirmé leurs Articles, auſſi bien qu'*Albert* ſon Gendre, qui devoit être ſon ſucceſſeur. *Gaſpar Slich*, Chancelier de l'Empereur, étoit à cette Diète de la part de ce Prince pour apporter la confirmation de ce qui avoit été réſolu à *Brinn.* De quoi les Bohemiens temoignerent une grande reconnoiſſance à ce Chancelier envers *Sigismond.* En même tems on nomma une Ambaſſade à l'Empereur. Elle étoit compoſée d'un Deputé de chaque Etat entre leſquels il y avoit quatre des principaux Eccléſiaſtiques. Ils avoient ordre exprès & ſcellé du Sceau du Royaume, *de ſe préſenter au nom de tous les Corps des Bohemiens & des Moraves, aux Légats du Concile, & de leur promettre obeïſſance à Sainte Mere Egliſe, & au Saint Siége*

(1) On peut voir le nom des uns & des autres dans le *Mars Moravique.* pag. 594.

Siége Apostolique. Voici l'Acte. „ Au nom de Dieu. Amen. Nous „ *Alesſ de Rizenberg*, autrement de *Wizeſtiow* & *Swibow* Gouverneur „ du Royaume de Bohême, Barons, Nobles, Ecuiers, (*Milites*) „ Clients, Vaſſaux, la Ville de Prague, & les autres Villes, & les „ Prêtres faiſant & repreſentant la Congregation générale du Royaume de „ Bohême, & du Marquiſat de Moravie, en vertu de ces préſentes „ nous vous établiſſons & envoyons, Vous *R. M. Wenceſlas* de *Prahow* Official de l'Archevêché, les honorables & diſcrets perſonnages „ *Paul* de *Slauvikovitz* Bachelier aux Arts Liberaux, Curé de *St. Gilles*, & Correcteur du Clergé Epiſcopal, *Wenceſlas* Curé de *St. Nicolas* dans la vieille Ville de Prague, *Bohunko de Choczka*, Recteur & „ Doyen de l'Egliſe de Litomeritz, nos chers Prêtres en J. C. pour „ vous preſenter au Reverend Pere en Chriſt, *Philibert* Evêque de Coutance, & à ſes Collegues Légats du Saint Concile Général de Baſle, „ pour l'accompliſſement & l'exécution des Concordats (*Compactatorum*) par vous tous, ou par la plus grande partie, & prêter la reverence duë, & l'obedience Canonique à Ste. Mere Egliſe, au Sacré „ Concile General, au Pontife Romain & à nos Prélats canoniquement „ élûs, comme il a été réſolu à *Brinn*, voulant au nom de tous les Ecclefiaſtiques de Bohême & de Moravie, accepter & ratifier de bonne „ foi, tout ce que vous ferez en vertu des préſentes. En foi de quoi, „ nous avons muni nos Lettres du Sceau du Royaume de Bohême. A „ Prague, dans le Collège de *Charles*, le jour de *St. Matthieu* Apôtre, „ & Evangeliſte. L'an 1435. (a). 1435.

(a) *Cochlée* ub. ſupr p. 288.

Retour des Députez du Concile à *Albe Royale.*

VI. POLEMAR revint bientôt à *Albe Royale*, avec l'adouciſſement que le Concile avoit donné à l'Article des Biens d'Egliſe. Cette nouvelle répandit une joye générale: & comme il ne s'agiſſoit plus que d'une confirmation plus ſolemnelle, de la part de l'Empereur, des Bohemiens, & des Moraves, l'Empereur indiqua pour cela un Congrès à Iglau en Moravie, ſur les frontieres de la Bohême. On dit que dans cette occaſion *Sigismond* gagna le cœur de tout le monde, par ſa douceur, & ſon affabilité, parlant populairement aux uns & aux autres, ſelon leur inclination & leur Caractère. Ce fut apparemment dans cette même occaſion qu'il expliqua, en leur faveur, quelques Articles du Concordat, qui n'y étoient pas aſſez éclaircis. Il leur accorda même un Privilege qui n'y étoit pas énoncé, c'étoit de s'élire un Archevêque. Il étoit conçû en ces termes: „ Nous voulons auſſi, que les genereux, Nobles, vaillans, illuſtres Seigneurs de Bohême, la Ville de „ Prague, & les autres Villes avec le Clergé, puiſſe élire un Archevêque de Prague & d'autres Evêques ſuffragants; lesquels étant élus, „ nous les confirmerons, ſans qu'il ſoit beſoin d'autre confirmation; après quoi, ils ſeront ſacrez Evêques, ſans que la cérémonie du *Pallium* ſoit néceſſaire, & ſans rien payer aux Notaires, & tout le Clergé du Diocèſe de Prague ſera obligé d'obeïr à l'Archevêque ainſi

 „ élû

1435. „ élû (a)". Il fit aussi de grandes largesses aux Ambassadeurs de Bohême & de Moravie; car il leur donna soixante mille Ducats ou Ecus d'or (*Aureorum*) & une prodigieuse quantité de gros bêtail. De sorte qu'ils s'en retournerent fort contens dans leur Païs, où ils arriverent le 17. de Juin de l'année suivante. En attendant nous parcourerons les autres Païs, pour voir ce qui s'y est passé cette année 1435.

(a) *Rockiz.* ub. supr. p. 20. *Mantiss. Cod. Jur. Gent. Diplom. Leibn.* Part. II. p. 141. 142.

Affaires Etrangéres. *Italie* & *Espagne.* Mort de la Reine de Naples.

VII. Cette année mourut *Jeanne II.* Reine de Sicile âgée de 65. ans, après un regne fort malheureux d'environ 21. an. On dit qu'elle voulut être inhumée fort simplement dans l'Eglise de la Vierge de l'*Annonciade*, en pénitence de sa vie luxurieuse. Comme elle ne laissa point d'enfans, elle établit par son Testament *René* Duc d'Anjou, frere de *Louïs*, qu'elle avoit adopté, & nomma six des Seigneurs du Royaume pour l'administrer en attendant l'arrivée de ce Prince que le Duc de Bourgogne tenoit prisonnier (1). Dès qu'*Eugene IV.* eut appris la mort de *Jeanne* il envoya à Naples signifier aux Grands du Royaume qu'ils eussent à s'abstenir de toute élection jusqu'à ce qu'il en eût disposé lui-même, prétendant par la mort de *Jeanne* qu'il étoit dévolu à l'Eglise Romaine. Il envoya en effet pour en prendre possession de sa part *Jean Vittelleschi* Evêque de *Recanati*, & Patriarche d'Alexandrie qui passoit pour un homme de tête & de main. Mais les Napolitains partagez entre *Alphonse d'Arragon*, & *René d'Anjou* ne jugérent pas à propos de rien résoudre en faveur du Pape, & à la pluralité des voix, envoyérent à *René* pour lui offrir le Royaume. Comme ce Prince avoit été élargi sur sa parole, plutôt que de la violer, il envoya à Naples avec ses deux fils *Isabelle* son Epouse, à qui l'Empereur *Sigismond* avoit adjugé le Duché de Lorraine dans le Concile de Basle. Elle y fut reçue avec toutes sortes d'honneurs, & en l'absence de son Epoux, on lui adjoignit des Administrateurs du Royaume. Le Pape écrivit au Duc de Bourgogne une Lettre fort touchante, & fort Chrétienne pour lui demander l'élargissement de *René* (b).

(b) *Rayn.* an. 1435. n. 15.

Cependant les partisans d'*Alphonse* Roi d'Arragon envoyérent des Ambassadeurs à ce Prince, pour l'inviter à venir prendre possession du Royaume, & lui mirent entre les mains la Ville de *Capoue*, dont ils s'étoient emparez par surprise. *Alphonse* étoit alors en Sicile avec une bonne Flotte, accompagné de *Jean* Roi de Navarre & des Infants. Il commença son expédition par le Siége de *Gayete*, Place forte dans la Terre de *Labour*, environ à 18. lieuës de Naples. Mais les Génois qui avoient beaucoup de leurs Citoyens à Gayete avec quantité de précieuses marchandises; sollicitez d'ailleurs par *Philippe* Duc de Milan, équipérent aussi une Flotte, pour s'opposer aux desseins de l'Arragonois. Il fallut en venir aux mains non loin de l'Isle de *Poncia*. Le combat fut rude, & la victoire long temps disputée. Elle se déclara enfin pour le parti du Duc d'*Anjou*. La Flotte d'*Alphonse* fut battue, & presque toute coulée à fond. Il fut pris lui-même prisonnier avec les Princes ses freres, &

(1) Il fut pris en combattant pour le Duché de Lorraine contre *Antoine de Vaudemont* son Concurrent.

& remis entre les mains du Duc de *Milan*. Ce dernier donna la liberté aux prisonniers, après les avoir comblez de présens, & promit même à *Alphonse* de s'unir avec lui contre les François pour la conquête de la Sicile. Par cette victoire Gayete fut délivrée, les Génois triomphérent, & secouérent le joug du Duc de Milan. Le Roi de France qui soutenoit *René d'Anjou*, soupçonnant que l'entreprise de l'Arragonois s'étoit faite de concert avec le Pape lui en fit de grands reproches. *Eugene IV.* s'en disculpa par une Bulle, & ordonna en même temps aux deux partis de demeurer dans l'inaction jusqu'à nouvel ordre (a). Le Pape étoit alors à Florence, où il manqua d'être arrêté. Le Duc de *Milan* qui lui en vouloit toûjours, à cause de la protection qu'il donnoit à l'Angevin, lui envoya *Barthelemi* Evêque de Novarre sous prétexte de lui parler de paix, mais dans le fond pour l'arrêter, lors qu'il sortiroit de la Ville pour quelque promenade. Ce Prélat étoit assisté dans cette entreprise par *Nicolas Piccinin* Général du Duc, mais la conspiration fut découverte. Le Pape pardonna à l'Evêque par l'intercession du Cardinal *Albergati*. La Paix se conclut cette année entre le Pape, le Duc de *Milan*, les Venitiens, & les Florentins. 1435.

(a) *Bzow.* ann. 1435. & seqq. *Rayn.* ann. 1435. num. XII. & seqq. *Spond.* ann. 1435. num. IV.

France & Angleterre. Congrès inutile à Arras.

VIII. L'ASSEMBLÉE d'Arras occupa cette année les esprits en France, en Angleterre, en Italie, & à Basle. L'Histoire témoigne que depuis longtemps il n'y en avoit point eu de plus célèbre. Il s'agissoit de faire la paix entre la France, & l'Angleterre, & de reconcilier *Philippe* Duc de Bourgogne dit le *Bon* avec *Charles VII*. Les Ambassadeurs des deux Royaumes y étoient en grand nombre, aussi bien que ceux de ce Duc. Le Concile, & le Pape, comme on l'a déja dit, y avoient chacun leurs Légats pour servir de Médiateurs. Il s'y rendit aussi des Ambassadeurs de l'Empereur, & des Rois de Chypre, de Portugal, de Sicile, d'Espagne, de Navarre, de Pologne, de Dannemarck, des Ducs de Bretagne, & de Milan, outre les Députez de l'Université de Paris, & de plusieurs autres, aussi bien que des principales Villes, qui pouvoient avoir intérêt au Traité. Tout ce grand attirail de monde, & ces spécieux préparatifs ne produisirent presque aucun effet, tant les prétentions des deux partis étoient opposées. On jugea même qu'ils avoient plus d'envie d'amuser le monde par des apparences de paix, que de faire en effet une paix dont ils avoient si grand besoin les uns & les autres. Les dernieres offres de la France furent de céder au Roi d'Angleterre toute la Guienne & toute la Normandie qu'il possédoit, à condition qu'il quitteroit le nom de Roi de France, & qu'il feroit hommage de ces deux Provinces à *Charles VII*. Ces propositions parurent si raisonnables aux Médiateurs qu'ils presserent instamment les Anglois de les accepter. Mais ceux-ci, qui outre ces deux Provinces, prétendoient garder tout ce qu'ils tenoient dans le Royaume, & conserver à leur Roi le titre de Roi de France furent si choquez de ces offres, qu'ils se retirérent brusquement du Congrès, sans donner même aucune réponse (b).

(b) *Spond.* ann. 1435. num. VI. VII. le P. *Dan.* Hist de Franc. Tom. IV. p 99 *Rap.* Hist d'Angl. Tom. IV. p. 83.

 IX. Le

1435. Reconciliation du Roi de France, & du Duc de Bourgogne.

IX. Le Duc de Bourgogne qui avoit déja résolu de se détacher des Anglois fut plus facile à disposer à la paix. Pour la faciliter davantage le Cardinal de *Ste. Croix* Légat du Pape dégagea le Duc du serment de fidélité qu'il avoit preté au Roi d'Angleterre. Les Historiens Anglois ont regardé cette démarche d'*Eugene IV.* comme une infidélité. Mais d'autres y ont trouvé beaucoup de prudence, parce qu'il valoit mieux sauver l'un des deux Royaumes en pacifiant la France que de les perdre tous deux en donnant lieu à la continuation de la guerre par la jonction du Duc avec l'Anglois. Quoi qu'il en soit, la paix se fit à des conditions desavantageuses, & fort peu honorables au Roi de France. *Il faut avouer*, dit le P. Daniel, *qu'en cette occasion le Vassal donna la Loi à son Souverain. La Paix fut concluë à des conditions, que la seule necessité, & le succès avantageux qu'elle eut pour l'Etat, peuvent justifier* (a). On peut voir ces conditions dans toute leur étenduë chez les Historiens François. Je ne donnerai que les trois premiéres comme les plus intéressantes par rapport à l'Histoire générale. On sait que *Jean* Duc de *Bourgogne*, qui en 1407. avoit fait assassiner *Louïs* Duc d'*Orleans* fut lui-même assassiné en 1419. à Montereau-Faut-Yonne dans l'Isle de France par les gens qui accompagnoient le Dauphin dans une entrevuë que ces deux Princes devoient avoir en ce lieu-là (b). On peut juger que cet assassinat augmenta beaucoup l'aigreur des deux factions Françoises. Le Duc *Philippe* fils de *Jean* s'unit plus étroitement que jamais avec l'Anglois pour vanger la mort de son Pére. La premiére condition du Traité fut donc, *que le Roi de France feroit dire au Duc de Bourgogne, que le meurtre du Duc* Jean *son pére avoit été fait injustement, & par mauvais conseil; que cette action lui avoit toujours déplû, & lui déplaisoit toûjours; & que s'il eût sû ce dessein, & qu'il eût eu l'age, & la connoissance qu'il avoit présentement, il s'y fût opposé de tout son pouvoir; qu'il prioit le Duc de Bourgogne d'oublier cette injure, & de se reconcilier sincerement avec lui. Il fut ajoûté à cet article, que dans le Traité d'accommodement, il seroit parlé de cette satisfaction que le Roi faisoit au Duc* (c). Peut-être qu'en effet, comme quelques-uns l'ont crû, quoi que peu vraisemblablement, le Dauphin n'eut point de part à cette perfidie, & que ce fut un complot secret des Orleanois qui l'accompagnoient. Quoi qu'il en soit, le second Article du Traité étoit, que ceux qui avoient eu part à ce meurtre seroient recherchez, & punis. J'exprimerai le troisiéme dans les termes du P. Daniel. *Que pour l'ame du feu Duc de* Bourgogne, *& d'*Archambaud de Foix *Comte de* Noailles *qui fut tué avec lui, & pour les autres qui avoient péri dans les guerres dont ce meurtre avoit été l'occasion, le Roi fonderoit à ses dépens une Chapelle à Montereau-Faut-Yonne où le meurtre avoit été commis, & que ce Bénéfice seroit à la collation du Duc de* Bourgogne, *& de ses Descendans à perpetuité. Que le Roi pour le même sujet fonderoit en la même Ville une Eglise, & un Couvent de Chartreux, & qu'il feroit élever sur le*

(a) Tom. IV. ub. supr.

(b) Le P. *Dan.* Tom. III. p. 901. 902.

(c) Le P. *Daniel.* T. IV. ub. supr.

le Pont, où le Duc avoit été tué, une belle Croix qui y seroit toujours entretenuë, & reparée aux frais du Roi; qu'aux Chartreux de Dijon, où le corps du Duc reposoit actuellement, le Roi fonderoit une grande Messe de Requiem, *qui se diroit à perpetuité tous les jours* (a). Ces conditions étoient flétrissantes, les autres étoient plus dures. Je ne m'y arrêterai pas, parce que ces sortes de Conventions extorquées par la nécessité ne subsistent pas long temps. 1435.

(a) ub. supr. p. 100.

Allemagne. Sessions du Concile de Basle.

X. Le Concile tint cette année trois Sessions. Dans la premiere qui étoit la XX. on decreta contre les Prêtres Concubinaires, & on ordonna aux Séculiers de garder la Foi conjugale, & à ceux qui n'ont pas le don de continence de se marier. On y défendit d'éviter le commerce des excommuniez dont l'excommunication n'auroit pas été publiée canoniquement, comme aussi de ne pas mettre légérement les Villes, & les Communautez à l'interdit, & de ne pas appeller sans de grandes raisons, pour ne pas prolonger, & multiplier les procès. Dans la Session XXI. on résolut de nouveau l'abolition des Annates; mais ce Decret ne passa pas sans de grandes oppositions de la part des Légats du Pape. On défendit la Simonie sous des peines très-griéves, dont le Pape lui-même ne seroit pas exempt, devant être deferé au Concile s'il y tomboit. On fit quelques autres Réglemens concernant la Discipline Ecclésiastique, & l'Office Divin. Dans cette même Session, on fit un Decret contre certains spectacles qui se donnoient dans les Eglises pendant quelques Fêtes, sous le nom de *Fêtes des Foux.* Je rapporterai la chose dans les termes du Continuateur de l'Abbé *Fleury* ". Ces „ spectacles, *dit-il*, se faisoient en certaines Fêtes, où l'on habilloit des „ Enfans en Evêques avec la Mître, la Crosse, & les habits Pontifi- „ caux, leur faisant imiter dans cet équipage les fonctions des Evê- „ ques. D'autres étoient habillez en Rois, & c'est ce que le Concile „ dit qu'on appelloit la Fête des Foux, ou des Innocens. On y parle „ aussi des danses, & des mascarades d'hommes & de femmes que le „ Concile défend aux Ordinaires, aux Doyens, Recteurs, & Curez „ de souffrir, sous peine d'être privez de leur revenu pendant trois „ mois. Il parle aussi des ventes qu'on faisoit dans les Eglises, ou „ dans les Cimetiéres, & qu'on ne doit pas permettre, soumettant ceux „ qui y contreviendront aux Censures Ecclésiastiques (b)". On apprend du *P. Pagi* que sur la fin du XII. Siécle, *Odon* Evêque de *Paris*, par ordre de *Pierre* Cardinal de *Capoue* Légat en France, avoit défendu ces sortes de jeux, & que la Pragmatique Sanction avoit confirmé la défense du Concile de Basle à cet égard. Cependant ce même Auteur nous apprend qu'on faisoit encore la Fête des Foux en quelques endroits de France, sous prétexte que la Pragmatique Sanction avoit été abolie. Cette Fête duroit encore à Rheims en 1509. (c). La Session XXII. fut employée à l'examen des erreurs d'un certain Docteur, appellé *Augustin de Rome*, Archevêque titulaire de Nazareth.

(b) *Continuat. de Fleury.* ub. supr. p. 119.

(c) *Pagi.* ub. supr. p. 571.

C'est à peu près ce qui se lût dans ces trois Sessions Publiques. Mais dans

1435. dans les Congregations générales il y eut toute cette année de longues & pénibles négotiations sur deux affaires importantes. La premiere étoit entre le Pape & le Concile qui par ses Decrets donnoit tous les jours de nouvelles atteintes à son autorite & à ses revenus. L'autre regardoit la réunion des Grecs. Ces négotiations furent infructueuses, le Pape & le Concile ne voulant rien relâcher de leurs prétentions reciproques. D'ailleurs, ce même Pape & ce même Concile se croisoient dans l'affaire des Grecs. Le Concile prétendoit que leur réunion se fît à Basle, mais *Eugene*, avec qui il semble que les Grecs s'entendoient, vouloit que ce fût ailleurs, dans un lieu à sa bienseance, & où il pût être présent comme les Grecs le demandoient aussi.

Pologne. Switrigal, & les Chevaliers Teutoniques défaits.

XI. Le regne du jeune *Wladislas* commença sous d'heureux auspices. On a vu les années precédentes *Switrigal* chassé de la Lithuanie dont il s'étoit emparé avec le titre de Grand Duc par la connivence de feu *Wladislas* son frére. Comme il refusoit de faire hommage de ce Duché à la Pologne, & que même il s'étoit soulevé contre son bienfaiteur, le Roi donna charge à *Sigismond Starodubsky* frére du feu grand Duc *Withoud* de ranger *Switrigal* à la raison, & de se mettre en possession de la Lithuanie. *Switrigal* en effet fut battu, *Sigismond* prit sa place, & fit hommage du Grand Duché à la Pologne. Cette année le rebelle *Switrigal* voulut se relèver, il se ligua avec les Chevaliers Teutoniques, & *Coribut* pour déposseder *Starodubsky*. Dès que ce dernier en eut la nouvelle, ne se sentant pas en état de résister à une si forte Ligue, il envoya demander du secours à *Wladislas* son neveu. Le jeune Roi, du conseil des Prélats & des Barons, envoya aussi-tôt une bonne armée au secours de son Oncle. *Switrigal* effrayé de la jonction des Lithuaniens, & des Polonois, dont il connoissoit la bravoure, au lieu qu'il avoit souvent éprouvé la lâcheté des Chevaliers, demanda la paix pour ainsi dire à genoux. Il proposoit *de remettre leurs démêlez réciproques à l'arbitrage, ou du Pape, ou de* Sigismond, *ou de quelques autres Princes Catholiques, ou même enfin de quelques gens de bien, pourvû seulement qu'ils fussent Chrétiens* (a), voulant apparemment insinuer les Bohemiens, ou quelques Princes du Rite Grec. Mais les Polonois, & les Lithuaniens ne se trouvant pas d'humeur de manquer une aussi belle occasion que celle que leur donnoit l'épouvante de *Switrigal*, refuserent tout accommodement avec beaucoup de hauteur. Ils étoient prêts à donner, lors que *Switrigal* décampa tout à coup, pour attendre quelque secours qui lui devoit venir de Livonie. *Coribut* non moins effrayé en fit autant. On lui attribue un assez bon mot dans cette occasion. Les Chevaliers étoient lestes, & brillants dans leurs habits, & dans leurs armes. Les Polonois au contraire, & les Lithuaniens étoient presque à demi nuds, & tout basanez. Comme quelques-uns se moquoient de ces derniers, *si j'avois à choisir*, dit Coribut, *je prendrois parti dans l'Armée noire.* Le Chevaliers, les Livoniens, les Tartares, les Russes poursuivis dans leur retraite, il y eut pendant une heure un sanglant com-

(a) *Dlug.* ub. supr. p. 683.

combat. Mais enfin ils furent tous mis en fuite, tuez, ou pris prisonniers. Jamais on ne vit tant de carnage, ni victoire aussi complete. *Switrigal* qui savoit les chemins se sauva avec quelque peu de Russes. *Coribut* fut pris les armes à la main tout percé de coups, & mourut bien-tôt après de ses blessures. L'Empereur *Sigismond* avoit envoyé des Ambassadeurs à *Wladislas* pour le prier d'accommoder les démêlez de *Switrigal*, & du Grand Duc de Lithuanie. Mais à peine l'Ambassade fut-elle arrivée qu'on apporta la nouvelle de la victoire des Polonois, & des Lithuaniens. Cette victoire facilita beaucoup la paix entre la Pologne, & les Chevaliers. Elle fut concluë, & signée sur la fin de cette année. On rapporte que les conditions du Traité étoient d'une si grande étenduë qu'elles faisoient un volume considerable, & que là-dessus les Prélats, & les Barons de Pologne exhortérent les Prélats, & les Commandeurs de Prusse, *à être plus fidèles, & plus exacts à observer cette paix que les précédentes, parce que celle-ci étoit dans un livre, au lieu que les autres étoient sur des feuilles volantes* (1). 1435.

XII. Au commencement de 1436. les Etats de Bohême se rassemblerent pour envoyer en Hongrie une nouvelle Ambassade à *Sigismond*, avec d'instantes prieres de venir prendre possession de son Royaume. La Paix étoit concluë. Les Thaborites, quoi qu'avec peine & avec regret, s'étoient soumis au Concordat arrêté à Basle. L'Empereur l'avoit déja confirmé à Albe Royale; mais comme il restoit encore quelques difficultez à lever, il avoit promis de le confirmer plus solemnellement à *Iglaw*, & d'y mettre la derniere main. Il s'y rendit en effet au mois de Juin, avec l'Archiduc son Gendre. Il y avoit déja quelques jours, que les Légats du Concile l'y attendoient. Il paroît par les dates, que ces Légats avoient reçû de nouveaux Pleins-pouvoirs plus amples que les précédents. J'en trouve deux qui ont été tirez de la *Bibliotheque de Wolfembutel*, & datez du même jour, ou à un jour l'un de l'autre, c'est-à-dire, le 12. ou le 13. de Mars de cette année. L'un est plus général, & ne renferme que le Plein-pouvoir. L'autre entre dans un plus grand détail, & est conçû à peu près en ces termes. „ Nous avons jugé à propos de vous envoyer en qualité de nos Légats „ en Bohême, & en Moravie, avec Plein-pouvoir, comme il paroit „ par nos autres Lettres. Mais parce que ces termes généraux de Pou- „ voir & de Jurisdiction Ecclésiastique, pourroient souffrir quelque „ ambiguité, nous vous déclarons par les présentes, que nous vous „ donnons, ou à trois, ou à deux d'entre vous, pouvoir de connoi- „ tre,

1436. Diète à *Iglaw*.

(1) *Dlug.* ub. supr. p. 687. 688. Il ne faut pas omettre ici la mort de *Paul Wladimir de Brudzewo*, Docteur en Droit, Chanoine de Cracovie, de la noble Maison de *Dolenga*. C'est le même qu'on a vû paroitre avec éclat au Concile de Constance, & y signaler son zéle en faveur de la Pologne contre les Chevaliers de Prusse. Il fit la même chose à *Rome*, à *Bude*; & en plusieurs autres lieux. Il a passé pour un des plus illustres hommes de son temps tant par sa vertu que par son savoir, & ses négotiations.

1436. „ tre, de toutes les causes tant Civiles qu'Ecclésiastiques, criminelles & „ spirituelles, d'entendre, ou faire entendre les Parties, de décerner, de „ faire enquête des crimes, de punir les délinquants, ou de les absou- „ dre, si vous le jugez à propos, de conférer toutes sortes de Bénéfi- „ ces, quand même ils seroient dévolus au Siége Apostolique & géné- „ ralement d'exercer toute Jurisdiction volontaire, & contentieuse dans „ tout le Royaume de Bohême, & le Marquisat de Moravie, & la „ même puissance Ecclésiastique qu'ont accoutumé d'avoir les Cardi- „ naux Légats *à Latere*. A Basle ce 13. Mars (a) ". Il s'y rendit une quantité de monde si prodigieuse, sur tout de Noblesse, qu'à peine y avoit-il en Bohême & en Moravie aucun homme de distinction, qui ne voulût être témoin de la conclusion d'une affaire si importante. C'est ici l'occasion & le lieu de representer cette Pièce si fameuse, si solemnellement jurée, & si souvent violée de part & d'autre. Il faut la traduire mot à mot.

(a) *Cochl.* ub. supr. p. 293. *Mantiss. Cod. Jur. Gent.* ub. supr. p. 146.

Concordats ou *Compactata* des Bohemiens avec *Sigismond.*

XIII. AU *nom de Notre Seigneur J. C. Amen. On est convenu par la grace du St. Esprit, dans la Ville de Prague, de ce qui est écrit ci-dessous entre les Légats du Sacré Concile de Basle, & l'Assemblée Générale de l'Illustre Royaume de Bohême, & du Marquisat de Moravie.*

„ 1. Ladite Assemblée au nom desdits Royaume & Marquisat, & „ pour tous & chacun d'eux, recevra, acceptera, & ratifiera en la meil- „ leure forme ce Traité de Paix perpetuelle & d'Unité Ecclésiastique. „ 2. Cela fait, lesdits Légats, au nom, & en l'autorité dudit Sacré „ Concile admettront, & recevront ladite Paix, & Unité, & publie- „ ront une Paix générale de tout le Peuple Chrétien avec tous les ha- „ bitans desdits Royaume, & Marquisat. Ils leveront toutes les Senten- „ ces de censures (ou d'excommunication) & en donneront une entiere „ abolition. Ils ordonneront à tous les Chrétiens, & à chacun d'eux que „ désormais personne n'ait à diffamer ledit Royaume, & Marquisat pour „ ce qui s'est passé, qu'on ne fasse aucune injustice, ni violence à leurs „ habitans, mais qu'au contraire on vivra avec eux dans une Paix Chré- „ tienne, & dans une constante amitié, & qu'on les regardera comme Fré- „ res, & Enfans obeïssans à Sainte Mére Eglise. 3. Sur le premier Arti- „ cle que les Ambassadeurs de Bohême, & de Moravie ont presenté au „ Sacré Concile en ces termes; *Que la Communion de la très-Divine Eu- „ charistie, pour être utile & salutaire, doit être librement administrée par „ les Prêtres sous l'une & l'autre espèce, savoir du pain, & du vin, à tous „ les fidèles de Bohême, & de Moravie, & dans tous les lieux, où il y „ a des gens de leur sentiment, à cet égard.* Sur cet Article on est con- „ venu de ceci; Que les Bohemiens, & les Moraves de l'un & de „ l'autre Sexe qui embrasseront réellement & de fait l'Unité & la „ Paix Ecclésiastique, & qui dans toutes les autres choses se conforme- „ ront à la Foi, & aux Cérémonies de l'Eglise universelle, que ceux- „ là, & celles-là qui ont un tel usage communieront sous l'une & l'au- „ tre espèce, par l'autorité de notre Seigneur Jesus-Christ, & de l'E-

„ glise

„ glise son Epouse. Et cet Article sera pleinement discuté au Concile 1436.
„ par rapport à la nature du précepte, où l'on verra ce qu'il faut tenir, „ & comment il faut agir sur cet Article pour la Vérité Catholique, & „ pour l'utilité du Peuple Chrétien. Que si après avoir mûrement „ traité & digeré cette affaire les Bohemiens persistent par leurs Ambassadeurs à désirer la Communion sous les deux espèces, le Sacré „ Concile donnera, au nom du Seigneur, aux Prêtres desdits Royau„me & Marquisat le pouvoir de communier le Peuple sous l'une & „ l'autre espèce, savoir les personnes qui étant en âge de discrétion le „ demanderont avec dévotion, & révérence, en observant toujours que „ les Prêtres ne manquent jamais de dire à ceux qui communient ainsi, „ *qu'ils doivent croire fermement que la chair de J. C. n'est pas seule„ment sous l'espèce du pain, ni le sang seulement sous l'espèce du vin,* „ *mais que J. C. est tout entier sous chacune des espèces.* Et les Légats „ du Sacré Concile écriront en son nom pour ordonner à tout le mon„de, de quelque condition & état qu'on soit, de ne point insulter, ni „ faire aucun tort, soit en paroles, soit en actions, aux Bohemiens & „ aux Moraves qui communieront sous les deux espèces. Ce que le „ Concile ordonnera aussi.

„ 4. Sur les trois Articles suivans les Légats du Sacré Concile „ concluent ainsi ; Comme il faut aller sobrement, & avec cir„conspection, quand il s'agit de la Vérité Catholique sur tout „ dans un Concile Général, afin que la Vérité soit tellement éclaircie „ qu'il n'y ait point de sujet d'erreur, ou de scandale, ou, comme parle „ *St. Isidore*, de surprise, & d'ambiguité par l'obscurité des expressions, „ il est bon de s'expliquer nettement. Sur la reprehension, ou punition „ des péchez vous avez posé cet Article : *Tous les péchez mortels, &* „ *sur tout les publics, doivent être reprimez, corrigez, & bannis raison„nablement, & selon la loi de Dieu, par ceux qui y ont interêt.* Or „ (disoient les Légats) ces mots, *par ceux qui y ont interêt* (per eos „ quorum interest) sont trop généraux, & pourroient être en piége, „ & en scandale à quelqu'un, ce qui est contre l'Ecriture, *qui ne veut* „ *pas qu'on mette rien devant l'aveugle qui puisse le faire tomber* (a), & „ qui veut, *qu'on bouche les fosses, de peur que le bœuf du voisin ne s'y* „ *blesse* (1). Nous disons donc que selon l'Ecriture, & les Saints „ Docteurs, les péchez mortels & sur tout les publics doivent être re„pris, corrigez, & bannis, autant que cela se peut raisonnablement selon „ la Loi de Dieu, & les réglemens des Saints Péres, & que le pouvoir de „ punir les coupables n'appartient pas à des particuliers, mais seulement „ à ceux à qui le droit, & la justice donnent jurisdiction sur eux.

(a) *Levit.* XIX. 14.

„ 5. Sur votre Article de la Prédication de la Parole de Dieu, „ conçu en ces termes, *que la Parole de Dieu doit être prêchée li-*

„ *bre-*

(1) Il y a, selon la Vulgate, Deuteronome XXII. 4. *Si videris asinum fratris tui aut bovem cecidisse in via, non despicies, sed sublevabis cum eo.*

1436. „ *brement, & fidelement par des Prêtres & des Lévites qui en soient capables*, (ou qui y soient propres, *idoneos*) de peur que ce mot *librement* ne donne occasion à une liberté vague, & générale qui seroit „ préjudiciable, & que vous ne prétendez pas, comme vous l'avez souvent dit, il faut y apporter quelque limitation. Nous disons donc „ que, selon l'Ecriture, & les Saints Docteurs, la Parole de Dieu doit „ être prêchée librement, non toutefois par tout indifféremment par „ des Prêtres du Seigneur, & des Lévites qui y soient propres & qui „ soient approuvez, & envoyez par les Supérieurs légitimes, sauf néanmoins l'autorité du Pape qui en toutes choses est le Préordinateur, „ (*Præordinator*) selon les Statuts des Saints Péres.

„ 6. A l'égard du dernier Article qui porte, *qu'il n'est pas permis au Clergé, sous la Loi de grace, de dominer séculierement sur des biens temporels*, nous nous souvenons que quand cette matiere fut agitée en plein „ Concile, celui qui avoit été député pour traiter cette question posa ces „ deux conclusions. La premiere, que les Ecclésiastiques Séculiers, & non „ Religieux, c'est-à-dire, qui n'ont point fait vœu de pauvreté, peuvent légitimement avoir & posséder toutes sortes de biens temporels, „ comme les héritages, & les successions de leurs Péres, ou d'autres „ personnes, & tous autres biens justement acquis, soit par donation, „ soit par contract, soit par légitime industrie. (*arte licita*) La seconde conclusion étoit que l'Eglise peut légitimement avoir & posseder des biens temporels, meubles, immeubles, des maisons, des terres, des Métairies, des Villes, des Châteaux, & y avoir des Domaines civils & particuliers. Celui de vos Députez qui portoit la „ parole sur cet Article convint que ces Conclusions, si on les entendoit bien, n'étoient point contraires à son Article, parce qu'il l'entendoit d'un Domaine *formellement civil*, par où il donnoit assez à entendre que par dominer séculierement, il vouloit parler d'une certaine „ maniere, & d'un certain usage particulier de domination. Or comme la Doctrine de l'Eglise doit être exprimée non en termes ambigus, mais clairs, nous disons nettement que, selon l'Ecriture & les „ Saints Docteurs, ces deux conclusions sont véritables, que les Ecclésiastiques doivent administrer fidélement les biens d'Eglise dont ils sont „ Administrateurs, & que ces mêmes biens ne doivent point être détenus, & occupez injustement par d'autres.

„ 7. Ladite Congregation (1) (ou Assemblée) reçoit, & accepte la „ Déclaration de ces trois Articles, comme étant conforme à l'Ecriture „ Sainte. Mais parce que quelques-uns trouvent qu'il s'est glissé plusieurs „ abus & désordres au sujet de ces mêmes trois Articles, l'intention de „ l'Assemblée est d'en demander la réformation au Concile. Ce que les „ Légats du Concile accordent & approuvent, pourvû qu'on le fasse d'une

„ ma-

(1) C'est l'Assemblée des Etats de Bohême, & de Moravie.

„ maniere honnête, & licite, parce que l'intention du Concile eſt de „ reformer les mœurs, à quoi les Légats veulent auſſi concourir de „ tout leur pouvoir. 1436.

„ 8. Quand, par la bénédiction de Dieu, la guerre, en matiére de Foi, ſera terminée & que la Paix ſera bien établie, il „ paroît fort expedient que ſi dans d'autres cauſes qui ne concernent „ point la Foi, les Bohemiens, & les Moraves ont des démêlez avec „ leurs voiſins, on s'abſtienne de toute voye de fait, & qu'on les ter- „ mine amiablement, ou dans le Concile, ou dans des Conférences, „ ailleurs. Pour l'affermiſſement de la Paix, les Légats du Concile en „ obtiendront une Bulle authentique avec des Lettres à tous les Princes, „ & Communautez des environs (pour les engager à maintenir la Paix). „ De leur côté les Députez de Bohême & de Moravie donneront des „ Lettres patentes, ſcellées de leurs Sceaux, (& on échangera les Ratifi- „ cations) ſans rien ômettre de part, & d'autre de ce qui peut contri- „ buer à affermir & à conſerver la Paix (1).

Autres Pièces concernant le Concordat.

XIV. Ce Traité fut exécuté à *Iglaw*, & muni des Sceaux de l'Empereur d'une part, & des Bohemiens & des Moraves de l'autre, auſſi bien que des Députez du Concile. On en peut voir la confirmation dans pluſieurs Pièces que *Cochlée* nous a conſervées. La premiere Pièce eſt la Bulle des Légats du Concile en exécution du Concordat ci-deſſus. On y ratifie tous les Articles de ce Concordat, & on y ajoûte quelques éclairciſſemens, & quelques précautions. Les Légats, par exemple, diſent que par la Foi ils entendent la premiere Verité, & toutes les autres véritez à croire ſuivant l'Ecriture, & la Doctrine de l'Egliſe entenduë ſainement. Sur les Rites & les Cérémonies de l'Egliſe univerſelle, ils diſent qu'ils n'entendent pas par là certaines cérémonies, & certains uſages particuliers qui peuvent varier en diverſes Provinces, mais qu'ils entendent ce qui ſe pratique généralement, & communément dans le Service Divin. Ils ajoutent que s'il arrivoit que quelques-uns ne s'y ſoumiſſent pas d'abord, la faute de quelques particuliers ne devoit pas rompre la Paix & l'union. On charge dans cette Pièce, l'Archevêque de Prague quand il y en aura un, les Evêques d'*Olmutz*, & de *Litomils*, & tous les Prélats qui ont cure d'ames de tenir la main à l'obſervation de ce Traité, & on y déclare que s'il y a dans l'Univerſité des Ecoliers qui communient ſous les deux eſpèces, cet uſage ne doit point empêcher leur promotion aux Ordres Sacrez, de venir au Concile, & d'y propoſer modeſtement leurs difficultez ſur la Foi, ſur les Sacremens, ſur les Cérémonies, & même ſur la réformation de l'Egliſe dans ſon Chef, & dans ſes Membres. Cette Pièce eſt ſignée de *Philibert* Evê-

(1) *Cochl.* Hiſt. Huſſ. Lib. VII. p. 271. 274. Cette Pièce eſt fort informe dans l'original Pour lui donner une meilleure forme on a numeroté les Articles, & donné ſoit en marge, ſoit en Parenthéſes, quelques petits éclairciſſemens ſans rien changer au fond. On trouve auſſi cette Pièce, & quelques autres y appartenant dans le Livre intitulé *Leibnitz. Mantiſſ. Cod. Jur. Gent. Diplom. Part, II. p.* 138. 140.

1436. Evêque de Coutance, de *Jean Polemar* Auditeur de Rote, & de *Tilmann* Prévôt de Saint *Florin*, pour tous leurs Collégues absents. Elle est datée du 5. de Juillet (a). Je trouve dans une autre copie de cette Pièce un Article omis par *Cochlée*, ou tout exprès, ou par mégarde. Il porte, *que les Légats du Concile déclarent que le Juge* (1) *qui a été nommé, & énoncé dans la Conférence d'Egre, a été, est, & sera le Juge à l'égard de tout ce qu'il faut croire, & faire dans la Sainte Eglise de Dieu, & que l'intention du Concile est de suivre ce Juge en toutes choses avec l'assistance du St. Esprit* (2). On passe les autres Pièces, parce qu'elles ne sont que des confirmations, & des repétitions du Concordat, & des éclaircissemens.

(a) *Cochl.* ub. supr. p. 289. 292.

Decret du Concile sur le Concordat.

XV. Au reste, on prétend que l'Empereur impatient de régner en Bohême accorda aux Bohemiens quelques Articles secrets qui ne sont point énoncez dans le Concordat, comme par exemple; *que ceux qui s'étoient emparez des biens des Eglises les garderoient, & les tiendroient en gages jusqu'à ce qu'on les rachetât; Que les Religieux de l'un & de l'autre sexe à qui on avoit ôté les Monastères, & qu'on avoit bannis ne seroient point rappellez; Que* Rockizane *seroit élu Archevêque de Prague; Qu'on ôteroit au Pape le gouvernement & la disposition des Eglises de Bohême* (b). Il paroit en effet par une réponse qui fut faite dans une Congrégation générale aux Ambassadeurs de l'Empereur que les Péres de Basle apprehendoient que ce Prince ne se laissât gagner aux sollitations des Bohemiens pour leur accorder des choses au delà, & au préjudice du Concordat. ,, Jusqu'à présent, *disent les Orateurs du Concile*, il n'a tenu qu'aux Bohemiens que la Paix ne soit concluë depuis ,, plusieurs années que le Concordat a été arrêté. Mais leurs Agens font ,, toujours naître de nouveaux incidens, & ils demandent même plusieurs choses qui non seulement excedent les Traitez, mais qui y sont ,, contraires. En dernier lieu après plusieurs demandes qu'ils ont fait ,, mal à propos aux Légats du Concile, ils ont osé exiger de l'Empereur qu'il convînt avec eux de la Communion sous les deux espèces; ,, Qu'il eût des Chapelains qui communiassent ainsi le Peuple; Qu'on ,, n'admît dans son Conseil, & aux affaires du Royaume que des *Subutraquistes* (3); Que les Religieux & les Religieuses ne seroient point ,, rappellez sans le consentement de l'Archevêque, & du Gouverneur; ,, Qu'ils eussent le droit de s'élire un Archevêque & plusieurs autres ,, choses contraires à l'ordre & à l'autorité Ecclésiastiques. Par ces ,, raisons le Synode, qui a intention de guerir la playe, & non de la cacher, voudroit être assuré si les Bohemiens veulent s'en tenir simplement & purement au Concordat, & l'exécuter sans delai, & sans extorquer aux Puissances séculieres des choses qui sont à la disposition de ,, l'E-

(b) *Czechor.* ub. supr. p. 598.

(1) Ce Juge, c'est l'Ecriture Sainte, comme on en convint à *Egre*.
(2) *Leibnitz.* Mantiss. Cod Jur. Gent. Diplom. ub. supr. p. 147.
(3) Ce sont ceux qui communioient sous les deux espèces.

„ l'Eglise. Le Concile prétend outre cela que personne ne soit contraint „ à communier sous les deux espèces. Que s'ils ont quelque chose à „ demander qui soit du ressort de l'Eglise, qu'ils s'addressent au Con- „ cile, où on les favorisera autant qu'il se peut, sauf le Concordat. Cette réponse fut faite le 29. d'Octobre de l'année precedente, & portée celle-ci à *Iglaw* (a). Mais apparemment l'Empereur ne se trouva pas d'humeur à sacrifier une Couronne aux précautions du Concile. Il fit à peu près ce que les Bohemiens souhaitoient, sauf à s'en dedire, comme il paroitra par la suite. 1436.

(a) *Bzov.* ann. 1435. num. XLIX.

Rockizane accordé par Sigismond aux Bohemiens pour Archevêque.

XVI. QUOIQU'IL en soit, toutes choses reglées, les Légats leverent publiquement toutes les Sentences d'excommunication contre les Bohemiens & les Moraves du parti Hussite, & de leur côté, ils jurerent obeïssance à l'Eglise Romaine, & à *Sigismond.* On a vû que dans les Conferences de Brinn & d'Albe Royale, l'Empereur avoit accordé aux Bohemiens le pouvoir de se faire un Archevêque. Ils demanderent dans celle-ci ce Benefice pour *Rockizane*, qui depuis longtems étoit beant après ce friand morceau. L'Empereur le leur accorda en ces termes. „ Nous *Sigismond* &c. Comme les Seigneurs, les Chevaliers, les No- „ bles, & les Villes de notre Royaume de Bohême, nous ont sup- „ plié (1) de leur faire part de notre Droit à l'élection d'un Archevê- „ que de Prague, nous leur avons gracieusement accordé cette demande, „ pour le bien du Païs, & cedé notredit Droit à cette élection, com- „ me il appert par nos Patentes à ce sujet. Ainsi ayant fait leur élec- „ tion, ils nous ont proposé le Reverend Maitre *Jean de Rockizane*, avec „ deux (2) Suffragants; nous avons approuvé cette élection des uns & „ des autres, & nous la confirmons par ces présentes, promettant de ne „ point prendre d'autre Archevêque pendant la vie de celui-ci, & nous „ allons donner incessamment nos ordres, pour sa consecration, & pour „ maintenir & défendre cette élection (b). L'Acte est daté du jour de *St. Apollinaire.* Les dernieres paroles ont fait juger, que par là, l'Empereur s'engageoit à faire maintenir & confirmer l'élection par le Pape, ou par le Concile.

(b) *Theob.* ub. supr. Vit. *Rockiz.* p. 20. 21.

Entreprise de *Rockizane* à Iglaw.

XVII. LES Historiens des deux partis témoignent que *Rockizane* n'imita pas ces anciens Evêques que l'Histoire nous represente presque toujours refusants leurs épaules au fardeau Episcopal. Il l'accepta avec autant de joye qu'il l'avoit ambitionné avec ardeur. Il se présenta quelques jours après dans la Place publique d'Iglaw, où étoient l'Empereur, l'Archiduc, les Ambassadeurs de part & d'autre, tant Séculiers qu'Ecclésiastiques, & où l'on avoit élevé un théatre pour la cérémonie. Là de

(1) Le Traducteur Latin dit que cette Requête fut présentée à Brinn, mais l'Original Allemand ne nomme point de lieu. On a vu que ce fut à Albe Royale.

(2) C'étoit *Martin Lupatius* & *Wenceslas de Maut.* Le premier mourut en 1468. Il avoit été envoyé au Concile de Basle. L'Auteur dont je tire ceci, témoigne qu'il avoit vû plusieurs de ses Manuscrits. *Lupat.* Ephem. *Rer. Bohem.* xx. April.

1436. de sa part, & de celle de son Clergé, il jura solemnellement obeïssance & fidelité à l'Eglise Romaine, contre laquelle il avoit si souvent declamé. L'Histoire dit unanimement qu'il entreprit dans cette occasion une chose qui pensa rompre la Paix. On prétend qu'il avoit aposté un Séculier dans l'Eglise d'Iglaw, où il célebra la Messe pontificalemen & qu'il lui donna la Communion sous les deux espèces, en présence de l'Empereur & des Légats du Pape. Ces derniers en furent scandalisez, prétendant que cette entreprise étoit une violation du Concordat, parce qu'elle se faisoit dans un autre Diocèse, & dans une Eglise, qui apparemment étoit toute Catholique. On dit même que peu s'en fallut qu'on n'en vînt aux voyes de fait, & que *Polemar* en fureur vouloit mettre les mains sur *Rockizane*. Mais l'Empereur se mit entre deux, & pour appaiser la querelle, allegua l'Article du Concordat, qui portoit, que *quand même quelque particulier en violeroit quelque Article, cela ne devoit point être un obstacle à la Paix.* Je n'entreprens pas de juger de l'affaire, mais j'en puis pourtant dire mon sentiment en Historien. S'il est vrai que *Rockizane* affecta de faire trouver là un Laïque Hussite, il eut très-grand tort, & il en a été justement blâmé par les Historiens Protestants. Il étoit bien d'humeur à cela. Car il est représenté par tout comme un homme artificieux, & souple, quand il s'agissoit de parvenir à ses fins, mais comme un homme hautain, quand il avoit le dessus. Mais si d'ailleurs le Laïque Hussite se trouva là de lui-même, & sans que *Rockizane* l'y eût attiré, je ne vois rien dans le Concordat qui pût empêcher *Rockizane* de le communier sous les deux espèces. J'y apperçois bien quelques tours équivoques, qui peuvent tendre là, comme on fait dans les Traitez, & sur tout dans les décisions des Conciles. Quoi qu'il en soit, l'affaire fut ainsi terminée autant par l'impatience qu'avoit *Sigismond* de faire son entrée à Prague que par sa modération.

Lettre circulaire dans le Royaume de Bohême pour faire observer le Concordat.

XVIII. AFIN qu'il y fût reçu sans nul obstacle les Ambassadeurs de Bohême & de Moravie qui étoient à *Iglaw* envoyérent des Lettres circulaires dans le Royaume, pour ordonner à tous les Etats de garder inviolablement le Traité qui venoit d'être conclu. Elles étoient conçuës en ces termes: ,, Nous, *Alzo de Rizembourg* (a) ,, Gouverneur du Royaume de Bohême, les Barons, les Gentilshom- ,, mes, les Officiers de guerre, (*Milites*) les Clients, (ou les Vas- ,, saux) la Ville de Prague faisant & représentant l'Assemblée générale ,, du Royaume de Bohême, & du Marquisat de Moravie, à tous les ,, Sujets, & habitans, desdits Royaume & Marquisat qui sont de ,, nôtre parti, de quelque état & condition qu'ils puissent être, salut, ,, & affection. Comme à l'occasion des difficultez survenuës touchant ,, la Foi, & des quatre Articles entre nous, & nos voisins, tant au de- ,, dans qu'au dehors du Marquisat, il y a eu de longues guerres, & ,, que par la grace de Dieu la paix a été concluë entre les Légats du ,, Sacré Concile Général, & l'Assemblée générale dudit Royaume;

(a) Autrement de *Wuizestiow*.

,, nous

„ nous, voulant accepter, & maintenir ladite Paix, au ſujet deſdites „ matieres, & deſdits Articles, comme nous l'avons promis ſincerement ſur nôtre foi, & ſur nôtre honneur; A ces cauſes nous vous „ ordonnons à tous, & à chacun en particulier, par les préſentes de garder, & entretenir une Paix Chrétienne ferme & perpétuelle, & de ne „ la jamais violer, ou ſouffrir qu'on la viole ſoit au dedans, ſoit au „ dehors du Royaume, mais au contraire de tenir la main, à ce qu'elle ſoit conſtamment obſervée. En foi de quoi nous avons muni les „ préſentes du Sceau du Royaume de Bohême. Donné à *Iglaw* le 12. de „ Juillet 1436". Ces Lettres furent miſes le 15. d'Août entre les mains du Légat du Concile en préſence de l'Empereur (a). 1436.

(a) *Cochl.* ub. ſupr. Lib. VIII. p. 297.

Reception de l'Empereur à Prague.

XIX. Ce Prince fit donc ſon entrée à Prague le 23. d'Août (1), & il y fut reçu avec les acclamations de tout le monde. *Ce n'étoit plus*, dit Æneas Sylvius, *cet ennemi de la Bohême, cet homme né en adultere, ce fils de l'Ante-Chriſt, ce Sacrilège à la perte de qui tout le monde devoit conſpirer. Il fut reçu avec tous les honneurs poſſibles. Les Barons, & les Villes lui prêtérent ſerment de fidelité, & acceptérent les Magiſtrats qu'il leur donna. C'étoit à qui témoigneroit le plus d'obéïſſance, tant l'eſprit humain eſt extrême quelque parti qu'il prenne* (b). *Toutes les trois Villes*, dit un autre Auteur, *allérent en foule au devant de lui avec une quantité prodigieuſe de Nobleſſe, & le proclamérent leur légitime Souverain au milieu des acclamations publiques. Vous euſſiez dit que c'étoit une autre Ville, & d'autres hommes, tant le peuple eſt inconſtant. Quatre jours après, ſavoir le Dimanche d'après la* St. Barthelemi (2), *aſſis ſur un Thrône, & orné du Diadême Royal, il reçut dans la place publique de la vieille Ville, l'hommage des Grands, de la Nobleſſe, des gens de guerre, de la Ville de Prague, & des Députez des autres Villes, en préſence du Duc de Stettin, & du Comte de Cilley, après s'être engagé lui-même par ſerment & par caution de ratifier, & de maintenir les Anciens Priviléges du Royaume. Le 30. d'Août il renouvella les Conſuls, & les Sénateurs des trois Villes, & confirma par de nouvelles Patentes tous les Droits, Statuts, & Immunitez de la nouvelle Ville* (c).

(b) *Æn. Sylv.* ub. ſupr. Cap. LII.

(c) *Czechor.* ub. ſupr. p. 599.

Les Taborites reconciliez avec l'Empereur.

XX. Theobald & après lui *Balbin* temoignent qu'il fit un accueil fort favorable aux Taborites qui vinrent auſſi ſe rendre à lui, & qu'il accorda de ſi beaux Priviléges à leur Ville de Tabor qu'ils n'avoient pas de termes pour exprimer leur reconnoiſſance (d). Il y avoit long temps que *Sigismond* avoit fort à cœur de ſe reconcilier avec des ennemis dont il avoit ſi ſouvent éprouvé l'invincible valeur. Dès l'an 1434. étant au Concile de Baſle il avoit tenté un accommodement ſecret avec eux, par l'entremiſe d'*Ulric de Roſes* à qui il avoit envoyé un Plein-pouvoir de faire la paix avec les Taborites aux conditions qu'il ju-

(d) *Theob.* ub. ſupr. Cap. LXXXV.

(1) *Theobald* dit que ce ne fut que le 24. Septembre.

(2) Il faut qu'il y ait erreur. La *St. Barthelemi* étant le 24. d'Août, ceci doit s'être paſſé le lendemain de ſon entrée.

1436. jugeroit à propos. Cette pénible négotiation traina pendant deux ans; enfin cette année devenus moins inflexibles par leurs pertes, & par la mort de leurs Généraux, ils consentirent à la paix sous ces conditions; Que Tabor seroit une Ville Royale, qu'elle demeureroit toûjours libre, qu'elle jouïroit des mêmes Droits, & Priviléges qu'avoit eu la Ville d'*Aust* détruite par les Taborites, que ces derniers ne payeroient au Roi que 600. gros de Bohême. Outre cela l'Empereur par une grace spéciale leur fit present d'un Païs qui étoit estimé 126000. gros de Bohême (a). *Æneas Sylvius* contemporain ajoûte même qu'il leur accorda pour cinq ans une entiere liberté de conscience. Cette indulgence pour les Taborites fut sans doute un trait de sa politique pour avoir plus de liberté de disposer de toutes choses à son gré, dans le reste du Royaume. On lui fait dire, *que quand on ne peut pas franchir en sautant il faut se baisser & passer par dessous.*

(a) *Balb. Epit.* p. 497.

Revolte d'un Gentilhomme Bohemien contre *Sigismond.*

XXI. Il s'en falloit pourtant beaucoup que l'embrasement ne fût tout-à-fait éteint. Pendant que l'Empereur étoit encore à *Iglaw*, il se forma contre lui un Orage qui n'étoit pas encore conjuré quand il entra dans Prague. Un certain Gentilhomme Bohemien d'une qualité distinguée, nommé *Jean de Rohac* (b), avoit fait bâtir sur une Coline au milieu des bois, non loin des montagnes de Kuttemberg, un Château qu'il appelloit *Sion*, parce qu'il prétendoit que de la sortiroit la Verité & en même tems la Liberté de la Bohême. Il avoit fortifié cette Place déja très-forte par sa situation, de remparts, de fossez & de murailles & il y avoit fait entrer toute sorte de munitions de guerre & de bouche. Il avoit à sa poste quantité de gens nobles, & autres qui par leurs pillages bien loin aux environs lui fournissoient abondamment de quoi se soutenir. *Rohac*, pendant que toute la Noblesse alloit à Iglaw faire hommage à *Sigismond*, demeura constamment dans son Château d'où il infestoit tout le voisinage animé par des gens qui trouvoient mieux leur compte à la guerre, qu'à la paix. Il n'épargnoit pas même *Sigismond*, ni ses Officiers quand il trouvoit occasion de les insulter. Ayant appris que ce Prince faisoit venir du bétail, & des vins de Hongrie, il alla s'en saisir avec son monde, & tua les conducteurs de ce Convoi. A cette nouvelle l'Empereur envoya *Henri Placzek* son Cousin avec une Armée pour assiéger la Forteresse, & donner la chasse à *Rohac*. Ce Siége dura 4. mois. Enfin après une vigoureuse défense, & une attaque opiniâtre, la Place fut emportée, tant par stratagême, que de vive force. *Rohac* fut pris avec sa Garnison & emmené à Prague, où il fut pendu, lui & ses complices. *Æneas Sylvius* qui raconte ce fait dit, qu'on dressa des potences de diverses grandeurs. *Rohac* fut pendu à la plus haute, environ 100. des complices furent attachez aux plus basses, & le Prêtre de la Garnison qui s'appelloit *Milieu* (1) (Medius) à celle du milieu.

(b) *Theobald.* l'appelle *Rohates.*

(1) *Media Sacerdotem arripuit nomine Medium: atque ita Medius in medio furcarum, damnatam animam devotamque Satanæ reddidit.* Æn. Sylv. Cap. LII. fin.

lieu. *Theobald*, qui ne rapporte point cette particularité des potences, dit que pour les construire on se servit du bois que ceux de Prague avoient destiné à bâtir une Eglise, ce que cet Historien a regardé comme une insulte que leur voulut faire l'Empereur (1). Il ajoute que ce Prince, selon le Proverbe Latin, *Divide & impera*, avoit pour politique de commettre les Bohemiens Hussites les uns contre les autres ; ou, pour s'en mieux defaire, de les envoyer à la guerre contre les Turcs. 1436.

Rebellion de la Ville de Gratz contre l'Empereur.

XXII. Toutes les Villes de Bohême s'étoient soumises à la reserve de Grats qui refusa constamment de reconnoitre *Sigismond*, parce que cette Ville le regardoit comme l'ennemi capital de la Bohême quelque beau semblant qu'il fît de l'aimer. *C'est*, disoient les Citoyens de cette Ville, *un faux Ulysse, il ne cherche qu'à gagner du tems & il ne flatte les Bohemiens que pour les opprimer à l'improviste; sa maxime est de dissimuler pour régner; s'il ne faut pas aisément se fier même à un ami reconcilié, à plus forte raison, à un Prince tant de fois offensé, & provoqué par tant d'affronts & de défaites* (a). Cette obstination, ou cette fermeté d'une seule Ville souleva contre elle toute la Noblesse qui la déclara ennemie de la Republique. Le General *Guillaume de Kotzka*, avec les Generaux *Borzek*, *Daholics*, & *Pardo de Horka*, se mit à la tête d'un bon Corps d'Armée, avec une ferme resolution de perir ou de la reduire. Cependant n'osant pas d'abord en former le Siege, il alla camper à demi lieuë de la Ville, pour mieux prendre ses mesures. Cette précaution fut inutile; car dès le lendemain les Bourgeois profitant du clair de la Lune firent, en grand silence, une sortie, & allerent fondre par deux endroits sur le Camp ennemi qui ne s'étoit retranché que foiblement & fort à la hâte. Les Sentinelles égorgées, ce fut une épouvante & une clameur générale dans tout le voisinage. On sonna l'allarme, mais avant qu'on fût prêt à s'armer, & à s'équiper, il y avoit déja eu beaucoup de tuerie dans le Village même & aux habitations d'alentour. *Kotzka* reveillé par le bruit des Tambours & des Trompettes, ramassa précipitamment ce qu'il put de monde, & se présenta presque tout nud à l'ennemi. Mais l'irruption fut si imprévuë, & si violente qu'il fut impossible de resister long tems. En vain *Kotzka*, pour montrer exemple, se jetta avec fureur au milieu des pelotons ennemis, n'étant pas soutenu, il mourut percé de mille coups. Il vendit pourtant cher sa vie. Il fendit la tête, & coupa bras & jambes à plusieurs avec un grand sabre qu'il tenoit des deux mains. *Borzek* & *Pardo* qui étoient dans des postes plus éloignez ne purent arriver assez à tems pour donner du secours, & voyant le Chef tué & l'Armée dissipée, ils

(a) *Czechor.* p. 599.

(1) *Patibulo erigendo lignum adhibuerunt, quo Cives Pragenses Templum Redintuinense sive Theinanum ab altera parte exstructuri erant ejusque rei causa cuivis facile liquet.* Theob. Part. II. Cap. I.

1436. ils prirent chacun de son côté le parti de la retraite. Mais les vainqueurs ne jouïrent pas long tems de leur victoire. *Borzek* eut sa revanche dès le premier jour de l'année suivante. Et quelques semaines après ils furent entierement défaits par un autre General (a). Enfin ils firent leur paix avec l'Empereur par l'entremise de leur propre Commandant (b) homme de qualité qui avoit quitté le Froc pour se joindre aux Hussites (c).

(a) *Bohuslas Librzanski.*
(b) *Zdislaw.*
(c) *Balb. Epit.* p. 494. *Czechor.* p. 600. 601.

Sigismond rétablit le Culte Romain en Bohême.

XXIII. A PEINE *Sigismond* fut-il le Maître, qu'il découvrit ses secretes intentions. Ne voulant entrer dans aucune Eglise des Hussites, il se fit donner l'Eglise de *St. Jaques* qui avoit apartenu aux Freres Mineurs, & dont on avoit fait un Arsenal. Il rappella les Moines & les Prêtres exilez, comme les Celestins, les Benedictins Esclavons, les Servites de *St. Marc*, les Chevaliers Teutoniques, & de Jerusalem, les Abbez de plusieurs Monastères, les Religieuses de *St. George* dont l'Abbesse est Princesse & porte la crosse pastorale (1). On rétablit aussi les Chanoines de l'Eglise Cathedrale, les Vicaires, & les Mensionnaires (2). Les ornemens furent remis dans les Eglises, & le Culte fut rétabli sur l'ancien pied. Comme les Bohemiens Hussites, ou Taborites s'étoient emparé des revenus des Eglises, l'Empereur ordonna qu'on tirât du Trésor Royal, ou du Fisc de quoi entretenir les Chanoines. On leur donnoit un Ecu d'or par semaine, & au moindre la moitié, ce qui faisoit par an la somme de 6000. Ecus d'Or. Tous les bons Catholiques félicitérent *Sigismond* de cette restauration, & le Pape lui envoya la Rose d'Or (3), avec une Lettre de congratulation.

Infidelité de *Sigismond.*

XXIV. CEPENDANT ce rappel des Ecclesiastiques tant Réguliers, que Séculiers étoit une infidelité manifeste, puis que l'Empereur avoit promis solemnellement, & par écrit à Iglaw, de ne les point rappeller. En voici l'Acte. SIGISMOND, *par la grace de Dieu, Empereur*, &c. *Après que la Paix fut arrêtée entre les Légats du Sacré Concile de Basle, & les Ambassadeurs de nôtre Royaume de Bohême, nous étant rendus ici avec lesdits Ambassadeurs de Bohême, les très-honorables Ambassadeurs, & Députez de nôtre Royaume, & des Villes nous ont prié de ne pas permettre que malgré eux, aucun des Religieux & des Séculiers qui avoient habité dans ces Villes, & qui par quelque raison que ce soit avoient été contraints d'en sortir, y retournassent, & rentrassent en possession de leurs biens. A ces Causes pour ne point mettre d'obstacle à la Paix, & à la concorde, & ayant égard à leur demande nous y consentons, déclarant que nous ne voulons contraindre en aucune maniere lesdites Villes sur ce sujet. En foi de quoi nous avons apposé nos Sceaux à ce present Diplome.*

(1) Elle étoit obligée de presenter tous les ans au Roi un pain nouveau, le jour de la Fête de *St. Vit.* Æn. Sylv. *ub. supr.* Cap. LII.

(2) Mot Ecclésiastique qui vient du latin *Mensa, Table.* C'étoit des Ecclésiastiques qui étoient chargez du soin des Eglises, & entretenus de leurs revenus.

(3) Sur la Rose d'Or, voyez l'*Hist. du Conc. de Const.* Liv. VI. p. 226.

plome. Donné à Iglaw le jour de la fête de Marie Magdeléne *l'an de Christ* 1436. *le* 50. *de nôtre Regne de Hongrie, le* 26. *de nôtre Regne des Romains, le* 16. *de nôtre Regne de Bohême, & le* 4. *de nôtre Empire* (1). Je laisse à juger aux Lecteurs si la fidelité, & la bonne foi dans ces promesses n'étoient pas aussi essentielles à la Religion, & un engagement aussi important par rapport à *Sigismond*, que le rappel de quelques Ecclesiastiques contre sa parole, ou si ce Prince n'auroit pas mieux fait de ne point s'engager, sans doute contre sa conscience, que de se dégager contre sa conscience aussi. Mais il s'agissoit d'une Couronne. *Æneas Sylvius* n'a pas trop mal jugé de cette conduite de *Sigismond*, il en a penetré le motif, sans pourtant le desaprouver, suivant, sans doute, un autre principe que celui de *St. Paul*, qui ne veut pas qu'on fasse du mal afin qu'il en arrive du bien. *Il paroît*, dit-il, *de tout cela que les Traitez que fit l'Empereur avec les Hérétiques, il les fit plus par nécessité que de son bon gré. Il vouloit de quelque maniere que ce fût entrer en possession de son Royaume héréditaire, & après cela ramener insensiblement* (2) *ses Sujets à la vraye Religion de Jesus Christ selon l'usage de leurs Ancêtres* (a). 1436.

(a) *Æn. Sylv.* ub. supr. Cap. LII.

Il rejette *Rockizane* contre sa parole.

XXV. SIGISMOND fit bien plus. Etant à Albe Royale, il avoit accordé aux Bohemiens la liberté de s'élire un Archevêque. Depuis il avoit approuvé & confirmé à Iglaw l'élection qu'ils avoient faite de *Rockizane*. Cependant par une nouvelle infidelité, il leur manqua de parole en n'offrant l'Archevêché à *Rockizane*, qu'à des conditions si dures, qu'il ne pouvoit les accepter en conscience, & même sans agir contre ses interêts, parce que les Bohemiens n'auroient pas voulu le recevoir, sur ce pied-là. Car il lui proposoit de se soumettre tout-à-fait à l'Eglise Romaine, & de renoncer à la Communion sous les deux espèces, lui déclarant que sans cela il ne pouvoit être Archevêque, quand même il auroit été consacré. Ce qui déconcerta tellement *Rockizane* qu'il s'emporta plus que jamais contre l'Empereur, & contre l'Eglise Romaine. L'Empereur cependant donna l'administration de l'Archevêché de Prague, à *Philibert* Evêque de Coutance qui l'avoit accompagné. Ce Prélat se donna mille mouvemens pour remettre les Eglises dans leur premier lustre, & pour purifier ce qui selon lui avoit été profané. Il consacra les Eglises, & les Baptisteres, rétablit les Messes, remit les Simulacres, les Images, les Etendarts dans les Temples, fit allumer les Cierges, exposa en vuë les Ciboires, fit porter de l'eau benite dans les Eglises, & rendit aux Prêtres leurs ornemens Sacerdotaux négligez depuis longtemps. En un mot, il remit tout sur le pied de l'Eglise Romaine. *Rockizane* de son côté debouté de ses pretentions fulminoit contre les Moines, contre les Cérémonies Romaines, & contre *Sigismond*, comme contre un perfide qui lui avoit manqué de parole

(1) Il ne compte son Regne de Bohême que depuis qu'il fut couronné à Prague en 1420. & son Empire que depuis 1433. qu'il fut couronné à Rome.

(2) Il le fit avec trop de précipitation.

1436. le (a). *Il revient chaque jour*, disoit-il, *en chaire*, *de ces Démons qu'on appelle des Moines*, *pour séduire le Peuple*, *mais si nous avons du cœur il faudra les égorger plutôt que de le souffrir.* Un Historien dit que cette menace regardoit *Sigismond* lui-même (b). Quoi qu'il en soit, ces paroles ayant été rapportées à Sigismond, *nous immolerions*, dit-il, *nous-mêmes* Rockizane *aux pieds de l'autel.* Cette repartie de *Sigismond* fit peur à *Rockizane*, & il aima mieux se retirer, que de risquer sa vie. Il fut accompagné par un Seigneur de ses partisans avec une escorte de 100. Chevaux jusques à Gratz, où il demeura longtemps caché, & on donna sa Paroisse à un Prédicateur plus moderé (c).

(a) *Dubrav.* Hist. Bohem. Lib. XXVI. p. 225.

(b) *Dubrav.* ibid.

(c) *Jean Papaussec.* Æneas Sylv.

Affaires Etrangeres. *Italie*, *Espagne* & *Portugal.*

XXVI. EUGENE IV. ne manquoit pas d'affaires en Italie. Le Roi d'Arragon s'étoit joint au Concile pour le poursuivre, & il écrivit même à cette Assemblée pour l'exhorter à confier à quelqu'autre le soin du Siége Apostolique, promettant de lui faire restituer tout ce qui lui avoit été enlevé. Ce Prince écrivit au Pape lui-même une Lettre fulminante, où il le sommoit d'adhérer au Concile, & de ne le plus traverser lui-même dans la Conquête du Royaume de Naples. *Autrement*, disoit-il, *je prens Dieu à témoin*, *aussi bien que les Cardinaux*, *& l'Eglise universelle*, *qu'on ne doit imputer qu'au Pape le mal qui pourroit arriver de ses refus* (d). En effet cette même année le Roi d'Arragon s'empara d'une bonne partie de la Ville de Rome, & il porta la désolation dans tout le Royaume de Naples. Mais son ambition fut reprimée par le brave *Vitelleschi* qui fut depuis Cardinal, par l'Archevêque de Florence, & par le Patriarche d'Alexandrie qui tenoient pour le Pape, & pour la faction Angevine.

(d) *Spond.* ann. 1436. num. 1.

Le Pape eut cette année de grands demêlez avec *Edouard* Roi de Portugal au sujet des Libertez Ecclésiastiques, & de l'autorité Pontificale qu'il pretendoit être violées dans ce Royaume, parce que les Magistrats Séculiers s'arrogeoient la connoissance, & le jugement des causes Ecclésiastiques. *Eugene IV.* écrivit là-dessus au Roi une Lettre très-dure, où il lui reprochoit, *d'avoir mis la faucille dans la moisson d'autrui*, en permettant qu'au grand mépris de la Dignité Ecclésiastique ses Officiers citassent personnellement devant eux des Evêques, & des Archevêques. La Lettre est datée de Bologne qui étoit rentrée dans l'obéïssance du Siége de Rome. Comme le Roi de Portugal avoit fort à cœur la Conquête de l'Afrique, il avoit obtenu du Pape des Lettres pour lever une Croisade contre les Maures. Mais *Jean* Roi de Castille, & de Leon qui prétendoit que cette Conquête lui appartenoit en fit de grandes plaintes au Pape. C'est ce qui obligea ce dernier à écrire à *Edouard* de ne rien faire en vertu de ses Lettres au préjudice du Roi de Castille (e).

(e) *Raynald.* ann. 1436. num. 24. 27.

France, *Angleterre* & *Ecosse.* Le Duc de Bourgogne

XXVII. LE Roi de France, & le Duc de Bourgogne s'étoient reconciliez l'année précédente. L'Angleterre mécontente de cette Paix, exerça tant d'hostilitez contre le Duc que ce dernier poussé à bout se résolut à faire la guerre à l'Anglois. Cette nouvelle donna beaucoup

coup de joye à la France; se joignant au Duc elle recouvra Paris, & en chassa les Anglois. Le Duc cependant mit le Siége devant *Calais*, mais la nouvelle de l'arrivée des Anglois pour secourir cette Place, & la revolte de son Armée l'obligea de lever le Siége. 1436. déclare la guerre aux Anglois.

XXVIII. CETTE année ou au commencement de la suivante *Jaques I.* Roi d'Ecosse fut assassiné la nuit dans son lit par les ordres du Comte d'*Athol* son Oncle qui vouloit usurper le Royaume. Une des filles d'honneur de la Reine, nommée *Catherine Douglas*, fit alors, une action de courage, & de fidelité qui mérite d'être remarquée. Un des Assassins avoit enlevé le verrouil de la porte du Roi, afin d'introduire les Conjurez dans sa Chambre. Cette généreuse fille mit son bras dans le trou pour servir de verrouil, mais les Assassins lui ayant coupé le bras entrerent dans la Chambre & percérent le Roi de mille coups. La Reine *Jeanne* son Epouse le voulant couvrir de son corps reçut deux blessures. Le Comte d'*Athol*, Chef des Conjurez, fut mis trois jours à la torture, & enfin brûlé d'une Couronne de feu qu'on lui mit sur la tête avec cette inscription *le Roi des Traitres*, parce qu'une Devineresse lui avoit prédit qu'il seroit un jour Roi. On trouve une Lettre du Pape où il témoigne sa douleur de cet assassinat au Cardinal *Antoine d'Urbin* son Légat en Ecosse. Le Roi d'Ecosse avoit peu de temps auparavant marié *Marguerite*, sa Fille à *Louïs* Dauphin de France. On rapporte qu'*Æneas Sylvius* étoit alors en Ecosse, où il avoit été envoyé d'Arras, par le Cardinal de Ste. Croix, pour quelques affaires Ecclésiastiques (a). Il y avoit en effet alors des brouilleries entre le Royaume d'Ecosse, & la Cour de Rome à l'occasion suivante. Le Roi d'Ecosse avoit fait publier par l'Evêque de *Glasco* son Chancelier, certaines Ordonnances contraires à l'autorité du Pape. Ce dernier en étant informé ordonna à deux Cardinaux de citer l'Evêque. Le Roi en fut tellement irrité qu'il declara traître & ennemi public, *Guillaume Creizer* Archidiacre dont les Cardinaux s'étoient servi pour faire la citation. Le Pape de son côté cassa toute la procédure du Roi, & rétablit l'Archidiacre. Il ordonna même à trois Cardinaux de faire exécuter sa Sentence sous peine de lancer l'anathême. L'affaire se raccommoda depuis (1).

Assassinat du Roi d'Ecosse.

(a) *Raynald.* ann. 1436. num. 32. *Spond.* ann. 1436. num. XI.

XXIX. LE Concile tenoit toujours ses séances à Basle. Je n'en trouve que deux cette année, savoir la XXIII. & la XXIV. „ Dans la „ XXIII. tenuë le 25. de Mars le Concile publia des Reglemens tou- „ chant l'Election du Pape; la Profession de Foi qu'il est tenu de fai- „ re, ses devoirs, & sa conduite, le nombre des Cardinaux que le Con- „ cile veut qu'on réduise à 24. & leurs qualitez; la maniere de les éli- „ re par les suffrages du Collège des Cardinaux, leurs obligations, & „ leurs

Allemagne & Païs du Nord.

(1) *Rayn.* ub. supr. num. 28. 30. Comme quelques-unes de ces Pièces sont datées de Florence, il faut que ceci se soit passé avant la mort du Roi, ou qu'il ne soit mort qu'en 1437. puis que la Lettre datée de Bologne, fait mention de cet assassinat.

1436. „ leurs devoirs, le rétabliſſement des Elections, & l'abolition des Ré„ ſerves, & des Graces expectatives „. On renouvella auſſi dans cette ſéance la Conſtitution de *Gregoire X.* touchant le Conclave. C'étoit beaucoup ſe radoucir par ſucceſſion de temps. *Adrien V.* & *Jean XXI.* l'avoit abrogée. Elle avoit été rétablie par *Celeſtin V.* & par *Boniface VIII.* En voici les clauſes. Que dix jours après la mort, (ou la dépoſition du Pape) les Cardinaux entreroient en Conclave avec chacun deux Domeſtiques, ou *Conclaviſtes* ſeulement; qu'il y auroit deux Clercs, dont l'un ſeroit Notaire pour régler les Cérémonies; que le Camerier en excluroit tous les autres; Qu'on ôteroit des Cellules toute ſorte de vivres, à la reſerve de ceux qui pourroient ſervir de remede; Qu'on examineroit tous les jours les plats qu'on portoit aux Cardinaux; Qu'on ne recevroit point de Lettres dans le Conclave; Que les Cardinaux avant le ſcrutin, jureroient d'élire pour Pape, celui qui en ſeroit le plus digne; Que le Pape élu donneroit ſa Profeſſion de Foi, & que tous les ans, on lui liroit pendant la Meſſe cette Profeſſion le jour de l'Anniverſaire de ſon Couronnement (a). „ Dans „ la XXIV. Seſſion du 16. d'Avril l'on propoſa, & on approuva „ l'Acte projetté entre les Ambaſſadeurs du Concile, & les Grecs: on „ lut le Sauf-conduit que le Concile accordoit aux derniers, les Bulles „ de l'Empereur, & du Patriarche de Conſtantinople au Concile, & le „ Decret par lequel le Concile accordoit des Indulgences à tous ceux „ qui travailleroient à la réünion des Grecs (b). Outre ces deux Seſſions il y eut une Congrégation générale le 11. de Mai, pour entendre les Légats que le Pape avoit envoyez au Concile. Ils y firent de la part de ce Pontife des plaintes très-graves au ſujet des deux Seſſions précédentes, prétendant que le Concile n'étoit en droit, ni de régler le Pape, ni de donner des Indulgences. Mais le Concile tenant ferme déclara qu'il avoit été en droit de prendre ces réſolutions, & de donner des Indulgences, puiſque le Pape avoit refuſé de le faire. Le reſte de l'année s'employa à prendre des meſures pour le voyage des Grecs, ſoit en Italie, ſoit en Allemagne, & pour leur réunion avec l'Egliſe Latine. Sur quoi le Concile & le Pape n'étoient pas d'accord.

(a) *Pagi.* ub. ſupr. p. 578.

(b) *Dupin.* Nouv. Biblioth. des Aut. Eccleſiaſt. Tom. XII. p. 36. Colonn. 2.

Abdication du Roi de Dannemarc.

XXX. ERIC (ou *Henri*) VIII. Roi de Dannemarc, de Suede & de Norwege abdiqua cette année. Si ce fut volontairement ou par force, c'eſt ſur dequoi les Hiſtoriens ne ſont pas d'accord. Il eſt certain qu'il gouverna fort tyranniquement, & ſur tout en Suede, où il exerça de grandes cruautez en 1434. *Engelbert* Gentilhomme Suedois entreprit d'en délivrer ſa Patrie & il en ſeroit venu à bout, s'il n'eût pas été tué par des gens jaloux de ſon bonheur, & de ſa vertu tout enſemble. C'eſt ce qui arriva en 1436. Après ſa mort, *Eric* pour ſe reconcilier avec le Royaume de Suede envoya des Ambaſſadeurs au Concile de Baſle, où l'on termina ces differens. Cependant le Roi voyant qu'il n'étoit pas agréable à ſes Sujets prit le parti de ſe retirer en Gothie, puis en

en Pomeranie sa Patrie. Il mourut en 1459. agé de 77. ans (1). Au reste le savant Danois que j'ai déja allegué ne donne pas une grande idée de la sincérité du Roi Dannemarc en dans son Voyage de Jerusalem, & dans ses offres de secourir *Sigismond* contre les Hussites. Il prétend que tous ces dehors de Religion n'étoient que pour se rendre favorables le Pape, l'Empereur, & les Cardinaux dans les demêlez qu'il avoit avec ses propres Sujets, & les Ducs de Holstein, & les Villes Anséatiques. Il allégue pour preuve de ses soupçons les fausses accusations qu'il avoit intentées contre ceux de Lubec, comme on l'a vû, dans son temps. D'ailleurs, lorsqu'à la sollicitation des Ducs de Holstein, & des Villes Anséatiques, le Pape voulut intervenir dans ses démêlez, *Eric* s'y opposa hautement, parce que ce n'étoit pas une affaire du ressort de l'Eglise. On sait aussi qu'il avoit persécuté les Prélats de son Royaume. Il maltraita sur tout un Secretaire du Pape, qui lui apportoit de sa part un Bref plombé, en lui donnant de ce plomb un si grand coup par le nez, qu'il en sortit beaucoup de sang. Il voulut même le contraindre d'avaler la Bulle, mais n'ayant pas voulu obéïr, il le tint longtemps dans une prison très-dure. 1436.

Pologne. Mort de l'Archevêque de Gnesne.

XXXI. Il ne se passa rien de fort mémorable en Pologne cette année, pendant laquelle mourut *Albert Jastrembec* Archevêque de Gnesne, dont on a eu occasion de parler plus d'une fois. Ce Prélat est représenté par les Historiens de Pologne, comme un homme fort prudent, & fort attaché à la Patrie. D'autres disent pourtant que sa prudence alloit jusqu'à la mollesse & qu'il n'avoit pas la même vigueur que l'Evêque de Cracovie pour défendre les Biens Ecclésiastiques contre les entreprises du Roi. *Vincent Cotus*, ou comme l'appelle *Dlugoss*, *Roth de Dambus*, de la Maison d'*Oliva*, Gardien de Gnesne, Chantre de Cracovie, Chancelier du Royaume, lui succeda. Cette élection faite par le Chapitre de Gnesne fut pourtant contestée par les Grands du Royaume, qui ne trouvoient pas bon qu'on mît sur le premier Siége un homme qui ne s'étoit signalé par aucun service envers la République. Ils vouloient qu'on mît *Sbinko* Evêque de Cracovie, sur le Trône Archiepiscopal de Gnesne, *Wladislas* Evêque de Wladislow à Cracovie, & *Vincent Roth* à Wladislow. L'Evêque de Cracovie ayant refusé cette Dignité, l'Evêque de Wladislow & *Vincent Roth*, entrerent en concurrence. Mais l'élection de *Roth* fut confirmée à Bologne par le Pape *Eugene IV.*, malgré les oppositions du Roi & des Seigneurs de Pologne.

Ambassade du Roi de Pologne à *Sigismond.*

XXXII. Dans ce même temps le Roi de Pologne envoya des Ambassadeurs à *Sigismond* qui étoit à Prague, pour lui proposer de marier ses deux Nieces qu'il avoit d'*Albert d'Autriche* son Gendre, l'une au jeune Roi *Ladislas*, l'autre à *Casimir* Frere du Roi. L'Ambassade

(1) *Spond.* an. 1436. num. 13. On peut aussi consulter là-dessus *les Revolutions de Suede.* p. 36. *& suiv.*

1436. de fut fort bien reçûë. *Sigismond* répondit favorablement aux Ambassadeurs, que ces propositions lui étoient agréables, mais que comme il étoit tout occupé à régler les affaires de Bohême, il prioit le Roi de lui envoyer d'autres Ambassadeurs, quand il seroit en Hongrie ou en Autriche.

1437. Divers Réglemens de *Sigismond* à Prague.

XXXIII. Il faut commencer cette année par le Couronnement de l'Impératrice *Barbe*, qui se fit dans le même Château de Prague, où son Epoux avoit été couronné il y avoit environ 17. ans. Ce fut l'Evêque de Coutance Administrateur de l'Archevêché de Prague, qui en fit la cérémonie le 11. de Février. Cette Princesse traversa la Ville avec la Couronne sur la tête, & les ornemens Royaux, distribuant de l'argent au Peuple, jusqu'au Palais Royal. L'Empereur non moins attentif aux affaires Civiles qu'à celles de Religion, avoit établi auparavant un *suprême Tribunal* composé de douze d'entre les Seigneurs, ou Barons, & de huit d'entre les Gentilshommes, ou Chevaliers (1). Les Historiens de Bohême ont remarqué que ce fut pour la premiere fois que les Gentilshommes furent admis au Gouvernement de la République, & qu'auparavant on n'y recevoit que des Seigneurs, les Gentilshommes étoient employez à la guerre. Dans le même temps l'Empereur établit une *Chambre Royale*, dont il fit Président un Chevalier d'une Maison, & d'une vertu distinguée (a). Vers le milieu de l'année *Sigismond* fit un voyage à Egre, & laissa le Gouvernement du Royaume au Burgrave *Ménard de Maison Neuve*. Là il donna solemnellement à plusieurs Princes de l'Empire qui s'y trouvérent l'investiture de quelques Païs du *Voigtland*, de la *Misnie*, de la *Franconie*, du Territoire de *Nuremberg*, & de la *Baviere* qui étoient Fiefs de la Couronne de Bohême. Il envoya aussi de là des Ambassadeurs au Concile avec une Lettre pour demander de nouveau la confirmation du Concordat. La Lettre est du 21. de Juillet. L'Université de Prague avoit aussi envoyé quelques jours auparavant deux Députez (2) au Concile sur le même sujet, & pour demander quelques éclaircissemens, & quelques Concessions au delà du Concordat (b). On parlera dans la suite de ces nouvelles demandes, & de la réponse du Concile. Ce fut quelques jours après qu'on publia en présence de l'Empereur & du Légat un Décret en Latin, en Bohemien, en Hongrois & en Allemand, par lequel on déclaroit qu'il seroit permis aux Bohemiens & aux Moraves de communier sous les deux espèces, ou sous une seule, & que ceux qui communieroient sous les deux espèces, seroient tenus comme les autres, pour de vrais Enfans de l'Eglise Catholique; en memoire de quoi on afficha dans les principales Eglises de Prague cet Edit écrit en

(a) *Wilhelmus Beneda de Necztin.*

(b) *Cochl.* ub. supr. p. 305. 308.

(1) On peut voir leurs noms dans le *Mars Moravique*, Lib. V. Cap. V. p. 602. 603.

(2) *Procope de Pilsen* Pasteur de l'Eglise de *St. Henri*, dans la nouvelle Ville, & *Jean de Przibram* Pasteur de *St. Gilles* dans la grande Ville.

en Lettres d'Or ſur des Tables de Marbre. L'Auteur du *Mars Moravique* dit qu'on voyoit encore ce monument de ſon tems, c'eſt-à-dire, en 1677. Cet Auteur ajoûte que ceux de la Vieille Ville firent mettre un grand Calice doré avec une épée dorée au haut du Frontiſpice de l'Egliſe de Teyn, entre les deux Tours, où l'on voit à préſent l'Image de la bienheureuſe Vierge (1). Il revint au bout de ſix ſémaines à Prague, où il fut reçu avec beaucoup de pompe. 1437.

Les Bohemiens demandent inutilement *Rockizane* au Concile.

XXXIV. Il s'en falloit bien que les choſes ne fuſſent tranquilliſées à Prague par rapport à la Religion. L'exil de *Rockizane*, quoi qu'en partie volontaire, avoit extrêmement irrité ceux de ſon parti, & la Nobleſſe Huſſite menaçoit déja de courir aux armes. Il y avoit entre autres dans ce parti un Seigneur de diſtinction (a), qui parloit plus haut que les autres. De plus l'Evêque de Coutance avoit fait chaſſer de la Ville deux Prêtres Calixtins en grande vénération parmi eux, ſavoir *Pierre Peyne* l'Anglois qui s'étoit ſignalé dans ces démêlez, & un autre Prêtre nommé *Coranda* (2). Pour prévenir les facheuſes ſuites de ces diviſions, *Sigismond*, de concert avec le parti *Calixtin*, établit un Conſiſtoire inférieur d'où releveroient tous les Prêtres de ce parti. Il en établit Chef *Chriſtian Prachaticsky* Profeſſeur dans l'Academie, & Paſteur de l'Egliſe de *St. Michel* dans la Vieille Ville (3). Cependant les Bohemiens n'oubliérent pas *Rockizane*. Ils envoyerent cette année des Ambaſſadeurs à Baſle pour demander ſa confirmation à l'Archevêché de Prague. Mais il leur fut répondu qu'il n'étoit pas raiſonnable que *Rockizane* fût élevé à cette Dignité, parce que depuis le Concordat il n'avoit rien oublié pour troubler la Paix & l'union, & que même, depuis peu, il s'étoit retiré de Prague clandeſtinement, & ſans prendre congé de l'Empereur.

(a) *Henricus Ptaczek Lippaus.* Balb. *Epitom.* p. 495.

Le Concile leur refuſe diverſes autres choſes.

XXXV. Le Concile refuſa encore quelques autres Articles que les Deputez de Boheme avoient demandez au delà du Concordat. Ils avoient demandé, par exemple, fort inſtamment de pouvoir communier les petits Enfans, ce qui leur fut refuſé parce que le Concordat portoit qu'on ne donneroit la Communion qu'à des gens en âge de diſcretion. Ils avoient auſſi prié qu'on leur permît de lire & de chanter dans leurs Egliſes au moins les Evangiles, les Epîtres & le Symbole en Langue Eſclavonne, comme cela s'étoit pratiqué, diſoient-ils, autrefois. Cet Article ne leur fut pas non plus accordé, parce qu'à la reſerve des quatre Articles, ils s'étoient engagez à ſe conformer au culte de l'Egliſe Romaine. Le Concile fut plus favorable à la demande qu'ils firent d'attacher à l'Univerſité quelques Prébendes & Benefices. Sur l'Article de

(1) *Balbin* place ceci au 29. de Janvier. *ub. ſup.* *Lupacius* le place au 12. d'Avril. Voyez auſſi *Czechorod.* Mars Morav. pag. 603.

(2) Si c'eſt *Wenceſlas Coranda*, on en a parlé plus d'une fois. Il mourut en 1515. âgé de 95. ans.

(3) *Balbin* témoigne que cet Adminiſtrateur du Conſiſtoire étoit bon Catholique. *ub. ſup.* pag. 495.

1437. de la Reformation, la réponſe fut: Que dès le commencement le Concile s'étoit appliqué, & qu'il s'appliquoit encore ſoigneuſement à ladite Reformation & qu'il avoit déja fait quelques Décrets là-deſſus, mais que le Démon y apportoit toujours pluſieurs obſtacles, qu'on eſperoit ſurmonter avec l'aide de Dieu, pourvû qu'on s'y prît doucement & à propos, de peur de tout gâter en faiſant les choſes hors de ſaiſon (a).

(a) Addit. ad *Æn. Sylv.* Cap. LI. ap. *Freher.* p. 168. 170.

Mouvemens des Huſſites en Moravie.

XXXVI. Les Huſſites de Moravie mécontents du Traité exerçoient de grandes hoſtilitez dans cette Province, ſur tout dans le Diocèſe d'Olmutz. Ayant à leur tête un certain *Smilo de Moravan*, ils s'étoient emparé de quelques Places, d'où ils incommodoient extrémement tout le voiſinage. Ceux d'Olmutz ſe mirent à la verité en devoir de les déloger, mais avec peu de ſuccès. Il y eut même un Combat, où les Huſſites eurent l'avantage, quoi que non ſans perte. *Smilo* avoit laiſſé dans la Chartreuſe de *la Vallée de Joſaphat* un Commandant que l'on ſoupçonnoit de n'être pas à l'épreuve d'une ſomme d'argent. On lui en offrit, il écouta d'abord, mais n'oſant rien conclure ſans l'ordre du Général il offrit de ſa part de rendre le Cloître pour la ſomme de 10000. Ecus, ou Ducats d'Or (b). Il ſe contenta pourtant de 6000, & rendit le Cloître qui fut auſſi-tôt raſé. On plaça les Religieux dans un Fauxbourg d'Olmutz. Ceci ſe paſſa au commencement du Printemps.

(b) *Aureorum.*

Défaite des Huſſites en Moravie.

XXXVII. Quelques mois après pluſieurs Seigneurs de Bohême ſe liguérent enſemble pour faire une courſe en Moravie. Ils jettérent d'abord la vuë ſur la Ville de *Littovel*, où ils ſavoient qu'il y avoit de grandes richeſſes. Un matin à la faveur d'un nuage qui déroboit la vuë de l'ennemi, quelques-uns d'entre eux déguiſez en Païſans, mais portant de bonnes armes ſous leurs habits ruſtiques, approchérent de la Place, tuérent les ſentinelles, & ſe ſaiſirent d'une des portes de la Ville qui ne s'attendoit à rien moins. Le reſte ſuivit auſſi-tôt. La Ville fut priſe, & pillée. On y trouva quantité d'or, d'argent, de draps, & autres marchandiſes. Mais comme il y avoit auſſi toutes ſortes de vins en abondance, le Soldat s'en donna au cœur joye, ſe moquant des ordres des Officiers qui vouloient qu'on ſe retirât promptement avec le butin. Comme *Littovel* n'eſt qu'à deux lieuës d'Olmutz, les habitans de cette derniere Ville, avertis par les fugitifs du deſaſtre de l'autre, allérent de nuit avec de bonnes Troupes pour la reprendre. Ayant trouvé les Gardes endormies, & la Soldatesque enyvrée, ils y entrérent ſans peine. Alors on ferma les portes de la Ville, & on ſe ſaiſit de tous les paſſages pour empêcher la fuite des ennemis. Ils furent aſſommez & égorgez comme des bêtes, ſans pouvoir trouver ni retraite, ni quartier nulle part. Quelques-uns des Chefs échapérent pourtant, & entre autres *Pardo de Horka*, à la faveur d'une échelle. Mais il fut ſi bien cherché qu'on le trouva caché ſous un rocher à quelque diſtance de la Ville. Il y fut emmené en triomphe & de là à Olmutz avec quelques-uns de

ſes

ſes Conjurez. On en fit pendre 63. & le reſte auroit eu le même ſort ſans *le Sous-Camerier* de Moravie qui s'y oppoſa par cette raiſon : C'eſt que ces Seigneurs ayant des Places fortes avec Garniſon au voiſinage de la Moravie, on pourroit en les retenant longtemps en priſon les leur faire rendre, & découvrir pluſieurs intrigues ſecretes. *Paul Milicſin*, qui étoit alors Evêque d'Olmutz, ordonna qu'en mémoire de cette délivrance on chanteroit tous les ans le *Te Deum* le jour de la Fête des Trépaſſez qu'elle arriva (a). 1436.

(a) *Czechor.* Lib. V. Cap. V. p. 607. 608.

Victoire des Hongrois ſur les Turcs.

XXXVIII. La politique de *Sigismond* étoit, comme on l'a dit, d'employer à la guerre contre les Turcs ceux d'entre les Bohemiens & les Moraves que leurs opinions lui rendoient ſuſpects, *parce que ſoit qu'ils fuſſent vainqueurs, ſoit qu'ils fuſſent vaincus, il y trouvoit également ſon compte* (b). L'Empereur ſe trouva fort bien cette année de cette politique. *Amurat* Empereur des Turcs ayant fait la Paix avec *Ibraïm* Prince de Caramanie étoit retourné l'automne précédente à *Andrinople* (1), & avoit paſſé l'hyver à faire des préparatifs de guerre dans le deſſein de la porter en Hongrie. Les Turcs s'étoient emparé de pluſieurs Places de la Servie, comme de *Culpenic*, de *Baritz*, & d'autres Villes du Comté de Sirmiſch (*Sirmium*) dans la Haute Hongrie. *Sigismond* en ayant eu avis par *Foſcaro* Doge de Veniſe ordonna auſſi-tôt au Palatin de Hongrie (c), Capitaine fort vaillant, de s'armer en diligence pour garder les Frontieres, & faire tête à l'ennemi, ne pouvant y aller lui-même parce qu'il étoit encore trop occupé en Bohême. Le Palatin ſans perdre de temps avoit marqué à l'Armée Hongroiſe, un jour & un lieu pour s'y rendre, & recevoir ſes ordres. Mais les Hongrois pareſſeux & arrogants tout enſemble, repondirent qu'il étoit contre leur liberté, & contre leur honneur d'avoir à leur tête un autre que le Roi, & qu'ils ne marcheroient pas ſous le Palatin. Ce refus donna tout le temps aux Turcs de courir de toutes parts la campagne. Ils ſe ſeroient emparé de tout ce fertile & beau Païs entre les Rivieres de *Save*, & de *Drave*, ſans le ſecours des vaillantes Troupes de Moravie, & de Bohême qui accoururent fort à propos. Les Barbares furent repouſſez par deux fois, & tellement battus la troiſieme que de 40000. hommes à peine en reſta-t-il le tiers qui périt miſerablement dans la fuite. Il n'y eut que peu de priſonniers, parce que le Palatin avoit ordonné de ne faire quartier à perſonne, à la reſerve de ceux à qui les Bohemiens & les Moraves auroient donné la vie pour les emmener dans leur Païs en ſigne de leur victoire (d).

(b) *Cochl.* ubi ſupr. p. 303.

(c) *Laurent de Hedervara.*

(d) *Czechor.* p. 609. 610.

† Intrigues de *Barbe* pendant la maladie de *Sigismond.*

XXXIX. †Il y avoit déja quelque tems que *Sigismond*, encore plus accablé de travaux que d'années, ne jouïſſoit que d'une ſanté fort chancelante. Un Hiſtorien Hongrois dit qu'il étoit attaqué de Paralyſie (e). L'Impératrice prévoyant la mort de ſon Epoux fort prochaine prit des me-

(e) *Thwrocz.* Chron. Hungar. p. 136. ap. *Bonfin.*

(1) Ville de la Turquie en Europe. C'étoit alors le Siége de l'Empire Ottoman.

1437. mesures pour procurer à la Bohême un Successeur qu'elle pût épouser, & pour éloigner de la succession *Albert d'Autriche*, son Gendre, à qui il sembloit qu'elle appartenoit le plus legitimement. Dans cette vuë ayant appris des Médecins que la maladie où tomba alors *Sigismond* étoit mortelle, & qu'on desesperoit de sa vie, elle assembla secretement les principaux Seigneurs Calixtins, & leur representa combien il seroit dangereux de ne se pas pourvoir d'un Successeur au Royaume, avant la mort de l'Empereur qui n'avoit pas longtems à vivre. Là-dessus elle leur proposa *Wladislas* Fils du Roi de Pologne. C'est, disoit-elle, un Prince puissant, jeune & bien fait. Elle leur promettoit en même temps l'assistance des Comtes de *Cillei*, l'un son Neveu, l'autre son Frere, qu'elle venoit de faire déclarer Comte. La proposition plut à ces Seigneurs, parce qu'ils apprehendoient le zèle d'*Albert* pour la Religion Romaine, & ils promirent de la favoriser dans son dessein. L'affaire étoit des plus délicates. *Albert* étoit Maître de la plus grande partie de la Moravie, & de l'Autriche; on l'avoit élevé dans l'esperance du Royaume de Bohême, il étoit déja désigné Roi de Hongrie. Les Turcs d'ailleurs étoient aux portes, & ce n'étoit pas le tems de jetter des sémences de guerre entre les Princes Chrétiens. Cette intrigue ne put être si secrete que *Sigismond* n'en fût informé. Comme on redoutoit le pouvoir de l'Imperatrice en Bohême, le Conseil de *Sigismond* fut d'avis qu'il allât en Moravie, où il seroit plus en état de s'opposer aux desseins de sa femme dont l'ambition & la lubricité jointes ensemble ne respiroient qu'après un nouveau Mari qui lui mît sur la tête la Couronne de Bohême.

Sigismond va en Moravie pour faire recevoir *Albert*.

XL. SIGISMOND s'y fit mener tout malade & à l'extremité qu'il étoit, sous prétexte de voir encore pour la derniere fois sa fille *Elizabeth*, mais dans le fond pour assurer le Royaume à son Gendre. L'Imperatrice l'y suivit joyeusement avec son Frere *Ulric*, ne se doutant de rien, & n'attendant que la mort de son Epoux. Dès qu'on fut arrivé à Znoima Ville de Moravie, l'Imperatrice y fut arrêtée par ordre de l'Empereur. Son Frere prit la fuite, & *Albert* fut mandé avec son Epouse en toute diligence. L'Empereur avoit avec lui les Principaux Seigneurs Catholiques. Les ayant assemblez en particulier il leur recommanda par un Discours fort éloquent *Albert* son Gendre & *Elizabeth* sa Fille.

Sigismond envoye une Ambassade en Bohême en faveur d'*Albert*.

XLI. ILS lui promirent fidelité & assistance & lui conseillerent d'envoyer promptement une Ambassade bien solemnelle en Bohême, de peur qu'il n'y arrivât quelque soulevement, & pour y porter le Testament du Roi par lequel il nommoit *Albert* pour son Successeur. A la tête de cette Ambassade étoit *Gaspard Slick* cet illustre & grand homme qui eut l'avantage d'être Chancelier de trois Empereurs tout de suite, savoir de *Sigismond*, d'*Albert* & de *Frideric III*. Il étoit au Concile de Constance, & y protesta contre la condamnation de *Jean Hus*, & de *Jerôme de Prague*, ce qu'il ne fit pas, sans doute, sans ordre de l'Empereur.

reur. *Æneas Sylvius* qui l'avoit connu à la Cour de l'Empereur en fait un éloge magnifique en reconnoiſſance des obligations qu'il témoigne lui avoir. Cette Ambaſſade exhorta fortement les Etats aſſemblez à recevoir *Albert* pour Roi, ſelon la derniere volonté de *Sigismond*. Les principaux motifs qu'alleguoient les Ambaſſadeurs étoient 1. Les grandes qualitez d'*Albert* Prince à leur voiſinage & ami de la Bohême. 2. Les obligations qu'elle avoit aux Rois *Jean*, *Charles IV. Wenceſlas*, & à *Sigismond* lui-même. 3. Qu'il n'étoit pas juſte de priver *Elizabeth* Femme d'*Albert*, du droit qu'elle avoit au Royaume comme étant de leur ſang. 4. Qu'ils ne devoient point faire de difficulté de choiſir pour leur Roi un Prince qui avoit été élu avec tant d'empreſſement en Hongrie. 5. Qu'il y avoit un Traité confirmé par l'Empereur & par les Grands, par lequel on étoit convenu que les Enfans mâles venant à manquer dans l'une des deux Maiſons de Bohême & d'Autriche, l'autre poſſederoit le Royaume, & qu'ainſi les mâles ayant manqué dans la Maiſon Royale de Bohême, il falloit avoir recours à l'Autriche (1). L'Affaire ne ſouffrit point de difficulté du côté des Seigneurs Catholiques qui déſignerent auſſitôt *Albert* pour Roi de Bohême. 1437.

Les Calixtins ne veulent point d'*Albert* pour Roi.

XLII. MAIS il n'en fut pas de même des Seigneurs Calixtins qui s'étoient liguez avec l'Imperatrice pendant la maladie de *Sigismond*. Ils déclarerent qu'ils n'accepteroient point *Albert* ſans une bonne capitulation, & lui envoyerent des Ambaſſadeurs. Leurs principales raiſons étoient 1. Que *Sigismond* ayant d'abord violé le Concordat, ſon Gendre en pourroit faire de même. 2. Que l'élection d'un Roi devoit être libre, & non vénale, ou ſurpriſe par des diſcours ſpécieux, & qu'ils avoient acheté cette liberté au prix de leur ſang & de leurs fortunes. 3. Que ce prétendu Traité avoit été extorqué à *Ottocarus* Roi de Bohême dans des tems où la Bohême étoit cruellement opprimée par l'Empereur d'Allemagne. 4. Qu'ils aimoient mieux un Roi Polonois de même langage qu'eux, qu'un Roi pris d'entre les Allemands, dont ils avoient tant ſouffert. 5. Qu'*Albert* lui-même étoit venu à main armée dans le Royaume de Bohême, & que par toutes ces raiſons ils ne le vouloient point pour leur Roi que ſous de bonnes conditions (a). On verra l'année prochaine comment cette Ambaſſade fut reçue.

(a) *Theob.* Part. II. Cap. III.

Mort de l'Empereur.

XLIII. CEPENDANT la maladie allant toujours en empirant, *Sigismond* mourut a *Znoima* le 7. le 8. ou le 9. de Décembre, (car les Hiſtoriens varient) âgé de 69. ou 70. ans après avoir regné 51. ans, ſavoir en Hongrie juſqu'à ſa mort, dans l'Empire 27. ans, & en Bohême

(1) Cette Piece ſe trouve dans *Cochlée*, elle porte qu'en cas qu'il ne ſe trouve point d'héritiers, ni mâles, ni femelles de la Maiſon Royale de Bohême, l'élection du Roi retournera aux Etats de Bohême. *Cochl.* Hiſt. Huſſ. Lib. IX. p. 317. Cette clauſe n'étoit nullement favorable au parti Calixtin puiſqu'*Eliſabeth*, Femme d'*Albert*, étoit Fille de *Sigismond* Roi de Bohême.

1437. hême 17. (1). Son corps fut transporté au grand Varadin, sépulture des Rois de Hongrie. C'étoit un spectacle lamentable de voir la Reine prisonniere à la suite du cadavre du Roi son Epoux. Après les obseques *Albert* fut élu Roi de Hongrie, d'une voix unanime, & couronné à Albe Royale le 1. de Janvier de l'année suivante. *Barbe* mise en liberté se retira à Gratz qui étoit son douaire & finit sa vie libertine & infame en 1457. à *Milczim* petite Ville de Bohême proche de Tabor (2), ou à Gratz selon d'autres.

Caractere & Histoire abrégée de *Sigismond.*

XLIV. QUOIQUE de l'aveu de tout le monde *Sigismond* eût de grandes qualitez & des vertus vraiement Royales, il faut convenir aussi qu'il fut plus illustre par ses malheurs que par ses exploits. S'il fit de belles actions, il fit aussi de grandes fautes qui lui attirerent bien des infortunes. A peine étoit-il en possession du Royaume de Hongrie qui lui étoit dévolu par la mort de *Louïs*, dont il avoit épousé la fille à cette condition, que peu s'en fallut qu'il n'en fut dépossedé. Les Hongrois méprisant sa jeunesse appellerent *Charles de Duras* Roi de Naples. Ce Prince ambitieux, & imprudent accourut en Hongrie malgré les Conseils de la Reine son Epouse, & de ses amis, il se fit couronner à Albe Royale, pendant que *Sigismond* étoit en Bohême. *Charles* voulut même que la Reine *Marie* Epouse de ce dernier, & la Reine Mere assistassent au spectacle, sous pretexte de leur faire honneur, mais au fond pour les insulter. La Reine Mere s'en vangea cruellement, & même perfidement en le faisant assassiner lorsqu'il étoit endormi sur une chaise. Ce meurtre ne fut pas longtemps impuni. Les gens affidez à *Charles* poursuivirent la Reine qui s'alloit réfugier dans quelque Château; Quand ils l'eurent atteinte, après l'avoir garottée, ils la précipiterent du haut d'un Rocher dans le Danube. L'Epouse de *Sigismond* demeura prisonniere. Cependant ce Prince vint de Bohême avec une bonne Armée pour rentrer en possession de son Royaume, & délivrer son Epouse; mais oubliant dans cette occasion la Clemence dont l'Histoire lui fait honneur (quoi qu'il ait donné pendant sa vie plusieurs marques de cruauté) il s'attira de nouveaux malheurs par une sévérité sinon injuste, au moins précipitée. Il fit trancher la tête à 32. des Seigneurs Hongrois qui avoient conspiré contre lui. Cette sanglante execution allarma tout le monde. Les Interessez, par une nouvelle Conjuration, résolurent d'aller dans son Palais pour le prendre, ou pour le massacrer, si on ne pouvoit pas en venir à bout autrement. On dit que dans cette rencontre il fit une action de vigueur & de courage. Voyant les conjurez approcher, il alla au devant d'eux l'épée à la main: *Qui est-ce*, dit-il, d'en-

(1) Il nâquit en 1368. fut Roi de Hongrie en 1387. de Bohême en 1420. & Empereur en 1433. mais on compte son Empire depuis 1410. qu'il fut élu Roi des Romains.

(2) *Æneas Sylvius* Cap. LIII. LIV. *Cochl.* ub. supr. p. 312. 313. *Theob.* Part. II. Cap. II. *Balb.* Epitom. Lib. V. Cap. I. p. 496. 497. *Czech.* L. V. Cap. V. p. 611.

d'entre vous qui mettra le premier la main ſur moi? Que vous a fait votre Roi pour entreprendre de le tuer? Quoi de plus lâche & de plus indigne, que de ſe jetter contre un homme ſeul? S'il y en à un d'aſſez hardi, qu'il s'avance, & je me battrai avec lui. A ce diſcours les Conjurez ſe diſſiperent chacun de ſon côté (a). Cependant il fut pris dans une autre occaſion, & enfermé dans une priſon d'où il ne ſortit qu'en donnant eſperance d'épouſer *Barbe* Fille de *Herman* Comte de *Cillei*, la plus indigne Femme qui de mémoire d'homme fut montée ſur le Trône, ſelon le témoignage de tous les Hiſtoriens. 1437.

(a) *Dict. & fact. Alph.* Reg. Lib. III. 39. ap. *Æn. Sylv.* p. 35.

Sigismond ayant été élu Roi des Romains entra dans une Carriere fort épineuſe dans les Conjonctures d'alors. Il s'acquit, à la verité, une gloire immortelle par ſes longs travaux, & ſes penibles voyages dans la plus grande partie de l'Europe, non ſans courir ſouvent riſque de la vie, pour éteindre le grand Schiſme d'Occident, & pour aſſembler le Concile de Conſtance, dans cette vuë. Mais on peut dire que dans une conjoncture auſſi favorable il fit trois fautes capitales, qui ternirent ſa gloire, & qui le plongerent dans de nouvelles diſgraces. La premiere, c'eſt qu'au lieu de profiter de l'occaſion du Schiſme pour mettre le Pape à la raiſon, & mettre l'Empire hors de page, il ſe mit indignement à genoux devant *Jean XXIII.* dès la moindre ſoumiſſion qu'on extorqua à ce Pontife, tint les rênes de ſon cheval, & celui de ſon Succeſſeur, au ſortir de Conſtance, & s'alla faire couronner à Rome ſans nulle néceſſité que celle qu'impoſoit la Coûtume & la Tyrannie Papale. L'autre faute qu'il fit c'eſt que par ſa ſoumiſſion aveugle pour le Clergé, il ſouffrit qu'on violât le Saufconduit authentique qu'il avoit donné à *Jean Hus*, qu'on empriſonnât ce Docteur de Bohême, & qu'enfin on le brûlât. C'eſt ce qui lui attira une haine implacable de la part des Bohemiens, & cette longue & cruelle guerre dont nous écrivons l'Hiſtoire. Il y fut battu en 12. ou 13. Batailles rangées par des gens inferieurs en nombre; mais qui combattant pour leurs autels & pour leurs foyers ſe battoient moins en Guerriers qu'en Lions. Troiſieme faute, je ne juge point de la qualité des dogmes ſoit de l'Egliſe Romaine, ſoit du Huſſitiſme, mais au moins, il falloit temporiſer & ne pas s'expoſer à de nouveaux aſſauts par un zèle prematuré. La Guerre étoit à peine un peu aſſoupie qu'il la renouvella, contre ſa parole, par une ſeverité précipitée en rétabliſſant dans toute ſa ſplendeur un Culte qui faiſoit l'horreur de la plus grande partie de la Bohême, comme s'il eût pris plaiſir à rallumer le feu qui n'étoit que caché ſous des cendres encore toutes chaudes. La mort empêcha qu'il ne fût la victime de ſon imprudence, mais il en couta cher à ſon Succeſſeur, comme on le verra dans la ſuite.

Si l'on marque ici les fautes de ce grand Empereur, on a fait ailleurs l'Eloge de ſes vertus & donné le caractere de ſes mœurs & de ſon eſprit. Il ſe rendit ſur tout recommandable par ſon amour pour les Sciences & les Belles Lettres, par la diſtinction qu'il faiſoit de ceux qui les cultivoient.

1437. voient. Au reste si on est curieux de connoître l'extérieur de ce Prince j'en donnerai l'idée, d'après le P. *Maimbourg* qui l'a tirée de *Cuspinien*, de *Bonfinius*, & d'autres Auteurs qui conviennent des avantages qu'il avoit reçus de la nature, à cet égard. *Ce fut*, dit le Pere Maimbourg, *l'un des hommes de son temps le mieux fait, & par sa haute stature, & son port plein de majesté, par la beauté des traits de son visage, par sa barbe longue, & ses cheveux blonds qui lui flottoient sur les épaules à grosses boucles naturellement formées, & qui par un certain air de grandeur digne de l'Empire s'attiroit le respect de tout le monde, & faisoit avouer d'abord en le voyant qu'il étoit digne de commander* (a).

(a) *Histoire du grand Schisme d'Occident.* Part. II. p. 123. 124.

Affaires Etrangéres. *Italie, Espagne* & *Portugal.* Le Pape transfere le Concile de Basle à Ferrare.

XLV. Le Pape *Eugene* étoit toujours dans de grandes angoisses. La plûpart des Princes de l'Europe l'ayant abandonné, en faveur du Concile de Basle, il n'avoit de ressource qu'en Italie, où il ne manquoit pas non plus d'affaires. D'autre côté, il étoit dans des transes mortelles que les Grecs acceptant la Ville de Basle leur réunion ne se fit sans sa participation. De trois Villes que ce Concile leur avoit proposées aucune ne lui plaisoit, ni Basle où étoient assemblez ses parties, ni Avignon aux portes de la France, où le Roi lui étoit suspect, ni aucun endroit de la Savoye dont il soupçonnoit le Duc de le vouloir supplanter. Dans cette perplexité, il consulta son fidelle ami *Nicolas* Marquis d'*Est*, des Conseils de qui il s'étoit souvent bien trouvé; ils résolurent ensemble d'envoyer incessamment une Ambassade à l'Empereur *Paleologue* pour lui proposer la Ville de *Ferrare*, & lui offrir l'argent, & les Galeres nécessaires pour le transport. L'Empereur Grec accepta ce parti & l'Ambassade de retour avec une reponse favorable, *Eugene* manda le Concile à *Ferrare*. La Bulle est datée de Bologne le 18. de Septembre, & signée du Pape & de huit Cardinaux (b). On verra bientôt comment cette Bulle fut regardée au Concile de Basle.

(b) *Bzov.* 1437. n I. IV.

Le Roi d'Arragon traverse *Eugene* au Concile de Basle.

XLVI. Le Roi d'Arragon traversoit *Eugene* de tout son pouvoir. Ce Prince ayant appris que les Génois, les Florentins, & les Venitiens s'étoient liguez avec le Pape pour s'opposer à ses desseins sur le Royaume de Naples tâcha d'engager contre eux le Roi de Castille avec qui il s'étoit accommodé depuis peu, afin de les obliger par force à se détacher d'*Eugene*. Comme le Roi de Castille ne vouloit pas rompre avec la France il refusa de prendre les armes contre ces Republiques, parce qu'elles étoient alliées avec la France. Ce secours lui ayant manqué, il prit d'autres mesures. Il avoit déja envoyé un bon nombre de Prélats au Concile pour traverser *Eugene* au moins indirectement. Mais afin de renforcer cette Ambassade il envoya ordre aux autres Prélats de son Royaume, de se rendre à Basle, menaçant ceux qui refuseroient de les dépouiller de leur temporel. Cependant pour amuser *Eugene* il lui fit offrir de lui faire hommage du Royaume de Naples, s'il vouloit l'en mettre en possession, & lui donner une certaine somme d'argent pour les arrérages, avec plusieurs autres conditions très-avantageuses, pendant qu'il sollicitoit le Concile à le déposer, & à lui déclarer la guerre, s'il

ne vouloit pas se soumettre. En même temps, ou peu après, *Alphonse* envoya une Armée dans le Royaume de Naples pour s'en emparer, & en chasser le Légat du Pape, & la Reine *Isabelle* Femme de *René d'Anjou*. 1437.

XLVII. Cette Princesse se trouvant trop foible pour resister aux forces du Roi d'Arragon envoya demander du secours au Pape qui de son côté lui envoya le Patriarche d'*Aquilée*, avec 6000. hommes tant de Cavalerie que d'Infanterie. Après bien des pourparlers à Naples, *Isabelle*, & le Patriarche ne pouvant pas convenir ensemble, parce que le Légat vouloit retenir le Royaume au nom du Pape, & qu'*Isabelle* vouloit le garder au nom de *René* son Epoux, le Légat se retira dans son camp. Il remporta d'abord quelque avantage sur le parti Arragonois, mais au lieu d'en profiter, il demanda une Trêve qui lui fut accordée pour deux mois. Le Duc de Milan qui depuis longtemps en vouloit à *Eugene* se joignit à *Alphonse* pour l'inquieter. Ayant appris qu'on déliberoit à Basle sur un lieu propre à executer la réunion des Grecs, & que le Pape avoit choisi Ferrare pour cet effet, il envoya à Basle proposer Pavie Ville du Milanois, à quelques lieues de Milan, offrant de grosses sommes d'argent pour le voyage des Grecs, & de livrer le Pape *Eugene*. Cette proposition portée par l'éloquent *Æneas Sylvius* qui n'étoit pas alors aussi zelé partisan des Papes, & du Siége de Rome qu'il le fut depuis, pensa ébranler le Concile, mais elle n'eut pourtant pas de lieu.

Eugene soutient *René d'Anjou* contre *Alphonse*.

XLVIII. Le Roi de Portugal avoit obtenu du Pape l'année précedente, une Croisade contre les Maures. Ce Prince avoit cinq Freres tous brûlant d'ardeur de se signaler par cette Conquête. Ils leverent environ 6000. hommes, & avec cette petite Armée ils oserent entrer en Afrique, malgré l'avis du Roi & de son Conseil qui leur prédirent ce qui leur arriva. Quand ils furent à *Ceuta* qui étoit alors aux Portugais, on tint Conseil sur les operations de la Campagne. L'avis fut de commencer par le Siége de Tanger. La Place se défendit pendant un mois dans l'esperance d'avoir bientôt du secours. En effet les Rois de Fez & de Maroc, & les autres Princes d'Afrique, y accoururent. On prétend que leur Armée étoit de 600000. hommes de Pied, & 70000. Chevaux. Il n'en falloit pas tant pour envelopper bientôt une poignée de gens qui se défendirent pourtant fort bien pendant longtemps. Enfin il fallut demander la Paix. Les Maures ne la voulurent donner qu'à condition de rendre Ceuta. Les Portugais le promirent, quoi que cela ne fût point en leur pouvoir. Cependant les Principaux d'entre eux, & sur tout *Ferdinand*, l'un des Freres du Roi qui avoit été le plus ardent à cette expedition, demeurerent en ôtage. Le Conseil du Roi de Portugal ne se trouvant pas d'humeur à rendre Ceuta, *Ferdinand* fut retenu en prison, où il mourut.

Mauvais succès du Roi de *Portugal* en Afrique.

XLIX. Le Roi de France n'étoit pas plus content du Pape *Eugene*, que les Princes dont on vient de parler. Ce Pontife lui avoit refusé deux cho-

France & *Angleterre*.

1437. Le Roi *Charles* VII. fait son entrée à Paris.

choses qui l'avoient irrité contre lui; l'une étoit l'Investiture du Royaume de Naples en faveur de *René d'Anjou*, l'autre la Ville d'Avignon pour la Réunion des Grecs. C'est ce qui l'obligea de défendre à ses Prélats d'aller à Ferrare où le Pape avoit transferé le Concile. Ce fut cette année que ce Monarque fit son entrée à Paris où on ne l'avoit point vû depuis près de vingt ans. On peut voir la description de l'accueil magnifique qu'on lui fit, dans l'Histoire de France du P. *Daniel*. J'en rapporterai seulement une particularité dans les termes de cet Historien. „ Au Ponceau *St. Ladre* (a), il parut une espèce de Mascarade de dévotion composée de 14. Personnes dont 7. representoient les 4. Vertus Cardinales, & les 3. Vertus Theologales, & sept autres les sept pechez mortels. Leurs habits étoient également bisarres, & magnifiques, aussi bien que leurs montures, & tous leurs équipages. A la Porte St. Denys, parut en l'air un enfant habillé en Ange, comme descendant du Ciel qui tenoit un Ecu d'Azur à 3. fleurs de Lis d'Or, & on entendit en même temps un Concert de Musique, qui chantoit ces quatre Vers.

(a) C'est-à-dire *St. Lazare*.

Très Excellent Roi, & Seigneur,
Les Manans de votre Cité,
Vous reçoivent en tout honneur,
Et en très-grande humilité.

Il ne se passa rien de considerable cette année en Angleterre. Les Anglois remportoient toujours en France, d'assez grands avantages pour rendre à *Charles VII.* la possession de ce Royaume incertaine. *Louïs d'Orleans*, qui étoit toujours prisonnier en Angleterre, tâcha de renouer les négotiations de la Paix, qui avoient manqué l'année précedente, afin d'obtenir sa liberté. Il demanda pour cet effet permission de s'aboucher à Calais avec le Duc de Bretagne. Le Conseil d'Angleterre y étoit assez disposé, mais le Duc de *Glocester* jugea qu'il falloit attendre qu'on fût plus en état de faire une Paix avantageuse.

Allemagne. Sessions du Concile de Basle.

L. LE Pape, & le Concile de Basle étoient toujours aux prises, tant sur l'autorité de l'un & de l'autre, que sur le lieu qu'on choisiroit pour la réunion des Grecs. Le Pape la vouloit absolument à Ferrare, où il l'avoit déja mandé. Les François l'avoient demandé à Avignon, & les Péres de Basle n'en étoient pas éloignez, quoi qu'ils eussent mieux aimé que ce fût à Basle même. Il se tint cette année 6. Sessions dans ce Concile. Dans la XXV. tenuë le 7. Mai, on resolut, que s'il y avoit trop de difficulté à recevoir les Grecs à Basle, on choisiroit Avignon, ou quelque endroit de la Savoye; on prit des mesures en même temps pour faciliter leur voyage, & leur instruction. Dans cette Session il se fit deux Decrets contraires l'un à l'autre, touchant le lieu de la réunion des Grecs. L'un de la part des Légats du Siége Aposto-

postolique, des Présidents du Concile, & de la plupart des Prélats. 1437.
L'autre Decret étoit du reste du Concile. Les premiers se déclaroient pour *Florence*, ou quelque autre endroit de l'Italie, comme le *Frioul*. Les autres pour Basle, ou pour Avignon. Cependant les Députez de l'Eglise Grecque arriverent à Bologne, où étoit le Pape. D'abord ils protesterent contre le choix de la Ville d'Avignon, & demandérent Florence. Le Pape y consentit, & envoya des Légats à l'Empereur, aux Rois de France, d'Angleterre, de Sicile, & de Portugal pour le leur notifier (a). Dans la XXVI. tenuë le 31. de Juillet, *Eugene IV.* fut cité à comparoitre au Concile, ou en personne ou par Procureur, avec menace de proceder contre lui, selon les Canons, en cas de refus, & on y fit une longue énumeration des Griefs qu'on avoit contre lui. Dans la XXVII. tenuë le 26. de Septembre, on cassa l'élection de quelques Cardinaux (1), que le Pape avoit créez contre les Decrets du Concile. Comme le bruit s'étoit repandu que le Pape vouloit vendre Avignon, sous prétexte de fournir de l'argent aux Grecs, le Concile defendit cette vente. L'Archevêque de *Tarente* avoit supposé des Bulles par lesquelles on feignoit que le Concile avoit consenti au choix de *Florence*, ou d'*Udine* pour recevoir les Grecs. Ces Bulles furent desavouées, & annullées dans cette cession. *Sigismond* vivoit encore alors. Le Concile lui écrivit pour lui demander sa protection contre *Eugene IV.*, qui le traversoit, & pour lui faire savoir que ce Pape avoit été ajourné. Cette nouvelle deplut à l'Empereur qui écrivit de ne pas pousser davantage *Eugene IV.*, qu'autrement il se joindroit aux autres Princes pour le soutenir. Cependant dans la Session XXVIII. tenuë le premier d'Octobre, son terme étant expiré, il fut declaré contumace. La plûpart des Princes furent fort irritez de cette demarche. Les Ambassadeurs du Roi d'Arragon, se retirerent du Concile avec protestation. L'Empereur envoya *Pierre* Comte de Schaumbourg, Evêque d'Augsbourg, à Basle pour détourner les Péres d'une résolution qu'il trouvoit scandaleuse, & inouïe. Le Roi d'Angleterre leur écrivit en termes très-forts dans la même vuë, leur donnant le nom d'Assemblée, & non de Concile. Je ne trouve point d'opposition de la part du Roi de France. Les Peres nonobstant cela tinrent leur XXIX. Session le 12. d'Octobre. Comme le Pape avoit publié sa Bulle de la translation du Concile à Ferrare, qu'il jugeoit plus propre que Florence, ils déclarerent nulle cette translation, & enjoignirent au Pape de la révoquer, refutant sa Bulle de point en point.

(a) *Concil. Labbean.* p. 831. & 1541.

Decret sur la Communion sous les deux espèces.

LI. On fit dans la XXX. tenuë le 23. de Décembre un Decret touchant la Communion sous les deux espèces. Comme ce Decret appartient au principal sujet de cette Histoire on le mettra ici tout entier. *Le Sacré Concile Général de Basle assemblé par le St. Esprit, & représen-*

(1) Entre autres *Vitelleschi*, dont on a souvent parlé.

1437. *sentant l'Eglise Universelle en memoire perpetuelle.* „ Afin de voir plus clai-
„ rement, en déclaration de la Verité Catholique, ce qu'il faut croire & „ ce qu'il faut pratiquer pour le salut du Peuple Chrétien, au sujet de la „ Ste. Eucharistie, après avoir recherché diligemment, & pendant long- „ temps dans les Saintes Ecritures, dans les Sacrez Canons, & dans la tradi- „ tion des Sts. Peres, & des Docteurs, & consideré tout ce qui peut „ contribuer à l'explication de cette matiere, le Sacré Synode decerne, „ & declare, 1. que les Laïques Communiants quand ils ne célèbrent „ pas, (*non conficientes*) ne sont point obligez à prendre le St. Sacre- „ ment de l'Euchariſtie sous les deux espèces, c'est-à-dire sous celle du „ Pain & sous celle du Vin. 2. Que l'Eglise qui est gouvernée par le St. „ Esprit demeurant avec elle éternellement, & avec laquelle J. C. de- „ meure jusqu'à la Consommation des Siécles selon l'Ecriture doit regler „ l'administration de l'Eucharistie à ceux qui ne célèbrent pas, selon „ qu'elle le jugera à propos, pour la révérence du Sacrement, & pour „ le salut des Fidelles. 3. Que soit que l'on communie sous une seule „ espèce, soit que l'on communie sous deux, selon l'ordre ou l'obser- „ vation de l'Eglise, la Communion est également salutaire de l'une & „ de l'autre façon. Et il ne faut nullement douter que la chair n'est „ pas seulement sous l'Espèce du Pain, ni le sang seulement, sous „ l'Espèce du Vin, & que J. C. ne soit tout entier sous chaçune des „ Espèces. 4. Que la louable coutume de communier le Peuple sous „ une seule Espèce introduite raisonnablement par l'Eglise & par les Sts. „ Peres, observée jusqu'ici depuis très-longtemps & recommandée de- „ puis longtemps aussi par les savans Docteurs de la Loi divine, des „ Stes. Ecritures, & des Canons, doit être regardée comme une Loi „ qu'il n'est permis à personne de rejetter, ou de changer sans l'autorité „ de l'Eglise. Donné à Basle dans notre solemnelle & publique Session „ le 23. de Décembre 1437. (a).

(a) *Act. Concil. Basil. Cochl.* Hist. Huss. Lib. VIII. p. 308. 309. *Bzov.* ann. 1437. num. XXI.

Réflexions sur ce Decret.

LII. SANS toucher au fond de la controverse, on peut ajouter ici quelques reflexions sur ce Décret à celles qu'on a faites sur celui de Constance (b). 1. Voici deux Conciles Généraux, qui donnent sur la même matiere de Foi, deux décisions, sinon opposées, au moins fort differentes l'une de l'autre. Le Concile de Constance regarde comme des Hérétiques, qui doivent être poursuivis, & punis, ceux qui établissent la nécessité de la Communion sous les deux espèces, & le Concile de Basle autorise, ou au moins permet cette Communion, & par consequent il autorise indirectement une hérésie. Car ceux qui demandoient la Communion sous les deux espèces supposoient bien que le retranchement de l'espèce du vin étoit un sacrilège, & que par conséquent cette espèce est nécessaire dans le Sacrement. 2. Cette clause qui remet à l'Eglise Universelle la décision des cas où il est expedient de communier sous les deux espèces, ou non, est sujette à de grands inconvenients. Car comme, selon la doctrine du Concile de Basle, l'Eglise

(b) *Hist. du Conc. de Const.* I. Part. p. 369-371.

Uni-

Universelle n'est representée que dans un Concile Général, il s'ensuit de là que dans tous les cas, & les Incidents qui pouvoient naître fort souvent là-dessus, il auroit fallu assembler un tel Concile. Si le Concile de Basle avoit crû que le Pape represente l'Eglise Universelle l'expedient eût été plus court, parce qu'il est plus aisé de consulter le Pape, que d'assembler un Concile Oecumenique. Mais c'est ce que le Concile ne croïoit pas, puis qu'il soutenoit à cor & à cri que le Concile Général est au-dessus du Pape, qu'il peut le juger, & qu'en effet il déposa *Eugene IV.* 3. Cet autre Article où l'on soutient que J. C. est tout entier sous chacune des espèces est aussi sujet à une conséquence très-fâcheuse & fort contraire à l'institution de J. C. Car il s'ensuit de là que le Prêtre qui communie sous les deux espèces fait & prend deux *Christs*, tout de même que le Peuple qui communie sous l'une & l'autre espèce. 1437.

LIII. A l'occasion des affaires de Bohême, on a été engagé à parler de celles de Pologne, & de Hongrie. Cette année mourut *Antoine Fluvian*, ou *de la Riviere* Grand Maître de Rhodes. Pendant son *Magistere* l'Ordre se trouva engagé en plusieurs Guerres contre les Turcs, tant pour se soutenir lui même, que pour secourir le reste des Chrétiens, & en partie l'Empereur de Constantinople. Mais cet Ordre eut à soutenir l'effort d'un autre ennemi plus redoutable que ne l'avoit été *Amurat II.* dont *Scanderberg* d'un côté, & *Jean Hunniade* de l'autre, avoient arrêté les progrès. C'étoit le Sultan d'*Egypte* (a). Ce Prince pour se soutenir dans sa Dignité en donnant de l'occupation aux *Mamelus* (1), qui l'avoient mis sur le Trône, & qui pouvoient l'en chasser, declara la guerre à *Janus de Lusignan* Roi de Chypre, qui eut recours à l'Ordre, comme à son Allié. Après avoir fait plusieurs tentatives pour accorder les Chypriots, avec les Sarrasins, l'Ordre envoya de puissants secours aux premiers. La Guerre fut longue & meurtriere. On en vint enfin à une Bataille que les Chrétiens perdirent, & le Prince de Chypre fut emmené prisonnier à Alexandrie. Le Sultan Egyptien pour se venger du secours que les Chrétiens avoient donné à son ennemi, resolut secretement de tourner l'effort de ses armes contre l'Isle de Rhodes. Mais le Grand Maître qui avoit des intelligences à Alexandrie, ayant eu avis de cette trame, implora le secours du Pape *Eugene IV.* & des Princes Chrétiens & ordonna à tous les Prieurez de l'Ordre répandus dans la Chrétienté de venir au secours de l'Isle. Ces ordres furent si bien exécutez que le Sultan fut obligé de suspendre son entreprise. Cependant le Grand Maître convoqua un Chapitre Général à Rhodes où l'on prit des mesures pour mettre l'Ordre en état de se soutenir. Son Thresor étoit fort épuisé tant

Isle de Rhodes.

(a) *Alnazer Aldaher.* Hist. de Malthe. Tom. II. p. 195.

(1) C'étoit un puissant Corps en Egypte, composé d'esclaves étrangers enlevez par les Tartares.

1437. tant par les guerres que par le Schisme. „ Il ne tiroit presque plus rien „ des Prieurez de France, dont les Commanderies avoient été ruinées „ pendant la guerre que les Anglois avoient faite dans ce Royaume. La „ Bohême, la Moravie & la Silésie ravagées par les Hussites ne fournissoient aucun contingent à l'Ordre. La Pologne occupée de ses „ Guerres contre les Chevaliers Teutoniques, ne conservoit plus de relation avec l'Ordre". Ce fut là l'objet des mesures du Chapitre. On peut les voir dans l'Historien de Malthe (a). *Jean de Lastic* succeda à *Fluvian*, dans le Magistere de Rhodes (b).

(a) Hist. de Malthe. ub. supr. p. 201.
(b) p. 205.



HIS-



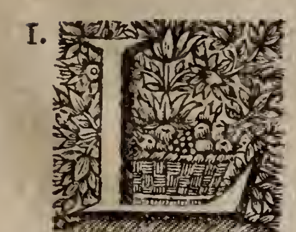


W. Jongman sculp:



HISTOIRE
DE LA
GUERRE
DES
HUSSITES
ET DU
CONCILE DE BASLE.

LIVRE XIX.

I. E Décret du Concile de Basle sur la Communion sous les deux espèces, nous ramene en Bohême. Dès qu'*Albert* fut couronné en Hongrie, il alla en Bohême, pour prendre possession de ce Royaume, en vertu du Testament de *Sigismond*. Il y trouva les deux factions dont nous avons parlé, savoir, celle des Catholiques qui vouloient bien le recevoir, & celle des Calixtins, qui avoient

1438. *Albert* couronné Roi de Bohême.

1438. avoient jetté les yeux sur *Casimir* Frere du Roi de Pologne, jeune Prince âgé d'environ 13. ans, à moins qu'*Albert* ne se soûmît à leurs prétentions. Les Principaux du Parti Catholique étoient *Ulric de Rosemberg*, *Ménard*, & *Jean de Maison-Neuve*, deux Seigneurs *de Krussin*, *Lichtemberg*, & *Swanberg*, *Jean de Swihowski*, *Henri de Strats*, *Jean de Kolowrat*, *Durian de Guttenstein*, *Henri de Plawn*, les Chevaliers *Rabstein*, *Leskowec*, & *Malovec*. *Balbin* témoigne que ces derniers, quoique joints aux Catholiques, étoient Calixtins (1). Les Chefs du Parti Calixtin étoient *Hincko Ptaczeck*, *Berthold de Lippe*, *Aless de Sternberg*, & son Fils, *George de Podiebrad*, qui depuis fut Roi de Bohême, *Czeneck de Wartemberg*, *Przibick de Klenov*, *Benesss de Mocrafaus* &c. Ils avoient aussi dans leur parti presque toutes les Villes, comme *Gratz*, *Colin*, *Tabor*, & plusieurs autres, à la réserve de *Prague*, de *Slana*, *Cuttemberg*, *Littomeritz*, *Budnicz*, *Pilsen*. Nonobstant cette opposition les Etats s'étant assemblez *Albert* fut élû Roi de Bohême. On marqua son Couronnement au 29. de Juin. La cérémonie se fit de cette maniere selon le Manuscrit d'un Auteur qui y étoit présent. „ Le jour de la Fête de *St. Pierre* & de *S. Paul*, „ à la troisieme heure, *Albert* Duc d'Autriche fut couronné dans „ la Chapelle de l'Eglise de *St. Vit*. La Couronne étoit portée de- „ vant lui, sous un dais, par des Grands, savoir *Ulric de Rosemberg*, „ *Ménard de Maison Neuve*, suprême Burgrave de Prague; *Nicolas* „ *Zagicz de Hazenbourg*, autrement de *Kost*, Juge suprême du Royau- „ me, *Hanus de Kolowrat*, autrement de *Krassow*. Le Seigneur *Wen-* „ *ceslas de Mikalovicz*, Prieur Général des Chevaliers de *St. Jean de* „ *Jerusalem* en Bohême, portoit le Sceptre; le Seigneur de *Krussina* „ *de Kumburg* l'épée; le Seigneur *Jean de Risemberg* autrement de „ *Rabi*, la pomme avec la Croix. Il fut couronné par l'Evêque „ d'Olmutz, le Siége Archiepiscopal étant vacant, en présence des „ Evêques de *Coutance*, & de *Litomils* & quantité de Seigneurs tant „ du Païs qu'étrangers, comme les Comtes de *Cillei*, de *Bamberg*, de „ *Valdsée*, outre une grande multitude de Citoyens (a).

(a) *Balb.* ub. supr. p. 498. 499.

Nouveaux troubles en Bohême à cette occasion.

II. AVANT le Couronnement *Ptaczeck*, Chef des Calixtins, avoit envoyé au Parti Catholique, pour l'avertir de ne point précipiter cette demarche, & de ne rien faire sans le consentement unanime de tous les Etats du Royaume (2), déclarant que tout ce qu'ils feroient sans cela seroit regardé, non seulement comme nul, mais comme contraire aux Droits, & aux Privileges du Royaume, qu'ils étoient résolus de défendre au peril de leur vie. Comme les Catholiques passerent outre,

(1) *Balbin. Epitom. Rer. Bohem.* Lib. V. Cap. 11. p. 498. Le *Mars Moravicus* y joint *Waldstein*, & quelques autres *ub. sup.* p. 612.

(2) Comme ils étoient absents de la Diète où le Couronnement fut resolu ils prétendoient que cette Assemblée étoit incomplette, & que le consentement n'avoit pas été unanime.

tre, malgré ces remontrances, cette conduite ralluma la guerre en Bohême, & peu s'en fallut qu'on ne vît recommencer les troubles à peine assoupis. Quoique Prague fût dans les interêts d'*Albert* il y avoit pourtant encore bien des gens de l'autre Parti dans cette Ville. Ils emmenerent quelques-uns des Consuls en prison & releguerent leurs femmes & leurs enfans. 1438.

III. Les Calixtins d'ailleurs mecontens du refus que leur avoit fait *Albert* d'ajouter d'autres Conditions, à celles sous lesquelles on avoit reçû *Sigismond*, & que même il n'avoit remplies qu'imparfaitement, s'assemblerent à Tabor. Là ils élurent Roi de Bohême, *Casimir* Frere de *Wladislas* Roi de Pologne, & lui envoyérent une Ambassade, pour le prier d'accepter le Royaume, & d'amener du secours: Le Roi de Pologne assembla là-dessus une Diète générale à Corzin, pour en déliberer. Les avis furent extremement partagez. Tous les Evêques, les Princes de Varsovie qui étoient là presens, & plusieurs des Grands dissuadoient fortement d'accepter un Royaume affoibli par des Guerres intestines, infecté d'héréſie; & où il y avoit déja un autre Roi élû par l'un des Partis. Au contraire le Grand Duc de Moscovie, les autres Princes, & les plus jeunes d'entre les Seigneurs qui ne demandoient que les occasions, ou de se signaler ou de pêcher en eau trouble pendant la Guerre, presserent tellement cette acceptation que leur parti l'emporta. La principale raison de cet avis étoit de donner de l'occupation à *Albert*, qui jouïssant paisiblement de deux Royaumes, si voisins de celui de Pologne, pourroit l'incommoder beaucoup. *Casimir* ayant donc accepté le Royaume, *Wladislas* envoya des Ambassadeurs en Bohême pour proceder à l'élection de son Frere, & y fit marcher en même temps une bonne Armée, pour le soutenir.

Casimir accepte la Couronne de Bohême.

IV. A cette nouvelle *Albert*, qui étoit alors à Bude, envoya une Ambassade au Roi de Pologne, pour le détourner d'accepter la Couronne de Bohême pour son Frere. Les raisons d'*Albert* étoient que le Royaume lui étoit dévolu par sa Femme *Elisabeth* Fille & héritiere unique de *Sigismond*; qu'il y avoit un ancien Traité entre la Bohême & l'Autriche, qui rendoit cette succession legitime; que son élection faite par les Grands ne pouvoit être revoquée; que quelque peu d'opposants n'étoient pas en droit de la transférer à un autre, & qu'enfin, s'il persistoit à attaquer le Royaume de Bohême, il prît garde au sien. Le Roi ayant assemblé son Conseil on répondit aux Ambassadeurs d'*Albert*, que c'étoit une chose publique & notoire qu'après la mort de *Sigismond* les Barons, les Nobles & les Villes de Bohême avoient appellé son Frere *Casimir*, au Royaume de Bohême avec de grandes instances de le vouloir accepter. Qu'en l'acceptant on ne faisoit point d'injustice à *Albert*, parce que tout le monde sait que les Femmes sont excluës de la succession aux Royaumes, que s'il y avoit entre la Bohême & l'Autriche, quelque Traité particulier qui fût contraire à cet usage, n'ayant jamais été observé, il étoit censé abrogé par prescription; que par ces rai-

Albert lui envoye une Ambassade pour l'en détourner.

1438. raisons le Roi avoit envoyé deux Palatins de son Royaume avec une Armée & des instructions pour pacifier la Bohême, & la purger des erreurs dont elle étoit entachée, l'intention de son Frere n'étant pas de prendre sur un autre pied de Gouvernement du Royaume; que d'ailleurs la Pologne & la Bohême, avoient la même Langue qui n'avoit rien de commun avec l'Allemand (1), & qu'au reste il étoit assez bien affermi dans son Royaume, pour ne craindre point de violence étrangere (a).

(a) *Dlug.* ub. supr. *Theob.* Part. II. Cap. IV.

Casimir va en Bohême avec une Armée.

V. Ces menaces reciproques valurent une Déclaration de Guerre. *Casimir*, sans perdre de temps, s'avança en Bohême, avec son Frere *Wladislas*, pour joindre les Seigneurs de son parti. Il fit d'abord irruption en Silésie, où il obligea tous les Princes voisins à prendre son parti. De là il envoya un Corps de Cavalerie en Moravie pour y mettre tout à feu & à sang. Cependant le reste de son Armée étant entré en Bohême, elle se joignit aux Seigneurs Calixtins. Cette jonction faisoit une Armée d'environ 14. mille hommes, contre environ trente mille qu'avoit d'abord *Albert*, sans compter les secours qui lui vinrent d'ailleurs. Ces Seigneurs avoient si bien pris leurs mesures qu'ils eurent presque toujours le dessus, comme le reconnoît *Balbin* d'ailleurs zélé partisan de la faction Catholique (b). *Ptaczek* mit de bonnes garnisons dans *Collin*, *Gratz*, *Czaslaw*, pour couvrir Tabor, & dans les Villes Frontieres de la Moravie, & de l'Autriche, pour empêcher qu'il n'en vînt du secours. *George de Podiebrad* batit dans une rencontre les Hussards d'*Albert*, donnant par là un échantillon de ce qu'on devoit attendre de sa valeur, comme le dit *Balbin* (c). D'autre côté *Ptaczek* joint avec quelques Chefs des Polonois, & ceux des Taborites & des Orphelins allerent saccager les terres des Seigneurs de *Maison Neuve*, où ils réduisirent tout en monceaux de cendres. Ils prirent aussi les Villes de *Cuttemberg*, & de *Sobieslaw*, & après ces expeditions, ils se retirerent à Tabor. Dans cette situation des choses, *Albert*, après avoir renouvellé le Sénat de Prague, assembla son Armée pour se mettre en Campagne, dans le dessein d'assieger Tabor, *Albert* Marquis de Brandebourg, qu'on appelloit l'*Achille* d'*Allemagne*, commandoit l'Armée en Chef. *Christophle* Duc de Baviere avoit l'Avant-garde, & *Sigismond de Tetschen* (2), General Bohemien, l'Arriere-garde, & l'Empereur étoit à la tête du Corps de l'Armée.

(b) ub. sup. p. 499.

(c) *ub. supr.* p. 499.

Albert assiége Tabor, & s'en retire.

VI. Les choses étant ainsi disposées, l'Armée marcha à la petite Ville de *Beneschaw*, entre Prague & Tabor, dans le dessein d'assiéger cette derniere Place. De là l'Empereur envoya dire aux ennemis par des Herauts d'Armes, qu'il alloit leur rendre visite, & qu'ils se tinssent prêts à décider dans un combat à qui, de lui ou de *Casimir*, apartiendroit le Royaume de Bohême. Cependant il leur faisoit représenter que pour l'in-

(1) Il faut remarquer qu'*Albert* avoit été dès lors élû Empereur d'Allemagne, comme on le verra dans la suite.

(2) *Balbin* l'appelle *Sigismond* de *Dieczin*.

l'interêt de *Casimir* lui-même, dont ils tenoient le parti, ils devoient s'abstenir de brûler & de saccager comme ils faisoient, pour ne pas lui laisser un Royaume tout désolé, en cas que le sort des armes décidât en sa faveur. A ce defi qui fut reçu avec joye les Confederez repondirent qu'ils l'attendoient de pied ferme pour le bien recevoir, & que ce n'étoit pas leur coûtume de reculer. Avant le retour des Herauts d'Armes, il arriva dans le Camp d'*Albert*, un renfort de Troupes de Hongrie, de Moravie, d'Autriche, & de Prague. Se sentant assez fort pour aller vers l'ennemi il s'avança vers Tabor. Il y eut d'abord plusieurs Escarmouches fort chaudes, mais qui ne décidoient de rien. *Albert* ayant rangé son Armée en bataille offrit le combat. Mais les Confederez inferieurs en nombre jugerent à propos de se tenir dans leurs retranchemens. *Albert* voulut les y forcer, mais il fut repoussé avec perte. Cependant à force de machines de guerre ils furent contraints de les abandonner pour se retirer à Tabor, dont *Albert* avoit formé le Siége. Après 6. jours d'attaque, *Albert* eut avis que *Wladislas* Roi de Pologne, pour faire diversion, avoit fait une irruption en Silésie. Il apprit en même temps que *Tetschen*, l'un des Géneraux, s'entendoit avec ce Prince pour le trahir. Ces nouvelles l'obligerent à changer de mesures. *Tetschen* fut arrêté, & mourut bien-tôt après en prison. Cependant l'Empereur, de l'avis de son Conseil, resolut d'abandonner le Siége d'une Ville qui ne pouvoit être prise que par famine. On se contenta de mettre de bonnes garnisons dans les Places des environs, pour empêcher les sorties des assiegez. 1438.

Albert de Brandebourg est commandé en Silésie pour en chasser le Roi de Pologne.

VII. ALBERT de Brandebourg fut commandé pour aller en Silésie, avec une bonne partie de l'Armée, mais n'ayant pas trouvé jour à attaquer *Wladislas*, il prit le parti d'aller ravager la Pologne pour l'y faire revenir; comme en effet il y revint après avoir fait bien des dégats en Silésie, & en Moravie, où il étoit allé pour empêcher l'Empereur d'envoyer au secours de Troppaw, qu'il avoit assiegé. Tout rappelloit *Wladislas* dans son Royaume. L'Armée qu'il avoit envoyée en Bohême avoit peri par la peste, & par la faim, & il étoit dangereux de se tenir au voisinage pour soutenir *Casimir*. D'autre côté la Haute Pologne réduite aux dernieres extremitez par *Albert de Brandebourg*, demandoit un prompt secours. L'Empereur croyant n'avoir plus rien à redouter des Taborites, quoique moins vaincus qu'atterrez par les Maladies contagieuses & par la faim, s'en retourna à Prague mettre ordre à ses affaires, il établit d'abord pour Gouverneur du Royaume, le Comte *Ulric de Cillei* son Beau-Frere, qui de concert avec sa Sœur *Barbe*, s'étoit ligué avec les Calixtins pour donner le Royaume de Bohême, au Roi de Pologne, & qu'il avoit reçu depuis peu en grace.

L'Empereur va à Breslaw.

VIII. CES mesures prises l'Empereur alla à Breslaw, où se trouva *Roderic* Evêque de Burgos, de la part du Concile de Basle, pour négotier la Paix entre l'Empereur & le Roi de Pologne. Les Historiens Polonois témoignent que le Pape y avoit aussi un Légat, ce que je trou-

1438. ve fort vraisemblable, parce que le Concile & le Pape étant en concurrence d'autorité, chacun vouloit avoir sa part aux affaires publiques qu'ils prétendoient être de leur ressort. *Philippe de Commines* au reste n'est pas favorable, pour le dire en passant, à l'usage d'alors qui vouloit que quand deux Princes étoient en guerre, le Pape eût un Légat dans chacune des Armées pour négotier la Paix. Cette negotiation n'eut point de lieu, parce qu'aucune des Parties ne voulut se relâcher de ce qu'elle appelloit son droit. De Breslaw l'Empereur alla en Autriche d'où il fut obligé de revenir bien-tôt en Bohême, sur l'avis qu'on lui donna que le Comte de *Cillei*, remuoit toujours avec le parti Calixtin, & que même, il briguoit le Royaume. L'Empereur lui en ôta le gouvernement, & le donna aux Seigneurs de *Maison Neuve*, dont il counoissoit la fidelité.

Affaires Etrangéres. *Italie* & *Espagne*. Concile de Ferrare.

IX. CETTE année les demêlez du Concile de Basle, éclatérent plus que jamais, par la translation effective de ce Concile à Ferrare. Elle se fit le 6. d'Octobre, que se tint la I. Session. Les Prélats de Basle y furent appellez & il s'y en rendit un bon nombre. L'Empereur Grec (a) s'y trouva en personne avec son Frere le Despote (1) *Demetrius* & *Joseph* Patriarche de Constantinople. L'Abbé *Choisi* nous donnera la description de la réception qui fut faite à l'Empereur Grec à Ferrare. ,, Tous les Cardinaux & une infinité de Pré-,, lats allerent au devant de lui hors les portes de la Ville. Il marchoit ,, à cheval sous un dais bleu céleste porté par les fils & par les parens du ,, Marquis d'*Est*: toute sa suite, & même le Despote son Frere mirent ,, pied à terre à la Porte du Palais, l'Empereur entra seul à cheval, & ,, monta l'Escalier qui étoit en rampe douce. Il descendit de cheval à ,, l'Entrée de la sale. Le Pape l'attendoit dans son appartement; mais ,, dès qu'il le vit, il se leva, fit quelques pas, & l'embrassa. L'Empe-,, reur & le Patriarche avoient refusé absolument de se prosterner de-,, vant sa Sainteté, & de lui baiser les pieds; ils disoient pour leurs rai-,, sons que même en priant Dieu ils ne flechissoient pas les genoux. A-,, près une conversation fort courte, l'Empereur fut conduit au Palais ,, qu'on lui avoit preparé (a) ". Le Roi d'Angleterre, & *René d'Anjou* Roi de Naples, avoient approuvé ce Concile par leurs Lettres, mais les Rois de *France* & d'*Arragon*, tenoient toujours pour le Concile de Basle. *Nicolas Albergati*, Cardinal de *Ste. Croix de Jerusalem*, y presida en l'absence d'*Eugene IV*. On ne convient pas bien du nombre des Sessions qui se tinrent à Ferrare. Ceux qui en comptent XVI. y joignent les Congregations Générales. On y agita les 4. questions qui separent les Grecs d'avec les Latins, savoir 1. de la Procession du St. Esprit, 2. du pain sans levain dans l'Eucharistie, 3. du Purgatoire, 4. de la primauté du Pape. On verra l'année prochaine ce Concile transferé à Florence.

(a) *Jean de Paleologue*.

(a) *Hist. de l'Egl.* Tom. VIII. Liv. XXVI. Ch. III. p. 71. & 72.

X. L'I-

(1) C'étoit la premiere Charge de l'Empire immédiatement après l'Empereur.

1438. Brouilleries en Italie.

X. L'ITALIE étoit toujours dans une ſituation violente. Les Puiſſances les plus fortes en affectoient l'Empire. Le Duc de *Milan*, toujours ſans Foi & ſans Loi, trompoit ſes amis ſelon le vent de la fortune, & careſſoit ſes ennemis pour les endormir. Les Venitiens, qui n'avoient pas moins bon appetit que le Duc, faiſoient mine de s'unir avec les Florentins contre ce redoutable ennemi, mais ces Confédérations n'aboutiſſoient à rien, parce qu'ils ſe diviſoient d'eux-mêmes, ſi *Philippe* ne les deſuniſſoit. Les Généraux intereſſez changeoient ſi ſouvent de parti qu'on ne pouvoit s'aſſurer de la fidelité d'aucun. Le Pape attentif à ſon Patrimoine faiſoit la Paix ou entretenoit la Guerre, ſelon qu'il y trouvoit ſa ſureté.

Siége de Naples, levé.

XI. LE Roi d'Arragon ne perdoit point de vuë la Conquête du Royaume de Naples. Dans ce deſſein il preſſoit vivement à Baſle, la dépoſition d'*Eugene IV.* qui ſoutenoit *René d'Anjou*. *Alphonſe* avoit rencontré juſqu'alors de grands obſtacles à ſes deſſeins dans l'habileté, & la bravoure de *Vitelleski* Archevêque de Florence que le Pape avoit honoré de la pourpre l'année précédente, en reconnoiſſance de ſes bons offices. Ce Prélat en effet avoit fait reſtituer au Pape quantité de Places de l'Egliſe qu'on lui avoit enlevées, il avoit détaché pluſieurs Seigneurs du parti du Roi d'Arragon, pour les engager dans le parti d'*Eugene*; en un mot ſi *Vitelleski* eût toujours agi ſur le même pied, on le croyoit en état de livrer le Royaume à *René*; mais tout à coup il changea, ſinon de parti, au moins de conduite; les Hiſtoriens ne ſauroient dire, ſi ce fut par une terreur panique, ou par quelque intrigue ſecrete. Quoi qu'il en ſoit, il quitta le Royaume de Naples, & fit Treve avec *Alfonſe*. A cette infidelité envers le Pape & envers *René*, il ajouta une infidelité envers *Alfonſe* lui-même, en conſpirant contre ſa vie lorſqu'il s'en defioit le moins. Et en effet il l'auroit fait aſſaſſiner un jour qu'il faiſoit ſes dévotions s'il n'eût été aſſez à temps pour prendre la fuite. Ce changement de *Vitelleski* en apporta un bien favorable aux affaires de l'Angevin. Il retrouva les amis que le Cardinal lui avoit enlevez, & s'en ſervit utilement. Les aſſiegeans d'ailleurs perdirent un de leurs principaux ſoutiens, *Pierre d'Arragon* Frere du Roi, qui fut tué d'un coup de boulet devant la Place. Enfin les pluies continuelles faiſant deſeſperer de la prendre, *Alfonſe* fut obligé de lever le Siége. Il n'en falloit pas d'autres raiſons ſans alléguer un Crucifix qui baiſſa, à ce qu'on pretend, la tête pour parer un coup qui le menaçoit. Le Crucifix ne put pourtant éviter de perdre ſa couronne d'épines, & ſes cheveux au-deſſous de la tête. C'eſt ainſi que de tout temps la politique s'eſt aidée de la ſuperſtition pour jetter l'eſperance ou la frayeur dans les eſprits. Quoi qu'il en ſoit, le Crucifix baiſſant la tête fut conſervé précieuſement à Naples & y eſt encore en grande vénération (a).

(a) *Bzov.* ann. 1438. num. LXXI. *Spond.* 1438. num. XXVI.

Mort du Roi de Portugal.

XII. CETTE année mourut *Edouard* Roi de Portugal, Prince dont on loue la pieté & le ſavoir. On dit même qu'il compoſa quel-

1434. quelques Livres. Il laissa des fils en fort bas âge, dont l'ainé nommé *Alphonse*, qui n'avoit que 6. ans, fut déclaré Roi, & la Reine Régente, comme *Edouard* l'avoit ordonné par son Testament. Mais ce Testament fut cassé par les Portugais qui ne pouvant souffrir le Gouvernement d'une Femme, donnérent le Gouvernement du Royaume à *Pierre* Duc de Conimbre, Frere du feu Roi qui fut depuis tué par le jeune *Alfonse* son Neveu (a). C'est apparemment le même qui s'étoit trouvé en Moravie avec *Sigismond*.

(a) *Spond.* ann. 1438.num.38.

Allemagne. Albert, élu Empereur.

XIII. APRE`S la mort de cet Empereur, les Etats de l'Empire s'assemblérent à Francfort sur le Mein, dans le mois de Mars de cette année. Il s'agissoit de deux affaires importantes dans cette Diète. L'une étoit l'élection d'un Roi des Romains, l'autre de prévenir ou d'arrêter le Schisme qui commençoit à se former par la translation du Concile de Basle à Ferrare. On commença par la premiere. Les Electeurs étoient, *Theodoric* Archevêque de Mayence, *Theodoric* Archevêque de Cologne, *Raban* Archevêque de Trêves, *Othon* Comte Palatin du Rhin, Tuteur du jeune Electeur *Louïs* son Neveu, *Frideric* Electeur de Brandebourg. Ils élurent d'une voix unanime *Albert d'Autriche*, qui la même année fut fait Roi de Hongrie, & de Bohême. Aussi-tôt après l'élection, ils lui envoyérent des Ambassadeurs, pour le prier de venir prendre possession de sa nouvelle Dignité. Mais il refusa de le faire sans le consentement des Etats de Hongrie, parce qu'il le leur avoit promis à son couronnement. Les Hongrois prétendoient que ce n'étoit point l'usage des Rois de Hongrie, d'accepter le Gouvernement de l'Empire, & que *Sigismond* l'ayant fait avoit, en son absence, abandonné la Hongrie à la merci des Turcs. Cependant les Hongrois se laissérent fléchir aux instantes priéres du jeune *Frideric* Duc d'Autriche, & permirent à *Albert* d'aller se faire couronner Roi des Romains, comme il le fut à Aix la Chapelle, cette même année (b). L'Histoire a remarqué comme un exemple unique qu'un même Prince ait reçu dans une même année trois différentes Couronnes. De sorte que sans avoir besoin de calcul, *Albert* pouvoit dater de la premiere année de ses Regnes des Romains, de Hongrie, & de Bohême.

(b) *Æn. Sylv.* ub. supr. Cap. LV.

Lettre des Princes, & Prélats assemblez à Francfort, au Pape, & à l'Empereur de Constantinople.

XIV. L'AUTRE affaire dont on traita à Francfort étoit de plus longue haleine. Deux Conciles apointez l'un contre l'autre sous le titre de Concile Général, étoit déja un assez grand Schisme dans l'Eglise, parce qu'il s'ensuivoit de là que l'Eglise Universelle étoit assemblée en deux lieux en même temps, ce qui étoit fort contraire à son unité. D'ailleurs comme ces deux Conciles étoient dans des principes tout opposez, même sur des matieres de Foi, rien de plus contraire à son infaillibilité. Mais comme on parloit déja hautement à Basle de déposer *Eugene IV.*, & de mettre un autre Pape en sa place, c'eût été un nouveau Schisme formé dans le Schisme, & d'autant plus redoutable qu'on avoit vû pendant plus de 40. ans les horribles suites du grand Schisme d'Occident. Les Electeurs, les Prélats, & les Princes assemblez à Francfort,

re-

résolurent d'abord de demeurer dans la neutralité, afin d'être plus en état d'accorder les Parties, & de leur écrire pour négotier des moyens de pacification. Leurs Lettres aux Conciles de Basle, & de Ferrare sont dans les Actes. Mais comme celles qu'ils écrivirent à *Eugene IV.* & à l'Empereur des Grecs n'y paroissent pas, & que même elles ne sont pas communes, on les rapportera ici (1). La Lettre à *Eugene IV.* est conçuë en ces termes. „ Très-Saint Pére, & très-Clément Seigneur, après „ une très-humble recommandation, & après avoir baisé très-dévote- „ ment les pieds sacrez de Votre Sainteté, nous avons toujours eu fort „ à cœur de chercher des remedes & des voyes pour terminer les dif- „ férens survenus, à notre grand regret, entre Votre Sainteté d'une „ part, & le Sacré Concile de Basle de l'autre. C'est pourquoi nous „ trouvant assemblez ici par la faveur Divine, pour élire un Roi des „ Romains qui soit l'Avocat de l'Eglise, nous avons en même temps „ pris à tache de prendre les mesures les plus efficaces pour retrancher „ les scandales de l'Eglise, & pour jetter les semences d'une Paix solide „ dans toute la Chrétienté. Dans cette vuë nous avons résolu de nous „ jetter aux pieds de Votre Sainteté, par les excellents personnages nos „ Ambassadeurs qui vous porteront ces présentes, vous suppliant hum- „ blement de leur ajouter une entiere foi, & de les écouter favorable- „ ment, afin que par leur entremise, & appuyez sur votre bénignité „ ordinaire, on puisse rétablir l'unité dans l'Eglise Universelle à la gloi- „ re de Dieu, & à l'honneur du Siége Apostolique. Donné à Franc- „ fort le 19. Mars, 1438. 1438.

La Lettre à l'Empereur Grec avoit pour inscription, *au très-Illustre Prince, & Seigneur, le Seigneur* JEAN, *Empereur des Roméens* (Romeorum) *notre très-Excellent Seigneur.* „ Très invincible Prince, & très-Excellent „ Seigneur, nous avons appris depuis quelques jours de très-bonne part, „ que votre Sérénité est arrivée à Ferrare, où l'on dit que notre très-Saint „ Seigneur le Pape *Eugene* a transferé le Concile de Basle. Mais comme „ par les avis qui nous sont venus, tant de la part de notre même Seigneur „ le Pape, que de la part des Péres du Sacré Concile de Basle, nous ne „ saurions rien augurer de toutes ces démarches, (ce que nous rapportons „ avec douleur) qu'un grand Schisme très-préjudiciable à la Foi Ortho- „ doxe, nous faisons tous nos efforts pour prevenir un si grand mal. C'est „ ce qui nous engage à avoir recours à votre Hautesse, (*Celsitudinem*) „ par les Ambassadeurs que nous vous envoyons auxquels nous vous „ prions affectueusement de donner une entiere créance, comme aussi „ de les appuyer de vos conseils, & de votre faveur dans une affaire si „ importante. Comme vous aimez l'unité dans l'Eglise Universelle, „ nous avons une confiance toute particuliere là-dessus en votre Très- „ Illustre Magnificence. Donné à Francfort le 19. Mars, 1438.

Quoi

(1) On les doit à la diligence de Monsr. *George Chrétien de Jean* dans ses savantes Remarques sur l'Histoire de Mayence par *Serrarius.*

1438. Quoi que ces Lettres ſoient vagues, on voit bien qu'elles tendoient à engager *Eugene*, & *Jean Paleologue* à aller bride en main dans cette affaire. Les Ambaſſadeurs avoient, ſans doute, leurs inſtructions particulieres ſur les propoſitions qu'ils auroient à faire ſelon les occurrences.

Seſſions du Concile de Baſle.

XVI. Le Concile de Baſle continuoit toujours, nonobſtant les oppoſitions, & les fulminations de celui de Ferrare. On a vû *Eugene IV.* déclaré contumace l'année précedente. Le Pape de ſon côté caſſa le Concile de Baſle, ne lui laiſſant que 30. jours, pour tenir encore ſes ſéances, à condition pourtant que ſes Décrets ſeroient nuls, à la reſerve de ceux qu'il donneroit contre les Bohemiens. Comme tout ſe diſpoſoit à la dépoſition d'*Eugene*, le Cardinal *Julien* qui avoit été le Préſident du Concile de Baſle, & qui l'avoit toujours vigoureuſement ſoutenu, même depuis la tranſlation, s'en retira avec quelques Prélats pour aller à Ferrare, trouvant apparemment que le Concile alloit trop vîte, & qu'il pouſſoit les choſes trop loin contre *Eugene*. On peut juger que *Julien* fut reçû à bras ouverts, & il préſida même depuis au Concile de Ferrare. Cependant *Louïs Allemand*, Cardinal de Ste. Cecile, ordinairement appellé Cardinal d'*Arles*, du nom de ſon Archevêché, fut choiſi d'une commune voix pour Préſident du Concile de Baſle. Il ne s'y tint cette année que deux Seſſions, ſavoir la XXXI. & la XXXII. Dans la I. de ces Seſſions, tenuë le 24. de Janvier, on publia trois Décrets. Dans le premier, où il s'agiſſoit des Appels dans la Cour de Rome, il fut réſolu que ceux qui ſeroient éloignez de Rome de quatre lieues, feroient juger les procès ſur les lieux, & qu'il ne ſeroit permis d'appeller qu'aux Juges immédiatement Superieurs, & non au Pape, à moins qu'il ne ſe trouvât Superieur immédiatement, auquel cas le Pape renverroit par un Reſcript la cauſe à la Province juſqu'à la fin du procès, à la reſerve pourtant des Cardinaux, & des Officiers de la Cour de Rome. Ce Décret portoit encore que les appels légitimes des Membres du Concile, ſe feroient au Concile de Baſle, & non au Pape, & au *Conciliabule* de Ferrare. Dans le II. Décret on réſolut que le Pape à l'avenir ne donneroit plus de Graces expectatives, de Reſervations, & que les Bénéfices ne ſeroient donnez qu'à des gens doctes. Le III. Décret déclare *Eugene* ſuſpendu de toute adminiſtration dans le ſpirituel, & dans le temporel, & que cette adminiſtration eſt dévoluë au Concile. On y avertit les Rois, & les Princes ſéculiers de ne point obéïr à *Eugene*. Les Eccléſiaſtiques y ſont menacez de l'excommunication & de la ſuſpenſion, s'ils lui obéiſſent, & on leur ordonne de ſe rendre au Concile dans l'eſpace de 40. jours, après avoir fait des Réglemens ſur la Diſcipline conformément aux Seſſions VI. & VII. du Concile de Conſtance, le Pape *Eugene* fut déclaré ſuſpendu, tant au ſpirituel, qu'au temporel, comme étant contumace, & incorrigible. Pluſieurs Prélats & Princes voulurent en vain s'oppoſer à ce jugement. Le zèle du Cardinal d'*Arles*, pour le Concile, ne laiſſa aucun lieu à toutes ces remontrances. Dans la ſeconde de ces Seſſions qui étoit

la

la XXXII. tenuë le 24. de Mars, en vertu du Décret de la Session XI. qui portoit que le Concile ne pouvoit être dissous ni transferé ailleurs, que du consentement exprès de la moitié des suffrages des deux Classes ou Deputations, il fut declaré que le choix de la Ville de Ferrare étoit nul comme ayant été fait par la moindre partie du Concile; & afin de se fraier le chemin à la déposition d'*Eugene*, on se fonda sur les Articles de la Session XXIX. Tout le reste de l'année se passa à répondre aux raisons de ceux qui soutenoient que la translation du Concile à Ferrare (a), étoit légitime. 1438.

(a) *Act. Conc. Basil.* Sess. XXXI. XXXII. *Bzov.* an. 1438. num. 60. 61. *Richer.* Hist. Conc. T. III. p. 451. 453.

Diètes de Nuremberg.

XIV. Il se tint cette année deux Diètes à Nuremberg, comme c'étoit la coutume de s'y assembler après l'élection de l'Empereur à Francfort, & son couronnement à Aix-la-Chapelle. Dans l'une & dans l'autre on traita des affaires générales de l'Empire, & de la reconciliation du Concile de Basle avec *Eugene IV.* Il ne se fit pas grand' chose dans la I. du mois de Juillet. Dans la II. tenuë sur la fin de l'année, on proposa de la part des Princes de choisir un lieu tiers pour y assembler un Concile Général où ceux de Basle & de Ferrare se trouveroient avec les Grecs & le Pape. Les Légats de Basle qui étoient à cette Diète répondirent, qu'ils n'avoient point d'ordre là-dessus, & demandérent qu'on approuvât les Decrets du Concile contre *Eugene IV.* La réponse de l'Empereur & des Princes fut, 1. que c'étoit à Basle qu'étoit le Concile Général. 2. Qu'on approuvoit la Neutralité résoluë à Francfort, & qu'on vénéroit également, & le Concile de Basle, & le Pape *Eugene*. 3. Que pour accorder les Parties on trouvoit bon de choisir un 3. lieu, que les Péres de Basle pourroient nommer de concert avec l'Empereur. 4. Que la suspension d'*Eugene* seroit levée. A cet avis des Princes d'Allemagne, se joignirent les Rois de France, d'Angleterre, d'Espagne, d'Arragon, de Portugal, & le Duc de Milan. Mais les Péres de Basle n'ayant pas voulu donner les mains à ces expedients les choses demeurérent au même état (b).

(b) *Spond.* 1438. *Du Pin.* Nouv. Bibl. des Aut. Eccl. Tom. XII. p. 54.

France.

XV. On peut placer ici les affaires de France, parce qu'elles ont beaucoup de liaison avec ce qui vient d'être rapporté. On y reconnoissoit toujours le Concile de Basle, quoi qu'on eût bien voulu qu'il se fût moderé davantage au sujet d'*Eugene IV.* Ce Concile envoya des Légats en France, pour y donner avis de ses Decrets, tant contre *Eugene*, qu'en faveur des Libertez Ecclésiastiques. Comme ce dernier Article étoit fort du goût de la France, l'Ambassade fut bien reçuë, & le Roi promit d'assembler son Conseil pour en deliberer. Mais afin de donner plus de poids à l'approbation qu'il y donna aux Decrets du Concile touchant la superiorité des Conciles Généraux, il assembla au mois de Juillet les Princes & les Prélats de son Royaume à Bourges pour y autoriser ces mêmes Decrets, malgré les instances des Légats du Pape, qui étoient là pour faire approuver le Concile de Ferrare. Ce fut dans cette Assemblée solemnelle que se donna la fameuse *Pragmatique*

1438. *Sanction* (1). On parlera plus amplement de cette Pièce dans l'Histoire du Concile de Basle, où elle fut autorisée, mais il est bon d'en dire quelque chose en général. La Pragmatique Sanction est un Edit public par lequel sont établies & confirmées les Libertez de l'Eglise Gallicane par rapport à la Discipline Ecclésiastique, & où le Droit de Régale sur les Benefices Ecclésiastiques est maintenu contre les prétentions de la Cour de Rome, & du Pape. Cette Constitution, qui consiste en XXII. ou XXIII. Articles, étoit principalement tirée des Decrets du Concile de Basle, touchant la Reformation de l'Eglise dans son Chef, & dans ses Membres, la superiorité du Concile par dessus le Pape, l'obligation où est ce dernier à y obéïr, la supression des Annates, & autres points qui ont de l'affinité avec les précédents. La Pragmatique apportoit pourtant quelques modifications à ces Decrets du Concile de Basle, seulement par rapport à l'état, & à la constitution de la France, & non pour donner la moindre atteinte à l'autorité du Concile de Basle, comme cela est formellement porté dans cette Pièce (2). *Ils ont resolu unanimement* (3), est-il dit dans la Pragmatique, *de recevoir incessamment, & sans nul delai les Decrets, Ordonnances, & Statuts du Sacré Concile de Basle, quelques-uns simplement, & tels qu'ils sont, les autres avec certaines modifications & manieres, non par aucun doute de la puissance & autorité du même Sacré Concile de Basle, qui les a dressez & publiez, mais entant qu'il est convenable au bien, aux temps, & aux mœurs des Païs, & des personnes de notre Royaume, & Dauphiné.*

Ce qu'il est bon de remarquer contre *Henri de Sponde*, Evêque de Pamiers, qui a prétendu conclure de ces modifications que la France n'avoit pas reconnu sincérement le Concile de Basle comme Oecuménique. C'est un exemple mémorable de partialité (4). Que *Sponde* de Pro-

(1) *Sanction*, veut dire, *Loi*, & *Pragmatique*, ce qui se doit pratiquer. Cette façon de parler, & ces sortes de Constitutions semblent avoir été introduites sous *Louïs IX.* surnommé *le Saint* qui donna en 1228. une *Pragmatique Sanction* pour maintenir, & confirmer les Libertez de l'Eglise Gallicane, contre les entreprises de la Cour de Rome. Elle fut renouvellée en 1268. *Libertez de l'Egl. Gallic.* Tom. II. p. 1. 5.

(2) *Memorata ipsius Sacræ Basiliensis Synodi Decreta, Ordinationes, & Statuta aliqua simpliciter, ut jacent, alia verò cum certis modificationibus, & formis, non hæsitatione potestatis, & autoritatis condentis, & promulgantis, ipsius scilicet Sacræ Basiliensis Synodi, sed quatenus commoditatibus, temporibus, & moribus, regionum, & personarum sæpefatorum nostrorum Regni & Delphinatus congruere convenireque congruè jureque conspexerunt, prout inferiùs annotantur, & inseruntur, illico, & indilatè recipienda consenserunt, & acceptanda deliberaverunt.* Lib. de l'Egl. Gall. Tom. II. p. 9. 10. Ces mêmes paroles se trouvant dans la I. Edition de la Pragmatique Sanction faite à Lyon le 6. de Septembre de 1438. avec les Gloses de *Cosme Guymier* Docteur en Droit, & Président des Enquêtes au Parlement de Paris, & dans une autre Edition, faite à Paris en 1613. par *Philippe Probe* Official d'Amiens, & Chapelain du Pape.

(3) Les Prélats de France.

(4) *Tanta libertate in recipiendis, rejiciendis, truncandis, ampliandis, Basiliensium placitis usi sunt, ut patentissimè se etiam judices Conciliorum Generalium, quale Basiliense agnoscere præ se ferebant, constituerint. An verò hinc dicetur Ecclesiam Gallicanam approbasse ac recepisse Concilium Basiliense? Nugæ hæ sunt, & imposturæ.* Spond. ann. 1438. num. XXII.

Proteſtant qu'il étoit ſoit devenu Catholique Romain, c'eſt une affaire de conſcience dont il faut laiſſer le jugement à Dieu. Mais que, contre la verité de l'Hiſtoire, & pour faire ſa Cour au Siége de Rome il ait conteſté l'autorité du Concile de Baſle, ſur laquelle ſont en partie fondées les Libertez de l'Egliſe Gallicane, c'eſt ce qu'on ne ſauroit pardonner à un Evêque de France. Quoi qu'il en ſoit, les Papes s'oppoſérent toujours tant qu'ils purent à l'exécution de cette Loi. *Eugene IV.* propoſa des accommodemens, mais ſans y réüſſir. *Æneas Sylvius* qui, étant Secretaire du Concile de Baſle, avoit ſoutenu la Pragmatique, étant devenu Pape en 1458. ſe donna mille mouvemens pour l'abolition de cet Edit. Il y réuſſit ſous *Louïs XI.* qui avoit interêt de ménager la Cour de Rome, à cauſe de la Sicile. Cependant la Pragmatique ne laiſſa pas de s'obſerver en France, excepté les Reſerves & les Graces Expectatives. Elle ſe releva ſous le Regne de *Charles VIII.* & ſous celui de *Louïs XII.* Le Pape *Jules II.* fit ce qu'il pût pour la faire abroger dans ſon Concile de Latran, tenu en 1511. contre le Concile de Piſe. Ce Pape étant mort, *Leon X.* ſon Succeſſeur continuant le Concile de Latran, caſſa la Pragmatique, quoique *François I.* lui en eût demandé la confirmation avec quelques reſtrictions. Ces reſtrictions eurent lieu en effet, & c'eſt ce qu'on appella le *Concordat*, qui contient les Articles dont le Pape & le Roi étoient convenus à Bologne en 1515. Le Parlement, & l'Univerſité appellérent de ce Concordat, & de l'abrogation de la Pragmatique au Pape mieux informé, & au Concile Général. Cette affaire eut de longues ſuites (a). La Ducheſſe de Bourgogne travailla inutilement cette année à pacifier la France, & l'Angleterre, parce que les prétentions étoient trop fortes de part & d'autre.

1438.

(a) *Lib. de l'Egl. Gallic.* ub. ſupr. Tom. I. p. 65. 97.

Pologne. Trêve entre le Roi de Pologne, & le Roi de Bohême.

XVI. CETTE année *Wladiſlas II.* Roi de Pologne, parvenu à l'âge de 15. ans fut mis dans ſes Droits en grande cérémonie dans une Diète tenuë à *Petrikow.* Le Roi y parut ſur le Trône, revêtu des habits & ornemens Royaux. Les Prélats, les Grands, & tous les Etats du Royaume lui renouvellerent le ſerment de fidélité. Dans cette même Diète, à la ſollicitation d'*Eugene*, & du Concile de Baſle, on mit ſur le tapis la reconciliation des Rois de Bohême & de Pologne, dont on a déja parlé. On nomma pour cet effet une Ambaſſade ſolemnelle à la tête de laquelle étoit *Vincent* Archevêque de Gneſne. Le Congrès pour cet accommodement ſe tint à Breſlaw. On a déja parlé de ſon peu de ſuccès. Mais on peut ajouter ici quelques particularitez qui regardent la Pologne. Telle fut la propoſition des Ambaſſadeurs de ce Royaume; que ce n'étoit ni par ambition, ni par avarice que *Caſimir* légitimement élu Roi de Bohême, avoit accepté la Couronne, mais par amitié, & par compaſſion, à cauſe de la conformité de langue; Que cependant pour le bien de la Chrétienté, il offroit de céder ſon Droit, & de le reſigner purement & ſimplement, pourvû que de ſon côté *Albert*, Roi des Romains & de Hongrie, cédât ſa prétention, & la réſignât, afin que les Grands, & les Nobles de Bohême puſſent élire

qui

1438. qui ils voudroient, soit d'entre eux deux, soit d'entre les autres Princes. L'Historien *Dlugoss* témoigne que cette proposition fut extremement agréable aux deux factions de Bohême, mais qu'il n'en fut pas de même d'*Albert*, qui ne pouvoit se résoudre à mettre son Droit en compromis. C'est pourquoi, dit le même Historien, il fit venir chez lui en particulier l'Archevêque de Gnesne. Dans cet entretien secret *Albert* fit mille protestations d'amitié, pour le Roi *Wladislas*, & pour le Prince *Casimir* son Frere, & pour en donner des preuves, il promit, & jura sous le sceau du secret, de donner sa Fille ainée en Mariage à *Wladislas*, & sa cadette à *Casimir*, & de lui résigner le Royaume de Bohéme pour sa dot. Ce Traité fut confirmé par un serment corporel entre les mains de l'Archevêque, à condition pourtant qu'il ne s'exécuteroit que dans son temps, avec ordre & bienséance, de peur qu'on ne crût qu'il s'étoit fait avec violence. Les Polonois mécontents de ce Traité clandestin n'agirent plus que mollement pour la Paix. D'ailleurs irritez de ce qu'à la persuasion des Allemands, *Albert* avoit changé d'avis, ils partirent brusquement de Breslaw. Ainsi la Paix s'en alla en fumée. Ils étoient déja en chemin, lorsqu'ils furent rappellez par les instantes priéres des Légats du Pape, & du Concile qui se trouvoient là. Ainsi au lieu d'une Paix qui se devoit faire, il ne se fit qu'une Trêve de quelques années. Dans cette occasion l'Empereur s'étant laissé tomber d'un degré fut fort malade de cette chute, le reste de ses jours. De la Silésie, il s'en alla en Moravie, & en Autriche (a), & de là en Hongrie, où sa présence étoit necessaire. Il emmenoit avec lui une grande quantité de Bohemiens de l'un & de l'autre parti qui grossissoit considerablement son Armée pour resister au Turc.

(a) *Dlugoss.* Lib. XII. p. 712.

Suede. Demêlez du Roi de Suede avec l'Archevêque d'Upsal.

XVII. Eric VIII. Roi de Danemarc, de Suede & de Norwege, gouvernoit toujours tyranniquement ces Royaumes & en particulier celui de Suede. Il ne trouvoit point de plus grand obstacle à son humeur despotique que dans l'Archevêque d'Upsal (b), zelé défenseur des Droits & des Libertez de sa patrie. Comme il rencontra toujours ce Prélat en son chemin, il ne crût point de moyen plus propre à s'en defaire que de le deferer au Pape comme un seditieux & un rebelle qui le troubloit dans l'exercice de son autorité. Il y avoit aussi interessé *Sigismond*, pendant qu'il vivoit encore & tous les autres Princes comme à une cause qui les regardoit. Il fit entrer dans la même conjuration les Prélats & le bas Clergé des Royaumes du Nord. Le Pape & les Cardinaux, accablez par tant de Lettres & de sollicitations à la perte d'un homme, qui ne paroissoit coupable que de trop de fermeté dans une juste cause, pensoient aux moyens de le transferer ailleurs. Mais le Prélat s'opposa fortement à toute translation, & soutint sa cause, & celle de son Eglise avec tant de vigueur & de solidité que ses plus grands accusateurs se déclarérent pour lui. Cependant *Eric* l'exila, mais cet exil, bien loin de l'ébranler, lui donna occasion d'aller plaider sa cause au Concile de Basle. Il y fut pleinement justifié, & le Concile écrivit au

(b) *Olaus Trendanus.*

Roi

Roi en sa faveur. Ce Prince inflexible donna la place de l'Archevêque à deux Norwegiens consécutivement qui gouvernérent l'Eglise d'Upsal, à son gré. Enfin l'Archevêque de retour dans son Diocèse fut reconcilié au moins en apparence avec *Eric*. Mais ce Prince trouvant toujours dans le Prélat les mêmes obstacles à ses desseins le fit empoisonner (a).

1438.

(a) *Bzov.* 1438. num. 76.

XVIII. DEPUIS qu'*Albert* eut quitté la Bohême pour aller en Hongrie, où sa parole & ses interêts l'appelloient nécessairement, les deux Factions Bohemiennes vécurent ensemble assez amiablement. Le parti Calixtin, quoi que victorieux d'abord, fut tellement affoibli par des escarmouches fréquentes qu'il eut à essuyer contre une armée de beaucoup superieure, pensoit plus à se rétablir qu'à remuer. D'autre côté les Seigneurs de *Maison Neuve*, à qui le gouvernement du Royaume avoit été confié, ruinez par les irruptions des Polonois, & des Calixtins joints ensemble, & craignant encore plus la ruine de la Patrie que la leur propre, se rendirent aussi plus traitables. On convint donc d'une Trêve.

1439. Trêve entre les Factions de Bohême.

XIX. LA peste qui ravageoit alors la Bohême ne contribua pas moins à cette résolution que l'amour de la Paix. Ce fleau de Dieu s'étoit déja déployé l'année precedente avec une violence extraordinaire. Un célèbre Astrologue (b) de ce temps-là en attribuoit la cause à une Comete, qui parut dans l'air extrémement pâle dans les mois de Mars & d'Avril, aussi bien qu'à une Eclipse du Soleil. Mais l'Historien dont je tire ce fait en allégue des raisons bien plus naturelles, savoir; l'intempérance du Peuple à se gorger de toutes sortes de mauvais alimens, & de boissons enyvrantes. D'ailleurs cette contagion augmentoit par la coutume de coucher pêle mêle dans des lieux infectez, & même d'embrasser les morts, les gens étant prévenus, dit cet Auteur, de cette opinion des Juifs, que cela ne peut faire de mal qu'à ceux qui sont destinez à mourir dans ce temps-là. A quoi il ajoute, que les ruës de Prague ne pouvoient manquer d'infecter l'air. Quoi qu'il en soit, la peste n'épargna pas plus que les autres *Philibert de Coutance*, dont on a si souvent parlé, Chef de l'Ambassade du Concile de Basle en Bohême, & Administrateur de l'Archevêché de Prague, quoi qu'il se tînt clos & couvert chez lui. Peut-être même que cette précaution lui fut nuisible. Car dès qu'il voulut aller à l'Eglise, où il y avoit des gens infectez, la peste le saisit, & il en mourut le 20. de Juin. Il fut enseveli honorablement dans l'Eglise Cathédrale du Château (c). Un Illustre Bohemien avoit aussi été enlevé par la peste le mois précedent. C'est *Christian*, ou *Christen* de *Prackatitz*, Ville au voisinage de Hussinetz. Il avoit été Prédicateur dans l'Eglise de St. Michel. Il fut tiré de là pour être Président, ou Administrateur du Consistoire des Calixtins dans l'Archevêché de Prague, comme on l'a dit ailleurs. On a remarqué aussi qu'il étoit grand Mathématicien, & habile Médecin. On lui donna pour Successeur dans la charge de Prédicateur, & Curé de

Ravages de la peste en Bohême.

(b) *Cyprien Leowitz.*

(c) *Theob.* ub. supr. Cap. VII.

1439. de St. Michel, *Pierre* de *Mladowicz*. Il en a été ſouvent parlé dans l'Hiſtoire du Concile de Conſtance, où il faiſoit l'office de Secretaire de *Jean de Chlum*. Il eſt Auteur d'une Vie de *Jean Hus*, qui ſe liſoit dans les Egliſes, & du Factum Apologétique de ce Docteur. Il mourut en 1451. dans ſa Paroiſſe après l'avoir ſervie 21. ans. A l'égard de la charge d'Adminiſtrateur du Conſiſtoire Calixtin, elle fut donnée à Maître *Jean de Przibram*, & Maître *Procope de Pilſen*.

Nouveaux troubles en Bohême.

XX. Ce fut dans ce même temps que ce Conſiſtoire, profitant ſans doute de la mort de *Philibert*, réſolut, à la ſollicitation de *Ptaczeck*, qui avoit alors un grand pouvoir, que les Moines, les Prêtres, & les Chanoines diſtribueroient la Communion ſous les deux eſpèces, qu'autrement ils ſeroient chaſſez de Prague (a). Par là commencérent les nouveaux mouvemens. Ils allérent depuis en augmentant, à l'occaſion que je vais dire, en reprenant les choſes d'un peu plus haut. Nous avons vû *Albert* aller au ſecours de la Hongrie. Elle étoit menacée d'une ruine prochaine par la trahiſon de *George* Duc de *Bulgarie*, de *Raſcie*, de *Scphie*, &c. qui s'étoit joint avec le Sultan *Amurat*, & lui avoit donné ſa fille unique en mariage, & ſon fils en ôtage. Cette alliance ſur laquelle il comptoit beaucoup ne lui ſervit pourtant de rien; car le Sultan apprenant que ſon beau-pere fortifioit ſa Capitale (1), & qu'il avoit échangé *Belgrade* avec *Albert*, réſolut de s'y oppoſer. *George* informé par ſa Fille que le Turc faiſoit de grands préparatifs de guerre contre lui, & que même il avoit fait mettre ſon Fils en priſon, alla promptement demander du ſecours en Hongrie. Il en obtint, mais non ſans grande oppoſition. Ce fut *Jean Corwin Hunniade* (2), depuis ſi célèbre dans l'Hiſtoire par ſes Conquêtes, qui perſuada aux Hongrois qu'il y alloit de leur interêt de ſecourir *George*, quoi qu'il ne l'eût pas mérité. Le Conſeil étoit bon, mais l'événement le trompa. *Samandria* fut priſe par les Turcs après deux mois de vigoureuſe réſiſtance que firent les deux puînez de *George*. Par cette Conquête les Turcs ſe faiſoient aiſément paſſage en Hongrie, & ils avoient déja pénétré juſqu'à *Sirmiſch*, entre la *Save* & le *Danube*. Cependant *Albert* arrivé à Bude fut également ſurpris & indigné de voir les Hongrois ſi lents à ſecourir leur Patrie. Il en fit de grands reproches aux Palatins, & envoya de nouveaux ordres dans les Provinces de ſe trouver inceſſamment en armes à *Peſth*, Ville de la Haute Hongrie, ſur le Danube, vis à vis de Bude. Mais les maladies qui ſe jettérent dans l'Armée obligerent *Albert* à ſe retirer à Bude.

(a) *Theob.* ub. ſupr. Cap. VII.

Mort de l'Empereur *Albert*.

XXI. Il avoit déja eu quelques attaques de dyſſenterie pour avoir trop mangé de melons pour ſe rafraichir dans les chaleurs exceſſives qu'il faiſoit alors. Le mal augmentant à Bude, il voulut ſe faire tranſporter à Vienne ſa Patrie, qu'il avoit une extrême envie de revoir, ſe flattant d'y

(1) *Smederovria*, autrement *Samandria*, Capitale des Etats du Duc de Bulgarie.
(2) Il paſſoit pour fils naturel de l'Empereur *Sigismond*.

d'y recouvrer sa santé. Il se mit donc en chemin contre l'avis de ses Medecins, & arriva à Strigonie, où il se reposa quelques jours pour tâcher de reparer ses forces. Mais étant parti de là, à peine avoit-il fait quelques milles que sentant sa derniere heure, il s'arrêta dans un Village (a), où après avoir fait son Testament, il rendit l'ame le 27. d'Octobre, à la fleur de son âge, & dans les plus belles esperances. Il laissa sa Femme enceinte, & deux Filles, *Anne* qui fut mariée avec *Guillaume* Duc de Saxe, & *Elisabeth* qui épousa *Casimir* Roi de Pologne (b). *Albert* fut enseveli à Albe Royale avec ses Ancêtres. L'Histoire a fort loué les belles qualitez de ce Prince. Je rapporterai l'éloge qu'en fait *Æneas Sylvius* témoin oculaire. *C'étoit*, dit-il, *un Prince religieux, & juste, liberal, intrepide dans les combats, où il payoit toujours de sa personne. Il dompta les Moraves, & les Bohemiens, & il sut contenir dans leurs limites les Polonois accoutumez aux excursions. La Chrétienté pouvoit beaucoup espérer de lui, & ses Peuples n'attendoient pas moins de bonheur de ses vertus. Mais le temps ne lui permit pas de repondre à cette attente generale. En peu de temps il se vit élevé à la suprême puissance, en peu de temps il la perdit, n'ayant pas joui deux ans entiers de l'Empire* (c). On fit ses obseques dans les principales Villes de ses Etats. Elles ne se firent pas à Prague sans tumulte. Les Sénateurs, les principaux d'entre les Chevaliers ayant entouré l'Autel, & offrant de l'argent qui devoit revenir aux Prêtres, selon la coutume de l'Eglise Romaine, les Calixtins le trouvérent mauvais, disant que c'étoit un reste du *Papisme*. Mais les Sénateurs de Prague pour prévenir une sédition ordonnérent, qu'une partie de cet argent seroit distribuée à l'Hôpital, & l'autre aux pauvres Ecoliers, ce qui appaisa les Calixtins. Ce ne fut là qu'un prélude des troubles qui arrivérent dans la suite. 1439.

(a) Niesmiel, ou Longueville.

(b) *Theob.* ub. supr. *Czechor.* ub. supr. p. 615. 616.

(c) *Europ.* Cap. I.

XXII. On ne sauroit exprimer la désolation, & la perplexité où se trouvoit la Veuve d'*Albert*. Les affaires de Bohême étoient encore dans une situation fort équivoque. L'Autriche étoit gouvernée par *Frideric* & *Albert*, Fils de l'Archiduc *Ernest*, Comte de Tirol. Ces deux Princes, aussi-tôt après la mort de l'Empereur *Albert*, étoient allez en Autriche, où ayant assemblé les Etats, on convint que *Frideric* l'ainé prendroit le Gouvernement, en attendant l'accouchement de l'Imperatrice, & qu'il seroit le tuteur du Prince, si Dieu lui en donnoit un, mais qu'il seroit héritier de l'Etat avec son Frere, si elle mettoit au monde une Fille.

La Veuve d'*Albert* assemble les Etats de Hongrie.

Le voisinage de la Pologne rendoit l'état de la Silésie fort chancelant. Elle ne craignoit pas moins l'inconstance naturelle des Hongrois, dont le Païs étoit d'ailleurs à la merci des Turcs. Dans cet embarras *Elisabeth* manda les Grands de Hongrie, & leur représenta son déplorable sort de la maniere la plus touchante. *Après Dieu*, leur ditelle, *c'est en vous que je mets toute mon espérance. Vous êtes les Maitres du Païs, & ayant perdu mon Epoux, je vous regarde comme mes Péres. Je vous conjure donc au nom de Dieu, & pour l'amour que vous avez eu pour* Sigismond *mon Pere, de ne pas hâter votre élection,*

1439. *& d'attendre mes couches, pour savoir quel enfant Dieu me donnera. Si c'est une fille vous serez libres dans votre élection, mais si c'est un Prince, vous ne sauriez ignorer qu'il ne doive être l'héritier de son Grand-Pére, & de son Pére.* Ce Discours accompagné d'un torrent de larmes toucha tellement les Hongrois, qu'ils lui promirent de faire ce qu'elle souhaitoit. Un Historien d'Autriche raconte la chose autrement. Il dit 1. que la Reine pria les Hongrois, de choisir, en attendant qu'elle accouchât, quelqu'un qui fût capable de gouverner le Royaume. 2. Que les Hongrois après avoir donné quelques bonnes paroles à la Reine prirent ses prieres à contre-sens, & ayant assemblé les Etats resolurent d'appeller le Roi de Pologne. 3. Que la Reine se plaignit de cette supercherie, disant qu'elle n'avoit point demandé un Roi; mais quelqu'un qui en tînt lieu, pendant l'Interregne; mais que ne pouvant rien obtenir elle se reduisit à demander qu'on ordonnât aux Ambassadeurs de revenir sans traiter en cas qu'elle accouchât d'un Prince avant leur arrivée, ce qu'on lui promit. 4. Qu'en effet avant ce temps elle accoucha d'un Prince, mais que les Ambassadeurs malgré leurs Ordres continuerent leur route, & traiterent avec le Roi de Pologne. Je crois pourtant que cet Historien confond ensemble des choses arrivées en des temps differents (a). Elle écrivit aux Bohemiens du même stile, & leur envoya une Ambassade solemnelle.

(a) *Ger. Roo.* Hist. Austr. L. V. p. 166. 167.

Lettre du Parti Calixtin au Parti Catholique sur le choix d'un Roi.

XXIII. Il s'en fallut beaucoup que les sentimens ne fussent aussi uniformes en Bohême, qu'ils parurent d'abord en Hongrie. On sait qu'il y avoit deux partis en Bohême, les Catholiques, & les Calixtins. Encore faut-il observer que dans chacun de ces partis, il y avoit beaucoup de mélange. Les Catholiques ne l'étoient pas si généralement qu'il n'y eut des Calixtins qui favorisoient en secret la Communion sous les deux espèces, tout de même que parmi les Calixtins il y avoit encore des Hussites, des Taborites, &c. Ce mélange, comme on peut juger, rendoit l'élection d'un Roi plus difficile. Vers le milieu du mois de Décembre, les principaux d'entre les Calixtins s'assemblérent à *Melnicz*, pour délibérer sur cette affaire. De ce nombre étoient *Ptaczeck*, *Holyczky*, *Podiebrad*, *Berthold de Moravie*, *Cenco Welis*, *Benes Macrows*, & *M. Jean Rockizane*, qui étoit rentré en grace. Il se joignit à eux les Députez de plusieurs Villes Confederées. Là ils delibérérent si, selon leur premiere élection, ils rappelleroient *Casimir*, ou s'ils se joindroient avec l'autre parti, pour délibérer d'un commun accord. Comme l'affaire étoit délicate, les avis furent aussi fort divers. Enfin par l'avis du Seigneur de Sternberg, il fut résolu d'écrire aux autres Grands du Royaume, aux Villes, & en particulier à celle de Prague, pour tâcher de les engager dans leur parti, afin d'éviter la cruelle effusion de sang qui ne pouvoit manquer par leur division. On donnera ici le précis de cette Lettre. 1. Ils representent d'abord que si tous les bons Chrétiens, & tous les bons Citoyens étoient aussi bien intentionnez qu'eux pour la Paix, la Bohême ne seroit pas en proye aux fureurs

in-

inteſtines, & étrangeres. *Nous nous accuſons*, diſent-ils, *mutuellement, mais l'évenement doit décider entre nous. Eſt-ce ſans raiſon que nous nous ſommes oppoſez à l'élection d'*Albert, *puis que depuis ce temps-là, il n'a recherché autre choſe que de rendre le Royaume héréditaire dans ſa Maiſon, & de faire un jouet de nos élections.* 2. Ils declaroient, comme ils avoient toujours fait, qu'ils aimoient mieux mourir honorablement que de ſe laiſſer lâchement enlever ce qu'eux & leurs Ancêtres avoient acquis au prix de leur ſang, & de leurs fortunes. *Vous-mêmes*, diſoient-ils, *avec quelle conſtance & quelle fermeté n'avez-vous pas pourſuivi ces Privileges, en ſorte que ſi les anciens & véritables Bohemiens revivoient ils auroient honte de vous à preſent?* 3. Paſſant aux conſiderations tirées de la Religion, ils rappelloient le ſupplice de *Jean Hus* & de *Jerôme de Prague*, le ſang innocent qu'*Albert* avoit fait repandre en perſecutant ceux qui faiſoient profeſſion des véritez que ces Docteurs avoient ſignées de leur ſang à Conſtance. *Eſt-il juſte*, diſoient-ils, *de ſacrifier la liberté du Royaume & de nos conſciences, notre bonheur temporel & éternel à un vain fantôme de Paix?* 4. Ils font une peinture bien vive du Parti Catholique Romain. *N'eſt-ce pas une honte & une folie, que vous qui êtes du ſang Bohemien vous laiſſiez ſurprendre au Pape, aux Cardinaux & aux autres Prêtres ſeditieux qui ont toujours la gueule béante, après notre bonheur & nos biens, pour s'en gorger, comme des pourceaux, & que vous incitiez ces gens-là contre nous? Si nous avons quelque choſe à démêler enſemble, qu'ils viennent; s'ils veulent nous enſeigner quelque choſe, nous avons des Docteurs pour conferer avec eux, ou s'ils aiment mieux decider par les armes, il y a encore aſſez de terre pour leur ſepulture. Ce que nous ne diſons pas en l'air, puiſque de notre temps, le Pape n'a point envoyé d'Armée contre nous qui n'ait été chaſſée ou taillée en pieces.* 5. Ils attaquoient le Pape en particulier. *Il ſe glorifie d'être un Dieu en terre quoi que la Loi Divine defende d'avoir des Dieux étrangers. C'eſt à ceux qui le tiennent pour Dieu à lui demander ſa protection dans l'autre vie. Mais il paroit aſſez par les Conciles de Conſtance & de Baſle, que bien loin d'être un Dieu, ce n'eſt qu'une dangereuſe bête* (exitialem beſtiam,) *puiſque dans l'un* Jean XXIII. *& dans l'autre* Eugene IV. *ont été ſuffiſamment convaincus de crimes énormes qui font voir que le Pape n'a pas même les qualitez d'un bon Citoyen. Et nous ſouffririons qu'un tel homme nous ravît notre liberté, & notre ſalut éternel? Nous n'ignorons pas qu'il y en a entre vous qui ne voudroient pas paſſer pour les eſclaves du Pape; mais plût à Dieu, qu'ils n'euſſent pas tant de liaiſon avec ceux qui prennent à tache d'introduire ici la Tyrannie Papale! nous ſerions bientôt d'accord, & on épargneroit beaucoup de ſang; au lieu qu'en fomentant ces partiſans du Pape, on fait entrer chez nous ſon execrable abomination, & notre Poſterité ſe plaindra un jour de nous être laiſſez opprimer & dévorer par cet* Eliogabale *Romain.* 6. Ils font cette reflexion ſur la Religion des Princes Voiſins de la Bohême. *Si*, diſent-ils, *les Princes nos Voiſins n'ont pas la même Foi que nous, cette difference ne doit point préjudicier à la*

1439.

1439. *Verité que nous professons, selon les Oracles Divins, ni nous empêcher de la suivre constamment. C'est l'Ouvrage de Dieu de convertir ces Princes, mais aucun Chrétien ne doit s'attacher à une Religion, ni la defendre par le motif de la faveur ou de l'autorité humaine, parce que ce n'est pas servir Dieu, mais sa propre gloire, & son propre interêt. C'est pourquoi nous trouvant assemblez à Melnicz, & apprenant que le 1. de Janvier prochain, vous devez tenir une Diète à Prague, pour déliberer sur ce qui concerne le bien & le salut du Royaume, nous avons crû devoir vous ouvrir nos sentimens, pour voir si Dieu illuminant vos cœurs les fléchira vers la Paix si longtemps désirée, ne souhaitant rien nous-mêmes avec plus d'ardeur qu'une amitié, une union, & une confiance sincere & réciproque. Que si la Diète se tenoit dans un lieu, où elle put être libre & générale, & où nous pussions être à couvert d'embuches & d'oppression, nous nous y rendrions de notre propre mouvement pour le seul amour de la Paix, & nous n'omettrions rien de ce qui pourroit y contribuer, autant que cela seroit conforme à la volonté de Dieu, & aux interêts de la vie présente, & de celle qui est à venir.* Donné à *Melnicz*, le 18. Décembre 1439. En attendant la réponse faisons un tour ailleurs.

Affaires Etrangéres. *Italie, Espagne.* Le Concile de Ferrare transferé à Florence.

XXIV. Il y avoit déja environ trois mois qu'on disputoit à Ferrare, sans rien conclure sur les Articles de Controverse entre les Grecs & les Latins, lorsque la peste se mit dans cette Ville. *Eugene IV.* jetta les yeux sur Florence, pour y transférer le Concile, non sans répugnance de la part des Grecs qui commençoient à s'ennuyer d'un si long & si inutile séjour hors de leur Patrie. Ils y consentirent pourtant, à condition que le Concile ne dureroit pas plus de 7. mois. Le Pape, l'Empereur Grec, le Patriarche *Joseph*, & les autres Péres tant Grecs que Latins, arriverent donc à Florence au mois de Février. On dit que le Pape *Eugene* courut risque de la vie en chemin. Mais qu'ayant été averti des embuches qui lui étoient dressées, soit par le Roi d'*Arragon*, soit par le Duc de *Milan*, tous deux ses ennemis, il changea de route, & arriva heureusement à Florence (a).

(a) *Spond.* ann. 1439. num. I.

Prétenduë union des Grecs, & des Latins.

XXV. Il suffira pour le present de rapporter en gros ce qui s'y passa alors. Dans la 1. Session, tenuë le 26. de Février, *Marc*, Evêque d'Ephése, entreprit la defense de l'article de la Procession du St. Esprit *par le Pére seul.* Dans la seconde, & dans la troisieme les Latins apportérent les témoignages des Péres d'Occident, pour la défense de leur addition, *& du Fils*, (Filioque.) Mais comme la dispute s'échauffoit inutilement, l'Empereur Grec impatient de la voir finir, pour parvenir à son but qui étoit d'obtenir du secours des Latins contre les Turcs, proposa des moyens d'accommodement. Il se joignit pour y réüssir avec le Patriarche de Constantinople, gagna par promesses, & par menaces les Prélats affamez, & éloigna des Conférences ceux qui étoient le plus attachez aux Dogmes Grecs. Enfin par ses soins, & à la persuasion des Evêques de Russie & de Nicée, & du *Protosyncelle*, le Dogme Latin fut reçû. Celui de la *Procession du Fils* (ex Filio) fut ad-

mis,

mis, malgré *Marc d'Ephése*, & les autres bons Grecs, qui n'y consentirent qu'avec larmes. On convint aussi que l'une & l'autre Eglise suivroit son usage accoutumé sur le pain levé, ou sans levain, dans l'Eucharistie, & qu'il falloit tenir le *Purgatoire*, & la *Primauté du Pape*. On parla aussi de la réünion des *Armeniens* (1), des *Jacobites* (2), des *Maronites* (3), & autres censez hérétiques par les Grecs, avec l'Eglise Latine dans cette même conjoncture (a). Peu de temps après cette union mourut subitement le Patriarche *Joseph*. Il laissa avant sa mort un Ecrit par lequel il reconnoissoit pour véritable tous les Articles de l'Union énoncée ci-devant. Il fut enseveli pompeusement à la Grecque dans l'Eglise des Dominicains. On peut voir son Epitaphe dans les Annalistes (b). Cette mort excita une dispute entre les Grecs, & les Latins. *Eugene* demandoit que les Grecs élussent un autre Patriarche à Florence, afin de le pouvoir confirmer, offrant même, non seulement de fournir de quoi le renvoyer en Orient, mais de plus qu'aucun des Latins ne porteroit désormais le titre de *Patriarche de Constantinople*. Ce n'étoit pas là à la vérité de grandes offres, car pour les fraix il auroit fallu les faire tout de même pour le Patriarche mort, & à l'égard du titre, l'union étant faite, les Latins n'avoient plus besoin de Prélats *in partibus* (4). Aussi les Grecs n'y voulurent-ils point consentir, en alléguant pour raison que c'étoit leur coutume que le Patriarche fût élu à Constantinople, par toute la Province, & consacré dans l'Eglise Cathédrale. Les Grecs partirent de Florence, au mois de Juillet. On prétend que les Péres Latins continuérent ce Concile encore pendant trois ans, *Eugene IV.* étant bien aise d'en être assisté contre les délibérations du Concile de Basle (c).

1439.

(a) *Cave* de Conciliis. p. 325. *Spond.* 1439. num. XVI. XIX.

(b) *Bzov.* ann. 1439. num. 39. *Spond.* Ibid. num. X.

(c) *Spond.* ann. 1439. num. 19.

Pour la même raison il créa au Concile de Florence, 17. Cardinaux de presque toutes les Nations. On ne marquera ici que les plus considerables. Entre eux étoit *Rénaud de Chartres* Archevêque de Reims, & Chancelier du Roi de France. *Louïs de Luxembourg* Archevêque de Rouen, Chancelier du Roi d'Angleterre. *Sbinko* Evêque de Cracovie. On en a souvent parlé. Il fut aussi créé Cardinal par *Felix V.* pour le Portugal *Antoine de Martin des Clefs*. Pour l'Allemagne *Pierre de Schaumberg*, Evêque d'Augsbourg, Prélat fort loüé pour son éloquen-

ce,

(1) On prétend que c'est une espèce d'*Eutychiens*. Voyez *Ricault*, Hist. de l'Etat present de l'Egl. Grecq. & Armen. p. 80. & seqq. & *Dictionn. de Trev.*

(2) Autre espèce d'*Eutychiens*, ou *Monophysites*, dans le Levant. Voyez le Sieur de *Moni* (Simon) *Hist. Crit. de la Créance, & des Cout. des Nat. du Levant.* Chap. IX. Le Concile de Florence les appelle les *Jacobins*, qui est le nom des Dominicains en France.

(3) Espèce de *Monothelites*, qui ne reconnoissoient qu'une volonté en J. C. quoi qu'ils y reconnussent les deux Natures. Voyez le Voyage du Mont Liban, avec les Remarq. du P. *Simon*, p. 80. & 297. & l'Ouvrage cité ci-dessus. Chap. XIII.

(4) Cependant *Horace Justinien* nie que le Pape ait fait cette offre aux Grecs. *Act. Concil. Florent.* p. 332. Rom. 1638.

1439. ce, & sa prudence. *Guillaume d'Estouteville*, Archevêque de Rouen de la nomination de la France, l'autre étoit de la nomination d'Angleterre. Pour l'Espagne *Jean de Torquemada*, autrement *Turrecremata* célèbre Canoniste, & grand Partisan d'*Eugene*. Pour la Hongrie l'Archevêque de *Strigonie*. Il y en eut plusieurs d'Italie. Il créa aussi deux Cardinaux d'entre les Grecs, savoir *Isidore* de Thessalonique Archevêque de Russie, & *Bessarion* Métropolitain de Nicée, qui étoient alors à Florence (a).

(a) *Pagi.* ub. supr. p. 618. 619.

Désavantages du Duc de *Milan*.

XXVI. Le Duc de Milan, reçût cette année plus d'un échec. *Piccinino* Général de ses Troupes fut battu par le Général *Sforce*, qui fortifié de l'alliance des Florentins, & des Vénitiens, s'empara du *Vicentin*, & du *Veronois*. Ayant ensuite passé l'Adige, il mit en fuite le même Général Milanois, & il l'auroit même fait prisonnier, sans le secours de *Charles de Gonzague* Duc de Mantouë, qui fut pris en le défendant, & emmené captif à Vérone. *Piccinino* ayant recouvré Vérone, *Sforce* y accourut, & l'en chassa aussi bien que le Prince Mantouan. Ensuite le Duc de Milan ayant envoyé *Piccinino* contre les Florentins, *Sforce* l'y poursuivit encore, & s'empara de diverses Places importantes. Le Duc de Milan fut outre cela battu par les Troupes du Pape, & des Florentins à *Bourg du Saint Sépulchre* dans la Toscane. J'ai rapporté ces petites particularitez, au fond peu intéressantes, parce que les Annalistes, partisans du Siége de Rome, ont regardé ces défaites, comme une vengeance que le Ciel tiroit de la persécution qu'ils prétendent que le Duc faisoit à *Eugene IV.*, dans le Concile de Basle (b).

(b) *Bzov.* 1439. num. I.

Trêve du Roi d'*Arragon* avec le Pape.

XXVII. Ils ont fait le même jugement des pertes que fit cette année le Roi d'*Arragon*. Le Siége de Naples qu'il avoit entrepris depuis longtemps alloit fort lentement, & il y avoit même perdu des postes fort importants par la valeur de *Jaques Candole*, l'un des Officiers de *René d'Anjou*. Desorte qu'*Alphonse* rebuté de tant de mauvais succès, écouta les propositions de Paix avec l'Angevin, qui lui furent faites par le Roi de France. Il fit à peu près dans le même temps une Trêve d'un an avec le Pape, qui de son côté auroit été bien aise de le détacher du Concile de Basle (c). Le Duc de Milan qui souhaitoit aussi de faire sa Paix avec le Pape, ne contribua pas peu à y disposer le Roi d'*Arragon*. Il lui envoya même des Ambassadeurs pour l'engager à rappeller du Concile les Ambassadeurs, & les Prélats qu'il y avoit en grand nombre; mais le Roi d'Arragon, qui craignoit qu'en l'absence de ses Prélats, & de ceux du Milanois, les François devenus les Maîtres ne déposassent *Eugene*, & ne missent en sa place un Pape favorable à *René d'Anjou*, dissuada le Duc de ce rappel (d).

(c) *Bzov.* ub. supr.

(d) *Surita.* ann. Arrag. Tom. III. Liv. XIV. p. 256. *Bzov.* 1439. num. I.

France & *Angleterre.* Congrès à Oye pour la Paix entre la

XXVIII. La France & l'Angleterre, étoient toujours aux mains, & même l'Angleterre avoit un peu repris le dessus cette année. Cependant comme de part & d'autre, on étoit aussi rebuté de la guerre, que hors d'état de la faire, on écouta de nouvelles Propositions de

de Paix. Le Pape s'en mêla, toujours par le Miniſtère du Cardinal *Albergatti*, mais les principaux Médiateurs furent, de la part de la France, *Iſabeau* de Portugal, Ducheſſe de Bourgogne, & les Ducs de Bretagne & d'Orleans, *René d'Anjou* Roi de Naples, y avoit auſſi ſes Ambaſſadeurs, entre leſquels étoit *Renaud Girard* Chevalier Seigneur de Baſoches. Les principaux de la part de l'Angleterre étoient le Cardinal de Wincheſter, & le Duc de Gloceſter. Ces Plénipotentiaires s'aſſemblérent à *Oye*, entre *Calais* & *Graveline*. On y négocia longtemps ſans rien conclure, qu'une Trêve *marchande* entre l'Angleterre, & les Païs-Bas, dont le négoce avoit beaucoup ſouffert, depuis la rupture entre la Bourgogne, & les Anglois. *Louïs* Duc d'*Orleans* priſonnier en Angleterre, depuis la Bataille d'Azincourt, obtint ſa liberté par cette Négotiation. 1439. France, & l'Angleterre.

XXIX. Ce fut dans ce même temps qu'il arriva en France un nouveau ſoulevement qui lui auroit été funeſte, ſi l'orage n'eût pas bien-tôt été diſſipé. Quelques Généraux mécontents du Gouvernement avoient gagné le Dauphin *Louïs* pour ſoulever les Peuples contre le Roi, & le Miniſtere. Mais le Roi fut ſecouru ſi à propos que la faction fut diſſipée en moins de ſix mois. On appella ce ſoulevement la *Praguerie*. L'Hiſtoire rend diverſes raiſons fort incertaines de ce nom. Je ne ſai, ſi on ne pourroit pas conjecturer avec aſſez de vraiſemblance, que les mouvemens de Prague donnerent lieu à cette dénomination. Il y avoit environ 20. ans qu'on n'entendoit parler que de ſoulevemens à Prague, & même de ſoulevemens contre les Souverains de Bohême. Ils avoient commencé dès *Wenceſlas*, & continuerent contre *Sigismond*, & en dernier lieu contre *Albert*. On pouvoit donc donner à cette ſorte de mouvemens le nom de *Praguerie*. *Praguerie.*

XXX. Le Roi d'Angleterre avoit renoncé au Concile de Baſle, & envoyé ſes Ambaſſadeurs à celui de Ferrare. C'eſt ce qui paroît par les Lettres de remerciement & de félicitation tout enſemble que lui en écrivit *Eugene IV.* (a). Il reſta pourtant encore quelques démêlez entre la Cour de Rome, & l'Angleterre. Quoi qu'*Henri V.* ſe fût déclaré pour le Concile de Ferrare, ou de Florence, il ne laiſſoit pas d'approuver, & de faire obſerver les réglemens du Concile de Baſle, contre les Annates & autres prétentions de cette nature. C'eſt à ce ſujet que le Pape envoya en Angleterre l'Evêque de Breſſe, Juriſconſulte célèbre en ce temps-là, pour plaider la cauſe des Annates en faveur de la Cour de Rome. On prétend que cet Evêque fut plus heureux dans cette Négotiation, qu'en France où il ne put jamais obtenir la ſuppreſſion de la Pragmatique Sanction. Il y eut encore un autre démêlé entre la Cour de Rome & l'Angleterre, à cette occaſion. L'Archevêque de Cantorberi (*Henri Chichlei*) ayant fait une Aſſemblée générale du Clergé, le Cardinal-Légat que le Pape avoit envoyé en Angleterre, s'y trouva & y prit le rang ſur l'Archevêque. Ce dernier, qui étoit Primat d'Angleterre & Légat né à Latere, proteſta contre cette entrepriſe & en appella au Pape qui lui écri-

Démêlez du Pape avec le Roi d'Angleterre.

(a) *Raynald.* 1439. num. XXVII.

1439. écrivit une longue Lettre pour soutenir le droit de son Légat & la prééminence de la Dignité du Cardinalat, tirées du Nouveau Droit Canon, & refutées par les François au Concile de Constance (a). Il y en avoit pourtant une qui regardoit personnellement l'Archevêque Anglois. C'est que le Pape pose en fait que quoi qu'il eût le rang sur *Henri de Beaufort*, tout Oncle du Roi qu'il étoit, pendant qu'il ne fut qu'Evêque de *Winchester*, il le lui cédât quand il fut Cardinal Légat en Angleterre.

(a) *Hist. du Concile de Constance.* Part. II. Liv. V. p. 143.

Allemagne. Diète de Mayence.

XXXI. Il y eut cette année une Diète générale à Mayence (1). Comme il s'agissoit d'un Concile Oecuménique il y avoit des Députez de toutes les parties de l'Europe. La principale affaire de cette Diète étoit de reconcilier le Concile, & le Pape. Quoi que les Légats du Pape n'y fussent pas présens, en attendant l'événement à Constance, soit qu'ils en eussent ordre, soit par une autre raison, ils y avoient leurs émissaires qui, sous ombre d'agir pour le Concile, favorisoient sous main le parti d'*Eugene*. L'avis général des Princes étoit de suspendre la déposition d'*Eugene IV.* déja résoluë à Basle, & de transferer ailleurs le Concile. L'affaire fut agitée longtemps de part & d'autre avec chaleur, mais comme on ne pût convenir de rien, les Ambassadeurs du Concile se retirérent contens que l'Empereur, qui n'étoit pas encore mort, & la plûpart des autres Princes de l'Europe qui, d'ailleurs eussent bien voulu qu'on eût menagé davantage *Eugene*, reconnussent pourtant cette Assemblée pour un Concile Oecuménique. Après le départ des Députez du Concile ceux du Pape parurent, & se joignant avec les partisans secrets (2), de leur Maître, ils firent tout ce qu'ils purent, pour détacher les Princes des interêts du Concile. Mais n'ayant pû en venir à bout, ils se retirerent après avoir fait leurs protestations (b).

(b) *Æn. Sylv.* de Concil. Basil. p. m. 7. 9.

Congregations du Concile de Basle.

XXXII. Pendant que les Légats du Concile étoient à Mayence, il se tint plusieurs Congregations à Basle, pour savoir sur quel fondement on procederoit à la déposition d'*Eugene IV.* Cette affaire fit naître de grandes contestations, & trois partis differents. Le premier vouloit qu'*Eugene* fût hérétique par sa desobeïssance; le second qu'il fût tout ensemble & hérétique & *relaps*, pour avoir renouvellé la translation du Concile après l'avoir retractée; le troisieme combattoit l'une & l'autre opinion. Le parti le plus rigoureux l'ayant emporté, on dressa huit Conclusions dont les deux premieres établissoient la supériorité du Concile, & déclaroient *hérétique* quiconque lui desobeïroit. Dans les quatre autres qui regardent personnellement *Eugene*, il y est déclaré hérétique, relaps, & rebelle. Ces huit Articles proposez en plus d'une Congregation, on disputa beaucoup pour & contre. Les uns admettant, les

(1) Elle avoit été d'abord convoquée à Francfort, mais à cause de la peste elle fut transférée à Mayence, ce qui fait que dans l'Histoire on confond ces Diètes.

(2) Un Jurisconsulte de Constance les appelloit *la Secte Grise*, (*Sectam Griseam*).

les autres rejettant absolument les huit conclusions, un troisieme avis plus mitigé l'emporta, ce fut de recevoir les trois premieres qui regardoient la doctrine, & d'omettre les cinquante qui regardoient la personne. 1439.

XXXII. Les Sessions du Concile furent cette année au nombre de sept, savoir depuis la 33. jusqu'à la 39. inclusivement. Dans la 33. tenuë le 16. de Mai, furent arrêtées les trois premieres conclusions, non sans beaucoup de contradiction, dont on a parlé, touchant la superiorité des Conciles Généraux, & l'obligation à y obeïr sous peine d'héréfie. Ils appelloient leurs résolutions du nom de *Véritez Catholiques*. La premiere étoit qu'un Concile Général est au-dessus du Pape. La seconde qu'il n'est pas permis au Pape de dissoudre un Concile Général sans la permission du Concile même. La troisieme que quiconque conteste opiniâtrement ces véritez doit être regardé comme un hérétique. La quatrieme, que la dissolution du Concile de Basle par *Eugene IV.* étoit contre ces premieres véritez. La V. qu'*Eugene*, averti par le Concile avoit revoqué son erreur de la premiere dissolution. La VI. que, si on traitoit *Eugene* & les siens à la rigueur, la seconde dissolution seroit une erreur dans la Foi. La VII. que par cette seconde dissolution *Eugene* étoit *relaps*. La VIII. qu'y ayant persisté opiniâtrement, & érigé un autre Concile, celui de Basle durant encore, il avoit péché contre les premieres Véritez Catholiques. Ces Conclusions furent envoyées à Mayence munies de leurs preuves. (a).

Sessions du Concile de Basle.

Æneas Sylvius qui étoit présent rapporte qu'il ne se trouva à cette Session que ceux qui avoient à cœur le Concile. Il n'y eut aucun Prélat d'Arragon, ni de toute l'Espagne; & de l'Italie, il ne s'y trouva que l'Evêque de *Grosseto*, & un Abbé du Diocèse de *Cumes*. Les Ambassadeurs des Princes pour faire encore une tentative sur l'esprit du Concile, lui envoyérent des Députez pour lui demander de differer de 4. mois la déposition d'*Eugene*, promettant sous cette condition de se trouver à la Session. Ce qui leur fut d'abord accordé; mais le Concile ayant appris que les Ambassadeurs des Princes avoient changé d'avis, & qu'ils vouloient qu'on ne publiât que la premiere Conclusion, il retracta son offre de differer la déposition d'*Eugene*, & la Session continua. Comme il ne s'y trouvoit pas assez de monde au gré de *Louïs* Cardinal d'*Arles*, Président du Concile, & d'un zèle à toute épreuve pour le succès de cette Assemblée, il s'avisa d'un stratagême qui mérite d'être rapporté ici pour connoitre tout ensemble, & le caractère de ce Siecle-là, & celui du Prélat. Il fit donc chercher dans la Ville tout autant de Reliques qu'il s'y en put trouver, & les fit porter par des Prêtres au lieu de l'Assemblée, pour tenir la place des absens. A cet aspect la dévotion se redoubla, & tout le monde fondoit en larmes en chantant l'Hymne du St. Esprit. Tout se passa avec une concorde admirable. On convint de citer *Eugene* pour le 25. du mois de Juin, que devoit se tenir la Session XXXIV., & pour finir la Session, le *Te Deum* fut chanté d'une commune voix (b).

(a) *Pagi*, ub. supr. p. 612.

(b) *Æn. Sylv.* ub. sup. p. 79. 80.

1439. Quelques jours après il se tint une Congrégation générale, où assistérent les Ambassadeurs des Princes. On fut bien surpris de les voir approuver le Décret de la Session précédente, & traiter même Eugene, d'*ennemi de la Vérité.* Le Cardinal d'*Arles*, ravi de joye d'un changement si inespéré, disposa toutes choses pour la déposition d'*Eugene.* Le célèbre *Panorme*, connu sous le nom d'*Abbé de Palerme*, Archevêque de la Ville de ce nom, & depuis Cardinal de la création de *Felix V*, eut grande part à cette résolution du Concile, & au changement des Ambassadeurs des Princes. Ce fut sur la fin de cette année qu'il composa son Traité touchant *l'autorité du Concile de Basle*, mis en Francois en 1677. par le Docteur *Gerbais. Ce Traité commence par le recit du fait, & propose ensuite trois questions. La premiere, si le Concile de Basle étoit véritablement un Concile Oecumenique. Il répond affirmativement, & le prouve. La seconde, si le Concile de Basle a eu le pouvoir de citer* Eugene, *& de lui faire son procès, jusqu'à le deposer. Il répond encore affirmativement, & le prouve par plusieurs raisons. La troisieme, si le Concile de Basle, dans le fait, a justement procédé contre* Eugene. *Et cet Auteur montre que le Concile n'a rien fait, que de juste, & ce qu'il faut remarquer, est que ce Traité fut composé durant la tenue du Concile de Basle* (a).

(a) *Contin. de Fleur.* p. 284.

Déposition d'*Eugene IV.*

XXXIII. DANS la XXXIV. Session, où il y avoit 39. Prélats, & plus de 300. Ecclésiastiques du second ordre, après avoir inutilement appellé encore une fois *Eugene IV.* on prononça publiquement la Sentence de sa déposition, où en étoient contenus les motifs. Il y est traité de *contumace*, & de refractaire aux ordres de l'Eglise, de violateur des Canons des Conciles, de perturbateur de l'unité, de simoniaque, de parjure, d'incorrigible, de schismatique, d'errant dans la Foi & de dissipateur des Droits, & des Biens de l'Eglise. On resolut aussi de donner avis de cette déposition à tous les Princes de l'Europe, où elle fut desapprouvée, mais particulierement en France.

Dans la XXXV. Session tenuë le 15. de Juillet, il fut résolu 1. Que le Concile continueroit à Basle, & qu'il ne pourroit être dissous que du consentement des deux tiers de ceux qui y avoient voix déliberative. 2. Que dans soixante jours, on procederoit à l'élection d'un Pape, & que pendant ce temps, on prendroit des mesures, pour cette élection. 3. Qu'on donnoit le même terme à ceux du parti d'*Eugene*, qui voudroient se réunir pour y être reçûs.

Dans ce même temps la peste emportoit beaucoup de monde à Basle. Elle n'épargna pas plusieurs Membres du Concile. *Louïs* le Protonotaire, grand Partisan de ce Concile, en fut enlevé. Elle emporta aussi *Louïs* Patriarche d'Aquilée, qui n'ayant pu voir l'élection d'un autre Pape, eut au moins la consolation de voir la déposition d'*Eugene*, & d'en porter la nouvelle dans l'autre monde, comme parle *Æneas Sylvius.* Le Grand Aumonier du Roi d'Arragon, l'Evêque de Lubec, celui de Constance, & plusieurs autres moururent aussi du même mal. On fit de grandes instances au Cardinal d'*Arlès*, pour se retirer à la campagne, mais il de-

demeura inébranlable, disant qu'il aimoit mieux sauver le Concile au péril de sa vie, que de sauver sa vie au péril du Concile (a). 1439.

Dans la XXXVI. Session tenuë le 17. de Septembre, on lut le Decret en faveur des le *Conception immaculée de la Bienheureuse Vierge*, où elle est déclarée exempte de tout péché, tant originel qu'actuel, & où l'on renouvelle les ordres de célébrer cette Fête tous les ans le 8. de Décembre. Dans la trente-septieme Session du 24. d'Octobre, on fit les Reglemens suivans pour l'élection d'un Pape. Dans le premier on casse toutes protestations, conventions, sermens, qui pourroient étre en obstacle à l'élection. Le second prescrit le nombre des électeurs & la maniere de leur élection, qui fut telle. Comme il étoit difficile de convenir de ce choix dans une Assemblée Générale, on résolut de nommer trois personnes pour le faire, avec des ordres exprès de tenir ce choix fort secret. Ce *Triumvirat* consistoit en *Thomas* Moine de l'Ordre de Cisteaux, nommé l'Abbé d'Ecosse, *Jean de Ségovie* Archidiacre de *Villa Viciosa* en Espagne, & *Thomas de Courcelles* Chanoine d'Amiens. Ils s'associérent ensuite, par l'avis du Concile, un Docteur Allemand, nommé *Christian de Gregregin*. Ces 4. Personnages s'étant assemblez convinrent selon la méthode du Concile de Constance, de nommer 33. électeurs pris de chaque Nation. Ils étoient de ce nombre, & le Cardinal d'*Arles*, le seul des Cardinaux qui fut alors au Concile, étoit à la tête d'eux tous (b). Le troisieme règle la profession, & le serment que doit faire le Pape élu. Dans le quatrieme on défend de piller les maisons, & les effets de l'élû & des électeurs. Dans le cinquieme on suspend toute audience & toute affaire jusques après l'élection. Le même jour les électeurs s'assemblerent en Conclave, où après avoir demeuré six jours, ils convinrent de l'élection d'*Amedée* Duc de Savoye, dont on a vû la retraite à Ripaille. Quoi qu'*Amedée* l'emportât sur 17. qui avoient été nommez au Conclave, & que même il eût le nombre des voix prescrit, son élection ne se fit pourtant pas sans opposition. Les uns disoient que c'étoit un Laïque, & qu'il avoit vécu comme tel dans son Hermitage; les autres, qu'il avoit été marié, & qu'il avoit famille; les autres enfin qu'il n'étoit pas Docteur. Mais on répondit si bien à toutes ces raisons que l'élection fut confirmée le 17. de Novembre, dans la Session XXXIX., comme elle avoit été resoluë dans la Session XXXVIII.

(a) *Æneas Sylv.* de Conc. Basil.

(b) *Ibid.* Lib. II. p. 89. & seqq.

On deputa aussi-tôt à Ripaille pour prier le Duc d'accepter cette Dignité. L'Ambassade fut de 25. personnes des plus considérables du Concile, à la tête desquelles étoit le Cardinal d'*Arles*, qui lui portoit les habits Pontificaux, & la triple Couronne. Il fit assez longtemps difficulté d'accepter, mais enfin vaincu par les instances des Ambassadeurs, & par les motifs qu'ils lui étalerent il l'accepta, à ce qu'on dit, la larme à l'œil. En même temps il fit le serment accoutumé, dit le Continuateur de Mr. *Fleury*, & prit le nom de *Felix V.* Aussi-tôt après on le revêtit de ses habits Pontificaux; le Cardinal d'Arles le benit, & lui donna l'anneau du Pêcheur; chacun le salua en qualité de Pape, dans l'Eglise du Monastère de St. Maurice, où il fut inthronisé;

1439.
(a) *Æn. Sylv.* Conc. Bas. Lib. II. p. 89. Cont. de *Fleur.* T. XXII. Part. p. 302. 303.

nisé; le lendemain il quitta Ripaille, & alla à Tonon, où il exerça les fonctions de sa Dignité, il assista même à l'Office la veille de Noël; mais comme sa barbe paroissoit extraordinaire à plusieurs qui s'en moquoient comme d'une chose qui ne convenoit point à la majesté de la Religion, & tout à fait nouvelle, il prit le parti de la faire couper (a).

Pologne. Le Hussitime entre en Pologne.

(b) *Stanislas Cziolek.*

XXXIV. L'Heresie *de Bohême*, comme on l'appelloit, fit cette année quelques progrès en Pologne, à la faveur d'un Noble Polonois nommé *Abraham Sbaskin*, Juge de Posnanie. Il tenoit dans cette Ville plusieurs Prêtres Hussites, qui attiroient beaucoup de monde dans leur parti. L'Evêque (b) de ce lieu employa tous ses soins Pastoraux, ou pour les convertir, ou pour les exterminer. Les ayant citez un jour devant lui avec leur Chef, non seulement ils défendirent leurs dogmes par des raisons, & par des argumens, mais ils en vinrent aux injures, & aux menaces contre l'Evêque, les Prélats qui étoient présens, & les Chanoines. Cette violence obligea l'Evêque à excommunier *Abraham*, & ses partisans, & même à mettre Posnanie, à l'interdit comme un lieu infecté d'hérésie, & il se réfugia lui-même à Cracovie, pour se mettre à couvert des violences de ces gens-là. Cependant *Abraham* ayant été battu, blessé & pris prisonnier dans une rencontre, les Catholiques regarderent cette défaite comme un coup ménagé par la Providence pour sa conversion. Dans cette esperance on le mit en liberté, mais il n'en devint que plus ferme dans ses opinions, comme il le montra sous un autre Evêque de Posnanie, nommé *André Brinsky*, Successeur de *Stanislas*, qui mourut dans ces entrefaites. *André Brinsky* ne fut ni moins vigilant, ni moins vigoureux que son prédecesseur. Après avoir employé les voyes de la Discipline Ecclésiastique & des Conferences inutilement, & même au peril de sa vie, il assiegea avec un petit corps de Troupes, la Ville où se retiroit *Abraham*, & dont il étoit Seigneur. Mais les Citoyens lui ayant amené cinq Prêtres *hérétiques*, il leva le Siége, & les emmena à Posnanie, où il les fit brûler. Depuis ce temps-là ces Sectaires se retirerent en Bohême, & *Abraham* ne survécut pas long-temps à cette desertion. Au reste l'Histoire dont on tire cette particularité parle de ce Chef de parti comme d'un homme d'esprit, & d'ailleurs bien intentionné pour la Republique (c).

(c) *Dlug.* ub. supr. L. XII. p. 715. 716.

Royaumes du Nord. *Eric* chassé & *Christophle de Baviere*, mis en sa place.

XXXV. On a vû l'année précédente avec quelle dureté *Eric* gouvernoit les Royaumes du Nord. Il en fut chassé en 1439., & les Danois mirent *Christophle de Baviere* son Neveu en sa place. „ Il ne fut „ d'abord élu que Roi de Dannemarc, mais après quelques difficul- „ tez levées, les Suedois en firent autant pour leurs Etats, à la per- „ suasion des Danois, quoi qu'ils eussent beaucoup plus d'inclination „ pour *Charles de Finlande*, qui descendoit des anciens Rois Gots, „ & qui étoit leur Gouverneur. Ainsi les 3. Royaumes de Danemarc, „ de Suede, & de Norwege, n'étoient commandez que par un seul, se- „ lon l'ancien reglement de la Reine *Marguerite*. Ces Peuples toute-

„ fois

„ fois ne furent pas contens de leur Prince, qui étant Allemand don- 1439.
„ noit tous les Gouvernemens à ceux de sa Nation, & les Suedois le
„ blâmoient fort d'aimer trop ses plaisirs, & de souffrir qu'*Eric* leur
„ dernier Roi vînt piller, & ravager la Suede de la Gottlande où il
„ étoit. Il ne laissa pas de regner assez tranquillement jusqu'à sa mort
„ qui arriva le 6. de Janvier de 1448. (a).

(a) Cont. de *Fleuri.* ub. sup. p. 315.

1440.

Réponse du Parti Catholique aux Calixtins.

XXXVI. Au commencement de cette année les Seigneurs Catholiques de Bohême assemblez à Prague, avec leurs Confederez, répondirent à la Lettre que le Parti Calixtin, avec ses Conféderez, leur avoit écrite sur la fin de l'année précedente. Cette Réponse étoit conçuë à peu près en ces termes. *Nous* Ulric de Rosenberg, Menard de Maison Neuve, &c. *avec les Villes de Prague & les autres Villes Confederées, au Seigneur* Ptaczeck, *& à leurs généreux, nobles, & prudents Associez, nos Amis, & nos Fréres, salut.* „ Nous vous faisons savoir „ que dans ces pressantes conjonctures nous étant assemblez à Prague, „ nous avons reçû vos Lettres, par lesquelles, détournant de dessus „ vous les troubles, & la désolation du Royaume, vous en rejettez la „ faute sur nous, & sur les Ecclésiastiques, finissant par des souhaits „ pour la Paix si nécessaire, & nous offrant pour y réussir de venir nous „ trouver, & de donner les mains à une reconciliation amiable, & fra- „ ternelle. Il seroit à la vérité de notre interêt de nous justifier dès à „ présent de l'accusation d'avoir été les Auteurs des troubles. Mais puis „ qu'il s'agit d'une reconciliation, il veut mieux renvoyer ces éclaircis- „ mens réciproques à une Conférence amiable entre nous. Cependant „ nous prions ardemment le Seigneur, qu'il lui plaise d'arracher des „ cœurs toute funeste semence de divisions, & d'y mettre au contraire „ la semence salutaire de la Paix, prenant à témoin le Seigneur, & tous „ les Saints que nous ne désirons rien davantage que la concorde, & la „ confiance mutuelle entre tous les Etats du Royaume, & que nous „ sommes résolus d'avancer cet ouvrage de toutes nos forces jusqu'à „ notre dernier soupir. Par là vous voyez qu'il n'étoit pas besoin de „ nous demander un lieu, où vous fussiez à couvert de périls & d'em- „ buches, & nous avons été extremement surpris de cette défiance. Nous „ vous promettons donc sur notre foi & notre parole que vous serez „ en toute sûreté, non seulement dans les Villes de Prague, mais dans „ tous les lieux de notre Jurisdiction. A Prague le 1. de Janvier 1440. *Ptaczeck* envoya d'abord cette Lettre à ses Conféderez, qui se disposérent sans balancer à partir pour Prague. A leur arrivée on vit une des plus belles Assemblées d'Etats qu'on eut encore vû en Bohême. C'étoit un agréable spectacle de voir ces mêmes gens auparavant animez les uns contre les autres, comme des bêtes farouches, vivre ensemble comme des agneaux (b).

(b) *Theob.* ub. sup. Cap. VIII.

Naissance, & couronnement de *Ladislas.*

XXXVII. Quelques jours après ils s'assemblérent au College de *Charles IV.*, pour déliberer sur le choix d'un Roi. La résolution générale fut d'attendre l'accouchement de la Reine pour se déterminer & s'ajour-

1440. s'ajourner pour le 24. d'Avril. On prétend que cette résolution n'étoit pas trop du goût de *Ptaczeck*, Chef du Parti Calixtin, mais que pour n'être pas accusé de troubler la Paix il y acquiesça, dans l'espérance que l'autre Parti n'attendroit pas la majorité du Prince qui naîtroit pour se pourvoir d'un maître. La Reine cependant mit au monde en Hongrie le 22. de Février, un Prince qui fut nommé *Ladislas* (1), comme pour contre-carrer *Wladislas* Roi de Pologne, comme dit *Theobald*. Il n'y avoit que peu de temps qu'*Elisabeth* avoit mis en liberté l'Imperatrice *Barbe*, & qu'elle l'avoit fait venir auprès d'elle pour l'empêcher de cabaler avec les partisans du Roi de Pologne. *Elisabeth* étoit penétrée tout ensemble de joye, & de douleur à la naissance de ce Prince, de joye d'avoir eu un fils, de douleur de la triste situation des affaires par l'élection d'un autre Roi. L'Imperatrice *Barbe* par une affection ordinaire aux Grand'-Meres, pour leurs petits-enfans pleuroit de joye, & embrassoit tendrement le petit *Ladislas*. Elle renonça dès lors au parti opposé, & rendit à *Elisabeth* toutes les Places qu'elle avoit en son pouvoir, contente d'une honorable subsistance. Cette reconciliation des deux Reines changea beaucoup la disposition des esprits tant en Hongrie qu'en Pologne. On s'y repentoit d'avoir été trop vite. Cependant comme *Wladislas* s'avançoit, afin de le prevenir *Elisabeth*, de l'avis de son Conseil, fit couronner *Ladislas* le jour de son Baptême, c'est-à-dire à l'age d'un mois. La cérémonie se fit par le Cardinal Archevêque de *Strigonie*, en presence des Evêques de *Wesprim*, & de *Javarin*, & de plusieurs Grands Seigneurs.

Diète pour la Paix à Brinn.

XXXVIII. En attendant qu'on délibere là-dessus en Bohême, voyons ce qui se passoit en Moravie, où l'on avoit le même interêt que la Bohême à cet évenement. A l'égard des Moraves après avoir solemnellement fait les obseques d'*Albert*, ils avoient assemblé à *Brïnn* une Diète vers le milieu de Décembre de l'année précedente, pour déliberer en bons Citoyens des moyens de maintenir la Paix. Comme il n'y en avoit point d'autre qui dependît d'eux ils se la jurerent solemnellement pendant tout l'Interregne. Cette association fut renouvellée le 27. de Janvier de l'année suivante, l'Evêque d'Olmuts étoit à la tête de ces Confederez dont on peut voir les noms dans le *Mars Moravique* (a). *C'est ainsi*, dit un Auteur, *que les Bohemiens* (& les Moraves) *partagez de sentimens par rapport à la Religion, se réunirent pour le salut de la patrie, & pour leur conservation commune. Des forces à peu près égales mettoient entre eux une espèce d'équilibre, & l'épée de l'un des partis tenoit celle de l'autre dans le fourreau* (b).

(a) Lib. V. Cap. VI p. 618.

(b) *Cochl.* ap. *Theob.* ub. supr.

Les Hongrois renvoyent une nouvelle Ambassade à *Wladislas*.

XXXIX. On a vû l'année précédente que les Hongrois, attendris par les priéres & les larmes de la Reine *Elisabeth*, lui avoient promis d'attendre son accouchement pour se choisir un Roi. Mais ce premier mou-

(1) *Ladislas*, & *Wladislas*, sont le même nom. Mais avec les Historiens on appellera le Hongrois *Ladislas*, & le Polonois *Wladislas*.


LADISLAS ROI D'HONGRIE ET DE BOHEME.
W. Jongman fecit.



mouvement ne fut pas de longue durée, car s'étant rassemblez ils reprirent leur premier projet d'élection en faveur de *Wladislas* Roi de Pologne, comme étant un Prince puissant, & plus en état de défendre la Hongrie contre les Turcs. Ils lui renvoyérent donc une autre Ambassade solemnelle, qui avoit ordre de lui offrir la Reine en mariage. On prétend même que la Reine fut obligée d'y consentir, & d'y joindre ses Ambassadeurs. L'affaire mise en déliberation à Cracovie, y demeura quelques jours indécise. Le Roi de Pologne voyant bien qu'en l'état où étoit la Hongrie, il ne pouvoit en accepter la Couronne sans porter préjudice au Royaume de Pologne, n'écoutoit cette proposition qu'avec peine, le Conseil ne se trouvant pas moins partagé que le Roi, cependant l'avis d'accepter le Royaume l'emporta par cette principale consideration de garentir tout ensemble & la Hongrie & la Pologne, de l'invasion des Turcs. On étoit déja convenu d'accepter, lorsqu'il arriva un Courier qui apportoit la nouvelle que la Reine étoit accouchée d'un Prince. Aussi-tôt le Roi déclara nettement aux Ambassadeurs qu'y ayant un héritier, la négotiation étoit finie. Mais les Ambassadeurs joints aux Conseillers qui étoient de leur parti firent tant d'instances auprès du Roi, qu'après une nouvelle déliberation, il se rendit & accepta la Couronne de Hongrie à ces conditions: 1. De garantir la Hongrie de l'invasion des Turcs. 2. D'épouser *Elisabeth*, & de marier avantageusement ses deux filles. 3. D'aider le petit Prince *Ladislas*, à obtenir le Royaume de Bohême quand il seroit en âge. 4. Que les enfans qu'auroit le Roi d'*Elisabeth*, seroient héritiers du Royaume de Hongrie, & que s'il n'y en avoit point, le Royaume reviendroit à *Ladislas* Fils d'*Albert*. Pendant cette négociation *Elisabeth* s'étoit fait un parti très-puissant pour soutenir son fils posthume. Elle confia la garde de ses meilleures Places à ses serviteurs les plus affidez. On a déja vû qu'elle s'étoit reconciliée avec l'Imperatrice *Barbe*. 1440.

La Reine confie la tutelle de son fils à l'Empereur.

XL. APRE'S le couronnement les Grands de Hongrie, demandérent qu'on leur mît entre les mains la Couronne Royale, sous pretexte de la mettre en sûreté dans l'Eglise d'Albe Royale, mais dans le fond pour en pouvoir disposer à leur gré selon l'occasion. La Reine n'y consentit qu'avec larmes, prétextant quelque songe sinistre qu'elle avoit fait à ce sujet. Mais pour remedier à un mal qu'elle ne pouvoit empêcher elle fit faire secretement une fausse clef de l'endroit, où étoit la Couronne, & elle l'enleva à l'insu de tout le monde pour empêcher qu'on ne la mît sur la tête du Roi de Pologne. 5. Ce stratagême ayant réussi, elle alla en toute diligence à Vienne, présenter son Fils à *Frideric III.*, alors élu Roi des Romains, lui demander sa protection pour elle & pour son fils, lui remettre entre les mains la Couronne de Hongrie, qu'elle avoit si adroitement tirée de celles des Hongrois, & enfin lui confier la tutelle de ce jeune Prince, comme lui appartenant de droit.

Wladislas entre en Hongrie.

XLI. CEPENDANT quelques-uns des Ambassadeurs Hongrois partirent pour porter le Traité en Hongrie, pendant que le reste demeu-

ra

1440. ra en Pologne, pour accompagner le Roi, jusqu'à ce qu'il eût réglé ses affaires. Ces Ambassadeurs se flattoient d'être bien reçûs de la Reine, lui portant un Traité qui lui donnoit un jeune Epoux, & l'esperance de la Couronne de Bohême pour son fils. Mais ils furent bien surpris de se voir arrêtez prisonniers, aussi-tôt après la lecture du Traité. On peut juger de l'éclat que fit cette entreprise d'*Elisabeth*, soutenuë par les uns, & traversée par les autres. Toute la Hongrie étoit en combustion. Menacée au dehors, & déja fort entamée par les Turcs, déchirée au dedans, on ne pouvoit attendre que sa ruine totale dans cette situation. *Wladislas* néanmoins se mit en chemin, & entra en Hongrie sans nulle opposition par la trahison de la plupart de ceux à qui *Elisabeth* en avoit confié les Places. Il fut reçû à bras ouverts à Bude. Grands & petits, Séculiers, & Ecclésiastiques, tout accourut de toutes parts pour lui faire hommage. Ceux même qui avoient couronné *Ladislas*, ayant obtenu des sauf-conduits allerent lui en demander pardon & furent reçûs en grace. La Reine allarmée de cette espèce de revolution ne laissa pas de se mettre en état de défense avec ce qui lui restoit de Hongrois fidèles, & des Troupes de Bohême, qu'elle avoit à sa solde. Mais un si foible parti ne pouvant pas faire une longue résistance, *Elisabeth* se retira à Presbourg, qui n'est pas loin de Vienne, laissant à *Frideric* de *Cillei*, le commandement de *Jawarin* en Basse Hongrie, qui étoit la seule Place forte qu'elle put opposer à *Wladislas*. Cette Place abandonnée au premier avis que les Polonois venoient l'assiéger le Roi fut généralement reconnu, & peu de jours après couronné à Albe Royale, de la Couronne de *St. Estienne*, au defaut de celle de Hongrie qu'on avoit enlevée. *Elisabeth* ne trouvant plus de ressource en Hongrie alla en Autriche avec le Prince son Fils que l'Empereur, aussi Duc d'Autriche, avoit pris sous sa protection (a).

(a) *Bonfin. de Reb. Hung.* Decad. III. Libr. IV. ann. 1440. *Dlug. Hist. Polon.* Libr. XII. ann. 1440.

Ambassade des Bohemiens à la Reine.

XLII. L'ANNE'E précedente on étoit convenu en Bohême, d'en assembler les Etats le 24. d'Avril, de celle-ci. Avant que la Diète fût formée, les deux partis de concert envoyérent une Ambassade à la Reine *Elisabeth*, pour la féliciter d'avoir mis au monde un Prince, & pour la prier d'envoyer des Ambassadeurs avec des Instructions sur les Droits, de ce Prince nouveau né au Royaume de Bohême. L'Ambassade fut reçûë avec toute sorte de marques de reconnoissance & d'applaudissemens. Mais en même temps la Reine prioit instamment les Députez d'obtenir du délai pour la tenuë de la Diète, afin de pouvoir rechercher les Documens de son Droit dispersez en des Païs éloignez les uns des autres, & qu'il étoit impossible de rassembler en si peu de temps. Dans cette même conjoncture la Reine pour toucher davantage les Ambassadeurs, leur montra le petit Prince dans le berceau, ce qui accompagné des Discours pathétiques de la Mere excita dans les cœurs une tendre émotion. Il y en eut un entre autres qui y parut extrémement sensible. C'étoit *Procope* Seigneur de *Rabenstein* (1), déja employé en plusieurs négotiations, & autant que j'en

(1) Petite Ville dans le District de Zatec.

j'en puis juger, du Parti Catholique, ou au moins fort moderé de quelque parti qu'il fût. Il promit de son propre mouvement à la Reine d'employer tous ses soins à faire élire son fils, & à obtenir le délai de la Diète. La Reine l'en remercia, & lui fit des présens considérables pour l'engager davantage (a). Au retour de l'Ambassade, le Parti Catholique se trouva disposé à donner le temps à la Reine de faire ses perquisitions. Mais il n'en fut pas de même du Parti Calixtin. *Ptaczek*, *George Podiebrad*, & leurs associez accoururent à Prague, avec des Troupes toutes prêtes à se faire raison par la force, en cas d'opposition à la tenuë de la Diete. Il fallut ceder au torrent, & la Diète se tint au jour marqué. 1440.

(a) *Theob.* Part. II. Cap. IX.

Diète à Prague.

XLIII. D'ABORD *Rosemberg*, & *Maison-Neuve*, firent les propositions dont il falloit déliberer. La premiere rouloit sur l'élection d'un Roi. La seconde, sur les moyens de pacifier le Royaume. La troisieme, sur les conditions sous lesquelles le Roi élû seroit mis en possession du Royaume. La quatrieme, sur quelques Réglemens à prendre au sujet de la monnoye. La cinquieme, de convenir d'un temps & d'un lieu pour accommoder les Ecclésiastiques ensemble. La sixieme, de nommer un Conseil pour administrer le Royaume, jusqu'à l'arrivée du nouveau Roi.

Ces propositions luës, *Ptaczeck* ayant opiné pour son parti représenta 1. Que l'élection d'un Roi seroit fort nécessaire, puisque depuis la mort de *Wenceslas*, on avoit eu le temps d'éprouver toutes les suites affreuses d'un Interregne. 2. Que le choix d'un Roi étoit l'affaire de la plus haute importance, par rapport au salut & à la tranquillité du Royaume. Qu'à la vérité, l'héritier d'*Albert* nouvellement né pouvoit donner quelque esperance, mais que ce n'étoit qu'une esperance éloignée. Qu'il arriveroit de deux choses l'une, ou que la Reine prendroit les rênes du Gouvernement, ou qu'il faudroit établir un Administrateur. Qu'au premier cas il leur seroit honteux d'être gouvernez par une femme; Que depuis le regne de *Libussa* la Bohême n'avoit point été régie par des Femmes, & que même l'Empire de cette Reine leur avoit été onereux. Qu'au second on n'ignoroit pas les terribles inconvéniens d'une Régence, qui, sans compter les dépenses extraordinaires & les exactions insupportables, pourroit dégénérer en tyrannie, & replonger la Bohême dans toutes les horreurs de la guerre. D'ou il concluoit, 3. par conjurer les louables Etats de choisir unanimement, & sans delai un Roi qui put les commander.

La réponse de l'autre parti fut que bien que ce qu'on venoit de représenter fût très-raisonnable, il ne falloit pourtant pas tant regarder à l'utilité, qu'on n'eût aussi égard à ce qui est honnête & louable. Que sur ce pied-là, il y auroit de l'ingratitude à ne pas reconnoître les bienfaits de *Charles IV.*, de *Sigismond* & d'*Albert*, envers la Nation dans la personne du jeune *Ladislas*, Fils d'*Albert*, petit-Fils de *Sigismond*, & arriere-petit-Fils de *Charles IV.* 2. Qu'il étoit inouï que l'héritier légitime d'un Royaume en fût exclus à cause de son bas âge, & qu'on en mît un

1440. autre en sa place, ce qu'ils montroient par quelques exemples de leur Païs. 3. Que personne ne pouvoit ignorer les Traitez entre les Bohemiens, & les Autrichiens touchant la succession au Royaume de Bohême. 4. Qu'il ne tenoit qu'à eux, en attendant la majorité de *Ladislas*, d'exclure tout Administrateur étranger, & méme d'associer, selon l'ancienne coutûme, à celui qui seroit choisi du Païs plusieurs personnes capables de défendre leurs Droits, leurs Privileges, & leur Culte. 5. Que bien loin qu'il y eût aucune guerre à craindre en prenant cette voye, au contraire, elle étoit beaucoup plus à redouter en dépouillant l'héritier légitime dont la Mere soutiendroit les Droits, par toute sorte de voyes, & que lui-même ne manqueroit pas de se vanger de cet affront, quand il en seroit en état, comme on le pouvoit comprendre par le triste exemple de la Hongrie, encore tout récent. D'où ils concluoient, 6. que sans rien précipiter sur une affaire aussi importante, il falloit attendre l'arrivée des autres Etats, pour savoir leurs sentimens.

Après le lecture publique de ces deux avis, *Ptaczek* assembla ses gens pour en déliberer, & leur réponse fut: 1. Que le delai qu'ils vouloient apporter à l'élection d'un Roi, n'étoit ni de l'honneur, ni de l'interêt public. 2. Que s'il s'agissoit de reconnoissance, on la devoit aussi bien aux Marquis de Brandebourg & de Brabant, descendus comme *Ladislas* de *Charles IV.* par les Femmes. Que *Ladislas* étoit de la Maison d'Autriche, & non de celle de *Lutzelbourg* (1), & que son Pere avoit fait mille maux à la Bohême. 3. Qu'on ne pouvoit accuser d'injustice l'exclusion de *Ladislas*, puisque l'élection des Rois de Bohême étoit libre & que c'étoit l'usage parmi eux d'élire des Princes faits, & non des Enfans. Qu'au fond quand ils éliroient *Ladislas*, ils n'en seroient pas plus avancez, puisqu'on ne pouvoit guere compter sur la vie d'un enfant au berceau. 4. Que quant à ce Traité, duquel on parloit tant entre les Maisons de Bohême & d'Autriche, touchant la succession au Royaume de Bohême, il falloit bien qu'on n'y eût pas eu beaucoup d'égard, puisque ce Royaume avoit été donné à *Jean* Fils de l'Empereur *Henri VII.* de la Maison de Luxembourg, à l'exclusion du Duc de Carinthie de la Maison d'Autriche. 5. La conclusion étoit qu'il falloit procéder au plûtôt à une élection, & ordonner sous de grieves peines aux absents de venir incessamment donner leurs avis.

Arrivée des Ambassadeurs de la Reine à Prague.

XLIV. PENDANT toutes ces déliberations les Ambassadeurs de la Reine eurent le temps de venir chargez de leurs Instructions. Ils apportoient des Lettres de *Frideric III.* par lesquelles il intercedoit pour *Ladislas*, & se déclaroit Protecteur du Royaume, & du petit Archiduc. Cette nouvelle causa autant de consternation dans le parti Calixtin, que de joye dans le Catholique. Ayant été admis à la Diète qui étoit plus nombreuse qu'elle n'avoit encore été, ils exposérent les Droits de *Ladislas*, &

(1) Autrement *Luxembourg*. *Charles IV.* étoit de cette Maison.

& les désirs ardents de la Reine d'une maniere fort pathétique, mais elle fit des impressions fort differentes. Le Parti Catholique y applaudit, pendant que l'autre ne pouvant dissimuler son indignation, s'en expliqua ainsi : Que personne n'ignoroit que non seulement ils n'avoient point donné leur consentement à l'élection, & au couronnement d'*Albert*, & qu'au contraire ils s'y étoient opposez de vive voix, par écrit, & même par la voye des armes, & qu'ainsi on ne pouvoit fonder le Droit à la succession sans le consentement général du Royaume ; qu'à la verité ils étoient fort touchez de l'affliction de la Reine, mais qu'il s'agissoit du bien du Royaume, & non d'une compassion, & d'une reconnoissance dont les effets seroient préjudiciables ; qu'ils devoient considerer combien de temps le Royaume de Bohême, demeureroit comme un corps sans tête, ou comme un Troupeau sans Pasteur, jusqu'à ce que *Ladislas* fût en état de le gouverner, supposé qu'il vécût jusqu'à ce temps-là ; qu'ainsi on ne devoit trouver ni dureté, ni ingratitude à céder à une nécessité aussi pressante que l'étoit celle d'élire un Roi, d'autant plus que *Ladislas*, en son temps, pouvoit avoir son tour s'il s'en rendoit digne. On ne sauroit exprimer la mortification des Ambassadeurs de la Reine à ce Discours. La Reine elle-même à leur retour en fut si émuë que de tristesse & de mélancholie, elle tomba dans une maladie qu'on jugea incurable. 1440.

Albert de Baviere est élu Roi de Bohême.

XLV. D'autre côté *Rosemberg*, *Maison-Neuve*, & les autres Catholiques ne se trouvoient pas dans une situation moins violente, parce que les Calixtins parloient d'autant plus haut que plusieurs s'étoient détachez du Parti Catholique pour se joindre à eux. Il fallut donc consentir à une élection. C'est pour cela que quelques jours après on nomma des Commissaires pour y proceder. Il y en avoit 16. du nombre des Seigneurs, 13. de l'ordre des Chevaliers, un Député de chacune des Villes, & les Consuls des Villes de Prague. On les fit jurer qu'ils tiendroient secrétes leurs délibérations, & leur élection. S'étant assemblez, elle tomba sur *Albert de Baviére*, Prince qui avoit été élevé à la Cour de *Wenceslas*, & qui possedoit la Langue Esclavonne. Aussi-tôt après l'élection, on envoya à ce Prince 12. Ambassadeurs, entre lesquels étoient les plus grands Seigneurs de chaque parti, pour lui offrir la Couronne. On croyoit cette élection fort secrete. Cependant elle ne fut pas plutôt faite que ceux du parti de la Reine l'ayant sû en donnérent avis à l'Empereur, avant même que les Ambassadeurs fussent partis pour *Munich*. *Æneas Sylvius* ajoûte même que quelques-uns mécontens de l'élection d'*Albert*, avoient envoyé secrétement à l'Empereur pour le prier d'accepter le Royaume en attendant la majorité de *Ladislas*, & que non seulement il le refusa, mais qu'il écrivit à *Albert* de Baviere, pour l'exhorter fortement à ne point accepter une Couronne qui avoit un légitime héritier. L'Empereur écrivit en même temps aux Bohemiens pour les prier avec beaucoup d'instance de se désister d'une élection illégitime, & de restituer la Couronne à *Ladislas*.

1440. *dislas.* Mais l'Ambassade étant déja partie, ces Lettres ne purent avoir aucun effet.

Albert de Baviére refuse le Royaume de Bohême.

XLVI. Ces Ambassadeurs étant arrivez au lieu de l'entrevuë exposérent leurs ordres à *Albert*, le priant instamment de répondre à leurs vœux unanimes. Après un long éloge de ses vertus, & de ses qualitez propres à un Roi de Bohême, ils lui représentérent, qu'à la vérité il y avoit eu parmi eux de grands & de funestes débats, mais qu'ils avoient été assoupis par le Concile de Basle, dont *Sigismond* avoit confirmé les Concordats, de sorte que contents de la Communion sous les deux espèces, ils adhéroient dans toutes les autres choses à l'Eglise Romaine, & qu'ils ne doutoient point qu'il n'approuvât ces mêmes Concordats, & que même il ne les défendît contre les ennemis du Calice. Ils le prioient, outre cela, de faire confirmer par le Siége de Rome l'élection qu'ils avoient faite de *Rockizane*, pour leur Archevêque. *Albert* leur fit une reponse à laquelle ils ne s'attendoient pas, leur disant en langage Bohemien; qu'avant leur arrivée il avoit déja été informé de son élection; Qu'il leur étoit à tous fort obligé de la bonne opinion qu'ils avoient eu de lui en le choisissant pour leur Roi, & qu'il ne manqueroit aucune occasion de leur en témoigner sa reconnoissance, mais que l'Empereur *Albert*, ayant un héritier légitime dans *Ladislas*, il regardoit comme une lâcheté, & comme une injustice criante devant Dieu, & devant les hommes d'enlever à un enfant l'héritage de ses Péres; Qu'il n'ignoroit pas que dans le monde on savoit donner à ces sortes d'actions des couleurs spécieuses, mais que pour lui en bon Prince Allemand, il avoit appris à les avoir en horreur; Que cette iniquité seroit d'autant plus grande que tout le monde étoit informé d'un ancien Traité entre les Maisons de Bohême & d'Autriche, par lequel les mâles venant à manquer dans la Maison de Bohême, le Royaume se conserveroit dans l'une des deux Maisons par les Femmes; Qu'ainsi il les prioit de prendre en main la cause de l'Orphelin. Il ajoutoit à cela, parlant des differents de Religion, que si quelqu'un, le poignard à la gorge, lui vouloit donner le choix, ou d'embrasser leurs Articles, ou de perdre la tête, il ne balanceroit point à choisir le dernier (1). Les Historiens ont donné diverses raisons de cette résolution d'*Albert*, les uns l'ont attribuée à sa vertu, & à sa bonne foi toute pure, les autres à la crainte de se mettre à dos l'Empereur, quelques-uns, à son attachement pour la Religion dominante. On peut joindre ces trois motifs ensemble, ce n'est pas trop pour refuser un Royaume, *Æneas Sylvius* a parlé ainsi de cette action. *Albert*, dit-il, *a fait paroitre dans cette occasion une vertu, & une modestie très-rare depuis qu'il y a des Rois. . . . . Par là il se montroit plus grand que le Royaume qu'il refusoit, & il se conduisit en grand Roi* (a).

(a) *ub. supr.* Cap. LVII. fin. *Theob.* ub. supr.

XLVII. Pen-

(1) Cette particularité est tirée de *Theobald.* ub. supr. Cap. IX. Elle ne se trouve point dans *Æneas Sylvius.*

XLVII. PENDANT que les Députez de Bohême étoient en Baviere, il s'éleva de nouveaux troubles dans ce Royaume pour cause, ou sous prétexte de Religion. On en marque trois principaux Auteurs qui étoient Hussites, savoir *Colda*, Baron de Nachod, Seigneur puissant qui avoit en sa possession plusieurs Villes & territoires de Bohême, *Benefs Mokrofausky*, *Bedrzich de Kolin*, qui avoit été autrefois Ministre d'Armée sous *Ziska*, & dont on a souvent parlé. Ces trois hommes ayant attroupé quelques gens de leur humeur exerçoient des brigandages aux environs de Gratz. Non contents de cela ils entreprirent de se rendre Maîtres de Prague. Pour y réussir ils y envoyérent quelques Emissaires secrets, avec ordre de représenter que les principaux Protecteurs de la Religion s'étoient laissé gagner par le Parti Catholique, qu'ils avoient même élu pour Roi *Albert* de Baviere, Prince ennemi de la vraye Religion, qu'il ne manqueroit pas d'amener avec lui des Moines, & d'autres Papistes, pour persécuter les fidèles de la communion sous les deux espèces; Que pour eux ils ne souhaitoient rien plus ardemment que la Paix, mais qu'ils déclaroient en même temps, qu'ils verseroient plûtôt jusqu'à la derniere goute de leur sang que de souffrir qu'on leur arrachât les Véritez Célestes, que leurs Bien-heureux Maîtres avoient professées au milieu des flammes, & que de se voir retomber sous le joug de l'*Ante-Christ Romain*, qui sous le voile de la Paix feroit encore plus de mal que dans une guerre ouverte. 1440. Nouveaux troubles de Religion en Bohême.

XLVIII. CE discours fit une grande impression sur l'esprit de la plûpart, & sur tout des Prêtres; de sorte que depuis ce tems-là, *Matthias* Curé de *Bethléem*, *Wenceslas Drohowectz* Curé de *St. Gilles*, & *Wenceslas* son Diacre, s'assembloient souvent, tantôt chez un nommé *Nicolas* Curé de *St. Léonard*, qu'ils avoient gagné d'abord, tantôt chez *Wenceslas Coranda*, autre Prêtre dont on a aussi parlé plus d'une fois. Dans ces Consultations, où se trouvoit un bon nombre d'habitans des plus considerables des trois Villes, ils en gagnérent plusieurs, entr'autres un Sénateur de la Vieille Ville nommé *Slama*: Quand ils jugérent leur parti assez fort, ils firent savoir à *Colda*, & à ses associés qu'ils pouvoient venir surprendre Prague la nuit dans un certain tems marqué (1), les assurant qu'ils seroient bien soutenus. L'entreprise ne réussit pas & l'issuë en fut tragique. Les Conjurez arrivérent la nuit devant Prague, & se postérent dans tous les endroits, où ils avoient des intelligences. Ils avoient déja obtenu qu'on leur ouvriroit une porte, en faisant accroire à la sentinelle qu'ils portoient du poisson à *Slama*, & qu'il pourroit se gâter, si l'on attendoit davantage. Le Soldat, qui avoit déja été prévenu par *Slama*, avoit promis d'ouvrir la porte. Mais, s'étant avisé de regarder par un trou, & voyant une grande multitude de gens armez, il sonna l'allarme. Les Conjurez ne se trouvant pas Entreprise sur Prague manquée. Conjurez punis.

(1) Sur la fin du Mois de Juillet.

1440. pas assez forts, prirent le parti de se retirer. Plusieurs de leurs Correspondants dans la Ville furent arrêtez, & après avoir tout confessé dans la torture, furent pendus devant leurs Maisons. *Slama*, qui avoit trouvé moyen de se sauver, fut pendu en effigie avec un carcan pour armoiries. Les Prêtres s'étant cachez jusqu'au jour sortirent de la Ville sans souffrir aucun mal. On prétend que plusieurs innocens furent envelopez dans la même peine que les coupables, comme cela ne manque gueres d'arriver dans les conjonctures tumultueuses.

Députation à l'Empereur, sa Réponse.

XLIX. PENDANT cette Scène tragique, les Ambassadeurs revinrent de Baviere, sans avoir rien fait; Ce qui obligea les Etats à se rassembler, pour pourvoir à la sûreté du Royaume, qui dans l'état violent où étoient les choses, ne pouvoit plus se passer d'un Souverain. *Ladislas* étoit encore au berceau. L'Empereur avoit défendu aux Princes de l'Empire d'accepter l'administration du Royaume de Bohême, à son préjudice. On ne se fioit point aux Princes de Saxe & de Brandebourg, qui étoient entrez si souvent à main armée dans la Bohême. Les Etats embarassez résolurent de renvoyer à l'Empereur, pour le prier, ou de prendre l'administration du Royaume, ou de la conférer à quelqu'un qui fût en état de le gouverner & de le défendre. Ils lui envoyérent donc plusieurs Seigneurs, à la tête desquels étoient *Meinard de Maison-Neuve*, & *Henri Ptaczeck*, avec des Sénateurs des Villes de Prague, pour lui faire ces propositions de la part de tout le Royaume. L'Empereur, qui étoit alors à *Neustadt*, leur répondit par son Chancelier, 1. Qu'il voyoit avec plaisir que les loüables Etats de Bohême, avoient renoncé au dessein d'élire un autre Roi, puisque c'étoit une marque qu'ils reconnoissoient *Ladislas*, pour l'héritier légitime & qu'il les prioit de persister dans un si juste dessein, & de l'effectuer; leur promettant, en cette considération, toute sorte de protection & d'assistance, dans les occasions, où ils en auroient besoin. 2. Que sa Majesté se trouvant occupée extraordinairement aux affaires & aux besoins de l'Empire, & sur le point d'aller se faire couronner à *Aix la Chapelle*, il ne pouvoit leur donner de réponse positive; mais qu'à son retour il délibereroit murement sur leurs propositions, & prendroit les mesures les plus convenables à la justice & à l'équité; aussi bien qu'à son affection pour le Royaume de Bohême. Les Ambassadeurs s'en retournérent avec cette réponse, & on résolut d'attendre le retour de l'Empereur (a).

(a) *Æn. Sylv.* Hist. Bohem. Cap. LVIII. *Theob.* ub. supr. Cap. X.

Affaires Etrangéres. *Italie, Espagne.*

L. On a vu l'année précedente la déposition d'*Eugene IV.* à Basle, & l'élection de *Felix V. Eugene* ne manqua pas d'excommunier à Florence *Amedée de Savoye*, & tous ses Electeurs & adherents comme hérétiques & schismatiques; les menaçant de toutes les peines du Droit, s'ils ne se repentoient dans 50. jours. Non content de cette excommunication générale, il lança un Anathême particulier contre *Louïs Alleman*, appellé le Cardinal d'*Arles*, Président du Concile de Basle, qui étoit le constant appui de cette Assemblée, & qui avoit, pour ainsi dire,

dire, porté *Felix V.* sur le Thrône Pontifical. Comme la Bulle dépouilloit ce Prélat de toutes Charges & Dignitez, *Eugene* donna l'Archevêché d'Arles à *Roger*, Evêque d'Aix en Provence, & en écrivit à *René d'Anjou* Comte de cette Province. Il traita de même plusieurs Evêques qui avoient pris parti contre lui (a). En meme tems il écrivit à toute la Chrétienté une Lettre Circulaire, qui n'est autre chose qu'une Invective contre le Concile de Basle, & contre *Amedée de Savoye. Pogge* Sécretaire d'*Eugene*, eut alors une belle occasion d'exercer ce Stile satyrique & virulent, qu'on lui a justement reproché. *Les Peres de Basle*, selon lui, *ne sont que des sots, des fous, des enragez, des barbares, des bêtes farouches, qui ont à peine la figure d'hommes. A l'égard d'*Amedée de Savoye, *c'étoit un Cerbére renaissant, un veau d'or, un Mahomet, un Antechrist. Qui est-ce*, disoit-il, *qui a animé cette lie d'un Peuple Barbare, contre son Maître légitime? C'est* Amedée. *Qui est-ce qui a amorcé leur cupidité par l'éclat de l'argent?* Amedée. *Qui est-ce qui a érigé cette Idole contre Jesus-Christ?* Amedée (b). Il n'y a pas des traits moins piquants dans une Lettre au Chancelier de *Génes*, que j'ai trouvée parmi les Manuscrits de Wolfembuttel. *Que vous dirai-je de celui que vous appellez* Felix (c) V. *& que j'appelle le premier de tous les malheureux? Les plus grands crimes, dit quelqu'un, ne sont pas ceux qui ne regardent qu'un Etat; mais ceux qui vont à bouleverser tout l'Univers. Que dire d'un homme qui a voulu devenir un Monstre horrible, pour troubler l'Eglise, & renverser la Foi; qui a dépouillé toute humanité, pour revêtir les mœurs d'une bête farouche; qui deshonore sa vieillesse, par la plus horrible des impiétez, comme pour mettre le comble aux iniquitez de sa vie passée?* &c. (d).

1440.

(a) *Rayn.* 1440. num. II. III.

(b) *Pogg.* Oper. Basil. 1558. Fol. 155, 156.

(c) *Felix* signifie heureux.

(d) *Pogg.* Part. I. p. 101, 102.

Mort tragique de *Vitelleschi.*

LI. IL arriva cette année à Rome un exemple mémorable de l'instabilité des grandeurs humaines, dans la fin tragique du Cardinal *Vitelleschi* Patriarche d'Aquilée & Archevêque de Florence, de qui on a eû souvent occasion de parler. Il avoit été envoyé Légat à Naples, par le Pape *Eugene* contre *Alphonse* Roi d'Arragon, & l'on sait avec quel zèle, & quels succès il avoit servi son Maître. Il est vrai que sur la fin, il avoit paru ou mollir ou gauchir, peut-être par poltronnerie, peut-être aussi parce qu'il méditoit quelque défection. Quoiqu'il en soit, il fut accusé cette année, d'intelligence avec *Philippe de Milan*, contre les Venitiens & les Florentins, à qui il en vouloit, par plusieurs raisons qu'il seroit trop long de déduire ici (e); & par conséquent, contre le Pape leur allié. On prétend même que s'étant ouvert de son dessein à *Nicolas Piccinino* Général du Duc de Milan, il lui avoit offert de fournir les Troupes du Pape, & de livrer les principales Places de l'Eglise pour s'emparer de la Toscane, & même du Pontificat. Que ce projet fût véritable ou supposé par les Ennemis de *Vitelleschi*, sa perte fut aussitôt résoluë, & on en commit l'exécution au Gouverneur du Château *St. Ange*. *Vitelleschi*, qui étoit alors à Rome, & qui, à ce qu'on disoit, avoit fait marcher devant lui des Troupes dans le Florentin, ayant vou-

(e) *V. Pogg.* Hist. Florent. L. VII. p. 338.

1440. voulu ſortir de la Ville, accompagné ſeulement de ſes gens, le Gouverneur ſous prétexte de lui faire honneur, fit mine de le vouloir conduire hors de la Ville, tenant la bride de ſon cheval avec une négligence affectée, en paſſant ſur le pont. Le ſignal donné, on leva l'extremité du pont, par où il falloit ſortir de la Ville. Auſſi-tôt le Cardinal fut entouré de gardes, & entrainé dans le Château, déja bleſſé de pluſieurs coups. Quand il ſe plaignit au Gouverneur d'avoir été trahi de la ſorte, celui-ci, pour l'inſulter, lui diſoit d'avoir bon courage, & que le deſſein du Pape étoit de le tirer des expéditions militaires, pour l'employer aux affaires d'Etat. Le Cardinal n'en fut pas la dupe. *Je ne ſuis pas ſi novice*, dit-il, *que je ne ſache bien que rarement ceux qui ſont parvenus au faîte des Grandeurs ſe relevent de leurs chûtes, quand même ils ſeroient les plus innocens du monde. Vitelleſchi* mourut peu de tems après, ſoit de ſes bleſſures, ſoit de poiſon, & fut enterré ſans obſéques & ſans tombeau. Ses parens lui érigérent pourtant un *Cénotaphe* à *Cornette* ſa Patrie. Pluſieurs Papes, dans la ſuite, ont relevé ſa mémoire par de grands éloges (a).

(a) *Pogg.* Hiſt. Florent. Lib. VIII. p. 338. 340. *Anton.* Hiſt. Tit. XXII. (z). §. 10. *Spond.* 1440. num. XXXIII.

Mediarota ſuccede à *Vitelleſchi* dans le Généralat, & devient Cardinal.

LII. A VITELLESCHI ſucceda *Louïs Mediarota*, ſurnommé *Scarampo*, dans la dignité d'Archevêque de Florence, à la réquiſition des Florentins eux-mêmes. C'étoit un homme de peu de fortune, qui s'étoit élevé par ſon génie. Après avoir fait ſes études à Padouë ſa Patrie, il alla à Rome, où il fut Medecin du Pape, & fort avant dans ſa confidence. S'il eut des talens pour les Sciences, il n'en eut pas moins pour les armes, qui étoient alors plus d'uſage en Italie que les Sciences, & il ſe ſervit ſi bien de ſon humeur guerriere à l'avantage de l'Egliſe, que *Martin V.* lui donna l'Evêché de *Traun* en *Dalmatie.* C'eſt ce qui porta *Eugene*, à lui donner le Commandement de ſes Troupes, pour aller au ſecours des Florentins, qui étoient aux priſes avec le Général *Piccinino.* Il remporta ſur ce redoutable Général une victoire complette, qui ſauva la Toſcane. Le Pape, qui y trouvoit ſon compte, lui donna en recompenſe le Chapeau de Cardinal (b), avec la dignité de Chancelier, ou ſelon d'autres, de Camerier du Pape, ſous lequel il eut tout pouvoir.

(b) *Pogg.* ubi ſup.

Alphonſe Roi d'Arragon, arme pour s'emparer du Royaume de Naples.

LIII. LE Roi d'Arragon, toujours attentif à ſes vuës pour le Royaume de Naples, ne prenoit de parti que par rapport à cette conquête, ſans ſe déclarer ni pour *Eugene IV.* ni pour *Félix V.* nouvellement élu ; amuſant l'un & l'autre par de belles paroles. Il écrivit cependant en Arragon, de n'y point recevoir les Décrets du Concile de Baſle, juſqu'à nouvel ordre, & d'en rappeller ſes Prélats. A l'égard de *Félix V.* qui lui avoit écrit pour l'attirer dans ſon parti, il lui envoya l'Archevêque de *Palerme* (1), pour traiter avec lui & lui offrir de le reconnoître, pourvû qu'il voulût confirmer & renouveller, tant pour lui que pour ſes héritiers

(1) Connu ſous le nom de *Panormitanus*, ou d'*Abbé de Palerme*; ſon nom étoit *Nicolas Thudeſque.* C'étoit un Juriſconſulte célèbre & il parut avec beaucoup d'éclat au Concile de Baſle.

tiers à perpetuité le droit qu'il avoit au Royaume de Naples, en vertu de l'adoption de la Reine *Jeanne*, & lui fournir 100000. Ecus d'Or pour cette Conquête. Mais perdant toute espérance de gagner *Eugene*, & faisant plus de fond sur les offres de *Felix V.* il continua de pousser *René d'Anjou*, à qui le nouveau Pape paroissoit moins favorable. *Alphonse* ayant donc remis son Armée en état d'agir, il prit diverses Villes sur *René*. Deux choses contribuérent encore à hâter ses progrès. L'une fut, d'avoir attiré dans ses interêts *Antoine Candola*, que *René d'Anjou* regardoit comme son principal appui; l'autre, de s'être joint avec le Duc de Milan, contre les Venitiens & les Florentins & indirectement contre *Eugene* leur allié (a). 1440.

(a) *Bzov.* 1440. num. XIII.

Eugene dépose l'Evêque de *Viseo*. Le Roi de *Portugal* s'y oppose.

LIV. Eugene tout déposé qu'il étoit, ne se regardant point comme tel, n'agissoit pas avec moins de hauteur qu'auroit pû faire le Pape le mieux affermi sur son Thrône. C'est ce qui parut dans une affaire qu'il eut avec le jeune *Alfonse* Roi de Portugal, à cette occasion. Il y avoit à Basle un Portugais, Evêque de *Viseo*, qui avoit été un des plus grands promoteurs de sa déposition, & de l'Election de *Felix V. Eugene* l'anathematisa, & mit un autre Evêque en sa place. L'Evêque ne se trouvant pas canoniquement déposé par un Pape, qui l'étoit lui-même, retourna en Portugal reprendre son Evêché, & en chassa son Compétiteur. Le Roi approuva sa conduite, & fit des reproches à *Eugene* d'avoir empieté sur ses Droits. Le Pape lui répondit d'un ton aussi altier qu'auroit pû faire un *Gregoire VII.* Mais le Roi n'y eut aucun égard. Le premier Evêque fut confirmé & l'autre dépouillé par autorité Royale (b).

(b) *Raynald.* ubi sup.

France & *Angleterre.* Assemblée de Bourges. Resolution de cette Assemblée.

LV. Outre les brouilleries intestines, & la guerre avec l'Angleterre, qui continuoient toujours, la principale affaire qui occupa la France cette année, fut les démêlez du Concile de Basle avec *Eugene*. Ce dernier avoit été déposé & *Félix V.* mis en sa place l'année précedente. La France n'approuvoit ni l'un ni l'autre, sans pourtant se départir ouvertement du Concile de Basle. Il s'agissoit donc de pourvoir aux interêts de l'Eglise Gallicane, par rapport à cette situation. C'est dans cette vuë que le Roi assembla de nouveau les Prélats & les Grands du Royaume à Bourges, malgré les oppositions d'*Eugene* (c). Ce dernier ne pouvant l'empêcher, y envoya ses Légats, & le Concile les siens; l'un pour demander qu'on reconnût le Concile de Florence, qu'on rejettât le Concile de Basle & le nouveau Pape, & qu'on abolît la *Pragmatique Sanction*; l'autre pour demander le contraire. L'Assemblée de Bourges tint un milieu, qui ne contenta ni les uns ni les autres. En voici la résolution. ,, Que le Roi avoit vu avec ,, beaucoup de douleur les brouilleries survenuës entre ce Concile & ,, le Pape *Eugene*; Qu'il avoit fait tout son possible pour détourner ,, le Concile de procéder contre ce Pape; Qu'on n'y avoit eû nul ,, égard pour ses remontrances; Qu'on avoit poussé les choses à l'ex- ,, trémité, jusqu'à déposer le Pape, & en mettre un autre en sa pla- ,, ce;

(c) *Rayn.* 1440. T. XVIII. p. 235.

1440. „ ce; Qu'après avoir tout bien consideré, les Prélats & les Seigneurs „ de son Royaume avoient jugé qu'il ne devoit pas renoncer à l'obé- „ dience d'*Eugene*; Qu'il s'en tiendroit là; Qu'il le prieroit d'assem- „ bler l'année suivante un Concile Général en France, pour éteindre „ un Schisme si pernicieux pour l'Eglise; Qu'il conseilloit aux Péres „ de Basle & à *Monsieur de Savoye*, (c'est ainsi qu'il qualifioit le nou- „ veau Pape *Felix*) de s'abstenir de lancer de nouvelles excommunica- „ tions; mais de penser sérieusement à procurer la Paix à l'Eglise par „ d'autres voyes, & de ne point susciter de troubles dans le Clergé de „ son Royaume; Que *Monsieur de Savoye* étant son Parent, il empê- „ cheroit que les François n'en usassent mal envers lui; mais qu'il at- „ tendoit de sa prudence qu'il contribuât de son côté à rétablir la „ Paix (a)". A l'égard de la Pragmatique Sanction le Roi déclare nettement, que son intention n'étoit pas de l'abolir, content de déclarer que, s'il y avoit quelques changemens à y faire, on pourroit en délibérer dans le Concile qu'il prioit le Pape d'assembler en France (1).

(a) *P. Dan.* Hist. de France, Tom. IV. p. 156.

Le Roi d'Angleterre demeure attaché à Eugene.

LVI. L'Angleterre signala son zèle pour *Eugene IV.* En vain voulut-on la gagner pour *Felix V. Henri* se déclara constamment pour le premier. C'est de quoi il assûra ce Pape par des Lettres où il lui apprend, que, non content de perseverer dans son obédience, il y avoit exhorté le Concile de Basle & plusieurs Princes. Le Pape ne manqua pas de l'en remercier, & de lui en applaudir par une Lettre très-gracieuse, où le Concile de Basle est fort mal traité (b).

(b) *Rayn.* ann. 1440. num. VI.

Allemagne. Louïs Landgrave de Hesse refuse l'Empire.

LVII. Cette année, au commencement de Février, s'assemblérent à Francfort, pour élire un Empereur, tous les Electeurs de l'Empire, savoir *Theodoric* Electeur de Mayence, *Jaques* Electeur de Tréves, *Théodoric II.* Electeur de Cologne, *Louïs le Debonnaire* Electeur Palatin, *Frideric le paisible* Electeur de Saxe; & *Frideric I.* Electeur de Brandebourg, avec *Henri* Comte de Plawen, Burgrave de Misnie, de la part des Bohemiens. Quelques-uns nommérent d'abord le Landgrave de Hesse, *Louïs III.* dit le *Pacifique*. *Æneas Sylvius* contemporain témoigne que, par un exemple rare de modestie, il refusa cette Dignité, en disant *qu'il ne se sentoit point capable d'un si grand fardeau, & que, content de bien gouverner ses domaines paternels, il ne vouloit point s'exposer à en dissiper un plus grand.* Il joignoit à cela que, n'ayant point de Lettres (*Literarum ignarus*) il n'étoit pas en état de gouverner la République Chrétienne. Le même Auteur ajoute, qu'il étoit pourtant religieux observateur des Loix, & que quand il se présentoit une cause à juger, il se la faisoit expliquer en Allemand, & chose bien rare aussi, qu'il ne prononça jamais de sentence injuste (c).

(c) *Æn. Sylv.* Europ. Cap. XXXVIII.

Frideric III. est élu Empereur. Caractère de ce Prince.

LVIII. Aprés quelques contestations, tout le monde s'accorda à choisir *Frideric III.* Duc d'Autriche, Fils d'*Ernest* d'Autriche, surnom-

(1) *Nicol. Clemang.* ap. *Raynald* ubi supr. num. V. (On met en cette année la mort de *Nicolas Clemangis.*)

nommé *de Fer.* Ce Prince fut nommé *Frideric le paisible*, parce qu'il aimoit le repos & la Paix, à ce qu'on prétend, jusqu'a la négligence (a). Cependant on lui attribue beaucoup d'esprit & de capacité, jusques là qu'il faisoit tout par lui-meme, sans prendre aucun Conseil (b). On l'accuse d'une avarice qui fut souvent préjudiciable & à l'Etat & à lui-même. Cependant *Æneas Sylvius* le justifie là-dessus en ces termes. „ La plupart l'accusent d'avoir été tenace & trop attentif à ses propres „ interêts; mais cette accusation vient du caractère de *Sigismond* & „ d'*Albert*, ses prédecesseurs, qui étoient si prodigues que les plus libe-„ raux paroissoient avares au prix d'eux. *Frideric* ne dissipe point le „ sien; mais il ne prend point le bien d'autrui, également reglé & dans „ ses mœurs & dans son discours (c). Il vivoit sans faste & soit par „ temperance, soit par aversion pour le vin, il ne bûvoit jamais que „ de l'eau ". Il avoit accoutumé de faire mettre sur ses Livres, sur ses édifices & sur ses vases les cinq voyelles *A*, *E*, *I*, *O*, *V*, comme sa devise. Cela signifioit en Latin: *Austriæ Est Imperare Orbi Universo.* Le sens est *l'Autriche doit commander à tout l'Univers* (1). J'acheverai le caractère de cet Empereur dans les termes d'*Æneas Sylvius.* „ Il „ est bien fait de corps, & il a la mine digne d'un Empereur; il a l'ame „ tranquile, l'esprit pénétrant, la memoire heureuse, un zèle ardent „ pour la Religion, un grand amour pour la Paix & le repos, ce qui „ le rend lent & paresseux dans les affaires. Il aime, il prise & recom-„ pense la vertu, par tout où elle se trouve. Il aime à bâtir splendide-„ ment, & il donne trop dans les pierreries & dans les Jardins (d) ". 1440.

(a) *Bonfin.* de Reb. Hung. Dec. IV. Lib. IV. p. 427. ap. *Struv.* Hist. Germ. Diss. XXX. p 1019.
(b) *Bonfin.* ubi sup.
(c) *Europ.* Cap. XXII.
(d) *Æn. Sylv.* ubi sup.

Il se trouva à Diète de Francfort des Légats du Concile de Basle, pour tâcher de tirer les Princes d'Allemagne de la Neutralité, & de leur faire reconnoître *Felix V.*, mais ils n'obtinrent rien que des promesses de travailler à la Paix de l'Eglise. Ces Princes tinrent toujours pour *Eugene*, approuvant pourtant le Concile de Basle, à la reserve de ses procedures contre ce Pape.

Sessions XL. XLI & XLII. du Concile de Basle.

LIX. Ce Concile cependant continuoit toujours ses Sessions. Il en tint cette année trois. Dans la premiere de ces trois, qui étoit la 40. tenuë le 26. de Février, on notifia que *Felix V.* avoit accepté le Pontificat, & on ordonna à tout le monde de lui obéïr, comme au vrai Pape. Et afin qu'il pût avoir une Cour, le Concile fut d'avis qu'il créât quatre Cardinaux. Il créa donc *Louïs de Varambon* Evêque de Lausanne, *Barthelemi* Evêque de *Novare*, *Vabrame de Meurs* Elû d'Utrecht, *Alphonse Carillo*, Espagnol Protonotaire. On prétend que ces deux derniers refusérent la Pourpre. Quelques-uns disent que *Felix* fit aussi dans ce même temps Cardinal *Sbinko* Evêque de Cracovie. Il fit le Cardinal d'*Arles* son Légat Apostolique (e). Dans la XLI. Session du 23. de Juillet, on publia la condamnation de l'*Invective* d'*Eugene*

(e) *Pagi*, Tom. IV. p. 620, 623, 624.

(1) *Alles Erdreich Ist Osterreich Unterthan.* Struv. ubi sup. p. 1020.

1440. *gene IV.* contre le Concile & contre *Felix.* Le lendemain de cette Session, *Felix*, qui étoit arrivé le 24. de Juin, fut couronné solemnellement dans le Concile. On peut voir la cérémonie de ce couronnement dans *Æneas Sylvius* (a). Dans la Session XLII. tenuë le 6. d'Août, comme *Felix* ne pouvoit rien tirer de ce qu'on appelle le Patrimoine de *St. Pierre*, le Concile ordonna que pendant cinq ans, il auroit le dixieme denier de tous les Bénéfices Ecclésiastiques, tant Séculiers que Réguliers, pour son entretien: Ce qui pourtant ne se fit pas sans grande opposition, sur tout de la part des Allemands & des François. Ainsi se passa cette année, sinon dans un Schisme formel, au moins dans un Schisme fort avancé, chacun des Concurrents ayant son parti. Celui d'*Eugene* étoit pourtant encore le plus fort: Il avoit pour lui l'*Italie*, la plus grande partie de l'*Espagne*, le *Portugal*, la *France*, l'*Angleterre*, la *Hongrie*, à la reserve du parti de la Reine *Elisabeth*, qui avoit reconnu *Felix V.* à l'égard de ce dernier, il avoit dans son parti le Roi d'*Arragon*, (ce Prince, après avoir longtemps amusé ces deux Concurrents, lui avoit enfin envoyé à Basle des Lettres d'Adhésion) la Reine de Hongrie, dont on vient de parler, *Albert de Baviere*, qui avoit refusé le Royaume de Bohême, *Albert d'Autriche* Frere de *Frideric III*, la Savoye, les Suisses, plusieurs Villes d'Allemagne, comme *Strasbourg*, *Camin* &c. On peut mettre aussi au nombre de ses adhérants, plusieurs Universitez de France, d'Allemagne & de Pologne, qui avoient établi dans leurs Ecrits la supériorité du Concile de Basle, & soutenu que le Pape étoit obligé de lui obéïr, comme celle de *Paris*, de *Vienne* en Autriche, d'*Erford*, de *Cologne* & de *Cracovie* (b).

(a) *De Concil. Basil.* L. III. p. m. 113. & seq.

(b) *Pagi.* Brev. Pontif. Rom. Tom. IV. p. 633.



HIS-



HISTOIRE
DE LA
GUERRE
DES
HUSSITES
ET DU
CONCILE DE BASLE.

LIVRE XX.

I. 'EMPEREUR étant de retour d'*Aix-la-Chapelle*, où nous avons vû qu'il étoit allé se faire couronner, les mêmes Ambassadeurs de Bohême lui furent renvoyez en Autriche, pour réïterer leurs prieres d'accepter l'administration du Royaume. Ce Prince leur representa encore qu'il étoit trop occupé dans l'Empire, pour pouvoir être aussi souvent en Bohême qu'il seroit nécessaire, par rap-

1441. *Bohême.* Reponse de *Frideric III.* aux Ambassadeurs de Bohême.

 port

1441. port à la ſituation préſente de leurs affaires. Il ajoutoit à cette raiſon les dépenſes prodigieuſes qu'il faudroit faire, pour remettre la Boheme ſur un bon pied. „ Les Grands de Bohéme, *dit-il*, n'obéiſſent qu'à „ force d'argent, toujours prêts à ſe revolter, ſi leurs Rois ne ſont „ pas liberaux à leur gré. Le Thréſor Royal eſt épuiſé, les Domaines „ de la Couronne ont paſſé en d'autres mains, les mines d'argent, qui „ ſont la grande reſſource du Royaume, ſont preſque toutes ruïnées, „ les revenus ſont diſtraits, & le Roi ou l'Adminiſtrateur du Royau- „ me n'y ſauroit vivre ſans demander l'Aumône ou piller par tout (a). Il leur conſeilla donc de choiſir parmi eux des Adminiſtrateurs, en attendant la Majorité de *Ladiſlas*.

(a) *Æn. Sylv.* ubi ſupr.

Négociation ſecrette de *Ptaczeck*. L'Empereur refuſe le Royaume de Bohême.

II. COMME *Ptaczeck* Chef de l'Ambaſſade pour les Calixtins s'étoit oppoſé à l'élection d'*Albert*, il n'avoit pas moins de répugnance pour le gouvernement de *Ladſlas* ſon Fils. C'eſt pourquoi il tenta une négotiation ſecrette pour engager l'Empereur à accepter la poſſeſſion du Royaume au lieu de ſon adminiſtration. Il lui repréſentoit, que les Etats n'oſoient plus l'offrir à aucun Prince, parce qu'il ne l'accepteroit pas ſans ſa permiſſion; mais que pour lui, il étoit le Maître de l'accepter. *Ptaczeck* lui offroit toute ſorte d'aſſiſtance dans ce deſſein &, pour lever toute difficulté, s'engageoit à ſoumettre à ſon obéïſſance ceux de ſon parti & de la Religion. L'Empereur répondit à ces propoſitions, que ce ſeroit une action indigne de lui, non ſeulement de dépouiller l'héritier légitime, mais de trahir ſon pupile à qui il avoit promis ſaintement ſa protection, & que la cauſe des Orphelins & des Veuves étant ſi précieuſe devant Dieu, devoit être ſacrée aux hommes. *Ptaczeck*, ſans ſe rebuter, repartit que, ſelon les Conventions, le Royaume de Bohême appartenant à l'ainé de la Maiſon d'Autriche, au défaut de Succeſſeurs en Bohême, il étoit en droit de ſe l'approprier comme ſon héritage légitime; à quoi l'Empereur repliqua, qu'il n'ignoroit pas les Traitez, ni ce qu'il avoit promis à *Albert*, & ce qui avoit été confirmé par l'Empereur *Sigismond*; c'eſt que le Fils d'*Albert* ſeroit l'unique héritier du Royaume de Bohême. *Ptaczeck* ayant voulu objecter que ce Traité n'avoit pas été fait d'un conſentement général, mais par un parti ſeulement; l'Empereur lui ferma la bouche, en lui diſant que ce n'étoit pas à lui *Ptaczeck* à juger des Traitez, que pour lui, il ſuivoit les mouvemens de ſa Conſcience, & que Dieu jugeroit entre eux deux. Ainſi l'affaire en demeura là (b).

(b) *Theob.* ub. ſupr. Cap. XI. *Æn. Sylv.* ub. ſupr.

Ptaczeck & *Maiſon-Neuve* Adminiſtrateurs de Bohême.

III. IL fallut donc en venir à élire des Adminiſtrateurs. Les Principaux furent *Ptaczeck* pour les Calixtins, & *Maiſon-Neuve* pour les Catholiques, quoi que quelques Hiſtoriens l'ayent jugé favorable à l'autre parti. *Theobald* l'appelle formellement Huſſite, bien qu'il le faſſe grand Partiſan du Pape, mais *Balbin* le maintient bon Catholique. A l'égard de *Ptaczeck*, il étoit entierement Antipapal, & ne juroit que par *Rockiſane*. Quoi qu'il en ſoit, les choſes ſe paſſérent aſſez tranquilement, pendant quelque tems, ſous ſes deux Gouverneurs, & châque

parti jouït de la liberté de sa Conscience, sans être inquiété par l'autre. 1441.

IV. Ce fut apparemment pendant ce calme, qu'on assembla à *Cuttemberg* un Synode où *Rockisane* présida. Ce dernier, sorti comme on l'a vû de sa retraite après la mort d'*Albert*, se vengea par une autre infidélité de celle qu'on lui avoit faite en lui refusant l'Archevêché de Prague, que *Sigismond* lui avoit promis authentiquement. Car il persécuta *les Catholiques* à outrance & déclama sans ménagement contre l'Eglise Romaine, le Pape, les Cardinaux, les Evêques & tout le Clergé Romain, soutenant hautement que la vraye Religion ne se trouvoit qu'en Bohême. Il chassoit sans quartier les Prêtres qui lui résistoient, & il refusoit la sépulture aux morts qui n'avoient pas voulu communier sous les deux espèces. Ce fut peut-être à cause de cette conduite violente qu'avant que de tenir le Synode, le Parti Calixtin promit de se soumettre à *Rockizane* avec cette restriction, *en tout ce qui sera bon, honête & licite* (a).

Synode des Calixtins.

(a) *Theob.* ubi supr. Cap. XI.

V. Voici les Articles arrêtez dans ce Synode.

Confession de Foi des Bohemiens sous *Rockizane.*

AU NOM DE JESUS-CHRIST, &c.

Nous croyons, enseignons, & confessons, &c.

„ I. Que la Parole de Dieu ne contient point des paroles humaines „ & seches ou nuës, mais des paroles de Vie; qu'il faut la croire saintement selon l'ordre de Dieu (b), & que personne ne doit rien enseigner ni statuer de contraire, non pas même le Pape & les Cardinaux, & que selon St. Paul *II. Tim. III.* 16. *la Parole de Dieu est utile à instruire, à reprendre, à corriger, à former à la justice, afin que l'homme de Dieu devienne propre à toute sorte de bonnes œuvres. Il faut que les Ministres de la Parole de Dieu la lisent publiquement en Langage Bohemien & l'expliquent ou éclaircissent par elle-même, & par la pure Doctrine des Anciens Docteurs de l'Eglise.* II. Cette Parole nous „ montre quels nous avons été, quels nous sommes à présent, & quels „ nous devons être pour nous rendre agréables à Dieu. III. Nous „ avons été créez à l'Image de Dieu (c), ornez de dons excellens, annoblis par la Justice originelle, même douez de force considerable de „ l'Esprit & du Corps; & dans cet état Dieu avoit donné à l'homme „ le Libre Arbitre entre le bien & le mal; *Ecclésiastique XV.* 14, 15, „ 16, 17. en sorte qu'il étoit comme dans l'Equilibre. IV. Mais, „ comme *Adam* par sa chûte est devenu porté au mal, & que nous „ avons perdu le grand don de la Justice originelle, auquel a succedé „ le Péché originel qui, avec l'habitude vicieuse de la Concupiscence, „ mérite la mort (d). Et quoique l'homme jouïsse encore en quelque „ sorte de son Libre Arbitre, cependant ce Libre Arbitre est fort debilité & fort corrompu, & c'est de cette source que partoient les vertus des Païens; Mais, dans les choses spirituelles, le Libre Arbitre

(b) *Deuteron.* IV.

(c) *Genes.* I.

(d) *Rom.* V.

„ ne

1441. „ ne suffit pas, *I. Cor. II.* 14. quoiqu'il y doive concourir. V. C'est „ pourquoi Dieu, à cause de sa Justice, a envoyé son Fils J. C. au „ Monde, afin de porter les peines que nous avions méritées & d'expier sur le Bois le péché qu'*Adam* avoit commis sur le Bois (a), à „ quoi Dieu a été porté, non par notre mérite, mais par son immense „ miséricorde. VI. Quiconque s'applique le mérite de J. C. est „ justifié, & d'injuste devient juste. Non seulement Dieu lui pardonne ses péchez; mais il le rend meilleur par le St. Esprit, & purifie „ tellement son cœur que l'Homme desire & fait le bien par amour. „ Cette Justice inhérente a sa source dans le mérite de J. C. & s'aquiert „ par le même mérite. VII. Que les bonnes œuvres qu'on fait par „ le principe de la Charité sont agréables à Dieu, qu'il ne les oublie „ pas, & qu'il les recompense de la Vie éternelle, *Heb. XI.*; comme *St. Jaques* le confirme amplement dans son Epître. VIII. Un „ tel homme justifié devant Dieu est Membre de l'Eglise, qui est l'Assemblée de tous ceux qui ont une Foi saine (*rectè credentium*) J. „ C. est leur Chef & ils sont les Membres de son Corps, unis ensemble par le même Baptême, par la même Foi & par la même *dilection* ou charité envers Dieu & envers le prochain. IX. Quoi que „ l'Eglise soit invisible par la dispersion des fidèles dans tout le Monde, „ & parce que souvent ils sont cachez & captifs parmi les ennemis de „ la Vérité, elle est pourtant visible, par raport à ceux qui conservent „ & qui enseignent inviolablement la Loi Divine, qui retiennent le „ droit usage des Sacremens, & qui vivent selon la pieté: X. D'où il „ paroit qu'il y a deux choses principales à observer dans l'Eglise, savoir, la Loi de Dieu contenuë dans l'Ancien & dans le Nouveau „ Testament, & les Sacremens. XI. La Loi Divine de l'Ancienne „ Alliance donnée par Moïse oblige tous les hommes sans exception, „ tant Ecclésiastiques que Laïques. C'est la source des Loix humaines, auxquelles tous les hommes, sans en excepter les Religieux & „ les Religieuses, sont obligez d'obéïr &, selon le 4. Article de Prague, les Religieux de l'un & de l'autre sexe doivent être punis publiquement, quand ils péchent publiquement, ou lorsqu'ils commettent quelque crime capital. XII. La nouvelle Alliance, qui a J. „ C. pour Auteur, est commune à tous les Chrétiens unis ensemble „ par les œuvres de la Charité & de la Miséricorde, & elle leur promet la félicité céleste, selon les Oracles des Prophétes & la Doctrine „ des Apôtres. XIII. C'est ce qui est confirmé par les Sacremens. „ On en comptoit à la vérité autrefois, sept (*antiquitùs sunt numerata*) „ savoir *le Baptême*, *la Confirmation*, la *Ste. Céne*, la *Pénitence*, l'*Extrême Onction*, l'*Ordre* & le *Mariage*. Par ces Sacremens on entend un „ Symbole, ou un signe du Christianisme, & en ce sens on pourroit „ encore compter un plus grand nombre de Sacremens; mais le Sacrement n'est autre chose qu'une action par laquelle Dieu, en vertu de „ son institution, agit en nous & nous sanctifie. XIV. Le Baptême „ est

(a) l'Arbre défendu.

„ eſt le lavement de notre Régénération & de notre renouvellement par 1441.
„ le St. Eſprit, où Dieu nous purge de nos péchez par la Parole &
„ par l'Eau, ce que les adultes peuvent obtenir par leur foi, & les En-
„ fans par la foi de leur Parrein & du Prêtre. XV. Le Sacrement du
„ Corps & du Sang de J. C. eſt ſon vrai Corps & ſon vrai Sang,
„ comme il l'a dit lui-même, *Mangez, ceci eſt mon Corps, Bûvez, ceci*
„ *eſt mon Sang*. Ce qui n'auroit pû ſe faire ſi le pain & le vin n'euſ-
„ ſent été changez au Corps & au Sang, & quoique les Symboles ex-
„ ternes & les eſpèces (*Species*) (1) du pain & du vin demeurent, ce
„ n'eſt pourtant autre choſe que le Corps & le Sang de J. C. XVI.
„ Il faut prendre le Sacrement, non ſous une eſpèce ſeulement, parce
„ que Jeſus-Chriſt a dit lui-même, *Jean VI. Si vous ne mangez ma*
„ *Chair & ne bûvez mon Sang, vous n'aurez point la Vie éternelle.* Nous
„ accordons à la vérité que là où eſt le Corps, là auſſi eſt le Sang;
„ mais Jeſus-Chriſt nous a commandé de boire & de nous fortifier par
„ ce double ſigne; c'eſt pourquoi il n'eſt point contre la Foi Chrétien-
„ ne d'adminiſtrer auſſi ce Sacrement aux Enfans, ſi leurs Parens le
„ demandent, parce que cette parole de J. C. regarde auſſi les Enfans.
„ XVII. Le Sacrifice de la Meſſe ne repugne pas non plus à la Foi
„ Chrétienne, parce que Dieu a ordonné les Sacrifices, & quoi qu'il
„ n'y ait qu'un ſeul Sacrifice de J. C., on peut pourtant diſtinguer
„ entre le *Sacrifice d'Acquiſition*, (c'eſt-à-dire, par lequel nous acque-
„ rons le Salut) & les Sacrifices d'*Application* (c'eſt-à-dire le Sacrifice
„ de la Meſſe par lequel on fait l'application du Sacrifice de Jeſus-
„ Chriſt) XVIII. Ainſi il eſt permis de porter le Sacrement en pro-
„ ceſſion, ſelon l'ancienne coutume de l'Egliſe, à ceux qui croyent
„ que le Pain eſt le Corps de J. C. XIX. Les autres Cérémonies Ec-
„ cléſiaſtiques qui ſervent pour l'ordre comme les Ornemens des Tem-
„ ples, les Vêtemens Sacerdotaux & autres choſes de cette nature, on
„ doit les garder, non par néceſſité; mais pour l'ornement & pour
„ l'ordre. XX. C'eſt pourquoi ou ne veut point preſcrire de limites
„ aux Prêtres prudens ſur ces ſortes de choſes. On les avertit ſeu-
„ lement de ne pas ſe détourner de la Vérité pour des ſujets ſi le-
„ gers. XXI. Et comme les Prêtres ſont des hommes, l'Ecriture ſain-
„ te ne leur défend pas de ſe marier; mais ſelon *St. Paul*, ils feront
„ mieux de vivre dans une vraie Chaſteté & d'amener leurs auditeurs à
„ une vraie pénitence, à la doctrine de la Vérité ſur le ſujet des Sacre-
„ mens, ſur tout de celui du Corps & du Sang de J. C. (a).

(a) *Theob.* ub. ſupr.

Reflexions ſur la Confeſſion des Calixtins.

VI. CETTE Pièce Synodale eut le ſort de la plûpart de celles qn'on deſtine à concilier les Religions; c'eſt de ne contenter aucun des Partis. Comme elles ſont pleines d'équivoques, elles ſont ordinairement fort litigieuſes, & au lieu de terminer les Controverſes, elles en en-

(1) C'eſt-à-dire, les apparences, les accidents.

1441. enfantent quelquefois de nouvelles. C'eſt pourquoi *Æneas Sylvius* n'avoit pas tort d'appeller *diſcordante* cette ſorte de *Concorde*. *Theobald*, qui a donné ces Articles, les a comparez à l'*Interim* de *Charles-Quint*, dont les Catholiques & les Proteſtants ſe plaignirent également. *Balbin*, qui témoigne avoir eu ces mêmes Articles entre les mains, les a regardez comme une eſpèce de hapelourde, que montroit *Rockizane*, pour éblouïr les Calixtins, par l'appât de la Communion ſous les deux Eſpèces, & les Catholiques par celui du Sacrifice de la Meſſe, de la Tranſſubſtantiation & des Cérémonies, & tout cela dans la vûë d'obtenir l'Archévêché de Prague (a).

(a) *Epit.* L. V. C. III. p. 503.

Reglemens faits par une autre Aſſemblée Eccleſiaſtique.

VII. COCHLE'E au reſte fait mention d'une autre Aſſemblée Eccléſiaſtique tenuë cette année ſous l'autorité de *Ptaczeck* par l'Univerſité de Prague, *par le Clergé & par les Conſuls des Communautez de la même Ville*. Le Réſultat de cette Aſſemblée conſiſtoit en ſept Articles, qui ne ſont point équivoques. 1. " Que les Concordats de la Sainte Egliſe appellez *Compactata* ſeront tenus & effectuez par tous. 2. Que „ tous les Prédicateurs ſoûtiendront que la Communion ſous les deux „ eſpèces eſt vraie, utile & ſalutaire. 3. Que perſonne n'oſe prêcher „ qu'on prend autant ſous une eſpèce que ſous les deux, parce que „ c'eſt contredire ceux qui communient ſous les deux eſpèces. 4. Que „ perſonne n'oſe communier ſous une ſeule eſpèce, ni en public ni en „ particulier. 5. Que tous les Curez, (*Celebrantes*) communient le „ Peuple de leur propre main ſous les deux eſpèces. 6. Que perſonne „ n'oſe inſulter & diffamer les Communians (ſous les deux eſpèces) ni „ les appeller hérétiques & ſchiſmatiques; mais qu'ils ſoient tenus de „ tous pour vrais Fidèles. 7. Que tous les Prêtres ou Moines de Prague ſoient ſous l'obéïſſance de Maître *Przibram* & de Maître *Procope* „ (de *Pilſen*) & que ceux qui le refuſeront ne ſoient pas ſoufferts" (b). Le lieu de cette Aſſemblée n'eſt point marqué. Je ne ſai ſi c'eſt la même dont parle *Balbin* en ces termes: *L'autre partie des Utraquiſtes* (1) *qui faiſoient profeſſion de s'en tenir aux Décrets du Concile de Bâle aſſembla un Synode à* TREBONE (2), *& élût pour Archevêque un certain* NICOLAS (3). *Sous lui les Taborites, race née pour le carnage & les incendies, quoi qu'affoiblis tant par la paix que par la guerre, firent irruption en Autriche, où ils mirent tout à feu & à ſang, en remportérent beaucoup de butin & firent pluſieurs priſonniers.* ULRIC DE ROSEMBERG *qui avoit fait ſa paix avec les Taborites de* PILSEK *&* de WODNIA, *fut chargé par l'Empereur d'accommoder les Taborites & les Etats de Hongrie, moyennant une certaine ſomme d'argent qu'ils donnerent pour le rachat des priſonniers* (c). Cette particularité fait voir que la paix étoit fort chancelante, qu'on ne ſuivoit pas aveuglément *Rockizane*,

(b) *Cochl.* L. IX. p. 335.

(c) *Balb.* ub. ſupr. p. 503.

(1) C'eſt-à-dire les *Communiants ſous les deux eſpèces*.
(2) C'eſt apparemment *Trebnitz*.
(3) C'eſt apparemment le même que *Theobald* appelle *Ales Wrzeſtiouski*.

zane, & que la face des choſes étoit toujours fort variable en Bohême. 1441.

Paix entre *Wladiſlas* Roi de Pologne, & *Elizabeth* Reine de Hongrie.

VIII. Ceci nous amène en *Hongrie* où les Taborites cherchoient à pêcher en eau trouble, pendant les agitations de ce Royaume, déchiré par deux puiſſants partis fort acharnez l'un contre l'autre. Le Roi de Pologne, aſſiſté du fameux *Jean Corvin Hunniade*, y avoit fait de grands progrès dès l'année précédente après une victoire qu'il avoit remportée ſur les Troupes d'*Elizabeth*. Il en fit encore de conſiderables cette année, non ſans trouver beaucoup de réſiſtance de la part des Hongrois, qui, renforcez par les Bohemiens, & par les Allemans, ſoutenoient ſous la Reine *Elizabeth* le parti du jeune *Ladiſlas*. Ces Troupes avoient à leur tête *Jean Giskra*, Gentilhomme Bohemien, que l'Hiſtoire nous repréſente comme un des plus grands Capitaines de ſon temps. Il remporta pluſieurs avantages ſur le parti de *Wladiſlas* & lui enleva pluſieurs Places de la haute Hongrie. On dit même que, dans la ſuite de ces guerres, il battit, avec 4000. Bohemiens & Moraves ſeulement, une Armée de 16000. hommes commandez par *Jean Corvin Hunniade*, qui fut depuis Roi de Hongrie, & qui ſe rendit ſi redoutable aux Turcs (a). D'autre côté, les Taborites, ennemis de ce dernier Parti, & plus favorables à la Pologne, faiſoient des courſes en Hongrie, qui mettoient tout le Royaume en combuſtion. C'eſt ce qui obligea le Pape à y envoyer le Cardinal *Julien* pour tâcher d'appaiſer ces troubles, ou pour en profiter. Il eſt certain, comme on l'a vû, qu'*Elizabeth* avoit reconnu *Felix V.*, & l'on crut qu'*Eugene* voulut regagner cette Princeſſe, en lui offrant ſes bons offices. *Julien* avoit ordre en même tems de s'aboucher avec *Wladiſlas* pour le même ſujet. Il trouva les deux partis aſſez diſpoſez à la paix, & il ne s'agiſſoit plus que des Conditions. Pour en convenir, le Cardinal porta *Wladiſlas* à ſe rendre à *Javarin*, où étoit la Reine, la paix s'y conclut de la maniere du monde la plus agréable pour les deux Partis, comme on le peut voir dans les Hiſtoriens de *Pologne*. Mais la Reine ne jouït pas long tems de ce bonheur, puiſqu'elle mourut peu de jours après, ſavoir le 19. ou le 24. de Septembre de 1442., non ſans ſoupçon de poiſon. Tous les Hiſtoriens s'accordent à donner de grands éloges à cette Princeſſe, ſur tout à ſa modeſtie dans la proſpérité, & à ſa conſtance dans l'adverſité. L'oppoſition qu'on faiſoit des vices de la Mére qui étoit l'Impératrice *Barbe*, aux vertus de la fille, faiſoit appeller la derniere, la meilleure fille de la plus méchante Mére qui fut jamais.

(a) *Czechor.* ubi ſup. Lib. V. Cap. VI. p. 610. 622.

Affaires Etrangéres. *Italie, Eſpagne.* Soumiſſion des Jacobites & des Ethiopiens au Siége de Rome.

IX. Il ſe tenoit toûjours une eſpèce de Concile à *Florence* où étoit encore *Eugene IV.* recevant les coups de foudre de *Bâle* & les repouſſant par d'autres coups de foudre. Au milieu de cette tempête, il ne laiſſa pas d'éprouver des jours ſereins & lumineux, pour le conſoler dans ſes épreuves. Telle fut la ſoumiſſion des *Jacobites* & des *Ethiopiens* au Siége de Rome. Il les y avoit invitez après l'Union des Grecs & des Arméniens. Leurs Députez arrivérent au commencement de 1441. L'Abbé *André* Chef de la Députation des *Jacobites* donna dans ſa harangue

 des

1441. des titres magnifiques au Pape. Je n'y trouve pourtant point ceux de *Vicaire de J. C.* & de *Dieu en Terre*, qu'on donne communement au Pontife Romain. Ainsi il faut que l'Orient le céde à l'Occident en matiere d'hyperboles. Le Pape leur fit donner une Formule de Foi qu'ils acceptérent avec soumission.

Leur origine & leurs opinions.

X. Je rapporterai ici leur origine & leurs opinions dans les termes du Continuateur de Mr. *Fleury*. *Ils ont tiré leur nom* (les Jacobites) *d'un certain* Jaques *Syrien de Nation, Disciple d'*Eutyche *& de* Dioscore, *dont il soutint & étendit tellement l'hérésie dans l'Asie & dans l'Afrique, au commencement du VI. Siécle, qu'enfin toutes les autres Sectes differentes dans lesquelles les* Eutychéens *étoient divisez se réunirent au VII. Siécle en celle des* Jacobites, *qui étoit la plus nombreuse & la plus étenduë. Leur Patriarche particulier est à Caremet Ville de la Mesopotamie & prend le titre de Patriarche d'Antioche, quoiqu'il y ait un Schismatique Grec qui le soit, & qui a son Siége à Damas, & depuis le Schisme les* Jacobites *ont tellement prévalu par dessus les Grecs, qu'ils se sont rendus presque tous seuls les Maitres du Siége Patriarchal d'Alexandrie, quoiqu'il y en ait un autre pour les Grecs & il a sous soi celui de l'*Ethiopie, *où les Chrétiens sont presque tous* Eutychéens *ou* Jacobites. *Ainsi leurs erreurs ne sont presque pas differentes de celles des Grecs* (a). Ce que dit cet Auteur que presque tous les Chrétiens d'*Ethiopie* étoient *Eutychéens* ou *Jacobites* est difficile à concilier avec l'opinion commune, qui fait les *Ethiopiens* ou *Abyssins* Sujets du fameux *Prête-Jean* ou *Prêtre-Jean*, puisque l'Histoire dit que ce prétendu Empereur d'*Ethiopie* & ses Sujets étoient *Nestoriens*, directement opposez aux *Jacobites*. Il y a encore une autre difficulté à croire que les Ethiopiens, dont les Députez vinrent à Florence, fussent Sujets du *Prête-Jean*, puisqu'il paroit, par des témoignages qu'il n'est pas aisé de contester, que ce dernier dominoit, non en Afrique, mais en Asie, & que même sa race étoit éteinte environ trois Siécles avant le Concile de Florence (b). Quoiqu'il en soit, les Ethiopiens alors commandez par l'Empereur *Constantin Zera Jacob*, c'est-à-dire, *Semence de Jacob*, offrirent de se réünir & se réunirent, dans le Concile de Florence au Siége de Rome. Si ce fut sincérement ou non, je m'en rapporte aux savans Auteurs du Dictionnaire de *Trévoux*, qui disent qu'il est constant que les Ethiopiens ou Abyssins n'ont eu recours à Rome & aux Portugais, que lorsque leurs affaires ont été en désordre (c). En effet il paroit, par l'Histoire, que cette union n'eut pas de suite (d).

* Procedez du Duc de Milan, à l'égard d'*Eugene IV.* & de *Félix V.* Il conclut la paix avec les Florentins & les Venitiens.

* XI. Un bel Esprit d'Italie en ce tems-là, *François Philelphe*, Pensionnaire du Duc de Milan, écrivoit l'an 1440. aux Florentins que *Félix*, gendre, & même gendre cheri de ce Duc, ne pût jamais le gagner, ni par priéres, ni par promesses, le Duc disoit que *sa prémiere alliance étoit avec Dieu, & qu'il n'y a point d'honneur & de recompense comparable à celle que Dieu donne à la vertu* (e). Si cet héroïsme étoit sincère, il ne dura pas long tems, puisque le Duc ordonna l'an-

(a) *Hist. Eccl.* Tom. XXII. p. 352.

(b) *Francisc. Pagi*, Tom. III. §. XCV. XCVIII.

(c) Au mot *Abyssins*.

(d) *Fleury* ub. sup. p. 355.

(e) *Philelph.* Epist. L. IV. Ep. 20 ap. *Fr. Pagi*, ub. sup. p. 623.

née

née suivante de traiter avec *Félix* & de lui offrir de le rendre Maître de Bologne, & de lui remettre les Places de l'Eglise Romaine. Il est vrai que, pour l'exécution de ses offres, & pour défendre ses propres Etats, il demandoit à *Félix* de grosses sommes d'argent. Ce dernier en offrit une partie, & *Philippe* promit d'envoyer bien-tôt une Ambassade à Bâle pour reconnoitre *Félix*; ce qui ne s'exécuta point (a). 1441.

Cette année se conclut la paix entre le Duc de Milan & les Florentins, les Venitiens & autres Confédérez. Comme *Eugene* n'étoit pas de ce nombre, il se plaignit beaucoup de ce qu'ils avoient partagé entr'eux *Bologne* & le reste de la *Romagne*, au lieu de les lui restituer, comme appartenant à l'Eglise (b).

(a) *Fleury* ub. sup. p. 362. 363.

(b) *Pogg.* Hist. Florent. p. 359.

Le Roi d'Arragon rompt avec Eugene IV. & se déclare pour le Concile de Bâle & pour Félix V.

XII. On a vû l'année précédente le manège du Roi d'Arragon avec les Papes Concurrents, dans le dessein de se livrer au plus offrant; mais la rupture éclata entre *Alfonse* & *Eugene* par les progrès de l'un dans le Royaume de *Naples*, & les Anathêmes de l'autre; comme on en peut voir les Actes dans l'un des Continuateurs de *Baronius* (c). C'est ce qui détermina le Roi d'Arragon à se déclarer ouvertement pour le Concile de Bâle & pour *Félix V.* " Le Concile de Bâle, dit le Continua-„ teur de Mr. *Fleury*, reçut des Lettres d'*Alfonse*, qui mettoit ses „ six Royaumes sous l'Obeïssance de *Félix* & promettoit encore de bien „ plus grandes choses si on lui envoyoit quelque Légat à *Latere*. On „ choisit pour cette Dignité & pour cet emploi *Jean de Segovie*, qu'on „ nommoit le Cardinal de *St. Calixte*, à qui l'on donna un plein pou-„ voir sur toute l'Italie & les Isles adjacentes, afin de faire connoitre „ dans tout ce Païs la Justice du Concile de Bâle, de procurer la sou-„ mission au Pape *Félix*, & de ménager la paix entre *Alfonse* & *René* „ *d'Anjou* (d) ". A l'égard du Roi de *Castille*, non seulement il demeura constant dans l'obédience d'*Eugene*, mais il écrivit au Roi de *France* pour l'exhorter à l'imiter à cet égard. C'est ce qui paroît par une Lettre de remercîment de ce Pape, où il prie en même tems le Roi de Castille d'écrire sur le même pied aux autres Princes Chrétiens. Il y avoit alors de grandes brouilleries en Castille à l'occasion de *Dom Alvarez de Lune*, qui avoit un si grand crédit auprès du Roi, qu'il en avoit fait chasser les Princes Arragonois. Cette faveur lui avoit attiré la haine de tous les Grands & l'affaire étoit sur le point d'éclater par une guerre intestine. C'est ce qui obligea *Eugene* à en écrire à *Marie* Reine de Castille, qui avoit pris parti pour les Mécontents dans cette querelle, aussi bien qu'au Roi de Navarre, pour exhorter les uns & les autres à la paix.

(c) *Rayn.* 1441. n. 16.

(d) *Ubi supra* p. 364.

France & Angleterre.

XIII. Il ne se passa rien de considérable cette année entre la France & l'Angleterre, par rapport au Civil, moins encore par rapport à l'Ecclésiastique. On a vû le peu de succès des Conférences d'*Arras* pour la paix. La Duchesse de *Bourgogne* qui l'avoit fort à cœur, obtint qu'on les renouvellât à *St. Omer*. Mais elles n'eurent pas plus de succès que les précédentes, par des prétextes recherchez de part & d'autre, par-

1441. ce qu'ils ne vouloient ni les uns ni les autres la paix, quoi qu'ils en eussent à peu près également besoin. Cependant *Charles VII.* profita de ces apparences de paix, pour reprendre plusieurs Places sur les Anglois, comme *Creil*, *Pontoise*, dans l'*Isle de France*, & d'autres Villes importantes, tant en *Normandie* qu'en d'autres Provinces. Je n'ai pas remarqué dans l'Histoire de ces deux Nations qu'il y ait eu personne de la part du Pape dans les Négociations de cette année. J'ai pourtant peine à croire que ce ne soit une omission, comme on en trouve beaucoup dans les Historiens, sur tout par rapport à l'Ecclésiastique.

Diète de Mayence.

XIV. DANS la Diète de *Nuremberg* tenuë l'année précedente sans beaucoup de fruit, l'Empereur en avoit ordonné une pour cette année à *Mayence*, afin d'y remedier au Schisme inévitable par la désunion du Concile de Basle avec *Eugene IV.* au sujet de l'élection de *Félix V.* & de déliberer en même tems sur les Griefs de l'Empire proposez au Concile de Basle. L'Empereur avoit promis de se trouver à cette Diète; mais, trop occupé ailleurs (1), il y envoya ses Ambassadeurs avec ses ordres. Le Roi de France & plusieurs autres Princes Etrangers y avoient aussi les leurs, aussi bien que le Concile de Bâle & les deux Concurrents. D'abord *Jean de Segovie*, créé Cardinal par *Félix* & envoyé comme Légat du Concile à la Diète, prétendit avoir audience en qualité de Cardinal & de Légat à *Latere*, consentant qu'on en usât de même à l'égard des Légats d'*Eugene*. *Jean de Ségovie* écrivit aussi-tôt au Concile de Bâle, pour donner avis de ce qui se passoit & demander qu'on lui associât d'autres Ambassadeurs pour l'appuyer. Le *Cardinal d'Arles* y fut envoyé avec *Jean de Griemwalde* Evêque de *Frisingue* & Cardinal de la façon de *Félix*. Les Princes de l'Empire déclarérent d'abord au Cardinal d'*Arles* que pour lui ils le recevroient comme vrai Cardinal (2) pourvû qu'il ne prît pas la qualité de Légat de *Félix*, & que ses Collègues ne se portassent point pour Cardinaux. Après bien des contestations, il fallut que les Ambassadeurs du Concile cédassent, de peur que la Diète ne se rompît sans pouvoir défendre la cause du Concile & de *Félix*, ce qu'ils firent dans une Assemblée générale le 24. Mars. Le lendemain les Ambassadeurs d'*Eugene* furent ouïs. Les principaux étoient *Jean de Carvaial* Espagnol Evêque de *Plazencia* en Espagne (3) & le célèbre *Nicolas de Cusa* Archidiacre de *Liége* & Protonotaire Apostolique (4). Les uns & les autres furent ouïs plusieurs jours. Après quoi la Diète conclut que pour la paix de l'Eglise, il falloit assembler un Concile général dans quelque autre endroit que Bâle & Florence; Que si les Concurrents, ou l'un d'entr'eux n'en vouloient pas nommer un, l'Empereur en nommeroit six en France &

(1) En Autriche où *Albert VI.* d'Autriche étoit entré à main armée.
(2) Il étoit de la creation de *Martin V.*
(3) *Eugene* le fit depuis Cardinal.
(4) *Nicolas V.* le fit Cardinal.

& six en Allemagne, pour choisir & qu'il falloit absolument que ce Concile commençât au 1. d'Août de 1442 (a). Cependant il fut resolu qu'on assembleroit une Diète à *Francfort* au mois de Mai de la même année. 1441.

(a) *Franc. Pagi*, ub. sup. p. 628. 629.

Decret du Concile de Bâle touchant la Fête de la *Visitation de la Ste. Vierge.*

XV. L'Autorité du Concile de Bâle commençoit à chanceler. La Diète de Mayence le tenoit en échec & l'empêchoit d'avancer. Ses deux Actes les plus éclatans étoient fort controllez. La déposition d'*Eugene* déplaisoit à tout le monde. L'Election de *Félix* ne se soutenoit guéres que par des intrigues & à force d'Argent, comme on accusoit *Felix* de ne le pas épargner. Il se tenoit bien des Congrégations, mais elles se passoient en disputes. C'est pour cela que les Sessions publiques étoient fort rares, & fort stériles. Il s'en tint une cette année qui fut la 43. Encore ne roula-t-elle que sur une affaire étrangére au Concile & sur laquelle, selon la devotion générale d'alors, il ne pouvoit guéres y avoir de dissentimens. C'étoit la célébration de la fête de la *Visitation de la Vierge*. Cette solemnité avoit déja été instituée par *Urbain VI.* & confirmée par *Boniface IX.* Mais comme cette institution se fit dans un tems de Schisme, ceux de l'autre Obédience n'avoient pas voulu s'y soûmettre. Le Concile de Basle voulut donc en faire un Décret qui fût généralement observé; mais je ne sai si la conjoncture étoit plus favorable; au moins étoit-elle à peu près la même. Quoi qu'il en soit, *le Concile ordonna qu'elle seroit célébrée le 2. de Juillet châque année dans toute l'Eglise & par tous les Fidèles, accordant à ceux qui assisteroient à Matines, à la Procession, au Sermon, à la Messe, aux premiéres & secondes Vêpres, pour chacun de ces Offices cent jours d'Indulgences* (b). Les Péres du Concile alleguoient, pour motifs de ce Décret, le grand besoin qu'on avoit de l'intercession de la Vierge dans ces tems de désunion. Les Antagonistes du Concile au contraire, entre lesquels sont les trois Continuateurs de *Baronius* (c), prétendoient que c'étoit une pure hypocrisie, pour en imposer au monde. Je laisse aux Théologiens à décider sur l'efficace de l'intercession de la Vierge. Je ne voudrois pas non plus imputer au Concile un principe aussi odieux que l'hypocrisie; mais en Historien je crois pouvoir rendre deux raisons du choix que fit le Concile de cette conjoncture pour donner ce Décret. L'une étoit de ne pas perdre le droit de tenir des Sessions publiques, l'autre de n'y rien décider sur les questions qui étoient alors sur le tapis, avant la Diète prochaine de Francfort.

(b) *Fleury* Hist. Ecclesiastiq. Tom. XXII. Part. II. p. 361.

(c) *Raynald*, *Bzovius* & *Spondanus*.

Si le Concile fut d'accord sur le Décret même, il n'en fut pas ainsi sur la maniere de le concevoir. Les uns prétendoient qu'il falloit le publier *au nom de Félix, par l'approbation du Concile*; les autres, que l'on mît seulement *sous le Pape Félix Président*. Ce dernier avis l'emporta (d).

(d) *Pagi*, ub. sup. p. 628. *Fleury*, ub. sup. p. 361.

1442.

* Hongrie & Bohême. Mort de la Reine *Elizabeth*.

* XVI. La mort inopinée de la Reine *Elizabeth* rompit toutes les mesures de la paix en Hongrie. Comme elle s'étoit faite à l'avantage de

Wla-

1442. *Wladislas*, il regretta sincérement *Elizabeth*. Il étoit devenu, par cette paix, administrateur du Royaume de Hongrie & Tuteur du jeune *Ladislas*, & il devoit hériter du Royaume, en cas que ce jeune Prince vînt à mourir. Mais il prévit bien que, la Reine n'étant plus, tout le Traité s'en iroit en fumée. En effet, peu de tems après sa mort, les deux partis se remirent en Campagne avec plus d'animosité que jamais. La plus grande partie des Grands de Hongrie se rangérent sous les Drapeaux du Roi de Pologne. Le seul *Giskra* tint bon avec ses Bohemiens & ses Moraves, entre lesquels il y avoit plusieurs Grands Seigneurs de l'une & de l'autre Province. Il battit plus d'une fois l'autre parti avec peu de troupes. Enfin le Cardinal *Julien* assisté de l'Evêque d'*Agria* (1) en haute Hongrie, de l'avis de l'Empereur, renoua le Traité de paix. Elle se fit heureusement, & de part & d'autre on résolut de tourner ses armes contre les Turcs, au grand contentement du Cardinal, & de *Hunniade*, qui brûloit d'impatience de signaler sa valeur dans cette guerre, où il fut en effet plus heureux que dans l'autre, puisqu'il gagna sur les Turcs plusieurs victoires signalées, qui les obligérent à demander la paix.

Expeditions contre les Brigands qui infestoient la Bohême.

XVII. APRE'S cette digression qui ne m'a pas paru hors de sa place, à cause de la liaison qu'avoient alors ensemble les affaires de Bohême & de Hongrie, revenons en Bohême. Elle n'étoit pas moins agitée sous les apparences de la paix, que pendant une guerre ouverte, soit qu'une espèce d'Anarchie, dont on se flatte aisément sous une Regence, soit que les différents de Religion en fussent le prétexte. Tout le Royaume étoit plein de Brigands. Comme ils s'étoient emparez de plusieurs Forts dans la Campagne, ils pilloient & massacroient impunément en plein jour, de sorte que les Païsans étoient contraints d'attendre la nuit pour labourer & ensemencer les terres. Ce fut pour s'opposer à ces violences que les Gouverneurs s'étant assemblez, ordonnérent à la Noblesse de châque District de prendre les armes & même de se joindre plusieurs ensemble, quand un seul ne suffiroit pas, pour exterminer ces voleurs. Ce torrent de brigandage fut un peu arrêté par ces mesures. On en éxécuta plusieurs. Il y en avoit un entre autres qui s'étoit emparé du Château de *Hussinetz*, dans le District de *Prachin*, d'où il infestoit toute la Province. Ce Cercle se joignit avec celui de *Glatau* pour l'y aller assiéger. On ne put le réduire qu'en l'affamant. Encore obtint-il par composition la liberté de se retirer ailleurs. Plusieurs Gentilshommes de marque furent employez à cette seule expédition. Les Brigands d'une Forteresse nommée *Skali*, n'en furent pas quittes à si bon marché, assiégez & forcez par les Seigneurs de *Schwamberg* & de *Colowrat*, ils furent pendus sans quartier. L'Exemple des Bohemiens réveilla les voisins, où ces petits Tyrans ne se faisoient pas moins redouter,

(1) *Simon Roxgon*, dont *Giskra* avoit épousé la Nièce. *Czech.* n. 6. ub. sup. p. 623.

ter, comme en *Misnie* & en *Silésie*. Le Margrave de *Misnie* vint avec les Troupes les chasser de *Blankestein*, & en délivra les Villes de *Bautzen* & de *Gorlitz*. Il y avoit déja quelques années qu'un de ces voleurs, qui commandoit à *Nacod* Ville de Bohême, exerçoit des brigandages en Silésie. Ceux de *Breslaw* & de *Schweidnitz*, animez par les heureux succès des autres, se mirent en devoir de l'en chasser. A leur approche il alla au devant d'eux avec 100. Chevaux; mais voyant leur nombre & leur bonne résolution, il rentra dans la Ville, où il fut vigoureusement assiégé. Craignant d'être pendu, comme les autres brigands, il se rendit au bout de deux jours. Les vainqueurs mirent le feu à ce nid de voleurs (a). On ne leur fit pas plus de quartier en *Moravie*. Malgré toutes ces expéditions, il vint avis en Bohême que ces perturbateurs du repos public avoient fait ensemble une Ligue & qu'ils ménaçoient d'une guerre ouverte. On envoya contr'eux à *Gitschin*, où ils s'étoient assemblez, le Général *Ales Wrzestiowski*, qui les dissipa & brûla le lieu de leur retraite. Mais les fatigues de cette expédition, jointes à son grand âge, lui coûterent la vie; quelques-uns dirent néanmoins qu'il avoit été empoisonné. Je l'ai nommé, tout barbare qu'est son nom dans notre Langue, parce que l'Histoire a beaucoup loué ses vertus Militaires, Politiques & Religieuses. 1442.

(a) *Theob.* ubi supr. Cap. XIII. *Merian.* Bohem. Topograph.

XVIII. MAIS les divisions intestines, plus difficiles à éteindre, n'en demandoient pas de moins efficaces que l'extinction des voleurs, D'un côté les Gouverneurs étoient trop foibles pour dompter un Peuple fougueux & accoutumé depuis longtems au soulevement. De l'autre leur mesintelligence en matiere de Religion servoit de prétexte aux factieux pour remuer. Les Taborites, reveillez à la faveur d'une Regence foible, où chacun vouloit être Gouverneur & Roi, n'approuvoient point la Confession de Foi de l'Université de Prague rapportée ci-dessus. Ils se plaignoient encore plus de celle de *Rockizane* qui, à leur gré, ne cédoit tant au Pape que pour être Archevêque. *De tant de véritez célestes*, disoient-ils, *il ne retient que l'Usage du Calice*; encore n'est-il pas bien Orthodoxe là-dessus. C'est ce qui donna lieu l'année suivante à un nouveau Synode à *Cuttemberg*, tant des Calixtins que des Taborites.

Divisions intestines de la Bohême.

XIX. PENDANT que ces choses se passoient, les Gouverneurs de Bohême ne voyant aucun moyen d'y rétablir la Paix, ni par force, ni par amitié, résolurent d'un commun accord d'envoyer, pour la troisieme fois, une Ambassade solemnelle à *Frederic III.*, pour lui demander le jeune *Ladislas*. Les Ambassadeurs étoient *Ménard de Maison-Neuve*, *Jacaubek Bilinsky* & *Jean Socol*, avec des Sénateurs des trois Villes de Prague. Ils avoient ordre de prier l'Empereur de permettre que *Ladislas* fût élevé en Bohême pour en apprendre la Langue, les Loix & la Religion, comme *Ptaczeck* l'eût voulu. L'Empereur qui se doutoit de cette derniere vuë leur répondit, avec beaucoup de douceur, qu'il arriveroit de grands troubles en Hongrie & en Autriche, s'il éloignoit

Ambassade à l'Empereur *Frederic III.* pour lui demander le jeune *Ladislas*. Il le refuse.

1442. *Ladiſlas* d'auprès de lui; Qu'il s'étonnoit de leur méfiance, puiſqu'il étoit aſſez clair que *Ladiſlas* ſeroit mieux élevé à ſa Cour qu'en Bohême, où tout étoit en trouble; Que d'ailleurs il ne pouvoit abandonner la tutelle d'un Prince, qui étoit ſon parent de ſi près & qui lui avoit été ſi fort recommandé par la Reine ſa Mére. On prétend que les Hongrois & les Autrichiens firent la même demande & reçurent le même refus.

Les Bohemiens offrent la Couronne à l'Imperatrice *Barbe*.

XX. Sur ce refus on prit d'autres meſures. Les Gouverneurs, craignant que les Bohemiens, à l'imitation des Hongrois, n'appellaſſent un Roi étranger, réſolurent de ſe jetter entre les bras de l'Impératrice *Barbe*. On diſoit que, rentrée en elle-même, elle avoit changé de conduite. Comme elle paſſoit d'ailleurs pour avoir été dans les intérêts de *Jean Hus*, & de ſa Secte, *Ptaczeck* & ceux de ſon parti en auguroient bien pour ſe ſoutenir. Quelques Hiſtoriens ont ſoupçonné que c'eſt de là qu'étoient venus les mauvais bruits qu'on avoit répandus contre les mœurs de cette Princeſſe, & en particulier l'accuſation d'Athéiſme dont *Æneas Sylvius*, & après lui tous les autres Auteurs Catholiques Romains l'avoient chargée. *Theobald* lui-même, tout Proteſtant qu'il étoit, confeſſe que ce n'eſt que ſur leur parole qu'il a dit d'elle autant de mal qu'eux, & il témoigne en même tems qu'il a lû des Auteurs qui en ont parlé tout autrement, & qui même ont fait ſon Apologie. Quoi qu'il en ſoit, on envoya une Ambaſſade à *Barbe* qui étoit alors en Hongrie, & on peut juger qu'elle ne ſe fit pas beaucoup prier pour accepter la Couronne.

Elle l'accepte & demande 3. choſes. Sentimens des Bohemiens ſur cela.

XXI. Comme elle avoit déja été couronnée Reine de Bohême, pluſieurs années auparavant, elle y écrivit avant que d'arriver, des Lettres comme Reine. Le Seigneur *Kruſchina de Leichtemberg*, l'alla prendre ſur les Frontieres de Moravie, où des Gentilshommes Hongrois l'avoient accompagnée. De là elle ſe rendit à *Czaſlau* Capitale du Cercle de ce nom. Trois Seigneurs du Parti Calixtin, *Ptaczeck*, *Holygski* & *Podiebrad*, l'y allerent trouver. On ne dit pas ſi ce fut par ordre ou de leur propre mouvement. De *Czaſlau*, ils la conduiſirent à *Melnichs*, l'une des Villes de ſon appanage. Ce fut là que les Bohemiens lui envoyérent des Ambaſſadeurs, pour faire une eſpèce de Capitulation. L'Impératrice leur demanda trois choſes, par l'organe de *Ptaczeck*. 1. La diſpoſition des Mines. 2. Les impôts ſur les boiſſons (*Potulentorum*). 3. Le Château de Prague, pour y faire ſa réſidence (1). Les Ambaſſadeurs répondirent qu'ils n'avoient point ordre de s'expliquer là-deſſus; mais qu'ils en écriroient à leurs Principaux, & qu'ils en ſolliciteroient la réponſe au plus vite. Quand ces propoſitions furent portées à Prague, il y eut là-deſſus une grande diverſité d'opinions. Les uns, s'emportant

(1) 1. *Jus fodinarum liberum:* 2. *Tributi potulentis impoſiti reditus.* 3 *Arx Pragenſis in quâ degeret.*

tant contre *Ptaczeck*, comme s'il eût voulu s'emparer de tous les revenus du Royaume, afin de dompter les Bohemiens, disoient qu'il falloit bien se garder de lui tant accorder, de peur qu'il ne s'en prévalût pour exécuter ensuite tout ce qu'il voudroit, abusant de la faveur de la Reine. Les autres, qui n'approuvoient pas plus les propositions que faisoit *Ptaczeck*, parce qu'on soupçonnoit qu'il faisoit parler la Reine pour son propre interêt, croyoient pourtant qu'il ne falloit pas le rebuter tout à fait, parce qu'il avoit la plus grande partie de la Noblesse à sa disposition, & qu'étant le Maître des Troupes, il pourroit obtenir par force, par des incendies & des massacres, ce qu'on ne voudroit pas lui céder de bonne grace. Après une longue déliberation, il fut résolu d'amuser *Ptaczeck* par de belles paroles & d'offrir à la Reine la moitié du revenu des Mines & des Impôts des Brasseries, pourvû qu'elle promît par écrit de ne rien demander davantage. Autant que j'en puis juger, cette négociation s'en alla en fumée. 1442.

Ptaczeck prend le titre de suprême Gouverneur des Villes de Prague.

XXII. Ptaczeck voyant échouer son projet, s'avisa d'un autre stratagême. Il accepta pour lui les conditions que ceux de Prague n'avoient faites que par maniere d'acquit & prit le titre de *suprême* (1) *Gouverneur des Villes de Prague*, dont il ménagea l'amitié pendant toute sa vie, n'ignorant pas combien leur secours lui seroit nécessaire par rapport à ses vuës. Ainsi, chargé de l'administration du Royaume, il résolut d'en assembler les Etats où l'on créa des charges pour faire la guerre aux brigands. Châque Canton avoit un Chef, *Maison-Neuve* qui est appellé ici Burgrave ou Prefect suprême des Forteresses de *Prague*, & de *Carlstein*, commandoit avec *Jean Kolowrath*, les Cercles de *Slan* & de *Prague*; *George Podiebrad*, celui de *Gratz*; *Rosemberg* celui de *Bechin*; *Micholovitz* celui de *Prachin*; *Schwanberg* celui de *Pilsen*; *Guttenstein de Rabenstein* celui de *Satzer*; *Hasenberg* celui de *Raudnitz*; *Michalecz* celui de *Boleslaw*.

Ambassade des Bohemiens à l'Empereur.

Cependant la Paix ne se rétablissoit point dans le Royaume, parce que la jalousie du Gouvernement y entretenoit la division. Comme on trouvoit que *Ptaczeck* abusoit tyranniquement de son pouvoir, on l'obligea d'assembler les Etats du Royaume, où sous prétexte d'éteindre les factions, on résolut de renvoyer à l'Empereur pour le prier de nouveau de leur envoyer *Ladislas*, & pour lui notifier qu'on éliroit un autre Roi s'il le refusoit. *Ptaczeck* lui-même, à qui cette proposition ne plaisoit pas, fut choisi pour cette Ambassade de la part de la haute Noblesse, avec *George* de *Weissembourg*, & il accepta cette Commission par politique. On nomma trois Deputez pour l'Ordre des Chevaliers, & un Sénateur de châque Ville. L'Empereur répondit favorablement, que non seulement il leur envoyeroit *Ladislas*, mais que même il prendroit,

(1) Il faut se souvenir de ce qu'on dit de sa grande autorité dans le Païs & dans l'armée, sans quoi il seroit mal aisé de comprendre comment il auroit pu s'arroger un si grand pouvoir ayant des Collegues dans le Gouvernement.

1442. droit, pour quelque tems, l'administration du Royaume, & qu'il établiroit sa résidence à Prague; qu'il confirmeroit toutes les Immunitez & tous les Priviléges que *Sigismond* & *Albert* avoient accordez tant au Public qu'aux Particuliers; & qu'enfin il feroit renouveller & ratifier de nouveau les Concordats en matiere de Religion par le Siége Apostolique, de quoi il donna aux Ambassadeurs des Patentes scellées de son Sceau & de celui de l'Empire. On peut juger de la joye des Bohemiens, quand on leur apporta une réponse si conforme à leurs désirs. C'étoit en effet là l'unique moyen de mettre fin à leurs miséres; mais n'ayant été suivi d'aucune exécution, les hostilitez redoublérent entre des factions d'autant plus furieuses qu'elles avoient la Religion pour prétexte.

Synode de Kuttemberg. Confession de Foi des Taborites.

XXIII. Le principal étoit donc d'appaiser les troubles de Religion. C'est à cela qu'étoit destiné le Synode de *Kuttemberg*, annoncé l'année précedente. *Rockisane* y parla pour l'Université de Prague & pour les Calixtins. *Balbin* lui associe *Jean de Przibram*, dont il a été parlé, & *Nicolas Buskipec* avec *Bedinzich*, tous deux Prêtres, pour les Taborites.

La Confession de Foi des Taborites consistoit dans les Articles suivans.

„ I. Comme l'Ecriture est la Parole du Dieu véritable & éternel, „ qu'elle a été écrite par l'inspiration du St. Esprit dans les Livres des „ Prophetes & des Apôtres & confirmée par des Miracles tout divins, „ & que personne en âge de discretion ne peut sans elle parvenir à „ Dieu (1). Il s'ensuit de là qu'il faut la traduire en Langue vulgaire „ & maternelle, selon le commandement de St. *Paul*, & qu'il faut la „ suivre avec une souveraine vénération. A l'égard de la Doctrine des „ Péres, il faut la recevoir, quand elle est conforme aux Livres Cano„ niques & la rejetter, quand elle y est contraire (2).

„ II. Il n'y a qu'un seul Dieu en trois Personnes, comme cela est „ enseigné dans l'Ecriture Sainte, & dans les Symboles de *Nicée* & „ d'*Athanase*; il faut l'aimer de toute notre ame & de toutes nos „ forces.

„ III. Après avoir bien connu Dieu, il faut que l'Homme se con„ noisse lui-même, qu'il sache qu'avant la chûte d'*Adam* il étoit dans „ l'innocence, mais qu'après qu'*Adam* fut tombé par la ruse du Dia„ ble, il est devenu sujet au péché & qu'il a été conçû & engendré „ d'une semence criminelle, qu'il a ajoûté des péchez actuels à cette „ faute originelle, qui l'ont engagé dans une peine éternelle, dont il ne „ peut se relever par ses propres forces.

„ IV. L'Homme réveillé par le moyen de la Parole divine & par le „ sen-

(1) Ici sont citez *Athan.* in Lib. *contra Gent. Chrys.* in Rom. I. in Math. *Cyrill.* L. 3. *de Fide* ad Reg. *Theoph. Alex.* in secunda Pasch. *Tertull.* contra Hermog. *Hieron.* in I. Cap. ad Titum & ad Demetriad. Virg. Tom. 4. p. 16. *August.* de Doctr. Christ. Lib. II. Cap. 9.

(2) Ici sont citez *Decret.* Dist. 9. Lib. 3. *Noli meis verbis. August.* contra *Crescon, Gramm.* Lib. II. Cap. 31. & Ep. ad *Hieron.* 19.

„ ſentiment des peines temporelles, lorſqu'il reconnoît ſes péchez par 1442.
„ la Grace du St. Eſprit, qu'il en a une ſincére douleur, qu'il les
„ évite, autant qu'il peut, qu'il ſe confie en la Miſericorde de Dieu
„ le Pére & au précieux mérite de J. C., & qu'enfin il ne réſiſte pas
„ au St. Eſprit, qui par la Parole enflamme & augmente ſa Foi; un
„ tel homme doit ſavoir que tous ſes péchez lui ſont pardonnez par le
„ mérite de J. C. ſans lequel perſonne ne peut être ſauvé, parce qu'il
„ eſt l'unique propitiation entre Dieu & les hommes, comme l'ont
„ montré les Ombres & les Types de l'ancien Teſtament.

„ V. Et cette Foi ſalutaire ne pouvant être ſans les Oeuvres, ſelon
„ St. *Jaques*, juſtifie toute ſeule ſelon St. *Paul*, *Rom. III.* 4. 5. *Gal.*
„ *III. Epheſ. II.* en ſorte que le fidèle peut approcher en toute con-
„ fiance du Thrône de la Grace de J. C. notre Grand Pontife. *Heb.*
„ *IV.* & poſſéder la tranquilité de ſa Conſcience, avec une eſperance
„ inébranlable du ſalut. *Rom. VIII.* Cette Doctrine de la Juſtification
„ eſt ſur tout d'une grande importance, parce qu'elle contient le ſom-
„ maire de l'Evangile, le fondement de la Religion Chrétienne & la
„ très-conſolante aſſûrance du ſalut.

„ VI. Quoique les Commandemens du Décalogue contiennent toutes
„ les bonnes œuvres que nous ſommes obligez de faire, on ne les accom-
„ plit pourtant pas ſi parfaitement, à cauſe de l'infirmité humaine, que
„ l'on puiſſe eſpérer le ſalut par l'obſervation de ces Commandemens,
„ beaucoup moins par celle des Ordonnances humaines. *Eſaïe XXIX.* 13.
„ *Ezech. XX.* 11. 13. 18. *Math. XV.* 8, 9. *Marc VI.* 7. Or les
„ raiſons pour leſquelles la Foi doit être accompagnée des bonnes Oeu-
„ vres ſont 1. La reconnoiſſance envers Dieu. 2. Elles rendent témoi-
„ gnage à la Foi. 3. L'Edification du Prochain. 4. Les progrès dans
„ la Sainteté. 5. La recompenſe de la vie temporelle & éternelle.

„ VII. Par tout où s'enſeigne cette Doctrine, là eſt l'Egliſe Chré-
„ tienne dont J. C. eſt le Chef; & quoi qu'il ſe trouve au milieu
„ d'elle des membres morts, quiconque cependant tient cette Confeſſion
„ & y regle ſa vie, appartient à cette Egliſe, & hors d'elle il n'y a
„ point de ſalut. C'eſt à ſa Doctrine & à ſa Diſcipline, qu'on doit
„ obéïſſance, & non à l'Antéchriſt, qui bien qu'il ait toujours l'Egli-
„ ſe dans la bouche, ne ceſſe de la perſecuter cruellement; car la Succeſ-
„ ſion Apoſtolique des Miniſtres de l'Egliſe, qui, ſans doute, mérite
„ beaucoup d'égards, n'eſt pas attachée à certaines perſonnes & à un
„ certain lieu; mais elle eſt fondée ſur la pureté de la Doctrine ſalutai-
„ re enſeignée dans l'Ecriture Sainte, ce qui eſt confirmé par l'Autorité
„ de St. *Jerôme*, de St. *Ambroiſe*, *de Pœnit.* Lib. I. Cap. VI. &
„ de *Tertullien*, Lib. *de Præſcript.*

„ VIII. De peur que cette Egliſe viſible ne tombe dans des doutes
„ & dans l'Infidélité, Dieu lui a donné ſa Parole & les Sacremens, qui
„ ne ſauroient tromper. La Parole ſurpaſſe en excellence les Sacremens
„ *I. Cor. I.* 17. *Act. II.* 38. parce qu'elle doit préceder les Sacremens.

1442. „ IX. Les Sacremens ſont des ſignes viſibles d'une grace ſpirituelle, „ inviſible & de la participation aux biens céleſtes, qu'ils ſignifient. Il „ y en a deux, le *Baptême* & la Ste. *Cene*.

„ X. Le *Baptême* eſt le ſigne exterieur de l'Ablution interne du „ peché; les Enfans y peuvent auſſi être initiez, à condition pourtant „ que, parvenus à un âge plus avancé, ils feront une Confeſſion publi-„ que de leur Foi.

„ XI. Le Sacrement de la Ste. *Céne*, qui conſiſte dans de ſimple „ Pain & dans de ſimple Vin, ſans nul changement, eſt le ſigne du „ Corps & du Sang de J. C. demeurant dans le Ciel, lequel la Foi „ s'attribue & s'applique, & ſans cette Foi perſonne ne peut recevoir la „ choſe ſignifiée par le Sacrement, c'eſt-à-dire, les choſes ſpirituelles & „ céleſtes, qui ſont le Corps & le Sang de J. C.

„ XII. Le Sacrement de l'Autel n'eſt que du Pain & du Vin, qui „ ſont un ſigne du Corps & du Sang de J. C., qui eſt au Ciel, & „ que la Foi s'applique, & ſans cette Foi perſonne ne peut recevoir la „ réalité du Sacrement, *rem Sacramenti*.

„ XIII. Comme le Sacrement n'eſt que du Pain & du Vin, il faut „ manger l'un & boire l'autre ſelon l'inſtitution de J. C. mais il „ n'eſt pas permis de l'offrir pour les vivans & pour les morts, ni de „ l'enfermer dans une Châſſe, comme s'il étoit un Dieu, ni de le „ porter de lieu en lieu & d'en abuſer à pluſieurs blaſphêmes, contre „ la défenſe expreſſe de Dieu au premier Commandement de la Loi. „ Il ſeroit bien à ſouhaiter que l'Antéchriſt, au lieu de cette Idola-„ trie, nous eût laiſſé le véritable Sacrement ſous les deux eſpèces; „ ſelon les Commandemens de J. C.

„ XIV. Quoique nous tolerions les Ornemens des Egliſes, quand „ il n'y a ni ſcandale ni ſuperſtition, qu'ils ne reſſentent point le fer-„ ment de l'Antéchriſt, & qu'ils ſont indifferens; cependant ſi quel-„ cun y attachoit une vertu ſalutaire, il faudroit les retrancher & les „ défendre. Ce qui regarde particulierement les Images, auxquelles, „ contre le Commandement de Dieu, on rend un Culte divin; car „ ſi ſelon *Eſaïe VI.* il n'eſt pas permis d'adorer les morts, beaucoup „ moins l'eſt-il d'adorer les Images, ce qui regarde indirectement l'In-„ vocation des Saints.

„ Le XV. Article concluoit à exhorter les Miniſtres de l'Egliſe à „ prêcher avec zèle cette Doctrine, les Magiſtrats à la maintenir, „ tous les Chrétiens à en faire profeſſion, pour obtenir la Vie éter-„ nelle & éviter une éternelle condamnation; & le même Article met-„ toit par conſequent au rang des fables tout ce qu'on diſoit du Feu „ du Purgatoire". *Theobald*, qui rapporte cette Confeſſion des Taborites, en bon Lutherien, fait une longue exclamation ſur leurs Dogmes touchant l'Euchariſtie, où ils nioient la Préſence Réelle de Jéſus-Chriſt. *C'eſt une horrible erreur*, dit-il, *qu'ils ont tirée des Livres de* Wiclef. *Bon Dieu!* continue-t-il, *avec quelle fureur le Diable n'a-t-il pas perſé-*

cuté de tout tems ce St. Sacrement? Le célèbre Poëte Frischling *a fort bien* 1442.
représenté le Diable se vantant d'avoir si bien fait par ses ruses qu'il avoit ôté la moitié du Sacrement au Peuple & d'avoir persuadé les hommes qu'il n'y a que du Pain & du Vin dans l'Eucharistie. A quoi *Theobald* ajoute un passage de *Luther*, au Colloque de *Marpourg*, qui disoit sur cet Article, *que nier la Présence Réelle de J. C. c'étoit ôter l'Amande & ne laisser que la Coquille: (Nucleum eripiunt relicto putamine.)* Sans porter mon jugement sur celui de *Theobald*, j'ai été bien aise de le rapporter, parce que quelquefois on n'est pas fâché de connoître le Caractère des Auteurs.

Affaires Etrangéres. *Italie, Espagne, & Portugal.* Concile de Florence transferé à Rome.

XXIV. Il se passa cette année hors de la Bohême des évenemens, assez importants pour interrompre quelque tems le fil de l'Histoire. *Eugene*, non content d'avoir excommunié le Général *Sforce* Gendre du Duc de Milan, le chassa de la *Marche d'Ancone*, à la persuasion & par le sécours de son propre Beau-Pére. C'est ce qui obligea ce Général à se jetter entre les bras du Concile de Basle & de *Felix*; pour se vanger d'*Eugene* qu'il promettoit même de leur livrer sous de certaines conditions, que le Concile n'accepta pas, soit qu'il ne fût pas en état de les remplir, soit qu'il ne se fiât pas aux offres de *Sforce (1)*. Ce fut cette année que le même Pape transféra son Concile de Florence à Rome, & le tint dans l'Eglise de *St. Jean de Latran*. Il y reçut de nouveaux Ambassadeurs d'Ethiopie, & on y confirma la Réunion faite au Concile de Florence. Les Péres de Basle donnerent de fort mauvaises interprétations à cette translation; ils publioient hautement que le Pape n'avoit transferé son Concile à Rome que par ces deux raisons: L'une, pour avoir un prétexte de ne pas se trouver au Concile qui devoit être convoqué, par ordre des Princes, en France ou en Allemagne, n'en voulant souffrir qu'en Italie. L'autre étoit, de faire voir sa suprême Autorité sur les Conciles en les transférant à sa fantaisie d'un lieu à l'autre, comme il avoit fait de *Basle* à *Ferrare*, de *Ferrare* à *Florence*, & de *Florence* à *Rome* (a).

(a) *Fleuri* & *Pagi.* ubi sup.

Le Roi d'Arragon se rend Maître du Royaume de Naples.

XXV. Le Roi d'Arragon vint enfin à bout cette année du dessein ambitieux qui lui avoit tant coûté. C'est la Conquête du Royaume de Naples. Comme cette Conquête dépendoit de celle de la Ville de Naples, occupée en grande partie par *Réné d'Anjou*, *Alphonse* s'en rendit Maître moitié par force, moitié par surprise. Quelques Entrepreneurs ou Massons transfuges allérent lui proposer un chemin par lequel, moyennant une bonne recompense, ils l'assuroient de lui pouvoir livrer la Place. Le stratagême réüssit; *Alphonse* entra par le passage ouvert, non sans beaucoup de résistance de la part de *Réné*, & de ses gens. Ce dernier se retira dans le Château & s'y défendit quelque tems. Mais ne

(1) *Pogg.* Hist. Flor. Lib. VIII. pag. 359. L'Editeur de l'Histoire de *Pogge* ne met cet évenement qu'à 1444., mais les autres Historiens d'Italie, le placent à 1442. *Rayn.* 1442. num. XI.

1442. ne pouvant résister à une Armée victorieuse; il fallut capituler, ou plutôt demander quartier. Il obtint du Roi d'Arragon permission de se retirer auprès de son Protecteur sur deux Galéres du Général, qui étoient arrivées trop tard à son secours. De là il alla en France, où les affaires étoient trop brouillées pour le pouvoir rétablir (a). Cette Conquête du Royaume de Naples & la Paix entre le Duc de Milan & les Confédérez, donna pendant quelque tems un peu de repit à l'Italie.

(a) *Æn. Sylv.* Europ. Cap. LXV. p. m. 367. 369.

Bulle d'*Eugene* contre les Juifs en Castille.

XXVI. On marque à cette année une Bulle d'*Eugene IV.* envoyée en Castille, pour réprimer les abus que les Juifs y faisoient de certaines Concessions qui leur avoient été accordées par le Siége de Rome. Il est defendu par cette Bulle aux Chrétiens de manger & de boire avec les Juifs; d'habiter en même maison; de fréquenter les mêmes bains; de recevoir aucun reméde d'eux; & aux Juifs d'exercer aucun emploi public; de bâtir de nouvelles Synagogues; de courir les ruës pendant les Fêtes de Pâques; de témoigner contre les Chrétiens; de prendre des nourrices Chrétiennes; de blasphémer contre le nom Chrétien; & d'exercer l'Usure, tout cela sous peine d'Amendes arbitraires. Il faut remarquer que, dans cette Bulle, les Sarrasins ou Mahométans, sont joints avec les Juifs. Les Portugais ayant conquis la Ville de Ceuta, elle fut mise sous la protection du Siége de Rome par une Bulle d'*Eugene IV.* (b).

(b) *Rayn.* ubi sup. num. XIV.

France & Angleterre. Avantages que *Charles VII.* remporta sur les Anglois.

XXVII. Quoique *Charles VII.* fût inquieté par les mécontentemens des Princes, qui menaçoient d'une nouvelle revolte, il ne laissa pas de remporter des avantages considérables sur les Anglois en *Languedoc* & en *Gascogne.* Ceux-ci ne furent pas plus heureux en Normandie; où ils perdirent plusieurs Places importantes. Bien que le Roi de France tînt toujours pour *Eugene*, & qu'il eût desavoué le Concile de Basle, par raport à ses procédures à l'égard de ce Pontife, il paroit pourtant que le Duc de Bretagne avoit pris le parti du Concile contre *Eugene*, au sujet de quelques provisions de Bénéfice faites par le Concile en Bretagne, pour dédommager des Prélats dépouillez par *Eugene.* Ce dernier écrivit là-dessus à ce Duc en termes très-forts, pour lui reprocher sa conduite, comme une rebellion, & même comme une infidélité, disant qu'en 1435. il lui avoit promis solemnellement de tenir constamment pour lui contre le Concile de Basle (c).

(c) *Rayn.* ubi sup. num. IX.

Assemblée des Princes du Sang de France & autres Seigneurs tenuë à Nevers.

XXVIII. Ce fut cette même année que les Princes du Sang de France, & plusieurs autres Seigneurs de leur parti tinrent une Assemblée à *Nevers*, pour porter des plaintes au Roi sur le Gouvernement & sur le peu de cas qu'on y faisoit d'eux. Il semble que cette Assemblée fut entierement politique. Cependant le Continuateur de Mr. *Fleury* témoigne que *Félix V.* différa d'envoyer son Légat en Italie, *parce qu'on jugea à propos, d'envoyer auparavant une Ambassade aux Ducs de Bourgogne, de Bourbon & de Savoye qui s'étoient assemblez à Nevers* (d). D'où l'on peut conclure qu'on devoit aussi traiter d'affaires Ecclésiastiques. Ce qui est d'autant plus vraisemblable que le Duc de Savoye, ne pouvoit gueres être de cette Assemblée que pour y soûtenir les inte-

(d) *Rayn.* ubi sup. p. 371.

rêts

rêts de *Felix* son Pére. On a souvent parlé des brouilleries du Cardinal de Winchester avec le Duc de Glocester, Protecteur de l'Angleterre. Elles se renouvellérent cette année, le Duc ayant porté contre le Cardinal quatorze Chefs d'accusation, pour le rendre responsable des affaires du Royaume; mais ces accusations examinées dans le Conseil, le Cardinal fut déchargé (a). 1442.

(a) *Rap.* Hist. d'Anglet. T. IV. p. 114. 115.

Allemagne. Concile de Basle.

XXIX. La Concurrence des deux Papes causoit beaucoup d'embarras en Allemagne & ailleurs, quand il falloit pourvoir aux Bénefices vacants. On en peut donner un exemple dans l'Archevêché de *Saltzbourg*. *Jean de Raisperger* étant mort, l'année précedente, *Frederic Truchses de Emerberg*, fut élu en sa place par le Chapitre. On envoya un Député au Concile pour en obtenir la Confirmation; mais comme „ les Pères vouloient que *Felix*, dans son Consistoire, ordonnât cette „ confirmation, & qu'on fît serment entre les mains de ce Pape, le „ Député refusa de s'y soumettre, remontrant que c'étoit au Concile „ seul à qui il avoit été envoyé, & qu'il n'avoit aucune affaire à dé- „ mêler avec *Félix*. La chose fut longtems disputée, & enfin le Con- „ cile accorda en son nom ce qu'on lui demandoit. Le *Pallium* fut „ donné à l'Elû vers le milieu du mois de Janvier, par le Cardinal de „ *St. Sixte* & par *Estienne de Novarre* Avocat au nom du Pape. C'est „ ainsi qu'on accommoda l'affaire (b).

(b) *Fleury*. ubi sup. p. 369.

Diète de Francfort.

XXX. C'est pour remedier à ces confusions & à ces brouilleries que s'assembla la Diète de Francfort, au tems marqué par l'Empereur. Les Légats du Concile, savoir le *Cardinal d'Arles*, l'Archevêque de Palerme, & *Jean de Ségovie*, s'y rendirent aussi bien que ceux d'*Eugene*, qui étoient *Jean Carvaïal*, *Nicolas de Cusa* & *Jaques de Ferrare*. Les Légats de Basle envoyérent d'abord à l'Empereur pour le prier de maintenir l'autorité du Concile, l'élection de *Félix* & les Libertez de l'Eglise, dont il étoit le Protecteur. Comme ce Prince étoit sur le point d'aller se faire couronner à *Aix la Chapelle*, il les exhorta à attendre son retour pour avoir sa décision. Cependant il nomma des Commissaires pour entendre les parties en son absence. Les Légats du Concile furent ouïs les premiers, & employérent trois jours à établir leurs prétensions, qui étoient, que le Pape devoit obéïr au Concile; qu'*Eugene* n'étoit point en droit de le dissoudre, que ce Concile avoit droit de le déposer, comme l'ayant mérité, & de mettre *Félix* en sa place. Les Légats d'*Eugene* furent entendus de même trois jours & tâchérent de prouver qu'*Eugene* avoit droit de transférer le Concile, & que cette translation étoit nécessaire; qu'il avoit été jugé injustement; que les Accusations portées contre lui étoient fausses; que l'Election de *Félix* n'étoit pas canonique & que ses Electeurs étoient inhabiles. Tous ces Deputez furent ouïs séparement. Leurs Plaidoyers furent mis par écrit, pour être présentez à l'Empereur.

Couronnement de l'Empereur.

XXXI. Ce Prince fut couronné le 17. de Juin. La Cérémonie de son Couronnement mérite bien une petite digression, quand ce ne

1442. feroit que pour desennuyer le Lecteur. Voici la description qu'en fait *Gerard de Roo* Bibliothécaire de l'Archiduc *Ferdinand*, dans son Histoire d'Autriche, (a) „ *Frideric* Duc de Saxe, entra le premier dans la Ville, avec 1500. Cavaliers, entre lesquels il „ y avoit plusieurs Comtes & Gentils-hommes, superbement vêtus. „ Après lui marchoit *Louïs* Electeur Palatin (1), avec 1000. Cavaliers. „ Ensuite l'Evêque de Liége, avec 1400. Cavaliers, puis le Duc de „ Berg, avec 800. Cavaliers. Ils étoient suivis d'une longue Procession „ d'Ecclésiastiques, qui étoient allez au devant de l'Empereur avec les „ Reliques. Après eux entra l'Empereur lui-même à cheval portant „ un baudrier d'or & entouré de toute sa Cour. L'Electeur de Saxe „ marchoit devant l'Empereur l'épée à la main. A ses côtez étoient les „ Electeurs de Cologne & de Mayence. L'Electeur de Trêves mar„ choit derriere l'Empereur, avec d'autres Princes & Seigneurs en grand „ nombre. Les Courtisans des Electeurs Ecclésiastiques faisoient l'Ar„ riere-garde en très-bel ordre ". L'Auteur de cette Rélation rapporte que *Louïs Alaman* Cardinal d'Arles, se trouva à cette solemnité de la part du Concile de Basle ; il ne dit pas dans quel rang. Le Continuateur de Mr. *Fleury*, qui rapporte le même fait, dit sur le témoignage de *Cuspinien*, que l'Evêque de Liége *qui étoit pour le Pape* Eugene, *s'opposa fortement à l'honneur qu'on faisoit au Cardinal, lui ordonnant même de se retirer & de sortir de la Ville, mais que l'Archevêque de Cologne l'appaisa.* Le lendemain arriva l'Electeur de Brandebourg, avec son monde. Avant le Couronnement l'Empereur addressa un Discours aux Princes de l'Empire, dont la teneur étoit: „ Qu'ayant été „ élû sans l'avoir brigué, par le consentement unanime de tous les E„ lecteurs, il n'avoit pas crû devoir se refuser au bien de la Républi„ que, quoi qu'il eût d'ailleurs assez d'affaires chez lui. Qu'il espéroit „ que de leur côté, ils ne lui refuseroient pas dans le besoin leurs se„ cours & leurs conseils ". A quoi il ajoutoit qu'ils n'ignoroient pas que du tems de *Sigismond*, on avoit enlevé à la Maison d'Autriche quantité de biens, qu'il ne négligeroit pas de recouvrer. Que s'ils vouloient l'assister à cet égard & dans tous les besoins de l'Empire, il espéroit avec l'aide de Dieu, le gouverner avec dignité & avec avantage. Ensuite de quoi il fut couronné, par l'Electeur & Archevêque de Cologne (a).

(a) Lib. V. p. 172.

(a) *Gerard de Roo*, ubi sup.

XLIV. Session du Concile de Basle.

XXXII. PENDANT la Diète le Concile de Basle, tint la XLIV. Session le 9. d'Août. Comme on y ménageoit beaucoup l'Empereur & les Princes qui étoient à Francfort, on n'y agita rien de ce qui étoit en question. *Felix* n'y présida point. On se contenta d'y prendre des mésures pour le maintien des Membres du Concile. Je donnerai le précis de cette Session selon le Continuateur de Mr. *Fleury*. „ Le Décret „ qu'ils

(1) Il avoit épousé Marguerite Sœur de l'Empereur.

„ qu'ils y firent eſt aſſez long & ne regarde que la ſûreté des Actes & 1442.
„ du Concile, caſſant, & annullant tout ce qui pourroit être fait con-
„ tre eux, ou à leur préjudice. L'on y ratifie tous les Statuts & Dé-
„ crets faits à cette occaſion dans les précédentes Seſſions, & on con-
„ damne à une Amende de 10. Marcs d'Or, outre l'excommunication
„ & la privation de leurs Bénéfices, ou Dignitez, tous ceux qui per-
„ ſécuteront les Membres du Concile, ou qui s'empareront de leurs Bé-
„ néfices. Les Collèges & les Univerſitez ſont condamnez à trente
„ Marcs d'Or, dont un tiers ſera aſſigné à la Chambre Apoſtolique,
„ l'autre tiers à celui qui aura été lezé, & le dernier au Prince ou Ma-
„ giſtrat du Lieu. Enfin les Collateurs des Bénéfices encourront les
„ mêmes peines, ſi, dans deux Mois & douze jours, ils ne remettent
„ en poſſeſſion ceux qui auront été chaſſez de leurs Bénéfices, après en
„ avoir été requis par les Parties (a).

(a) *ubi ſupr.* p. 374.

L'Empereur veut convoquer un autre Concile.

XXXIII. L'Empereur de retour à Francfort, après avoir ouï tout ce qui s'y étoit paſſé en ſon abſence, touchant les affaires qui étoient ſur le tapis, réſolut, avec le Conſeil des Princes, d'aſſembler un autre Concile qui ne fût point ſujet à conteſtation, & d'envoyer des Ambaſſadeurs à Baſle & à Florence, pendant quoi les Allemands demeureroient dans la Neutralité. Les Ambaſſadeurs envoyez à *Eugene* avoient ordre de le vénerer comme le Pontife Romain, de lui faire des excuſes de ſa part & de celle des Princes, de ce qu'ils demeuroient ſi longtems dans la Neutralité, parce qu'ils y étoient engagez par la néceſſité des affaires, & de le prier d'aſſembler un autre Concile Général, comme étant le ſeul remede par lequel on pût empêcher le Schiſme. A l'égard de *Felix*, ils avoient ordre de ne point le traiter comme Pape & de n'agir avec lui que par des Médiateurs.

Entrevuë de l'Empereur avec *Felix*, & ſon entrée dans Baſle.

XXXIV. Cependant l'Empereur parcourut la Suiſſe, & paſſa à *Lauſanne*, où il eut une entrevûe avec *Felix*. On prétend que ce dernier lui offrit en mariage ſa Fille, qui étoit d'une grande beauté, avec 200000. Ecus d'Or, s'il vouloit prendre ſon parti contre *Eugene*; mais que ce Prince refuſa cette offre. *Les autres*, diſoit-il, *vendent les choſes ſacrées, & on diroit que je les achete, ſi j'acceptois ce parti* (b). Après cette conference *Frideric III.* s'avança vers Baſle. Les Pères de Baſle lui envoyerent des Députez, pour le prier d'entrer dans la Ville; mais il le refuſa nettement, à moins qu'ils ne lui promiſſent auparavant de donner leur conſentement à la Convocation d'un autre Concile. Les Députez de retour à Baſle, l'affaire fut longtems agitée. Enfin il fut réſolu d'acquieſcer aux demandes de l'Empereur. Le Concile répondit donc aux Ambaſſadeurs de *Frideric*, que *quoique le Concile légitimement aſſemblé à Baſle, ne pût être ailleurs plus commodément & plus ſurement & que les Pères de Baſle ne puſſent ſe tranſporter ailleurs ſans grand danger; cependant pour le bien de la Paix, ils étoient prêts à ſe tranſporter dans un autre lieu de la même Nation, pourvû que ce fût un lieu commode, que l'Empereur l'aprouvât & qu'il donnât, aux Pères, les ſuretez* requi-

(b) *Ger. Roo.* Hiſt. Auſtr. Lib. V. p. 176. 180. *Struv.* Synt. Hiſt. Germ. Diſſert. XXX. p. 1026.

1442. *requiſes.* Cette Convention faite, l'Empereur entra ſolemnellement dans Baſle. Après y avoir demeuré trois jours, il alla avant ſon départ rendre viſite, entre chien & loup, à *Felix*, qui étoit retourné à Baſle. L'Hiſtoire dit qu'il entra dans ſa Maiſon tête nuë & qu'il y fut reçu dans une ſalle où *Felix* le vint trouver avec ſes neuf Cardinaux précedez de la Croix. Alors l'Empereur, par l'organe de l'Evêque de *Chiemzée* (a), lui fit des excuſes de ce qu'il ne lui rendoit pas les honneurs dûs au Souverain Pontife, diſant qu'il n'en uſoit ainſi que pour ſe rendre plus propre à procurer la Paix, à laquelle il exhorta *Felix* de contribuer de tout ſon pouvoir. L'Evêque ne lui donna pas le titre de *Sainteté* ni de *Béatitude*; mais ſeulement de Clémence & de Bénignité (*Clementem Benignitatem tuam*). A l'égard de *Felix*, il parla en Pape, & remercia l'Empereur de ſa viſite. *Frideric* partit enſuite de Baſle. *Felix* repartit auſſi peu de jours après pour *Lauſanne*, ſous le prétexte de rétablir ſa ſantó, & promit de revenir au Concile au Printems prochain. Ceci ſe paſſa vers le milieu du Mois de Novembre.

(a) *Sylveſtre Nieger.*

Réponſe d'*Eugene* aux Ambaſſadeurs de l'Empereur.

XXXV. La réponſe d'*Eugene* aux Ambaſſadeurs que l'Empereur lui avoit envoyez ſe fit longtems attendre. Elle vint enfin & aboutiſſoit à ces Chefs: Qu'il étoit bien ſurpris de ce que l'Empereur & les Princes demandoient un Concile Général qui fût inconteſtable, puiſqu'il s'en tenoit actuellement un tel à Florence, convoqué par Autorité Apoſtolique & par le ſuffrage de tous les Patriarches du Monde, & où il s'exécutoit des choſes merveilleuſes: Qu'on ne pouvoit revoquer en doute l'Autorité d'un tel Concile, ſans impugner la Foi Catholique & ſans réſiſter à l'ordre de Dieu: Qu'il ſouhaitoit que ceux qui étoient dans cette erreur reçuſſent de meilleures inſtructions, que rejettant les Dogmes inſenſez & perfides de ceux de Baſle, ils embraſſaſſent la Doctrine du Siége Apoſtolique: Que dans ce Concile il y avoit des Prélats en grand nombre qui pouvoient être conſultez pour éclaircir tous les doutes, s'il y en avoit: Que cependant pour obliger l'Empereur & les Princes, dès qu'il ſeroit arrivé à Rome, où il avoit transféré le Concile Général, il en convoqueroit un plus grand nombre, pour déliberer avec eux, s'il étoit expedient d'aſſembler un autre Concile, quelles perſonnes y devroient être admiſes; & quelles autres devroient en être excluës: Qu'il ne laiſſeroit pourtant pas d'envoyer des Légats pour traiter avec l'Empereur & les Princes; mais qu'au fond il ne voyoit pas qu'on pût rien exécuter de bon, tant qu'ils ne renonceroient pas à la Neutralité, & s'ils ne rentroient dans leur ancienne ſoumiſſion au Siége Apoſtolique, qu'en ce cas il aſſembleroit volontiers un Concile, avec la concurrence des Rois, & des Princes qui avoient perſévéré dans ſon Obédience (b).

(b) *Fleury* ubi ſupr.

HIS-



HISTOIRE
DE LA
GUERRE
DES
HUSSITES
ET DU
CONCILE DE BASLE.

LIVRE XXI.

I. LES Evenemens étrangers de ces deux années nous ont retenus plus longtems qu'à l'ordinaire. Pour reprendre le fil de l'Histoire, retournons au Synode de *Cuttemberg*, indiqué cette année pour la suivante. Conference de Cuttemberg.

Ce fut *Rockisane* qui ouvrit la Conférence le 4. de Juillet, par des exhortations à la Paix & à la Concorde. Il mit d'abord sur le tapis la matiere de l'Eucharistie & 1443.

1443. s'étendit beaucoup sur la différence qu'il y avoit entre ses sentimens, aussi bien que ceux de l'Université & ceux des Taborites, qu'il réfuta. *Biscupecz* répondit, 1. Que ni lui, ni les siens, n'avoient rien plus à cœur que la Paix & l'union dans les mêmes sentimens, pourvû que la Parole de Dieu & le salut de l'ame en fût le fondement. 2. Qu'il étoit bien persuadé que les autres agissoient dans la même intention, & qu'ils ne voudroient pas hazarder leur salut, ni trahir la Parole de Dieu par complaisance, pour les hommes. 3. Que comme l'Article de la Ste. Céne étoit d'une grande importance, il demandoit pour défendre ses sentimens là-dessus, huit jours de tems, afin de pouvoir consulter ses Confréres & présenter ses raisons par écrit. Ce terme lui fut accordé. Pendant cet intervale tout se passa en entretiens particuliers, de part & d'autre, sur les matiéres controversées.

Confession de Foi des Taborites sur l'Eucharistie.

II. On se rassembla le 12. de Juillet. Il s'y trouva un grand concours de Peuple. D'abord *Biscupecz* remercia du tems qu'on lui avoit accordé, afin de pouvoir, dans un sujet si important, prier, lire, méditer & consulter ce qu'il y avoit de personnages pieux & éclairez dans la Loi de Dieu, & dans les Ouvrages des Pères. Ensuite il présenta son Ecrit, promettant d'éclaircir de vive voix ce qui en auroit besoin; après quoi on fit la lecture de la Confession de Foi des Taborites conçuë en ces termes.

,, Nous croyons de cœur & confessons de bouche & par écrit, devant Dieu & devant les hommes, à tous ceux qui liront ceci, ou qui voudront l'entendre lire, que dans la Sainte Céne, selon la Parole de Dieu *I. Cor. XI.* & selon les Docteurs de la primitive Eglise (1), il y a deux choses; l'une céleste, l'autre terrestre. Ce qu'il y a de céleste est le Corps de Christ & son Sang versé de son Corps pour nous, & destiné pour le breuvage spirituel de son Eglise, & c'est ce que marquent ces Paroles du Seigneur *Ceci est mon Corps*, *Ceci est mon Sang*. C'est pour cette raison que nous détestons & contredisons publiquement l'erreur horrible de la *Transubstantiation* & du changement du Pain, comme le Pape *Gélase* nous en a donné l'exemple dans le Concile Romain, & comme cela paroit aussi par les témoignages des Pères ci-dessus alléguez. Ainsi il faut que quiconque s'approche de la Communion du Corps & du Sang de J. C., mette toute sa confiance en la grace & en la misericorde divine, & dans cet unique propitiatoire qui est le merite de J. C., car bien qu'il mange le Pain, & qu'il boive le Sang d'Actions de graces, cela ne peut tourner qu'à sa condamnation, s'il ne s'examine auparavant exactement soi-même; puisque sans cela il confond cette nourriture de l'ame avec une nourriture ordinaire. Le manger & le boire ne sert de rien à aucun Communiant, ce qui se prouve par ,, l'exem-

(1) On cite ici *Iren.* adv. Hæres. Lib. V. *Theodor.* Dial. Lib. I. *August.* contra *Adimant.* Cap. XII. & sur le Ch. XV. de *S. Jean*, vers la fin du Traité LXXX.

„ l'exemple de *Judas* & des Corinthiens; c'eſt la Foi qui donne la réa- 1443.
„ lité au Sacrement (*rem Sacramenti*) pour parler avec *St. Auguſtin*, *Lombard* & *Maurus* (1), c'eſt-à-dire, que par la Foi nous recevons les choſes céleſtes, (*Auguſtin* Traité XXVI. ſur le Chap. VI. de St. *Jean*) car J. C. eſt monté dans le Ciel & ne demeure plus ſur la Terre: Il doit un jour revenir du Ciel & il n'eſt à préſent avec nous que par ſon Eſprit & ſes dons. Comme donc il paroit ſans contredit, par ce qui vient d'être dit, que la Ste. Céne eſt le Pain & le Calice d'Actions de graces; Anathême à quiconque l'inſtitue & l'explique autrement que J. C. n'a fait, & éloigne les fidèles de l'uſage du Calice ou du Sang répandu pour nous & ſignifié par le Vin; & à quiconque fait un Dieu d'un ſigne des bienfaits de Dieu, l'adore & qui afin que les autres l'adorent auſſi, le porte de lieu en lieu; ou qui le donne à ceux qui ne peuvent pas annoncer la mort de J. C.; c'eſt-à-dire, aux Enfans qui ne ſauroient s'examiner eux-mêmes ni connoître s'ils ſont dans la Foi, comme St. *Paul* le demande expreſſement. Celui-là commet auſſi une très-grande Idolatrie, qui d'un Sacrement en Mémoire de J. C. fait un ſacrifice pour les vivans & pour les morts, contre l'Inſtitution de J. C., puiſqu'il a lui-même fait & achevé ce Sacrifice en s'immolant ſur la Croix (a).

(a) *Theob.* ubi ſup. Cap. XIV.

Replique de *Rockiſane.*

III. QUELQUES jours après *Rockizane* repondit qu'il avoit déja auparavant entendu avec horreur expoſer cette héreſie & qu'il l'avoit combattuë; mais qu'il la voyoit encore avec plus d'étonnement ſoutenuë d'un conſentement unanime, & par une commune délibération; & qu'il étoit prêt à la réfuter. C'eſt dans cette vuë qu'il préſenta l'Ecrit ſuivant. „ Non ſeulement J. C. nous a donné ſa doctrine & ſa vie pour modele, mais encore avant de ſouffrir, il nous a donné ſon Corps & ſon Sang, comme un gage certain. Ainſi que le témoignent les Sts. Evangeliſtes & entre eux St. *Jean* Chap. VI. *Si nous ne mangeons cette nourriture vivifiante & ſi nous ne bûvons ce Sang, nous n'aurons point la vie.* Ajoûtez à cela que le ſens de ces Paroles, *Ceci eſt mon Corps, ceci eſt mon Sang*, ne ſauroit ſubſiſter ſans la Tranſubſtantiation (2). *Cyprien* appelle la Ste. Céne, une choſe terreſtre parce qu'elle eſt compoſée d'une choſe terreſtre; & qu'avant les Paroles de l'Inſtitution, c'eſt une choſe terreſtre. D'où il ſuit qu'il faut adorer le Pain, comme il eſt prédit dans le *Pſ. XXI.* 30. ſelon l'explication de St. *Auguſtin*, & de St. *Jerôme*. Item qu'il faut le porter publi-
„ que-

(1) C'eſt ſans doute *Rabanus Maurus*, Archevêque de *Mayence*, qui floriſſoit vers le milieu du IX. Siécle. & il s'agit apparemment d'un paſſage de la Lettre à l'Abbé *Egilon*, que le *P. Mabillon*, a publiée *Secul. IV. Benedict.* P. II. p. 591. *Raban Maur* a écrit contre *Paſchaſe*.

(2) On allegue ici *Origene* in Num. Hom. VII. *Cyprian.* de Orat. Domin. *Hilar.* Lib. IV. & VIII. de Trinit. *Ambr* Synops. de Sacram. Lib. VI. Cap. I. *De Fide*, Lib. IV. Cap. V. *Theobald* dit *que Rockizane en alleguoit beaucoup d'autres, je ne ſais comment, & qu'ils étoient dans les Actes; mais qu'il les omet pour éviter la longueur.* ubi ſupr. Cap. XIV.

1443. „ quement en procession à l'*instar* de l'Arche sous l'Ancien Testa-„ ment, comme elle le fut par *Josué*, à la prise de Jéricho, *Jos. VI.* „ & par les Israëlites, dans le combat avec les Philistins *I. Sam. IV.* & „ par *David II. Samuel VI.* selon les Canons des Conciles de Brague, „ *Can. V. & in Trullo* Can. 52. Et comme cet aliment est saint & „ sacré, il n'y a point de raison de ne le pas donner aux Enfans, aussi „ bien qu'aux Adultes, puisque le salut n'est pas moins destiné aux uns „ qu'aux autres, & que sans cette nourriture, on ne peut avoir la Vie „ éternelle, *Jean VI.* Enfin c'est non seulement contre la Raison, mais „ aussi contre la Parole de Dieu qu'on affirme que les Sacrifices ont „ cessé sous le Nouveau Testament, sous prétexte que le Sacrifice de „ J. C. est *l'Hostie Commune* ou générale, parce qu'il est nécessaire qu'il „ y ait des Sacrifices de Commemoration (1) & d'Application.

Affaires Etrangeres. *Italie & Espagne.*

IV. EUGENE passa six mois à Sienne avant que d'aller à Rome. où il ne se rendit que le 28. de Septembre. Comme il y avoit été rappellé par les Romains, il y fut reçu avec les acclamations de tout le Peuple. Le lendemain de son arrivée, allant à l'Eglise de St. *Pierre* en habits Pontificaux, il entendit les plaintes qu'on faisoit par les ruës touchant la multiplication de certains Impôts. Il les abolit à l'instant, & aussitôt on entendit en général *Vive Eugene*, au lieu qu'auparavant on crioit *Perissent les Impôts & leurs inventeurs.* Quelques jours après il alla à St. *Jean de Latran*, où il déclara qu'il vouloit tenir un Concile Général, prétendant par là dissiper le Concile de Basle (a). Il envoya de Sienne le Cardinal d'*Aquilée*, pour négotier son accommodement avec le Roi d'Arragon, doublement redoutable depuis la Conquête du Royaume de Naples. Les principales Conditions du Traité furent qu'*Alphonse* reconnoîtroit *Eugene*, pour vrai Pape & obligeroit ses Sujets à le regarder comme tel; Qu'il maintiendroit les Libertez Ecclésiastiques & qu'il rétabliroit celles qui avoient été enfreintes; Qu'il rendroit à l'Eglise Romaine les Places qu'il lui avoit ôtées; Qu'il équiperoit six Galéres, pour envoyer contre les Turcs; Qu'il fourniroit au Pape 4000. Chevaux & 1000. Fantassins, pour défendre la Marche d'Ancone contre *François Sforce.* D'autre côté, *Eugene* promettoit de confirmer l'adoption que *Jeanne II.* avoit faite d'*Alphonse* (2), pour le Royaume de Naples; de céder à ce Prince le Royaume de Naples aux mêmes conditions qu'il avoit été cédé par les autres Papes, avec cette Clause *Nonobstant qu'il s'en fût emparé de force ou par la voye des Armes*; c'est à peu près ce que portoit le Traité public. L'Investiture du Royaume de Naples, fut donnée à *Alphonse* par le Pape en 1445. Les Lettres

(a) *Platine, Eugene IV.* p. 288.

(1) *Theob.* ubi sup. On a traduit mot à mot, ce paragraphe, sans vouloir garantir ni citation ni applications, ni conséquences. Au reste l'Auteur dit qu'il n'a fait qu'abreger les Actes de la Conférence de Cuttemberg.

(2) Elle avoit révoqué cette adoption avant sa mort. *Pagi.* ubi sup. §. XCVIII. p. 578.

1443. tres de cette Investiture portoient que si *Alphonse* ne laissoit aucun héritier légitime, le Royaume retourneroit à l'Eglise. Cependant, par un Traité secret, extorqué, à ce qu'on prétend, par *Alphonse*, le Pape promettoit que *Ferdinand*, Fils Naturel d'*Alphonse*, & sa postérité, hériteroit du Royaume de Naples. Il est vrai qu'*Eugene* stipula que, pendant sa vie, la Bulle de la Légitimation de *Ferdinand* ne seroit point publiée. *Sponde* a fait là-dessus une fort bonne reflexion, *Comme si*, dit-il, *il valoit mieux encourir après sa mort une note éternelle d'infamie, lorsqu'il n'y a plus lieu de se corriger, que de la souffrir quelque tems pendant sa vie, & de rétablir les choses dans leur entier* (a). On trouva plusieurs autres endroits honteux au Pape dans ce Traité, comme de s'être joué de *Felix*, & d'avoir abandonné *René d'Anjou*, contre ses engagemens. Cependant le Traité ayant été confirmé par *Eugene*, fut notifié à toute la Chrétienté par *Alphonse*, qui disoit qu'une Révélation divine lui avoit fait connoître qu'*Eugene* étoit le vrai Pape. Peu de tems après *Alphonse* rappella de Basle trois Cardinaux ses Sujets, qui étoient de la création de *Felix*. C'étoit l'Archevêque de Palerme & les Evêques de Tortose & de Vicenze. Ils furent bientôt suivis des autres Sujets qu'*Alphonse* avoit à Basle (1).

(a) *Spond.* ann. 1448. num. III.

Mort du Cardinal *Albergati* & de *Léonard Arétin*.

V. Cette année moururent en Italie deux hommes célèbres. L'un étoit *Nicolas Albergati* Cardinal de Ste. Croix, dont on a souvent parlé. Il mourut à Sienne, pendant qu'*Eugene* y étoit. Ce Pape après l'avoir visité plusieurs fois pendant sa maladie, lui fit l'honneur de se trouver à ses obséques, distinction si rare que *Pogge* remarque là-dessus qu'ayant été 40. ans à la Cour de Rome, il y avoit vû mourir 50. Cardinaux, sans qu'aucun Pape se fût trouvé à leurs funerailles. Le même *Pogge* fit son Oraison funebre. L'autre étoit *Léonard Arétin*, qu'on a suffisamment fait connoître dans l'Histoire du Concile de Constance. *Pogge* fit aussi son Oraison funebre (a).

(a) *Poggiana* Part. I. p. 10. 12. & 68. 71.

France & *Angleterre*.

VI. Les choses étoient à peu près sur le même pié entre l'Angleterre & la France. Jamais plus grand besoin de Paix, jamais plus grande indisposition à faire la Paix. *On voit peu de guerres*, dit le P. Daniel, *qui ayent été plus difficiles à terminer que celle qui continuoit depuis tant d'années entre la France & l'Angleterre* (b). On y travailla pourtant encore cette année, & selon le même Historien, le Pape *Eugene* y intervint, étant reconnu des deux Royaumes. L'Assemblée se fit à *Tours*, où le Roi avoit convoqué les Etats. On ne put y convenir des conditions de la Paix, mais on y conclut une Trêve d'un an, qui fut prolongée jusqu'en 1445., au grand soulagement des deux Royaumes.

(b) *Hist. de France* Tom. IV. p. 154.

Allemagne. Lettre du Duc de Bretagne au Concile de Basle.

VII. Je trouve dans la Continuation de l'Histoire Ecclésiastique de *Fleuri*, que le Concile de Basle reçût cette année des Lettres de *François* Duc de Bretagne, Successeur de *Jean V.* par lesquelles il faisoit espérer d'assem-

(1) *Surita. Rayn.* 1443. num. I. IX. *Spond.* ubi sup. *Fleuri* Hist. Eccl. ubi sup. p. 398. 401. *Pagi* ubi sup. p. 364.

1443. d'aſſembler ſon Clergé & de le faire conſentir à quelque délibération avantageuſe touchant les affaires de l'Egliſe, ſi le Concile vouloit lui envoyer un Légat; & que les Péres de Baſle embraſſérent cette ouverture avec ardeur (a). Ce Concile y envoya donc BARTHELEMI *Evêque de Cornette, avec pouvoir de conſacrer les Evêques du Païs, & de confirmer leurs élections & lui donna pour ajoint* NICOLAS L'AMY *Profeſſeur en Théologie & Orateur ou Député de l'Univerſité de Paris* (b).

(a) Tom. XXII. Part. II. p. 402.
(b) *Lobineau*, Hiſt. de Bret. LXVII.p.622.

Situation du Concile de Baſle. *Felix V.* crée cinq Cardinaux.

VIII. LE Concile de Baſle étoit alors dans une inaction, néanmoins fort inquiete. On n'y faiſoit que quelques affaires particulieres, concernant des Egliſes. D'un côté l'abſence de *Felix*, de l'autre la Diète de *Nuremberg*, qui devoit ſe raſſembler le jour de l'Aſcenſion de l'année ſuivante, tenoit les Peres dans une eſpèce d'échec. D'ailleurs la Ville de Baſle commençoit à être troublée par ce qu'on appella *la Guerre des Suiſſes*, & dont on parlera dans la ſuite. *Felix* étoit toujours à *Lauſanne*, d'où il faiſoit des plaintes au Concile de ce qu'il n'avoit pas encore tenu la parole qu'il lui avoit donnée d'envoyer à ſes Fréres divers Légats en Europe pour l'y faire reconnoître. Auſſi quand ce Concile l'exhorta à revenir à Baſle, pour donner du poids à cette Aſſemblée, qui commençoit à chanceler beaucoup, il le refuſa conſtamment. Il prétendoit que les affaires ſe feroient mieux à Lauſanne, qu'à Baſle où il ne retourna point. Il n'avoit amené à Lauſanne que quatre Cardinaux. Mais comme il en mourut deux, & qu'un autre étoit allé à Vienne, trouver l'Empereur de ſa part, il n'en reſtoit plus qu'un avec lui. Ce n'étoit pas aſſez pour avoir une Cour & pour l'aſſiſter dans la célébration de la Meſſe; c'eſt pourquoi il pria le Concile de lui permettre d'en créer cinq autres. Il l'obtint; mais non ſans beaucoup de peine, & n'en déclara que deux des cinq qu'il élut (c).

(c) *Spond.*ann. 1443. num. 13.

XLV. & derniere Seſſion du Concile de Baſle.

IX. CEPENDANT les Pères de Baſle tinrent cette année la XLV. & derniere Seſſion, le ſeizieme de Mai. Il fut réſolu dans cette Seſſion, ſelon les Décrets du Concile de Conſtance, de Baſle même, de tenir un Concile Général dans trois ans, permis pourtant à *Felix* d'abreger ce terme. La Ville de Lyon fut choiſie pour cette convocation par ordre de *Felix*, & toute la Chrétienté y fut invitée; Bien entendu pourtant que nonobſtant cela, le Concile de Baſle ne devoit point être eſtimé diſſous; Qu'il y continueroit autant que cette Ville donneroit les ſûretez néceſſaires à ſa continuation & qu'enfin, en cas d'obſtacle, il ſeroit transferé à Lauſanne. Nous pouvons pourtant marquer ici avec les Hiſtoriens & les Actes même, la fin du Concile de Baſle. Les Pères à la vérité y demeurérent aſſemblez juſques en 1449., que ce Concile ſe termina à Lauſanne par la Ceſſion de *Felix*, en faveur de *Nicolas V.* pour le bien de la Paix, comme on le verra dans ſon lieu; mais pendant ce tems-là, il n'y eut à Baſle que des Congrégations, qui n'intéreſſoient pas beaucoup le public. Les Pères d'ailleurs eurent aſſez d'occupation à tâcher d'aſſoupir les démêlez qu'avoient les Bâlois avec la Maiſon d'Autriche, & qui en étoient venus à une guerre ouverte.

L'Empereur cependant voyant d'un côté que les Pères de Basle ne vouloient pas se transporter ailleurs, & de l'autre que le Pape *Eugene* assembloit son Concile à Rome, résolut, mécontent des uns & des autres, d'écrire aux Rois & aux Princes de l'Europe, pour les prier de s'assembler dans un lieu neutre, où l'on pût librement travailler à la Paix, puisque les Concurrents, bien loin de la rechercher, fomentoient la division, & il nomma pour cet effet la Ville de Nuremberg. Cette ouverture fut faite par *Charles VII.* Roi de France (a). 1443.

(a) *Fleuri* ubi sup. p. 403.

Pologne, Hongrie, Turquie.

X. On a parlé l'année précedente, par occasion, des victoires des Chrétiens contre les Turcs par les Armes du Roi de Pologne, & sur tout par la valeur du grand *Hunniade*, Vaivode de Transylvanie. C'est ici le tems d'en parler plus amplement. Le Roi de Pologne reconnu Roi de Hongrie, par la plus grande partie des Hongrois, se résolut à faire la guerre aux Turcs par les instances du Cardinal *Julien*, & des Grands de Hongrie, & assembla une Diète à *Bude*, pour déliberer sur cette importante affaire. Là, d'une commune voix, on lui promit tous les secours nécessaires pour cette expédition; sur tout le Roi fut touché des priéres & des larmes d'*Etienne* Despote de *Rascie*, qu'*Amurat* avoit dépouillé de ses Etats, & qui tenoit ses deux Fils captifs, après les avoir fait mutiler (1), & leur avoir fait crever les yeux. La résolution prise, le Roi envoya des Ambassadeurs à l'Empereur, pour lui demander du secours. Mais ce Prince le refusa par divers motifs, comme le défaut d'argent, la crainte qu'il avoit que *Wladislas*, de retour victorieux, ne se jettât sur l'Autriche; Quelques-uns y ajoutent les occupations que lui donnoient les troubles de Bohême. Il ne fut pas plus heureux dans ses sollicitations auprès des Chevaliers de Prusse & de Livonie, quoi qu'engagez à cette guerre par leur profession; ils s'excusérent sur l'épuisement où ils étoient, par les guerres précédentes qu'ils avoient essuïées pour secourir la Hongrie. Mais les Polonois & Valaques, fournirent au Roi une puissante Armée de Cavalerie & d'Infanterie, entretenue pendant six mois à leurs dépens. Il s'y joignit quantité de Volontaires de France & d'Allemagne, animez par la Croisade d'*Eugene*. Le Roi de Pologne ne fit pas même difficulté d'inviter à cette guerre le généreux *Giskra*, avec ses Bohemiens & ses Moraves, demeurez fidèles au jeune *Ladislas*, quoique le Cardinal *Julien*, l'en eût voulu dissuader, craignant quelque trahison. Mais il persista dans son dessein, sur tout à la persuasion d'un des hauts Officiers de Dalmatie, qui rendoit ce témoignage aux Bohemiens, que, dans les guerres de Religion, la pieté jointe à la valeur leur inspiroit un courage à toute épreuve. Ils acceptérent le parti avec joye, & servirent dans cette occasion avec autant de fidelité que de bravoure. On verra dans la suite que l'Armée se trouva bien de ce renfort de Volontaires, qui étoient

(1) *Vasis seminariis privaverat.* Dlug. *ubi sup.* Lib. XII. p. 775.

1443. étoient en plus grand nombre que ceux de toutes les autres Nations (a).

(a) *Czechor.* ubi ſup. p. 624.

Defaite des Turcs par les Hongrois, & Exploits du Roi de Pologne.

XI. Le Roi ayant paſſé le Danube avec cette Armée bien aguerrie, alla d'abord attaquer la Ville de *Sophie* (1), où il mit tout à feu & à ſang, & dans tout le Païs d'alentour. De là ayant appris que l'Armée des Turcs étoit poſtée dans un certain endroit en embuſcade, il détacha *Hunniade* avec 1000. hommes, pour aller reconnoître les lieux, & livrer bataille, s'il y trouvoit jour. C'eſt ce qui ne manqua pas. Les Turcs attaquez à l'improviſte furent tous mis en fuite ou taillez en piéces. La plupart des Hiſtoriens témoignent qu'il en demeura 30000. ſur la place, & que 4000. furent faits priſonniers (b). Mais *Æneas Sylvius* prétend que c'étoit là une rodomontade des Hongrois, ce qu'il appuye par le témoignage du Cardinal *Julien*, préſent à l'action, qui écrivit que les Turcs ne perdirent dans cette rencontre que 6000. hommes & neuf drapeaux (c). Après cette victoire *Hunniade*, de retour auprès du Roi, l'encouragea à pourſuivre la Conquête, qu'il avoit commencée. Ce Prince, animé d'ailleurs par ſa propre valeur, & par la préſence du Cardinal, qui marchoit toujours avec lui à la tête de l'Armée avec ſa Croix (2), pourſuivit ſes Conquêtes juſques aux Confins de Macedoine, où il remporta encore pluſieurs avantages conſidérables. Cependant comme ſon Armée avoit beaucoup ſouffert pendant toute cette expédition, il jugea plus à propos de ſe retirer en bon ordre & victorieux que de hazarder à perdre le fruit de ſa victoire par une nouvelle Conquête ſur les Turcs. Il reprit donc le chemin de la Hongrie, & fit ſon entrée à *Bude* avec autant d'humilité que de gloire, puiſqu'il y entra nuds pieds, avec les dépouilles de l'Ennemi. Tout le Clergé, la Nobleſſe & le Peuple allérent au devant de lui avec mille acclamations & mille Chants de triomphe. Le Roi fit appendre les Drapeaux conquis dans l'Egliſe Cathédrale de *Ste. Marie*, & peindre les armes de douze Seigneurs Polonois & de douze Seigneurs Hongrois, qui s'étoient ſignalez dans cette guerre. Les Armes du Cardinal *Julien* ne furent pas oubliées (d).

(b) *Dlug.* ubi ſup. p. 775.

(c) *Æn. Sylv.* de Europ. p. m. 237.

(d) *Dlug.* ubi ſup. p. 778. *Crom.* ubi ſup. Lib. XXI. p. 493. 495. *Bonfin.* de Reb. Hungar. *Czechor.* ubi ſup. p. 624, 625.

Scanderberg ſe revolte contre les Turcs. Ses exploits. Le Turc obligé de faire la Paix avec les Hongrois.

XII. Ces deſavantages auroient été un motif ſuffiſant au Turc pour penſer à la Paix ; mais il en avoit encore d'autres raiſons qui n'étoient pas moins preſſantes. Attaqué d'un côté par *Ibrahim* Prince de *Cilicie* ou de *Caramanie*, de l'autre par *George Caſtriot* Roi d'*Albanie*, il étoit impoſſible qu'il ſoutînt l'effort de tant de redoutables ennemis. Je laiſſerai *Ibrahim*, qui n'a pas tant de liaiſon à cette Hiſtoire que *George Caſtriot*,

(1) Ville de la *Bulgarie*. On prétend que c'eſt l'ancienne *Sardique* célèbre par le Concile qui s'y tint en 347.

(2) *Zelus inſuper Juliani Cardinalis Legati tunc perſpectus eſt, qui exercitum regium & præſertim cruce ſignatos dum acies ad congrediendum procedebant animoſe Legationis Crucem geſtans, ubilibet præibat & milites pugnaturos ſuis adhortationibus confortabat.* Dlugoſ. ubi ſup.





W. Jongman sculp.

triot, qui doit y entrer néceſſairement, comme en effet je vois que tous les Hiſtoriens l'y ont fait entrer. *George Caſtriot* eſt le même qui eſt connu & celèbre dans l'Hiſtoire ſous le nom de *Scanderberg* ou *Scanderbeg*, c'eſt-à-dire, *Seigneur Alexandre*, qui eſt le nom que lui avoit donné le Sultan *Amurath*, à cauſe de ſon extraordinaire valeur. *Jean* ſon Pere, vaincu par *Amurath*, ne put en obtenir de Paix qu'en donnant en ôtage ſes quatre Fils. *Amurath* les fit tous circoncire & les contraignit à embraſſer le Mahometiſme. Après avoir fait empoiſonner les trois ainez, il épargna le plus jeune, qui eſt notre *George*, & en eût tous les ſoins imaginables, reconnoiſſant en lui des qualitez qui donnoient de grandes eſpérances. Beau, vaillant, fort & robuſte, adroit dans tous les exercices, le Barbare ne pouvoit ſe laſſer d'admirer ſes qualitez Héroïques, prévoyant les Conquêtes qu'il feroit un jour, ſans penſer qu'il en ſeroit l'objet, le nomma, comme on vient de le dire, *Alexandre*. Il s'étoit ſignalé par pluſieurs victoires en faveur du Turc, lorſque ſon Pere mourut (a). Il eſpéra alors qu'*Amurath*, ſelon la parole qu'il lui en avoit donnée, le remettroit en poſſeſſion de ſes Etats; mais voyant ſes grands ſervices payez d'ingratitude, il réſolut de ſécouer le Joug Ottoman. Il en trouva l'occaſion favorable dans la guerre de Hongrie, où il commandoit une Armée de vingt mille Turcs. Au lieu d'attaquer *Hunniade*, ſoit qu'il fût étourdi par l'impetuoſité guerriere de ce Géneral, ſoit qu'il voulût faire pancher la victoire du côté des Chrétiens (car on a dit l'un & l'autre) il plia & s'alla jetter en déſordre dans l'Armée du *Bacha de Romanie*, où il mit tout en confuſion. Dans ce tumulte & cette allarme générale, *Scanderberg* extorqua le poignard à la gorge du Sécretaire du *Bacha de Romanie*, qui avoit le Sceau du Sultan, un Ordre de ſe rendre maître de la Ville de *Croye*, Capitale de l'Albanie, & l'ayant obtenu, aſſaſſina le Sécretaire, afin que l'expédition fût ſecrette. Il fut reçu dans tout le Royaume, fit des Alliances avec divers Potentats, à qui le Joug des Turcs étoit inſupportable, & remporta ſur eux toutes ces victoires qui l'ont rendu ſi fameux dans l'Hiſtoire. Ce fut pour en arrêter le cours qu'*Amurath* ſe trouva contraint de faire la Paix avec les Chrétiens ſous des Conditions aſſez avantageuſes pour leur faire accepter le parti. Quelques Auteurs attribuent à *Scanderberg* une vertu qui rehauſſoit beaucoup ſes qualitez héroïques. C'eſt la magnanimité & la clémence envers les vaincus & les malheureux, épargnant tant qu'il pouvoit le ſang, & ſur tout celui des Chrétiens.

1443.

(a) 1432. *Choiſi.* Hiſt. Eccleſ. L. XXVI. Chap. V. p. 133.

1444. Affaires de Bohême.

XIII. COMME on ne put convenir de rien l'année précedente dans la Conférence de *Cuttemberg*, les affaires y furent remiſes à la déciſion des Etats aſſemblez cette année à Prague. *Rockiſane* l'avoit fait régler ainſi, ſe flattant que, dans une Aſſemblée politique, les Taborites auroient du deſſous. Ces derniers pourtant y avoient acquieſcé appuyez ſur leur cauſe, dont ils avoient bonne opinion, & ſur le grand crédit de *Ptaczeck*. Cette Aſſemblée nomma des Commiſſaires pour examiner les points de Religion & lui en faire rapport, afin qu'elle en jugeât ſouveraine-

1444. rainement & ſans appel. Le parti de *Rockizane*, qui avoit pour lui la plus grande partie des Grands & des Villes, l'emporta, & les Taborites ſuccomberent. La préſence de Jéſus-Chriſt, purement ſpirituelle & métaphorique, fut condamnée. On ſoûtint la néceſſité de l'adminiſtration de la Ste. Céne aux Enfans, que *Rockizane* défendoit à cor & à cri, comme un Article capital, ſe fondant uniquement ſur *Jean VI.* Les Taborites furent regardez comme des Rebelles, qui ne ſe ſéparoient de l'Egliſe que pour des Cérémonies. Réduits à céder au tems & à faire leurs exercices en cachette, on renouvella contr'eux les noms odieux de *Picards* & d'*Adamites*, qui ne ſe cachoient, à ce qu'on diſoit, que pour commettre des impuretez. Il y en eut même quelques-uns d'entr'eux qui ſe détachérent de leur parti, pour ſe joindre à celui de *Rockizane* (a). Cependant *Biſcupeck* leur principal Prêtre ne s'endormoit pas pour relever le parti chancelant. On trouve dans *Théobald* une des Lettres de ce Taborite à un Prêtre de leur Secte dans une Ville de Moravie (1). Quoi qu'elle ſoit longue, je la rapporterai toute entiere, parce qu'elle peut ſervir à faire connoitre & la nature & l'état des affaires de Religion. On y reconnoitra plus amplement la Religion Taborite, & l'on ne ſera pas fâché non plus de voir la difference & la conformité qu'il peut y avoir entre la maniere dont on traitoit alors les matieres de Religion & celle dont on les traite aujourd'hui.

(a) *Theob.* ubi ſup. Cap. XIV.

Lettre de *Biſcupeck* Prêtre Taborite.

„ XIV. INSTRUIT, comme vous l'êtes, mon Frére, dans la „ Loi Divine, vous n'ignorez pas que dès le commencement du Mon„ de, le Diable a fait tous ſes efforts pour mettre inimitié entre Dieu „ & les hommes, en leur inſpirant l'orgueil & l'ambition. C'eſt ce „ que notre Seigneur a éprouvé lui-même lorſque ſes Apôtres diſputé„ rent entre eux de la primauté: En quoi ils n'ont que trop d'imita„ teurs parmi des gens qui ſont fort éloignez de leurs vertus & ſur tout „ du précepte de la Charité que J. C. leur donna immédiatement avant „ ſa mort. Ce précepte n'eſt point plus négligé que par ceux qui am„ bitionnent le plus la réputation de Sainteté, comme ſans doute vous „ l'auront rapporté les Fréres de notre Confeſſion, qui ſe ſont trouvez „ à Cuttemberg, & qui ont été témoins oculaires de tout ce qui m'eſt „ arrivé de la part de *Rockizane* & des Maîtres de l'Académie de Pra„ gue. Il y en a beaucoup qui ſe glorifient du nom de Fréres & qui, „ comparez aux Orthodoxes dans la Foi, ne leur reſſemblent pas plus „ que *Caïn* reſſembloit à *Abel*. Ces gens-là ſe moquent à préſent de „ ce Saint homme *Jean Hus*, à l'exemple de *Cham*, qui fut maudit de „ ſon Pere. Dieu le leur pardonne. Pour moi qui ſuis déja avancé en „ âge,

(1) A *Muglitz*. Le Prêtre s'appelloit *Havel*. *Frater* NICOLAUS BISCUPEKIUS *Eccleſiæ Taboritanæ Presbyter, Fratri Chariſſimo Havelio Scatyczkio Presbytero Eccleſiæ Muglitzenſi in Moraviâ, precatur gratiam Dei & incrementum in Fidelium noſtrorum Confeſſione de Chriſto per aſſiſtentiam Spiritus Sancti hoc in Filiis Dei operantis.*

„ âge, j'ai beaucoup souffert depuis vingt années, & je vois avec dou- 1444.
„ leur que toutes choses vont en empirant. Bon Dieu! Que ne di-
„ roient point ces fidèles Disciples de Jésus-Christ, ces chers Fréres &
„ amis, qui ont versé leur sang pour soûtenir la Vérité, & sacrifié leur
„ vie, en combattant pour la Patrie, à l'exemple des Maccabées? Que
„ diroient-ils si on leur rapportoit que *Rockizane*, pour devenir Evê-
„ que, défend publiquement le Papisme & ses Dogmes? Il n'a que
„ faire de tant se glorifier du Calice, pendant qu'il adhére à toutes les
„ erreurs de la Papauté. Je suis persuadé qu'au jugement dernier les
„ simples qui séduits par des hommes ignorants, adhérent de bonne foi
„ à ces erreurs, seront traitez moins rigoureusement que ceux qui,
„ après avoir connu la Vérité, séduisent impudemment le Peuple Chré-
„ tien, dans la vûë de dominer & de s'agrandir.

„ *Rockizane* n'ignore pas comment nous avons été traitez à Basle,
„ combien d'insultes & de moqueries on nous a fait, pour nous dé-
„ baucher des divines Véritez, & combien on nous promettoit de belles
„ choses à l'un & à l'autre dans cette même vuë. Dieu, par sa grace,
„ veuille me préserver de souiller mon ame & de charger ma Conscien-
„ ce de péchez pour des biens temporels. Je lui rends graces de m'a-
„ voir arraché du Regne de l'Ante-Christ. L'unique vuë de ses Sup-
„ pôts, dans toutes leurs machinations, ne tend qu'à se rendre Maîtres
„ du Monde, & sans cette amorce, on ne verroit aucune apparence de
„ Religion parmi eux. Que l'on fasse attention aux artifices des Ita-
„ liens. La prééminence est leur unique point de vuë. C'est pour y
„ parvenir qu'à l'artifice ils ont associé la violence. Consultez les An-
„ nales de Rome. C'est par la guerre & par l'effusion, ou plutôt par
„ la profusion du sang, qu'ils se sont assujettis toute la Terre, & qu'ils
„ ont mis sous le joug tous les Princes de l'Europe, pour vivre impu-
„ nément comme *Sodome* & *Gomorrhe*. Ils se sont rendus redoutables
„ à tous les Rois & même, sous prétexte de Religion, ils ont l'art de
„ souffler la discorde & de semer la guerre entre les Princes & leurs
„ Peuples, afin d'avoir la gloire de les accorder aux dépens des biens
„ des uns & des autres. Ils y ont si bien réussi dans nos jours qu'on
„ voit des Peuples unis ensemble par des liens d'une même Langue &
„ d'une même Patrie, se déchirer & se persécuter mutuellement, &
„ certainement on ne sauroit regarder une conduite si dénaturée que
„ comme une juste punition de nos péchez.

„ Car au fond qu'est-ce que l'Empire du Pape? C'est un Empire
„ tout politique. Au moins n'est-il pas fondé sur la Parole de Dieu,
„ puis qu'on apprend de gens qui ont séjourné à Rome, qu'à peine le
„ Pape jette-t-il les yeux une fois en un an sur la Bible; mais il n'en
„ faut point d'autre preuve que la maniere dont les fidèles sont gouver-
„ nez par ce prétendu Successeur de St. *Pierre*, à qui J. C. a comman-
„ dé de paître ses brebis, & non pas d'exercer cet Empire, & cette
„ domination que St. *Paul* laisse aux Princes séculiers. Mais, pour

1444. „ passer de sa conduite à sa Doctrine, voyez comme il a travesti & renversé les Articles de la Foi, dont il prétend être l'Arbitre & le „ Juge?

„ I. Nous croyons en Dieu le Pére, en son Fils J. C. notre Seigneur, & en Dieu le St. Esprit, un seul & même Dieu. Mais le „ Pontife Romain prétend être un Dieu en Terre. Chose abominable „ qu'un homme pécheur, de la race criminelle d'*Adam*, s'érige en Divinité! Il veut sans doute accomplir la promesse du Serpent, Dieu „ nous garde vous & moi de jamais le croire.

„ II. Tous les vrais fidèles croyent que nous acquerons la Vie éternelle par le Sacrifice de J. C., qui nous a réconciliez avec Dieu; „ mais pour les Papes, ils soutiennent que l'homme est justifié par les „ bonnes œuvres. Cette proposition pourroit paroître raisonnable, s'il „ s'agissoit des bonnes œuvres que Dieu a commandées dans sa parole, „ quoique St. *Paul* affirme qu'elles n'acquiérent point le salut par elles-mêmes. Mais ils entendent par les bonnes œuvres l'obéissance, les „ devoirs, rendus au Pape & au Clergé, les dépenses que l'on va faire „ à Rome, de quelque maniere qu'elles se fassent, les Expéditions contre les Chrétiens à la fantaisie des Papes, où les Guerriers n'ont pour „ solde qu'une Croix attachée à leurs habits ou à leurs armes. En un „ mot celui-là fait de bonnes œuvres qui exalte & soutient la prétendue „ Autorité du Pape, jusqu'à la derniere goûte de son Sang. Jésus-Christ en jugera.

„ III. Quelle abomination! Jésus-Christ, par le Sacrifice sanglant „ de son Corps, a pleinement expié nos péchez, & ces gens-là prétendent nous forger un Dieu d'un morceau de pain formé de la terre, „ battu, moulu dans une meule par un âne, détrempé dans de l'eau „ & pêtri par quelque vieille Femme, cuit, non au four, mais dans une „ certaine machine de fer chaud & enfin mis dans une certaine forme „ par un Moine, puis mis sur l'Autel & consacré par les saintes Paroles de l'Institution, qu'on accompagne de certains enchantemens. „ De cela ils font un Dieu par le Sacrifice duquel ils prétendent être „ reconciliez avec Dieu, ils adorent ce Dieu ainsi forgé, enfermé dans „ un vase de verre, surpassant l'Idolatrie, dont *Jéremie* reprenoit les „ Babyloniens. Tout ceci n'a pas besoin de preuves, ne doutant pas „ que vous ne l'ayiez vû vous-mêmes avec horreur.

„ IV. Ils n'en demeurent pas là. Ils envoyent les gens dans les „ lieux qu'ils appellent saints, visiter les ossemens des morts, quoi que „ Dieu défende de les consulter, & leur font accroire qu'ils intercédent „ pour nous, quoique nous n'ayions qu'un seul Sacrificateur & un „ seul Propitiatoire auprès de Dieu, savoir J. C. Nous croyons aussi „ être unis spirituellement avec Dieu par la Parole & par les Sacremens; „ mais ils ne permettent pas qu'on lise la Parole de Dieu en Langue entenduë du Peuple. Ils veulent contre le Commandement de St. *Paul*, „ qu'on ne la lise qu'en Latin, qui à peine est entendu même dans

„ l'Italie,

„ l'Italie, où on est obligé de l'apprendre. Encore passe, si même il „ étoit permis à tous de lire la Bible en Latin; mais cela même n'est „ pas permis. A l'égard des Sacremens qu'est-ce que c'est selon eux? „ Je suis bien persuadé que si les douze Apôtres, & ceux qui ont été „ proche de leur Siécle entendoient parler à présent de la maniere, dont „ on administre aujourd'hui les Sacremens, ils en auroient horreur. „ Bon Dieu! Que votre Justice s'est déployée sévérement sur nos Péres! „ Et dans quelles ténèbres ne nous plongez-vous pas nous-mêmes à „ cause de nos péchez, dans un tems où nous pourrions espérer de „ posséder votre Parole & vos Sacremens dans toute leur pureté! Sei„ gneur, vous êtes juste: C'est à vous d'accomplir cette œuvre. Ayez „ pitié de nous. 1444.

„ Je n'ajouterai que peu de choses à ceci, persuadé que vous y ferez „ attention dans la crainte de Dieu. Leur Purgatoire, par exemple, „ n'est qu'une Fable Païenne puisée dans *Platon*, dans *Homére* & dans „ *Virgile*, puisque le Ciel est reservé aux Bons & l'Enfer aux Méchans; „ mais tout leur but, dans ces fictions, c'est de tirer de l'argent & de „ dominer sur les Consciences. Sans cela je ne crois pas qu'ils défen„ dissent de si grossiéres erreurs. Il y en a beaucoup qui les défendent „ par pure ambition, & qui sans cette passion, seroient de bons ouvriers „ dans la Vigne du Seigneur, s'ils n'enfouïssoient pas leurs talens dans „ la Terre des plaisirs des hommes de ce Siécle; pour prêter leur Mi„ nistère à l'Ante-Christ, qui, comme parle St. Jean, *leur fait boire* „ *du calice de l'Abomination*, & les amorce par l'appas de bonnes Pré„ bendes, qui leur ferme la bouche en y jettant de bons morceaux. „ C'est ce que nous remettons à leur Conscience. Pour vous, Mes „ Fréres, sortez, sortez de Babylone, reconnoissez les ruses du Diable, „ qui a seduit *Rockisane* par l'espérance de l'Archevêché de Prague. „ O malheureux Royaume de Bohême, dont la ruine n'a pû être évi„ tée par le sang & la mort de tant de Saints Hommes! Mais telle est „ la volonté de Dieu. Cette affaire ne s'exécutera ni par la force, ni „ par les armes; mais par les voyes que Dieu choisira lui-même. Il „ suscitera des gens qui, dans peu de tems, accompliront cette œuvre „ avec éclat. C'est de quoi nous le prions instamment.

„ Je vous exhorte, vous & tous ceux qui liront ou entendront lire „ cette Lettre, à vous armer de patience, à être assidus à la priére, & „ à avoir bonne espérance. Le secours de Dieu viendra à l'improviste. „ Nos entreprises ont mal fini, parce qu'elles ont mal commencé. Il „ faut donc prendre en bonne part cette adversité, & avoir bon coura„ ge. Dieu y pourvoira. On nous accuse vous & moi d'animer le „ Peuple à la guerre. Dieu sait combien cette imputation me tient au „ cœur. Je ne crois pas non plus qu'on puisse vous accuser d'un tel „ crime. Pour moi je n'approuverai jamais ce dessein. S'il en est qui en „ soient coupables, Dieu les punira. Quelle apparence que j'aie envie „ de brouiller, dans un tems de Paix, sur la fin de ma course, & lors-

1444. „ qu'à peine puis-je trouver quelque ſûreté chez quelques amis. Il ne „ s'enſuit pas de là que je doive me laiſſer opprimer par l'Ante-Chriſt, „ & cacher les véritez divines. J'aimerois mieux n'avoir jamais vû la „ lumiere du jour. Ce n'eſt pas l'exemple que nous ont laiſſé les „ Pères de l'Ancien & du Nouveau Teſtament, non plus que nos bien- „ heureux Martyrs *Jean Hus* & *Jerôme de Prague*. Les Prophétes, „ à qui aucun de nous ne doit être comparé, ont eu le même ſort. „ Je vous conſeille de ſuivre leur exemple, de vous attacher à la pieté, „ de l'inculquer au Peuple, & d'exercer une bonne Diſcipline Ecclé- „ ſiaſtique. Quand vous ſerez bien unis dans ces ſaints exercices, ne „ craignez point que votre Foi ſoit opprimée; mais ſi vous vous diviſez, „ vous ne devez vous attendre qu'à une entiere ruine. J'eſpere bien „ qu'avant que le Seigneur vienne, il y aura des gens qui perſiſteront „ dans la Foi; mais ſi la Diſcipline Eccléſiaſtique vous manque, tout „ ira en ruine. J'ai voulu, mon cher Frére, vous écrire ces choſes, „ afin que vous ſachiez mes ſentimens, & que vous les faſſiez ſavoir „ aux autres. Je n'ai point au reſte d'autre Confeſſion de Foi, que „ celle que nous fimes & ſouſcrivîmes à *Miſeritz*. Quelques Seigneurs „ s'en ſont éloignez, mais que cela ne vous allarme point. Dieu nous „ protégera. Je vous prie de faire lire cette Lettre à tous ceux qui per- „ ſiſtent dans la foi & de me venir trouver, auſſi-tôt qu'il ſe pourra, „ ou de m'envoyer quelque Frére à qui je puiſſe tout dire de vive „ voix. Je vous ſaluë & tous les Fréres de Moravie. Donné à *Be-* „ *neſchaw*, le Samedi avant Saint *Matthias*, en 1444. Dieu ſoit avec „ tous les fidèles. NICOLAS BISCUPECZ *Frére de tous les fidèles* „ *Chrétiens* (a).

(a) *Theob.* ubi ſup. Cap. XV.

Reflexions ſur le Caractère des Taborites.

XV. THEOBALD, qui nous a conſervé cette Lettre joint quelques réflexions ſur le Caractère des Taborites, pour faire voir qu'ils n'étoient pas ſi barbares, ſi groſſiers & ſi ignorants qu'on les repréſentoit, & ſur tout que les a depeints *Æneas Sylvius. Il eſt vrai*, dit Théobald, *que la plûpart n'étoient pas fort habiles dans les Lettres & dans les Langues ſavantes; mais leurs Prêtres étoient fort verſez dans la lecture des Péres Grecs traduits en Latin, & ils les produiſoient à tas dans leurs diſputes. Ils prenoient grand ſoin de l'inſtruction du Peuple, lequel ils obligeoient ſévérement à être aſſidu aux Sermons. On liſoit ſoigneuſement dans les Maiſons la Bible, qu'ils avoient traduite en Bohemien, & dont il y avoit quantité de copies, & même dix ans avant que* Luther *prêchât contre le Négoce des Indulgences du Pape publiées par le chaſte Moine* Tetzel (1). *Ils l'avoient fait imprimer* (2) *à Veniſe en* 1506. *chez* Pierre de Lichtenſtein, *de Cologne par les ſoins de* JEAN HENRI ZATEC *& de*

(1) Il avoit été convaincu d'adultére & *Maximilien I.* avoit reſolu de le faire noyer; mais *Frideric* Electeur de Saxe, interceda pour lui & lui ſauva la vie.

(2) Le Pere *le Long* n'a pas omis cette Verſion.





Wouter Jongman sculpcit.

de Thomas *surnommé* Molech (1). *J'ai vû moi même un Exemplaire de cette Bible, chez un Meunier à* Tausch, *& je l'ai copié. Autant que j'en ai pû juger par moi-même, & selon ce que d'autres m'en ont rapporté, ces Traducteurs se sont trop attachez à la version de St. Jerôme* (2). Il paroit par cette Lettre de *Biscupecz*, & par ce témoignage rendu à l'érudition des Prêtres Taborites qu'il n'étoit pas aisé de les faire changer de Systême. C'est ce qui fit prendre la résolution à *Rosemberg*, de prier l'Empereur d'envoyer quelques hommes doctes en Bohême, pour travailler à leur Conversion. 1444.

Æneas Sylvius envoyé aux Taborites pour travailler à leur conversion.

XVI. Theobald rapporte que, *du consentement du Pape*, Æneas Sylvius *fut envoyé en Bohême au Seigneur de* Rosemberg. Mais il semble que cet Historien, d'ailleurs assez exact, ait ici confondu les tems, puisqu'il ne paroît point par l'Histoire qu'*Æneas Sylvius* ait été envoyé en Bohême qu'environ six ans après. C'est ce qui se prouve par la Lettre CXXX. dattée de 1451. au Cardinal *Carvajal*, où il lui rend compte de ses Conférences avec les Taborites. Quoi qu'il en soit, supposé que *Theobald* ne se soit pas trompé, l'Empereur ne pouvoit choisir personne qui en fût plus capable qu'*Æneas Sylvius* son Secretaire, tant par son savoir que par la dextérité de son Esprit. Jusques ici on n'a guéres eu occasion de parler de lui que comme d'un Historien de poids; mais comme non seulement il fut presque toujours dans les tems & sur les lieux où se passoient les choses, mais aussi qu'il y eut beaucoup de part, c'est ici le lieu de le faire connoitre sous des idées encore plus avantageuses.

Particularitez de sa Vie & son Caractère.

XVII. Æneas Sylvius Picolomini nâquit dans la *Toscane* de Parens illustres, mais exilez & si pauvres qu'il fallut d'abord qu'il y gagnât sa vie à la sueur de son visage. Comme il montroit du génie pour les Lettres, quelques amis de la famille prirent soin de ses études. Il les poussa si loin & si heureusement qu'il passa pour un des plus savans hommes & un des grands Politiques de son Siécle. Le Cardinal *Capranica* sachant qu'il étoit fort habile en Droit, voulut qu'il l'accompagnât au Concile de Basle. Il y fut honoré de la Charge de Sécretaire, & il y soutint pendant dix ans les interêts de ce Concile avec beaucoup de chaleur contre *Eugene IV.* Il se déclara ouvertement pour *Felix V.* qui l'envoya en Ambassade à *Frideric III.* L'Empereur, charmé de son mérite & de sa capacité, en fit son Sécretaire & son Conseiller, & lui donna beaucoup de part dans ses bonnes graces. C'est sous ce Prince dont il suivoit les mouvemens qu'on vit rallentir son zèle pour le Concile de Basle. Il embrassa premierement la neutralité: Il se déclara ensuite ouvertement pour *Eugene* avec l'Empereur, qui même l'envoya en 1445. au Pape, pour lui en porter la nouvelle. Ce fut dans cette occasion qu'il lui demanda & qu'il en obtint le pardon de tout ce qu'il

(1) Je crois que c'est *Mitis.*
(2) C'est la Vulgate, & non la prétendue Version Dalmatique de ce Pere.

1444. qu'il avoit dit & fait contre lui au Concile de Basle. Cette réconciliation lui ouvrit bien-tôt le chemin aux Dignitez Ecclésiastiques. En s'en retournant en Allemagne, l'Evêché de *Trieste* étant venu à vaquer, il en fut revêtu par *Eugene*, de concert avec l'Empereur. Après la mort d'*Eugene* arrivée en 1447. *Æneas* fut choisi pour être Protecteur du Conclave, où fut élû *Nicolas V.* qui le fit Evêque de *Sienne* sa Patrie. Ce fut sous ce caractère qu'il fut envoyé par l'Empereur en Bohême, tant pour des affaires Politiques que pour celles de la Religion. *Calixte III.* ayant succedé à *Nicolas*, fit *Æneas Sylvius* Cardinal en 1456. Environ deux ans après, *Calixte* étant mort, notre *Æneas* lui succeda sous le nom de *Pie II.* C'est alors que donnant un exemple mémorable du changement extrême que les honneurs & les dignitez peuvent apporter dans les mœurs des hommes, il retracta publiquement tout ce qu'il avoit fait en faveur du Concile de Basle, & déclara les Conciles Généraux inférieurs aux Papes (a). Tout ceci pourra être placé ailleurs plus en détail. Ce n'est ici qu'une digression où nous a engagé *Theobald* qui fait aller *Æneas Sylvius*, en Bohême en 1444. contre les Taborites. Revenons à notre principal sujet.

(a) *Platine*, Vie de *Pie. II.*

Nouveaux troubles en Bohême.

XVIII. La mésintelligence des Administrateurs remplissoit la Bohême de troubles & de factions. Celle de *Ptaczeck* trop puissante, donnant de l'ombrage aux Grands, on assembla cette année les Etats où il fut résolu de renvoyer à l'Empereur pour hâter la venue de *Ladislas*. *Meinard de Maison-Neuve* étoit à la tête de l'Ambassade. Cette résolution destinée à donner un frein à l'ambition de *Ptaczeck*, ne manqua pas de lui donner de l'ombrage. Ne pouvant s'y opposer ouvertement, il fit ce qu'il put pour l'empêcher par ses intelligences; il le fit en effet pendant quelque tems; mais l'Ambassade étant enfin partie il arriva de nouveaux troubles en Bohême, où le Parti Taborite commit diverses hostilitez. *Ptaczeck* lui-même se mit de la partie & s'empara, sous prétexte de quelque dette, d'une petite Ville appartenant à *Maison-Neuve*. Ce dernier à son retour, ayant voulu se vanger de l'affront qu'on lui avoit fait en son absence, les choses en seroient venuës à une rupture ouverte, si l'affaire n'eût été terminée par l'entremise de quelques Arbitres trop favorables à *Ptaczeck*, au gré de *Maison-Neuve*. Cependant, sous prétexte de sécourir ce dernier, l'Evêque de Breslau, avec quelques Princes & quelques Villes de Silésie, prit cette occasion d'entrer en Bohême, & afin qu'on ne crût pas qu'ils ne venoient que pour piller, ils commencerent par le Siége de *Frankenstein*, qui autant que j'en puis juger, appartenoit à quelque Seigneur Catholique (b). Les assiégez ayant fait venir du secours de Moravie, les Silésiens furent obligez de lever le Siége, & pour s'en vanger, allérent fondre sur l'Autriche par la Moravie, & mirent tout à feu & à sang jusques à Vienne. Ces mouvemens étoient tout propres à confirmer *Frideric III.* dans le refus d'envoyer le jeune *Ladislas*, en Bohême, ce qui avoit été le but de *Ptaczeck* en suscitant ces troubles.

(b) *Hyneck Kruschina de Lichtembourg.*

XIX. Mais





W. Jongman sculp.

XIX. Mais la mort de ce dernier arrivée cette année, l'empêcha de goûter les fruits de ses intrigues. On a déja eu plus d'une occasion de parler de *Hyneck Ptaczecko de Birkenstein*, comme d'un homme de tête & de main, & comme d'un Chef de parti redoutable (1). C'est sous cette idée qu'*Æneas Sylvius* l'a placé en Enfer en si bonne compagnie avec *Ziska*, *Czasko*, *Coranda*, *Jacobel*, les *Procopes*, *Jean Hus* & *Jerôme de Prague* (a). Il n'étoit pourtant pas tellement dévoué à l'un des partis qu'il ne lui préferât celui du bien public. C'est ce qu'il témoigna lors qu'après le Concordat les Etats écrivirent aux autres Gouverneurs de Bohême, pour se défendre contre les Taborites, qui s'opposoient à ce Concordat. On eut tant de confiance en lui qu'il fut joint aux autres Gouverneurs de Bohême, élûs dans cette pressante nécessité (b). Depuis ce tems-là il fit toujours bonne guerre aux Taborites (c). Ce fut lui qui eut le plus de part à la mort du grand *Procope*, & par consequent à la ruïne de ce parti. Il est vrai qu'après la mort de *Sigismond*, les Bohemiens ayant voulu appeller *Albert d'Autriche* son Gendre, il se déclara le Chef du parti opposant, parce qu'il le regardoit comme un ennemi & de la Religion & de la Patrie. Il fit plus. Car plutôt que de voir tomber le Royaume entre des mains étrangéres & suspectes, il eut recours à l'Impératrice Douairiere *Barbe*, comme à la derniere planche du Naufrage. Mais, dans cette occasion, plus qu'en aucune autre, il laissa voir en lui le foible de la plûpart de ceux qui ont joué les plus grands rôles dans le monde; c'est de couvrir & de fomenter leurs passions particulieres sous le voile du bien public, comme on vient de le voir. Ainsi l'on peut dire que *Ptaczeck*, finit fort à propos & pour la Bohême, qu'il troubloit, & pour lui-même, puisque, selon toute apparence, il auroit survécu à sa fortune. Quoiqu'il en soit, il eut un bonheur rare; c'est d'être redouté de tous pendant sa vie & regretté de tous après sa mort (d). Il le fut sur tout de la Ville de Prague, & de la plûpart des Villes Royales, qui craignoient que la Religion ne souffrît de cette perte.

1444. Mort & Caractère de *Ptaczeck*.

(a) Præfat. *Hist. Bohem.* ad *Alphons.*

(b) Theob. *Bell. Huss.* Part. I. C. LXXXI. p. 155.

(c) *Ibid.* p. 159. Ibid. p. 171.

(d) *Theob.* Part. II. Cap. XV.

XX. *Meinard de Maison-Neuve*, délivré des inquiétudes que lui donnoit un Concurrent & en même tems un Collègue si formidable, ne pensa qu'à s'emparer seul du Gouvernement. Il fut reçû dans cette qualité par ceux de Prague, & par les Villes qui vouloient qu'on s'en tînt au Concordat. Ce choix n'étant pas au goût de l'autre parti, on assembla les Etats de Bohême à *Cuttemberg*, pour déliberer sur la situation présente des affaires. Il y fut résolu de choisir pour être Général de tous les Prêtres, *George de Podiebrad de Crunstade*, dont il a déja été parlé plus d'une fois, & qui, dans la suite, sera un des Héros de la Scène. Pour l'engager à accepter un parti qui flatoit déja beaucoup son ambition, on lui représenta que *Maison-Neuve* avoit tout le pouvoir dans

Meinard de Maison-Neuve s'empare du Gouvernement, mais les Etats choisissent *George de Podiebrad.*

(1) Sur *Ptaczeck*, voyez *Balb.* p. 498, 499. & 504. *Theob.* T. II. Cap. 3.

1444. dans le Royaume, & qu'il en abusoit; qu'il étoit Maître de la Capitale, qu'il favorisoit à l'excès des Prêtres, qui ne pensoient qu'à introduire la Religion Romaine, & qu'il persécutoit ceux qui faisoient profession des véritez qu'ils avoient reçuës de leurs Ancêtres; qu'il falloit aller de bonne heure au devant des desseins audacieux d'un homme qui préferoit des mœurs étrangéres à celles de sa Patrie, qu'il falloit lui enlever Prague, & que l'entreprise étoit d'autant plus facile à exécuter que le Gouvernement de *Meinard* étoit odieux, & que *Rockizane* avoit beaucoup d'Amis à Prague, qui pourroient favoriser la Conquête de cette Place. *Æneas Sylvius* prétend que dès lors il envoya des gens à Prague, pour en sonder les Citoyens, & lui faire rapport de leurs dispositions, & que la Ville fut prise, & *Meinard* fait prisonnier, mais il y a plus d'apparence que ceci n'arriva qu'assez longtems après ce qu'on va raconter (a).

(a) *Æn. Sylv.* Cap. LVIII. p. m. 138.

Conference de *Rockizane* avec le Nonce du Pape.

XXI. DES QUE *Rockizane* fut arrivé à Prague, il alla s'aboucher avec les Docteurs de l'Académie, & se mit à leur tête, pour aller trouver le Nonce (b). Etant entrez d'abord en matiere sur le sujet de sa Légation, le Nonce leur dit qu'il étoit envoyé pour leur enseigner le chemin de l'Eglise Catholique Romaine, & qu'il avoit plein pouvoir de ramener les brebis égarées & de les faire rentrer dans le bercail. Sur quoi *Rockizane* répondit au Prélat, que ni lui ni ses Confréres ne s'étoient separez de l'Eglise Chrétienne; qu'ils s'en tenoient inséparablement aux Paroles de J. C. Jean VI. *si vous ne bûvez mon sang, vous n'aurez point la Vie éternelle en vous*; & que selon ces paroles le Prélat n'ignoroit pas qu'il falloit accorder l'usage du Calice au Peuple. On ne rapporte pas quelle fut la replique du Nonce. On dit seulement qu'elle fut longue & piquante. La Conversation s'échauffa, on en vint de part & d'autre à des interrogations aigres & insultantes. *Devinez*, disoit *Rockizane*, repetant toujours ces paroles de St. Jean, *Devinez qui ces paroles peuvent regarder*. Le Nonce irrité de cette question repartit. *J'ai lû aussi ces paroles de J. C.* Laissez-les, ce sont des aveugles qui conduisent d'autres aveugles. *Devinez à votre tour à qui il faut appliquer ce mot.* Ainsi finit la Conférence fort brusquement, pour ne pas dire pis. Depuis ce têms-là, on fit plusieurs avanies au Nonce jusqu'à lui ôter un jour les roues de son Chariot, pour l'empêcher de se retirer. Enfin, voyant tous ses efforts inutiles, il demanda qu'on lui montrât les Originaux du Concordat (*Compactatorum*). Quand il les eut, il décampa & les emporta avec lui; mais on courut après, & on les lui fit rendre la force à la main. On le rattrapa à *Beneschaw*. Ainsi *Rockizane* manqua encore une fois l'Archevêché de Prague, quelque instance qu'eussent d'abord fait les Bohemiens en sa faveur auprès du Légat (c). Après le départ de ce dernier, les Confederez n'ayant pu tirer de lui aucune raison sur le sujet de la Religion, s'assemblérent à *Broda* de Bohême. On y convint d'envoyer à *Frederic III.* lui demander encore le jeune *Ladislas*, & la promotion de *Rockizane* à l'Archevêché de Prague, avec

(b) *Carvajal.*

(c) *Theob.* P. II. Cap. XV. *Hagec*,

la confirmation du Pape dans cette Dignité; cependant il fut résolu qu'il prêcheroit publiquement, & on lui assigna des gages pour cette fonction. 1444.

XXII. On a vû que l'année précédente les Bohemiens *non Catholiques*, avoient fait offrir le Gouvernement à l'Impératrice *Barbe*. Quoique l'affaire eût manqué, elle ne laissoit pas d'avoir un parti assez puissant en Bohême. *Podiebrad*, pour avancer ses desseins ambitieux, jugea à propos de se joindre à elle. De son côté cette Princesse ne fut pas fâchée de se mettre sous la protection d'un Seigneur qui marchoit à grands pas à l'Autorité Souveraine, & même de l'y conduire couvert de son nom & de son autorité. C'est sur ce pié qu'il s'empara des Villes de l'Appanage de *Barbe*, & qu'il créa de nouveaux Magistrats dans la plupart des Villes Royales, afin d'en pouvoir disposer à son gré. Mais, si l'on en croit une histoire, ou un conte qui se débita alors, pendant que l'un vouloit enlever le Gouvernement de la Bohême à l'autre, il se trouva des gens d'humeur à avaler l'huitre & à leur en donner à chacun une écaille. Voici comme *Theobald* raconte l'affaire. Pendant qu'on étoit ainsi occupé en Bohême, le Diable ne voulant pas demeurer seul dans l'oisiveté, inventa ce stratagême. Il fit paroître un certain jour dans un Village nommé *Staditz* sept vénérables Vieillards, entre lesquels il y en avoit un qui se distinguoit par l'extrême blancheur de ses Cheveux. Ce vieillard étoit assis sous un Coudrier, qui s'appelloit *Primislaus*, parce qu'on disoit que *Primislaus*, premier Duc de Bohême, étoit Païsan de Staditz, & que ce Coudrier avoit crû sous le fer de sa Charuë. Il avoit avec lui quatre autres Vieillards avec de longues barbes, & derriere lui un Sécretaire qui écrivoit les avis des Vieillards, outre un valet pour leur préparer à manger dans des vaisseaux de bois. Quand on leur demanda qui ils étoient, ils répondirent que le premier étoit le Roi *Artus*, & qu'ils étoient ses Conseillers. Aussi-tôt cette nouvelle se répandit de toutes parts; une multitude innombrable accourut à Staditz à ce miracle. On disoit hautement que c'étoit le Roi *Artus*, qui avoit autrefois habité au delà de la Mer, que Dieu envoyoit pour regner en Bohême, & que si on l'y recevoit, il gouverneroit comme avoit fait *Primislaus*, & rétabliroit toutes choses. Le Peuple crédule y ajoutoit déja foi; mais *Jean Smirzick*, prévoyant les inconvenients & les conséquences de cette imposture d'une part, & de cette illusion de l'autre, commença par faire arrêter les Vieillards. Ensuite il les gagna par de bonnes paroles & leur fit faire si bonne chére qu'ils découvrirent toute l'intrigue. Ils en furent quittes à bon marché, puis qu'on se contenta de leur ôter leurs barbes, & qu'on les renvoya. A l'égard du prétendu Roi *Artus*, *Smirzich* le fit mettre dans un Chariot couvert, comme pour se moquer de lui, & l'envoya à Prague, à un de ses amis nommé *Pschick de Kienewald*, qui peu de tems après, lui rendit sa liberté. Cette avanture, quoi qu'attestée par des Auteurs graves, a pourtant tout l'air d'une fable. Il est vrai que l'Histoire fait mention de plusieurs sem-

Intrigues de *Podiebrad* pour s'emparer du Gouvernement de la Bohême. Obstacles qu'il y rencontre.

1444. semblables Imposteurs, comme du faux *Frideric II.* brûlé en 1292. par ordre de *Rodolphe I.* dont l'Histoire fait mention (a); d'un faux *Waldemar* prétendu Electeur de Brandebourg en 1348. (b); du faux *Mustapha Bajazeth* (c), & d'un faux Duc de Moscovie, sous le nom de *Démétrius.* Mais tous ces Imposteurs accompagnoient leur imposture de quelque vraisemblance, au lieu qu'il n'y en avoit nulle dans celle du prétendu *Artus.* Passons aux affaires étrangéres.

(a) *Hagec.* Hist. Bohem. p. 764. *Theob.* ubi sup. Cap. XVI.
(b) *Struv.* Synt. Hist. Germ. Dissert. XX. p. 679. XXVII. 895.
(c) *Krantz.* Vardal. Lib. VIII. p. 189. 196.

* Affaires Etrangéres. *Italie.*

Le Patriarche des Syriens reçoit le Rit Latin.

*XXIII. EUGENE, comme on l'a vû, avoit transferé le Concile de Florence à Rome, dans l'Eglise de *St. Jean de Latran.* Là il fit de nouvelles Conquêtes à l'Eglise Latine. Le Patriarche des Syriens qui habitent la Mésopotamie, entre le Tigre & l'Euphrate, lui envoya l'Archevêque d'*Edesse* nommé *Abdala*, pour recevoir le Rit Latin. Le Pape nomma des Cardinaux & des Docteurs, pour conférer avec ce Légat, & il accepta une Confession de Foi qui tenoit un milieu fort obscur entre le Nestorianisme & l'Eutychianisme. On peut juger de cette réduction à peu près comme de celle des Grecs, des Armeniens & des Jacobites. Mendicité de part & d'autre. L'Eglise Latine mendioit des Conversions, & l'Eglise Greque de l'argent, *Eugene* perdit cette année un de ses Cardinaux, par la mort d'*Angeloto Tusco* perfidement assassiné par un Domestique qu'il avoit élevé comme son Enfant (1). Le Pape lui substitua la même année un autre Cardinal dont l'Election lui fit plus d'honneur. Ce fut *Alphonse Borgia* Espagnol Archevêque de Valence, & devenu Pape sous le nom de *Calixte III.* après la mort de *Nicolas V.* On met en cette année la mort de *Bernardin*, dont il sera plus amplement parlé dans la suite (2).

Guerre entre les Bâlois & la Maison d'Autriche.

XXIV. ON a parlé l'année précedente d'une guerre qui étoit survenue entre les Bâlois & la Maison d'Autriche. Comme elle troubla le Concile qui étoit assemblé dans leur Ville, & qu'elle fait un des principaux événemens de ce tems-là, il est nécessaire d'en rapporter en peu de mots l'occasion & les progrès.

Frideric, Comte de Toggembourg, avoit fait un Traité avec les Zurichois, par lequel, après sa mort, ils devoient entrer en possession de ce Comté. Le Comte étant mort, les Zurichois voulurent en prendre possession, & pour soutenir leurs droits contre les autres Cantons, qui prétendoient aussi en avoir leur part, ils eurent recours à *Sigismond* Duc d'Autriche & à l'Empereur son Pere. Ce Prince, déja fort mécontent des Suisses, parce que dans le voyage qu'il avoit fait chez eux, l'année précedente, ils avoient refusé de lui restituer les Places, qu'ils avoient prises sur *Frideric d'Autriche*, lorsqu'il fut mis au ban de l'Empire, au Concile de Constance, ne fit pas difficulté de se liguer avec les Zurichois contre les autres Cantons, dans l'espérance de se remettre en

(1) Sur ce Cardinal & cette avanture tragique, voyez *Poggiana*, Part. IV. p. 161. 164.

(2) On a eu occasion d'en parler *Hist. du Concile de Constance.* L. VI. p. 461. 462.

n possession du Patrimoine de ses Ancêtres. Les petits Cantons, vivement irritez d'une Alliance que les Zurichois avoient faite avec leur ennemi commun, vinrent mettre le Siége devant leur Ville. L'Empereur & *Sigismond* ne se croyant pas assez puissans pour réduire une Nation, qui jusques alors avoit bravé toutes les forces de la Maison d'Autriche, en donnérent avis au Roi de France, dont *Sigismond* devoit épouser la Fille, & lui demanderent le secours qu'ils s'étoient promis reciproquement par le Traité qu'ils avoient fait quelque tems auparavant. Avant que de rapporter l'effet que produisit cette sollicitation, il faut voir ce qui se passoit en France. 1444.

XXV. Il s'étoit, comme on l'a vû, conclu à Tours une Trêve entre ce Royaume & l'Angleterre. Elle fut mieux observée que les précedentes, les deux Rois ayant de bonnes raisons d'être las d'une Guerre qui ruinoit leurs Royaumes. Un peu avant la Conclusion de cette Trêve, *Eugene*, qui ne manquoit aucune occasion de faire voir son autorité, & de gagner les Princes, donna la *Rose d'Or* (1), à *Henri VI.* Roi d'Angleterre, non pour le reconnoître, comme quelques-uns l'ont crû, cela étoit déja fait; mais pour l'affermir dans son Alliance par cet honneur (a). Il se passa dans ce même tems, quelque chose de plus considerable en Angleterre. Ce fut le Mariage de *Marguerite d'Anjou*, Fille de *René d'Anjou* Duc de Lorraine & Roi de Naples, avec le Roi d'Angleterre. L'Histoire donne un grand Caractère à cette Princesse. *Elle avoit*, dit M. de Rapin, *un Esprit vif, hardi, pénétrant, d'une fermeté extraordinaire & incapable de se laisser effrayer par les oppositions & par les difficultez* (b).

France & *Angleterre.* *Eugene* donne la Rose d'Or au Roi d'Angleterre. Mariage de ce Prince avec *Marguerite d'Anjou.*

(a) *Pagi.* Tom. III. p. 307. & IV. p. 639.

(b) Hist. d'Angl. T. IV. p. 120.

XXVI. Cependant comme le Roi de France ne vouloit ni licentier ses Troupes, ni exposer le Royaume à leur discretion, le secours que l'Empereur & *Sigismond*, lui demandoient contre les Suisses, lui parut une occasion favorable pour occuper son Armée hors du Royaume. On accusa le Pape *Eugene* d'avoir soufflé le feu pour troubler le Concile de Basle. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il fit le Dauphin, principal Acteur dans cette Scène, son grand Gonfalonier, avec une grosse pension. D'autres disent que le dessein de la France étoit de renouveller ses Droits sur l'*Alsace* (2). Quoiqu'il en soit, la Suisse se trouva tout d'un coup inondée d'un armement formidable. *René d'Anjou*, Roi de Naples dépouillé, se mit de la partie, & à sa sollicitation, l'Angleterre elle-même s'y joignit, sans compter la Noblesse d'Alsace, & la Ville de Zurich (3), assiegée par les petits Cantons. *Charles VII.* & le Dauphin étoient chacun à la tête d'une Armée, le Roi commença la Campagne par le Siége de la Ville de Metz, pour se

Le Dauphin fait grand Gonfalonier d'*Eugene*. Siége de *Metz*.

(1) Sur cette Cérémonie voyez *l'Hist. du Concile de Constance*, L. VI. p. 226, 227.

(2) *Nonnullis se vindicare Jura Domus Franciæ asseverabat, quæ usque ad Rhenum protendi dicebat.* Æn. Sylv. Epist. 87. *La Guille* Hist. d'Alsace T. IV. p. 273.

(3) Les Comtes de *Wirtemberg* tenoient alors cette Ville en fief de l'Empire.

1444. se faire un passage en Alsace. Ce Siége fut des plus longs & des plus facheux. Il fallut pourtant l'abandonner au bout de six mois; mais non sans que la Ville en souffrît beaucoup. *Elle fut forcée de se mettre sous la protection de la France, de payer* 200000. *Ecus pour les frais de la guerre, & d'en remettre* 100000. *qui lui étoient dus par* René d'Anjou *Duc de Lorraine* (a).

(a) Histoire d'*Alsace*, Tom. IV. Part. I. p. 264.

Le Dauphin s'empare de Montbeliard & defait les Suisses.

XXVII. Le Dauphin, dans la même vue s'avança à *Montbeliard* & s'en saisit avec une grosse Armée, composée de diverses Nations qu'on nomma *Armagnacs* (1). De là cette Armée pénétra en Alsace & y prit plusieurs Villes. Entre Basle & Strasbourg, à demi lieuë de cette premiere Ville, il se donna un Combat des plus sanglants. Les Suisses étoient de beaucoup inférieurs en nombre, leur Armée, suivant la plûpart des Historiens, faisant à peine la dixieme partie de celle des François & des Allemands; mais ils se battirent comme des Lions, & firent paroître *un courage & une intrépidité dont les François n'avoient pas vû encore d'exemple* (2). Enfin succombant sous le nombre, ils furent tous taillez en pieces, sans avoir jamais voulu demander quartier, *& moins vaincus que las de vaincre*, (comme parle *Æneas Sylvius* Epist. 87.) Les Auteurs ne conviennent pas sur le nombre des combattans; mais ils conviennent encore moins sur le nombre des morts qu'il y eut de part & d'autre. Un Historien Allemand presque contemporain, & d'ailleurs peu favorable aux Suisses, se contente de dire en général que la victoire couta extremement cher au Dauphin, & qu'il perdit, dans cette rencontre, un nombre de Soldats qui paroit incroyable, avec quantité de personnes de distinction; *de sorte*, ajoute-t-il, *qu'il est surprenant que des Troupes d'Infanterie en si petit nombre, ayent pû tenir tête si longtems & si vigoureusement, à une si grosse Armée, composée la plûpart de Cavallerie, non dans quelque poste avantageux, mais en rase campagne* (b)

(b) *Birckhaimer*, de Bello Helvetico. L. I. p. 48.

Le Concile de Basle fort allarmé envoye des Deputez au Dauphin.

XXVIII. Cependant Basle étoit fort presse & les Pères du Concile fort allarmez, craignant, que le Dauphin ne fût d'intelligence avec *Eugene*, pour les chasser de là. Les François avoient en effet posté des Troupes aux Portes, pour empêcher qu'on ne sortît de la Ville. Après la bataille, un Corps de Suisses ou d'Allemans qui y voulurent entrer pour la sécourir, furent défaits par le Général *Dammartin*. Dans cette extremité le Concile de Basle, dit *Æneas Sylvius*, envoya au Dauphin deux Cardinaux, celui d'*Arles* & celui de *St. Sixte*, avec plusieurs Docteurs & des Citoyens de Basle, interceder pour le Concile & pour la Ville (3). Le Dauphin les renvoya à Basle avec des Députez de sa part. *Ils y sont encore & ils tiennent plusieurs pourparlers d'ac-*

(1) Voyez-en la raison dans l'Histoire d'Alsace du P. *la Guille*, T. IV. p. 264. 265.

(2) *La Guille* ubi sup. p. 270. *De Roo*, Hist. Aust. Lib. V. p. 180. *Struv.* Synt. Hist. Germ. Differt. XXX. p. 1026.

(3) Le Continuateur de Mr. *Fleuri* joint aux Cardinaux quatre Evêques, quatre Chevaliers, douze Docteurs & douze Bourgeois, *ubi sup.* p. 432.

d'accommodement; car les Orateurs du Pape Felix, *du Duc de Savoye & de la faction Suisse s'y sont aussi rendus. Le bruit est que le Dauphin demande sur tout qu'on lui rende Basle, comme appartenant à la France, leur promettant de grands priviléges en ce cas-là.* Ce sont les paroles d'*Æneas Sylvius*, dans une Lettre (a) qu'il écrit de Nuremberg, où étoit la Diète à un de ses amis. J'en ai copié d'autant plus volontiers ce morceau qu'il est dit dans cette même Lettre qu'on peut croire ces nouvelles *comme mot d'Evangile.* Il ne dit pas quelle fut la suite de ces délibérations. Je le rapporterai dans les termes de l'Auteur de *l'Histoire d'Alsace.* Il fut enfin conclu qu'il seroit libre au Dauphin d'entrer dans Basle avec sa seule Maison, que le Concile & les Bâlois s'employeroient à faire donner au Duc *Sigismond*, une entiere satisfaction, & que si le Roi le souhaitoit, les Cantons feroient passer quatre mille Suisses au service de la France. Le Duc d'Autriche, qui s'étoit rendu au Camp du Dauphin agréa avec lui les conditions proposées. Le Traité fut conclu & l'Armée s'éloigna de Basle (b). 1444.

(a) Epist. 87.

(b) *Histoire d'Alsace* ubi sup. p. 275.

Allemagne. Diète de Nuremberg.

XXIX. Ceci m'amène en Allemagne où la Diète de Nuremberg fut assemblée, selon l'ordre qu'en avoit donné l'Empereur l'année précédente. Elle fut fort nombreuse, &, comme il arrivoit souvent, on y délibera beaucoup & on y conclud fort peu de chose. *Il y avoit*, dit *Æneas Sylvius*, témoin oculaire, quatre Electeurs, celui de Mayence, celui de Treves, le Duc de Saxe, & le Marquis de Brandebourg. On dispensa l'Electeur Palatin de s'y trouver parce qu'il avoit son Païs à défendre contre les *Armagnacs.* L'Electeur de Cologne n'a pû s'y rendre jusqu'ici, trop occupé au Siége de *Roust* en *Westphalie.* On l'attend bien-tôt, l'Empereur ayant négotié une Trêve. Les Parties ou les Concurrents (1), ont ici leurs Légats. L'Evêque de *Verdun* est arrivé ici de la part du Duc de Bourgogne. Il sollicite fortement l'Empereur à se déclarer, avec toute sa Nation, pour le Pape *Eugene*, ce qu'il a fait par un long Discours en pleine Assemblée. On ne se détermina pourtant point alors là-dessus. On y résolut seulement que l'Empereur choisiroit quatre Commissaires, les Electeurs deux chacun, & les autres Princes, un, pour entendre les Parties ou leurs Procureurs, *afin d'aviser à ce qui conviendra le mieux à la Paix de l'Eglise.* Ainsi se passa la Diète de Nuremberg, qui en enfanta une autre tenuë à Francfort. C'est le stile d'*Æneas Sylvius* en parlant de cette propagation de Diètes en Allemagne. *Les Diètes*, dit-il, dans sa Lettre à *Carvajal*, *sont fécondes, chacune en a toujours une autre dans son ventre. Il y a en Arabie un Oiseau fort chanté par les Poëtes, il s'appelle Phénix. Quand cet Oiseau, qui vit cinq cens quarante ans, sent approcher sa fin, il fait lui-même son bucher, & de sa cendre il naît un autre Phénix unique. Faites vous-même l'application de ceci* (c). A la fin de cette Lettre, & dans

(c) Epist. 72. & 92.

(1) Le Concile de Basle & *Felix* d'un côté, le Pape *Eugene* de l'autre.

1444. dans une autre au Cardinal *Julien* (a), il rend raison de tant de Diètes inconcluantes; C'est que d'un côté les uns faisoient leurs affaires dans un si grand partage de sentimens, & que de l'autre la plûpart se trouvoient bien de la Neutralité, parce que, pendant ce tems-là, chacun gardoit ce qu'il tenoit & que les Ordinaires disposoient des Bénéfices à leur fantaisie.

(a) Epist. 65.

Pologne, Hongrie, Turquie. Le Roi de Pologne assemble une Diète à Bude,

XXX. La Journée de *Varne*, où le Roi de Pologne & le Cardinal furent tuez, est trop célèbre dans l'Histoire, pour n'être pas racontée ici avec ce qui y donna lieu. Le Sultan *Amurat V.*, abbattu par les pertes de l'année précedente, & allarmé des terribles préparatifs que l'on faisoit contre lui de toutes parts, se résolut à demander la Paix. Quoique le Roi de Pologne fût sollicité de tous côtez à poursuivre ses Conquêtes contre les Turcs, il écouta pourtant les remontrances des Grands de Pologne & de son Conseil, qui le prioient instamment de revenir dans son Royaume, pour en appaiser les troubles & s'opposer aux incursions des Tartares & des autres voisins. Les Hongrois d'autre côté n'avoient pas moins d'envie de retenir *Wladislas* chez eux, tant pour y pacifier les troubles intestins, que pour les mettre à couvert des invasions du Turc. Pour contenter les uns & les autres, le Roi promit de retourner en Pologne dès qu'il auroit reglé les affaires de Hongrie. C'est pour cela qu'il assembla une Diète à *Bude*, où se trouvérent, non seulement tous les Etats du Royaume; mais aussi *Giskra* & sa faction, avec passeport, pour défendre les interêts du jeune *Ladislas* couronné Roi de Hongrie, mais dépossedé par le Roi de Pologne. *Giskra* ne voulant entendre à aucune Conclusion qui donnât atteinte aux droits de son Maître, on résolut d'un commun accord de faire une Trêve entre les deux partis, afin de prendre des mesures pour continuer la guerre contre *Amurat*. Cependant, comme ni la Trêve, ni le Sauf-conduit de *Giskra*, ne le mettoient pas à couvert de la fureur des Hongrois, qui le regardoient comme le flambeau de la Guerre Civile, le Roi de Pologne, pour ne pas fausser sa parole, fut obligé de le conduire déguisé dans un lieu où il pût être en sûreté. La tranquilité ainsi rétablie, on donna les ordres nécessaires pour se mettre en état d'aller contre les Turcs (b).

(b) *Dlugos.* L. XII. p. 784. 785.

Négociations de la Paix avec les Turcs. Le Traité se conclut.

XXXI. Apres la Diète, autant que les Polonois témoignoient d'impatience de revoir leur Roi, autant les Hongrois avoient-ils d'empressement à le retenir. Ces derniers craignant que s'il s'en retournoit une fois en Pologne, il n'y trouvât trop d'occupation pour penser à eux, firent si bien par leurs instances, tant en Pologne qu'auprès du Roi, qu'il differa son départ, pour se donner tout & à la pacification de la Hongrie & à la guerre étrangére, au grand préjudice de la Pologne. Pendant qu'on en faisoit en apparence les préparatifs, la Paix se négotioit avec le Sultan, par *George Despote de Servie* & *Jean Hunniade Vaivode de Transylvanie.* Le premier esperoit de rentrer par ce moyen dans ses Domaines envahis par les Turcs, & recouvrer ses Enfans captifs. L'autre espéroit succéder aux Terres qu'*Albert* & *Wladislas* avoient données au Despote en Hon-

Hongrie. *Amurat* pressé d'un côté par une Armée de Terre très-formidable, composée de Hongrois & de Tartares; & de l'autre, par une grosse Flotte venuë d'Italie (1), aima mieux accepter une Paix désavantageuse que de hazarder la perte de ses Etats. En même tems le Despote & le Vaivode écrivirent au Roi de Pologne, que tout étoit disposé à la Paix, & que s'il vouloit se rendre à *Segedin* en haute Hongrie, il pourroit en régler là les Conditions avec les Ambassadeurs du Sultan, qui devoient s'y trouver. Cette nouvelle fut fort agréable à *Wladislas*, quoique la négociation s'en fût faite à son insu, & encore plus aux Hongrois, depuis longtems, plus accoutumez à demander la Paix. Le Roi s'y rendit avec une partie de son Armée, ou pour avoir de meilleures conditions, ou pour pousser plus outre, en cas que le Traité ne se conclût pas. Les Ambassadeurs Turcs y arriverent ensuite au nombre de cent, ayant à leur tête un Grec Rénegat. Ils offroient de céder toutes les Conquêtes qu'ils avoient faites sur les Hongrois, spécifioient quinze Places dans la *Rascie*, tout ce que possedoit le Roi en *Albanie*, de lui rendre ses deux Fils & de ne se réserver que la *Bulgarie* (a). Ce parti fut accepté, ou Paix ou Trêve, le Traité fut conclu pour dix ans. On rapporte qu'il y eut quelques difficultez sur la maniere de prêter le serment. Le Turc eût voulu que le Roi eût juré sur l'Eucharistie. Tous les Chrétiens se recriérent contre la profanation d'un si redoutable Mystere en présence des Infidèles. Il y eut sur tout un Gentilhomme Polonois homme docte & zélé, fort bien d'ailleurs auprès du Roi, qui s'y opposa si vigoureusement qu'il fut résolu que le Roi jureroit sur les Evangiles & le Turc sur l'Alcoran (2).

1444.

(a) *Dlugos.* ubi sup. p. 789.

Ce Traité est rompu.

XXXII. Le Cardinal *Julien* présent à ce Traité, ne le voyoit qu'à contre-cœur. Il trouvoit honteux d'avoir amusé le Pape, le Duc de Bourgogne, les Vénitiens, les Génois, qui à sa sollicitation, avoient équipé une flotte si considerable, pour tenir en bride les Turcs du côté de la Mer. Le Cardinal *Condulmer*, Amiral de cette Flotte, écrivit lui-même au Roi de Pologne, pour le sommer de tenir sa parole, & de ne point se laisser leurrer par les offres des Turcs, dans une occasion si favorable, pour leur enlever tout ce qu'ils avoient usurpé en Europe. L'Empereur Grec *Jean Paléologue* d'autre côté écrivit au Roi des Lettres très-pressantes pour l'animer à la Guerre & le détourner d'un Traité qu'il trouvoit si hors de saison, lui promettant tous les secours qui dépendoient de sa situation. Il lui representoit d'ailleurs qu'*Amurat* étant allé en Asie, pour y combattre d'autres ennemis, il n'étoit rien de plus facile que de l'empêcher de remettre le pied dans la Grèce. Ces Lettres arrivées après le Traité firent d'autant plus d'impression sur l'esprit du Roi, que le Turc ne se hâtoit point de restituer les Places ni les Prisonniers,

(1) Sous le Commandement du Cardinal *Condulmer*, Neveu du Pape *Eugene*.

(2) *Gregorius Sanocæus*; *Philipp. Callimach.* de Reb. gestis *Wladislai.* L. III. p. 341. 342. apud *Bonf.*

1444. niers, comme il l'avoit promis. Il en falloit beaucoup moins au Cardinal *Julien*, pour l'affermir dans la résolution qu'il avoit déja prise de rompre un Traité fait malgré lui. Alors il déploya toutes les voiles de son Eloquence, pour persuader au Roi que c'étoit un grand crime de garder un Traité aussi préjudiciable & au salut public & à la Foi Catholique. Et afin de lever tous ses scrupules, il lui donna liberalement, en qualité de Légat du Pape, le pouvoir de violer ce Traité & le dispensa solemnellement d'un serment qui devoit passer pour nul, étant prêté à des Infidèles, & sur tout à l'insu du Souverain Pontife. Le Roi persuadé par ces raisons, bonnes ou mauvaises, fit à *Segedin* même un nouveau serment (a), tout contraire à celui qu'il venoit de faire sur les Evangiles. Toute l'Armée applaudit au renouvellement d'une Guerre qui, à la violation du serment près, paroissoit commencer sous d'heureux auspices, & dans des circonstances favorables. Quoique le Despote de *Rascie* (b), & le Waivode de Transylvanie (c), trouvassent leur compte dans la Paix, ils reprirent les Armes de bon cœur, dans l'esperance qu'on leur donna de rendre leur condition encore meilleure qu'auparavant après la victoire, qu'on regardoit comme immanquable. Mais les Polonois n'envisageoient pas cette affaire de même œil que les autres. La violation d'un Traité de Paix, si solemnel leur paroissoit un grand crime, & ils trouvoient d'ailleurs fort dangereux d'avoir ainsi lié leur Roi par un serment tout opposé au premier. Mais toutes leurs instances & leurs oppositions pour parer ce coup furent vaines.

(a) Voyez-le tout entier *Dlug.* Hist. Polon. L. XII. p. 794. 795.
(b) *George.*
(c) *Hunniade.*

Depart du Roi de Pologne, il assiege Nicopoli & est obligé de lever le Siége.

XXXIII. Le Roi partit donc de *Segedin* vers le 2. de Septembre. Les Historiens Polonois (d) témoignent que ce ne fut pas sans de fâcheux pressentimens de ce qui devoit lui arriver. Il sentoit des remords secrets d'avoir violé son serment. Les Turcs ayant rendu les Places & les Prisonniers, ne fournissoient plus de prétexte à la perfidie. D'ailleurs son Armée étoit extremement affoiblie. La nouvelle de la Paix avoit arrêté les secours qu'il attendoit de divers endroits. Les Polonois qui l'avoient accompagné avoient obtenu leur congé & s'étoient retirez chez eux; de sorte qu'il voyoit son Armée reduite à environ vingt mille hommes. Cependant comme il n'y avoit plus moyen de reculer, il prit son parti & marcha vers la *Bulgarie*. Ayant passé le Danube à *Orsava*, il arriva à *Nicopoli*, où il mit le Siége; mais il fut obligé de le lever avec perte (1). On dit que quand *Amurat*, qui étoit alors à *Andrinople*, en apprit la nouvelle, *Nos affaires iront bien*, dit-il, *Dieu commence à vanger le parjure* (e).

(d) *Dlug.* ub. sup. *Cromer.* De Rebus Polon. Lib. XX. p. 498.
(e) *Theob.* ubi sup. Cap. XII.

Il continue sa marche malgré les avis qu'on lui donne de se retirer.

XXXIV. Si le Roi eût voulu croire les avis qu'il reçut à Nicopoli il n'eût pas passé plus avant. Un Prince de Valachie (2), originairement son Vassal, mais qui avoit été contraint de subir le joug du Turc, l'étoit

(1) D'autres disent qu'il n'attaqua que les Fauxbourgs & qu'il en fut repoussé.
(2) *Dlugos* l'appelle *Vaivode de la Valachie Transalpine*, ub. sup. p. 800. Cromer, *Palatin de la Moldavie Transalpine*, ubi sup. p. 499.

l'étoit allé trouver pour lui demander pardon d'une défection involontaire. Ayant obtenu ſa grace, il voulut viſiter l'Armée du Roi; mais la trouvant trop foible pour une ſi grande entrepriſe, il fit tous ſes efforts pour l'obliger à retourner en Hongrie, en attendant les ſecours qu'on lui faiſoit eſpérer. Il lui diſoit entre autres choſes, pour le détourner de ſon deſſein, qu'il jugeoit téméraire, *que le Sultan menoit plus de monde à la chaſſe qu'il n'en avoit pour le combattre.* Mais, enflé de ſes premiers ſuccès, preſſé d'ailleurs par les inſtances du Cardinal & de *Hunniade*, & comptant que la Flotte Italienne, empêcheroit le Turc de repaſſer en Europe, il ne voulut pas en démordre. Ce fidèle Valaque le voyant inflexible augmenta ſon Armée de quatre mille Chevaux commandez par ſon propre Fils & lui fit préſent de deux Chevaux d'une viteſſe extraordinaire, en cas de beſoin, & de deux Valaques affidez, pour lui ſervir de guides. Avec ce renfort, *Wladiſlas* prit ſa route par la *Thrace*, où il vit avec plaiſir les beaux monumens des Ouvrages des Romains, & où il fit en paſſant pluſieurs Conquêtes. De là il s'avança juſques aux Païs du *Pont Euxin*, & s'arrêta à une Ville de la *Baſſe Méſie* appellée *Varne* (1), qui fut l'endroit fatal & à ſa perſonne & à toute l'Armée Chrétienne. Cette Ville ſe rendit pourtant d'abord & pluſieurs autres circonvoiſines. Mais, pendant que ces heureux ſuccès lui faiſoient eſpérer une entiere victoire, on apporta dans l'Armée la fâcheuſe nouvelle que le Sultan avoit trouvé moyen de repaſſer en Europe par le Détroit des Dardanelles, avec une groſſe Armée Turque, ſoit que la Flotte Chrétienne ſe fût abſentée faute de vivres, ſoit que les Commandans ſe fuſſent laiſſez corrompre par argent. 1444.

Æneas Sylvius dit formellement qu'on en accuſa les Genois. Quoi qu'il en ſoit, cette nouvelle mit la conſternation dans l'Armée Chrétienne. Le Cardinal Légat lui-même, tout intrepide qu'il avoit parû juſqu'alors, conſeilloit la retraite dans les Montagnes, comme l'Evêque d'*Agria*, ou à Conſtantinople, qui n'étoit pas loin de là, & où il pouvoit s'aboucher avec l'Empereur Grec. D'autres étoient d'avis de ſe bien retrancher avec des Chariots à la maniere de Bohême. Mais l'avis de *Hunniade* l'emporta, c'étoit d'attendre l'ennemi de pié ferme & de ſe mettre en état de ſe bien défendre. Il parla dans cette occaſion de l'Armée Turque avec un ſouverain mépris, ne la regardant que comme une multitude confuſe de gens efféminez. Le Roi ſuivit avidement un conſeil ſi conforme à ſon humeur martiale, & ordonna en même tems à *Hunniade*, de ranger l'Armée en bataille dans la plaine. L'Armée Turque parut ſur les hauteurs plutôt qu'on ne s'y attendoit. *Æneas Sylvius* dit que *Hunniade*, la voyant

(1) C'eſt l'ancienne *Odyſſus* ou *Odeſſus*. Voyez l'Ancienne Geographie de *Cellarius*. Lib. II. p. 590. Voyez-en la ſituation, *Bonfin.* Rer. Hungar. Decad. III. L. VI. p. 462.

1444. voyant leste & nombreuse, changea d'avis & conseilla lui-même au Roi de prendre la fuite; mais que le Roi indigné lui reprocha fort aigrement ses fanfaronnades du jour précédent, & disposa tout pour le Combat (a).

(a) *Europ.* C. V. p.m.239.

Malgré ses exploits, il est battu & tué. Son éloge.

XXXV. L'ARME'E Chrétienne commença d'abord par quelques escarmouches, avec un petit Corps de Troupes que commandoit l'Evêque d'*Agria*. Ce Prélat, pour attirer l'ennemi dans la plaine, fit mine de fuir, ce qui ayant réussi, il fit aussi-tôt volte face avec tant d'impétuosité que les Turcs prirent la fuite pour regagner les hauteurs. S'étant ensuite ralliez, pour fondre sur les Chrétiens, ils en furent battus à platte couture. Mais le même Evêque d'*Agria*, celui de *Varadin* & le Despote de *Servie*, s'étant engagez trop avant pour profiter de la victoire, furent envelopez par un gros de Turcs accourus au secours de leurs gens. Le Despote eut beaucoup de peine à se sauver. L'Evêque d'*Agria* fut tué (1), celui de *Varadin*, perit miserablement dans un Marais.

Les Turcs encouragez par ce succès, pénetrérent jusqu'à cet endroit où le Cardinal & le Despote s'étoient sauvez avec leur Monde. Il se donna là un sanglant combat. La Victoire y fut assez longtems douteuse, & il y eut de part & d'autre un grand carnage. Mais enfin l'Armée Chrétienne commençoit à plier sous le nombre, lorsque le Roi accourut à son secours, jetta une telle épouvante que tout prit la fuite ou fut taillé en pieces. Au lieu de s'amuser à poursuivre les fuiards, il retourna dans la plaine, où on lui dit que le Cardinal *Julien*, & son monde étoient en danger, par un nouveau renfort qui étoit venu aux Turcs. Ce fut là que recommença un Combat fort opiniâtre. La partie devenant toujours plus inégale par des fourmillieres de Turcs, qui survenoient à tout moment, la victoire commençoit à se déclarer pour eux. Le Roi fit dans cette occasion tous les prodiges de valeur qu'on peut attendre du plus grand Général & du plus déterminé Soldat, agissant & de la tête & du bras. *Amurat*, quoique supérieur en nombre, voyant que rien ne resistoit à ce torrent de bravoure, & désespérant du succès, se disposoit à la fuite. Mais il fut retenu par les reproches de ses Satrapes. On dit qu'alors tirant de son sein l'Instrument du Traité de Paix, que les Chrétiens avoient juré sur les Evangiles, il adressa ce discours à J.C. *Voila, ô Jésus-Christ, le Traité de Paix que tes Chrétiens m'ont saintement juré en ton nom, & qu'ils ont perfidement violé. Si tu ès Dieu, comme ils le croyent, & si nous nous trompons, vange-nous, en punissant leur parjure.* On eût dit que sa priere avoit été exaucée & quelques Historiens l'ont crû, car *Amurat* n'eut pas plutôt prononcé ces paroles,

(1) D'autres disent qu'ayant été fait prisonnier, on le condamna à garder des Moutons le reste de ses jours. *Bonfin.* Rer. Hung. Decad. L, VI. p. 463.

roles, que la bataille prit une toute autre face. Des Chameaux étant survenus en grand nombre chargez de provisions, les Hongrois pensérent plus à piller qu'à combattre. Leurs Chevaux d'ailleurs effrayez ne marchoient qu'à travers champs. Le Roi n'avoit plus avec lui que quelque Cavalerie Polonoise & Bohêmienne, qui tenoit encore. Ses Hongrois l'avoient abandonné pour piller. *Hunniade* étoit allé avec un détachement de Cavalerie, sécourir une autre partie de l'Armée en danger de succomber. Cependant le Roi toujours intrépide s'avança si fort qu'il se trouva envelopé presque seul par le formidable Corps des Janissaires, où étoit *Amurat*. *Hunniade* à son retour, trouvant le Roi dans ce péril, voulut en vain l'en tirer, il étoit trop tard; il falloit vaincre ou mourir. Dans cette confuse mêlée le Cheval du Roi blessé à l'épaule le jetta par terre. Il fut alors percé de mille coups. Sa tête fut portée sur une lance à *Amurat*, qui la fit exposer à la tête du Camp. A ce spectacle l'Armée Turque enflammée d'une nouvelle ardeur, le reste de l'Armée Chrétienne perdant cœur, la victoire demeura aux Infidèles. Ainsi finit *Wladislas* à la fleur de son âge, après les plus beaux exploits militaires, même comblé de gloire & plutôt victorieux que vaincu dans sa défaite. Il fut généralement regretté de ses Sujets Polonois, quoique mécontens de ce qu'il les avoit en quelque sorte abandonnez, mais encore plus des Hongrois, auxquels il s'étoit sacrifié. Ses ennemis même ne refusérent pas des regrets à sa mort & des louanges à sa valeur. *Amurat* le fit ensevelir honorablement dans le lieu où il mourut, & y fit ériger une colomne avec son nom & son éloge. *Bonfinius* a regardé sa mort comme un Sacrifice offert à la vengeance divine, pour expier son infidélité; mais en même tems comme un chemin à l'immortalité qu'il avoit méritée par ses grandes vertus (a).

1444.

(a) *Bonfin.* Decad. III. L. VII p. 466.

XXXVI. Ce dernier coup donna aux Turcs, une victoire qui leur fut bien disputée, & qu'ils achetérent bien cher. Ils y perdirent plus de trente mille hommes, entre lesquels il y avoit quantité de grands Seigneurs & entr'autres le Bacha d'Asie, que le Roi de Pologne tua de sa propre main. *Amurat* ne put s'empêcher de déplorer sa victoire, & de dire à ceux qui l'en félicitoient *qu'il ne voudroit pas vaincre souvent à ce prix*. On dit même que depuis ce tems-là, cédant l'Empire à son Fils *Mahomet*, il prit le parti de la retraite. La perte des Chrétiens fut plus grande à proportion. D'environ vingt mille qu'ils étoient, il en perit plus de dix mille de maniere ou d'autre. On a vû deux Evêques Hongrois expier par la mort une vie si opposée à leur caractère. Le Despote de *Servie* eut bien de la peine à se sauver. On a parlé diversement de la retraite d'*Hunniade*, dans cette occasion. Quelques Historiens ont pretendu que ce fut une véritable fuite & une lâche desertion, & lui ont attribué tout le mauvais succès de cette fatale journée. Mais *Bonfinius* Historien Hongrois dit positivement qu'il se trouva combattant

Perte des deux côtez. Le Cardinal *Julien* massacré.

1444. battant vaillamment dans la mêlée près du Roi de Pologne; que n'ayant pû recouvrer le Corps de son Maître, il se retira pour se mettre en état de vanger sa mort, qu'il soutenoit n'être arrivée, aussi bien que la défaite de l'Armée, que parce qu'on n'avoit pas voulu suivre ses avis.

A l'égard du Cardinal *Julien*, Auteur de la violation de la Paix, il ne put éviter la peine de cette infidélité. S'il échapa à la fureur des Turcs, il n'échapa pas à la perfidie des Hongrois ou des Valaques. Il fut malheureusement massacré par quelques fuyards d'entr'eux, qui le jettérent dans la riviere, après l'avoir dépouillé. La plupart des Historiens ont donné à plusieurs égards de grands éloges à ce Prélat, jusqu'à le mettre au nombre des Martyrs (a). Quelques-uns neanmoins très-Catholiques l'ont nettement blâmé, comme l'Auteur de tout le mal, & ils n'ont point épargné son Principe, qu'on n'est pas obligé de tenir parole à des Infidèles, quand il s'agit des interêts de la Foi Catholique (b). Si sa fin malheureuse fut la peine de son infidelité..... On l'a déja vû une fois l'éprouver dans sa fuite honteuse devant les Hussites, qui étoient regardez comme des infidèles par la Religion dominante, & à qui il avoit manqué de parole.

(a) *Eggs.* Purp. Doct. L. III. p. 102. *Magn. Chron. Belgic.*

(b) *Eggs.* ubi sup. p. 101.

Histoire singuliere de 12. Gentilhommes Polonois faits prisonniers.

XXXVII. Les Historiens Polonois racontent à cette occasion une particularité fort mémorable; c'est qu'entre les prisonniers de leur Nation, on en amena à *Amurat* alors à Andrinople douze Gentils-hommes à peine sortis de l'âge de puberté, d'une taille & d'une beauté charmante. Ce Sultan les fit circoncire & les enferma dans son Palais, pour les employer à des usages criminels. Ces gens apprenant l'infamie à quoi on les destinoit, conjurerent contre la Vie de l'Empereur; mais ayant eu l'imprudence d'engager dans leur dessein un Bulgare, à qui l'on préparoit le même sort, ils en furent trahis. Il avertit l'Empereur du péril dont il étoit menacé. Les Conjurez ne laisserent pas de persister dans leur dessein malgré la désertion du Bulgare. Un jour que l'Empereur dormoit, selon sa coutume, à Midi, ils se jettérent sur lui, & l'auroient assassiné, s'il ne se fût sauvé de leurs mains par un degré dérobé. Les Janissaires accoururent; mais les jeunes Gentils-hommes s'étant bien enfermez s'égorgérent l'un l'autre, pour ne pas tomber entre leurs mains, & pour sauver leur honneur (c).

Summum crede nefas vitam præferre pudori.

(c) *Lettre du Soudan d'Egypte au Roi de Dannemarc*, Spond. 1444. n. XXIV.

Un morceau d'Histoire aussi important & aussi curieux que la défaite des Chrétiens, & la mort de *Wladislas*, à la bataille de Varne, ne m'a pas parû indigne d'une description un peu étenduë. *Cette perte si fatale aux Chrétiens* (dit l'Auteur du Mars Moravique) *fraya le chemin aux Turcs à établir & à étendre leur Empire dans tout l'Orient.* Depuis ce tems on a vû s'avilir & s'énerver la force & l'Autorité du nom Chrétien aux yeux de ces Barbares, & leur puissance allant toujours en croissant, a entrainé la ruine de plusieurs Peuples (d).

(d) *Czechor.* L. V. C. VI. p. 632.

XXXVIII. Nous

XXXVIII. Nous avons laiſſé la Bohême encore partagée entre deux factions, celle de *Maiſon-Neuve*, & celle de *Podiebrad*. Celle-ci acqueroit tous les jours de nouvelles forces. *Podiebrad* avoit gagné le cœur des Bohémiens. Après avoir tenu enſemble ſecrettement de fréquents Conſeils ſur la ſituation des affaires, il aſſembla une Diète à *Bilgrain*, pour en délibérer publiquement. *Meinard de Maiſon-Neuve*, *Smirzicz*, qui à la vérité n'étoit point du parti Catholique, comme on l'aſſûre de *Maiſon-Neuve*, mais qui voyoit de mauvais œil l'agrandiſſement de *Podiebrad*, & d'autres de la même faction, y furent cités. *Meinard* y comparut moins par obéïſſance que pour ſoûtenir ſes prétentions & diſſiper les projets de ſon Compétiteur & de ſes adhérents. Mais ayant eu du deſſous dans cette Diète, *Meinard* inventa un autre ſtratagême pour traverſer *Podiebrad*. Ce fut de députer ſécrettement à l'Empereur, pour l'engager à prendre les rénes du Gouvernement, en attendant la Majorité de *Ladiſlas*, avant que l'intrigue fût éventée. *Procope de Rabenſtein*, qui avoit été envoyé à la Cour Impériale, en rapporta des Lettres de l'Empereur & du Pape. Le premier promettoit de venir établir ſa réſidence en Bohême juſqu'à la Majorité de l'héritier du Royaume, pourvû que les Bohémiens vouluſſent ſe ſoumettre au Pape. La Lettre de celui-ci étoit pleine d'aſſûrances de tendreſſe paſtorale pour les Bohémiens, les piquant d'honneur, par les ſervices qu'il diſoit que leurs Ancêtres avoient autrefois rendu à l'Egliſe comme ſes premiers nez. Il leur reprochoit en même tems d'en être devenus, par l'inſtigation du Diable, les plus grands perſécuteurs. Il leur promettoit cependant le pardon de cette Rebellion & même l'uſage de la Communion ſous les deux eſpèces, pourvû qu'ils vouluſſent rentrer dans ſon obéïſſance. 1445. Affaires de Bohême.

XXXIX. Quand ces offres du Pape & de l'Empereur furent renduës publiques, les Bohémiens ſe trouvérent fort partagez. *Meinard*, d'une Religion fort équivoque & fort ſoumiſe aux événemens, ne balançoit pas à les accepter. Il n'en étoit pas de même de *Podiebrad* & de ſon parti, qui ſoupçonnoit qu'il y eût quelque piége caché ſous des offres ſi brillantes. Pour prévenir une nouvelle guerre inteſtine, on réſolut de laiſſer la déciſion de ce partage à une Diète générale, qui devoit s'aſſembler à la Saint *Martin* prochaine à Prague. Elle fut en effet fort nombreuſe. Les Députez des Provinces incorporées, la *Moravie*, la *Siléſie*, & la *Luſace* s'y rendirent. La propoſition qui y fut miſe ſur le tapis étoit à peu près conçûë en ces termes.. " Le Royaume de Bohême avec les Provinces adjacentes, ſe trouvant depuis long tems, à ,, ſon extrême dommage, privé d'un Chef par la mort d'*Albert* ſon ,, Souverain, on met en délibération : 1. De tirer *Ladiſlas* d'entre les mains ,, de l'Empereur, pour l'appeller en Bohême : 2. d'élire un Archévêque pour accorder les démêlez des Eccléſiaſtiques & pacifier les troubles qui s'excitent à tout moment à cette occaſion ". Les avis ſe trouvérent à peu près uniformes quant au fond, *Meinard* & ſa faction preſſoient l'appel de *Ladiſlas* au Royaume. L'autre parti ne s'en éloignoit Diète de Prague.

1445. gnoit pas; Mais il y ajoûtoit des précautions contre les Artifices de la Cour de Rome. *Podiebrad* n'attribuoit les délais de l'Empereur qu'aux intrigues de cette Cour, qui ne cherchoit qu'à s'assujettir la Bohême avant qu'elle eût un Chef qui pût la proteger contre ses entreprises. " On „ n'ignore pas, disoit-il, la méthode artificieuse des Papes, sous le leurre „ de la Communion sous les deux espèces; Ils veulent porter en Bohê- „ me la corruption du Christianisme qu'ils ont répanduë par tout sous le „ voile sacré de certaines Cérémonies d'éclat plus digne des Payens que „ des Chrétiens. D'ailleurs ils promettent merveilles & ne tiennent rien, „ & pour pallier leur infidélité, ils animent les Princes contre des in- „ nocents, par des crimes supposez. On l'a prouvé en dernier lieu dans „ l'élection légitime de *Rockizane* à l'Archevêché de Prague. L'Empe- „ reur l'avoit promise solemnellement en vertu du Concordat. Mais, „ instruit par le Pape, bien loin de tenir parole, il renvoya indignement „ *Rockizane*, parce qu'au fond on ne vouloit point souffrir la Commu- „ nion sous les deux espèces, si authentiquement promise". Après bien des déliberations, il fut enfin conclu 1. de députer à l'Empereur, pour le prier, d'envoyer *Ladislas* en Bohême, afin qu'il y pût être élévé 2. D'envoyer des Ambassadeurs au Pape, pour lui demander la Confirmation de *Rockizane* à l'Archevêché de Prague. Il ne s'agissoit plus que de pourvoir aux frais de l'exécution de ces résolutions. C'étoit un Proverbe, *Nouvelles Diètes Nouveaux Impôts*. Il falloit faire les frais de deux Députations, de la reception du nouveau Roi, & de son Couronnement. Cette affaire causa de grands débats entre les Grands, la Noblesse & les Villes. C'étoit à qui ne payeroit pas. Enfin, il fut conclu que l'Impôt seroit levé sur les biens, à condition que le Roi promettroit pour lui & pour ses Successeurs, que ce tribut cesseroit après son Couronnement.

L'Ambassade pour l'Empereur étoit de six personnes, savoir deux de la part des Barons, deux de la part des Nobles & deux de la part des Villes (1); & celle pour le Pape étoit seulement de trois personnes (2). Il est assez surprenant de voir à la tête de cette Ambassade pour Rome, l'ancien Ami de *Jean Hus* & de *Jerôme de Prague*, savoir *Pierre de Mladonowitz*. On l'avoit vû à *Constance* en qualité de Sécretaire soit du Concile même, soit de *Jean de Chlum* (3) généreux & fidèle Ami de *Jean Hus* (4).

XL. A-

(1) *Gindrzich de Strazie* & *Albert de Colowrat* de la part des Barons; *Jean de Malowecz* & *Mathias de Chlumczan* de la part des Nobles. *Jean de l'Aigle d'Or* de Prague, *Martin Lutz* de Cuttemberg de la part des Villes.

(2) *Pierre de Mladonowitz*, *George Sotlyk*, *Wenceslas Decens*, tous deux Maitres aux Arts. *Theob.* ubi sup. Cap. XV.

(3) Il y a beaucoup d'apparence qu'il n'est point parlé de lui depuis le Concile de Constance, où il parut avec tant d'eclat.

(4) Il paroit par toute la suite de l'Histoire qu'ils avoient persisté dans la Communion de Rome.

XL. Avant le départ des Ambaſſadeurs pour Rome, il ſurvint une Conteſtation entre les Bohémiens & le Chapitre de l'Archevêché de Prague, au ſujet de *Rockizane*. Ce dernier avoit engagé les Députez des Etats à éxiger des Chanoines que les Lettres de créance des Députez envoyez au Pape pour le demander fuſſent munies du Sceau du Chapitre, afin que ſa vocation fût plus authentique. Les Chanoines, prévoyant bien que cette élection leur rogneroit beaucoup de leurs revenus, refuſérent tout net d'y appoſer leur Sceau; alléguant leurs droits, ſelon leſquels c'étoit à eux d'élire leur Archevêque. Ils furent citez devant les Etats où *Rockizane* parût & où il donna ſa Confeſſion & fit ſon Apologie, pour diſſiper les ombrages des Capitulaires & obtenir leur agrément. Il leur demanda, " s'ils ne vouloient pas le reconnoître & l'accepter pour leur Pére ſpirituel, ou s'ils avoient à lui reprocher quelqu'un des défauts ou des vices qui, ſelon *St. Paul*, doivent exclure de l'Epiſcopat. Il ajoûtoit qu'il avoit gardé une Conſcience pure devant Dieu & devant les hommes, quoi qu'il ne ſe ſentît pas exemt des infirmitez humaines, & qu'il pût bien lui être arrivé de donner quelques ſujets de plaintes aux uns ou aux autres, par erreur, par zèle, & quelquefois irrité par la contradiction; mais que par la grace de Dieu ceux qui l'avoient connu dès l'enfance pouvoient rendre témoignage de l'innocence de ſes mœurs. En foi de quoi il les prioit de ne pas refuſer de munir de leur Sceau les Ambaſſadeurs qui alloient demander ſa confirmation à Rome.

1445. Conteſtation entre les Bohemiens & le Chapitre de Prague au ſujet de *Rockizane*.

XLI. Les Chanoines, qui croyoient avoir été mandez pour faire l'élection, ſelon leur privilége, voyant qu'il s'agiſſoit ſimplement d'approuver l'Ambaſſade de Rome demandérent du tems pour déliberer ſur la propoſition de *Rockizane*. Leur réponſe fut que " Quant aux mœurs de *Rockizane*, ils ne pouvoient en rien dire de poſitif, parce qu'ils n'en avoient point fait d'enquête. Qu'à l'égard de l'excommunication lancée contre lui à Rome, c'étoit à lui à demander qu'elle fût levée, auſſi bien que la confirmation de la Communion ſous les deux eſpèces". *Rockizane* repartit que " quoiqu'ils n'euſſent fait aucune information de ſes mœurs, il n'avoit point lieu de la craindre, le bon témoignage de ſa Conſcience le rendant intrépide à cet égard; que tout le reſte avoit été pacifié & aſſoupi à Bâle, & qu'il ne demandoit qu'un bon témoignage de ſes mœurs". Ils repliquérent qu'ils avoient les mains liées à cauſe de ſon excommunication. Enfin, après pluſieurs altercations de part & d'autre, toujours ſur le même ton, il fut conclu par la Diète & par l'Univerſité de Prague en Corps, que les Chanoines témoigneroient authentiquement qu'ils n'avoient rien à objecter à *Rockizane* que les Actes du Concile de Bâle qui devoient être confirmez par le Siége Apoſtolique (1), ce qui fut exécuté malgré les Chanoi-

Réponſe des Chanoines à *Rockizane*. Reſolution de la Diete.

(1) C'eſt-à-dire apparemment qu'en bons Catholiques, ils les regardoient comme nuls juſques-là.

1445. noines, qui furent obligez d'obéïr. On ne prétend point ici justifier *Rockizane*; les tergiversations où son ambition l'avoient engagé l'ont assez fait connoître jusqu'ici. Mais il est certain que, dans cette derniere occasion, c'étoit une vraye chicane que lui faisoient les Chanoines sur son excommunication, puisqu'elle avoit été levée par le Concile de Basle, reconnu de l'Empereur & de la Nation Bohémienne, & même avant que le Concile fût brouillé avec *Eugene IV.* Cependant les Chanoines ne s'endormirent pas. Ils écrivirent en secret à Rome, pour y donner avis de ce qui se passoit, & en même tems ils députérent deux Moines pour défendre leur cause de vive voix. *Hagec* rapporte sur l'an 1447. que ces Moines furent arrêtez en chemin par un Gentilhomme Bohémien, qui les retint en prison jusqu'à leur mort, & qu'ils firent plusieurs miracles pendant leur captivité. Mais *Theobald* n'est pas d'humeur à en croire *Hagec*, parceque, quelque perquisition qu'il en ait faite, il n'en a point trouvé de nouvelles (a). C'est ce que je les laisse démêler entr'eux. Cette députation à l'Empereur ne fut pas plus favorable que les précédentes; ils le trouvérent à *Neustadt* en Autriche, & il ne leur promit Audience qu'à *Vienne*. Ce qui, comme on le verra, n'eut aucune suite. A l'égard du Pape, il promit d'envoyer dans peu des Légats, pourvû qu'ils rentrassent dans le giron de l'Eglise, & il y envoya *Carvajal* en 1447. Je repasse dans les Païs étrangers.

(a) *Theob.* ubi sup. Cap. XVI.

Affaires Etrangeres. *Italie Espagne.*

XLII. L'ITALIE fournissoit toujours à peu près les mêmes scènes. *Bologne* aspirant toujours à sa liberté n'en jouïssoit jamais. Pour secouër la domination du Pape, elle se donnoit sans cesse à de nouvelles factions. Elle fut déchirée cette année par celles des *Bentivoglio* & des *Canatules*. *Annibal*, qui étoit Chef de la premiére, & qui gouvernoit la Ville depuis quelques années, fut assassiné celle-ci dans une Eglise où il présentoit au Batême un enfant de la faction opposée, après une feinte réconciliation. *Baptiste Canatule* Chef de l'autre faction fut massacré par le Peuple en fureur d'une si noire trahison. Tous les Complices furent exécutez, & le Gouvernement fut donné à un Parent de *Bentivoglio* (b).

(b) *Bzov.* 1445. n. VI. *Fleuri*, Hist. Ecclef. ubi sup. p. 488.

Grecs qui se réunissent à l'Eglise Latine.

XLIII. LE Pape *Eugene* avoit envoyé l'année précédente *André* Archevêque de *Colosses* en Orient pour y réünir les Grecs de ces Climats avec l'Eglise Romaine. Il passa dans l'Isle de *Chypre*, où il y avoit des Nestoriens & des Sectateurs de *Macaire* Evêque d'*Antioche* condamné pour le Monothelisme en 680. au 6. Concile Oecumenique de Constantinople. On trouve dans la Collection des Conciles la Profession de foi que firent cette année à Rome *Timothée* Archévêque de *Tarse* Metropolitain des Chaldéens ou Nestoriens, & *Isaac* Nonce d'*Elie* Evêque Maronite ou Macarien (c).

(c) Concil. *Labb.* Tom. XIII. *Pagi*, ubi sup. Tom. IV. p. 641.

Felix V. tâche inutilement de s'emparer d'*Avignon.*

XLIV. PENDANT que les Nations les plus reculées venoient faire hommage à *Eugene*, il étoit toujours traversé dans son voisinage. *Félix* V.

V. voulant s'emparer d'*Avignon* & du Comté Venaiffin, y avoit envoyé *Hugolin Alaman*, pour s'en rendre Maître par force ou par intrigue. Ce Général affiégea en effet Avignon ; Mais il en fut repouffé, comme cela paroît par un Bref du Pape à *Triftand* Evéque de *Conferans*, où il lui ordonne de pouffer à bout les Auteurs de cette entreprife par toutes les Cenfures Ecclefiaftiques (a). 1445.

(a) *Raynald.* 1445. n. 25.

Succès du Voyage d'*Æneas Sylvius* à Rome. Son Difcours à *Eugene.*

XLV. ÆNEAS SYLVIUS envoyé l'année précédente en Italie par *Frederic III.* pour engager le Pape à confentir à la convocation d'un Concile, arriva cette année à Rome. Il y fut bien reçu du Pape ; mais il n'en obtint pas ce qu'il demandoit, parce qu'il trouvoit ce nouveau Concile trop oppofé à fon autorité & à celle de fon Concile de Rome. Il avoit pourtant pris tous les devants néceffaires pour avoir une Audience favorable, ayant demandé pardon de tout ce qu'il avoit auparavant fait contre *Eugene* au Concile de Bafle. Voici le Difcours qu'il tint làdeffus à *Eugene* au raport de *Gobelin* fon Sécretaire, dans fes Commentaires fur la Vie de *Pie II.* fi cet ouvrage n'eft pas d'*Æneas Sylvius* lui-même, comme des Savans le foupçonnent. " Très-Saint Pére : Avant que de vous expofer les ordres de l'Empereur, fouffrez que je dife un mot de moi-même. Je ne doute pas qu'il ne foit venu à vos oreilles quantité de chofes fur mon fujet, qui ne font pas à mon avantage. Elles ne méritoient pas de vous être rapportées ; mais je dois pourtant avouër que mes délateurs n'ont rien dit que de vrai. Oui j'ai dit, fait & écrit à Bafle, plufieurs chofes contre vous. Je ne puis le nier. Ce n'a pourtant point été dans le deffein de vous nuire, mais plûtôt d'être utile à l'Eglife. J'ai été dans l'erreur, qui peut le nier ? Mais j'y ai été avec un grand nombre de grands hommes, avec *Julien* Cardinal de St. Ange ; avec *Nicolas* Archévêque de Palerme ; avec *Louïs du Pont*, (*Pontanus*) Sécretaire de votre Siege, qui paffoient pour les plus grandes lumieres dans le Droit & pour des Docteurs de la Vérité, fans parler des Univerfitez & des Collèges, dont la plûpart étoient contre vous. Qui eft-ce qui n'auroit pas erré avec des perfonnages de ce caractère & de ce mérite ? Il eft vrai que quand je m'apperçus de l'erreur de ceux de Bâle, je ne me refugiai pas d'abord vers vous, comme la plûpart ont fait. Mais, craignant de tomber d'une erreur dans une autre, & comme on dit, *de Charybde en Scylla*, je me fuis rangé, après bien des Confultations & des combats, avec ceux qui avoient pris le parti de la neutralité. J'ai demeuré pendant trois ans auprès de l'Empereur dans cette fituation, où après avoir entendu affidûment les conteftations entre ceux de Bafle & vos Légats, j'ai été convaincu que la vérité étoit de votre côté. C'eft par ce motif que l'Empereur voulant m'envoyer à votre Clémence, j'ai accepté ce parti avec joye, dans l'efpérance de rentrer en grace avec vous. Me voici donc devant vous, & comme j'ai péché par ignorance, je vous prie de me pardonner. Après quoi je vous expliquerai les intentions de l'Empereur " (b). Ce fut là le prélude des fameufes retractations d'Æ-

(b) *Rayn.* ubi fup. n. 25.

1445. d'*Æneas Sylvius* qu'on verra dans la suite. Le Pape lui pardonna tout le passé, & même peu de tems après le fit son Sécretaire, sans quitter toutefois le même emploi qu'il avoit auprès de l'Empereur (a).

(a) *Fleuri*. Hist. Eccl. Tom. XXII. p. 437.

Mort de l'Archevêque de *Palerme*.

XLVI. NICOLAS TUDESQUE Archevêque de Palerme, un des plus célèbres Jurisconsultes de son tems, & connu sous le nom de *Panormitanus*, ou Abbé de *Palerme*, eût trop de part aux affaires de son tems, pour ne pas marquer sa mort, arrivée cette année. Il parut avec éclat au Concile de Basle, où il se trouva de la part du Roi d'*Arragon*, & où il changeoit à mesure que son Maitre changeoit. Au commencement il prit avec chaleur le parti d'*Eugene IV*. contre le Concile, qui le vouloit déclarer relaps (*relapsum*) parce que, pour la seconde fois, il avoit voulu dissoudre & transférer le Concile de Basle. *Æneas Sylvius* jugeoit alors que le Discours de l'Abbé de Palerme avoit eu plus de Panégyristes que d'Approbateurs. Il ne harangua pas moins fortement contre la déposition d'*Eugene*, lors qu'elle fut mise en déliberation. Le Pape & *Alfonse* étoient alors en bonne intelligence. Depuis s'étant brouillez, *Palerme* sollicita la déposition d'*Eugene* avec autant de chaleur qu'il s'y étoit opposé auparavant. Lors qu'elle fut résoluë, ce Prélat se retira secrettement du Concile, parce qu'alors son Maître, qui s'étoit reconcilié avec le Pape s'étant rebrouillé quelque tems après, *Alfonse* renvoya l'Archevêque de *Palerme* à Basle, pour y soûtenir les intérêts de *Félix V*. qui le fit Cardinal. *Félix* ayant depuis abdiqué, l'Archevêque se retira à son Archévêché, où il mourut de la peste. On peut voir la liste des Ouvrages de ce fameux Canoniste dans les *Bibliographes* Ecclésiastiques, & sur tout dans *Du Pin* & dans *Cave*. Le Cardinal *Bellarmin* témoigne que cet Archevêque avoit écrit, pour le Concile de Basle contre *Eugene*, un Traité qu'il juge avoir été retranché, comme écrit pour défendre une mauvaise cause, parce qu'il ne l'a trouvé nulle part parmi diverses éditions de ses Oeuvres; Cependant *Cave* témoigne avoir vû entre les mains de *Guillaume* Evêque de *St. Asaph* une édition des Oeuvres de l'Abbé de Palerme en 1500. à la fin de laquelle ce Traité se trouve. C'est le même, au jugement de *Mr. Du Pin*, qui a été mis en François par le Docteur *Gerbais* & imprimé à Paris en 1697. (1).

Guerre déclarée au Roi d'Arragon par celui de Castille.

XLVII. PENDANT qu'ALPHONSE sembloit jouïr assez paisiblement du Royaume de Naples, il ne manquoit pas d'affaires dans son Royaume d'*Arragon*, à l'occasion d'*Alvare de Lune* chassé de Castille par la faction des Arragonnois, comme on l'a dit ailleurs, malgré le Roi de *Castille*, dont il étoit fort cheri. En l'absence d'*Alvare de Lune*, le Roi de *Navarre* s'étoit emparé du Gouvernement de la Castille, sous un Prince plus amateur de son repos & de ses plaisirs, que des affaires d'Etat. L'Evêque d'*Avila* ne pouvant souffrir le Roi dans une espèce de

(1) *Æn. Sylv*. de Concil. Basil. L. I. *Eggs*, Purp. Doct. L. III. p. 133. 141. Voyez dans *Rayn*. le Traité du Pape & d'*Alphonse* pour le Royaume de Naples 1445. n. 1.

de captivité, ſous une domination étrangére, prit cette occaſion de faire rappeller Dom *Alvare* ſon ami, & ſous lequel il aimoit mieux que les affaires fuſſent gouvernées. Ayant formé ſon parti, il en donna avis à Dom *Alvare*, qui vint le joindre pour le fortifier, & la guerre fut déclarée aux Princes Arragonnois Auteurs de ſa diſgrace. Les Prélats des deux Royaumes firent de vains efforts pour empêcher qu'on en vînt aux mains. Après un Combat aſſez opiniâtre, la Victoire ſe déclara pour les Caſtillans (a). 1445.

(a) *Hiſt. Gen. d'Eſp.* Tom. IV. p. 47. 48.

France & Angleterre.

Le Roi de France conſent de retirer ſon Armée de devant Mets à certaines conditions.

XLVIII. L'ANNÉE précédente le Roi de France, à la ſollicitation du Dauphin, avoit fait aſſiéger la Ville de *Metz* par *Pierre de Brezé* Senêchal de *Poitou*. Les habitans, craignant d'être reduits, par la longueur du Siége, à quelque fâcheuſe extrêmité, avoient demandé une entrevûë avec le Roi lui-même, qui étoit alors à *Nanci*. Elle leur fut accordée; mais elle ne leur fut nullement favorable. Les Députez alléguérent en vain leur indépendance de la France, les Gens du Roi d'autre part alléguérent ſes prétentions ſur cette Ville, & cela, diſoit-on, de leur propre aveu. Ces Députez ayant fait leur rapport, la Ville envoya de nouveau en Cour, pour offrir de rendre la Place à des conditions avantageuſes pour la France; mais ſans renoncer à leur liberté & à leurs Priviléges. Comme les François étoient rebutez de la longueur du Siége, qui avoit déja duré ſept mois, & que la Ville pouvoit encore tenir, le Roi conſentit à retirer ſon Armée de devant la Place, ſous certaines conditions, ſans entrer dans le fond de la queſtion (b).

(b) *Dan.* Hiſt. de Fr. Tom. IV. p. 159. *Fleuri*, Hiſt. Eccleſ. Tom. XXII. p 433.

Le Roi de France conclut deux Traitez d'Alliance, 1. avec les Suiſſes, 2. avec les Princes de la Maiſon de Saxe.

XLIX. PENDANT que le Roi étoit à Nanci, il y conclut deux Traitez d'Alliance, l'un avec les *Suiſſes* & les Villes d'Allemagne leurs Confédérées, par l'entremiſe de l'Archevêque de *Trêves* & du Comte de *Blankenheim*; L'autre Alliance étoit avec les Princes de la Maiſon de Saxe. Elle étoit offenſive & défenſive envers & contre tous, excepté le Pape, les Rois d'Eſpagne, de Sicile, d'Angleterre, d'Ecoſſe, & *Sigismond* Duc d'Autriche. Le Comte de *Suffolk* vint auſſi alors à Nanci & épouſa, pour le Roi d'Angleterre, la Princeſſe *Marguerite* fille de *René d'Anjou*, dont le Mariage avoit été conclu l'année précédente. De Nanci le Roi alla à Châlons en Champagne, où il fit de beaux réglemens concernant la Diſcipline militaire. La Ducheſſe de Bourgogne l'y vint trouver, & y affermit la bonne intelligence entre le Roi & ce Duc, malgré les Conſeils de ceux qui auroient voulu les brouiller. On y régla auſſi diverſes affaires politiques dont l'importance & le nombre ne laiſſa pas de faire place aux plaiſirs que le Roi aimoit beaucoup plus que les affaires. Ils furent troublez par la nouvelle de la mort de la Dauphine *Marguerite d'Ecoſſe* fille ainée de *Jaques I.* *La jeuneſſe*, dit le Pére Daniel, *la beauté, les autres bonnes qualitez de cette Princeſſe lui méritérent les regrets de toute la Cour. Elle avoit du goût pour les ouvrages d'eſprit, & honoroit de ſon amitié ceux qui les compoſoient. C'eſt d'elle qu'on raconte que paſſant dans une ſalle du Louvre, & qu'ayant trou-*

1445. *vé le fameux* Alain Chartier *endormi, elle le baisa à la bouche en présence de toute sa suite; & comme on en parut surpris, elle dit en riant qu'elle faisoit cet honneur à la bouche d'un homme si laid par respect pour les oracles qui en étoient sortis* (a).

(a) P. *Daniel.* ubi sup. p. 165.

Entreprise des François sur la Ville de Genes.

L. MONSTRELET rapporte à ce tems-ci une entreprise des François sur la Ville de Génes, à la sollicitation de la faction des *Fulgoses*, qui disputoit à celle des *Adornes* le Gouvernement de cette République. " Les Fulgoses, dit cet Historien, abordérent à Marseille avec cinq Vaisseaux de guerre, & firent donner le Gouvernement de la République à *Charles VII.* Là-dessus ce Prince envoya l'Archevêque de Rheims avec d'autres Ambassadeurs, pour faire le Traité. Pendant que l'Ambassade étoit en chemin, un nommé *Janus* du parti des Fulgoses, avec quelques François, entra dans Génes, s'en empara au nom du Roi, & en chassa *Adorne*, qui en étoit alors le Maître; Mais les Ambassadeurs de France arrivez, *Janus* leur déclara *que Génes étoit sa conquête & qu'il prétendoit la défendre*, comme il fit en effet, *jusqu'à sa mort*, arrivée deux ans après, de sorte que les François furent obligez de se contenter de la Conquête de *Final*, qui étoit alors aux Génois (1).

Synode Provincial tenu à Rouen.

LI. LE Continuateur de M. *Fleuri* rend un compte assez exact d'un Synode Provincial tenu sur la fin de cette année à *Rouen*, par l'Archevêque *Raoul Roussel. Il contient*, dit-il, *quarante & un Statuts sur la Discipline & sur les mœurs. Le septiéme*, dit-il, *est remarquable en ce qu'il condamne la superstition de ceux qui donnent des noms particuliers à des Images de la Sainte Vierge, comme de Nôtre Dame de Recouvrance, Nôtre Dame de Pitié, de Consolation, de Grace, &c., dans la vûe de quelque gain, parce que cela donne lieu de croire qu'il y a plus de vertu dans une Image que dans une autre* (b).

(b) Hist. Eccl. ubi supra p. 442.

Mort de *Henri Chicley*, Archevêque de Cantorbery & du Duc de *Glocester*.

LII. IL ne se passa rien de fort considerable cette année en Angleterre. Elle fut employée en différentes négotiations, pour conclure la paix entre les deux Royaumes. Mais elles n'aboutirent qu'à la prolongation de la Trêve. *Henri Chicley* Archevêque de *Cantorberi* dont on a souvent parlé dans cette Histoire, mourut cette année, après avoir siégé trente ans. Le Continuateur de Mr. *Fleuri* place à ce tems la fin tragique du Duc de *Glocester*, que nous avons vû pendant longtems Protecteur du Royaume d'Angleterre. Mr. *Rapin* ne la place qu'à l'année suivante, & en rapporte des circonstances qui font autant d'honneur à ce Duc que de honte aux Auteurs de ce complot, qui avoient

(1) J'ai d'autant plus volontiers raconté cette particularité, que selon la remarque de *Sponde*, les Historiens de Génes l'ont supprimée. Je ne la trouve point non plus dans l'*Histoire* Françoise *de la République de Génes* imprimée à Amsterdam en 1697.

avoient à leur tête le Cardinal de *Winchester*. La Reine fut accusée d'y avoir beaucoup de part (a).

1445.

(a) *Rapin.* ubi sup. T. IV. p. 123. 125.

Allemagne. L'Empereur declare la Guerre aux François, & fait la paix après avoir remporté divers avantage sur eux.

LIII. On a vû l'année précedente l'irruption du Dauphin en Allemagne, & la victoire qu'il remporta sur les Suisses auprès de Basle. Entre les divers prétextes de cette Guerre, l'un des principaux étoit de faire rendre à *Sigismond* Duc d'Autriche, qui devoit épouser une Fille de France (b), les joyaux qui avoient été ôtez à *Frideric* son Pére, pour avoir favorisé l'évasion de *Jean XXIII.* au Concile de Constance. Comme les Conquêtes que le Dauphin avoit déja faites en *Alsace* menaçoient tout l'Empire, *Frederic III.* qui commençoit à se repentir d'avoir appellé les François, se résolut à déclarer la guerre à *Charles VII.* & donna le Commandement de l'Armée à *Louïs* Electeur Palatin surnommé le *Pacifique* (1). Ce Prince, pour ne pas démentir son surnom, après avoir eu divers avantages sur les Troupes de France, fut lui-même un bon Médiateur de la paix, qui se conclut cette année à *Augsbourg*, ou selon d'autres à *Constance* (c).

(b) *Radegonde* sœur du Dauphin.

(c) *Dan.* Hist. Palat. L. VI. sect. I. pag. 221. *Struv.* ubi sup. Dissert. XXX. § XI. p. 1028.

* *Eugene IV.* depose les Electeurs de Cologne & de Trêves. Diète assembiée à Francfort à ce sujet.

LIV. *Ce fut dans ce même tems qu'*Eugene IV.* déposa les Archevêques & Electeurs de Cologne (d) & de Trêves (e), pour avoir pris ouvertement le parti de *Felix* & du Concile de Basle, & qu'il mit *Adolphe de Cléves* sur le Siége de Cologne, *Jean* Evêque de *Cambrai* sur celui de Trêves (2). Les Electeurs choquez (3) de cette entreprise contre deux de leurs Collègues & contre les Priviléges de l'Empire, assemblérent une Diète à Francfort, pour en déliberer & sur d'autres points concernant les Libertez de l'Allemagne. Il y fut résolu que si *Eugene* ne cassoit la Sentence de la déposition des Archevêques, n'ôtoit les taxes dont la Nation étoit chargée par la Cour de Rome & ne reconnoissoit la supériorité des Conciles, comme elle avoit été décidée à Constance, ils se rangeroient du parti de *Felix*. Ils députérent en même tems à l'Empereur, pour le prier de se liguer avec eux & d'envoyer au Pape lui notifier cette Confédération. Il refusa d'entrer dans la Ligue la regardant comme une rebellion; mais il promit d'envoyer à *Eugene*, pour le prier de revoquer la Sentence de déposition, & de ne traiter pas si cavaliérement les Electeurs. *Æneas Sylvius* fut encore choisi pour cette Ambassade. Il étoit chargé de représenter au Pape que " s'il vouloit rétablir les Arche„ vêques de Cologne & de Trêves dans leurs Dignitez, la Neutralité ces„ seroit en Allemagne, & que tout le monde s'y déclareroit pour lui; „ mais que s'il persistoit à soûtenir sa Sentence, il étoit à craindre que „ le

(d) *Theodoric de Meurs.*

(e) *Jaques Sotic.*

(1) Fils de l'Electeur *Louïs le Barbu* qu'on a vû paroître avec éclat au Concile de Constance, & petit-fils de l'Empereur *Robert de Baviere*. Il avoit épousé *Marguerite de Savoye* fille de *Felix V.*

(2) La Bulle est dattée du 13. de Fevrier 1445. p. 1. c'est-à-dire, 1446. selon le Calcul d'aujourd'hui.

(3) Les deux Electeurs Ecclesiastiques deposez, *Theodoric* Comte d'Erpach, Electeur de Mayence, *Frideric* Electeur de Saxe, *Louïs* Electeur Palatin & *Frederic* de Brandebourg. *Struv.* ubi sup. Dissert. XXX. p. 1035. 1036.

1445. „ le Schiſme ne durât long tems, & qu'on ne ſe déclarât pour *Felix*, „ comme les Electeurs l'avoient déja réſolu dans un Traité particulier „ entr'eux ". Sur cette Propoſition *Eugene* promit de faire tout ce que l'Empereur voudroit; mais il n'étoit pas tout-à-fait le Maître de ſe dédire. *Adolphe de Cléves*, élû par *Eugene* à l'Archevêché de Cologne, étoit Neveu du Duc de Bourgogne, & *Jean de Cambray*, élû à celui de Trêves, étoit frére naturel de ce Duc. Il falloit donc avoir le conſentement de ce dernier pour deſtituer l'un & l'autre d'une Charge conférée à ſa ſollicitation. Le Duc y conſentit & le Pape promit de rétablir les Prélats dépouillez dans leur Dignité (a).

(a) *Franc. Pagi*, ubi ſup. p. 643. 644.

1446. Difficultez ſurvenues à la Diète de Francfort, comment levées.

LV. Les Allemans cependant s'étoient ajournez à *Francfort* pour le mois de Septembre de l'année 1446. Le Pape y envoya deux Légats, *Thomas de Sarzane*, Evêque de Bologne, & depuis Pape ſous le nom de *Nicolas V.* & *Carvajal* employé en diverſes Négociations (1). Ils étoient munis d'une Bulle avec plein pouvoir d'accorder aux Allemans tout ce qui ſe pourroit, pour faciliter l'union, ſans préjudice du Siége Apoſtolique. Mais comme cette Bulle ne faiſoit aucune mention du rétabliſſement des deux Archevêques, parce qu'apparemment le Pape n'avoit pas encore eu le conſentement du Duc de Bourgogne, il falloit renvoyer *Æneas Sylvius* avec l'Evêque de Bologne au Pape, pour le faire expliquer ſur cet important Article, & ſur pluſieurs autres dont on n'avoit pû encore convenir. Il y avoit là-deſſus de grandes conteſtations dans cette Diète. D'un côté, les Légats du Concile de Baſle, qui y étoient, ſe plaignirent que le Pape avoit mal reçu leur Ambaſſade. De l'autre, l'Electeur de Mayence, qui avoit appoſé ſon Sceau à la Conféderation des Electeurs, en ſon nom & en celui de l'Electeur de Brandebourg, ne vouloit pas s'en départir, comme les Légats du Pape & les Ambaſſadeurs de *Frederic III.* le demandoient, avant que d'entrer dans aucune Négociation, à moins qu'on ne trouvât quelque expédient pour ſauver l'honneur du Collège Electoral. *Æneas Sylvius*, après y avoir bien rêvé, trouva un tempérament pour accorder les intérêts de la Nation Allemande avec les prétentions du Pape. L'Archevêque goûta le projet & y engagea les Electeurs, les Princes, les Villes & toute la Nation, dont les Députez (2) ſe trouvoient là. On ne dit pas quel étoit ce projet; mais il paroit par l'Hiſtoire qu'*Æneas Sylvius* fit au Pape les mêmes propoſitions qu'on lui avoit déja faites. La premiere, d'aſſembler un nouveau Concile Oecuménique; La ſeconde, de reconnoître la ſupériorité des Conciles Généraux; La troiſiéme, de remedier aux Griefs de la Nation Germanique; La quatriéme, de rétablir les deux Archevêques dans leurs Dignitez. " Ce ſont là, Pére, fait-on dire „ à

(1) Quelques-uns y ajoutent l'Evêque de *Liege* & *Nicolas de Cuſa*. Rayn. 1446. n. 2.

(2) On peut voir leurs noms dans les Notes du Savant Mr. *George Chriſtian Joannis* ſur l'Hiſtoire de Mayence de *Serarius*, Tom. I. p. 762. C. I.

„ à *Æneas Sylvius*, les demandes de nos Princes. Elles sont grandes; „ mais elles sont raisonnables, & en votre pouvoir. De la premiere dé„ pend l'utilité publique. Par la seconde, vous faites un Acte d'hu„ milité. La troisiéme est l'équité même, & la quatriéme fournit un „ exercice à votre Clémence (a)". Le Pontife fit bonne mine à mauvais jeu. L'Auteur ne dit point quelle fut la réponse du Pape; mais il paroît par ses Bulles qu'elle étoit fort ambigue, à la maniére des Oracles. 1446.

(a) *Cochl.* ubi sup. L. IX. p. 342. 343.

Bulles d'*Eugene* pour la Diète de Francfort.

LVI. Ces Bulles portoient 1. Une Amnistie de tout ce qui s'étoit passé entre le Concile de Basle & *Eugene*, aussi bien que pendant la Neutralité, avec une abolition de tous les procès à cette occasion. 2. A l'égard du Concile, que l'Empereur, les Electeurs & les Princes d'Allemagne demandoient dans l'une de ces cinq Villes, *Constance*, *Strasbourg*, *Mayence*, *Wormes*, *Trêves*, le Pape promettoit qu'on en assembleroit un dans dix mois, pourvû qu'on en pût obtenir l'agrément des autres Princes de l'Europe, & au défaut de ce consentement, il offroit d'en assembler un dans dix-huit mois, dans le lieu qu'il jugeroit le plus convenable. Cette condition, par laquelle on demandoit le consentement des autres, étoit fort propre à gagner du tems. 3. L'Article de la supériorité des Conciles Généraux, & en particulier de ceux de Constance & de Basle, étoit délicat. Aussi *Eugene* ne s'en explique-t-il que d'une maniere fort ambigue. Il reconnoit l'autorité des Conciles généraux *vrayement Occuméniques*, matiere à longue discussion; ; encore ne met-il point cette autorité au dessus de celle des Papes. Et pour le Concile de Constance, il ne le reçoit que sur le même pié que *Martin V.* & ses Successeurs l'avoient reçu (b). Rien de plus insidieux & de plus ambigu. *Martin V.* reconnût d'abord le Concile de Constance; mais il s'en moqua par sa Constitution, où il défendoit d'appeller des Jugemens du Pape au Concile Général (c). Je ne trouve rien dans cette Bulle touchant l'autorité du Concile de Basle. Il s'étoit véritablement expliqué là-dessus dans une Bulle précédente, mais avec beaucoup de restriction; car il ne reconnoît ce Concile que *jusques à la translation qu'il en avoit faite* (sans doute de Florence à Rome, puisqu'il revoqua celle de Bologne) *& cela sans préjudice du Droit, dignité & prééminence du Siége Apostolique & de la puissance qui lui a été donnée par J. C. dans la personne de* St. Pierre, *comme assis canoniquement sur ce Siége* (d).

(b) *Rayn.* 1446. n. 3.

(c) *Hist. du Concile de Constance* L. VI. p. 207.

(d) *Rayn.* ubi sup. n. 3. *Cochl.* ubi sup. p. 345.

Mort du Pape *Eugene IV.* Decret du Concile de Basle pour convoquer un autre Concile.

LVII. Cependant comme il promettoit de satisfaire aux griefs de l'Allemagne & de rétablir les Archevêques, les Allemands se contentérent & la Neutralité fut abolie, ils reconnurent unanimément *Eugene*. Comme ce Pape mourut aussi-tôt après, quelques Historiens n'ont pas manqué de regarder cette Bulle comme le Chant du Cygne. D'autres pourroient dire que la crainte d'une mort civile eut plus de force sur son Esprit que l'approche de la mort naturelle. Il étoit déja déposé par le Concile de Basle, & on venoit de le menacer de confirmer

1446. cette déposition & de l'abandonner pour se joindre à *Felix*. Il fut lui-même si content de cette démarche qu'il recompensa du Chapeau de Cardinal, & même d'une maniere très-solemnelle *Carvajal* & l'Evêque de Bologne, qui l'y avoient porté (a). Cette reconciliation fut le coup fatal pour le Concile de Basle. Les Péres de ce Concile avoient pourtant fait encore un Acte d'autorité, en donnant leur consentement à la convocation d'un autre Concile Général en ces termes: " Le Sacré Concile Général de Basle assemblé par le St. Esprit, représentant l'Eglise Universelle (*Ad futuram rei memoriam*) à la gloire de Dieu tout puissant, pour la paix & l'exaltation de l'Eglise, ayant à cœur la tranquilité du Peuple Chrétien, nous cherchons & embrassons tout ce qui peut avancer cette paix. Comme donc le très-cher Fils de l'Eglise *Frideric* illustre Roi des Romains, & les vénérables Pères (1), aussi bien que les chers Fils de l'Eglise les Princes Electeurs, ont depuis long tems travaillé avec une assiduité infatigable pour procurer la paix & la tranquilité de l'Eglise, & pour mettre dans tout son jour & affermir l'autorité des Sacrez Conciles généraux, & qu'ils n'ont point trouvé de voye plus propre & plus agréable à la Chrétienté que d'assembler un autre Concile Général, où on examine & on termine, autant qu'il se pourra, l'affaire du Schisme, & où l'on puisse assoupir toutes les discordes élévées à cette occasion dans l'Eglise de Dieu... Nous promettons de bonne foi d'indire dès maintenant un Concile Général, & de transférer le présent Sacré Concile de Basle dans le lieu que l'Empereur, les susdits Rois & Princes Electeurs ou leurs Ambassadeurs & Légats nommeront dans leur prochaine Assemblée de Francfort, le trentiéme d'Août (b).

(a) *Anton.* Tit. XII. Cap. XI. §. 18. *Rayn.* ubi sup. n. 5. *Spond.* 1446. n. 1.

(b) *Cochl.* ubi sup. p. 341. 342.

Il y a quelques remarques à faire sur ce Décret. La premiere, qu'il n'est point datté, mais qu'il a précédé l'Assemblée de Francfort. La seconde, qu'ils le revoquérent quand ils surent que cette Assemblée avoit remis à *Eugene* le choix du Concile. La troisiéme, qu'il n'y est fait aucune mention ni d'*Eugene* ni de *Felix*.

Pologne & Hongrie. On élit Roi de Pologne *Casimir* frere de *Wladislas*. Mais il ne l'accepte pas encore.

LVIII. Les affaires de Pologne & de Hongrie nous rameneront insensiblement en Bohême. La mort de *Wladislas* fut long tems ignorée ou au moins fort incertaine en Pologne. Dès qu'on en eut des nouvelles assez certaines, on assembla une Diète Générale à *Sirad*, pour déliberer sur le choix d'un nouveau Roi. *Casimir* Grand Duc de *Lithuanie*, frere de *Wladislas*, l'ayant emporté à la pluralité des voix, on lui envoya une Ambassade pour lui notifier son élection, & le prier d'assembler une Diète à *Petrikow*, pour y déliberer sur les affaires du Royaume. La réponse de *Casimir* fut " qu'il ne se sentoit pas en état de se charger d'un si grand fardeau, que d'ailleurs

(1) Ceci regarde les Electeurs Ecclésiastiques, en qualite d'Archevêques & les autres Prelats Allemans.

„ leurs cette élection étoit prématurée, la nouvelle de la mort du Roi 1446.
„ étant encore douteuse, & qu'il valloit mieux, en attendant, gouver-
„ ner le Royaume par des Administrateurs, comme on avoit fait pen-
„ dant la minorité & en l'absence de son frére". Les Polonois ne se rebutérent pas pour cette réponse. Ils envoyérent une nouvelle Ambassade, à la tête de laquelle étoit *Vincent Cot* Archevêque de *Gnesne*. La Reine *Sophie* elle-même prit les devants, pour persuader son Fils d'accepter la Couronne, parce qu'elle n'ignoroit pas que les Lithuaniens l'en vouloient détourner. *Casimir* fut extrêmement combattu entre les instances des Lithuaniens d'un côté pour le retenir chez eux, & celles des Polonois de l'autre pour l'attirer. Enfin, après bien des déliberations, ne pouvant se resoudre ni à refuser les offres des Polonois, ni à les accepter, il envoya encore une fois les Ambassadeurs, & promit d'assembler une autre Diète à *Petrikow*, où il leur rendroit une réponse finale. On la verra l'année suivante.

Troisiéme Ambassede des Polonois à *Casimir* pour lui offrir la Couronne. Reponse de ce Prince.

LIX. CETTE réponse n'ayant abouti qu'à un refus formel, les Polonois & la Reine elle-même en furent si irritez qu'ils resolurent de proceder à une autre élection qui devoit se faire à *Cracovie*. Tous les préparatifs étoient déja faits pour cela, & l'Assemblée étoit sur le point de déliberer, lorsque quelques uns des Sénateurs plus pénétrants, prévoyant les suites fâcheuses que pourroit avoir une nouvelle élection dans cette conjoncture, entrainérent tout à coup les autres dans leurs scrupules. Ils disoient que, par cette élection, on pourroit offenser deux Princes à la fois, *Wladislas*, dont la mort n'étoit pas encore assez certaine pour disposer de sa Couronne, & *Casimir*, qui, quoi qu'il eût refusé, ne verroit pas de bon œil un autre que son frere ou lui sur le Trône. Il fut donc résolu d'envoyer une troisiéme Ambassade à *Casimir*. Les Ambassadeurs avoient ordre de lui déclarer que s'il se montroit encore infléxible, ils ne balanceroient plus à élire un autre Roi, & qu'ils attendroient sa réponse à *Petrikow*. Elle fut négative comme les précédentes. Mais il ajoûta *que si quelqu'un entreprenoit de monter sur le Trône malgré lui, il le regarderoit comme son ennemi, & le poursuivroit à toute outrance.*

Au refus de *Casimir* les Polonois élisent pour Roi le Duc *Boleslas*.

LX. CETTE réponse séche & menaçante ne fit que confirmer les Polonois dans la résolution qu'ils avoient prise de ne plus différer l'élection. On s'assembla selon les Conventions environ quinze jours avant Pâques à *Petrikow*, & il fut résolu de faire une élection, à condition pourtant qu'après qu'elle seroit faite, on laisseroit du tems à *Casimir* pour se raviser. L'Archevêque de *Gnesne*, qui parla le premier dans cette Diète, donna sa voix à *Frideric II.* Electeur de Brandebourg. Ce Prince, du vivant de *Frideric I.* son Pére avoit été accordé avec la Princesse *Jeanne Hedwige* fille de *Wladislas I.* Roi de Pologne, & dans cette vûë élévé à cette Cour, il avoit appris la Langue du Païs. C'étoit même une des Conditions du Contract de Mariage, que si *Wladislas* mouroit sans laisser d'Enfans mâles, le Royaume seroit dévolu à son Gen-

1446. *Hongrois n'avoient pas besoin de la Couronne Royale, puisque leur Roi étoit déja couronné depuis longtems, & que pour* Ladislas, *il ne pouvoit mieux être que sous sa tutelle, où la Reine sa Mere l'avoit mis, & qu'en attendant qu'il fût en âge de regner, ils pouvoient faire gouverner le Royaume par celui qu'ils avoient choisi pour cela.*

Les Hongrois irritez de ce refus declarent la guerre à l'Empereur & font une irruption dans son Païs.

LXV. Cette réponse irrita tellement les Hongrois, qu'ils résolurent de déclarer la guerre à l'Empereur, pour obtenir par la force ce qu'ils n'avoient pû obtenir de bon gré. Aussi-tôt *Hunniade*, avec environ dix mille hommes fait une irruption en Autriche, prend Villes & Châteaux, & ravage la Campagne, jusqu'aux portes de Vienne. L'Empereur attaqué à l'improviste & sans défense se tenoit dans sa Forteresse de Neustat, sans oser en sortir. Cependant, comme l'hyver avançoit, *Hunniade* n'osant pas attaquer cette Place, s'en retourna en son Païs chargé d'un prodigieux butin, & bien resolu de revenir au Printems, parce que l'Empereur demeuroit inflexible dans ses refus. Pour les mieux soutenir, il avoit demandé aux Etats de l'Empire du secours qu'il n'obtint point. Ceux qu'il pouvoit tirer de ses propres Etats n'étoient pas suffisans pour arrêter les progrès de *Hunniade*, dont la modération consentit à une Trêve de deux ans, par l'entremise d'*Ulric de Cilley*. C'est ce qui se passa en 1445. & 1446. en Hongrie, où *Hunniade* gouverna avec beaucoup de prudence, jusqu'à ce que la Guerre l'appellât ailleurs (a).

(a) *Bonfin.* ubi sup. Decad. III. L. VII. p. 476, 477.



HIS-



HISTOIRE
DE LA
GUERRE
DES
HUSSITES
ET DU
CONCILE DE BASLE.

LIVRE XXII.

I. L y avoit toujours interregne en Bohême, aussi bien qu'en Hongrie, l'Empereur *Frederic* ne se trouvant pas plus d'humeur à confier son Pupille *Ladislas*, aux factions qui regnoient dans l'un & dans l'autre Royaume. Cependant les Bohemiens, incapables de demeurer en repos, employoient diversement le tems de cette incertitude de leurs affaires. Les Politiques assembloient Diète sur Diète en divers lieux, sans

1447. Affaires de Bohême.

1447. sans rien conclure (a). Les autres vivoient de brigandages, & pêchoient en eau trouble, tant en Bohême qu'en Moravie, & en Silésie. Les plus braves alloient se signaler dans les guerres de leurs voisins. Il s'en éleva une fort longue entre *Frideric II.* Electeur de Saxe, & le Duc *Guillaume* son Frere, pour quelques partages. Le dernier, sur la réputation des Armes de Bohême, appella à son secours quelques Troupes Bohemiennes & Moraves. Mais les deux Freres ayant fait une Trêve, *Guillaume* envoya ces mêmes Troupes au secours de *Dieterich* Archevêque de Cologne, contre la Ville de Soest dans le Cercle de Westphalie, qui s'étoit soulevée contre lui (1). On fait monter le nombre de ces Troupes à vingt-six mille hommes, sans compter les Troupes Saxonnes, & celles que *Frederic III.* avoit données à l'Electeur; mais tout cela passoit sous le nom Bohemien, qui faisoit fuir tout le monde. Après avoir tout ravagé sur leur passage, ils passérent le Weser; ils marcherent droit aux Troupes ennemies & pillérent la Ville de *Héreford*, brulérent *Blumenbe*, manquérent la prise de *Lippe*, & assiégerent la Ville de *Soest*, qui étoit l'occasion de la querelle. *Jean* Fils d'*Adolphe* Duc de Cléves, qui depuis fut appellé *le Belliqueux*, y commandoit. La Ville fut battuë pendant un mois entier avec de grosses machines de guerre. Quand il y eut une brêche assez considerable, on monta à l'assaut, mais les assiegez jusqu'aux Femmes & aux Enfans, firent une si belle résistance, qu'ils mirent en fuite les assiégeans, avec grande perte, après trois heures d'assaut, & l'Archevêque, qui manquoit de monde & d'argent, fut obligé d'abandonner le Siége, n'ayant pas de quoi payer les Troupes Auxiliaires. Son Chapitre s'engagea pour trois Tonnes & demi d'Or, qu'il falloit donner aux Bohemiens, qui se trouvérent fort affoiblis par cette malheureuse expédition. Les Historiens Légendaires content que cette victoire ne s'obtint pas sans l'assistance de St. *Patrocle*. Je sai bon gré à l'Auteur du *Mars Moravique*, d'avoir rapporté les propres paroles du Moine qui a raconté ce prétendu miracle, afin de n'en étre pas garant (a). Je rapporterai ici les paroles d'un Historien Anonyme de Prague, touchant cette retraite des Bohemiens: *En même tems*, dit-il, *les Bohemiens de retour de la Basse Allemagne, se plaignirent d'avoir été abandonnez du jeune Marquis Frere de* Frederic II. *Electeur de Saxe, & du jeune* Holiski, *de sorte que réduits à la derniere pauvreté, ils furent obligez de vendre leurs Chevaux, leurs Anes & leurs habits, ne voulant ni piller sur leur passage, ni mourir de faim. Ils eurent au moins cette consolation, que* Henri de Kolowrat, *ou de* Leibsteinski, *ne les quitta point; il les ramena à Prague à demi nuds & à demi morts, & les entretint autant qu'il put à ses propres frais. Les Moraves eurent le même sort* (a).

(a) *Czechor.* ubi sup. p. 638. 639.

(b) *Czechor.* ub. sup. p. 636.

(c) *Czechor.* ubi sup. p. 637.

II. On

(1) Les Chefs des Troupes Bohemiennes étoient *Pierre de Sternberg*, *Wenceslas de Denina*, *Henri de Leibsteinski de Kolowrat*. Les Chefs des Moraves étoient *Ulrich de Kaunics* & *Jean Zieletiski*, tous Seigneurs Hussites. *Czechor.* p. 635. 637.

II. On prétend aussi que les Bohemiens assisterent les Hongrois dans leur guerre, ce qu'ils faisoient d'autant plus volontiers, qu'ils avoient les mêmes sujets de mécontentement contre l'Empereur, au sujet de *Ladislas*. Ces espèces de diversions auroient du donner du répit à la Bohême, qui se voyoit par là délivrée de quantité de gens toujours prêts à remuer. Cependant on n'y étoit pas exempt de troubles. Les Taborites, pour se tenir en haleine, voulurent s'emparer de *Wisrhade* de grand matin. Ils étoient déja à la porte de cette Forteresse lorsqu'ils en furent chassez, par les Bourgeois éveillez par le bruit. Cependant ils enlevérent quantité de bestiaux qu'ils conduisirent à Tabor. On sonna l'allarme à Prague pour les poursuivre. Mais ceux de Prague leur ayant enlevé leur butin, se batirent à qui l'auroit. Le combat fut sanglant, il y en eut plusieurs de tuez, & le reste fut bien blessé. Ils s'en retournerent à Prague dans cet état.

1447. Entreprises des Taborites.

III. On parle d'une autre sorte de guerre à peu près en même tems. Maître *Jean de Przibrame* assembla l'Université dans le Collége de *Charles IV.* où l'on dressa une Confession de Foi sur la Trinité, contre quelques Articles du Concile de Florence. On a parlé plus d'une fois de *Przibrame*, qui, au rapport de *Cochlée*, avoit abjuré le Hussitisme. Cependant *Balbin* le met ici à la tête des Hérétiques, qui, dans cette occasion *osérent*, dit-il, *contredire toute l'Eglise Latine & l'Eglise Gréque* (a). Ce Docteur ne survécut pas longtems à cet Acte, & mourut, le 24. de Décembre de cette année, Pasteur dans la Paroisse de *St. Gilles* à Prague, & Professeur en Théologie dans cette Université. Il étoit du nombre des Ambassadeurs de Bohême au Concile de Basle, où il soutint le Dogme de la Communion sous les deux Espèces, & qu'elle devoit être distribüée aux Enfans. Il écrivit, dit *Lupacius*, un Traité sur la même matiere, & plusieurs autres sur d'autres sujets (b). *Theobald* le représente comme un homme de beaucoup de feu; mais fort inconstant & trop prévenu pour *Rockizane* (c).

Mort de *Przibrame*, & son Caractère.

(a) *Lupac.* ubi sup. 14. Juin. *Balbin.* Epit. L. V. C. III. p. 505.

(b) *Lupac.* 24. Dec.

(c) *Theob.* P. II. C. XVII

IV. L'Empereur avoit promis de donner audience à Vienne aux Ambassadeurs de Bohême, qui étoient allez demander *Ladislas*. Cependant il renvoya cette audience à un autre tems, sous prétexte de quelques affaires importantes. Il couroit même alors un bruit qu'il étoit allé à Rome, & qu'il avoit laissé l'administration de ses Etats à *Albert* son Frere. Il se répandoit aussi divers bruits sur le sujet du jeune *Ladislas*. De sorte qu'il se faisoit à cette occasion bien des gageures importantes; les uns soutenant qu'il étoit mort, les autres qu'il vivoit eucore. Pour s'en éclaircir, diverses personnes interessées se rendirent, à leurs frais, à la Cour Imperiale, entre lesquelles étoit *Jean Giskra* de *Brandeis*, qu'on a vû en Hongrie soutenir si courageusement *Ladislas*. Ce Prince étoit, comme on l'a dit, à *Neustadt*, avec le Chancelier *Gaspard Schlick* son Gouverneur, & *Æneas Sylvius* alors Evêque de Trieste son Précepteur. *Giskra* voulant se convaincre par ses propres yeux que son cher Maître vivoit encore, alla lui rendre hommage à Neustadt.

Entrevuë de *Gizkra* avec le jeune Roi *Ladislas*.

1447. ſtadt. *Æneas Sylvius* raconte cette entrevuë d'une maniere fort touchante. „ Je vous vois donc enfin, & je vous tiens entre mes bras, „ ô mon Roi, (dit-il, en verſant un torrent de larmes, & lui baiſant „ les mains) ô ſi vous ſaviez combien j'ai eſſuyé de travaux & reçu „ de bleſſures pour ſoutenir votre cauſe, mes cicatrices en ſont témoins. „ C'eſt à vous & à votre Père que j'ai dévoué ma vie. Il n'y a ni „ fortune ni violence, qui puiſſe jamais m'en détacher, mes ſervices „ ne pourront vous être enlevez que par ma mort. Vous n'êtes pas „ encore en âge (1) de ſentir ces choſes, & Dieu veuille que je vive encore aſſez longtems pour vous voir en état de connoître vos véritables Serviteurs. Là-deſſus *Giskra* dit en ſouriant, *Quelle ſera la „ recompenſe de ma fidélité & de mes travaux & quelle ſolde donnerez- „ vous à votre Soldat* "? En même tems il offrit lui-même quelque préſent au petit Roi. Alors le *Maître de la Chambre Impériale* (2), qui ſe trouva là par hazard dit à *Ladiſlas*: *C'eſt celui qui a ſi longtems ſoutenu votre parti en Hongrie. C'eſt votre Général, votre Défenſeur, votre Gouverneur* (tuus Rector.) *Que ne lui donnez-vous des gages*? Quand ils eurent parlé, *Ladiſlas*, comme s'il eût été inſpiré, tournant les yeux à droite & à gauche, apperçut à la ceinture de celui qui venoit de lui parler une bourſe qu'il portoit, pour donner l'Aumône aux pauvres. Il la lui prit adroitement, & n'y trouvant que ſix pieces, il les donna à *Giskra*. Tout le monde admira cette action & en tira bon augure. *Giskra* fit enchaſſer ces pieces dans de l'or & les porta toujours à ſon cou (a).

(a) *Æn. Sylv.* Hiſt. Bohem. C. LVIII. p. 100.

Entrée ſolemnelle du Légat de *Nicolas V.* à Prague.

V. NICOLAS V. Succeſſeur d'*Eugene IV.* renvoya le Cardinal *Carvajal* en Bohême. Il y fit ſon entrée & y fut reçu avec tous les honneurs dûs à ſon Caractere de Légat. Il entra dans Prague accompagné des Seigneurs de *Maiſon-Neuve* & de *Roſemberg*, qui étoient allez le prendre, à quelque diſtance de la Ville. Tout le Clergé & toute l'Univerſité, ſuivie d'une grande affluence de Peuples, allérent au devant de lui. Les Chanoines, les Religieux, les Docteurs, les Maîtres & les Ecoliers de l'Univerſité marchoient les premiers. Ils étoient ſuivis des Sénateurs & des Conſuls des trois Villes, portant leurs maſſes d'argent, ſelon l'ancienne coutume; à la file étoient les ouvriers, châque Maîtriſe portant ſa banniere. On le conduiſit ainſi dans la Ville ſous un dais, en chantant cette Hymne *Adveniſti deſiderabilis Pater amabilis, quem exſpectabamus in tribulationibus noſtris. Adveniſti cum donis ſpiritualibus & cœleſtibus, uti benedicas omnibus bonæ voluntatis hominibus.* Il fut mené avec cette pompe dans l'Egliſe de *Tine*, qui eſt la Cathedrale de la vieille Ville, & dont *Jean Papauſſek* Catholique, au rapport d'*Æneas Sylvius*, homme docte & de probité, étoit Curé.

(1) Il pouvoit avoir ſept ans.

(2) Ou le Grand Chambellan de l'Empereur. *Theobald* l'appelle *Jean de Rabenſtein*, Ibid. Cap. XVII.

Curé. Après avoir chanté quelques Cantiques d'actions de grace, il fut conduit dans l'Hôtel qu'on lui avoit préparé à l'*Elephant* (a). Il eût réüssi à pacifier les troubles du Royaume, si tout le monde eût été disposé comme le Gouverneur *Mainard de Maison-Neuve* & ses adhérents, qui croyoient plus à propos, dans les Conjonctures présentes, de se soumettre au Siége de Rome que de parler de reformation. Il n'en étoit pas de même de l'autre parti, où *George de Podiebrad* & *Rockizane* étoient les tout-puissans. Ils voulurent qu'on en vînt à une Conférence, & cet avis fut suivi.

1447.

(b) *Czechor.* p. 641.

Discours des Bohemiens au Légat de Nicolas V.

VI. Il se fit une Assemblée à Prague, pour déliberer de ce qu'on auroit à proposer au Légat. *Cochlée* nous a rapporté les discours qui se tinrent alors de part & d'autre. Voici la substance de celui des Bohemiens. 1. D'abord ils font une description générale, mais vive, des horribles malheurs où la Bohême a été exposée par les disputes à l'occasion de la Communion sous les deux Espèces. 2. Ils se plaignent, mais respectueusement, que ceux d'entr'eux qui désiroient l'usage du Sacrement de l'Eucharistie, selon l'institution de Jésus-Christ, la pratique de l'Ancienne Eglise, & le sentiment des Saints Docteurs, avoient fait toutes leurs diligences pour l'obtenir par des voyes légitimes & canoniques, mais qu'après bien des Assemblées & des Diètes, au lieu d'avoir une audience favorable, on étoit entré, à plusieurs reprises, dans le Royaume avec des Armées innombrables de Troupes étrangeres, qui avoient tout mis à feu & à sang, sans épargner ni âge, ni sexe. 3. Qu'enfin Dieu ayant pitié de leurs maux & de leurs miséres, leur avoit procuré une audience convenable, (*competens*) au Concile de Basle, par l'entremise de l'Empereur *Sigismond*, qu'ils appellent leur Prince & leur Maître, sur le sujet du Calice & des autres Articles. Que là leurs Ambassadeurs ayant exposé leurs raisons, le Concile avoit envoyé des Légats en Bohême, pour convenir d'un Concordat qui fut signé solemnellement de part & d'autre. Qu'en vertu de ce Concordat la Paix devoit être rétablie dans le Royaume & au voisinage, & *Sigismond* reconnu Souverain, à condition qu'il maintiendroit ce Traité, & défendroit envers & contre tous le Royaume de Bohême & le Marquisat de Moravie. 4. Qu'en exécution du Concordat, l'Empereur leur ayant cédé, pour cette fois, son droit à l'Election d'un Archevêque, ils avoient jetté unanimement les yeux sur *Rockizane*, & que l'Empereur avoit promis d'en procurer la Confirmation du Concile, à ses propres dépens, & de ne point souffrir qu'on admît un Etranger à cette Dignité, ce que le Concile avoit accordé, avec promesse d'envoyer une Ambassade en Bohême à cette fin (1). 5, Qu'après la mort de *Sigismond*, il s'étoit élevé de nouvelles brouilleries & qu'ils avoient toujours tâché

(a) Les Orateurs de Bohême passent ici sous silence la mauvaise foi de *Sigismond*, qui dès qu'il fut entré en possession du Royaume, refusa de reconnoître *Rockizane*, ce qui ranima la guerre en Bohême, comme on l'a vû.

1447. tâché de les assoupir, en se tenant religieusement au Concordat & en se chargeant eux-mêmes de la promotion de *Rockizane* à leurs propres frais. Que depuis la mort d'*Albert*, ils avoient écrit au Pape *Eugene*, pour le prier de confirmer cette Election, & qu'ils en avoient reçu là-dessus des Lettres très-gracieuses, comme ils venoient de le faire tout nouvellement auprès de *Nicolas V.* Successeur d'*Eugene*. 6. Après avoir témoigné au Légat leur reconnoissance envers le Pape d'avoir voulu le leur envoyer, & fait bien des vœux pour le succès de cette Légation, ils lui demandent deux choses. L'une de faire exécuter le Concordat, l'autre de confirmer l'élection de *Rockizane* à l'Archevéché, les assurant qu'il étoit plus propre qu'aucun autre à les tenir dans l'obéïssance au Siége Apostolique, auquel ils témoignoient vouloir demeurer attachez, (*quem semper amplexi sumus*). Ceci se passa le 8. de Mai.

Réponse du Légat.

VII. Le lendemain le Légat répondit à ce Discours, qui, comme on vient de le voir, rouloit sur deux Chefs principaux, savoir la Ratification du Concordat & la Confirmation de *Rockizane*. A l'égard du premier, le Légat répondit que le Concordat (*Compactata*) ne lui ayant été communiqué que le jour précédent par le *Magnifique Seigneur George* (1), il demandoit du tems pour y penser. Il fut long sur le second Article, sa réponse n'aboutissoit pourtant après bien des détours fort superflus, qu'à engager les Bohemiens à rendre les revenus Ecclésiastiques enlevez pendant les guerres, & même à les augmenter, s'ils ne suffisoient pas pour soutenir la Dignité Archiepiscopale, qu'il exalta fort, la plaçant immédiatement après le Papat. Après avoir insisté là-dessus sans s'engager à rien à l'égard de la personne de *Rockizane*, il leur parla en faveur de *Ladislas*, le représentant comme le légitime héritier du Royaume, auquel ils ne pouvoient, sans injustice, substituer un autre Roi, comme ils en avoient menacé. Il leur disoit que s'ils avoient reçu à ce sujet quelque mécontentement de l'Empereur, il ne falloit pas l'imputer à un Pupille, qui, étant encore sous puissance, devoit être regardé comme innocent des fautes qu'auroit pû commettre un autre à son occasion, & il leur offroit sa médiation & l'entremise du Pape, pour leur donner satisfaction. Ce Discours est datté du 11. Mai.

Replique des Bohemiens avec la Reponse du Légat.

VIII. Le jour suivant, seize Députez, savoir quatre des Seigneurs, quatre des gens du Païs (*Terrigenæ,*) quatre des Citoyens (de Prague) & quatre de l'Université, allérent trouver le Légat. Ils lui demandérent d'abord quelle étoit sa résolution sur la Ratification du Concordat. Ensuite ils répondirent sur la restitution des biens Ecclésiastiques; que c'étoit une chose impratiquable. L'Empereur *Sigismond*, disoient-ils, comme Roi de Bohême, dans le tems des guerres, a engagé ces biens comme il lui a plû sans le consentement des Barons. D'ailleurs le pré-

cé-

(1) C'est apparemment *Podiebrad*. Ce n'étoit là au reste qu'une défaite. *Carvajal* avoit déja été en Bohême, pour les mêmes affaires & il ne pouvoit ignorer ce que contenoit le Concordat.

cédent Archevêque *Conrad*, en a aussi engagé plusieurs du consentement du Chapitre, qui se trouvoit fort endetté. Mais ils offroient en même tems de la part des Barons, des habitans du Païs & des Villes, que si on vouloit consacrer l'Archevêque qu'ils avoient élû, on pourvoiroit à sa subsistance d'une maniere honorable & proportionée à sa dignité, en attendant qu'on pût faire rentrer les biens Ecclésiastiques. Le Prélat répondit que comme l'affaire du Concordat étoit grave & délicate, il n'en avoit pas encore déliberé; mais qu'il le feroit de concert avec ceux du Païs, (*cum consilio Terrigenarum.*) A l'égard de la Confirmation de *Rockizane*, il loüa leur désir de vouloir avoir un Archevêque, & leurs bonnes intentions sur le sujet de son entretien. Mais, pour la personne, il remit la réponse au lendemain, sous prétexte que ce jour-là étoit un jour de Fête (a). 1447.

(a) *Cochl.* ubi sup. L. X. p. 349. 358.

Le Légat decampe sans accorder leurs demandes aux Bohemiens.

IX. Cochlée, de qui on tient toutes ces particularitez, témoigne qu'il n'a pas trouvé quelle fut la réponse du Cardinal là-dessus. Mais il dit avoir lu dans une vieille Chronique, que le 22. de Mai, ce Cardinal décampa de grand matin avec le Seigneur de *Rosen*, non sans courir risque d'être maltraité par les Hussites, & que sa Négociation fut si traversée, qu'on ne put rien conclure. Un autre Historien ajoute qu'il emporta le Concordat, apparemment l'Original qui lui avoit été confié, & que ceux de Prague ayant envoyé le poursuivre avec ordre de le ramener à Prague, s'il ne vouloit pas rendre cette piéce, il la rendit, en ajoutant ces mots *Bien, Bien, je vous la rends; mais un jour viendra que vous n'oserez plus la produire* (b). On peut comprendre aisément qu'il ne leur accorda rien de ce qu'ils demandoient. Non la ratification du Concordat, qu'on accusoit les Bohemiens eux-mêmes de n'avoir pas observé, ni la confirmation de *Rockizane* non plus, qui, bien qu'il fut d'ailleurs assez accommodant, tenoit toujours pour la Communion sous les deux Espèces.

(b) *Czech.* ubi sup. p. 642. *Hagec.* An. 1446.

Particularitez sur les Conferences de *Carvajal* avec *Rockizane.*

X. On raconte quelques particularitez, assez curieuses sur les Conférences qu'eut *Carvajal* avec lui. La premiere est, que le Légat réduisoit tout ce qu'il souhaitoit de *Rockizane*, à ces deux syllabes, CREDE, *croyez*, & que *Rockizane* de son côté ne lui demandoit non plus qu'autant de syllabes pour se rendre, savoir PROBA, *prouvez* (1).

Si la gravité de l'Histoire le permettoit, on diroit avec le Comique, *C'est tout comme ici.* Il y a longtems que le premier de ces mots est le Langage de ce qu'on appelle l'*Eglise*, & que le second est le Langage de ce qu'on appelle l'*Hérésie*.

L'autre particularité est que *Rockizane*, ayant voulu haranguer le Légat en pleine Assemblée des Etats, demeura court, après avoir prononcé ces premiers mots de sa Harangue, ÆTERNUM PATRIS VERBUM, *Le Verbe éternel du Père*, au grand étonnement de tout le monde,

(1) *Theob.* ubi sup. C. XVII. On prétend qu'en 1518. le Cardinal prit le même tour avec *Luther*, ne lui proposant que ces trois syllabes REVOCA, *retractez.*

1447. de, parce qu'il paſſoit pour un homme fort diſert. On ajoute qu'ayant voulu reprendre ſon Diſcours, il eut encore la bouche cloſe; mais que le Légat commençant le ſien par les mêmes paroles, parla avec tant d'éloquence & de ſuccès qu'il y en eut pluſieurs qui, regardant cette préſence d'Eſprit comme un miracle, revinrent à la Religion Catholique. Je ne ſai comment accorder ceci avec le triomphe que le même Hiſtorien attribuë dans cette occaſion aux Huſſites. Ce triomphe n'auroit été que pure fanfaronnade, comme *Théobald* croit (1).

Conſpiration contre *Maiſon-Neuve.*

XI. Si le Légat s'en retourna fort mécontent, les Bohemiens ne l'étoient pas moins de *Maiſon-Neuve*, parce qu'ils trouvoient qu'il favoriſoit trop ouvertement la Religion Romaine. C'eſt ce qui lui attira une Conſpiration qui fut d'abord ſecrette, mais dont il fut bien-tôt la victime. La faction de *Podiebrad*, qui lui étoit oppoſée, s'aſſembla à *Cuttemberg*, pour déliberer ſur les moyens de ruiner le parti Catholique, en ſe défaiſant de ſon Chef. Etant aſſemblez, ils ſe jurérent ſolemnellement un profond ſilence & un ſecret inviolable. Ils envoyérent cependant à Prague des Emiſſaires, qui élévoient *Podiebrad* juſqu'aux Nues, & déchiroient *Maiſon-Neuve* violemment. Ils trouvérent bien-tôt des Partiſans, dans la vieille & dans la nouvelle Ville, qui leur offrirent de les ſéconder. *Podiebrad* voyant de ſi heureux préparatifs, donna un rendez-vous général à ce qu'il avoit de Troupes affidées. Quelques Gentilshommes de ſon parti avoient ramaſſé un bon Corps du reſte des Taborites, bien aguerris. Les Citoyens des Villes de *Gratz*, de *Mant*, de *Chrudim* & d'autres conféderées, étoient en ſa diſpoſition. Le rendez-vous étoit à *Bickouvitz*. On ne manquoit pas d'avertir de pluſieurs endroits *Maiſon-Neuve*, de ce qui ſe tramoit contre lui. Mais ſe croyant Maître de Prague & comptant ſur l'appui de l'Empereur & du Pape, il traitoit de terreurs paniques tous les avis qu'on lui donnoit. Cependant les Troupes s'avançoient devant Prague. Les Chefs avoient fait entrer ſous main pendant la nuit quelques gens dans la Ville, pour mettre le feu dans un certain endroit marqué, afin de les éclairer dans l'attaque. A ce ſignal, des Soldats ſe gliſſérent en bon nombre par un ſouterrain dans la nouvelle Ville, allérent à la Forteresse de *Wisrhade*, en briſérent la porte & firent entrer le reſte de leur monde. Auſſi-tôt on cria en Allemand aux Sénateurs d'intelligence *Kunſtadt herr*, ſelon la narration de *Theobald*. Ainſi ils entrérent paiſiblement en poſſeſſion de ce Poſte. Mais *Æneas Sylvius* témoigne que cette Action ne ſe paſſa pas ſi tranquillement. Voici comme il la raconte. „ Les Conjurez mirent le feu dans un endroit à l'extrêmité de la Ville. On courut pour l'éteindre. Pendant ce tems-là *George de Podiebrad*, d'un autre côté s'avança avec ſes Troupes juſques aux pieds des murailles.

A

(1) *Czechor.* p. 642. Voyez auſſi. *Fleuri* ubi ſup. p. 484. 485. qui a tiré ce fait des Commentaires de *Picolomini*, Cardinal de Pavie, ſur les Affaires des Huſſites.

„ A l'instant les Traîtres lui ouvrirent une porte. Il se fit un grand „ cri, comme quand une Ville est prise. On entendoit ici des Cris „ de frayeurs & là un Cri de victoire. On fit main basse sur tout ce „ qui resista (a).

1447.

(a) *ubi sup.* C. LVIII. *Theob.* C. XVII.

Il est arrêté.

XII. Dès le grand matin les Magistrats allérent trouver *Podiebrad*, & l'introduisirent dans la nouvelle Ville. De là ils passérent dans la vieille, où ils ne trouvérent aucune résistance. *Podiebrad* avoit donné de si bons ordres aux Troupes, qu'aucun des Citoyens ne fut endommagé. Par cette bonne conduite il les gagna de telle sorte qu'ils se joignirent à lui, pour entrer, en passant sur le pont, dans ce qu'on appelle *le petit Côté* ou la *petite Ville. Jean de Kolowrat*, qui commandoit cet endroit, aima mieux prendre la fuite que d'attendre l'Ennemi. Les Bourgeois s'étant d'abord rendus, on alla attaquer le Château de la vieille Ville, du côté où commandoit *Maison-Neuve.* Il avoit envoyé en toute diligence des garnisons en divers endroits, pour empêcher qu'il n'entrât du secours, & que l'Ennemi ne trouvât des chemins pour échaper; mais il n'étoit plus tems ni de profiter des Conseils qu'il avoit méprisez, ni de reparer ce mépris. L'infortuné *Maison-Neuve* se voyant reduit à capituler, demanda une entrevuë à *Podiebrad.* Ce dernier lui ordonna de venir le trouver dans l'Hôtel de la nouvelle Ville, où il fut arrêté, & conduit de là dans la Forteresse de *Podiebrad* (1).

Sa Mort. Education qu'*Ulric de Maison-Neuve* donnoit à ses Enfans. Desordres dans Prague qui suiventsa mort.

XIII. Les Auteurs sont partagez sur son genre de mort & sur l'endroit où il mourut. Les uns disent que ce fut à *Podiebrad* de poison; les autres de regret & de mélancolie. Il y en a qui prétendent qu'étant tombé malade à *Podiebrad*, il fut mis en liberté & envoyé à *Carlestein*; mais qu'il mourut en chemin, & les Taborites regardérent sa chûte comme une vengeance du Ciel, parce qu'il avoit été un des principaux Acteurs dans la défaite de *Procope Rase* leur Chef (b).

(b) *Hagec.* an. 1449. *Czechor.* p. 246.

Les trois Fils qu'il avoit laissez firent inutilement tout ce qu'ils purent pour le vanger & pour le tirer de prison, appuyez de quelques Seigneurs. Il faut raconter ici passant ce qu'on a dit de l'éducation qu'*Ulric de Maison-Neuve*, l'un des Fils de *Meinard*, donnoit à ses Enfans. Dès qu'ils étoient sevrez, il les accoutumoit à boire des vins les plus violens, non de ceux de Bohême ou d'Autriche, il les trouvoit trop legers, mais de ceux de Créte & d'Italie. L'Empereur *Frideric III.* lui demandant un jour *pourquoi il en usoit ainsi*, *C'est*, dit-il, *pour les accoûtumer à boire sans s'enyvrer.* Fort bien, , *dit l'Empereur*, „ c'est ainsi que faisoit *Mithridate* à l'égard du poison., Mais pour moi „ si j'avois un Fils qui aimât le vin, je le haïrois lui-même (c).

(c) *Jacob. Spigel.* ap. *Balb.* p. 511.

Un des Consuls de la vieille Ville, nommé *Peschik de Kunevald*, intime ami de *Maison-Neuve*, apprenant son triste sort, évita le sien par la

(1) C'étoit une Forteresse sur l'Elbe où nâquit *George de Podiebrad*, qui en étoit Seigneur. Elle est dans le District de *Konigsgratz.*

1447. la fuite avec *Paupaschek*, que l'Empereur *Sigismond* avoit établi en 1437. Curé de la Cathédrale de la vieille Ville, en la place de *Rockizane*. Quelque précaution qu'eût pris *Podiebrad*, pour empêcher le désordre, il ne laissa pas d'en arriver. Une Troupe de Brigands ayant attroupé des Valets & des Compagnons de mêtiers, se jettérent dans la ruë des Juifs, pour la piller. Il s'y mêla quelques-uns des Soldats de *Podiebrad*. Les Juifs tâchérent envain de se retrancher & de se barricader, tout fut pillé. Les boutiques des Chrétiens même n'auroient pas été épargnées, si les Bourgeois n'avoient pris les armes, pour dissiper ces voleurs.

Podiebrad demeure en paisible possession du Gouvernement à Prague.

XIV. DEPUIS *Podiebrad* demeura longtems en paisible possession de Prague. *Aucun des Grands*, dit Æneas Sylvius, *n'osoit remuer, quoique l'autorité qu'il prenoit leur parût suspecte. Toute la Ville retentissoit de ses louanges, & on disoit hautement que c'étoit le seul qui pût remedier aux maux du Royaume.* „ Etrange Catastrophe! dit là-dessus „ *Theobald*. Les Catholiques partisans de la Communion sous une „ seule Espèce, croyoient avoir le vent en poupe, les Taborites avoient „ perdu leurs Chefs, leurs foibles restes avoient presque péri dans des „ guerres étrangéres. A la réserve de la Communion sous les deux „ Espèces, on regardoit *Rockizane* comme un homme gagné, ou du „ moins peu redoutable aux Catholiques; mais, pour ne l'avoir pas „ ménagé, une seule irruption reduisit à néant tous leurs triomphes; „ une seule nuit souffla sur la violence & les intrigues de plusieurs an„ nées". Ce même Historien rapporte qu'on étoit fort partagé sur cette entreprise de *Podiebrad*. „ Les uns, dit-il, le regardoient com„ me le Libérateur de sa Patrie, les autres le comparoient à *Jules-Cé*„ *sar*, qui l'avoit opprimée, & regardoient la vaine entreprise de *Wald*„ *stein*, sur Prague en 1427. comme celle de *Catilina* sur Rome. Pour „ moi, continue-t-il, j'aime mieux reconnoître ici un coup de la Provi„ dence: sans elle jamais *Podiebrad*, avec si peu de monde, n'auroit pû „ venir à bout en si peu de tems de ces trois Villes de Prague & de „ leur Forteresse, & il ne faut point l'accuser de trahison, sur tout si „ on compare cette invasion avec celle de *Bzdink* Chef des Taborites „ en 1422 (a), & avec celle de *Kolda de Nachod*.

(a) *Theob.* P. II. C. L. IV. *Balb.* Epit. p. 523.
(a) Voyez *Merian.* Topogr.

Rockizane rétabli dans la Cathedrale.

XVI. APRÈS cette révolution, *Rockizane* fut rétabli, en attendant mieux, dans sa Cathédrale de Prague, d'où il avoit été banni pendant onze ans. Il y disposoit du spirituel avec la même autorité que *Podiebrad* du temporel, & il agissoit en tout en Archevêque. C'est en cette qualité qu'il ordonna une Fête solemnelle, pour célébrer le rétablissement de la Religion Evangelique dans Prague. Les Ecclésiastiques des trois Villes & de toutes les parties de Prague y furent mandez. On y fit une procession d'un bout de la Ville à l'autre, c'est-à-dire, depuis l'Eglise de *Ste. Marie*, dans le petit côté, jusques à l'Eglise de la Forteresse de *Wisrhade*, *Rockizane* portant le Vénérable. Quand on fut arrivé à la porte par où *Podiebrad* étoit entré on y fit une station, pour faire chan-

ter

ter le *Te Deum*, & lorſqu'on fut parvenu à *Wiſſrhade*, *Rockizane* y prononça un Sermon ſur ces Paroles, *il a tout bien fait*. Les Catholiques & les autres Partiſans de *Maiſon-Neuve*, qui reſtoient à Prague, n'oſérent s'oppoſer à cette ſolemnité, parce que toute la Ville étoit pour *Podiebrad* (a). 1447.

(a) *Cochl.* L. X. p. 360. 361.

Affaires Etrangeres. *Italie.* Bulle du Pape.

XVII. Aprés l'audience favorable que les Ambaſſadeurs d'Allemagne, avoient eüe d'*Eugene IV.* ils lui préterent ſolemnellement hommage en qualité *de vrai*, *d'unique & d'indubitable Paſteur de l'Egliſe Romaine*, *Succeſſeur de Saint Pierre & Vicaire de Jéſus-Chriſt.* Ce ſont les paroles d'*Antonin de Florence*, qui, par parenthéſe, avoit été promû l'année précedente à cet Archevêché. Ce fut dans la Chambre du Pape, qui dès lors étoit au lit malade de la maladie dont il mourut, que les Allemans lui rendirent cet hommage, qui fut enſuite confirmé en plein Conſiſtoire, & célébré avec des réjouïſſances extraordinaires. Ainſi finit la Neutralité qui avoit duré environ dix ans. Le Pape notifia auſſitôt cette réconciliation par diverſes Bulles qu'on peut voir chez les Annaliſtes. Il y en a une à toute la Chrétienté dattée du 7. de Fevrier 1447. un Bref à l'Empereur, à l'Electeur de *Mayence* & à l'Electeur de *Brandebourg*, où la datte n'eſt point. Dans une autre Bulle du 5. du même Mois, il confirme le redreſſement des Griefs de la Nation Germanique réglé par le Concile de Baſle. Comme dans les Décrets de ce Concile là-deſſus, les Ultramontains prétendoient que le Siége Apoſtolique étoit lézé, le Pape promet d'envoyer un Légat pour ajuſter ces différends. Mais, pour empêcher qu'en attendant il ne ſe paſſât rien au préjudice de ce Siége, il publia une Bulle de même datte fort inſidieuſe en ces termes. „ Il eſt de la prudence du Souverain Pontife de „ ménager ſi bien les ordres qu'il eſt obligé de donner ſelon l'exigence „ des Cas, que le Siége Apoſtolique ou l'Egliſe Romaine n'en ſouffre „ aucun préjudice. Comme donc notre très-cher Fils *Frideric* Illuſtre „ Roi des Romains, notre vénérable Frere l'Archevêque de Mayence, „ notre cher Fils le noble *Frideric* Marquis de Brandebourg, & quel„ ques autres Prélats & Princes, nous ont demandé certaines choſes que „ la néceſſité des tems & l'utilité de l'Egliſe, nous ont comme forcez „ d'accorder pour les ramener à notre obéiſſance & à celle de l'Egliſe „ Romaine, auſſi bien qu'à l'unité; nous déclarons, pour éviter tout „ ſcandale & tout péril, que notre intention n'eſt pas de rien dire, ou „ confirmer ou accorder, qui ſoit contraire à la Doctrine des Saints „ Pères, ou qui puiſſe toucher au préjudice de ce Sacré Siége. Et „ comme d'ailleurs la maladie dont nous nous trouvons travaillez à pré„ ſent, ne nous permet pas d'examiner auſſi ſoigneuſement que l'im„ portance du ſujet le requiert, & ce qu'ils nous ont demandé, & ce „ que nous leur avons accordé, nous proteſtons, par ces préſentes, que „ tout ce que nous avons répondu ou accordé, & ce que nous pour„ rions répondre & accorder à l'avenir, ſoit regardé comme nul, s'il „ déroge à la Doctrine des Saints Pères & à l'autorité & aux Privi„ léges du St. Siége (b).

(b) *Rayn.* 1447. n. 6.

 XVIII. Quoi-

1447. Canonisation de *Nicolas de Tolentin*.

(a) *ubi sup.* p. 451.

(b) *Baron.* Martyrol. 10. Septemb.

(c) *ubi sup.* 1447.

(d) Part. III. Tit. XXII. §. XVIII. fol. 176.

XVIII. QUOIQUE quelques Auteurs ayent placé à l'année précedente la Canonisation de *Nicolas de Tolentin*, dans la Marche d'Ancone, de l'Ordre des Ermites de St. *Augustin*, il faut la mettre à 1447. selon la Bulle d'*Eugene IV.* Le Continuateur de l'Abbé *Fleuri* (a) dit que *ce Pape, avant sa mort, voulant se faire des Protecteurs dans le Ciel, qui obtinssent de Dieu la Paix qu'il désiroit, canonisa le premier jour de Février* Saint Nicolas de Tolentin. *Baronius* (b) marque la mort de ce nouveau Saint à l'an 1306. & renvoye à *Surius*, pour être instruit de ses miracles. On en trouve dans *Pagi* la principale partie tirée d'une Bulle d'*Eugene*, rapportée par *Raynaldus* (c). *Antonin* témoigne qu'il les raconta en plein Consistoire (d).

Deux Bulles d'*Eugene* pour prévenir un nouveau Schisme après sa mort.

(e) *Rayn.* ubi sup. n. 12.

(f) *Rayn.* ubi sup. n. 9.

(g) *Pagi.* ubi sup. p. 648.

XIX. COMME le Pape sentoit tous les jours sa fin s'avancer à grands pas, il prit toutes les précautions qu'il crut nécessaires pour prévenir un nouveau Schisme dans l'Election d'un Pape. C'est dans cette vuë qu'il donna deux Bulles. Dans l'une il ordonne aux Cardinaux de suivre dans l'Election les Décrets de *Gregoire X.* au Concile de Lyon, & de *Clement V.* au Concile de Vienne, sans se mettre en peine des nouveaux Réglemens, que pouvoit avoir fait le Concile de Basle à cette occasion. Dans l'autre, il ordonne à *Louïs* Cardinal de *St. Laurent in Damaso* son Camérier, de prendre, aussi-tôt après sa mort, sous sa garde, toutes les Villes, Forteresses, Ports appartenant à l'Eglise Romaine, à Rome, ou ailleurs, pour les remettre fidelement à son Successeur (e). On peut regarder ces Bulles comme le Testament d'*Eugene*, qui, sans doute, en bon Père, vouloit pourvoir à la Paix de sa Famille. Le même Pape voulut encore signaler sa dévotion avant sa mort par une Bulle où il accorde des Indulgences à ceux qui visiteront l'Eglise de *Wilzenac* Diocèse de *Havelberg*, où l'on gardoit une hostie ensanglantée miraculeusement (f).

Il mourut à Rome de la fiévre le 23. de Février de 1447. âgé de soixante & quatre ans, étant né en 1383., ayant été fait Pape à l'âge de 48. ans & siégé 16. ans (g).

Particularitez de sa mort.

(h) *Rayn.* ubi sup.

XX. ON prétend que le tems de sa mort lui avoit été predit par un Florentin qui n'est pas nommé (h). Cependant si l'on en croit le Continuateur de l'Abbé *Fleuri*, il semble qu'il ne s'y attendoit pas. Je rapporterai les propres paroles de cet Auteur, sans être garant du fait, car contre sa coutume il n'allégue point d'Auteur. „ Quand, sur le „ rapport des Médecins on désespéroit de l'événement de sa maladie, „ l'Archevêque de Florence l'alla trouver avec les saintes huiles, pour „ lui administrer le Sacrement de l'Extrême-Onction, le Pape le voyant „ entrer, lui dit d'un ton ferme & assuré, *Pourquoi venez-vous sans „ mes ordres? Que n'attendez-vous que je vous mande, pour recevoir „ les Sacremens?* Il croyoit, en parlant ainsi, déguiser sa foiblesse & „ éloigner la mort dont il sentoit les approches. Mais cette intrépidité „ apparente lui fut inutile, puisque sa derniere heure étoit venuë. Le „ Roi d'Arragon ayant appris ce qu'il avoit dit à l'Archevêque de

„ Flo-

„ Florence, dit assez plaisamment: *Je ne m'étonne pas que le St. Pere* 1447.
„ *veuille résister à la mort, puis qu'il s'est défendu si longtems contre le*
„ *Comte François, contre moi, les Colonnes & toute l'Italie, qui avoient*
„ *pris les armes pour s'opposer à ses desseins* (a). *Antonin* néanmoins rapporte qu'il reçut les Sacremens avec beaucoup de dévotion. Il n'est rien de plus édifiant que le Discours que le Continuateur de M. *Fleuri* lui met dans la bouche, pour prendre congé de ses Cardinaux. Il fut enterré dans la Basilique de St. *Pierre* auprès d'*Eugene III.* comme il l'avoit souhaité. Le Cardinal *François Condulmer* son Neveu, lui fit ériger un Mausolée avec cette inscription.

(a) *ubi sup.* p. 459.

EUGENIUS *jacet hîc quartus, cor nobile cujus*
Testantur Vitæ splendida facta suæ.
Istius ante sacros se præbuit alter ab ortu,
Alter ab occasu Cæsar uterque pedes:
Alter ut accipiat fidei documenta Latinæ,
Alter ut aurato cingat honore caput.
Quo duce & Armenii Graiorum exempla secuti
Romanam agnorunt Æthiopesque fidem.
Inde Syri atque Arabes, Mundique è finibus Indi,
Magna, sed hæc animo cuncta minora suo.
Nam valida rursum Turcos jam classe petebat,
Dum petit ast illum sustulit atra dies.
Qui semper vanos Mundi contempsit honores,
Atque hâc impressâ condite, dixit, humo.
Sed non quem rubro decoraverat ille Galero,
Non hoc Franciscus Stirps sua clara tulit
Susceptique memor meriti tam nobile, quod nunc
Cernis, tam præstans surgere jussit opus (b).

(b) *Platine*, Vie d'*Eugene*, p. 290. *Pagi*, ubi sup. p. 649.

Son Caractere.

XXI. LES jugemens ont été si divers sur le sujet de ce Pape, qu'il est malaisé d'en bien donner le Caractère. Dans le tems chacun en a jugé selon ses passions & ses interêts. Les Partisans du Concile de Basle l'ont peint des plus noires couleurs, pendant qu'il a été regardé comme un Héros, par ceux à qui ce Concile ne plaisoit pas. Sans s'arrêter aux modernes, qui en ont aussi parlé selon leurs préjugez, il vaut mieux s'arrêter aux Contemporains. Tel fut *Laurent Valle*, dans une Harangue qu'il prononça devant lui à sa louange & qu'il ne dût point entendre sans rougir, tant les louanges y sont prodiguées. Il ne faut pas non plus compter sur son Oraison funèbre, prononcée par le Cardinal de Boulogne, qui lui succéda, à cause du Caractère de ces sortes de pièces.

1447. Voici ce qu'en dit *Æneas Sylvius*, après avoir fait une Histoire abrégée de ses traverses pendant son Pontificat. „ *Eugene*, dit-il, fut assûrément un grand & illustre Pontife. Il faisoit autant de cas de la vertu, qu'il en faisoit peu de l'argent, il ne s'enfla pas dans la prospérité & il ne succomba point dans l'adversité. Son Père négotioit en Egypte avec *Francisco Foscaro*, dont j'ai parlé, où on leur fit à chacun une prédiction fort agréable, à *Cundelmer*, que son Fils seroit un jour Pape, à l'autre, que le sien seroit Doge de Venise. *Eugene* reçut au batême le nom de *Gabriel*. Après la mort de Père & de Mère, il s'appliqua aux Saintes Lettres, & à des œuvres de charité, distribuant aux pauvres son patrimoine, qui n'étoit pas médiocre. Il entra ensuite en Religion avec son Camarade *Antoine Corario*, & demeura avec lui jusqu'à ce que *Gregoire Corario*, étant devenu Pape, les fit venir tous deux auprès de lui parce qu'ils étoient inséparables. Il donna à *Gabriel* l'Eglise de Génes, & à *Antoine* celle de Bologne, puis les éléva à la Pourpre, où ils se signalérent tous deux. *Gabriel* parvenu au Souverain Pontificat s'y distingua beaucoup. Il s'éléva un Schisme aussi-tôt après son Election, dans lequel il eut toujours en tête ceux de Basle. Enfin il mourut après avoir couronné *Sigismond*, uni les Grecs & les Arméniens avec l'Eglise Latine, recouvré les Places de l'Eglise qu'il avoit perduës, défait les Tyrans d'alentour, dompté la rebellion de Rome. Quoique j'eusse agi contre lui de concert avec les Bâlois, croyant faire un sacrifice agréable à Dieu, parce que je voyois l'Eglise en danger, il me reçut avec beaucoup de bonté lorsque je revins à lui, me mit entre ses Sécretaires & m'honora du degré de Soudiacre. Comme le bruit avoit couru, quoi qu'à faux, que l'Evêché de Trieste étoit vacant, il m'avoit préferé à tous les concurrents, pour me le donner & son Successeur me le confirma.

Jugement de *Platine* sur le Pape *Eugene*.

XXII. Voici le jugement de *Platine*, qui n'a pas été accusé de flatter les Papes. " Il y eut, dit-il, beaucoup de variété dans sa vie, „ car au commencement de son Pontificat, entrainé par de mauvais Conseils, il brouilla tout dans l'Eglise & dans l'Etat. Il obligea le Peuple Romain à prendre les armes (1) contre les *Colonnes*. Outre cela il donna autorité au Concile de Basle, & en approuva les Décrets par des Bulles Apostoliques d'où il est venu des maux infinis (2). Mais ensuite, revenant à lui-même, il fit toutes choses avec beaucoup de prudence & de fermeté. C'étoit un homme d'une belle physionomie. Son regard inspiroit le respect, plus grave qu'éloquent „ dans

(1) Contre les *Colonnes*, qu'on lui avoit déférez comme ayant reçu de *Martin V.* leur Parent de grosses sommes des biens de l'Eglise.

(2) Il est vrai que ce fut *Eugene* qui assembla le Concile de Basle; Mais dès la même année, il voulut le transférer à Bologne. Enfin il le transféra à Ferrare, puis à Florence & de là à Rome. Il n'en approuva les Décrets qu'avec de très-grandes restrictions.

„ dans le discours. Il avoit peu de litérature; mais de grandes Connois- 1447.
„ sances, sur tout dans l'Histoire. Il étoit libéral envers tout le Mon-
„ de, mais principalement envers les Gens de Lettres, dont il aimoit le
„ Commerce; car il eut pour Sécretaires *Leonard Aretin*, *Charles Pog-*
„ *ge*, *Aurispa*, *George de Trebisonde*, *Flavio Blondo*, tous fort savans.
„ Il souffroit sans colère les injures, les Satyres & même les menaces.
„ Il eut grand soin des Collèges & des lieux d'exercices, principale-
„ ment du Collège de Rome, où il attira des Savans en tout genre de
„ Literature. Il chérissoit extrêmement les Religieux, il les enrichit
„ & leur accorda bien des Privilèges & des Immunitez. Mais, ce qui
„ est étonnant dans un Pontife, il aima fort la guerre. Outre ce que
„ nous avons dit des guerres qu'il fit en Italie; après avoir fait la paix
„ entre le Roi de France & le Duc de Bourgogne, il porta le Dauphin
„ à aller avec sa Cavalerie contre les Bâlois, & dissipa leur Concile.
„ Ce fut lui qui, par l'entremise du Cardinal *Juliano Cesarino*, déta-
„ cha *Wladislas* Roi de Pologne contre les Turcs, qui perdirent trente
„ mille hommes, dans un seul combat donné entre *Andrinople* & le *Da-*
„ *nube*. Mais cette victoire couta cher. Le Roi & le Cardinal y fu-
„ rent tuez. Il étoit constant à garder ses Traitez, à moins qu'il n'y
„ eût plus d'inconvenient à tenir sa parole qu'à la retracter. Il étoit
„ splendide dans sa maison & frugal pour lui, il ne bûvoit presque ja-
„ mais de vin; il n'avoit que peu de domestiques; mais tous gens sa-
„ vans, dont il employoit le Ministére dans les affaires importantes. Il
„ les faisoit venir auprès de lui, quand il mangeoit, pour être témoins
„ de sa sobrieté. Là il les questionnoit sur ce qui se passoit dans la
„ Ville, & sur ce qu'on disoit de son administration, afin de pouvoir
„ corriger ses propres fautes & celles de ses Ministres, s'il en remar-
„ quoit quelqu'une " (a). On fait au reste *Eugene* Auteur d'un Trai-
té contre les Hussites & d'un autre sur le Schisme, outre ses Bulles &
ses Lettres.

(a) *Platine*, Vie d'*Eugene* p. 290.

Election de Nicolas V.

XXIII. Aussi tôt après les obséques d'*Eugene* les Cardinaux, au nombre de dix-huit, entrerent en Conclave & élurent, après bien des contestations (1), le 5. Mai 1447. *Thomas de Sarzane*, Cardinal Prêtre de *St. Susanne* & Evêque de *Bologne*, au grand contentement du Peuple de Rome. Ce nouveau Pape prit le nom de *Nicolas V.* en l'honneur du bienheureux *Nicolas Albergati*, dont il avoit été domestique, qui, à ce qu'on prétend, lui ayant apparu après sa mort lui avoit prédit le Pontificat (b). Ce Pape, au reste, au rapport de Platine, *étoit d'une naissance médiocre, sa Mére s'appelloit* Andrebla *& son Père étoit Médecin. Mais il étoit digne du Pontificat par sa vertu, sa doctrine, sa dou-*

(b) *Fleury* ubi sup. *Eggs*, Purp. Doct. L. III. p. 81. *Rayn.* 14.

(1) Il y eut un grand parti en faveur de *Prosper de Colonne* Cardinal de Capouë qu'*Eugene* avoit exilé, & qui revint aussi-tôt après la mort de ce dernier. *Cont.* de *Fleuri*, ubi sup. p. 466.

1447. *douceur*, *ses graces*, *sa libéralité*, *sa magnificence* (1). Il ne manqua pas, selon l'usage, de notifier son Election par diverses Ambassades à toute la Chrétienté, dont il reçut aussi les hommages.

Le Roi d'Arragon reconnoît *Nicolas V* Mort du Duc de Milan, son Gendre lui succede.

XXIV. Dès qu'*Alphonse* Roi d'*Arragon* eut appris la mort d'*Eugene*, il avoit envoyé des Ambassadeurs aux Cardinaux, pour les prier de faire un bon choix avec promesse de le soûtenir de tout son pouvoir. On dit pourtant que ce Monarque, qui étoit alors à *Tivoli* dans la Campagne de Rome, à quelques milles de cette Capitale, ne fut pas trop content de cette élection, parce qu'il penchoit en faveur de *Prosper de Colonne*. Cependant *Nicolas* lui ayant envoyé le Cardinal de *Fermo*, il reconnut le Pape, restitua *Tivoli* & la *Marche d'Ancone* au Siége de Rome, aimant mieux aller faire la guerre aux Florentins, comme il en étoit convenu avec *Eugene* & avec *Philippe Marie* Duc de Milan: mais le Pape para le coup, en envoyant le Cardinal de *Sainte Praxede* à *Ferrare* où l'on prenoit des mesures, soit pour la paix, soit pour la guerre. La paix y fut conclue; mais comme c'étoit sous des Conditions qui pouvoient ne pas accommoder le Duc, il lui envoya, pour les lui faire agréer, des Ambassadeurs qui le trouvérent mort à leur arrivée, au grand soulagement de toute l'Italie. *François Sforce* son Gendre lui succeda, quoiqu'il y eût divers Concurrents à ce Duché. L'Empereur *Frideric* y prétendoit, comme à un Fief de l'Empire, parce que *Blanche* Epouse de *Sforce* n'étant que fille naturelle du Duc, elle n'étoit pas son héritiere legitime. D'autre côté, *Alphonse* Roi d'*Arragon* aspiroit à cette succession, par un Testament du Duc de Milan, qu'il alléguoit en sa faveur. Le 3. Concurrent étoit *Charles* Duc d'*Orleans*, qui ayant épousé *Valentine* fille de *Jean Galeas Visconti* Père du dernier mort, devoit être l'héritier selon la disposition que *Galeas* en avoit faite en faveur de *Valentine*. Ces Concurrents, ou ayant renoncé, ou n'ayant pas eu la force de soûtenir leurs prétentions, *François Sforce* l'emporta sur eux (a).

(a) *Struvius* ubi sup. Dissert. XXX. p. 140. *Dan* Hist. de France T. IV. p. 171.

Histoire abregée du Duc de Milan, & son Caractère.

XXV. Il y avoit près de 40. ans que *Philippe* désoloit l'Italie par des guerres continuelles, tantôt battu, tantôt vainqueur, mais toûjours ambitieux, & remuant, aux dépens de la tranquilité publique. Il succeda en 1403. au cruel Tyran *Jean Maria* Duc de Milan son frere, qui fut assassiné la même année, n'ayant régné qu'un an, le plus tyranniquement du monde. *Philippe* trouvant ses Etats fort démembrez, donna ses premiers soins à recouvrer plusieurs Places qu'on avoit enlevées à son frére. Comme il méditoit la Conquête de Génes déchirée par des factions, il rechercha l'Alliance des Florentins, pour les empêcher de secourir cette République. Peu de tems après cette conquête, qu'il ne garda qu'environ deux ans, le Duc, en possession de faire des Traitez, avec la résolution de les violer à la premiere occasion favorable, viola celui-

(1) *Platine*, Vie de *Nicolas V*. p. 291. Je n'aprens point qu'*Albergati* ait été canonisé.

lui-ci ſous divers prétextes. Il s'en trouva mal. Les Florentins, unis avec *Alphonſe*, ne lui laiſſérent pas jouïr tranquilement de ſa nouvelle conquête. Le Duc ayant fait ſa paix avec le Roi d'Arragon, les Florentins s'alliérent avec les Venitiens, auxquels ſe joignirent *Amedée* Duc de Savoye & le Marquis de *Montferrat*. Cette Ligue fit perdre au Duc de Milan le *Breſſan* & quantité d'autres poſtes importants. Pour en détourner le Savoyard, il lui donna en Mariage une de ſes filles avec la Ville de Verceil. Cette reſſource ne fut pas ſuffiſante, les Florentins & les Vénitiens enſemble étoient encore aſſez redoutables pour l'obliger à faire avec eux en 1427. par l'entremiſe du Pape, une paix qu'il viola dès la même année. Cette infidélité lui coûta cher. Les Confédérez remportérent une victoire ſi complette qu'il auroit perdu, dans une ſeule journée, tous ſes Etats ſi le Général avoit ſû profiter de la victoire. Il fallut encore céder à la force & faire la paix, qui ne fut gueres plus de durée que l'autre. Vaincu par les Florentins, il rechercha encore leur amitié ſous des Conditions avantageuſes. Ce Prince incapable ni de demeurer lui-même, ni de laiſſer le Monde en repos, profita de ce répit pour faire irruption dans la Marche d'Ancone, & chaſſer de Rome *Eugene IV.* ſous prétexte d'avoir reçu de tels ordres du Concile de Baſle; il fit mille maux à ce Pape ſous cette pieuſe ſuppoſition. 1447.

Environ le même tems s'étant mis en devoir de reconquerir Génes, il échoua dans cette entrepriſe, par le ſecours que les Florentins donnérent à cette Ville. Depuis le Duc ne ceſſa de harceler les Florentins, le plus ſouvent à ſes dépens. Enfin il fit avec eux une paix que la mort l'empêcha de violer (a). Selon le portrait que les Hiſtoriens contemporains ont fait de ce Prince, ſes défauts l'emportoient beaucoup ſur ſes bonnes qualitez. *Æneas Sylvius* le repréſente ſi impatient & ſi inquiet que, dans la paix il cherchoit la guerre, & dans la guerre, la paix (b). Il dit qu'il n'aimoit point à entendre parler de la mort, ce qui donne lieu de croire ce qu'en a dit *Antonin de Florence*, qu'il fit chaſſer le Médecin de ſa préſence, qui le voyant à l'extrêmité, lui conſeilloit de prendre les Sacremens (c).

Tout belliqueux qu'il paroiſſoit, il étoit naturellement timide. Un coup de Tonnerre le reléguoit au fond des Caves & des ſouterrains. Il aimoit à être ſeul, comme s'il eût craint l'aſpect & l'approche des gens. On le vit fort rarement payer de ſa perſonne, dans les Combats; il faiſoit tout par ſes Lieutenants. Comme il avoit la vûë ſi mauvaiſe qu'à peine il pouvoit diſcerner les gens, il avoit toûjours quelqu'un caché auprès de lui, pour lui nommer ceux qui l'abordoient, ne voulant pas faire connoître ſon infirmité. Il étoit ſoupçonneux, crédule, & ce qui en eſt une ſuite naturelle, très-ſouvent cruel. Il en donna une marque bien odieuſe dans l'aſſaſſinat de *Béatrix* ſa premiere femme, ſous prétexte d'infidélité. Il donna pourtant auſſi des exemples de clémence & de généroſité, comme lors qu'àprès avoir vaincu & pris *Alphonſe* Roi d'Arragon,

(a) *Pogg.* Hiſt. Florent ab an. 1433. ad an. 1448. *Hiſt de la République de Gênes* dans le même intervale de tems.
(b) *Europ.* Cap. L.
(c) *Antonin.* Hiſt. Tit. XXII. Cap. XI. §. XVIII.

gon,

1447. gon, dans un Combat Naval, il le renvoya libre avec des présens magnifiques, & des secours d'argent, pour la conquête du Royaume de Naples. Il faut encore dire à sa louange qu'il aima les Gens de Lettres, & qu'il se plaisoit à la lecture de l'Histoire que lui fit pendant longtems le savant *Antoine de Palerme* (a).

(a) *Bzov.* 1447. n. XV.

Avanture de *Laurent Valle.*

XXVI. LAURENT VALLE Patrice Romain & Chanoine de *St. Jean de Latran*, a trop fait de bruit dans son Siécle, par son esprit & son savoir dans les Belles Lettres, & par les contradictions qu'il eut à soûtenir avec les Savans pour qu'on puisse se dispenser de raconter ici une avanture qui doit lui être arrivée cette année ou la suivante. Ayant quitté Rome, pour aller à Naples, où il étoit appellé par le Roi *Alphonse*, il y fut déféré pour hérésie par les Inquisiteurs de ce Royaume. On dit que convaincu, il fut condamné au feu, mais que par la faveur du Roi, qui avoit été son Disciple dans la Langue Latine, il en fut quitte pour être fustigé chez les Dominicains. Tous ceux qui ont débité ce fait ne le tiennent que de *Pogge*, ennemi mortel & enragé de *Laurent Valle.* On a contre ce dernier deux invectives très-virulentes de ce Bel Esprit de Florence. Ce ne sont que charetées d'injures, d'invectives, de médisances les plus grossiéres, d'accusations si atroces & en si grand nombre qu'il est impossible qu'il n'y ait pas des mensonges & des calomnies. Aussi Mr. *Dupin* a-t-il revoqué en doute l'histoire de la fustigation, sur ce que depuis *Laurent* fut en grande faveur à Rome. Les hérésies dont on l'accusa consistoient 1. Dans quelques subtilitez Scholastiques sur la Trinité. 2. De ce qu'avec *Jovinien* il blâmoit les vœux de Virginité, disant même que le Genre humain avoit plus d'obligation aux femmes publiques qu'aux Religieuses. 3. D'avoir parlé trop librement des Pères de l'Eglise & de n'avoir pas même épargné Jesus-Christ. Il avoit tenu autrefois le parti du Concile de Basle, contre *Eugene IV.* mais il lui en demanda pardon & sans doute il l'obtint, comme tous les autres : Je ne sai s'il avoit alors écrit contre la prétendue *Donation de Constantin*, hérésie d'autant plus grande, qu'il a passé pour avoir été le premier qui ait voulu enlever ce joyau à l'Eglise.

France & Angleterre.

XXVII. LA Trêve duroit encore entre la France & l'Angleterre. Elle fut pourtant interrompuë par cet incident. Dans le Traité de *Nanci*, où fut conclu le Mariage de *Marguerite d'Anjou* avec le Roi d'Angleterre, ce dernier s'étoit engagé à rendre la Ville du *Mans*, que les Anglois avoient conquise il y avoit quelques années, à *Charles d'Anjou*, Comte du *Maine.* Comme on différoit l'exécution de cet engagement sous divers prétextes, le Roi de France fit faire le Siége de cette Ville, & s'en rendit Maître par une Composition à laquelle il voulut bien consentir, & la Trêve continua. Cette expédition n'empêcha pas le Roi de France de prendre des mesures pour l'extinction du Schisme. Peu avant la mort d'*Eugene IV.* il assembla son Conseil, pour délibérer de cette grande affaire. Le Concile de Basle avoit bien consenti, quoi que

par ſorce à la convocation d'un autre Concile, ſelon le déſir de l'Empereur & des Electeurs : mais le Roi prévoyant que, dans ce Concile, les mémes queſtions de la ſupériorité du Pape, par deſſus le Concile, ou de celle du Concile ſur le Pape, formeroient auſſi les mêmes difficultez, jugeoit plus à propos de terminer l'affaire par Négociation. Elle conſiſtoit en trois points. Le 1. *Que toutes les procédures faites, toutes les Cenſures & Sentences publiées par les deux partis l'un contre l'autre fuſſent reputées comme non faites & non publiées. Le 2. qu'on reconnût* Eugene *comme l'unique & vrai Pape, ainſi qu'il étoit reconnu avant le Concile de Baſle. Et le 3. Qu'Amédée de Savoye en cédant le Pontificat tînt dans l'Egliſe le plus haut rang qu'on pourroit lui accorder & que ceux qui avoient embraſſé ſon parti dans le Concile de Baſle euſſent auſſi part a l'accommodement, par les Dignitez & par les honneurs qui leur ſeroient conférez* (a). 1447.

(a) Dan. ubi ſup. p. 172. *Fleuri*, Hiſt. Eccl. p. 456. 457.

Negociation de *Nicolas V.* pour engager *Felix V.* à lui ceder le Pontificat.

XXVIII. QUOIQU'AMÉDÉE ou *Felix V.* n'eût presque plus dans ſon obédience que les Suiſſes & la Savoye, il ne laiſſoit pas de ſe porter encore pour Pape à *Lauſanne*, où il s'étoit retiré depuis quelques années. On dit même qu'à la nouvelle de la mort d'*Eugene* il créa de nouveaux Cardinaux, pour renforcer ſa Cour. C'eſt ce que *Pogge* lui reproche en termes fort injurieux, dans l'Invective qu'il écrivit contre lui. *Vous avez*, dit-il, *voulu orner la victoire que vous prétendiez remporter par la mort du Pape, en donnant un Chapeau rouge à pluſieurs de vos Créatures, comme à des maſques ridicules, pour conſerver la mémoire de votre honteux acharnement à renverſer l'Egliſe. Non content de cela, vous avez d'abord envoyé des Ambaſſades aux Princes de la Chrétienté, pour leur faire adorer votre Statue & encenſer à Moloch, en abjurant la Foi & ſuivant l'héréſie; mais ces offres ont été ou ſifflées de tout le monde, ou rejettées avec horreur comme du poiſon* (b). C'eſt ce qui obligea *Nicolas V.* à envoyer l'Archevêque d'*Aix* en Provence, pour tâcher de le reduire, ou pour exécuter la Sentence d'*Eugene IV.* contre lui. La Bulle de ce Pape ordonnoit de confiſquer les Domaines & les Etats d'*Amédée* au profit du Roi de France. Il écrivit en même tems à ce Monarque, pour l'engager à continuer de donner ſes ſoins à la pacification de l'Egliſe. Comme il étoit aiſé de juger qu'*Amédée* ſe rendroit aux ſollicitations de tout le monde, en cédant le Pontificat & en reconnoiſſant *Nicolas V.*, le Pape ordonnoit à ſon Légat, en ce cas, de lever toutes les Cenſures portées contre *Felix*, & de le faire Cardinal Légat dans toutes les Terres de ſon obéïſſance. On verra l'année ſuivante le ſuccès de ces négociations.

(b) Ap. *Rayn.* ubi ſup. n. 15.

Edit de l'Empereur pour faire reconnoître *Nicolas V.*

XXIX. L'EMPEREUR fut des premiers à recevoir avis de l'Election de *Nicolas V.* Dès que le Cardinal *Jean Carvajal*, déja connu par pluſieurs Légations tant en Allemagne qu'en Bohême, la lui eût notifiée, il aſſembla les Etats de l'Empire à *Aſchaffembourg* en Franconie dans l'Electorat de Mayence, pour délibérer ſur la maniere dont on reconnoitroit *Nicolas V.* Les ſentimens étoient fort partagez là-deſſus, comme

1447. me le rapporte *Æneas Sylvius*, qui étoit de cette Ambaſſade. Les uns étoient d'avis de ne reconnoître *Nicolas* que ſauf les Decrets du Concile de Baſle. Le Légat prétendoit au contraire qu'il ne falloit avoir aucun égard à ce Concile, comme tout oppoſé au Siége de Rome. Il y en avoit qui, tenant un milieu entre ces deux ſentimens, qui leur paroiſſoient extrêmes, diſoient qu'on pouvoit recevoir les Décrets du Concile de Baſle juſqu'à un certain tems, & avec quelques limitations. Cet avis mitoyen l'emporta, au rapport d'*Æneas Sylvius* (a). Cependant ce ne fut pas ſur ce pié-là que l'Empereur publia ſon Edit en conſéquence de cette Aſſemblée, puiſque les Décrets du Concile de Baſle y ſont rejettez abſolument. Cet Edit rouloit ſur ces Chefs principaux: 1. " Qu'ayant „ trouvé à ſon avenement à l'Empire, l'Egliſe déchirée par des Schiſ„ mes & troublée par diverſes erreurs, il avoit ſuivi les traces de ſon „ Prédeceſſeur *Albert* pour y rémedier, en embraſſant la Neutralité que „ l'on croyoit la voye la plus favorable pour parvenir à l'union. 2. Que „ cette voye n'ayant pas réuſſi, après bien des négotiations & des tra„ vaux, il avoit avec la participation des Electeurs de l'Empire, & de „ l'avis de pluſieurs Rois & Princes Chrétiens, réſolu de ſe ſoûmettre „ à l'Obédience d'*Eugene IV.* 3. Qu'*Eugene* étant mort & *Nicolas V.* „ ayant été élû en ſa place, du conſentement unanime des Cardinaux, „ il avoit crû ne pouvoir ſe diſpenſer de le reconnoître comme le légiti„ me Succeſſeur d'*Eugene*, dans l'Aſſemblée ſolemnelle d'Aſchaffem„ bourg, où s'étoient trouvez les plus illuſtres Membres de la Chré„ tienté, par eux-mêmes ou par leurs Légats. 4. Qu'en vertu de cette „ réſolution, il ordonne à tous les Electeurs, Prélats, Princes & autres „ Membres de l'Empire, de ſe ranger ſans nulle reſtriction, ſous l'obeïſ„ ſance de *Nicolas V.* comme le vrai & indubitable Pape Vicaire de J. „ C & Succeſſeur de *St. Pierre*. 5. Il leur enjoint de renoncer abſo„ lument à tous autres Décrets ou Mandemens, de quelque part qu'ils „ viennent, *ſoit de celui qui a uſurpé le Pontificat*, *ſoit du Concile de* „ *Baſle*. (ALIA OMNIA *Mandata à quocumque emanent*, *ſive ab* „ *illo qui Papatum uſurpavit*, *ſive à Communitate in Baſileâ*, *aut aliquâ* „ *aliâ*, *titulo non obſtante*, *quo usque totaliter dimittere curetis ſpernere &* „ *integraliter refutare*, *quibus mediantibus concorditer in unione Eccleſiæ ſa*„ *crique Imperii vivere valeamus.*) 6. Tout cela eſt ordonné ſous pei„ ne d'être puni ſelon les Canons de l'Egliſe Romaine & ſelon les Loix „ de l'Empire (1) ". Ce qui, ſelon ce qu'on vient de dire, ſe doit borner aux Décrets du Concile, puis qu'il en avoit fait de favorables à l'Allemagne & à l'Empire.

(a) *Æn. Sylv.* Apolog. ad Meyer. ap. *Rayn* an. 1447. n. XVII.

Décrets du Concile de Baſle que l'Empereur veut conſerver.

XXX. EN effet, ſi pour le bien de l'union, *Frederic III.* voulut bien déroger à quelques Articles du Concile de Baſle, il avoit grand intérêt à le maintenir à d'autres égards. 1. Déja la *Pragmatique Sanction* étoit

(1) L'Edit eſt datté du 22. d'Août 1447. *Cochl.* ubi ſup. p. 345. 346.

étoit en partie l'ouvrage de ce Concile. Elle fut au moins formée sur plusieurs de ses Décrets en faveur des Libertez Ecclésiastiques de l'Allemagne, comme on l'a vû, quand l'Empereur *Albert II.* l'accepta & la jura, avec les Electeurs, dans la Ville de Mayence, en 1438. & même les Etats de l'Empire en proposérent en 1510. le rétablissement à *Maximilien* I. Ce Prince goûta cet avis, & ordonna au célèbre *Wimphelingius* Professeur en Théologie de *Schelestad* de lui dresser un plan sur lequel on pût se régler dans l'observation de la Pragmatique. 2. Un des Articles de cette célèbre Convention étoit que l'autorité du Concile de Basle & l'observation de ses Décrets devoit être perpétuelle, & que personne, non pas même le Pontife Romain, ne devoit entreprendre de le casser, de l'infirmer ou de *le transferer* (a). 3. Le Concile de Basle travailla beaucoup à soulager l'Allemagne accablée par les impositions de la Cour de Rome. A l'instance de *Frederic*, *Eugene IV.* fut obligé en 1447. le 5. de Fevrier, peu de tems avant sa mort, à souscrire aux Décrets de ce Concile acceptez par l'Empereur *Albert*, & à accorder le 7. du même mois plusieurs Indults à cet Empereur & aux Princes d'Allemagne, quand ils eurent renoncé à la Neutralité. 4. Cette même année *Nicolas V.* passa un Concordat entre le Siége de Rome & l'Allemagne, par lequel elle étoit relevée, à plusieurs égards, des Usurpations du Siége Romain, & remise à peu près dans l'état où elle étoit avant la grande Controverse sur les Investitures. C'est ce qui se fit par le Ministère du Cardinal *Carvajal* envoyé par ce Pape Légat *à latere* en Allemagne. On peut voir ces Concordats dans *Bzovius* (1). Quoique la satisfaction qu'on y donnoit aux Allemans fût fort imparfaite, il fallut s'en contenter, parceque le Pape n'étoit pas d'humeur à accorder davantage. 5. Un Savant Jurisconsulte les a jugez tout à fait contraires à la réputation, à la gloire, à la liberté & aux intérêts de l'Empire (b). Ce qui est très-véritable, si l'on fait réflexion sur la vigueur avec laquelle les Empereurs avoient autrefois défendu leur droit aux Investitures, fort affoibli par ces Concordats. Un autre Jurisconsulte s'est plaint de ce que ces Concordats étoient conçus en forme de Constitution de Pape, & non comme une Transaction ratifiée par les deux Parties contractantes (c). 6. Encore, tels que sont ces Concordats, ils ont été fort mal observez par la Cour de Rome, puisque par la Capitulation de *Charles V.* & de ses Successeurs jusqu'à nos jours l'Empereur s'oblige à travailler à faire donner par le Pape satisfaction à l'Allemagne sur la violation des Concordats (d).

1447.

(a) *Jacobi Frider. Georg.* Gravam. Imp. L. I. C. VII. p. 307. 316.

(b) *Hippolytus à Lapide.* P. III. C. II. § 1. p. 528. ap. *Georg.* p. 239.

(c) *Schilter*, de Libert. Eccl. Germ. L. VII. Cap. XI. §. XII. p. 929. apud *Georg.* ubi sup.

(d) *Georg.* ubi sup.

Le Roi de France & les autres Princes reconnoissent aussi *Nicolas V.*

XXXI. L'EXEMPLE de *Frederic* fut imité à peu près de toute la Chrétienté. On a vû la soûmission du Roi d'Arragon. Le Roi de France étoit dans les mêmes dispositions; mais il ne se déclara pas d'abord

(1) Ann. 1448. n. 1. On pretend qu'ils avoient été dressez dans le Concile de Basle. *Georg.* ubi sup. p. 239.

1447. bord ouvertement, attendant comment se termineroit l'accommodement avec *Felix V.* Ce dernier, soit par nécessité, soit par inclination pour la paix, paroissoit tout disposé à céder, pourvu qu'il pût le faire avec honneur. C'est dans cette vûë que *Louis* Duc de Savoye son fils alla trouver le Roi de France, pour le prier d'assembler un Concile, avant que de reconnoître *Nicolas.* On a vû que cette voye plaisoit moins à *Charles VII.* que celle de la Négociation. Ainsi, après plusieurs Conférences avec le Duc, ce dernier promit d'y donner ses soins. Ce Monarque reconnut cependant par avance *Nicolas.* Les Anglois l'avoient déja fait par une Ambassade solemnelle. Les Ducs d'*Orleans*, de *Bourgogne*, de *Brétagne*, d'*Anjou* en firent autant (a). Toute l'Allemagne s'y rangea. On trouve une Lettre de *Nicolas V.* à l'Evêque de *St. André* en Ecosse, pour ramener les Ecossois qui avoient adheré jusqu'alors au Concile de Basle. Il leur offroit une Amnistie en cas d'obeïssance, & les menaçoit de l'excommunication en cas de refus (b). Il y avoit en Pologne des Ambassadeurs des deux Concurrents. L'affaire mise en délibération, on se déclara pour *Nicolas V.* L'Archevêque de *Gnesne*, *Vincent Cot*, qui avoit reçu le Chapeau de Cardinal de *Felix V.* écrivit à *Nicolas* pour en obtenir le pardon. Ce Pape le lui accorda, le confirma dans sa Dignité, & le rehabilita avec son Diocèse. Ainsi l'autorité du Concile de Basle, qui ne faisoit que trainer depuis longtems, ne tenoit plus qu'à un filet. On en verra bien-tôt la derniere fin.

(a) *Fleuri* ubi sup. p. 470.

(b) *Rayn.* ubi sup. n 20. *Dlug. Crom.* an. 1447.

Lettre du Grand Maître Jean de Lastic au Pape Nicolas V. sur les plaintes que quelques Commandeurs avoient fait contre lui.

XXXII. PEU de tems après l'Election de *Nicolas V.* quelques Commandeurs de *Rhodes*, qui étoient à Rome, lui firent des plaintes du Grand Maître *Jean de Lastic*, sur ce qu'il avoit augmenté les *Responsions* ou pensions que leurs Commanderies devoient payer à l'Ordre. Ce Pape prévenu lui en écrivit en termes fort durs, comme d'une Entreprise contre l'autorité du St. Siége, contre les Statuts du dernier Chapitre qu'il lui envoyoit en même tems. Le Grand Maître mortifié de ces reproches, qu'il croyoit n'avoir pas méritez, assembla son Conseil, & par son avis, répondit au Pape : " Que son Prédécesseur *Eugene IV.* après avoir ,, fait examiner les comptes de la dépense que l'Ordre avoit faite pour ,, soûtenir le Siége de Rhodes, avoit approuvé l'aûgmentation des Responsions, afin de satisfaire aux dettes que la Religion avoit été obligée de contracter pendant cette guerre ; que ceux qui s'en plaignoient ,, étoient indignes de porter la Croix, gens, dit-il, qui n'avoient jamais vû Rhodes, ou qui n'y avoient pas resté longtems, soit pour ,, se dispenser de la Discipline réguliere, & peut-être même pour éviter ,, les périls ordinaires à la guerre, & sur tout dans un Siége aussi meurtrier : que la plûpart de ces Religieux, au lieu de résider au moins ,, dans leurs Commanderies, suivant leurs obligations & dans l'exercice ,, & les fonctions de l'Hospitalité, s'étoient attachez à la Cour de Rome, qu'ils y vivoient dans la mollesse & dans les plaisirs, qu'il conjuroit sa Sainteté de les renvoyer incessamment au Couvent & dans la ,, Mai-

„ Maison Chef de l'Ordre, pour y apprendre, par l'exemple de leurs „ Confréres, quelle devoit être la vie d'un véritable Chevalier de „ *St. Jean.* A l'égard des Statuts que sa Sainteté lui avoit addressez, „ on étoit convenu dans le Conseil & après une Collation exacte avec „ les Originaux, que ce ne pouvoit être l'ouvrage que de quelque faus- „ saire, qui y avoit glissé diférens Articles inconnus jusqu'alors dans „ l'Ordre, & qui n'avoient été inventez que pour favoriser l'esprit de „ proprieté & de libertinage de ces mauvais Chevaliers (1). 1447.

XXXIII. FREDERIC, non content de l'Edit qu'il avoit déja donné à la sollicitation du Légat, écrivit en termes très-forts aux Magistrats de Basle, pour les obliger à retirer & abolir les Lettres de sûreté ou les Sauf-conduits donnez jusqu'alors au Concile, & même à mettre en prison ceux de cette Assemblée qui ne voudroient pas sortir de leur Ville. Comme les Pères balançoient encore sur leur retraite, l'Empereur ordonna à son Frére *Albert* de poursuivre comme des rebelles ceux qui refuseroient d'obéir. Le Magistrat de Basle obéit, & congédia le Concile. Ce qui restoit de Pères se retira à *Lausanne*, où étoit *Felix*. Le Concile y fut transféré, & on résolut de tenir une Session publique le seiziéme de Mai de 1449. qui est la 45. du Concile de Basle.

1448. Lettre de l'Empereur aux Magistrats de Basle pour les obliger à congedier le Concile.

Il faut cependant que *Felix V.* dès l'an 1447. eût promis de céder, puis qu'on voit une Bulle de *Nicolas V.* dattée du 18. de Janvier 1448. par laquelle il témoigne *que, par les soins des Rois de France & d'Angleterre & d'autres Princes*, Amédée, *ou* Felix, *du consentement de ceux qui avoient été à Basle, sous le nom de Concile général, & qui étoient alors à Lausanne, étoit disposé à céder le droit qu'il prétendoit avoir au Pontificat* (a). Cette Bulle contient une Amnistie générale, une abolition totale de toutes Censures, Excommunications, peines, privations, dommages quelconques, Anathèmes portez contre *Felix*, contre le Concile de Basle, contre qui que ce soit, & en quelque lieu du Monde que ce soit à cette occasion, en un mot un parfait rétablissement de toutes choses en leur entier.

(a) *Concil. Labb.* T. XIII.

XXXIV. LE Roi de France ne manqua pas de profiter de ces favorables dispositions, pour tenir à *Lyon*, au mois de Juillet, une Assemblée générale où l'on pût terminer l'affaire à la satisfaction commune. „ Là se trouverent (dit le Continuateur de l'Histoire de Mr. *Fleury*) „ (b) au nom du Roi, *Jaques Juvenal des Ursins*, Archevêque de „ Reims, l'Evêque de *Clermont*, le Maréchal de *la Fayette*, *Elie de* „ *Pompadour* Archidiacre de *Carcassonne* & *Thomas de Corcellis* ou de „ *Courcelles* Docteur en Théologie. Le Comte de *Dunois* s'y rendit „ avec les Ambassadeurs d'Angleterre, l'Archevêque de *Trêves* avec les „ Ambassadeurs des Electeurs de *Cologne* & de *Saxe*, qui résidoient à la „ Cour

Assemblée generale tenue à Lyon, pour procurer la cession de *Felix V.* Ambassades du Roi de France à ce Pape & à *Nicolas V.*

(b) p. 478.

(1) *Jean de Lastic* mourut en 1454. & eut pour Successeur Frere *Jaques de Milli* Grand Prieur d'Auvergne. *Hist. de Malte* T. II. p. 255.

1448. „ Cour de France. *Amédée* & le Concile de Basle y envoyérent le Cardinal d'*Arles*, le Prevôt de *Montjou* & d'autres. L'Archevêque d'*Ambrun* & le Seigneur de *Malicorne* y vinrent de la part du Dauphin, „ comme Seigneur du Dauphiné; L'Evêque de *Marseille* de la part du „ Roi de Sicile; & tous de concert travaillérent à mettre fin au Schisme; ce qui ne fut pas aisé d'abord à cause des différentes difficultez „ qu'on fit naître, & qui firent durer les Conférences jusqu'au mois „ d'Octobre, sans qu'on pût rien terminer.

Enfin, il fut résolu d'une commune voix d'envoyer à *Amédée* qui étoit alors à *Geneve*, pour convenir avec eux des Conditions de sa Cession. Je ne trouve point qui furent ces Ambassadeurs. *Bzovius* a prétendu, sans beaucoup de vraisemblance, que toute l'Assemblée y alla. *Placuit ut Genevam omnes se conferrent* (a). *Amédée* ayant donné une entiere espérance de sa Cession, le Roi de France envoya une Ambassade solemnelle à Rome, pour en regler les Conditions avec *Nicolas*. Les principaux Ambassadeurs étoient l'Archevêque de Reims, *Elie de Pompadour* depuis peu Evêque d'*Alet*, *Guy Bernard* Archidiacre de *Tours*, le Docteur de *Courcelles*, *Tanneguy Du Châtel* & *Jaques Cœur* Surintendant des Finances. Il faut qu'il y en eût beaucoup d'autres, puisque *Nicolas V.* dans sa Lettre à *Charles VII.* dit qu'à Rome ceux qui se souvenoient de soixante ans n'avoient pas vû d'Ambassade plus nombreuse & plus magnifique (b).

(a) 1448. n. XI.

(b) *Concil. Labb.* ubi sup. 1325.

Propositions des Ambassadeurs à *Nicolas V.*

XXXV. Les Historiens rapportent avec quelque diversité les propositions que les Ambassadeurs avoient ordre de porter à *Nicolas*, après la Conférence de *Genéve*. Je les rapporterai comme elles se trouvent dans la Collection des Conciles des PP. *Labbe* & *Cossart*, & comme le Continuateur de l'Abbé *Fleuri* les a abrégées: " 1. Que *Felix* donnera ses Lettres de „ renonciation en bonne & dûë forme. 2. Que le Pape *Nicolas* révoquera toutes les peines, privations, suspensions, portées contre *Felix*, „ le Concile de Basle & leurs adhérans. 3. Que ceux qui auront été privez de leurs Bénéfices, Dignitez & possessions y seront rétablis en „ forme. 4. Que les Cardinaux des deux Obédiences conserveront leurs „ honneurs, prérogatives, émolumens, & que si deux ou plusieurs ont „ le même titre, on y pourvoira comme on a fait dans le Concile de „ Constance. 5. Que tous les Officiers de la Cour de *Felix* demeureront dans leurs Emplois. 6. Que le Pape *Nicolas* convoquera, par ses „ Lettres, un Concile général pour le premier de Septembre en un an, „ dans quelque Ville de la domination de France. 7. Que le même Pape approuvera & confirmera toutes les provisions données par *Felix* & „ le Concile de Basle, pour quelque Bénéfice que ce soit. 8. Qu'il „ promettra par ses Lettres de pourvoir à l'état de *Felix* d'une maniére „ honnête & qui lui soit convénable. Ce qui sera approuvé dans le futur Concile. Tout ce que *Felix* demandoit se reduisoit à ces Articles; Qu'il seroit Cardinal Evêque, Légat & Vicaire perpétuel du „ Saint Siége, dans toutes les Terres du Duc de Savoye; Qu'il auroit

„ dans

„ dans l'Eglise Romaine la premiere place après le Pape ; Que s'il pa- 1448.
„ roissoit jamais devant sa Sainteté, elle se leveroit de son Siége pour le
„ recevoir, & le baiseroit à la bouche, sans exiger de lui d'autres mar-
„ ques de respect & de soumission en ces rencontres ; Qu'il conserveroit
„ l'habit & les Ornemens du Pontificat excepté l'Anneau du Pêcheur,
„ le Dais, & la Croix sur la Chaussure, & qu'on ne porteroit point
„ avec lui la Sainte Eucharistie ; Que quand il sortiroit des Etats de
„ Savoye, il auroit par tout les droits & la puissance du Légat, & qu'il
„ ne pourroit point être contraint de venir paroître à la Cour de Ro-
„ me, ni dans un Concile général (a).

(a) *Fleuri* ubi sup p. 480. 481.

Nicolas V. accepte ces propositions, & *Felix* donne sa Cession.

XXXVI. NICOLAS, que l'on représente comme un Pape assez enclin à la douceur & à la paix, accepta ces conditions, d'ailleurs assez avantageuses au Siége de Rome. *Felix*, de son côté, selon les Conventions, assembla ou plûtôt continua le Concile de Basle à *Lausanne*, pour y donner sa Cession, comme on l'avoit fait à Constance, lors de la Cession volontaire de *Grégoire XII.*, *Felix*, avant que de céder, devoit donner ces trois Bulles. Par la premiere il rétablissoit ceux qui avoient été déposez ou dépouillez par *Eugene IV.* & par *Nicolas V.* à l'occasion du Schisme. Par la seconde il levoit toutes les Censures & Excommunications par lui lancées contre ceux de l'Obédience des deux Papes qu'on vient de nommer. La troisiéme confirmoit tout ce qu'il avoit fait pendant son Pontificat. Cela fait, les Pères de Basle, qui s'étoient transportez à *Lausanne*, autorisérent la Cession de *Felix*, sous les conditions marquées, & élûrent de leur autorité *Nicolas V.* En même tems *Felix*, comme il l'avoit stipulé, fut declaré par le même Concile Cardinal Evêque de *Ste. Sabine*, Légat & Vicaire perpétuel du Siége Apostolique, *dans les Etats du Duc de Savoye*, *du Marquis de Montferrat & de Salusse*, *dans la Comté d'Ast*, *dans une portion de la Province de Lyon*, *dans les Villes de Lausanne*, *de Basle*, *de Strasbourg*, *de Coire*, *de Sion* (b) (*dans le Valais*) avec ces clauses honorables qu'il auroit dans l'Eglise Romaine la premiere place, sous les conditions marquées ci-dessus. Tout ceci s'est passé aux mois d'Avril & de Mai 1449. Ainsi finit le Concile de Basle, après bien des traverses, non seulement avec honneur ; mais reconnu de toute la Chrétienté, sans en excepter le Siége de Rome.

(b) *Rayn.* 1449. n. 6. *Fleuri*, p. 480. 481.

Suede & *Dannemarc.* Mort du Roi de Suede. *Charles* est élu. Guerre sanglante à cette occasion.

XXXVII. CETTE année mourut *Christophle de Baviere* Roi de *Suede*, de *Dannemark* & de *Norwege*. Les Suédois las de l'union de ces Royaumes, s'élûrent un Roi ; mais ils furent divisez sur le choix entre deux Fréres sur lesquels ils avoient jetté les yeux. L'un s'appelloit *Charles*, l'autre *Canut*. Ce partage causa une guerre sanglante entre ces deux Fréres avant l'Election. *Charles* s'empara d'abord de la Ville de *Stokolme* par surprise, & *Canut* de la Forteresse. Il y eut divers combats fort sanglants. Enfin on fit une Trêve, pendant laquelle on convint de remettre au Peuple l'élection d'un Roi à l'exclusion de la Noblesse. Il se déclara pour *Charles*, qui avoit déja gouverné, & il fut mis sur le

1448. Trône. Il a passé non seulement pour un grand Prince, mais aussi pour un Savant, sur tout dans la Philosophie & dans les Mathematiques. Il ne fut pas plûtôt monté sur le Trône, qu'il équipa une Flotte pour aller chasser le vieux *Eric* de la *Gotlande* où il s'étoit retiré, après avoir été dépossedé du Royaume par les Suédois. *Æneas Sylvius*, qui rapporte ce fait, en blâme fort *Canut*, & plaint le sort funeste d'*Eric*, qui selon lui vivoit innocemment & tranquilement dans sa retraite. " On assure, „ dit-il, qu'il vit encore, dans la *Pomeranie* sa Patrie, content de peu. „ Bel exemple de l'instabilité des choses humaines! Dépouillé de trois Ro- „ yaumes, il n'a pû conserver jusqu'à la mort une Isle où il avoit de- „ meuré caché pendant dix ans. Mais, continue notre Historien, les „ Crimes de *Charles* ne sont pas demeurez impunis, car, pendant qu'il „ persécute les Eglises, qu'il méprise la Religion, qu'il dépouille les „ Prêtres, qu'il confond les Droits divins & humains, il a été battu & „ chassé du Royaume par *Jean* (de *Salsstad*) Archevêque d'*Upsal* Pré- „ lat d'un grand mérite & fort vigoureux. Ce Prince est dans une pe- „ tite Isle non loin de l'embouchure de la Vistule. *Christierne* Roi „ de Dannemarc, qui lui a succedé, l'emporte sur lui par sa justi- „ ce & par sa pieté. Il a réuni encore une fois ces trois Royau- „ mes (1).

Hongrie & Turquie.

XXXVIII. La funeste bataille de *Varne* tenoit toujours au cœur à *Jean Hunniade* Vaivode de *Transylvanie*. Brûlant d'impatience d'en avoir sa revanche, il fut ravi d'apprendre qu'*Amurat II.* faisoit de grands préparatifs de guerre, & qu'il levoit à force des troupes en Asie & en Europe. A ce bruit il partit de la Hongrie avec une Armée de vingt-deux mille hommes, accompagné du Légat Apostolique & d'une quantité prodigieuse de la haute & de la petite Noblesse de Hongrie. Quand ils eurent passé le *Danube*, *Hunniade* fit tout ce qu'il pût pour engager dans cette expédition *George* Despote de *Rascie*, qui après avoir conquis le Royaume de *Mysie*, avoit fait la paix avec *Amurat*. Mais le Despote, soit qu'il voulût observer la paix, soit qu'il ne fût pas d'humeur à se voir commander par un simple Gouverneur de Hongrie, bien loin de se joindre à lui, donnoit avis de sa marche au Turc jour par jour, & des Conseils pour combattre *Hunniade* avec succès. Comme ce dernier avoit fait une Ligue avec *Scanderberg* Roi d'*Albanie*, contre le Turc, il lui demanda la jonction de ses Troupes aux siennes, afin d'attaquer en même tems l'ennemi du côté de l'*Illyrie*, & du côté de la *Bulgarie*. Mais le secours de *Scanderberg* vint trop tard. *Hunniade* marchoit à grandes journées, & *Amurat* le laissoit avancer tout exprès, afin de l'enfermer, & de lui ôter toute retraite. Ils se joignirent enfin dans une vaste

(1) *Æneas Sylvius*, Europ. Cap. XXXIII. J'ai rapporté cet endroit d'autant plus volontiers qu'il y a quelques particularitez qui ne sont pas dans la belle Histoire des Révolutions de Suéde où l'on trouve pourtant cette affaire plus en détail & avec plus de moderation sur le sujet des Rois, & moins de prévention pour les Ecclésiastiques p.m. 40. 41.

vaste plaine traversée par un Fleuve, sur les Confins de la Rascie & de la Bulgarie. On raconte qu'une vieille voyant défiler ces Armées, pronostiqua la défaite des Hongrois, sur ce que leurs Troupes avoient à peine troublé l'eau un jour, aulieu que les Turcs l'avoient troublée pendant trois jours. Ce fut là qu'*Amurat* offrit le combat; mais *Hunniade*, qui attendoit le secours de *Scanderberg*, s'en défendit jusqu'à ce qu'il y fut forcé par les hostilitez du Turc, qui lui coupoit les vivres de tous côtez. Quand il fallut en venir aux mains, *Hunniade* fit communier ses Troupes & les harangua, pour les animer au combat. Dès la premiere Action, qui dura trois heures, les deux ailes de l'Armée Turque furent presque enfoncées. *Amurat* envoya promptement pour les soûtenir & recommencer le combat. Il fut opiniâtre & sanglant pendant tout le jour. Les Turcs y perdirent le plus de monde, & la nuit sépara les Combatans jusqu'au lendemain, qu'on attendit avec impatience. Dès le grand matin le combat recommença. Il restoit encore aux Turcs quatre mille hommes de Troupes fraiches, ou qui n'avoient pas souffert. La victoire se seroit déclarée ce jour-là pour eux, si la nuit & la lassitude n'avoient pas obligé les Armées de se séparer; mais elle le fit le jour suivant. L'Armée Hongroise opprimée par le nombre fut ou défaite ou mise en fuite. Plusieurs des Généraux furent tuez ou faits prisonniers. La plus grande partie de la Noblesse Hongroise y demeura. L'Evêque de *Corone*, *Barthelemi de la Passe*, Légat du Pape, y fut tué. *Hunniade* lui-même eut bien de la peine à se sauver, tantôt à cheval, tantôt à pié. Après avoir marché trois jours par des chemins impratiquables, sans boire, ni sans manger, il rencontra deux voleurs auxquels il fut obligé de se rendre, n'ayant ni Armes pour se défendre, ni Cheval pour fuir. Comme ces voleurs disputoient à qui auroit une Croix qu'il portoit au cou, il se saisit de l'épée de l'un d'entre eux, le tua & mit l'autre en fuite. Il y avoit cinq jours qu'il n'avoit ni bû ni mangé, lorsqu'il rencontra un Berger qui lui donna dans sa cabane du Pain, des Oignons & de l'Eau. Il dit que jamais il n'avoit fait si grand' chére. Etant arrivé à *Schmitz* en *Rascie*, il y fut arrêté par *George* Gouverneur de cette Province, & ne pût avoir sa liberté qu'en donnant un de ses fils en ôtage. Enfin arrivé en Hongrie, il y fut reçu avec une joye universelle (a). Retournons en Bohême.

1448.

(a) *Bonfin.* de rebus Hung. Dec. III. L. VII. an. 1448.

XXXIX. APRÈS l'invasion de *Podiebrad*, tout étoit assez tranquile à Prague, où l'heureuse recolte de l'année précédente avoit apporté l'abondance & la prosperité (b). Mais la supériorité des Hussites ou Calixtins empêchoit les Catholiques d'en goûter les fruits. Ils furent presque tous chassez de Prague. Quand ils étoient malades, on leur refusoit le Viatique, & aux morts la sépulture Ecclésiastique, s'ils ne vouloient pas communier sous les deux espèces, & on les jettoit à la voirie hors de la Ville (1).

1449. Affaires de Bohême.

(b) *Balb.* Epist. p. 506.

Il

(1) *Infirmi cum peterent Sacræ Eucharistiæ Viaticum, compellebantur per Sacerdotes* Rockiza-

1449. Il s'en faut beaucoup qu'on ne fût aussi tranquile dans le Païs. Les deux diférens partis exerçoient des hostilitez mutuelles, & ce qui a surpris avec raison les Historiens, c'est que plusieurs des plus zélez partisans des Taborites & des plus grands ennemis de *Maison-Neuve*, passérent dans l'autre faction, & se liguérent avec ses Enfans & avec *Rosemberg*, pour vanger sa mort imputée à *Podiebrad* (a). Tels étoient *Colda de Nachod* le jeune, & le Prêtre *Brdzich* de *Colin*, qui avoit autrefois enlevé cette Ville aux Taborites. D'autre côté *Berthold de Moravie* & *Bohusch* fils de *Kostka*, auparavant ennemis de *Podiebrad*, liérent une étroite amitié avec lui, devenus amis de sa fortune. On prétend que *Colda* ne prit parti contre *Podiebrad* que pour se vanger de ce Seigneur, qui en 1440. avoit commis des hostilitez contre son Père (b). A l'égard du Prêtre *Brdzich* son animosité venoit de sa jalousie contre *Rockizane*, parce qu'il aspiroit à la même Dignité que lui. Quoi qu'il en soit, *Podiebrad* eut du dessous dans ces mutuelles hostilitez. *Colda*, joint à *Brdzich*, battit ou mit en fuite plusieurs fois ses Troupes (c). Dans le même tems *De Horka* & *Bohusch* fils de *Kostka*, qui s'étoient reconciliez, joints à quelques autres de ses partisans, firent irruption dans le Cercle de *Gratz*, espérant d'y rencontrer *Colda* & ses gens. Mais ne les ayant point trouvez, ils rebroussérent, & *Pardo* s'avança du côté où il fut attaqué par le Prêtre *Brdzich*, qui les commandoit, tellement qu'il en échapa très-peu (d). Cependant, par l'entremise de *Henri de Roses* fils d'*Ulric*, il se fit une Paix ou une Trêve à *Iglaw* en Moravie entre les deux partis, à condition que, pendant un an, on s'abstiendroit de toute hostilité de part & d'autre. *Hagec* prétend que la vûë de *Podiebrad*, dans cette Trêve, étoit de prendre du tems pour gagner l'Amitié des Villes, & se faire déclarer Gouverneur; Mais *Colda*, que l'Histoire représente comme un homme inquiet & de mauvaise foi, la rompit aussi tôt, sous prétexte de n'en avoir pas bien compris le sens, & alla ravager tout le Païs entre les Villes de *Maut* & de *Chrudim*, qui étoient pour *Podiebrad* (e). Ce dernier prit le parti de dissimuler plûtôt que de rallumer la guerre dans des Conjonctures où il avoit besoin d'amis, pour s'affermir dans une situation aussi riante que l'étoit alors la sienne. *Cochlée* prétend même que *Rockizane* n'étoit pas fâché de la continuation des troubles, de peur qu'ils ne s'assoupissent aux dépens de son ambition. Sur quelque faux avis qu'il eut (à ce que raconte cet Historien) qu'une nouvelle tentative de paix avoit réussi, il en fut si mortifié qu'il interrompit une procession qui devoit se faire à la fête de *St. George*. Mais ayant appris que ce n'étoit qu'une fausse allarme, & qu'on n'avoit point conclu de paix, il ordonna la procession pour un autre jour & fit chanter le *Te Deum* (f).

(a) *Theob.* Part. 1. Cap. LXXXIII. p. 159.

(b) *Balbin.* Epit. p. 505. & 506.

(c) *Hagec*, an. 1449.

(d) *Theob.* P. 1. Cap. XXXVIII. p. 159.

(e) *Balb.* Epit. p. 507. *Theob.* Part 2. Cap. XVII. *Hag.* 1449.

(f) *Cochl.* ubi sup. 36.

XL. PEN-

kizanæ *ad Communionem utriusque speciei. Qui verò nolebant bibere de calice, mortuis non permittebatur sepultura Ecclesiastica, sed efferebantur extra Civitatem sepeliebanturque sepulturâ asini.* Czechor. p. 743.

XL. PENDANT que ces choſes ſe paſſoient, il ſe tint à *Czaſlaw* Capitale du Diſtrict de ce nom, à environ neuf lieuës de Prague, où étoit alors la peſte, une Aſſemblée des Etats de Bohême, pour pacifier les troubles. Les avis furent pattagez. Ceux du parti de *Podiebrad* auroient mieux aimé qu'on élût un Roi, de la Nation, ſans s'expoſer à de nouveaux refus de l'Empereur. Mais l'avis le plus général fut de renvoyer une troiſiéme Ambaſſade à l'Empereur pour demander *Ladiſlas*, qu'il ténoit toujours ſous ſa Tutelle, & pour le demander non ſeulement avec de grandes inſtances; mais même avec menaces d'élire un autre Roi, s'il ne vouloit pas leur accorder celui qu'ils avoient élû. *Podiebrad* ſentoit bien que cette demande tendoit à lui ôter le Gouvernement & l'eſpérance de régner. Il ne voulut pourtant pas s'oppoſer à l'Ambaſſade; mais il crut qu'il ne falloit pas l'entreprendre ſans de bonnes précautions pour les libertez du Royaume & pour la ſûreté de la Religion, ſur tout de la Communion ſous les deux Eſpèces. Il propoſoit donc de mettre, article par article, les Conditions auxquelles on appelleroit *Ladiſlas*, afin qu'il n'y eût point de conteſtation à ſon arrivée (a).

1449. Troiſiéme Ambaſſade des Bohemiens à l'Empereur.

Je trouve dans mes Auteurs que cette Ambaſſade ne réuſſit pas mieux que les autres. L'Empereur s'excuſa ſur la minorité de ſon Pupille. On parlera bientôt d'une nouvelle Ambaſſade. En attendant voyons ce qui ſe paſſa en Bohême.

(a) *Dub.* Hiſt. Bohem. L. XXVIII. p. 742.

XLI. COLDA & ſa troupe factieuſe continuant toujours ſes hoſtilitez, *Podiebrad* leva une Armée pour en arrêter le cours. Il s'empara d'abord de la Fortereſſe de *Koſtelecz* (1), dans le Diſtrict de Gratz, où il y avoit une bonne proviſion de Biere & de Vin, & en donna le Commandement au Seigneur de *Sternberg*. De là il alla mettre le Siége devant *Nachod*, dans le Cercle de *Konigsgratz*, où *Colda* exerçoit ſes brigandages. Il ſe défendit pendant longtems dans cette Place, très-forte par ſa ſituation, & d'ailleurs bien munie & bien gardée. Enfin ne pouvant plus tenir, il en ſortit lui troiſieme, pendant la nuit, & la laiſſa à la diſcretion des Aſſiégeants.

Podiebrad attaque *Colda* pour arrêter le cours de ſes Brigandages.

Hagec met à cette année l'incendie de la Ville de *Konigshoff* ſur l'Elbe, dans le Cercle de Gratz, commis à l'inſtigation de quelques Siléſiens. Quelques-uns de ces Incendiaires furent brûlez.

XLII. PENDANT tout le tems de la Trêve *Podiebrad*, ne s'attaqua qu'à *Colda*, qui l'avoit rompue. Quand elle eut ceſſé, il alla mettre le Siége devant le Château de *Buſchtiehrad*, appartenant à *Frideric de Kolowrat*, avec qui il avoit exercé de mortelles inimitiez. La Place fut vi-

1450. Ses autres expeditions.

(1) *Koſtelecz* eſt une des Villes de Bohême ſur l'Elbe. En 1424. *Ziska* manqua d'être pris dans cette Ville par ceux de Prague, avec qui il avoit des demêlez. Il en échapa pourtant & s'étant retiré dans les Montagnes, il brûla Kuttemberg. Enſuite étant retourné à *Koſtelecz*, il remporta une victoire ſur ceux de Prague, & alla attaquer cette Capitale.

1450. vivement attaquée ; mais vigoureusement défendue. *Kolowrat* l'avoit bien munie de tout ce qui étoit nécessaire pour résister longtems. D'ailleurs il attendoit du secours de *Frederic II.* Electeur de Saxe, qui sollicité ardemment par les Enfans de *Maison-Neuve*, & par *Jean de Rosemberg*, étoit entré en Bohéme avec dessein d'assiéger Prague. L'Entreprise échoua pourtant, par l'irruption du Duc *Guillaume* son Frere, & du Marquis de Brandebourg, qui mettoient tout à feu & à sang dans l'Electorat de Saxe. Il fallut courir au secours de son propre Païs, Ce secours ayant manqué, les Partisans de *Maison-Neuve*, trop inégaux à *Podiebrad*, allérent camper aux environs de *Pilsen*, où ils avoient des Correspondants. *Kolowrat*, destitué du secours qu'il attendoit, & ne pouvant plus tenir, fut obligé de subir la Loi du vainqueur. *Colda*, d'autre côté, après son desastre, s'étoit réfugié chez quelque Seigneur de ses Amis de même caractère que lui. Ils ravageoient avec leurs gens tout le Cercle de Gratz. Mais *Podiebrad*, pour les en chasser, envoya quelques Troupes à ce Cercle, qui les mirent en déroute & leur enlevérent plusieurs Places. La Moravie étoit aussi partagée en deux factions contraires. Les uns tenoient pour *Podiebrad*, les autres pour le parti Catholique. Toute la Province étoit en combustion par ces divisions, lorsque, pour y remédier, le Capitaine de la Province (a) de Moravie, & le Notaire (b) assemblérent une Diète à *Bruna*, où toutes choses furent pacifiées (c).

(a) *Jean de Cymberg.*
(b) *Hinco de Prussinowics.*
(c) *Mars Morav.* p. 646. 647.

Son expedition en Saxe en faveur du Duc *Guillaume* contre l'Electeur.

XLIII. On vient de voir que l'Electeur de Saxe avoit été obligé de se retirer de la Bohême pour sécourir ses Etats, où son Frere *Guillaume* avoit fait irruption. Ce dernier ayant demandé du secours aux Bohemiens, *Podiebrad* ne manqua pas l'occasion de se vanger de l'Electeur, qui s'étoit ligué avec le parti de *Maison-Neuve* contre lui. Il n'eut pas de peine à engager à cette expédition les Bohemiens, sans cesse harcelez par les Saxons. Ils n'avoient pas d'ailleurs oublié le riche butin qu'ils avoient emporté de ces Provinces, sous *Procope Rase*. Il y envoya d'abord un Capitaine (d), expérimenté dans les Guerres Saxones, avec une partie de ses Troupes, & ensuite, après avoir donné ordre à toutes choses en Bohême (1), & avoir commis le gouvernement à un de ses plus affidez Chefs (e), il y marcha lui-même avec le reste de son Armée, où il y avoit aussi des Troupes Moraves: s'étant ouvert les passages par le fer & par le feu, ils s'emparerent d'abord du *vieux Dresden*, de *Willamsdorf*, de *Dobeln* & d'autres Places. Le Duc *Guillaume* avoit formé le dessein du Siége de *Naumbourg*, dont l'Evêque (2) tenoit le parti de l'Electeur; mais il ne put exécuter ce dessein, parce

(d) *Pierre Holicsky.*

(e) *Czobeliczky.*

(1) *Balbin* dit qu'alors *Podiebrad* traita avec les Silésiens & qu'ils promirent de ne rien entreprendre contre la Bohême pendant l'Interregne. *Epit.* p. 507.

(2) *Czechorod* dit qu'il étoit de la Maison de *Schleinitz*. Mais l'Etat Ecclesiastique d'Allemagne dit que *Jean de Schleinitz* mourut en 1434. Ce peut être une faute d'impression pour 1454. *Cechor.* pag. 650.

parce qu'il se trouva engagé dans la *Misnie*, par *Henri* le Jeune Baron de *Gera*, qui l'avoit provoqué par des injures & des railleries piquantes. Après quelques jours de Siége, les Bohemiens, amorcez par le butin, escaladérent les murailles avec une audace incroyable, & emportérent la place de vive force, sans beaucoup de perte. On trouve une courte relation de ce Siége dans une Lettre d'un des Généraux Bohemiens à son Père. „ Nous sommes venus, dit-il, avec toutes les Trou- „ pes devant Gera. Nous l'avons attaquée vivement & l'ayant forcée, „ nous y avons pris les Seigneurs *Hetau* le jeune, *Hanus* de *Dona* & d'*A-* „ *vensbach*, *Guillaume* Comte d'Orlamonde, *Hanus* Comte de *Kirch-* „ *berg*, *Conrad de Kaffung* & plusieurs Personnages illustres, au nombre „ de cent cinquante, & environ quatre cens tant des Citoyens que de la „ Garnison. Il en est resté sur la place trois cens plus ou moins. Quoi- „ que nous ayions trouvé bien de la résistance pendant assez long tems, „ nous n'avons perdu que quinze de nos gens entre lesquels sont mon „ ancien ami *Dobes de Radim*, *Jaroslas de Stebno*, de la suite du Sei- „ gneur *Burgan*, *Herman* votre homme de Chambre. On n'a trouvé „ non plus que peu de blessez. Nous attendons demain les Conseillers „ de l'Empereur, qui veulent travailler à la réconciliation des deux Fré- „ res. Du Camp de Gera, onze jours avant la *St. Gal*, l'an 1450.

„ PIERRE DE STERNBERG (a).

1450.

(a) *Czechor.* ubi supra p. 650.

XLIV. APRÈS son retour de cette expédition, qui dura environ deux mois, *Podiebrad* entra triomphant à Prague. Il s'y devoit tenir à la Toussaint une Assemblée des Etats. La conjoncture étoit des plus favorables à son ambition. La fortune lui montroit de jour en jour un visage plus riant. Il avoit avec lui de bonnes Troupes & d'autres dans le voisinage prêtes à agir au premier signal. Dans cette situation, il n'eut pas de peine à obtenir du consentement unanime des Etats le titre & la Dignité de Gouverneur du Royaume, avec un pouvoir illimité. Catholiques & autres, tout le monde convint qu'il méritoit cet honneur. Il avoit une attention particuliere à retablir la Paix & la Justice par tout. Infatigable jour & nuit au travail, il négligeoit de boire & de manger dans les nécessitez pressantes. D'un esprit toûjours présent & pénétrant, il savoit également & prendre son parti sur le champ & temporiser. Il étoit d'ailleurs en état de soûtenir ce poste sublime par sa magnificence chez lui, par l'affection des Troupes, par le grand nombre de ses Clients, il égaloit, s'il ne surpassoit pas, les plus grandes Maisons du Royaume, comme celles de *Rosemberg* & de *Maison-Neuve* (b).

Il retourne triomphant à Prague & est établi Gouverneur du Royaume.

(b) *Czechor.* p. 651. *Theob.* Part II. Cap. XVIII.

XLV. ON prétend qu'une des Conditions sous lesquelles il avoit été déclaré Gouverneur, fut qu'il feroit tout son possible pour faire venir *Ladislas*. Il y donna les mains de bonne grace. *Dans ce haut faîte de grandeur*, dit Theobald, *il comprenoit qu'il lui seroit facile de disposer d'un Roi encore jeune, ou que si le refus de l'Empereur engageoit les Bohemiens à élire un autre Roi, il y auroit bonne part.* Cependant l'Auteur

Conditions sous lesquelles il est établi Gouverneur.

1450. teur du *Mars Moravique* ne dit point que ce fût là l'une des Conditions sous lesquelles *Podiebrad* fut établi Gouverneur. Il raconte même l'affaire plus avantageusement pour *Podiebrad* que ne fait l'Historien Protestant : *Ce qui contribua le plus*, dit-il, *à la rendre agréable à la Noblesse, à ceux de Prague & à tout le Peuple, c'est que dès le commencement de l'an 1451. il délibera sur les moyens de faire venir* Ladislas, *à quoi n'auroit pas même pensé tout autre dans sa place si ce n'est par Comédie* (a). On verra bien-tôt l'effet de cette Négotiation.

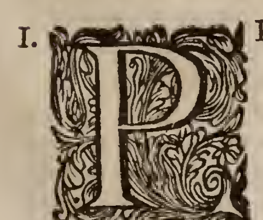
(a) *Czechor.* 651.





HISTOIRE
DE LA
GUERRE
DES
HUSSITES
ET DU
CONCILE DE BASLE.

LIVRE XXIII.

I. ENDANT que ces choses se passoient, la peste faisoit de grands ravages en Bohême, en Moravie, en Autriche & en Pologne. Elle enleva à Prague plusieurs personnes de distinction, & entr'autres *Pierre de Mladonowitz*, dont on a souvent parlé. Il étoit alors Ministre ou Curé de l'Eglise de *St. Michel*. On mit en sa place *Christian Préchatiezky*.

1451.
La peste fait de grands ravages en Bohême.

1451. *Rockizane* rompt tout-à-fait avec l'Eglise Romaine.

II. ROCKISANE avoit promis de se soumettre à l'autorité du Pape, dans l'espérance d'en obtenir des Bulles pour l'Archevêché de Prague. Mais voyant qu'on lui manquoit de parole, & s'étant même brouillé avec le Cardinal Légat, il résolut de rompre tout à fait avec l'Eglise Romaine, & de rechercher l'union de l'Eglise Greque. Les Bohemiens y étoient d'autant plus disposez qu'on les avoit flêtris comme des hérétiques au Concile de Florence. Il fut donc résolu d'envoyer une Députation solemnelle à l'Eglise de Constantinople, avec une Confession de leur Foi. La réponse fut favorable, comme il paroît par la Lettre de cette Eglise, qui merite bien de trouver place ici.

Lettre de l'Eglise de Constantinople aux Bohemiens.

III, „ LA Sainte Eglise de Constantinople Mere & Maîtresse de „ toutes les Eglises, à tous & à chacun de nos Illustres & chers Fréres & Enfans, à la sublime Université de Prague, aux nobles & vaillants Princes, Capitaines, Chefs ou Ducs, Barons, Gentilshommes, „ aux hommes spirituels, Zélateurs de la Foi, aux Maîtres & à tous „ les Conducteurs des Eglises, aux Citoyens & Officiers (ou Officiaux) en quelque lieu qu'ils soient, à tous les Orthodoxes au delà „ des Monts, qui professent sincérement la Vérité de Christ, qui liront „ cet Ecrit de la Providence maternelle; Salut par le Fils de la glorieuse „ Vierge, & accroissement au centuple des bénédictions spirituelles. La „ Sainte Epouse de l'Epoux céleste, qui est le Chef de l'Eglise Universelle, ne peut avoir plus de joye que quand elle voit ses Enfans „ marcher dans la Vérité; c'est pourquoi cette pieuse & bénigne Mère „ a appris avec un extrême plaisir, & comme un gage du bonheur à „ venir, par notre Frere & Fils de notre Eglise *Constantin Angélique*, „ Docteur & Prêtre vénérable, porteur des présentes, qu'il y a parmi „ vous un grand nombre de personnes qui souffrent pour la Vérité, sans „ s'arrêter aux innovations introduites par quelques-uns contre l'Eglise „ de J. C. & qui s'attachent aux fondemens de la Foi, qui nous a été „ donnée par notre Seigneur & par ses Disciples. Elle a résolu de vous „ écrire, pour vous exhorter à vous unir avec elle; mais ce n'est pas „ selon cette union mauvaise & simulée de Florence, qui est plutôt une „ désunion qu'une union, & que nous avons rejettée, bien loin de „ l'accepter. L'union que nous vous proposons doit être formée sur „ une régle immuable, qui est l'Écriture Sainte, comme nous apprenons avec joye que c'est celle que vous avez opposée aux dangereuses „ innovations de l'Eglise Romaine, auxquelles on nous avoit fait entendre que vous n'étiez pas fort contraires, & que même vous vous „ éloigniez en plusieurs choses de l'ancienne tradition de l'Eglise Universelle. Mais depuis peu de tems nous avons été pleinement instruits „ & persuadez que vous revivez, pour ainsi dire, en vous conformant „ au Culte des Chrétiens & à la vraye Religion, & que vous avez un „ désir ardent de vous jetter entre les bras de votre vraye Mere. C'est „ de quoi nous avons été entierement éclaircis par la présence & par le „ témoignage du vénérable Prêtre dont on vient de parler. Il nous a

„ in-

„ instruits en détail de ce qui se passe chez vous, & nous a présenté sa 1451.
„ propre Profession de Foi toute conforme à celle de la Sainte Mere, „ & a reçû d'elle la Doctrine de la vraye foi, qu'il vous rendra & à „ laquelle se doivent conformer tous ceux qui désirent leur salut. Ainsi, „ mes très-chers Freres & Enfans, si les choses sont comme nous l'ap- „ prenons, & comme nous l'espérons, hâtez-vous de vous unir à nous: „ Car où pourriez-vous trouver de quoi résister à vos ennemis que dans „ le sein de la vraye Mere, & dans le fondement du vrai salut? Où „ pourriez-vous vous rafraichir plus agréablement qu'à la source des „ eaux vives? Vous tous qui avez soif, venez donc aux eaux, venez „ & achetez sans argent le vin d'une sobre joye, & sucez le lait des „ Consolations; car nous espérons de la grace de Dieu que vous vous „ accorderez en tout avec nous. Alors nous prendrons un soin tout „ particulier de vous donner des Pasteurs, qui paîtront vos ames de la „ parole de vie, & dont le gouvernement ne vous sera point onéreux. „ Nous voulons bien, suivant l'exemple de l'Apôtre, condescendre à „ vos Cérémonies Religieuses, dans ce qui partira d'un bon fondement „ & d'une intention droite, & qui, en servant à votre édification, ne „ sera pas contraire à celle de la Sainte Mere; car nous n'estimons pas „ qu'on doive se faire aucune peine de tolérer quelque différence, dans „ les Coutumes, quand elles n'ont rien que d'innocent. Veuille donc „ le Dieu tout-puissant vous maintenir dans l'état où il vous a mis, & „ vous faire la grace d'accroître votre nombre, pour la multiplication „ des Enfans de la vraye Mere, à notre satisfaction commune & à la „ gloire de Dieu. Amen (a).

Cette Lettre a été trouvée à Prague en Grec dans la Bibliothéque du Collége de l'Empereur *Charles IV.* & renduë publique par *Gaspard Nydpruch*, Conseiller de *Maximilien II.* Elle est dattée de 1451. & on marque dans l'Inscription, que ce fut deux ans avant la prise de Constantinople, arrivée en 1453. par *Mahomet II.*, comme on pourra le voir dans la suite. Elle est signée de six Prélats Grecs, à la tête desquels est *Nicoméde Macaire* sans doute le Patriarche de Constantinople. On trouvoit dans le même parchemin une Traduction de cette Lettre en Latin fort barbare, avec une addition, qui n'est pas dans le Grec (1).

(a) *Freher.* Scriptores Rer. Bohem. Part. I. p. 235. 237.

IV. Il devoit se tenir cette année une Diète générale à Prague, mais, à cause de la peste, elle fut transférée à *Beneschaw*, à cinq milles de là. Les Bohemiens avoient auparavant envoyé une nouvelle Ambassade à l'Empereur (2), pour demander *Ladislas* & lui déclarer que s'il ne

Diète de *Beneschau.*

(1) *Ad certitudinem atque cautionem omnium ad quos præsentes pervenerint, sigillo consueto imaginis Dei nostri, Jesu Christi Dei, Genitricisque suæ Matris, in cerâ Lazureâ impressa, in buxeo ligno cavato pendentem, sub margine, per sericum funiculum paonagium muniri, nec non subscriptionibus nostris potissimorum corroborari voluimus. Datum die XVIII. Januarii, MCCCCLI. Indict. XV.* Freher. ubi sup.

(2) *Henri de Roses, Zdenko, Sternberg, Jean Maloveiz.*

1451. ne l'accordoit pas à leurs inſtances, ils éliroient un autre Roi. L'Empereur craignant qu'ils n'exécutaſſent ce deſſein dans la Diète où préſidoit *Podiebrad*, envoya une Ambaſſade ſolemnelle (1). *Æneas Sylvius*, porta la parole & tint en Latin ce Diſcours qui fut repeté en Bohemien par *Procope de Rabenſtein*.

Diſcours d'*Æneas Sylvius* à la Diète de Beneſchaw.

„ V. Vous avez demandé à l'Empereur qu'on vous envoyât *Ladiſlas* (Fils d'*Albert*, autrefois votre Roi). Les Hongrois & les Autrichiens ont demandé la même choſe avec importunité (*importunis precibus*). Si l'on vous accorde votre demande, on les offenſera, & ſi on l'accorde aux autres & qu'on vous la refuſe, vous regarderez ce refus comme un mépris. S'il étoit néceſſaire d'opter, l'Empereur préféreroit votre amitié à celle des autres, à cauſe de l'ancienne Alliance de ſes Ancêtres avec la Bohême, & des bienfaits qu'il en a reçûs. Que ſi l'on a égard à la valeur & à la Nobleſſe, qui eſt-ce qui n'envieroit la réputation de la Bohême, qui de notre tems a remporté plus de victoires, que les autres Nations en pluſieurs Siécles? Mais l'Empereur ne juge pas que, pour le préſent, il y ait aucune néceſſité de prendre parti, parce que *Ladiſlas* n'eſt pas dans un âge à pouvoir être utile ni à vous, ni aux Hongrois. Prenons que *Ladiſlas* vienne en Bohême: quel profit en pouvez-vous eſpérer? Pourra-t-il rendre juſtice aux Parties, rétablir les affaires du Royaume, ſe mettre à la tête des Armées, être arbitre de la Paix & de la Guerre? C'eſt ce qu'il n'y a pas lieu d'attendre d'un Prince qui a encore grand beſoin d'être ſous tutelle. Mais ſur tout conſiderez ce qu'il faudra faire à ſon avenement. Il faudra bien de l'argent, pour le recevoir avec une pompe Royale, lui faire une Cour digne de la magnificence de ſes Ancêtres, réparer ſes Palais, lui établir des Miniſtres & des Officiers. Cependant j'apprens que vos Finances ſont épuiſées, vous n'avez point de revenus; il n'y a point d'Impôts publics: Il faudra épuiſer vos propres bourſes pour entretenir votre Roi, & aſſouvir l'inſatiable avidité des Miniſtres. D'ailleurs vous êtes pluſieurs Seigneurs à peu près égaux en Conſeils, en autorité & en richeſſes. Il faudra confier la conduite du Roi à un ſeul, & non à pluſieurs. Celui-là ſera comme le Roi qui aura la garde du Roi, & qui eſt-ce d'entre vous qui n'aimera pas mieux cet honneur pour lui que pour un autre? Ce ſeront les ſemences de nouvelles diſcordes. L'Empereur vous tire de ces fâcheux inconveniens, en ſe chargeant, à ſes propres frais, de la conduite & de l'entretien de l'héritier du Royaume. Entre les mains de qui peut-il être mieux qu'entre les mains de l'Empereur, & d'un Empereur qui eſt ſon proche parent? S'il arrive de la diviſion entre vous & les Hongrois, à qui aura le Gouvernement du Prince, „ on

(1) *Æneas Sylvius* alors Evêque de Sienne, *Procope de Rabenſtein* Baron & Chancelier de l'Empereur, en la place de *Gaſpar Schlich*, mort en 1449. *Albert de Ebersdorff* & *Henri de Truchs*, Autrichiens. *Czechor.* p. 651.

„ on jugera que les uns & les autres ont le même droit, & même les 1451.
„ Hongrois auront ſur vous cet avantage que le Prince eſt né & qu'il a „ été couronné chez eux. Si vous aviez pour Juge l'Empereur, vous „ l'emporteriez ſur les Hongrois; mais il ſe croit préférable à vous dans „ cette affaire, où il s'agit de l'interêt de ſon Couſin (1). Prenez „ donc le ſoin du Royaume. Laiſſez à l'Empereur ſon Pupille. Quand „ il ſera majeur, il vous le confiera préférablement aux autres. Quant „ à ce que vos Ambaſſadeurs ont dit que vous éliriez un autre Roi, l'Empe- „ reur regarde plus cela comme une menace pour l'intimider, que comme vo- „ tre véritable ſentiment. Votre fidélité, juſqu'ici incorruptible, promet „ toute autre choſe. Les bienfaits des Ancêtres de *Ladiſlas* envers vous de- „ mandent une autre recompenſe, & la foibleſſe de ſon âge n'a pas mérité ce „ traitement. Après tout, faites y reflexion, en gens ſages, comme vous „ êtes. Qui pourriez-vous préférer à *Ladiſlas*? Du côté de ſa Mere, „ il tire ſon ſang de quatre Empereurs, & du côté de ſon Père, il eſt „ le cinquieme Duc d'Autriche. Il faut aimer l'obſcurité, pour ne „ pas être frappé de l'éclat d'une ſi illuſtre origine. Conſiderez d'ail- „ leurs ſa puiſſance, ſes alliances, ſes domaines. Il poſſéde l'Autriche „ dans votre voiſinage, la Moravie & la Siléſie lui ſont ſoumiſes. „ Quoique les Hongrois ſemblent vouloir remuer, ils rentreront dans „ leur devoir. L'Empereur, de qui votre Royaume dépend, n'aban- „ donnera pas les interêts & les droits de ſon ſang & de ſa famille. Les „ Ducs de Baviere & de Saxe, les Marggraves de Brandebourg, & preſ- „ que tous les Princes appartiennent de près à *Ladiſlas*. On ne ſauroit „ faire injure à ce Pupille, ſans que toute l'Allemagne s'en reſſente. Je „ ne doute pas que tout ceci ne vous paroiſſe ſuperflu; mais j'exécute „ les ordres de l'Empereur. Il va en Italie avec ſon Pupille. Quand il „ ſera en âge, il vous l'envoyera à vous les premiers, ſi vous demeurez „ fidèles. Je vous laiſſe à déliberer ſelon votre prudence & l'importan- „ ce du ſujet, ſur ce qui eſt le plus avantageux au Peuple & au Royau- „ me de Bohême (a). La deliberation ne fut pas longue. On convint unanimément de remercier l'Empereur de la préference qu'il vouloit bien donner aux Bohemiens ſur les autres Nations ſujettes de *Ladiſlas*, & d'envoyer quelques perſonnes de qualité, pour accompagner ce jeune Prince dans ſon voyage d'Italie.

(a) *Æn. Sylv.* Hiſt. Bohem. C. LVIII. p. 100.

L'Empereur menage *Podiebrad* & celui-ci rend de grands ſervices à ce Prince.

VI. Comme l'Empereur n'ignoroit pas le grand credit de *Podiebrad*, ſur tout depuis qu'il avoit été unanimément déclaré Gouverneur du Royaume, il avoit chargé *Æneas Sylvius*, de ménager ſon eſprit & de l'engager, par de belles promeſſes dans les Interêts du jeune *Ladiſlas*. Quoique *Podiebrad* ne fût pas la dupe de ces promeſſes, il ne laiſſa pas de les écouter, croyant pouvoir ſe mieux ſoutenir dans ſa nouvelle Dignité,

(1) *Frideric III.* & *Albert* Pere de *Ladiſlas*, étoient Couſins à la mode de Bretagne, deſcendus l'un & l'autre d'*Albert* le Sage leur Biſayeul.

1451. gnité, en vivant de bonne intelligence avec l'Empereur, qu'en se brouillant avec lui. Depuis ce tems en effet ils furent toujours amis. *Podiebrad* rendit, en plus d'une occasion, de grands services à l'Empereur, qui de son côté en témoigna sa reconnoissance, en élevant *Victorin* & ses deux Fils à la Dignité de Princes, sous le titre de Princes de *Monsterberg* (a). *Æneas* eut aussi des entretiens sur la Religion avec *Podiebrad*, comme cela paroît par une Lettre fort curieuse qu'il en écrivit au même Cardinal *Carvajal*, qui avoit été Légat en Bohême. Elle mérite de trouver place ici, & elle appartient naturellement à cette Histoire.

(a) *Cochl.* Hist. Huss. L. XII. p. 429. *Theob.* ubi sup. Cap. XVII.

Lettre d'*Æneas Sylv.* sur les Entretiens qu'il eût avec *Podiebrad.*

VII. Apres le préambule, qui n'est qu'un compliment, il raconte qu'étant parti avec ses Collégues de chez le Seigneur de *Maison-Neuve*, ils aimérent mieux aller passer la nuit chez les Taborites à *Tabor* qu'en pleine Campagne, parce qu'ils craignoient les embuscades & les voleurs. Les Taborites ayant eu avis de leur arrivée, allérent au devant d'eux & les reçurent avec joye. „ C'étoit, dit-il, un spectacle curieux de voir ce Peuple rustique & grossier, qui vouloit pourtant paroître civil. Les uns étoient nuds & en chemise, quoiqu'il fît alors fort froid, & qu'il plût beaucoup; les autres avoient des pelisses; Quelques-uns étoient à cheval, à nud, d'autres sans bride, d'autres sans éperons: Il y en avoit de bottez, & d'autres qui n'avoient point de bottes: L'un étoit borgne, l'autre manchot: Ils marchoient pêle mêle & parloient rustiquement. Ils nous offrirent pourtant des rafraichissemens, comme du poisson, du vin & de la biere. Nous entrames aussi dans *Tabor*, que je ne saurois mieux désigner qu'en l'appellant le boulevart & *l'Asyle* des Hérétiques; car c'est là le rendez-vous & la ressource de tous les monstres d'impiété & de blasphêmes, qui se peuvent rencontrer dans la Chrétienté. Là vous voyez autant d'hérésies que de têtes, & il est permis de croire tout ce qu'on veut.

„ A la porte extérieure de la Ville étoient deux boucliers. Sur l'un on voyoit peint un Ange tenant un Calice, comme s'il eût invité à la Communion sous l'Espèce du vin; sur l'autre étoit representé un Vieillard aveugle nommé *Ziska*. Ce Chef des Taborites, après avoir perdu un œil dans son Enfance, avoit perdu l'autre d'un coup de flêche. C'est lui qui remporta tant de victoires sur les fidèles; qui massacra un si grand nombre de Chrétiens, qui brûla tant de Villes, d'Eglises, de Monastères, prostitua tant de Vierges, & tua tant de Prêtres. Les Taborites le suivirent constamment non seulement pendant qu'il ne fut que borgne, mais même quand il devint aveugle; en quoi ils n'avoient pas tort, car quel autre qu'un aveugle pouvoit être le Chef d'un Peuple, qui ne sait ce que c'est que Dieu, qui vit sans Religion & sans mœurs? C'est l'accomplissement de ce que dit le Sauveur, *si un aveugle conduit un autre aveugle, ils tomberont tous deux dans la fosse*; *Ziska* étant proche de sa fin, les Taborites le consultérent sur le Chef qu'ils éliroient après lui.

„ Quand

„ *Quand je serai mort*, dit-il, *écorchez-moi, donnez mon corps aux oi-* 1451.
„ *seaux & faites de ma peau un Tambour. Ce sera là votre Chef, car*
„ *en quelque lieu que les Allemands en entendront le son, ils prendront la*
„ *suite & redouteront* ZISKA *dans ce Tambour* (1). Après sa mort
„ une partie des Taborites s'élut pour Chef *Procope*. L'autre partie ché-
„ rissoit tellement sa mémoire que ne croyant pas que personne fût
„ digne de lui succéder, ils prirent le nom d'*Orphelins*. Non contents
„ d'avoir suivi cet aveugle vivant, ils voulurent le suivre mort, & jus-
„ ques dans les Enfers. Les Taborites le regardent comme un Dieu,
„ ils ont en abomination toutes les peintures, & ils adorent la sienne.
„ (*religiose colunt*). Ils rendent à *Ziska*, un honneur qu'ils refusent à
„ Jésus-Christ (2).

„ C'est une Secte abominable, pestiférée, & digne du dernier
„ supplice. Ils ne veulent pas reconnoître la Primauté de l'Eglise Ro-
„ maine (3). Ils prétendent, que le Clergé ne doit rien posséder en
„ propre, & déchirent les Images de Jésus Christ & des Saints,
„ ils nient le Purgatoire. Ils soûtiennent que les Priéres des Saints
„ qui regnent avec Jésus-Christ, ne servent de rien aux Vivants. Ils
„ n'observent point d'autres Fêtes que le Dimanche & le jour de
„ Pâques. Ils méprisent les Jeûnes, & les Heures Canoniales. Ils
„ communient sous les deux Espèces, & donnent la Communion
„ aux Enfans, & aux fous. Ceux qui officient à la Messe ne réçitent
„ que l'Oraison Dominicale & les paroles Sacramentales, & ne portent
„ que leur habit ordinaire sans aucun ornement sacerdotal. Il y en a
„ qui extravaguent jusqu'à dire, *que le vrai Corps de Jésus-Christ n'est*
„ *pas au Sacrement de l'Autel, & que ce n'en est qu'une représentation,*
„ *comme faisoit Bérenger avant sa rétractation.* Ils n'admettent pour
„ Sacremens que le *Batême*, *l'Eucharistie*, le *Mariage*, & l'*Ordre*, re-
„ jettant la *Pénitence*, la *Confirmation*, & l'*Extrême-Onction*. Ils sont
„ ennemis jurez des Religions Monachales, qu'ils regardent comme
„ des inventions du Diable. Ils n'employent que de l'Eau au Batême,
„ & n'ont point d'Eau Bénite. Ils n'ont point de Cimetiéres consa-
„ crés. Ils enterrent leurs morts dans les Champs, avec les Bêtes, com-
„ me ils en sont dignes. Ils disent que les priéres pour les morts sont
„ inutiles. Ils se moquent de la Consécration des Eglises, & commu-
„ nient indifféremment en tous lieux.

„ Il n'y a rien de quoi ils soient plus soigneux que d'entendre
„ les Sermons. Si quelcun les néglige, s'il demeure à la Maison à dor-
„ mir, à travailler, ou à jouer pendant la Prédication, il est fustigé,
„ & on le fait venir l'entendre par force. Ils ont une Maison de bois,
„ com-

(1) C'est ce qui a déja été raconté à la mort de *Ziska*.
(2) C'est-à-dire, au Crucifix ou à l'Hostie.
(3) *Æn. Sylvius* lui-même n'étoit pas fort éloigné de ce sentiment au Concile de Basle, mais il en changea lorsqu'il fut appellé aux Dignitez Ecclésiastiques.

1451. „ comme une Grange, qu'ils appellent *Temple*. Ils ont là un ſeul Au-
„ tel, qui n'eſt point conſacré, & où ils donnent la Communion. Leurs
„ Prêtres n'ont point de Couronne & ne ſe raſent point. Les Tabori-
„ tes leur fourniſſent du Blé, de la Biere, du Lait, des Légumes, &
„ tous les utenciles néceſſaires à la vie, & leur donnent tous les mois
„ une certaine ſomme (*Sexagenam*) pour achèter du Poiſſon, de la
„ Viande fraiche &, s'ils veulent, du Vin. On n'offre rien ſur l'Au-
„ tel, ils blâment les Dixmes & les Prémices. Ils ne s'accordent pas
„ tous ſur la Religion. L'un croit une choſe, l'autre une autre, &
„ chacun vit à ſa fantaiſie. Cependant, tout ſacrilèges, & tout ſcéle-
„ rats qu'ils ſont, *Sigismond* leur a donné le Droit de Bourgeoiſie &
„ des Immunitez, content d'un fort petit Impôt, au lieu qu'il auroit
„ fallu les exterminer, ou les réleguer aux extrémitez du Monde, dans
„ des carriéres, éloignez de tout commerce avec le Genre humain; ce qui
„ a été honteux & préjudiciable & à lui & au Royaume, parce que,
„ comme un peu de levain aigrit toute la pâte, ainſi la lie de ce Peuple
„ a ſouillé toute la Nation.

„ A préſent il faut vous faire la deſcription de la Ville, dont
„ vous n'avez fait qu'approcher. Elle eſt toute entourée d'un double
„ Mur & fortifiée de Tours & de Remparts. Au Couchant c'eſt un
„ Côteau fort étendu & au niveau de la Campagne, mais défendu par
„ des Rochers eſcarpez. Il eſt baigné d'un côté par une Riviere, qu'ils
„ appellent *Luſinize*, de l'autre côté par un petit Ruiſſeau d'une eau
„ legére, mais fort profonde & de difficile accès. Ce Ruiſſeau va en
„ ſerpentant tout autour de la Ville, juſqu'à ce qu'il joigne la Riviére.
„ Ainſi la Ville eſt défenduë par les Rochers & par l'Eau; elle n'eſt
„ acceſſible que par un Endroit fort étroit & défendu par un Foſſé &
„ une large Muraille. Il faut paſſer trois portes, avant que d'entrer
„ dans la Ville. A la premiere porte, il y a un Rempart de vingt
„ pieds de large & de quarante de hauteur (1). Ils ont acquis par leurs
„ victoires pluſieurs machines de guerre, dont ils font parade ſur la Pla-
„ ce publique. Les murailles de leurs Maiſons ſont de bois ou de mor-
„ tier en confuſion. Les Ruës ne ſont point régulieres, parce qu'ils
„ ont bâti leurs maiſons où ils avoient dreſſé leurs Tentes. Ils ont des
„ ameublemens précieux & beaucoup de richeſſes ramaſſées des dépouil-
„ les de pluſieurs Nations.

„ Au commencement ils vouloient ſuivre les mœurs de la primitive
„ Egliſe, & avoir tout en commun. Ils s'appelloient *Fréres*, & ce qui
„ manquoit à l'un lui étoit fourni par l'autre. A préſent châcun vit
„ pour ſoi, l'un a faim, l'autre s'enyvre. La ferveur de la Charité ſe
„ refroidit, & on ſe laſſa bientôt d'imiter ce modèle. Les premiers
„ Chrétiens, qui jettérent les fondemens de l'Egliſe, faiſoient part à
„ leurs

(1) Voyez à peu près la même Deſcription dans l'Hiſtoire de Bohême du même Auteur. Chap. 40.

„ leurs Fréres de ce qu'ils avoient en propre, ils ne prenoient rien du 1451.
„ bien d'autrui que ce qu'on leur donnoit par Charité, & pour l'amour
„ de Jésus-Christ, mais les Taborites pillent les héritages des autres,
„ ils n'ont de commun entr'eux que ce qu'ils prenent de vive force.
„ Encore n'ont-ils pas vécu longtems sur ce pié-là. Retournez à leur
„ naturel, ils sont tous avares. Comme ils ne peuvent plus exercer de
„ rapines, parce qu'étant fort affoiblis, ils redoutent leurs voisins, ils
„ s'adonnent au négoce & à des gains sordides. Il y a bien dans cette
„ Ville quatre mille habitans qui pourroient porter les Armes; mais
„ ayant appris des mêtiers, ils gagnent leur vie à faire des étoffes de Fil
„ & de Laine, & on les croit peu propres à la guerre. D'abord ils
„ n'avoient point de biens en fonds de Terre; mais ils s'emparérent de
„ ceux de la Noblesse & des Monastères, & *Sigismond*, peut-être con-
„ tre tout Droit divin & humain, les leur a adjugez à perpétuité.

„ Je viens de vous raconter ce que c'est que cette Ville, les mœurs
„ de ce Peuple, ce Senat d'hérétiques, cette Synagogue de méchance-
„ té, ce domicile de Satan, ce Temple de Bélial & ce Regne de Luci-
„ fer. Ce fut lorsque j'y passai la nuit, que j'appris de mon hôte
„ tout ce que je viens de vous raconter. Je l'exhortois à renoncer à de
„ si grandes erreurs. Il n'étoit pas tout-à-fait indocile, & il ne rejet-
„ toit pas mes remontrances. Il avoit dans la Chambre où il couchoit
„ des Images de la bienheureuse Vierge & de Jésus-Christ, auxquelles
„ il rendoit son Culte en cachette. Je crois qu'il se convertiroit s'il ne
„ craignoit de perdre ses biens; car il est riche. Mais la plûpart aiment
„ mieux perdre leur ame que leur bien, & l'argent en fait périr plusieurs,
„ selon le dire du Sauveur.

„ Le lendemain, les Magistrats de cette sordide Ville nous vinrent
„ trouver & nous remerciérent de notre visite. Comme je jugeois bien
„ qu'ils étoient plus civils en paroles qu'en effet, je dis à mes Collé-
„ gues, *Nous avons mal fait d'avoir communication avec une race cri-*
„ *minelle & ennemie de Dieu. Je ne croyois pas y trouver tant & de si*
„ *grandes erreurs que j'y en ai trouvé. Je croyois que ce Peuple n'étoit*
„ *séparé de nous que par la Communion sous les deux Espèces. Mais à*
„ *présent je sai par expérience qu'il est hérétique, infidèle, rebelle à Dieu*
„ *& sans Religion. C'est pourquoi, si nous voulons décharger nos Con-*
„ *sciences il faut parler de maniere qu'ils ne puissent pas croire que nous*
„ *approuvons leur conduite, ni se vanter que les Ambassadeurs du Roi des*
„ *Romains ont eu communication avec eux. Procope* approuva la propo-
„ sition; mais les Autrichiens, timides comme des Lièvres, n'y vou-
„ lurent pas consentir, quoique je me proposasse de leur parler d'une
„ maniere, qui ne les auroit point irritez. Il fallut nous retirer, &
„ sans faire le Service divin, quoiqu'il fût Dimanche, de peur de com-
„ muniquer avec des hérétiques.

„ J'avois envie d'aller à Prague, cette Capitale si fameuse. Mais
„ la peste y étoit si fort, qu'elle enlevoit par jour deux cens personnes.

1451. „ Ce qui avoit obligé les Grands de Bohême à transférer leur Diète à „ *Beneschaw*, à vingt-cinq mille pas de Prague. Pendant que nous „ étions là, l'Impératrice *Barbe*, Femme de *Sigismond* & Sœur de „ *Frideric* Comte de *Cilley*, mourut. On porta son Corps, dans le „ Château de Prague. C'étoit une Femme de courage (a), mais qui, „ à ce qu'on dit, ne croyoit gueres une autre vie. Si elle a vécu pieu-„ sement, elle reçoit à présent sa recompense. On dit qu'elle est morte „ en bonne Chrétienne.

(a) *Cordata.*

„ Quand nous fûmes arrivez à Beneschaw, nous y trouvâmes la Diè-„ te assemblée. Les Barons étoient *George de Constad* & de *Podiebrad* (1), „ *Henri de Rosemberg*, *Alscho*, & *Zdenko*, *Pierre de Sternberg*, *Zden-„ kohas*, *Jean de Zimris*. *Jean de Chiabel*, *Zdenkostka*, *Jean de Ma-„ lowis*, *Jean de Radok*, & plusieurs autres Barons. Il y avoit des „ Députez de toutes les Villes, de *Prague*, de *Cuttemberg*, de *Pilsen*, „ de *Lawnis*, de *Colin*, de *Glataw*, de *Gratz*, de *Litomeritz*, de „ *Schlane*, de *Zatec*, de *Budneïs*, de *Tabor*, Catholiques & Héréti-„ ques, tout étoit pêle-mêle. Vous eussiez dit que c'étoit l'accomplis-„ sement de la Prophétie d'Esaïe. *La Genisse & l'Ourse paîtront ensem-„ ble, & leurs petits reposeront ensemble.* La plûpart des Grands sont „ Catholiques. La plûpart des Villes sont Taborites, ou suivent *Rocki-„ zane* (2). Il en venoit à nous plusieurs des deux Partis, s'accusant „ les uns les autres. Comme cette Diète se tenoit à notre occasion, & „ pour entendre la réponse de l'Empereur aux Bohemiens, nous fûmes „ trois jours en conférence avec eux. Le quatrieme, on donna de part „ & d'autre la derniere réponse, & on se sépara. On avoit reçu aupa-„ ravant des Lettres du Margrave de Brandebourg, par lesquelles ce „ Prince demandoit une entrevuë entre les Grands du Royaume & le „ Cardinal de St. *Pierre*, Légat Apostolique, pour la pacification de „ l'Eglise. Nous en fîmes la proposition; & elle fut acceptée, & on „ convint de se trouver à la St. *Martin* à *Litomeritz*. Les Margraves „ de Brandebourg furent établis pour Médiateurs entre le Royaume & „ le Légat. Dieu veuille mettre fin aux discordes & faire fleurir la Foi „ en Bohême!

„ C'est dans cette vuë que je priai *Procope*, de me servir d'Interprête „ auprès de *Podiebrad*, jugeant bien que, si je pouvois gagner un Sei-„ gneur si puissant & si accrédité dans tout le Royaume, ce seroit un „ grand acheminement à ramener les autres. Nous fûmes longtems en-„ semble, & pour abreger, je mettrai nos Entretiens en forme de Dialo-„ gue, comme je vois qu'a fait *Ciceron* & plusieurs autres, qui ont in-„ troduit des Interlocuteurs.

Dialogue entre *Æneas Sylvius* & George de *Podiebrad.*

„ ÆNEAS. Magnifique Seigneur (*Vir Magnificus*) ce n'est, ni „ pour une affaire particuliere, ni pour un sujet des peu d'importance, „ que

(1) Il fut Gouverneur & puis Roi de Bohême.
(2) C'est-à-dire, sont simplement Calixtins.

„ que j'ai ſouhaité m'entretenir avec vous. C'eſt pour le repos de ce 1451.
„ Royaume & pour votre propre bien, ſi vous voulez me donner une
„ audience favorable.

„ GEORGE. J'écouterai avec plaiſir tout ce qu'il vous plaira de
„ me dire.

„ ÆN. Mais au moins je vous parlerai avec cette charité qui ne
„ diſſimule rien & qui agit franchement.

„ G. C'eſt ce que je demande; parlez ſeulement.

„ ÆN. Ce Royaume a été un des plus riches & des plus floriſſants
„ Royaumes de l'Occident: On y a vû fleurir des Ordres Religieux,
„ les Arts & les Sciences; aujourd'hui il eſt pauvre, attenué & tout
„ déchiré. D'où vient cela? Jéſus-Chriſt en rend la raiſon. *Un Royau-*
„ *me diviſé contre lui-même ne ſauroit ſubſiſter.* Vous autres Bohemiens,
„ non ſeulement vous êtes diviſez entre vous, mais vous êtes ſéparez
„ de la plus grande partie de la Chrétienté: Vous n'écoutez pas l'Egli-
„ ſe Romaine, qui eſt la Mére & la Maîtreſſe des fidèles: Vous ne
„ recevez pas les Décrets des Conciles. Au lieu que, ſi vous vouliez
„ embraſſer l'unité & marcher d'un commun accord dans la Maiſon
„ du Seigneur, votre Royaume reprendroit bientôt ſa premiere ſplen-
„ deur. Vous donc qui entrainez les Peuples où vous voulez, vous
„ pouvez vous faire un grand nom & gagner les bonnes graces du Sié-
„ ge Apoſtolique, en lui rendant ſes Enfans, que Satan lui a enlevez.
„ Rendez au Ruiſſeau la communication qu'il avoit avec ſa ſource, ſi
„ vous ne voulez pas qu'il tariſſe & qu'il demeure à ſec. Il ne tient
„ qu'à vous de les faire tous rentrer dans le ſein de l'Egliſe. Vous
„ acquerrez, par cette démarche, la faveur & l'amitié du Pape & de
„ l'Empereur, & quand *Ladiſlas* viendra dans ſon Royaume, vous en
„ ſerez le Tuteur & le Père, & il vous aura les dernieres obligations
„ de lui avoir remis le Royaume paiſible, purgé d'erreurs, bien mori-
„ gené & fervent dans la Foi. Une ſi belle action vous comblera d'une
„ gloire immortelle, vous & votre poſtérité après vous de Siécle en
„ Siécle, & vous méritera une éternelle félicité, car il eſt certain que
„ ceux qui ont illuſtré, aggrandi, ſoutenu & défendu leur Patrie
„ ont dans le Ciel un lieu tout préparé, pour y vivre éternellement
„ heureux. Si donc vous ſavez quelque voye pour procurer l'union,
„ inſtruiſez-m'en, j'en informerai le Siége Apoſtolique. Vous avez
„ bien fait de conſentir à une entrevuë avec ſon Légat, car ce Cardi-
„ nal eſt un bon Père, qui ne demande que votre bien. Il eſt d'ailleurs
„ fort habile & fort éclairé, & il ne manquera pas d'ouvrir des moyens
„ d'union. Je ne ſai pourtant quel pouvoir il a. Mais ſi je ſavois ce
„ que vous ſouhaitez, j'en donnerois avis au Pape, qui pourroit auto-
„ riſer ſuffiſamment ſon Légat, avant l'Entrevuë.

„ G. Je vous rens graces, mon Père, du ſoin que vous prenez de
„ notre Royaume. Il eſt, comme vous le dites, fort affoibli & fort
„ abbatu. Dieu ſait à qui en eſt la faute. Pour nous, nous ne deman-

 „ dons

1451. „ dons que la Paix. Nous ne faisons point la guerre pour faire la guer-
„ re, mais pour avoir la Paix. C'est malgré nous que nous prenons,
„ les armes & que nous livrons des Combats. Nous avions envoyé au
„ Concile de Basle, & nous avions fait un certain Accord avec les Pè-
„ res de ce Concile. Si on l'eût gardé, nous serions en paix avec le
„ Siége Apostolique, & avec les autres Chrétiens, & il n'y auroit
„ nulle division dans le Royaume; mais on le viole tous les jours. On
„ nous traite d'Hérétiques & de Schismatiques. Si quelqu'un d'entre
„ nous meurt chez vous, on leur donne la sépulture des Anes. Nos
„ Ecclésiastiques, quoique sages & savans, ne sauroient être consacrez
„ nulle part. On fait des railleries de ceux qui communient sous les
„ deux Espèces. Le Cardinal de St. Ange (1) a été envoyé Légat
„ auprès de nous. Nos Prêtres l'ont écouté, & j'ai été moi-même à
„ ces Conférences, nous avons demandé le renouvellement & la confir-
„ mation de nos Traitez. S'il eût voulu nous écouter favorablement,
„ il eût empêché bien des scandales qui sont arrivez depuis; mais il a
„ rejetté nos priéres là-dessus, & il parloit même comme s'il n'avoit
„ jamais parlé de ces Conventions avec le Concile de Basle. Nous sa-
„ vons pourtant qu'elles sont valides & authentiques, & que le Con-
„ cile les a autorisées avant qu'il fût dissous par *Eugene IV*. Que si *Ni-
„ colas V.* veut que nous lui prêtions obéissance, il n'a qu'à ordonner
„ qu'on nous garde la foi, & alors il nous verra soumis à son autorité.
„ C'est l'unique & le plus court chemin à la Paix & c'est par là qu'il
„ y faut aller.

„ ÆN. C'est l'usage parmi les hommes de rendre la pareille. Pour-
„ quoi vous plaignez-vous qu'on ait violé le Traité, puisque vous avez
„ été les premiers à le violer? Car, non contents de communier sous
„ les deux Espèces, vous condamnez ceux qui ne communient que
„ sous une seule.

„ G. Où est ce que nous les condamnons?

„ ÆN. Lorsque vous dites, *qu'il n'y a point de salut sans la Com-
„ munion sous les deux Espèces*, vous nous condamnez tous comme de
„ malheureux hérétiques. Qui s'étonnera qu'on use de récrimination en
„ vous traitant de même? Vous m'alléguez vos Traitez, & vous dites
„ qu'ils ont été autorisez par le Concile: Je le veux. Cependant le
„ Concile n'est pas de votre opinion, puis qu'il ne croit point que la
„ Communion sous les deux Espèces soit nécessaire, ni que Jésus-
„ Christ ait commandé de communier ainsi le Peuple.

„ G. Si la Communion sous les deux Espèces n'a pas été comman-
„ dée, la Communion sous une seule Espèce, ne l'a pas été non plus;
„ car celui qui a ordonné de communier les Peuples sous l'Espèce du
„ Pain a aussi ordonné de communier sous l'Espèce du Vin, & l'a ainsi
„ mis en usage.

„ ÆN.

(1) C'est *Carvajal* lui-même, à qui cette Lettre est écrite.

„ Æn. Jésus-Christ n'a pas donné le Sacrement au Peuple, il ne l'a „ donné qu'aux Apôtres; mais ce n'est pas le tems d'entrer dans cette „ discussion. Laissez-moi reprendre le fil de mon discours. 1451.

„ G. Poursuivez: Je vous écoute.

„ Æn. Qui s'étonnera que le Légat n'ait pas voulu renouveller vos „ Traitez ? Lorsqu'on vous accorda la Communion sous les deux Espè- „ ces, on ordonna à vos Prêtres de dire en l'administrant que Jésus- „ Christ tout entier n'est pas moins sous l'une que sous l'autre; Ils „ n'en font rien. On leur a défendu de donner la Communion à des „ Enfans & à des fous; Ils la donnent. On leur a défendu de contrain- „ dre personne à communier sous les deux Espèces; Ils y contraignent „ & ils refusent la sépulture à ceux qui ne le font pas. Ils ne reçoivent „ personne parmi eux qu'à cette condition. Ils y invitent, ils y pro- „ voquent, ils pressent les gens. Ils doivent retenir les usages & les ri- „ tes de l'Eglise Universelle, ils les négligent entierement, mêlant des „ Chansons en langage vulgaire à l'Office divin. La belle obeissance! „ La belle observation de Traité! Ils font ce qu'on leur défend & „ ne font pas ce qu'on leur commande. Puisque vous abusez de votre „ Privilége, que vous transgressez les Loix des Pères, en désobéissant „ au Concile, vous avez tort de vous plaindre que le Légat n'ait pas „ voulu renouveller un Traité dont vous avez fait un mauvais usage.

„ G. Il y a dans nos Conventions un Article qui porte que *quoique* „ *quelques-uns ne reçoivent pas d'abord le Rit généralement observé, cela* „ *ne doit pas porter préjudice au Traité, ni interrompre l'Union.*

„ Æn. Cela est vrai, s'il n'y en avoit que quelques-uns; mais „ comme tous rejettent les rites & usages de l'Eglise; c'est une infrac- „ tion qui ôte au Traité toute sa force. D'ailleurs il ne s'agit pas seu- „ lement d'un Rit ou d'une Cérémonie, il s'agit de la Foi; car, en „ établissant la néceffité de la Communion sous les deux Espèces, per- „ mettez-moi de vous dire que vous vous éloignez de notre Foi.

„ G. J'ignore ces choses. Je vous dis seulement que si l'on ne nous „ tient pas nos Traitez, il n'y aura point de paix, & il ne sera plus „ parlé de concorde. Si nous reprenons une fois les armes, vous ne „ manquerez pas de nous offrir l'observation des Traitez; mais nous „ n'accepterons pas vos offres. Nous ne sommes pas si peu de gens „ que vous croyez. Il y en a beaucoup de notre sentiment dans le voi- „ sinage, & au premier signal ils se mettroient en campagne avec une „ Armée. Vous savez ce qui s'est passé les années précédentes. Si le Pape „ est sage, il ne doit pas s'amuser à discuter, si nous avons perdu nos „ priviléges ou non, de peur que nous ne nous fassions raison par la „ voye des armes, & que nous ne nous en fassions donner de plus „ grands. Quand on a les armes à la main, on force l'ennemi à don- „ ner tout ce qui avoit été refusé injustement. On vous promettra „ peut-être de grosses Armées, & de se faire passage chez nous l'épée à la „ main. Mais nous connoissons le Caractère & les forces de nos voi-

„ sins.

1451. „ ſins. Si donc j'avois un conſeil à donner au Pape, ce ſeroit de tenir „ les Traitez.

„ Æn. Je vois que vous comptez beaucoup ſur les Armes, & que „ vos victoires paſſées redoublent votre courage. Mais il arrive ſou- „ vent que les Méchans remportent des victoires pour éprouver les Bons. „ La Victoire n'accompagne pas toujours la Vérité. Les jugemens de „ Dieu ſont extrêmement profonds. Vous avez vaincu long tems. Que „ ſavez-vous ſi votre jour n'eſt pas venu? Les Armes ſont journalieres, „ & il ne faut pas trop ſouvent tenter la fortune. Vous n'avez plus le „ même crédit qu'autrefois: Pluſieurs de vos gens vous ont abandonné. „ S'il ſe donne un combat vous courez riſque d'être attaquez devant & „ derriere. On n'a plus la même opinion de votre foi que l'on croyoit „ d'abord Sainte & Evangélique, & il y en a qui vous haïſſent autant „ qu'ils vous ont aimez.

„ Mais laiſſons cela. Vous dites que la paix ne dépend que de l'ob- „ ſervation des Traitez. Il me ſemble qu'elle dépend de trois choſes „ importantes, & dont il n'eſt pas aiſé de convenir. 1. Des Traitez, „ comme vous le dites. 2. Des Biens de l'Egliſe dont on s'eſt emparé. „ 3. De l'établiſſement d'un Archevêque. Quand les Traitez ont été „ violez, c'eſt une grande affaire que de les renouveller. Ceux qui ont „ les Biens Eccléſiaſtiques auront de la peine à les reſtituer. Et vous „ faites une violence en demandant uniquement *Rockizane*, & ſi je ne „ me trompe, le Pape ne conſentira jamais à l'élever à cette Di- „ gnité.

„ G. J'ai déja dit ma penſée ſur les Traitez. Si le Pape ſe montre „ dur, il trouvera le Royaume plus dur encore. Je ne ſai pas qui l'em- „ portera; mais je ſai bien ce que dit l'Ecriture; *que ſi le fort s'attaque* „ *au fort, ils tomberont tous deux.* Ni vous ni moi ne gagnerons rien à „ la diſpute.

„ Je ne fais pas grand cas de l'objection qui concerne les Biens Ecclé- „ ſiaſtiques; car ceux qui les ont uſurpez ne peuvent les garder de droit. „ La Loi du Royaume ne les favoriſe nullement. Mais comme quel- „ ques-uns poſſédent ces Biens par preſcription, qu'il y en a beaucoup „ qui ſont engagez pour peu de choſe, que ſelon la coûtume établie dans „ le Royaume, les Biens ſe doivent vendre à proportion de leurs reve- „ nus, de maniére que ce qui rapporte cinq Ecus de rente, ſe vend & „ s'achete ſur le pié de cent Ecus de capital, & qu'il y a tel poſſeſſeur „ d'un bien de la valeur de cent Ecus qui n'en a prêté que dix, vingt „ ou davantage, on pourra les contraindre de reſtituer ſur le champ ce „ qu'ils poſſédent au deſſus des ſommes prêtées, ſur le pié de cent E- „ cus de capital pour cinq Ecus de revenu, & ils ne pourront retenir „ le reſte par devers eux que juſques à ce qu'on ſoit en état de les rem- „ bourſer (1).

„ Quant

De bonis Eccleſiaſticis non eſt apud me grande pondus. Nam qui occupant nullo ſe jure de-

„ Quant à l'Archevêque, je ne ſai pourquoi le Pape ſe rend ſi dif- 1451.
„ ficile pour la confirmation de *Rockizane* que nous avons élû du con-
„ ſentement de l'Empereur, & que nous nous ſommes engagez de ſoû-
„ tenir.

„ ÆN. Vous vous plaignez toujours qu'on enfraint les Traitez, &
„ c'eſt vous ſeuls qui les violez dans cette occaſion.

„ G. Comment donc?

„ ÆN. Vous avez promis dans le Concordat de vous en tenir aux
„ uſages de l'Egliſe Univerſelle, à la reſerve de la Communion ſous les
„ deux eſpèces. Or l'uſage de l'Egliſe Latine, dont vous êtes Mem-
„ bres (1), eſt que les Archevêques ſoient élûs par les Chapitres des
„ Egliſes, pour être confirmez par autorité Apoſtolique, ou que le
„ Pontife Romain pourvoye lui ſeul aux Egliſes vacantes; Mais vous
„ voulez introduire un autre uſage & une nouvelle méthode. Quand
„ l'Egliſe vient à vaquer, vous faites l'élection par le Peuple, & quoi
„ que ce ſoit à l'Egliſe à éxaminer celui qui doit être élû, & au Pape
„ à approuver l'Election, ſi on ne vous donne pas *Rockizane*, vous n'en
„ voulez point d'autre. N'eſt-ce pas là violer les Traitez?

„ G. Si c'eſt un Privilege du Royaume de s'élire un Archevêque,
„ pourquoi le Pape ne nous le laiſſeroit-il pas?

„ ÆN. Il vous le laiſſeroit, ſi vous l'aviez; mais vous n'avez point
„ ce droit.

„ G. C'eſt une ancienne Coûtume du Royaume qu'à la priére du
„ Roi, le Chapitre élit l'Archevêque, & que le Pape le con-
„ firme.

„ ÆN. Je ne le conteſte pas; mais ici le Chapitre n'a point élû,
„ & après une ſi longue vacance, il n'a pas eu droit de le faire. D'ail-
„ leurs il y a des Accuſations graves contre celui que vous regardez
„ comme élû.

„ G. A mon avis le Pape feroit une bonne œuvre s'il vouloit con-
„ firmer *Rockizane*; car c'eſt un homme qui, par ſes prédications,
„ pourroit être d'une grande utilité & au Siége Apoſtolique & au Ro-
„ yaume & à *Ladiſlas.*

„ ÆN. Cela pourroit être, comme vous le dites; mais ce n'eſt
„ pas un Conſeil à me donner, encore moins, à mon avis, au Pape.
„ Nos Jugemens ſont fort différens des vôtres ſur ce Perſonnage.

„ G. Je

defendunt, neque his Regnum favet. Verùm quia nonnullis præſcripta ſunt hæc bona & multa pro paucis jacent pignori cum Regni mos ſit quæ bona ſingulis annis quinque ſexaginta habent cenſus ea centum ſexagenis emi; hi autem pro centum ſexagenis & decem & viginti & amplius impignoratas habent, compelli poterunt quos ſupra Conſuetudinem cenſus occupant hos ut è veſtigio reſtituant, reliquos teneant donec reſtituantur. Sic mox Eccleſiæ reſtaurabuntur breveque poſt tempus omnia vendicabunt, vel ſi placuerit melior modus inveniretur.

(1) On a prouvé, dans le premier Livre de cette Hiſtoire, que les Bohemiens étoient originairement de l'Egliſe Gréque.

1451. „ G. Je le croirois bien, parce qu'il y a tant de gens qui l'accu-„ ſent, & qui le blâment, quoi qu'à tort, que j'eſtime que bien loin „ de m'en croire, on n'écouteroit pas même *St. Pierre* lui-même, s'il „ diſoit du bien de *Rockizane* à Rome.

„ Æn. L'Apôtre avertit de ne point choiſir un Néophyte pour E-„ vêque de peur qu'enflé d'orgueil, il ne tombe dans la Condamna-„ tion du Diable. Or votre *Rockizane* n'eſt pas à la vérité novice dans „ la Foi; car il n'en a point, il blâme hautement le Siége Apoſtolique „ dans ſes Sermons. En ſoûtenant, comme il fait, la néceſſité de la „ Communion ſous les deux Eſpèces, il taxe toute l'Egliſe d'erreur. Il „ prétend tenir des véritez que l'Egliſe Romaine conteſte. Mais c'eſt „ un Impoſteur, & la vérité n'eſt point en lui. Il s'eſt mis de ſon „ propre mouvement à la tête des téméraires habitans de Prague, ſans „ nulle vocation divine & ſans aucune ordination. Il prend le nom d'E-„ vêque, & il en uſurpe l'office malgré le Vicaire de Jeſus-Chriſt. Sa „ Doctrine gagne comme un Cancer, & verſe dans les Ames un poi-„ ſon mortel. Ce n'eſt pas la Chaire Pontificale, c'eſt la Chaire de peſ-„ tilence qu'occupe votre *Rockizane*, qui eſt un Maître Sophiſte & un „ franc ſeducteur. Il a laiſſé la Fontaine d'eau vive pour ſe creuſer des „ Citernes crevaſſées, qui ne contiennent point d'eau. Je vous parle à „ cœur ouvert. Comment le Pontife Romain pourroit-il con-„ fier une ſi grande Egliſe à l'ennemi de toute l'Egliſe, qui veut y in-„ troduire des pratiques nouvelles, qui refuſe de ſe ſoûmettre à aucun „ examen, qui veut commander à tous & ne dépendre de perſonne, & „ qui trouble la paix par la fureur de la diſcorde? N'eſt-ce pas mettre „ le Loup dans la Bergerie? Que penſeroient de nous les autres du Ro-„ yaume qui ſont demeurez inébranlables dans la Foi de l'Egliſe Romai-„ ne? Si le Pape conſentoit à l'élection de *Rockizane*, ils lui tiendroient „ ſans doute ce Langage. *St. Père, à qui nous confiez-vous? Entre les* „ *mains de qui nous mettez-vous?* *Nous vous avons été fidèles, & vous* „ *mettez nos ames à la boucherie. N'y a-t-il perſonne parmi nous que* „ *vous puiſſiez nous donner pour Archevêque? Nous ſommes encore en* „ *grand nombre dans le Royaume, tant de la Nobleſſe que du Peuple. A* „ *quoi vous a ſervi notre fidélité & notre conſtance, ſi vous nous préfé-* „ *rez nos ennemis & les vôtres? Les autres auront un Archevêque qui les* „ *communiera ſous les deux Eſpèces, & nous, qui communions ſous une* „ *ſeule, nous ſerons laiſſez Orphelins?* Je ne crois pas que ce que vous „ demandez ſoit pratiquable. L'eſpérance de *Rockizane* & la vôtre eſt „ vaine. Si vous voulez avoir la paix, laiſſez là *Rockizane*, car votre „ engagement avec lui ne vous lie nullement. C'eſt aſſez que vous ayez „ fait en ſa faveur tout ce qui a été en votre pouvoir, nul n'eſt tenu à „ l'impoſſible. Il ne vous appartient pas d'ailleurs de contraindre le Pa-„ pe. Suivez les Cérémonies & les uſages de l'Egliſe. Conformez-vous „ au reſte des Chrétiens, & alors vous vous reſſentirez des faveurs du

„ Pape,

„ Pape, vous gagnerez l'affection de tout le monde, & vous verrez la „ paix & la prospérité dans le Royaume. 1451.

„ G. Je vois avec plaisir que vous avez le cœur sur les lèvres. Peu „ s'en faut que je n'acquiesce à vos raisons. Je vois bien qu'il faut re„ noncer à *Rockizane*, & jetter les yeux sur un autre. Mais comme il „ a été élû par le Royaume, il faut tâcher de l'engager à renoncer à „ son élection, & alors nous en demanderons un au Siége Aposto„ lique.

„ ÆN. Faites comme vous l'entendrez, pourvû que *Rockizane* se „ désiste. S'il se repent & s'il s'humilie, il trouvera grace devant le Sié„ ge Apostolique, dont le bras n'est pas raccourci. Pour vous, si, com„ me je l'ai déja dit, vous pouvez venir à bout de cette affaire, vous „ devez vous attendre au comble des honneurs. Mon avis est pourtant „ que vous jettiez les yeux, non sur un seul, mais sur plusieurs, que „ vous proposerez au Pape, afin qu'il puisse en choisir un, dont la Doc„ trine & les mœurs soient approuvées.

„ Au reste il a été fait mention de la Communion sous les deux Es„ pèces, & du Commandement du Seigneur à cet égard. Mais le tems „ ne me permet pas de vous exposer à présent le Mystère d'un si grand „ Sacrement. D'ailleurs ce qui en a été discuté & décidé au Concile „ de Basle doit vous suffire, & à tout Chrétien. Cependant, parce „ que vos Prêtres ne sont pas encore convertis, & qu'ils aiment mieux „ abonder imprudemment dans leur sens, que de nous écouter avec do„ cilité, je vous conseille, lorsque *Jean de Capistran*, qui est un doc„ te & saint homme, sera arrivé, de lui ouvrir votre cœur, & de lui „ exposer tous vos doutes: Car quand on veut guérir, il faut découvrir „ la playe. Il ne tiendra qu'à vous de l'être.

„ G. Nous pourvoirons, touchant *Rockizane*, à ce qui convien„ dra à la paix du Royaume. Dès que j'ai ouï parler de *Jean de Ca„ pistran* j'ai résolu par avance de faire ce que vous me conseillez; car je „ ne presume pas trop de moi-même, & je ne m'en fie pas non plus tout „ à fait à nos Prêtres. Mais je prens congé de vous, le tems m'appel„ le à d'autres affaires.

„ ÆN. Je prens aussi congé de vous, & je vous prie de vous „ souvenir de nos entretiens. C'est ainsi que nous nous séparâmes. Nous „ avons parlé de plusieurs choses, mais je vous ai rapporté fidélement „ la substance de tout ce qui s'est dit au regard de l'Eglise. Je ne „ crois pas que cette Conférence soit inutile. *George de Podiebrad* a „ un grand pouvoir en Bohême. Il a dans son parti ceux qui commu„ nient sous les deux Espèces, & plusieurs de l'autre parti se joignent à „ lui dans ce qui regarde la guerre. S'il y a quelqu'un qui puisse ga„ gner les Villes, c'est lui. Passons à d'autres choses.

„ Quand la Conférence fut finie, *Henri de Rosemberg* vint nous „ trouver & nous dit qu'il avoit ordre de son Père de ne point re„ tourner sans nous amener avec lui. Il nous en pria avec tant d'instan-

1451. „ ce qu'il fallut lui promettre d'y aller. Passant auprès de *Tabor*, à „ l'heure de diner, les Taborites sortirent de la Ville, pour inviter *Rosemberg* avec nous à aller diner chez eux. Ce Seigneur me demanda „ si je voulois y aller. *Je ne veux plus*, lui dis-je, *loger chez des ennemis de la Foi. Rosemberg* en étoit fâché, il avoit envie de voir la „ Ville, & il n'osoit pas me laisser seul. Les autres m'accusoient de dureté & d'incivilité, de n'avoir pas cette complaisance pour ce Gentilhomme. *Procope* me reprocha de ne pas vouloir embrasser l'occasion „ de décharger ma Conscience, en disant à ces gens-là ce que j'aurois „ voulu leur dire la premiere fois. Je me rendis à ce reproche; j'entrai „ dans la Ville, mais sans y boire ni manger. Je retournai pourtant „ chez mon ancien hôte, & j'y demeurai pendant qu'on dînoit. A peine étois-je descendu du chariot que les Prêtres de la Ville me vinrent „ trouver. C'étoit *Nicolas*, qu'ils appelloient Evêque, mauvais vieillard (1), *Jean Galeth*, qui avoit quitté la Pologne, pour éviter le „ feu, & *Wenceslas Coranda*, vieux Esclave du Diable, qui soûtient que „ le Sacrement de l'Autel n'est qu'une figure, & une représentation. Il „ y avoit avec eux plusieurs Ecoliers & Bourgeois qui savoient le Latin; car cette race perfide n'a que cela de bon qu'elle aime les Lettres. „ Ils nous firent à peu près ce compliment: *Nous vous sommes fort obligez, mon Père, d'avoir bien voulu entrer dans notre Ville, & nous „ rendre visite. Nous vous y recevons de tout notre cœur, & nous vous „ y offrons de tout ce que nous avons. Nous n'étions pas présens la premiere fois que vous y êtes venu. Puisque nous jouissons de votre présence, faites-nous la grace de nous départir quelque consolation, afin que „ votre séjour ici ne soit pas sans fruit.* Ravi d'une si belle occasion, „ je leur tins ce discours: *C'est un effet de votre Civilité dont je vous sai „ très-bon gré, de m'être venu trouver & de m'offrir de vos biens. On „ doit encore faire beaucoup de cas des gens hospitaliers, selon le précepte „ de* St. Paul, *de poursuivre l'hospitalité. Ce mot de* poursuivre *est pour „ marquer qu'il ne faut pas s'acquitter superficiellement de ce devoir & „ par compliment, ou par maniere d'acquit, mais avec autant d'ardeur „ que s'il s'agissoit de quelque grand avantage. Pour moi j'ai résolu de „ demeurer à jeun jusqu'au soir; Mais comme vous me demandez de la „ consolation, je vous dirai ce que je crois de plus propre à vous en donner, non en termes sublimes & affectez, comme sont les discours de la „ sagesse humaine; mais avec une affection cordiale. Je vous ouvrirai les „ trésors de la Sagesse & de la Vérité. Dieu veuille que vous receviez „ mes paroles en aussi bonne part que je vous les dis.* Comme ils me parurent bien disposez à m'écouter favorablement, je les fis asseoir, bien „ résolu à combattre vigoureusement pour m'acquitter de ma parole & „ de mon serment.

„ Pour

(1) *Malorum dierum plenus*, selon mon Manuscrit, & non *malorum aucum* selon les Imprimez.

„ Pour vous rendre compte de cette Conférence, je me servirai de 1451.
„ la voye du Dialogue, comme j'ai déja fait. Si vous voulez m'é-
„ couter vous entendrez mes inepties (*ineptias*) & vous verrez le com-
„ bat d'un jeune homme avec de hardis vieillards.

„ Æn. Puisque vous souhaitez, Messieurs les Taborites, quel-
„ que consolation de moi, il faut que vous soyiez pressé de quelque mal:
„ On ne console pas les gens heureux, mais ceux qui sont dans l'afflic-
„ tion & dans la misére. Or comme je vois que votre Ville est abon-
„ dammment pourvûë de biens temporels, que vous avez la paix avec
„ vos voisins, & que vous joüissez d'une bonne santé, je ne comprens
„ pas que vous ayiez besoin de consolation, si ce n'est peut-être que
„ vous êtes chancelans dans la Foi & que vos doutes vous inquietent:
„ ce qui est assez vraisemblable. Car comme vous différez de l'Egli-
„ se Universelle en plusieurs choses, il faut nécessairement que votre
„ Foi soit chancelante, & que vos esprits soient troublez par des dou-
„ tes. C'est donc là-dessus que rouleront mes Consolations.

„ Les doutes que vous avez viennent apparemment de l'Ecriture
„ Sainte; car elle n'est jamais si claire qu'elle ne soit susceptible de di-
„ vers sens, & c'est de là que sont venus la plûpart des Schismes qui
„ sont arrivez dans l'Eglise dès son commencement. Mais Dieu savoit
„ ce qui devoit arriver. C'est pour cela que quand il a donné sa Loi
„ à son Peuple, Article par Article, par son serviteur *Moïse*, prévoyant
„ qu'il y auroit des gens qui donneroient à ses Loix des sens différents
„ de l'intention de la Loi même, afin de pourvoir au salut de la posté-
„ rité & d'aller au devant des héréfies, il éléva sur la Terre un Tribu-
„ nal souverain, auquel seroient portées toutes les grandes causes, &
„ qui décideroient tous les doutes *Deut.* XVII. v. 12. C'est par cette
„ précaution que Dieu voulut empêcher que, parmi l'ancien Peuple,
„ il ne s'élevât personne qui séduit par ses propres opinions, donnât lieu
„ à des Schismes & fit entrer des Religions étrangéres dans l'Eglise;
„ Mais notre Seigneur Jesus-Christ, le Législateur de la nouvelle Loi,
„ le Docteur de la Vérité, l'Auteur du salut n'a pas non plus omis le
„ recours & le réfuge à un Tribunal suprême sur la Terre; car il a élû
„ *St. Pierre*, &, dans sa personne, tous les Evêques du Siége de Rome,
„ qui après son Ascension, ont été ses Vicaires & ont tenu la premiére
„ place dans l'Eglise. Quand il lui a promis les Clefs du Royaume des
„ Cieux & le pouvoir de lier & de délier, quand il lui a commis la pâ-
„ ture du Troupeau, en lui disant *paissez mes brebis*; pourquoi a-t-il
„ fait cela? Qu'étoit-il besoin alors que *Pierre* fût le Pasteur, qu'il tînt
„ les Clefs du Royaume, qu'il eût la primauté, qu'il exerçât le Vica-
„ riat, sinon pour ramener les errants, pour instruire les ignorans, pour
„ affermir les timides, pour chasser les opiniâtres, pour subvenir aux fi-
„ dèles & combattre les Hérétiques? Si nous étions tels que nous de-
„ vrions être, nous verrions par nous-mêmes la Vérité, nous la sui-
„ vrions & nous n'aurions pas besoin de Loix, ni de Maîtres; Mais

1451. „ parce qu'il s'éléve des esprits pernicieux, qui sément des Doctrines „ empoisonnées, & qui versent des venins mortels dans les ames crédu- „ les, il a fallu ériger un Tribunal suprême, qui distinguât entre lèpre „ & lèpre. Or c'est ce qui se trouve dans le Siége Apostolique, que „ le Seigneur a établi, & non aucun autre, pour être le pivot & le chef „ des Fidèles; & comme la porte tourne sur les gonds, ainsi sont gou- „ vernées les Eglises par l'ordre du Seigneur, & pour me servir des pa- „ roles du St. Pape *Calixte*, *Personne ne doute que l'Eglise Romaine ne* „ *ne soit la Mére de toutes les Eglises*, des régles de laquelle il ne nous „ est pas permis de nous écarter. C'est pourquoi, ô Taborites, si vous „ êtes dans quelque doute sur la Foi, consultez l'Eglise Romaine, écou- „ tez le Vicaire de Jesus-Christ, *Faites tout ce que vous diront ceux qui* „ *président dans le lieu que le Seigneur a choisi.* Dites avec Esaïe, *Venez,* „ *montons à la Montagne du Seigneur & à la Maison du Dieu de Ja-* „ *cob; il nous enseignera ses voyes & nous marcherons dans ses sentiers.* „ Quelle est la Montagne du Seigneur, sinon le Siége Apostolique? „ Quelle est la Maison de Dieu, sinon l'Eglise? Quel lieu a été choisi „ par le Seigneur, sinon Rome, qui a été consacrée par le Martyre de „ *St. Pierre* & de *St. Paul*? *Pierre* s'enfuyoit de Rome, craignant la „ mort, il rencontra le Seigneur, & lui dit, *Seigneur, où allez-vous*? „ JE VAIS, lui dit le Seigneur, *à Rome, pour être crucifié encore une* „ *fois*. Ainsi *Pierre* retourné à Rome, y érigea la Chaire du souverain „ Pontificat où il a été crucifié. C'est donc là qu'il faut puiser la Doc- „ trine du Seigneur: C'est de là que viennent les Eaux salutaires: C'est „ là que bouillonne la Fontaine cachetée d'où coulent les eaux vives. „ C'est le Jardin clos, c'est l'Arche du Seigneur, hors de laquelle il n'y „ a point de salut. N'ayez pas honte, ô Taborites, de vous en rappor- „ ter au Siége Apostolique, sur votre Foi. Quoi que *St. Paul* eût une „ vocation céleste, & qu'il eût été mis à part pour l'Evangile de J. C. „ il ne voulut pas prêcher l'Evangile sans la participation de *Pierre* & des „ autres Apôtres. *Galat*. II. 1, 2. Et *Saint Jérôme*, si plein de Doc- „ trine, & qui n'ignora rien, écrivant au Pape Damase; *C'est là*, dit- „ il, *très-heureux Pape, la Doctrine que j'ai apprise dans l'Eglise, &* „ *que j'ai toujours tenue. S'il y a quelque chose à redire, je désire d'être* „ *corrigé par vous, qui avez la foi & le mérite de* St. Pierre. Je vous „ exhorte à faire la même chose. Montrez-vous & votre Doctrine au „ Pontife de Rome. Faites ce qu'il vous dira, sans vous en détourner „ à droite ni à gauche. C'est par là que vous pouvez vous assûrer le „ repos & le salut de vos ames.

„ NICOLAS. Nous obéirions à la Majesté Apostolique (a), & nous lui „ serions parfaitement soûmis, si elle n'étoit pas contraire à la Loi divine.

(a) *Majestati Apostolicæ.*

„ ÆN. On ne trouvera pas que jamais le Siége Apostolique ait erré „ dans ce qui regarde la Foi, ni qu'il ait acquiescé à de fausses Doctrines.

„ GALETH. Mais l'affaire d'*Agnès* ne fut-elle pas une erreur bien „ manifeste (1).

„ ÆN.

(1) C'est la Papesse *Jeanne*, qui s'appelloit aussi *Agnès*.

„ ÆN. De quelle *Agnès* voulez-vous nous parler? 1451.

„ GAL. De celle que le Siége Romain a servi comme un homme, „ & qu'il a placée sur le Thrône Pontifical.

„ ÆN. C'est une ignorance de fait & non de droit. D'ailleurs „ l'Histoire n'est pas certaine.

„ NIC. Mais il y a eu plusieurs Papes vicieux, qui portent presen- „ tement la peine de leurs crimes en Enfer.

„ ÆN. Je ne sai, mais s'il s'en est trouvé quelques-uns qui ayent „ péché par fragilité, il n'y a rien en cela que d'humain. J'ose pour- „ tant bien dire que jamais aucun indubitable Pape de Rome n'a soûte- „ nu publiquement aucune fausse Doctrine.

„ NIC. Souvent un Pape a cassé une Loi de son prédécesseur. Il „ faut donc que l'un ou l'autre ait erré.

„ ÆN. Votre raisonnement n'est pas solide; car quoiqu'un Pape re- „ voque un Décret de son Prédécesseur, il ne s'ensuit pas de là que ce „ dernier reprouve le Décret de l'autre, parce que les Loix humaines „ varient selon les tems, & que ce qui est utile aujourd'hui peut ne l'être „ pas demain. L'Eglise primitive n'a pas erré en permettant aux Prê- „ tres de se marier & celle d'aujourd'hui n'erre pas en le leur défendant. „ Et vous-mêmes, qui combattez en plusieurs choses l'Eglise Romai- „ ne, vous condamnez pourtant le Mariage des Prêtres, en quoi vous „ ne suivez ni l'Eglise primitive, ni la Gréque, mais la nôtre. Com- „ me les mœurs des hommes changent, les Loix qui concernent les „ mœurs ne peuvent pas être perpétuelles, & ce qui étoit avantageux „ dans un tems peut devenir nuisible dans un autre, de sorte que celui „ qui a fait la Loi, & celui qui l'a cassée, peuvent avoir raison tous „ deux. *Moïse*, par exemple, éléva un Serpent d'Airain, qui, selon „ nos Docteurs, étoit la figure de J. C. Cependant, longtems après „ *Ezechias* le fit abbattre avec raison. Ainsi le Pape peut innocemment „ abolir une Loi de son prédécesseur, sans que ce dernier ait failli en „ l'établissant, si elle ne regarde que les mœurs & les coûtumes. Il „ n'en est pas de même d'un Décret qui regarde la Foi. Celui-ci doit „ être immuable, car la verité de la Foi est toujours une, & ne dépend „ ni des lieux, ni des tems; c'est pourquoi les Décrets des Pères tou- „ chant la Foi sont perpétuels & irrévocables.

„ GAL. Vous vous travaillez en vain pour défendre d'erreur l'E- „ glise Romaine, puisqu'elle enseigne & qu'elle pratique le contraire de „ l'Evangile de Jésus-Christ.

„ ÆN. Où donc & en quoi?

„ GAL. Par tout & en particulier dans le Sacrement de l'Autel.

„ ÆN. Expliquez-moi comment.

„ GAL. Elle défend de donner la Coupe au Peuple, & Jésus-Christ „ l'a commandé.

„ ÆN. Montrez-moi où il l'a commandé.

1451. „ GAL. Le Seigneur dit dans St. Jean, *si vous ne mangez la chair*
Jean VI. 53. „ *du Fils de l'homme & si vous ne bûvez son Sang, vous n'aurez pas la* „ *vie en vous. Quiconque mange ma chair & boit mon Sang a la Vie* „ *éternelle.* C'est donc une grande audace, pour ne pas dire témérité, „ au Siége Apostolique, de défendre au Peuple de boire d'un Sang sans „ lequel le Seigneur déclare qu'on ne peut avoir la Vie éternelle; mais „ écoutez les Paroles de Jésus-Christ lui-même, en instituant ce Sacre-
Mathieu XXVI. 26. 28. „ ment, *Bûvez en tous*, dans St. Mathieu, *Ils en bûrent tous*, dans „ St. *Marc*. Vous voyez que les Evangélistes rapportent que Jésus-
Marc XIV. 22. „ Christ ordonna à ses Disciples, de faire ce qu'il fit, parlant à l'Im- „ pératif, *Faites*. Que si quelqu'un s'imagine que ce Commandement „ ne regarde que l'Espèce du Pain, comme il semble que le témoigne
Luc XXII. 19. „ St. *Luc*, qu'il écoute St. *Paul* dans sa premiere aux Corinthiens.
I. Cor. XI. 24. „ Cet Apôtre supplée à St. *Luc*, en appliquant le Commandement au „ Calice, aussi bien qu'au Pain, & St. *Mathieu* dit *Bûvez*, comme il „ a dit *Mangez*. Puis donc que, selon St. *Paul* & les Evangélistes „ conjointement, il y a un ordre exprès de boire, aussi bien que de „ manger, qui ne voit que l'Eglise Romaine a violé ce précepte, & „ qu'elle ferme au Peuple l'entrée du salut, en lui interdisant le Sang? „ Ajoutez à cela la Pratique des Saints Apôtres & des autres Disciples, „ qui avoient appris le sens de la nouvelle Loi, non d'un homme, mais „ de la bouche du Seigneur lui-même. Leur conduite est notre régle, „ parce qu'il n'est pas permis de penser qu'ils ayent erré. La Gréce „ aussi, qui est la Mère des Lettres & la Maîtresse de toute Discipli- „ ne, a gardé inviolablement la tradition de St. *Paul*, telle qu'elle l'a- „ voit reçue de l'Apôtre, comme il paroît par son Epître aux *Corin-* „ *thiens.* Il y a outre cela quelques Docteurs qui entendent comme „ nous le Texte de St. *Jean*, & on dit que le Pape *Léon* statuë *que* „ *celui qui prend une des Espèces* ne s'abstienne pas du *Calice*. Comment „ donc pourrions-nous consulter l'Eglise Romaine, écouter sa voix, & „ en suivre les enseignemens, puis qu'elle contredit si manifestement „ les Oracles Divins? Ne vaut-il pas mieux obéir à Dieu qu'aux hom- „ mes, à Jésus-Christ qu'au Pape, & à l'Evangile qu'aux Décretales?

„ ÆN. Vous venez de dire de grandes choses & en grand nombre, „ car elles ont l'air de la vérité, & elles en pourroient tromper plu- „ sieurs plus attentifs aux paroles qu'au sens de l'Ecriture Sainte, dont „ les mystéres ne s'expliquent pas par la lettre mais par l'esprit; C'est „ pourquoi David dit, *Ouvre-moi les yeux, & je considérerai les* „ *merveilles de ta Loi.* Nul n'entend l'Ecriture que par le secours du „ St. Esprit. C'est pourquoi St. *Paul* dit, *Dieu nous a fait Minis-* „ *tres du Nouveau Testament, non par la Lettre, mais par l'Esprit, car* „ *la Lettre tuë & l'Esprit vivifie.* Il est donc nécessaire, si nous vou- „ lons entendre l'Evangile, de marcher par l'Esprit comme le Docteur „ des Gentils l'écrit aux Galates: Mais pour moi, comme je suis en- „ vironné de péchez & d'iniquité, je ne me fie pas à moi-même &

„ je

„ je ne me flatte pas d'entendre les Oracles Sacrez & d'en pénétrer les „ sens sublimes. C'est pourquoi je ne vous répondrai rien du mien; „ mais ce que j'ai appris des Saints Docteurs inspirez par le St. Esprit, „ & de ce qu'enseigne l'Eglise, car Jésus-Christ l'assiste; le St. Esprit „ lui suggére tout. Sa Dignité est très-grande, sa puissance Souveraine, „ son autorité est sans mesure: Elle ne peut ni tromper, ni être trom- „ pée. Si quelqu'un méprise ses enseignemens & ses censures, il doit „ être regardé comme un Publicain ou un Payen. Pour me servir des „ paroles de St. *Cyprien*, ce savant & glorieux Martyr, *Un tel homme* „ *est étranger, profane, ennemi. Qui n'a pas l'Eglise pour Mere ne peut* „ *avoir Dieu pour Père.* Il y a plusieurs paroles de l'Ecriture qui peu- „ vent avoir plusieurs sens. C'est pourquoi il ne faut point chercher „ ailleurs un sens étranger pour l'expliquer, mais il faut l'expliquer par „ l'Ecriture même, que l'Eglise peut entendre & expliquer à ses En- „ fans. Je vous retiens peut-être trop longtems. J'abrégerai, pour avoir „ vite fait. Vous avez accusé l'Eglise Romaine de corrompre l'Evan- „ gile en refusant la Coupe au Peuple, de renier Jésus-Christ, & de pri- „ ver l'Eglise, du Sang de J. C. qui est le prix du salut. 1451.

„ L'opinion, pour ne pas dire la rage des Hussites qui vous a sépa- „ rez de l'Eglise, est fondée, comme je le comprens, sur quatre raisons. „ La premiere est le passage de St. *Jean*. La seconde, l'Institution du „ Sacrement rapportée par trois Evangelistes & par St. *Paul*. La troi- „ sieme, la pratique de l'Eglise primitive des Grecs. La quatrieme est „ l'autorité de quelques Docteurs & de quelques Papes. Nous avons „ de quoi répondre clairement à tous ces Chefs, & ces raisons sont ti- „ rées du fonds du St. Esprit, & fournies par l'Eglise. St. *Jean* dit, „ & même le Seigneur dans St. *Jean* dit, qu'on ne peut avoir la Vie si „ l'on ne boit son Sang. Et par ces paroles, vous n'entendez pas moins „ la Communion sous les deux Espèces que l'Eau du Batême (1). C'est „ une ancienne extravagance des Arméniens, qui, dès que leurs Enfans „ étoient nez, les batisoient & les communioient. On dit que vous le „ faites aussi, & que vous communiez des Fous & des Enfans, profa- „ nant ce Sacrement divin, & au mépris de l'exhortation de St. *Paul*, „ qui veut que chacun s'éprouve soi-même, ce que ne peuvent faire les „ Fous ni les Enfans. Mais il ne faut pas entendre le passage de St. *Jean*, „ comme vous faites: il ne s'agit pas là de boire sacramentalement, „ mais de boire spirituellement; car le Sang de Christ fournit un tri- „ ple brûvage, selon *Albert le Grand*, dans son Traité du Corps de „ Christ, aussi subtil que véritable; Un brûvage *sacramentel*, qui est „ pour les Prêtres seulement; un brûvage *intellectuel*, qui se donne au „ Peuple sous l'Espèce du Pain, & un brûvage *spirituel*, qui est „ commun à tous les fidèles qui méditent pieusement & assidument „ l'Incarnation & la Passion du Sauveur; & c'est de cette maniere que „ Jé-

(1) Il ne leur a point fait dire cela ci-dessus. *Quibus verbis non minùs utriusque speciei Communionem quàm Baptismatis undam mandatam censes.*

1451. „ Jésus-Christ ordonne de boire dans St. *Jean*, comme il paroît par la „ suite du discours. Car après que le Seigneur eût dit, *Ma chair est* „ *véritablement viande & mon sang est véritablement brûvage*; *Celui qui* „ *mange ma chair & boit mon sang demeure en moi & moi en lui*, plu- „ sieurs des Disciples qui l'écoutérent dirent, *ces paroles sont bien rudes*, „ *qui peut les écouter* (1)? *Mais Jésus connoissant en lui-même que ses Disci-* „ *ples murmuroient sur ce sujet, leur dit, cela vous scandalise-t-il? Que* „ *sera-ce donc si vous voyez le Fils de l'Homme monter où il étoit aupara-* „ *vant? C'est l'Esprit qui vivifie, la chair ne sert de rien. Les paroles que je* „ *vous dis sont esprit & vie; Mais il y en a quelques-uns d'entre vous qui ne* „ *me croient point*. Le Seigneur déclare par ces paroles, qu'il ne s'agit pas „ de manger & de boire charnellement, & qu'il y a là dedans de sacrez „ Mystéres. Voulez-vous être convaincus que l'Evangeliste parle d'une „ manducation spirituelle, qui se fait par la Foi? Prenez garde à ce que „ dit Jésus-Christ, *qui mange & qui boit*, au tems présent & non au „ futur. Il y avoit donc, lorsque Jésus-Christ parloit, des gens qui le „ mangeoient & qui le buvoient. Le Seigneur n'avoit pas encore souf- „ fert, & le Sacrement, n'étoit pas encore institué. Comment „ mangeoient-ils & bûvoient-ils Jésus-Christ, si ce n'est spirituelle- „ ment, par la Foi & par la Charité, en croyant en lui & en faisant sa „ volonté? Car il avoit dit auparavant : *Je suis le pain de vie, qui* „ *vient à moi n'aura jamais faim, & qui croit en moi n'aura jamais soif.* „ Ceux qui croyoient en lui, & qui imitoient ses œuvres, ceux-là „ mangeoient sa Chair & bûvoient son Sang C'est là le vrai sens de „ l'Evangile, parce qu'on ne pouvoit manger autrement la Chair de „ Christ, ni boire son Sang. Jésus-Christ parloit alors figurément, „ comme quand il dit à la Samaritaine, & sur la Croix : *J'ai soif*, par- „ ce qu'il étoit altéré de la Foi de cette Femme & du salut des hom- „ mes. C'est ainsi que le Glossateur entend cet Evangile C'est ainsi „ que l'a entendu le grand St. *Augustin*, également vénérable & illustre „ par sa Doctrine & dont la gloire est si grande, qu'elle ne peut ni être „ augmentée par les louanges, ni diminuée par les blâmes. Que si quel- „ cun lui préfére *Wiclef & Rockizane*, il préfére les ténèbres à la lu- „ miere, & le mensonge à la vérité. Quoi plus? Jésus-Christ ne dit- „ il pas dans l'Evangile, *Je suis le pain de vie &c.* Voila votre Pain. „ Il y a de quoi manger & de quoi boire, de quoi appaiser la faim & „ étancher la soif. A qui ôte-t-il la soif, & comment? Il l'ôte au „ Croyant par la Charité, car quiconque a une foi pure & fait des œu- „ vres dignes de la foi, mange la Chair & boit le Sang de Jésus-Christ. „ Ainsi ce que vous alléguez de St. *Jean* favorise notre sentiment, & „ non le vôtre.

„ Passons aux autres Evangélistes, & joignons-y St. *Paul*, parce „ que, joints ensemble, on y trouve une rélation compléte de la

„ Céne

(1) Je suis la Version de Port-Royal.

,, Céne du Seigneur, & que ce qui manque à l'un est suppléé par 1451.
,, l'autre, sans qu'il y ait rien de discordant. Le seul Evangéliste
,, St. *Luc* met ces paroles *Faites ceci en mémoire de moi*, après la
,, bénédiction du Pain, sans les repeter après la bénédiction du Ca-
,, lice. Mais comme St. *Paul* rapporte ces mêmes paroles à l'une & à
,, l'autre Espèce, il faut croire que Jésus-Christ a dit après le Pain
,, & après le Calice, *Faites ceci en mémoire de moi.* Vous prétendez
,, trouver dans ces paroles la Communion sous les deux Espèces, &
,, que, comme il faut garder les Commandemens du Seigneur, pour
,, être sauvé, quiconque ne communie pas sous les deux Espèces est su-
,, jet à la damnation. D'où vous concluez que c'est injustement que
,, le Siége Apostolique défend au Peuple la Communion sous les deux
,, Espèces. Mais écoutez la réponse. J'avoue que, comme vous le
,, dites, les Evangélistes ont parlé ainsi, & je ne retranche rien des pa-
,, roles de St. *Paul*; mais je ne comprens pas qu'il y ait là un Com-
,, mandement de communier le Peuple sous les Espèces du Pain & du
,, Vin: Car les paroles que vous rapportez ont été dites, non à tous
,, les fidèles, mais aux Apôtres seulement, qui, selon l'opinion com-
,, mune des Docteurs, ou étoient déja Prêtres, ou le furent faits alors.
,, Que si c'est un Commandement, il n'oblige que les Prêtres, & non
,, le Peuple, il ne regarde que l'Eglise assemblée, & non châque Mem-
,, bre de l'Eglise. Mais afin de vous presser par un raisonnement plus
,, fort & nerveux, ou les Apôtres étoient Prêtres, quand ils reçurent
,, ce Commandement, ou ils étoient Laïques. S'ils étoient Prêtres, le
,, commandement ne regarde qu'eux. S'ils étoient Laïques, il s'ensui-
,, vra qu'il est commandé aux Laïques, non seulement de prendre,
,, mais aussi de faire le Sacrement, (*conficere*), ce que nous ne croyons
,, ni vous ni nous. Donc ils étoient Prêtres & par conséquent le Com-
,, mandement n'oblige que les Prêtres.

,, GAL. Mais St. *Paul*, dans son Epitre aux Corinthiens, ne par-
,, le pas seulement aux Prêtres, il parle à tout le Peuple, aux Clercs,
,, aux Laïques, aux Hommes & aux Femmes.

,, ÆN. L'Apôtre ne commande rien dans cet endroit, il ne fait que
,, rapporter le Commandement & l'Institution de Jésus-Christ, & com-
,, me aucun des Evangélistes n'a mis ces paroles *Faites ceci en mémoire*
,, *de moi*, après la Communion du Calice, il faut prendre garde à ce
,, que dit Saint *Paul.* Que dit-il? Après le Sacrement du Pain, il dit,
,, *Faites ceci en mémoire de moi*, & après le Calice, il dit *Faites ceci*
,, *toutes les fois que vous en boirez en mémoire de moi.* Que veut dire
,, ceci, *toutes les fois*? C'est-à-dire, quand il sera nécessaire de boire le
,, Calice, quand vous ferez le Sacrement, *Conficietis.* Quand vous
,, offrirez le Sacrifice, faites cela en mémoire de moi. Ce qui convient
,, aux Prêtres seulement, car il faut considerer ce très-divin Sacrement
,, sous deux égards, ou seulement comme un Sacrement, ou comme
,, un Sacrifice & un Sacrement. Dans le Sacrifice, l'une & l'autre

1451. „ Espèce est nécessaire, parce que c'est l'image de ce Sacrifice, dans „ lequel Jésus-Christ, comme Pontife des biens à venir, s'est offert „ lui-même pour nous à Dieu son Père par un plus ample & plus parfait Tabernacle, non fait de mains sur l'Autel de la Croix. C'est „ pour cela que non seulement Jésus-Christ est représenté comme ayant „ souffert, mais on y représente aussi la Passion même, où son Sang a „ été séparé de son Corps. Mais, dans le simple Sacrement, ce qui „ est requis pour notre Sanctification est que nous recevions une grace „ invisible sous une Espèce visible. Il suffit de la représentation de „ Jésus-Christ souffrant, ce qui se fait abondamment par l'Espèce du „ Pain, parce que le Seigneur s'est comparé à un grain de Blé, qui „ meurt pour porter du fruit. Et pour m'élever plus haut dans la méditation de ce grand Sacrement, c'est un triple signe d'une chose très-„ excellente par raport à trois tems, comme le dit notre St. *Thomas* „ *d'Aquin* très-profond Docteur. A l'égard du passé, il signifie la „ passion du Seigneur, & en ce sens c'est un Sacrifice. A l'égard du „ présent, il représente l'unité de l'Eglise. En ce sens, c'est la Communion. A l'égard de l'avenir, il signifie la possession que nous attendons dans le Ciel & il s'appelle Viatique, pour nous conduire à la „ Patrie. En ce sens, c'est aussi l'*Eucharistie*, c'est-à-dire, *une bonne* „ *grace*. Le Sacrifice convient aux Prêtres. La Communion & le Viatique aux autres, & l'Espèce du Pain est suffisante, parce que le „ Pain est fait de plusieurs grains, ce qui désigne fort bien l'unité de „ l'Eglise & ce Pain des Anges, dont nous jouïrons dans la Jerusalem „ Céleste.

„ GAL. Vous entassez beaucoup de choses & vous vous éloignez „ fort de l'état de la question. Jésus-Christ a dit *Faites ceci*, c'est-à-„ dire, *Faites comme moi*, *Conficite ut ego*, Prenez ce Sacrement; bûvez & le donnez aux autres. Voilà le nœud, voilà le sens & la force des mots.

„ ÆN. Vous faites bien de parler de nœud, car *vous cherchez un* „ *nœud dans un jonc* (1). Mais ce n'est pas le nœud Gordien qu'on „ dit qu'*Alexandre* coupa avec son Epée, ne pouvant le dénouer. „ Celui-ci est aisé à dénouer, car le Seigneur n'a pas dit *Faites comme* „ *j'ai fait*, il a dit *Faites ceci*, c'est-à-dire, *Faites ce Sacrement en commémoration de moi*. Que si vous croyez que ces Paroles, *Prenez*, „ *mangez*, *bûvez*, marquent un Commandement, je dis que le premier „ mot s'adresse aux Prêtres, parce que les Apôtres reçurent alors le Sacerdoce; & comme ce Commandement, *allez prêcher l'Evangile à toute* „ *la Terre*, est adressé aux Apôtres, il en est de même de celui-ci. „ C'est ainsi que les Docteurs entendent les paroles du Seigneur: c'est „ ain-

(1) Ce Proverbe Latin n'est pas dans le Manuscrit, mais il est dans l'Edition de *Freher*, & dans celle de Venise de 1481.

„ ainsi que l'enseigne l'Eglise. Si par ces paroles Jésus-Christ avoit „ ordonné aux Laïques de prendre le Calice, cela auroit été révélé, „ non seulement aux Bohemiens, mais à toutes les Nations du Monde, „ depuis tant de Siécles. Mais aucune Ecôle ne le tient, aucune Ville „ ne l'approuve, & hors de la Bohême, aucun Collége ne l'enseigne. „ Ce seroit merveille si, avec vos grands repas, vos Vins mêlez de „ Biére, & en dormant la grasse matinée, vous entendiez mieux l'E„ criture que les autres avec leurs jeûnes & leurs vertus (1). 1451.

„ GAL. Vous nous accusez mal à propos; car ce n'est pas notre „ propre Doctrine que nous suivons, c'est celle des Apôtres & des „ Grecs.

„ ÆN. Mais ceux là n'ont pas dit que les Peuples qui ne reçoivent „ pas le Calice sont damnez. D'ailleurs nous ne sommes pas obligez à „ tout ce qu'ont pratiqué les Pères de la primitive Eglise. Comme des „ parfaits, ils ont observé plusieurs choses qui ne regardent que l'état de „ perfection; car ils ne possédoient rien en propre; mais, comme le „ dit St. *Luc* dans les Actes, tous ceux qui croyoient étoient égaux & „ avoient tout en commun; Ils vendoient leurs biens, & les partageoient „ entr'eux, selon les besoins de chacun. Pour nous, on ne nous con„ traint pas de tout vendre, & pourtant nous sommes sauvez. Ils ne „ mangeoient point de Chair avec son Sang. Nous en mangeons, & „ nous ne sommes point damnez pour cela. Les Apôtres avoient des „ Femmes, nous n'en avons point, & nous avons plus de mérite. Ils „ ne défendoient pas au Peuple la Communion du Calice; nous la dé„ fendons, & nous en recevons du mérite, parce que nous obéïssons à „ l'Eglise, qui, par l'avertissement du St. Esprit, a jugé qu'il falloit „ ôter la Coupe au Peuple, comme le Seigneur dit dans St. Jean. *Le „ Paraclet qui est le Saint Esprit, que mon Père envoyera en mon nom, „ vous enseignera toutes choses, & vous suggerera tout ce que j'aurai à „ vous dire.* Car comme il n'y a point de Commandement de Jésus„ Christ de donner le Calice au Peuple, qui ne voit qu'il s'en faut te„ nir au jugement de l'Eglise, comme dans toutes les autres choses, où „ il n'y a point de Commandement exprès du Seigneur? Tout com„ mandement de Dieu est laissé à la disposition de l'Eglise, dont on „ doit recevoir les Commandemens comme divins, & les observer reli„ gieusement, quand ils ne sont contraires à aucun commandement de „ Dieu, ou quand il n'est pas clair qu'ils y soient contraires. Et il ne „ faut point que la Gréce vous fasse illusion. Car, quoique les Grecs „ n'errent pas, en suivant l'ancienne pratique, cela ne peut vous excu„ ser, vous qui étant nez & qui ayant été élevez sous les Latins (2), „ rejettez de votre propre autorité, un Rit pur, louable & sûr de l'E„ glise.

(1) *Mirabile dictu est si multa fercula & mixta cerevisiæ vina & longissimi somni melius vobis Scripturam exponunt quàm cæteris abstinentiæ atque vigiliæ.*

(2) On a fait voir le contraire au commencement de cet Ouvrage.

1451. „ glise Romaine, vous rendant ainsi coupables de transgresser une ordonnance ou une coûtume approuvée par un long usage. Je ne sai „ ce qui peut vous porter à vouloir plutôt imiter en cela l'Eglise Gréque que l'Eglise Latine. Le *Sénat* Latin agit certainement plus purement, plus raisonnablement, & avec plus de sureté & de prudence „ que le Sénat Grec: Car le premier a défendu le Calice par trois raisons. La prémiere, de peur que le simple Peuple ne croye que J. C. „ n'est contenu que sous les deux Espèces, & non sous châcune d'elles. „ La seconde, de peur qu'un Corps liquide ne soit répandu à terre, en „ le prenant avec la main. On dit que cela est arrivé à Prague, où un „ Enfant à peine d'un an, que l'on vouloit communier, arracha le Calice de la main d'un Prêtre imprudent & répandit le Sacrement à terre. „ La troisieme raison est pour remplir la figure de l'Ancienne Loi. „ Quoiqu'elle ordonnât de faire part du Sacrifice au Peuple, les libations „ étoient néanmoins reservées aux Sacrificateurs & aux Lévites. Quel „ sujet avez-vous au reste de tant louer l'Eglise Gréque? Ne voyez-vous pas que l'Eglise Latine est beaucoup plus florissante qu'elle? La „ nôtre domine au long & au large: L'autre est sous la domination des „ Mahométans. L'une est gouvernée par un seul Chef: L'autre est „ déchirée par plusieurs Schismes. L'une est ornée de Temples magnifiques; L'autre est denuée de toute splendeur. L'une a toujours enseigné une sainte Doctrine : L'autre a donné dans plusieurs erreurs. „ Je ne voudrois pas dire avec *Ciceron*, que les Romains *ou n'ont rien* „ *pris des Grecs*, *ou ont rendu meilleur ce qu'ils en ont reçu*. Je fais „ grand cas des Grecs. C'est d'eux que nos Ancêtres ont puisé la Doctrine. Mais la Gréce a vieilli; elle est froide & n'a personne qui „ la réchauffe. Celle qui dominoit les Nations est tributaire. La Maitresse de l'Asie est devenuë Disciple des Latins. Quelle raison avez-vous vous autres Bohémiens, qui avez été nourris dans la Discipline „ Latine, touchant le Calice, quelle raison avez-vous de grécifer (*græcari*) à cet égard? Que ne prenez-vous aussi du Pain levé? Pourquoi ne suivez-vous pas leurs autres pratiques? Pourquoi méprisez-vous les Religions Monachales qu'ils reçoivent? Pourquoi vos Prêtres „ ne se marient-ils pas, comme on fait en Gréce, & comme on faisoit „ dans l'Eglise Primitive? Il vous sied mal d'être en partie Grecs, en „ partie Latins. Il faut être froid ou bouillant. Pensez donc à vos interêts: „ Ne prétendez pas être plus sages qu'il ne faut. Ecoutez les enseignemens de votre Mére; Embrassez la Loi de l'Eglise, qui est sainte & „ bien assaisonnée; Ne vous imaginez pas que les Apôtres & les autres „ Disciples de Jésus-Christ, ayent toujours pris le Calice, car depuis „ la passion, il est rarement fait mention du Calice, au lieu qu'il est „ souvent parlé du Pain, comme dans ces passages: *Ils le connurent dans* „ *la fraction du Pain;* & aux Actes, *Rompant le Pain de Maison en* „ *Maison*, *perséverant dans la fraction du Pain.* Par tout là il n'est „ point parlé de Vin.

„ Il

„ Il ne faut pas non plus que vous trouviez étrange que quelques 1451.
„ Docteurs, en parlant de la Communion Sacramentale, & en exhortant le Peuple, ayent allégué le passage de *St. Jean*, car il ne s'ensuit pas de là que ce soit le vrai sens de ce passage, & on ne l'allégue là-dessus que par une espèce d'Accommodation ou de Convenance: C'est moins pour prouver que pour illustrer par une Comparaison. Il est permis aux Docteurs de se servir de figures & de métaphores dans des Discours Oratoires. De là vient que les Orateurs passent souvent du signe à la chose signifiée; mais il n'en est pas de même quand ils enseignent & quand ils décident, que quand ils veulent émouvoir. Aussi faut-il bien remarquer que, quoique plusieurs Docteurs rapportent incidemment les paroles de St. *Jean*, au Sacrement de l'Autel, nul ne le fait dans une exposition suivie, comme le dit *Zacharie de Chrysopolis*, dans son Harmonie Evangélique (1). Quant à ce que vous dites du Décret du Pape *Léon*, cela ne fait rien contre nous. Du tems de ce Pape, les Manichéens soutenoient que Jésus-Christ n'avoit un Corps qu'en apparence, & qu'il n'avoit point de Sang. Ils ne croyoient pas qu'il fût ressuscité; ne célebroient point le Dimanche, &, en communiant sous l'Espèce du Pain, pour mieux pallier leur erreur, ils ne vouloient point prendre le Calice. Ce fut pour s'opposer à cette impieté que le Pape ordonna que quand on communieroit sous une Espèce, on ne s'abstiendroit pas de l'autre. C'est ainsi qu'il se trouve souvent des choses ordonnées pour certaines raisons, & selon les circonstances des Tems, des lieux & des personnes, qui ne subsistent plus, quand ces raisons, & ces circonstances ont cessé; & c'est à quoi ceux qui entreprennent de juger de ces choses doivent bien prendre garde, pour ne pas blâmer ce qu'ils ne comprennent pas, & sans connoissance de cause. Aujourd'hui les choses ont changé. Vos Ancêtres & les nôtres ont communié sous une seule Espèce. Plusieurs Docteurs approuvez de l'Eglise, & même canonisez, & qui ont fait des miracles éclatans, ont été d'avis de retrancher la Coupe au Peuple. L'Eglise Latine l'observe, l'enseigne & l'ordonne. Je vous conseille donc de lui obéïr, & de garder la Loi de votre Mère, afin que cela soit comme un ornement à votre Tête & un Colier à votre Cou, comme *Salomon* le promet à ceux qui obéïssent à leur Mère.

„ NIC. Y a-t-il quelque Décret du Siége Apostolique ou d'un Concile Général, qui défende aux Laïques de communier sous les deux Espèces?

„ ÆN. Si je vous montre un Décret, vous y conformerez-vous?

„ NIC. Oui, s'il n'est pas contraire à la Loi divine.

„ ÆN. Il n'y a aucune Loi de Dieu qui s'oppose à cet Ordre de l'Eglise.

„ NIC.

(1) Cet Auteur a écrit dans le douzieme Siecle. Voyez *Cave* & *Du Pin*.

1451. „ Nic. Vous le dites ; mais nous sommes fort éloignez de le „ croire.

„ Æn. Il est vrai que vous dites que le Seigneur a communié „ sous les deux Espèces ; mais nous le nions. Qui vaut-il mieux en „ croire, ou de vous, ou du Siége de Rome ?

„ Nic. Il faut en croire celui à qui l'Ecriture Sainte donne droit.

„ Æn. Mais vous dites que l'Ecriture Sainte vous est favorable, & „ nous n'en croyons rien.

„ Nic. Je crois que le sentiment qui approche le plus de l'Ecriture „ Sainte est le meilleur.

„ Æn. Mais s'il y a des doutes, qui décidera ?

„ Nic. Notre Maître en jugera ?

„ Æn. Je vois par là que vous ne voulez sur la Terre aucun Juge „ Supérieur des Controverses. Ainsi vous ne croyez pas que le Pontife „ Romain soit le Chef du Peuple Chrétien ; vous ne recevez point les „ Conciles Généraux & vous n'honorez point l'Eglise militante, qui „ pourtant est la Maîtresse des fidèles, le Docteur de la Vérité, l'enne- „ mi du Mensonge, notre Mère, qui nous a regenérez à Jésus-Christ, „ & qui nous nourrit & nous éleve dans la Foi. Quand même vous „ n'en auriez point d'autre raison, votre petit nombre devroit vous fai- „ re peur ; Car combien êtes-vous, pour vous opposer à un nombre „ innombrable de vivans & à une infinité de morts ? Toute la Chré- „ tienté est contre vous, & vous ne voulez pas céder. Si votre senti- „ ment étoit véritable, tous vos Ancêtres brûleroient dans le feu, avec „ le Diable & ses Anges, parce qu'ils n'ont pas communié sous les deux „ Espèces ; car ce Royaume de Bohême, depuis sa conversion, a tou- „ jours communié selon le Rit de l'Eglise Romaine, hormis depuis „ quelques années & de notre tems, qu'à l'instigation de *Jean Hus* & „ de *Jerôme*, vous vous êtes éloignez de l'Eglise (1).

„ Gal. Vous nous reprochez notre petit nombre ; mais Jésus- „ Christ n'a pas craint de prêcher contre tout le Peuple Juif, quoi- „ qu'il ne fût accompagné que de peu de Disciples. Et quand les „ Juifs reçurent la Loi de *Moïse*, ils n'étoient que peu en comparaison „ des Gentils.

„ Æn. Jésus-Christ, Dieu & Homme, est le Seigneur & le Maître ; „ Il est venu dans le Monde, pour donner une nouvelle Loi & pour „ racheter son Peuple. Quelle comparaison de la lumiere avec les ténè- „ bres, du Ciel avec la Terre, de Christ avec Bélial ? Cependant on „ n'a pas crû au Seigneur sans miracles *Moïse* n'a point établi la Loi „ sans miracles. Mais vous, quels miracles faites-vous, pour que nous „ en croyions votre petit nombre, & que nous nous joignions à vous ?

„ Gal.

(1) *Æneas Sylvius* lui-même dit, dans son Histoire de Bohême, que du tems de *Jean Hus*, la Communion sous les deux Espèces n'étoit pas encore introduite, & que ce fut *Jaques de Myle* & *Pierre de Tresé*, qui l'introduisirent. Chap. XXXV.

„ GAL. *La Nation méchante & adultére demande des signes.* Nous „ avons pour appui de notre petit nombre Jésus-Christ, qui a dit que, „ par tout où il y en auroit deux ou trois assemblez en son nom, il se„ roit au milieu d'eux. Nous n'avons pas besoin de la faveur des hom„ mes, étant conduits par le Docteur céleste. 1451.

„ ÆN. Du tems de St. *Cyprien*, il y avoit des gens qui tenoient le „ même Langage que vous. Voici ce qu'il leur répond. *La Corruption* „ *de l'Evangile & les Interprétes faussaires ne mettent que les dernieres* „ *paroles & laissent ce qui est devant, ne faisant mention que d'une par-* „ *tie, & supprimant l'autre frauduleusement. Comme ils se séparent de* „ *l'Eglise, ils séparent aussi les sentences d'un Chapitre; car le Seigneur* „ *voulant porter ses Disciples à l'unanimité & à la Paix, leur dit, je vous* „ *déclare que si deux d'entre vous sont d'accord sur la Terre &c. Par là* „ *il montre que ce n'est pas à la multitude; mais à l'union de ceux qui* „ *prient, qu'il accorde le plus. Il fait marcher devant la Concorde & l'U-* „ *nanimité, afin de vous engager à une union inviolable. Or comment* „ *quelcun peut-il être d'accord avec un autre, s'il est divisé d'avec le* „ *Corps de l'Eglise même, & s'il ne convient pas avec toute la Frater-* „ *nité* (a)? Remarquez bien ces paroles, elles sont mysterieuses, (*Notate* „ *verba, signate Mysteria*) Jésus-Christ n'est point avec ceux qui s'éloi„ gnent de l'Eglise. Nous avons été tous dans une même Eglise. Nous „ avions une même Foi, un même Dieu, un même Rit. Ce n'est pas „ nous qui nous sommes séparez de vous; C'est vous qui vous êtes sé„ parez de nous, en vous faisant divers Conventicules, & enseignant des „ Doctrines étrangeres, dont nos Pères n'avoient point entendu parler. „ Vous avez abandonné le Chef & la source de la Vérité. Si vous „ désirez la présence de Jésus-Christ, il faut retourner à son Epouse.

(a) *Cypr.* de unit. Eccl. p. m. 81.

„ GAL. Nous sommes dans l'Eglise, & nous ne nous en sommes „ point séparez. Il n'y a nulle raison de nous ranger parmi vous pen„ dant que vous violez la Loi de Jésus-Christ, parce qu'on ne peut „ être uni au Corps Mystique de Jésus-Christ quand on se sépare de „ l'Evangile. Mais pourquoi ne nous dites-vous pas s'il y a quelque „ institution qui défende la Communion sous les deux Espèces?

„ ÆN. C'est parce que vous ne voulez pas me promettre d'y obéïr. „ Je vous le dirai pourtant; Je vous crois assez intelligens pour ne faire „ pas moins de cas d'une Coutume de l'Eglise Universelle que d'une „ Loi écrite. La force d'une Loi resulte du consentement. Or le consen„ tement n'est pas moindre dans une Coutume que dans une Loi écrite, „ & celui qui viole une ancienne Coutume n'est pas moins coupable que „ le transgresseur d'une Loi écrite: Car un long usage approuvé fait la „ Coutume, & quand on n'a point reclamé contre, c'est plutôt un ou„ vrage divin, qu'un ouvrage humain. Il se trouve des Loix auxquelles „ une partie du Peuple ou du Sénat contredit, quoi qu'on les croye „ autorisées de Dieu, ce qui n'est point arrivé ici. Puis donc qu'on „ a observé pendant plusieurs Siécles de ne point donner le Calice au

1451. „ Peuple, comme de fidèles Obſervateurs de la Loi de vos Pères, vous „ deviez conſerver cet uſage, qui, comme on l'a dit, n'a rien de contraire à l'Ancien & au Nouveau Teſtament, & qui eſt fondé ſur des „ motifs honnêtes & raiſonnables. Mais puiſque vous demandez un „ Décret écrit, il faut vous ſatisfaire. Feuiiletez le Concile de Conſtance, & en examinez les Actes, vous y trouverez cette coutume „ confirmée, ratifiée & paſſée en Loi. Tout de même à Baſle pendant „ que le Concile y étoit aſſemblé, après avoir bien examiné & meurement peſé les paſſages de l'Ecriture Sainte, les Décrets des Conciles „ & la Tradition des Pères & des Docteurs on forma ce Décret, qui „ porte clairement que les fidèles Laïques & les Eccléſiaſtiques, qui „ communient & qui ne célébrent pas (*non conficiunt*) ne ſont point „ obligez par le Commandement du Seigneur à communier ſous l'Eſpèce *du Pain & du Vin*, & on ajoute à la fin de ces mots: *La louable coûtume de communier le Peuple ſous une ſeule Eſpèce, introduite „ par l'Egliſe & les Saints Pères, obſervée juſqu'ici depuis très-longtems, „ & recommandée depuis longtemps auſſi, par les Docteurs des Saintes „ Ecritures, dans la Loi divine & dans les Canons, doit être tenue comme une Loi, & il n'eſt pas permis de l'improuver & d'y rien changer, „ ſans l'autorité de l'Egliſe.* Ainſi vous avez les Décrets des Conciles par écrit & l'Ancien Rit de l'Egliſe.

„ GAL. L'Egliſe ou un Concile peut-il pervertir les Sacremens que „ Jéſus-Chriſt a inſtituez?

„ ÆN. Nullement.

„ GAL. Mais Jéſus-Chriſt a inſtitué ce Sacrement ſous l'Eſpèce du „ Pain & du Vin. D'où vient donc que l'Egliſe le corrompt, en ne „ donnant que le Pain au Peuple?

„ ÆN. L'Egliſe ne pervertit pas le Sacrement, elle ne fait que changer la maniere de l'adminiſtrer (*ritum mutat*); ce qui eſt eſſentiel & „ néceſſaire au Sacrement doit être immuable; ce qui ne regarde que la „ Coûtume ou la maniere, l'Egliſe le peut changer. Elle n'a pas moins „ aujourd'hui de pouvoir que ſous les Apôtres. Or la puiſſance & „ l'adminiſtration de l'Egliſe, ſelon la tradition des Docteurs, conſiſte „ en trois choſes: Dans l'ordination des divers Prélats: Dans l'adminiſtration des Sacremens, & dans les divers Commandemens qu'elle „ donne à ſes Sujets, (*in diverſis præceptis Subditorum.*) A l'égard du „ premier, le célèbre *Thomas d'Aquin* a jugé avec raiſon, que l'Egliſe „ a le pouvoir d'inſtituer divers ordres de Prélats & d'en retrancher „ d'autres, ſelon la diverſité des cas & des tems. C'eſt ainſi qu'on a „ fait des Soudiacres, qui n'étoient pas dans l'Egliſe primitive. On a „ mis les Evêques au-deſſus des Prêtres, qui, ſelon St. *Jerôme*, avoient „ autrefois le même pouvoir que les Evêques. Ainſi encore on a établi le Sacré Sénat des Cardinaux, qui ſont le grand ornement & „ comme le firmament ſtable de l'Egliſe. L'Egliſe peut auſſi introduire de nouvelles Cérémonies & de nouvelles Pratiques dans l'adminiſ-

„ tration des Sacremens & abolir les anciennes. De là vient que, quoi- 1451.
„ que Jésus-Christ ait communié les Disciples après le soupé, l'Eglise
„ ne permet pas que l'on communie qu'à jeun, si ce n'est dans une
„ grande nécessité. Tout de même, quoique Jésus-Christ ait institué
„ le Sacrement ceint d'un linge & vêtu de son habit ordinaire & qu'il
„ se soit servi de peu de paroles, l'Eglise néanmoins, par révérence pour
„ ce Sacrement, a donné des ornemens Sacerdotaux aux Prêtres & a
„ enrichi la solemnité de la Messe, de la lecture des Prophétes & des A-
„ pôtres, & de diverses Prieres; car comme sous l'ancien Testament, la
„ simplicité du Tabernacle & les Peaux teintes en rouge (1), ont été
„ suivies de la gloire du Temple, tout de même, sous le Nouveau, après
„ les premiers commencemens, ou les rudimens de l'Eglise primitive, le
„ Culte divin a pris insensiblement une nouvelle splendeur, les Cérémonies
„ des Sacremens ont été embellies & la Majesté du Sacerdoce s'est fait voir
„ avec éclat. En troisieme lieu, l'Eglise peut aussi changer & abroger
„ les Statuts & Ordonnances des Pères, dans ce qui regarde les Mœurs
„ & les Coutumes, selon les circonstances des tems, des personnes &
„ des lieux, comme on l'a déja dit. Quant au Sacrement, on ne peut
„ en retrancher ce qui y est nécessaire; mais ce qui n'y est pas de néces-
„ sité, peut varier ou être aboli. Or, dans l'Eucharistie, comme on
„ l'a prouvé, l'usage des deux Espèces n'étant point nécessaire au Peu-
„ ple, on a pû raisonnablement en retrancher une, parce que ce n'est
„ pas changer le Sacrement, mais seulement en changer l'usage.

„ GAL. Ce Sacrement est sous l'Espèce du Vin, qui peut le nier?
„ Donc qui ôte l'Espèce du Vin ôte le Sacrement.

„ ÆN. La Conséquence n'est pas bonne. Il y a sept Sacremens,
„ quoique vous n'en receviez que cinq. Entre ceux-là l'Eucharistie
„ est le plus grand & le plus excellent. Or il demeure tout entier,
„ soit que l'on communie sous une Espèce, soit que l'on communie
„ sous deux. Et quand on partage le Pain en mille petites portions, &
„ le Vin en autant, Jésus-Christ seroit par tout là tout entier, & en
„ retranchant l'Espèce du Vin, on ne retranche point le Sacrement,
„ parce qu'on le prend tout entier sous l'autre. La sainteté de l'Eglise Ro-
„ maine est donc irréprochable dans son observance à l'égard de ce Sacre-
„ ment. Si donc vous voulez recevoir des Consolations de l'Esprit, si
„ vous aimez le repos, si vous cherchez la Vérité, si vous voulez gagner
„ vos ames, écoutez le Siége Apostolique, suivez ses Traditions, hono-
„ rez-la comme la chaste Epouse de Jésus-Christ, la Colombe très-pure
„ & très-blanche, dont sort la branche de l'Olivier, qui promet la Paix
„ aux hommes & ménace de faire la guerre aux superbes.

„ Après ce discours, un des principaux des Taborites s'approcha de
„ moi, & me dit avec beaucoup d'arrogance (2) : *Pourquoi nous exaltez-*
„ *vous*

(1) *Rubricatæ pelles & rudia Tabernaculi sacra.*
(2) *Animo inflato.*

1451. ,, *vous si fort le Siége Apostolique? Nous savons fort bien que le Pape & les Cardinaux sont esclaves de l'avarice, gens impatiens, enflez, gonflez, abîmez dans l'intempérance & dans l'incontinence, Ministres de toutes sortes de crimes, Prêtres du Diable & des précurseurs de l'Ante-Christ, dont le Dieu est le ventre, & dont l'Argent est le Ciel.* Cet homme crevoit de graisse & avoit une large bedaine. Je le regardai & mettant tout doucement la main sur son ventre, je lui dis en soûriant, *Je le vois bien, vous macerez fort votre Corps par vos jeûnes.* Tout le monde se mit à rire & à se moquer de lui. Pour moi, comme je voyois bien que ces Prêtres-là m'étoient plutôt venus trouver pour disputer que pour s'instruire, je terminai là nos entretiens & mis fin à la dispute, car il me sembloit plus aisé d'appaiser, à force de clameur, les Flots de la Mer irritée, que de réprimer, par les discours, la rage de ces gens-là. Il est inutile de présenter la lumiere à un aveugle, de parler à un sourd & d'exiger de la sagesse d'une bête brute. Je leur parlai pourtant encore en ces termes. *Mes Collégues ont dîné & sont prêts à partir. Il est tems que je me retire aussi. C'est assez disputer; cependant, puis que, comme je le vois, vous ne m'en croyez pas, & que je n'ai pas été touché de vos raisons, il faut demeurer comme nous étions. Je m'y étois bien attendu; mais j'ai crû devoir parler, de peur que mon silenco n'autorisât vos opinions, & qu'on ne dît dans le monde que l'Evêque de Sienne a été chez les Taborites, sans rien dire contre leurs sentimens. Ou il croit qu'ils ont raison, ou il craint de ne pouvoir répondre à leurs argumens. Que si mes discours n'ont produit sur vous aucun effet, ils ont au moins servi à faire voir à ceux qui sont ici présens que je suis fort éloigné de vos opinions. Cependant vous y penserez, & peut-être prendrez-vous un meilleur parti.* Alors ils dirent: *S'il y avoit du tems, nous apporterions ici nos Livres, & nous vous ferions voir que nous sommes Disciples de Jésus-Christ & Zélateurs de la Loi de Dieu. Mais Adieu. Adieu*, leur dis-je aussi, *Ni vous ni moi n'avons pas le loisir d'être plus longtems ensemble.* C'est ainsi que je me séparai d'eux.

,, De là j'allai avec le jeune de *Rosemberg* à *Sobieslaw* (1), puis dans l'Isle de Cuttemberg, d'où nous nous rendîmes chez le Seigneur de *Rosemberg* (2). Il me sembloit avoir été au delà des *Sauromates*, & de la Mer Glaciale, parmi les *Barbares*, les *Anthropophages*, les Monstres de l'*Inde* & de la *Libye*. Non, il n'y a pas sous le Ciel une race plus monstrueuse que les Taborites. Il y a, parmi les *Scythes* & les *Tapobranes*, des gens monstrueux de Corps; mais l'ame des Taborites est monstrueuse & couverte de mille & mille taches.

,, C'est

(1) Jolie Ville dans le District de Bechin.

(2) Ville & double Château bâtis sur la Moldave, dans le District de Béchin. Elle appartenoit autrefois aux Seigneurs de *Rosemberg*, dont on dit que la famille est éteinte.

„ C'eſt le Rendez-vous de toutes les héréſies que les plus méchans 1451.
„ Eſprits ont ſemées, depuis la naiſſance de l'Egliſe. Il y a des *Nicolaites*, des *Ariens*, des *Manichéens*, des *Armeniens*, des *Neſtoriens*, „ des *Bérengariens*, des *Pauvres de Lyon.* On dit pourtant que les „ principaux ſont de ces Vaudois ennemis capitaux du ſeul Vicaire de „ Jéſus-Chriſt & du Siége Apoſtolique. Comme ils ſécouent le joug „ de toute autorité ſous prétexte de la liberté, il ne ſe peut qu'ils ne „ tombent dans toutes ſortes d'erreurs. En ſortant d'avec eux, je „ croyois revenir du fond de l'Enfer & être revenu parmi les vivans (1), „ quand je fus à *Budweis*, chez *Ulric de Roſemberg*; car les habitans de „ cette Ville ne ſont point infectez d'héréſies & *Ulric* eſt ennemi Juré „ des Hérétiques & un vrai Enfant de l'Egliſe (2). Il ſe ſignale le „ plus entre les Grands de Bohême, qui défendent la Foi Catholique, „ par leurs diſcours & par leurs armes, & il mérite bien d'être diſtingué par le Siége Apoſtolique. Je vous (3) écris ceci en courant, „ par mon fidèle *Jean*, que vous connoiſſez, & qui part pour Rome, „ aimant mieux vous inſtruire en quelque ſorte de ce qui m'eſt arrivé „ dans ce voyage que de vous le laiſſer ignorer tout à fait. Dans cette „ diſpute ſur de hautes matieres, je me ſuis émancipé à ſonder les ſens „ myſtérieux des Saintes Ecritures. Il me ſera ſans doute échapé des „ choſes mal digérées (*ineptiæ*) étant encore novice & apprenti dans ces „ ſortes de combats. Mais je n'ai pas crû devoir laiſſer hurler les Loups „ impunément, abandonner la Vérité & manquer à l'Egliſe. Bien convaincu de mon incapacité, j'ai imploré avec confiance le ſecours d'en„ haut, & je l'ai ſenſiblement éprouvé. Car les paroles me couloient „ de ſource, & les pauvres Taborites en étoient aſſommez. Beni ſoit „ le Dieu miſéricordieux, qui ne rejette pas les vœux des pécheurs. „ Je le crois & j'en ſuis aſſuré. Ce n'eſt pas ma ſainteté. C'eſt ma foi „ qui m'a mérité ſon ſecours, & qui m'a heureuſement tiré des raiſonnemens, captieux & des Sophiſmes des Taborites. Quoi qu'il en „ ſoit, j'ai dit & écrit, dans cette rencontre, pluſieurs choſes qui ne ſont „ pas indignes d'attention (4). Il eſt vrai que la Cenſure ſeroit inutile, parce qu'on ne ſauroit revoquer ce qui s'eſt dit alors. (*Semel emiſſum volat irrevocabile verbum*). Pour ce que j'écris à préſent, on „ peut aiſément le corriger. avant que de le rendre public; c'eſt pourquoi je vous prie, par votre ancienne & conſtante amitié pour „ moi, d'appliquer la lime, de mettre la derniere main à cette Pièce, & de ne lui pas laiſſer voir le jour ſans qu'elle paſſe par votre „ judicieuſe Critique. Je me recommande à votre ſouvenir & à „ votre

(1) *Nec me prius ad ſuperos recepiſſe putavi.*

(2) On a vû que les *Roſemberg* avoient d'abord embraſſé le Huſſitiſme, & que depuis ils l'abandonnérent.

(3) *Præſtabilitati tuæ.*

(4) Ou qui ne méritent pas d'être blâmées, *minimè digna correptione*, ou peut-être qui ne ſeroient pas indignes d'être retouchées.

1451. „ votre bienveillance. Nous irons vous trouver quand il plaira à „ Dieu & à la destinée. Dattée de *Neuhaus* (1), le 21. d'Août. „ 1451.

Le Pape envoye *Capistran* en Allemagne & pourquoi.

XXI. Ce fut cette même année que, par l'avis d'*Æneas Sylvius*, le Pape envoya en Allemagne & en Bohême *Jean de Capistran* Moine de l'Ordre des Freres Mineurs, de l'Observance, Maître en Théologie, Docteur en Droit Civil & Canonique (2), & Disciple du fameux *Bernardin*, qu'on verra bien-tôt canoniser. Le dessein de cette Mission étoit de convertir les pécheurs & de ramener les errants, sur tout en Bohême. *Capistran* s'étoit aguerri dans ce dernier genre d'escrime contre les *Fraticelles* ou *Bégards* en Italie. Mais ce n'étoit pas un Missionnaire ordinaire. Il avoit la qualité de Nonce Apostolique & d'Inquisiteur Général de l'Hérésie, dans la *Stirie*, la *Carinthie*, l'*Autriche*, &c. (a). Aussi fut-il reçu par tout, non seulement comme un Légat, mais comme un Envoyé du Ciel, & si l'on en croit l'Auteur marqué en marge, ce n'étoit pas sans raison, puis qu'il guérissoit les malades, par le simple attouchement de ses habits. Cependant *Æneas Sylvius* ne parle de ces merveilleuses opérations que comme d'un bruit populaire, *(rumor est.) Capistran*, au rapport du même Auteur, ne faisoit pas toucher aux malades ses propres habits, mais la *birette* de *Bernardin*, & leur montroit le sang qu'on disoit être sorti des narines de ce dernier, avant sa mort. C'est grand dommage que les Auteurs ne nous ayent appris lequel des deux attouchemens avoit le plus de vertu. Il étoit toujours suivi d'un prodigieux concours de Peuple, quand il arrivoit quelque part. Le Clergé alloit en procession au devant de lui, portant la banniere & les Reliques des Saints. Il traversa toute l'Allemagne, où tout le monde couroit à ses prédications, qu'il faisoit néanmoins en Latin, mais qu'un Trucheman expliquoit. On dit même que les Gens se convertissoient à entendre seulement le son de sa voix, & à voir ses gestes, tant ils étoient significatifs. Un Historien, pour rendre la chose plus touchante, a dit fort ingenument que le Peuple étoit plus attentif au Prédicateur qu'il n'entendoit pas, qu'à son Interprête (b). Mais qui s'en étonnera? Il appuyoit sa Prédication des miracles les plus éclatans. *Il rendoit*, dit Dlugos, *la vie aux morts*, *la vuë aux aveugles*, *la parole aux muets*, *il faisoit marcher les boiteux & guérissoit les Paralytiques* (c). Il avoit alors 66. ans. On le représente comme un homme d'une complexion délicate, fort exténué, n'ayant que la peau & les os, & cependant actif, vigilant & infatigable.

(a) *Cochl.* ubi sup. L. X. p. 366. *Æn. Sylv.* Vit. Frid. III. p. m. 79. 80.

(b) *Spond.* 1451. n. IV.

(c) L. XIII. p. 74.

Succès de ses Sermons.

XXII. Comme la réduction des Bohemiens faisoit son principal objet, après avoir fait quelque séjour à *Vienne*, il alla en *Moravie*, où il reçut à peu près le même accueil qu'on lui avoit fait par tout. Il demeura environ

(1) C'est une belle Ville avec un Château dans le Cercle de Béchin.

(2) *Czechorod* dit que *Capistran* avoit ete Juge suprême de la Cour de Justice de *Ladislas* Roi de Naples. *Mars Morav.* p. 656.

viron deux mois à *Olmutz* Capitale de cette Province, chez le Doyen (1) de la Cathedrale. Si l'on en croit les Historiens de Moravie & *Capistran* lui-même, il y fit de grands progrès. Il venoit à ses Sermons une si prodigieuse affluence de Peuple, que la plus grande Eglise ne la pouvant contenir, *Capistran* fut obligé de prêcher dans la place publique. Il avoit deux Truchemans, l'un Bohemien, l'autre Allemand. Ses Sermons tendoient principalement à persuader que la Communion sous les deux espèces n'étoit pas nécessaire au Peuple, & que Jesus-Christ ne l'avoit pas commandée. Voici comment il s'en explique lui-même dans une Lettre à l'Université de Vienne. *Dès que je suis entré en Moravie, j'ai, selon mon devoir, combatu de toutes mes forces les damnables héréstes des Bohemiens. Je n'ai pû être détourné de la prédication, ni par menaces, ni par aucune autre crainte. J'ai parlé ouvertement en public & j'ai refuté de toute ma force l'opinion de ceux qui disent que la Communion sous les deux espèces est nécessaire. Ce qui m'a si bien réussi que non seulement les Barons & les Gentils-hommes, mais aussi les Prêtres, ont abjuré, au nombre de plus de quatre mille, toutes les erreurs des Hussites, sans parler de la conversion de plusieurs Sujets des Barons* (a). Un autre Historien Morave nomme entre les Proselytes de *Capistran*, un Seigneur de grande autorité, nommé *Wenceslas de Boskovicz*, qui renonça *Jean Hus*, avec deux mille de ses Sujets (b). Au reste, à l'exemple de *Bernardin* son Maître, *Capistran* déclamoit beaucoup contre les jeux de hazard, comme les Dez & les Cartes. On en apporta un jour un gros tas sur la place, où tout cela fut brûlé. Il ne laissa pourtant pas de trouver de la contradiction en Moravie. Le Capitaine Général du Marquisat de Moravie, nommé *Jean de Zwibourg*, entr'autres lui écrivit en ces termes: *Frere* JEAN, *vos Ecrits, sous leur douceur apparente, cachent un venin d'Aspic: Ils ne tendent qu'à détourner les fidèles des véritez Evangeliques. Vous pouvez compter à coup sûr, que je ne recevrai point votre fausse Doctrine & que j'aimerois mieux mourir que d'en approuver aucun Article.* La réponse de *Capistran* est fort obscure. Autant que j'en puis comprendre le sens, elle tendoit à reprocher au Capitaine qu'il portoit ses sentimens au delà de l'esprit du Concordat, & qu'il n'en avoit pas bien pris le sens.

1451.

(a) *Czechor.* Mars Morav. ubi sup p. 657.

(b) *Dubrav.* L. XXIX. p. 747.

Inquietude de *Rockizane* à l'egard des progrès de *Capistran.* Il l'invite a une Conference.

XXIII. CETTE espèce de révolution en Moravie ne donnoit pas peu d'inquietude à *Rockizane*. Il craignoit, non sans fondement, que *Capistran* ne fît les mêmes progrès en Bohême, que la Communion du Calice ne fût abolie, & que l'Archévêché de Prague ne lui manquât. On dit même que, soit que les Grands de Bohême Hussites en fussent ébranlez, soit qu'ils voulussent piquer d'honneur *Rockizane*, ils le pressoient de proposer une Conférence avec Capistran. *Ou vous le convaincrez*, disoient-ils, *& le réduirez au silence; en ce cas nous demeurerons des*

(1) *Bohus de Zwose.* Il fut depuis Evêque d'*Olmutz*. *Jean Hoz de Bruna* en étoit alors Evêque.

1451. *des vôtres; Ou vous ſuccomberez, auquel cas nous rentrerons dans l'unité* (a). D'autres diſent qu'il s'y porta lui-même, & même malgré *Podiebrad*, à qui les mouvemens de *Capiſtran* étoient ſuſpects (b). Quoi qu'il en ſoit, ce dernier fut invité par *Rockizane* à une Conférence qu'il accepta avec joye, ſelon quelques-uns. D'autres prétendent qu'il s'en défendit, ſur ce qu'il n'étoit pas venu pour diſputer, mais pour prêcher, & qu'il ne falloit pas mettre en compromis la Foi Catholique. Mais il s'agiſſoit de choiſir un lieu de ſûreté. *Capiſtran*, qui ne ſe fioit pas aux Bohemiens, eût bien voulu attirer *Rockizane* en Moravie; ce qui ne l'accommodoit pas trop, après ce qui s'y étoit paſſé. *Rockizane* lui donna pourtant le choix d'un endroit, ou en Moravie, ou en Bohême, comme cela paroît par cette Lettre.

(c) *Dlugos.* ubi ſup p 74.
(b *Theob.* Cap. XVIII.

LETTRE
DE ROCKIZANE
A CAPISTRAN.

Au Vénérable homme Frére Religieux, JEAN DE CAPISTRAN, *notre bien aimé en Jeſus-Chriſt nous ſouhaitons toutes ſortes de biens avec l'obéiſſance à Jeſus-Chriſt* (1).

Lettre de *Rockizane* à *Capiſtran.*

„ XXIV. Nous apprenons fréquemment par le bruit commun que les „ dèles perſiſtent avec une ſainte ferveur dans le deſſein qu'ils ont conçû par la grace du St. Eſprit, & qu'ils combattent de toutes leurs „ forces avec une ardeur infatigable les ennemis de la Diſcipline de l'E„ gliſe. Quoi que je ne vous connoiſſe pas de viſage, Mon cher Fré„ re au Seigneur, je vous connois pourtant par réputation, par vos œu„ vres, & par quelqu'un de vos Ecrits, & même, autant que j'en puis „ juger, je crois peut-être pénétrer votre intention, car je comprens, „ par ce que j'entends dire, que vous ne ſauriez ſouffrir ſans horreur „ qu'on donne l'Euchariſtie au Peuple ſous les deux eſpèces, & que „ vous en détournez le monde par toutes les voyes imaginables. Je me „ ſuis trouvé au Concile de Baſle légitimement aſſemblé par le St. Eſ„ prit, & je me ſuis vû chargé pendant longtems de la défenſe de cette „ Communion, & je l'ai fait par l'autorité de l'Ecriture, des Doc„ teurs, des Canons & par des argumens de diverſe ſorte. Je ſuis en„ core enflammé du même zèle pour défendre cette Vérité. C'eſt pour „ cela, Mon cher Frére en Chriſt, que j'entrerai avec plaiſir en Confé„ ren-

(1) *Venerabili viro Fratri Religioſo Joanni de Capiſtrano, ſibi in Chriſto dilecto. Cujusvis boni affectum, cum obſequio in Chriſto Jeſu famulandi.*

„ rence avec vous là-dessus, selon la même méthode, afin qu'examinant 1451.
„ les raisons de part & d'autre, on puisse mieux s'éclaircir de ce qui „ concerne cette Vérité & le salut des Peuples. Dans cette vûë, Mon „ cher Frére, je vous offre le choix de trois Villes, savoir ou de *Trebone* (1) en Moravie, ou de *Broda* l'Allemande (2), ou de *Pellitz* „ (3). J'attends votre réponse pour le tems & pour le lieu de la Conférence. Au reste vous n'avez aucun danger à craindre. Je vous ferai „ envoyer par le Gouvernement des Passeports qui vous mettront à couvert de toute allarme. A Prague, le Samedi avant l'Exaltation de la „ Croix 1451.

REPONSE

DE CAPISTRAN A ROCKIZANE.

Au Vénérable Maître JEAN DE ROCKIZANE, *que je dois honorer comme mon Père dans la Vérité de la Foi. J. C.* (1).

Reponse de *Capistran* à *Rockisane.*

„ XXV. VE'NE'RABLE Maître, Grace salutaire en J. C. & „ paix éternelle au Seigneur, avec un cœur très-ardent pour l'acquisition de la Vie éternelle. J'ai reçû votre Lettre en présence de deux „ Evêques & de plusieurs Grands & en celle des hommes. Il ne se peut „ rien de plus honête que la maniere dont elle est conçûë (*Tuas honestas Literas quales alii non dixerunt*). J'y vois avec un plaisir singulier „ la civilité & les bons sentimens d'un Personnage qui jusqu'alors m'étoit inconnu. Pour en venir au sujet de cette Lettre, vous m'écrivez que vous avez souvent appris de la bouche du public que les fidèles persistent, avec une sainte ferveur, dans le dessein qui leur a „ été inspiré par la grace du Saint Esprit, & qu'ils combattent de „ toutes leurs forces avec une ardeur infatigable contre les ennemis de „ la Discipline de l'Eglise. Mais j'avouë que je ne saurois comprendre „ ni ce que vous entendez par *les fidèles*, ni ce que vous entendez „ par *les ennemis de la Discipline de l'Eglise*. Si par ces ennemis vous entendez nos Catholiques, qui ne communient que sous „ une espèce, une fois l'an (*semel in anno*) selon la tradition Ecclésiastique, il faut que vous sachiez que ce ne sont pas là les ennemis de la Discipline Ecclésiastique. Ce sont au contraire les vrais „ Ca-

(1) C'est apparemment *Trebitz* ou *Trìtau.*
(2) Sur les Frontieres de Moravie.
(3) C'est apparemment *Politz.*
(4) *Venerabili Magistro* Joanni de Rockizane *in fidei veritate tanquam Patri praecolendo* (Jesus Christus).

1451. „ Catholiques , & si , par les fidèles vous entendez ceux de votre „ parti , les Communians sous les deux espèces , il est évident que „ c'est eux qui n'observent pas la Discipline Ecclésiastique. A moins „ que vous ne vouliez déchirer la Robe de Jesus-Christ , à laquelle „ les Juifs eux-mêmes, qui le crucifiérent, ne voulurent pas toucher „ (a) , car il n'y a qu'une seule Epouse de J. C. C'est la Colom- „ be sans tâche, qui est la Sainte Mére Eglise Catholique. Il n'y a „ qu'un Corps Mystique de Notre Seigneur J. C. dont il est le Chef „ Mystique & invisible, & qui s'est substitué *St. Pierre* ; en lui di- „ sant, *Vous serez appellé Céphas & le Chef Ministériel* (*Ministeriale*) „ & visible de toute l'Eglise militante. Il lui a donné pour résiden- „ ce la Ville Capitale de l'Univers. Avant sa passion , il lui dit, „ *vous êtes Pierre.* Après sa Résurrection , il lui repéta l'ordre de „ paître ses brebis. Quelques années après son ascension triomphante, „ il s'apparût à *Pierre*, qui sortoit de Rome , qui lui demanda, *Sei-* „ *gneur*, *où allez-vous?* Je vais à Rome, répondit le Seigneur, pour „ y être crucifié une seconde fois. *Pierre* demeura à Rome & y „ fut crucifié (1). On parlera de cela une autre fois.

(a) *Tunicam inconsutilem.*

„ Quant à ce que vous dites de vos travaux au Sacré Concile de „ Basle, j'ai bien examiné & discuté cette affaire. J'ai vû , souvent „ même depuis votre départ de Basle , le Décret & la décision au- „ thentique que le Concile devoit donner là-dessus , & je ne doute „ pas que vous ne l'ayiez reçu & approuvé. Ainsi vous pouvez sa- „ voir , par là & par le Décret du Concile de Constance , ce qui „ est nécessaire à salut & essentiel à la Vérité dans cette matiere.

„ A l'égard de la Conférence dont vous me parlez je l'accepte, & „ même je la demande de tout mon cœur ; Je l'attends avec impa- „ tience. Pour ce qui regarde le lieu , le jour, la maniere & les per- „ sonnes qui se doivent trouver à cet Acte ; je vous supplie , comme „ mon Père aimable & vénérable en Christ, de daigner m'envoyer quel- „ ques-uns des vôtres , avec qui je puisse convenir sur ces Articles. „ J'ai fait un long chemin depuis Rome jusqu'à *Olmutz*. & je ne vou- „ drois pas avoir perdu mes peines & mes pas. Ainsi il faut choisir un „ lieu commode ,sûr, libre, à la bienséance des uns & des autres, & où „ puissent se rendre tous ceux qui voudront assister à cet Acte où il s'a- „ git de manifester la Vérité & d'ouvrir la voye du salut. Je vous suis „ au reste fort obligé, comme à mon Vénérable Père, selon la Vérité „ Catholique , & sous l'humble obédience dûë au très-Saint Seigneur „ *Nicolas V.* & à la Sainte Eglise Catholique Romaine, de ce que vous „ m'of-

(1) On ne peut pas mieux prouver que *St. Pierre* est le Vicaire de J. C. puisqu'il fut crucifié au lieu de lui. Je laisse au Lecteur à juger de la Pièce par l'Echantillon. Au reste *Æneas Sylvius* rapporte la même fable dans sa Lettre à *Carvajal.*

„ m'offrez des Saufconduits pour ma sûreté. Je prie le Seigneur 1451.
„ &c. (1).

XXVI. Cochlée, de qui on tient ces particularitez, dit que la réponse de *Rockizane* se fit long tems attendre; il prétend même qu'il y avoit collusion entre *Podiebrad* & *Rockizane*, & que pendant que celui-ci pressoit *Capistran* de venir, l'autre y mettoit des obstacles; Cependant on marque le tems & le lieu de la Conférence, savoir à *Cremau*, Ville sur la frontiére de Moravie appartenant à *Rosemberg* Seigneur Catholique, où, par conséquent, *Capistran* pouvoit être en sûreté. Le tems marqué étoit le 28. d'Octobre, & le Juge de la Controverse devoit être l'Ecriture Sainte. *Capistran* se rendit à *Cremau*, où il reçut la réponse de *Rockizane* & des Barons. Cette réponse ne paroît point; mais on trouve ce fragment de celle de Capistran. *J'ai attendu plusieurs jours votre réponse en Bohême, mais comme vous ne m'avez rien fait savoir, pour ne pas perdre tems, je me suis rendu, avec beaucoup de fatigue, en Bohême, que je désirois de visiter depuis si long tems. Mon intention est, si le Seigneur le permet, d'éclairer & d'instruire ce Peuple par la Parole de Dieu, de ramener les errants, & de déraciner les vices par mes prédications. Quant à votre Saufconduit, je ne m'y fie plus depuis que j'ai vû les Lettres du Magnifique Seigneur* GEORGE *Gouverneur de Prague au Magnifique Seigneur de* ROSES, *par lesquelles il lui défend de me recevoir. Que feroit-il donc s'il m'avoit entre ses mains? Je me persuade aisément que tout cela se conduit par vos intrigues.*

Fragment de la Réponse de *Capistran* à celle qu'il avoit reçu de *Rockisane.*

XXVII. Cette Lettre, selon *Cochlée*, fut un grand sujet de triomphe pour *Rockizane*. Il publia par tout que *Capistran* avoit refusé la Conférence. On semoit par toute la Bohême des Ecrits où le Missionnaire étoit déchiré à belles dents. On le traitoit de Moine mélancholique, d'hypocrite, de Séducteur du peuple, de perturbateur du repos public, d'ennemi du Concile de Basle, du Concordat & de la Communion sous les deux espèces (a). Ainsi il n'y eut point de Conférence. *Capistran* séjourna pourtant quelque tems en plusieurs Villes Catholiques, comme à *Pilsen*, à *Cadané* sur l'*Egre*, à *Brix*, dans le District de *Zatec* & à *Egre*. C'est de ces Villes qu'il écrivit diverses Lettres, pour faire son Apologie. Il y en a une longue & piquante contre *Rockizane*, pleine de fanfaronades, une autre aux Barons, où il traite *Rockizane* en Crocheteur, & enfin une assez honnête à *George de Podiebrad*, où il exhorte ce Seigneur à l'assister dans son caractère & son Office d'Inquisiteur de l'Hérésie, & de Commissaire Apostolique, & à faire lire publiquement sa Lettre aux Barons. La réponse de *Podiebrad* ne fut nullement favorable. En voici la teneur.

Apologie de *Capistran* sur ce qu'on l'accusoit d'avoir refusé la Conference.

(a) *Cochl.* L. X. p. 371. 375.

GEORGE DE CUNSTAD DE PODIEBRAD, *Gouverneur*, & *le Conseil de Bohême: Au Religieux homme* JEAN DE CAPISTRAN, *à présent* à *Brix*. " Homme Religieux, nous avons reçû votre Lettre, „ qui

Reponse de *George de Podiebrad* à *Capistran.*

(1) La Lettre est dattée de *Brutia*, peut-être *Bruze*, le 20. Sept. 1451.

1451. „ qui ressemble mieux à un Libelle qu'à une Lettre, & où l'on ne connoit point le Caractère d'un Religieux. Qu'il nous soit permis de „ vous dire qu'elle est pleine de traits envenimez, & qu'elle sent tout à „ fait le Bateleur. Si vous prétendez parler ainsi en vertu de l'autorité „ du Siége Apostolique, dont vous vous vantez d'être revêtu, vous „ vous éloignez fort de la sainteté & de la douceur qu'on doit attendre de ce Siége; car, supposé que le Vénérable Maître *Jean de Rockizane* soit sorti en quelque chose des bornes de la Modération, ce „ que pourtant nous ne croyons & ne voyons pas, vous auriez pourtant du nous écrire avec plus de ménagement, & ne pas vous emporter comme vous faites, puisque vous devez savoir que les paroles dures excitent la fureur. Nos oreilles, ô Moine *Capistran*, ne retentissent que de vos discours tragiques, de vos clameurs & de vos mugissemens contre nos fidèles Docteurs. On ne sauroit assez s'étonner que vous ayiez eu l'audace de signer & de sceller de telles „ Lettres (a).

(a) *Cochl.* ubi sup. p. 378.

Affaires Etrangeres, *Italie*, *Espagne*. Cession de *Felix V.* *Nicolas V.* publie 3. Bulles à ce sujet.

XXVIII. Rebroussons chemin, pour voir ce qui se passa ailleurs depuis 1448. jusqu'à 1451. inclusivement. On a vu en 1448. tous les préparatifs de l'extinction du Schisme. Il fut enfin tout à fait terminé en 1449. à la grande joye de toute l'Europe, par la Cession volontaire de *Felix V.* qui merita par là les applaudissemens de tout le Public. *Nicolas V.* fut reconnu par tout. On en fit de grands feux de joye à Rome, où l'on n'entendit dans les ruës que *Vive Nicolas*, ce qui donna lieu à ce vers Latin:

Fulsit Lux Mundo, Cessit Felix Nicolao.

Aussi-tôt après la Cession de *Felix V. Nicolas* publia trois Bulles à ce sujet. Dans la premiere, il ratifie tout ce qui s'est passé, & rend compte au Public de cette négociation. Dans la seconde, il rétablit en leur entier tous ceux qui avoient été excommuniez & destituez de leurs Charges, Dignitez & Bénéfices par *Eugene IV.* à cause de leur adhésion à *Felix* & au Concile. Dans la troisiéme, il déclare nulles toutes les procedures faites contre *Felix*, & contre le Concile de Basle en particulier, voulant *que le tout soit effacé des Registres, ainsi que de par tout ailleurs & qu'il n'en soit plus fait aucune mention* (b). Ce dernier fait est important par rapport aux Controversistes Ultramontains, qui ont prétendu que le Concile de Basle avoit cessé d'être légitime depuis la déposition d'*Eugene IV.* & l'Election de *Felix V.* Cette prétention est absolument détruite par cette Bulle de *Nicolas*, mais encore plus fortement par l'Election que fit le Concile de ce dernier Pape suivant le Concordat. Car si le Concile de Basle n'eût pas été alors légitime, il s'ensuivroit de là que *Nicolas V.* & ses Successeurs n'auroient pas été non plus Papes légitimes. Conformément au Traité, le Pape reçût au nombre

(b) *Spond.* 1449. n. IV. *Fleuri* ub. sup. T. XXII. p. 499.

bre des Cardinaux deux de la Création de *Félix V.* & rétablit ceux d'une autre Création, qui avoient été déposez par *Eugene IV.* 1451.

Histoire du Cardinal d'*Arles.*

XXIX. ENTRE ces derniers étoit *Louïs Aleman*, Cardinal d'*Arles*, Prélat d'assez grande distinction, sur tout dans ces derniers tems, pour mériter une digression. Il étoit du Territoire de *Bugey* en *Bresse*, & non Bourguignon, comme quelques-uns l'écrivent. Après avoir passé par quelques Charges Ecclésiastiiques, il fut Evêque de *Maguelone* (1), puis Archevêque d'*Arless*, *Martin V.* le fit Cardinal en 1426. & l'envoya Légat à *Boulogne*. Le Concile devant s'assembler en 1431. ce Pape y envoya le Cardinal d'*Arles* pour y être un des Présidens en sa place. *Martin* étant mortl, *Eugene IV.* le confirma dans cette présidence; mais bien-tôt après ils se brouillérent terriblement, sur ce qu'*Eugene* voulut transférer le Concile de Basle à Bologne. *Aleman*, comme on l'a vû, se mit à la tête des Pères du Concile, pour s'opposer à cette translation. Il fut un des principaux promoteurs de l'Election de *Felix V.* & ce fut lui qui lui porta la Tiare Pontificale à *Ripaille*. *Eugene* ne pouvoit moins faire que de le déposer après cet éclat; mais il ne se tint pas pour déposé, ne l'ayant été que par un Pape déposé lui-même. Cependant, comme il vit que la paix ne pouvoit être renduë à l'Eglise que par l'Abdication de *Felix*, il fut des premiers à l'y porter. A cette considération & en vertu du Traité, *Nicolas* le rétablit dans sa Dignité, & lui donna beaucoup de place dans ses bonnes graces, & l'envoya Légat dans la basse Allemagne, au rapport du Continuateur de l'Abbé *Fleuri* (a). De retour il se retira dans son Diocèse & y mourut en 1450. en odeur de Sainteté. L'Histoire en fait même un Saint à grands miracles. Je n'apprens pas qu'il ait été canonisé. Il fut béatifié en 1527. par *Clement VII.* Au reste *Æneas Sylvius*, dans son Histoire du Concile de Basle, où il étoit présent, ne sauroit se lasser d'admirer la prudence & la fermeté de ce Prélat dans ce Concile. Il l'appelle l'*Hector* du Concile, & il ne balance point à attribuer à sa bonne conduite & à son grand crédit, tout ce qui s'est fait au Concile de Basle, *parceque, sans lui, les Prélats n'auroient point persévéré & qu'aucune ombre de Princes n'auroit protégé l'Assemblée* (b). Depuis, *Æneas Sylvius* devenu Pape changea bien de langage.

(a) *ubi supr.* p. 499.

(b) *De Concil. Basil.* L. II. p. m. 95.

Histoire de *Jean de Segovie.*

XXX. NICOLAS confirma l'Election de trois Cardinaux (2) de *Felix*, desquels l'Histoire ne dit rien de mémorable. Les autres de la même Création étoient morts ou avoient abdiqué volontairement. De ce nombre étoit *Jean de Segovie* Théologien Espagnol, qui fit un beau rôle au Concile de Basle, dont il soûtint vigoureusement la supériorité contre les partisans d'*Eugene IV.* Il fut un des Députez de ce Concile à la célèbre Diète de *Mayence*, dont on a parlé, & l'un des Triumvirs qui choisirent les Electeurs du nouveau Pape, & il fut lui-même de ce nom-

(1) Cet Evêché fut transféré à Montpellier dans le XVI. Siécle.

(2) *Jean de Artus* Archevêque de Tarentaise, *Louïs de Varambon* Evêque de Maurienne, *Guillaume de l'Etang* Archidiacre de Metz. *Spond.* 1449. n. V.

1451. nombre (a). On apprend de *Sponde* que *Jean de Segovie* avoit fait deux Livres du Concile de Basle, dont *Augustin Patricius* avoit fait les Extraits qu'il a donnez de ce Concile & de celui de Florence. Le même *Patricius* prétend que *Jean de Segovie* persista dans le Schisme (b). Mais il vaut mieux en croire *Æneas Sylvius* contemporain, qui dit que *Jean de Segovie* se réunit à *Nicolas*. Quoi qu'il en soit, il quitta la Dignité & le titre d'Evêque pour s'aller confiner dans un Monastère sur une haute Montagne (1). C'est de là qu'il fit venir d'Espagne des Savans dans l'Arabe, par le secours desquels il fit une nouvelle Traduction Latine de l'Alcoran, & le réfuta (2) au rapport d'*Æneas Sylvius*, qui lui a par parenthése dedié son Livre du Concile de Basle.

(a) *Æn. Sylv.* De gestis Concil. Basil. p. m. 62. 63.
(b) Hist. Conc. Basil. Cap. 143. in Act. Labb. T. XIII.

Histoire de *Felix V.* après sa Cession, & sa mort.

XXXI. A L'E'GARD de *Felix V.* redevenu *Amédée* Duc de Savoye & fait Cardinal de *Ste. Sabine*, il retourna dans sa retraite de *Ripaille*, où il passa le reste de ses jours, dans un honnête & pieux loisir, *avec ses Chevaliers de l'Ordre militaire de Saint Maurice, qui sans embrasser l'Ordre Monastique, y vivoient avec beaucoup d'innocence & de régularité.* Ce sont les paroles du Continuateur de l'Histoire Ecclésiastique de Mr. l'Abbé Fleuri. *Il n'y a donc point de fondement*, ajoûte cet habile Auteur, *dans ce que quelques Auteurs ont avancé, qu'on y vivoit dans les délices & dans la bonne chére, & que c'est de là qu'est venu ce Proverbe, faire ripailles, c'est-à-dire, se donner du bon tems* (c). *Amédée* ne survecut pas long tems à sa démission. Les Auteurs ne sont pas à la vérité d'accord sur l'année de sa mort. Le plus grand nombre la met pourtant à 1450. (3). Il mourut, selon quelques-uns, à *Genéve*, & son Corps fut transporté à *Ripaille*. *Philippe de Bergame* avance, mais en l'air, dans sa Chronique, qu'il se fit des miracles à son tombeau. *Æneas Sylvius*, qui vivoit alors, bien loin d'avoir donné dans ce merveilleux, en a parlé assez séchement. *Reconcilié*, dit-il, *avec* Nicolas, *il quitta le nom de Pape & ne retint que l'honneur du Cardinalat. Il mourut peu de tems après dans cette Dignité, non sans la reputation d'un homme de bien. Trop heureux Prince s'il n'eût pas deshonoré sa vieillesse par des Titres Ecclésiastiques* (d). C'est ainsi qu'il en parle dans son *Europe*, ce qui marque qu'il a écrit cet ouvrage depuis son Histoire du Concile de Basle, où il le comble de louanges, par rapport au Pontificat.

(c) ubi supr. p. 500.
(d) *Europ.* C. XXXVIII. p. m. 311.

Nicolas V. publie un Jubilé. Ce qui s'y passa.

XXXII. NICOLAS V. publia cette année un Jubilé pour l'année suivante, selon la Constitution de *Clément VI.*, qui en ordonne un tous les cinquante ans. Il croyoit engager par ces dévotions publiques, & par

(1) *Segovie* est située au pié de quelques hautes Montagnes.

(2) Je ne trouve point *Jean de Segovie* parmi les Ecrivains Ecclésiastiques dans *Cave*, ni dans *Du Pin*, ni dans aucun des Bibliographes. J'ai entre les mains un Manuscrit tiré de la Bibliothéque de Leipsic contre la neutralité des Princes, lors du Concile de Basle. Ce Discours fut prononcé en 1439.

(3) D'autres à 1451. & d'autres à 1452. Cette incertitude ne peut venir que des fautes dans les Chiffres.

par le leurre de ces Indulgences, les Etats d'Italie, & d'ailleurs, à se reconcilier. Il se passa, dans ce Jubilé, des choses qui méritent qu'on en fasse le recit, après *Æneas Sylvius.* " Il y vint, dit-il, une quantité prodigieuse de Peuple de toute la Chrétienté. Quoi qu'il y eût „ tous les jours plus de quarante mille étrangers qui couroient les Eglises, & les places, gens de mœurs, & de langues différentes, le Pape „ donna de si bons ordres, qu'on ne manqua de rien & qu'il n'y eut „ point de querelle à démêler. Il arriva pourtant un affreux malheur „ sur la fin du Jubilé. Un jour, sur le soir, que le Peuple couroit en „ foule à la Basilique de *St. Pierre*, pour recevoir la bénédiction, le „ Pont *St. Ange* s'enfonça. Il y eut quantité de personnes noyées. „ D'autres furent écrasez sous les pieds des Chevaux & des Mules. Il „ y périt deux cens personnes. Le Pape fit soigneusement chercher „ leurs Corps, & leur fit faire des obséques solemnelles. Il fit de plus „ construire, dans cet endroit-là, une Chapelle de Marbre, où l'on fait „ tous les ans un service pour les ames de ces morts. 1451.

XXXIII. Æneas Sylvius raconte ensuite une triste avanture qui arriva pendant ce Jubilé. Une Dame de qualité Allemande étoit allée à Rome, pour gagner les pardons, avec quantité de Domestiques de l'un & de l'autre sexe. Etant dans le Veronois, elle fut rencontrée par des Cavaliers de *Sigismond de Malatesta*, qui ne lui rendirent la liberté qu'après en avoir fait le jouët de leur brutalité. On prétend même que *Malatesta* épris de la beauté de cette Dame fut complice de ce crime infame. Quelques-uns des gens de *Malatesta* furent arrêtez & emmenez à *Venise*, pour excuser, ou pour expier le crime de leur Maître; mais cette Dame aima mieux dissimuler cette injure que de la poursuivre, pour éviter un éclat qui n'auroit pas tourné à sa gloire. D'abord le bruit courut que c'étoit la sœur de l'Empereur, ensuite que c'étoit la femme d'un Comte *Palatin*, abandonnée de son mari; puis, que c'étoit une Duchesse de Saxe, & enfin il se trouva que c'étoit une Religieuse de qualité (a).

Triste avanture qui arriva à une Dame perdant ce Jubilé.

(a) *Æn. Sylv.* vita *Frid. III.* p. m. 76.

XXXIV. Il y eut à ce Jubilé un bon nombre de Grands Seigneurs & de personnes de distinction. On y vit entr'autres *Jaques* Electeur & Archevêque de *Trèves*, qui dans cette conjoncture, obtint du Pape la permission d'ériger une Université dans sa Capitale, *Conrad* Evêque de *Metz*, *Guillaume* Comte de *Douglas* l'un des plus grands Seigneurs d'*Ecosse*. Ce Comte en son absence fut accusé de plusieurs crimes, entr'autres d'avoir aspiré à la Royauté. A son retour il fut exécuté. Cette mort causa en Ecosse des troubles où le Roi pensa succomber.

Grands Seigneurs qui se trouverent à ce Jubilé.

XXXV. Frideric Comte de *Cilley* (1) âgé de quatre vingt-dix ans, se rendit aussi à Rome au Jubilé. Il faut donner son Caractère d'après *Æneas Sylvius.* " Ce Comte, dit-il, étoit plongé dans la luxure. Etant devenu amoureux d'une Concubine appellée *Veronique*, „ il

Caractère de *Frideric* Comte de *Cilley*.

(1) Il étoit fils de *Herman* Comte de *Cilley*, Père de l'Impératrice *Barbe*.

1451. „ il tua de sa propre main sa femme, de la Maison des Comtes de *Croatie.* *Herman* son Père fit noyer cette indigne Maîtresse, mais après „ la mort du Père, le fils continuant ses débauches, enlevoit les femmes „ à leurs Maris, entretenoit chez lui un Serrail de filles, traitoit ses Sujets en Esclaves & faisoit venir de toutes parts des Faux-monnoyeurs, „ des Empoisonneurs, des Devins, des Nécromantiens. Quoi qu'il „ fût allé à Rome âgé de 90. ans, pour obtenir des Indulgences, il „ n'en revint pas meilleur. On lui demanda à quoi lui avoit servi Rome, puisqu'il reprenoit son train? *Mon Cordonnier*, dit-il, *est aussi* „ *allé à Rome, & à son retour, il s'est remis à faire des bottes* (a).

(a) *Æn. Sylv.* Europ. Cap. XXI.

Canonisation de *Bernardin de Sienne.*

XXXVI. Il ne faut pas ômettre un Acte solemnel de ce Jubilé. C'est la Canonisation de *Bernardin de Sienne*, de l'Ordre de *St. François*, l'un des plus fameux Prédicateurs de ce Siécle-là, dont on a eu occasion de parler plus d'une fois. *Jean de Capistran*, qui avoit été un de ses eléves, & comme lui, Franciscain, en fut le solliciteur. Il y avoit six ou sept ans que *Bernardin* (1) étoit mort à *Aquila* dans l'*Abruzze*, en odeur de Sainteté. Il faut bien croire qu'il se fit des miracles à son Tombeau. *Æneas Sylvius* dit qu'on l'affirmoit (*affirmatur*) & en effet sans cela point de Canonisation. On ne doit pas douter non plus qu'il n'en ait fait pendant sa vie. Il semble pourtant qu'*Æneas Sylvius*, de la maniere qu'il en parle, n'en voudroit pas être garant. *Il ne faut pas douter*, dit-il, *qu'il n'ait guéri des maladies & fait d'autres miracles au nom de Jesus. Nous l'avons vû nous-mêmes prêcher à Sienne dans la place publique, pendant soixante jours. Un jour de Dimanche, qu'il s'étoit assemblé un grand Peuple pour l'entendre, l'air qui étoit fort serain, fut tout à coup chargé de nuages épais, qui ménaçoient d'une grosse pluye, & tout le monde fuyoit déja, lorsque le Prédicateur exhorta l'Auditoire à demeurer & à ne rien craindre, les assurant qu'il ne pleuvroit point. L'Auditoire demeure, & le Prêtre se met en prieres. Aussi-tôt on vit l'orage se dissiper; le Ciel reprit sa premiere sérénité, & le Prédicateur eut une audience fort paisible. Quoique cela pût arriver fort naturellement, ou par hazard* (Casu) conclut Æneas Sylvius, *tout le monde l'attribua aux prieres du saint homme* (a). On peut voir le caractère de *Bernardin* dans l'Histoire du Concile de Constance (b), & quelques traits de l'Histoire qui le regardent. J'y ajoûterai seulement quelques particularitez. L'une, qu'il fut envoyé à *Jerusalem*, en qualité de Commissaire de la Terre Sainte. L'autre, qu'il refusa les Evêchez de *Sienne*, de *Ferrare* & d'*Urbin*, content d'être Vicaire Général des Fréres de l'Observance dans toute l'Italie. La troisiéme, qu'il est Auteur de plusieurs Ouvrages qui ont vû le jour. On célèbre sa fête le 20. Mai.

(b) *Vit. Frid. III.* p. m. 78.

(c) L. VI. p. 262. Consultez aussi *Æn. Sylv.* Vit. *Frid.* ubi sup. & le Continuateur de l'Abbé *Fleuri.* T. XXII. p. 429. 430. & 514.

XXXVII. Les

(1) Il nâquit en 1383. d'un Gentilhomme, qui le laissa Orphelin en bas âge.

XXXVII. Les autres Concurrens au Duché de *Milan* dont *François* 1451.
Sforce s'étoit emparé, se prenant mollement à l'en chasser, l'affaire restoit à demêler entre les *Vénitiens* & lui; mais *Sforce* l'emporta. Milan se rendit, reduite à l'extrêmité par la famine, & lui donna les Clefs, après que le Peuple eut massacré l'Ambassadeur de *Venise*, parce qu'il ne fournissoit point les secours promis. *Sforce*, déclaré Duc de Milan, entra triomphant dans la Ville, & après avoir soûtenu, pendant quelque tems, la guerre contre les Vénitiens alliez avec les *Florentins* & le Roi d'*Arragon*, il fut généralement reconnu, à la reserve de l'Empereur & du Roi de *France*, qui conservoient leurs prétentions à ce Duché (a).

François Sforce est declaré Duc de Milan.

(a) *Æn. Sylv.* Europ. Cap. L. *Spond.* 1449. n. VII.

XXXVIII. Il y avoit cette année de grands mouvemens en *Espagne*, par la guerre que se faisoient toujours les *Castillans* & les *Arragonnois*, à l'occasion du grand crédit que *Dom Alvare* usurpoit en Castille. La Ville de *Toléde* se soûleva sur quelque Taxe assez médiocre qu'on vouloit lui imposer à la sollicitation d'*Alvare*, pour soûtenir la guerre. Cette Ville menaça même *Jean II*, Roi de Castille de mettre son Fils *Henri* en sa place, s'il ne chassoit *Alvare* & s'il ne supprimoit les Impôts. Les Habitans firent en effet entrer le jeune *Henri* dans la Ville, sans pourtant lui en donner les Clefs, ni le rendre Maître de la Citadelle. Ils en refusérent l'entrée au Roi, qui avoit accouru d'Italie, pour arrêter les Mutins par sa présence. Il fut contraint de s'arrêter hors de la Ville, dans un endroit sur lequel on tira un coup de Canon de la Muraille voisine, en criant insolemment au Roi *que c'étoit les pommes qu'il devoit attendre des Citoyens de Toléde*; mais *Henri*, loin de fomenter la sédition, l'appaisa & fit punir les coupables, quand il fut réconcilié avec le Roi. Pendant cette fureur populaire, les Citoyens de Toléde firent un Edit par lequel ils excluoient des Charges publiques tous ceux qui seroient descendus de familles Juives, alléguant, pour soûtenir leur Edit, une *Loi d'Alphonse le Sage*. Le Doyen de Toléde s'opposa vainement à cet Edit; il fut obligé de quitter, pour ne pas s'exposer aux insultes de ces rebelles; mais quand il fut en lieu de sûreté, il fit voir par écrit l'injustice de cette Loi, parceque les meilleures Maisons de la Castille étoient descenduës des Juifs & alliées avec eux. Il engagea même *Nicolas V.* à donner une Bulle pour la condamnation de cette Loi (1). Le Roi de *Navarre* (*Jean*) tenta vainement de soûtenir les rebelles de Toléde. Ce Prince avoit trop d'affaires où il étoit occupé à prendre quelques Places que les Anglois lui avoient enlevées dans la *Gascogne* (2).

Troubles en Espagne.

XXXIX. Ce

(1) On peut voir la Bulle dans *Mariana* L. 22. C. 8. *Bzov.* an. 1449. n. VI. *Spond.* eod. an. n. VII.

(2) *Mauleon* de *Soules* Patrie de l'Annaliste *Henri des Sponde*, fut enlevé aux Anglois par le Comte de *Foix* contre le Roi d'*Arragon* son Beau-pere, pour garder la fidelité qu'il devoit au Roi de France.

1451.

Æneas Sylvius envoyé par l'Empereur au Roi d'*Arragon* pour demander en mariage pour ce Prince sa Niece *Eleonor*.

XXXIX. Ce fut à peu près en ce même tems qu'*Æneas Sylvius*, alors Evêque de *Trieste*, fut envoyé par *Frideric III.* à *Alphonse* Roi d'*Arragon* & de *Naples* pour demander en Mariage pour cet Empereur *Eleonor* sœur d'*Edouard* Roi de Portugal & Niéce d'*Alphonse*, Princesse d'un grand esprit & d'une grande beauté. Le *Dauphin*, qui étoit veuf alors l'avoit recherchée, & le Roi de *Portugal* regardoit comme un grand avantage de s'allier avec le Sang de France. Mais *Eleonor*, éblouïe de l'éclat de la Couronne Impériale, ne balança pas à donner la préférence à *Frederic*, & le Roi de *Portugal* y consentit. Le rendez-vous, pour convenir des Clauses du Contrat de Mariage, fut à *Naples*. Le Roi de Portugal & *Alphonse* s'y rendirent. *Frederic* y envoya *Æneas Sylvius* avec quelques Seigneurs & quelques Jurisconsultes, pour conclure le Mariage & pour préparer les choses à son Couronnement à Rome. Le Cardinal de *Morin* Légat du Pape s'y trouva, avec les Ambassadeurs de *Venise*, de *Florence*, de *Milan* & de plusieurs autres Princes, aussi bien que le Duc de *Cleves*, qui revenoit de *Jerusalem*, & une grande quantité de Princes & de Noblesse. Le Mariage conclu (1), on convint que le Roi de Portugal feroit conduire sur la fin de l'année 1450. la Princesse dans quelque Port d'Italie, entre *Pise* & *Naples*, au choix de l'Empereur, où ses Ambassadeurs l'iroient recevoir.

L'Empereur veut aller se faire couronner à Rome.

XL. Aprés que tout fut arrêté, les Ambassadeurs de *Frideric* allérent trouver le Roi d'*Arragon* en particulier, poûr lui communiquer le dessein que leur Maître avoit d'aller, l'hyver prochain, se faire couronner à Rome, & d'y faire couronner *Eleonor*. Comme *Frederic* connoissoit les mœurs des Italiens, ses Ambassadeurs avoient ordre de lui demander conseil pour sa sûreté, & de lui proposer une entrevuë pour les affaires d'Italie. Le Roi leur conseilla de prendre leur route par l'Etat de *Venise*, par la Marche d'*Ancone*, & d'éviter la *Lombardie*, où *François Sforce* gouvernoit en Tyran, & lui devoit être fort suspect, aussi bien que la *Toscane*, parce que les Florentins étoient ennemis de l'Empire & Alliez des *Sforces*. Il offrit dix mille Chevaux pour l'escorter. A l'égard de l'entrevuë, il indiqua en termes généraux qu'elle lui feroit plaisir, & qu'elle ne seroit pas difficile au sortir de Naples. Les Ambassadeurs de *Frederic* allerent à Rome, communiquer au Pape tout ce qui s'étoit passé, & le dessein qu'avoit *Frederic* de s'y faire couronner cet hyver-là. Le Pape répondit qu'il verroit *Frederic* avec plaisir, que tout étoit prêt pour son Couronnement, & il donna sur la route à peu près les mêmes conseils, sans dire ni bien ni mal du Milanois. Il ajouta que l'Empereur faisoit bien d'attendre l'hyver, parce que les grandes chaleurs étoient mortelles aux Allemands. Dès que les Ambassadeurs eurent apporté ces bonnes nouvelles à l'Empereur, il disposa toutes choses pour son voyage. Il envoya des Ambassadeurs en Portugal, pour épouser la Princesse en son nom, & renvoya encore *Æneas Sylvius*, afin de prendre des mesures particulieres pour sa sûreté &

(1) *Eleonor* devoit avoir pour dot soixante mille Ecus d'or.

& donner avis qu'il se rendroit en Italie. Mais les troubles qui arriverent en Autriche ne lui permirent d'y aller qu'en 1452. comme on le verra dans son tems. 1451.

XL. La Guerre recommença cette année entre ces deux Royaumes, au grand préjudice des Anglois. Ils avoient déja perdu deux batailles contre les Ecossois, & il y avoit beaucoup de troubles intestins en Angleterre. Le Duc de Bretagne, irrité de ce que l'Anglois ne lui rendoit pas *Fougéres* Ville de ce Duché, qu'un Capitaine Anglois lui avoit enlevée pendant la Trêve, fit une Ligue offensive & défensive avec *Charles VII.* qui avoit déja dans ses interêts les Rois d'Ecosse & de Castille. Dans cette situation, il ne fut pas mal-aisé au Roi de France de regagner son terrein. Il reprit plusieurs Villes en *Guienne* & en d'autres Provinces, & reconquit toute la *Normandie.* Je rapporterai ici la description que fait le *P. Daniel* (a) de l'entrée de *Charles VII.* dans *Rouen* (1). „ Ce „ Prince y fit son entrée le 10. de Novembre. Elle égala en magnificence celle qu'il avoit déja faite dans *Paris* douze ans auparavant. Il „ étoit monté sur un beau Coursier, couvert d'un Caparaçon de velours „ bleu, semé de Fleurs de Lys en broderie d'or, qui trainoit jusqu'à „ terre. Il étoit armé de toutes pièces, excepté qu'au lieu de Casque, il avoit un Chapeau de Castor doublé de velours rouge & surmonté d'une houpe de fil d'or ". Je remarque cette circonstance, parce que c'est dans cette entrée, ou du moins sous ce Regne, qu'on commença à voir en France l'usage des Chapeaux & des Bonnets, qui s'introduisit depuis peu à peu à la place des Chaperons, desquels on s'étoit servi de tout tems.

France & Angleterre.
La Guerre recommence entre l'Angleterre & la France.
Entrée de *Charles VII.* à Rouen

(a) Tom. IV. pag. 188.

Les deux années suivantes ne furent qu'une suite de pertes pour les Anglois, & de Conquêtes pour les François (2).

XLII. Il mourut en 1450. deux Ducs de Bretagne. Le premier étoit *Gilles* Fils de *François I.* Duc regnant. Ce Prince fit une fin très-malheureuse. Son Frére l'avoit fait mettre en prison à cause de ses liaisons avec les Anglois. On avoit résolu de l'y faire périr de faim; Mais une pauvre Femme l'entendant crier famine, le soûtint pendant six semaines, en lui portant châque jour un morceau de son pain noir. Enfin ses ennemis impatiens de le voir vivre trop longtems à leur gré, l'étoufférent dans la prison. Le Père *Lobineau* doute que *François* eût connoissance de cette inhumanité. *Gilles*, avant que de mourir, se confessa à un Cordelier, qu'il pria de citer de sa part *François* son Frère à comparoître

Fin malheureuse de *Gilles* Fils du Duc de Bretagne.

(1) On peut voir cette description plus en détail, en très beaux termes, dans la Continuation de l'Histoire Ecclef. de Mr. l'Abbé *Fleuri* T. XXII. p. 509.

(2) Sans l'exemple de l'Abbé *Choisi*, & du Continuateur de l'Abbé *Fleuri*, dans leur Histoire Ecclésiastique, j'aurois fait quelque scrupule de placer ici la mort de la belle *Agnès Soreau* Maîtresse de *Charles VII.* appellée Mademoiselle de *Beauté*, parce que le Roi lui avoit donné son Château de Beauté sur Marne. Elle mourut au commencement de 1451. *Choisi* Hist. Eccl. L. XXVI. Chap. VI. p. 160. *Fleuri*, ubi sup. p. 519.

1451. tre dans quarante jours devant le Tribunal de Dieu. Cet avis donné au Duc par le Cordelier fit une telle impreſſion ſur ſon Eſprit qu'il en tomba malade, & mourut environ trois mois après. *Pierre II.* ſon Frère lui ſuccéda. *Ce Duc*, dit le Père Lobineau, *n'attendit pas la cérémonie, pour faire une Loi contre ceux qui, après avoir obtenu des Bulles de Rome, les faiſoient fulminer & exécuter, ſans les avoir fait voir auparavant au Conſeil* (a).

(a) *Hiſtoire de Bret.* L. XVIII. p. 643 647.

Tentatives inutiles du Pape pour pacifier la France & l'Angleterre.

XLIII. Le Pape fit en 1451. quelques tentatives inutiles pour pacifier la France & l'Angleterre. Dans cette vuë, il envoya le Cardinal d'*Eſtouteville* en France, & l'Archevêque de *Ravenne* en Angleterre. Le premier trouva le Roi de France bien diſpoſé à la Paix, pour tourner ſes Armes contre les ennemis du Nom Chrétien. Il n'en fut pas de même de *Henri VI.* Ce Prince répondit fiérement qu'il ne vouloit point entendre parler de Paix, qu'il n'eût recouvré en France ce qu'on lui avoit enlevé. Ainſi *Charles VII.* pourſuivit ſes progrès en *Guienne*, par la valeur du Comte de *Dunois*, qui la reconquit, & l'Angleterre fut en proye à des Troubles inteſtins, par l'ambition du Duc d'*Yorck*, qui aſpiroit à la Royauté.

Allemagne. Guerre entre *Albert* Margrave de Brandebourg & les Nurembergeois. Eloge de ce Prince.

XLIV. Il y eut pendant ces années, une longue & cruelle guerre en Allemagne, entre *Albert* Margrave de Brandebourg Fils de l'Electeur *Frideric II.* & les *Nurembergeois*, ſur quelques Droits conteſtez de part & d'autre. Ce dernier avoit vendu à ceux-ci le Droit de Burgraviat de Nuremberg, ce qui donna lieu à de fréquentes brouilleries, & apparemment à celle que l'Hiſtoire place à 1449. *Albert* avoit dans ſes interêts une grande partie des Princes & des Prélats d'Allemagne, & les *Nurembergeois* avoient les Villes de *Souabe*, qui remportérent de grands avantages ſur *Ulric* Comte de *Wirtemberg*, leur voiſin & allié d'*Albert*. De neuf batailles qui ſe livrérent, *Albert* ſortit victorieux de huit; mais il eut du deſſous dans la neuviéme. La Paix ſe fit en 1450. par l'entremiſe de l'Empereur & du Pape, à l'avantage d'*Albert* (b). Il ne faut pas omettre le magnifique Eloge qu'*Æneas Sylvius* contemporain, & peut-être Spectateur, a fait de ce grand Prince. „ *Albert*, dit-il, avoit „ été élevé dans les armes dès ſon Enfance: Il ſe trouva à un plus grand „ nombre de Combats qu'aucun Capitaine de ſon tems. Il fit la guerre en *Pologne*, en *Siléſie*, en *Pruſſe*. Il battit les Ennemis en *Bohême* (1). „ L'Allemagne n'a pas un coin où il n'ait parû les armes à la main. Il „ a commandé des Armées innombrables, fait mordre la pouſſiere aux „ plus fiers ennemis, & pris les places les plus ſortes. Il étoit toujours „ le premier au Combat & en ſortoit le dernier avec la victoire. Dans „ les Siéges, il étoit ſouvent le premier à eſcalader. Pluſieurs fois appellé en Duel, il n'en refuſa jamais aucun, & il en eſt toujours „ ſorti victorieux. Dans les Jeux ou courſes militaires (2), où l'on „ s'ab-

(b) *Struv.* ubi ſup. Diſſert. XXX. §. XIX. p. 1041.

(1) C'eſt ce que je n'ai pas encore trouvé, mais j'ai bien trouvé qu'il y fut batu.

(2) Carrouſels, Joutes, Tournois.

„ s'abbat à coups de lances, il eſt le ſeul qui ne ſoit jamais tombé, & 1451.
„ il jettoit toujours par terre ſon Antagoniſte. Il remporta toujours la
„ victoire dans les Tournois. On l'a vû juſqu'à dix-ſept fois tout nud,
„ (comme c'eſt l'uſage de cette eſpèce de duel en Allemagne) & n'ayant
„ que ſon Bouclier & ſon Caſque, courir contre les autres Champions
„ & les jetter par terre, ſans recevoir aucune bleſſûre. On a vû bril-
„ ler en lui les qualitez du Soldat & du Général. C'eſt ce qui l'a fait
„ appeller l'*Achille* d'Allemagne. En un mot, non ſeulement ſa noble
„ extraction, mais ſa beauté, ſa force, ſa ſtature & ſon Eloquence ad-
„ mirable, en ont fait un homme tout divin (a)". Un Annaliſte François a encheri ſur cet Eloge. *C'eſt, à mon avis*, dit-il, *une très-grande injuſtice de ſe contenter d'appeller ce Prince l'Achille d'Allemagne, ſi ce qu'* Æneas Sylvius *a dit de lui, & que d'autres confirment, eſt véritable. Il a de beaucoup ſurpaſſé* Achille, *dont la Fable même ne dit rien d'approchant, ſi ce n'eſt qu'il n'eût pas à combattre un* Hector (b). Ce Prince ſe trouva en 1471. à cette fameuſe Diète de *Ratisbonne* où l'on délibéra inutilement ſur la guerre contre les Turcs. Il eſt repréſenté par un bel Eſprit d'Italie comme un Prince vif, à l'erte, fin, éloquent, non ſeulement comme l'*Achille*, mais auſſi comme le Renard d'Allemagne. Il parut là tout couvert de cicatrices aux pieds, aux mains, au viſage, au cou (c).

(a) *Æn. Sylv.* Europ. Cap. XL. p. m. 305.

(b) *Spond.* ann. 1449. n. XV.

(c) *Campan.* Epiſt. L. VI. apud *Spond.* ubi ſup.

Quelques faits touchant l'Archevêque de Mayence. *Nicolas Cuſa* envoyé Légat en Allemagne.

XLV. Il ne ſe paſſa rien de fort conſiderable en 1451. L'Archevêque de *Mayence*, comme on l'a vû, s'étoit joint à *Albert* de *Brandebourg* contre *Nuremberg*. Quand la Paix fut faite, ce Prélat donna ſes ſoins à pacifier les troubles inteſtins dans ſon voiſinage. Il s'accommoda avec les Chevaliers de l'Ordre Theutonique de ſon Diocèſe, qui refuſoient de payer certains Impôts qu'il vouloit lever ſur eux. Il reçut en grace ceux de *Francfort*, qui avoient attiré ſon indignation. J'ignore pour quel ſujet. Ce qu'il fit de plus conſidérable en 1451. fut la Convocation d'un Synode Provincial pour règler les mœurs des Eccléſiaſtiques, & établir une bonne Diſcipline à la maniere de ce tems & de cette Communion-là. En ce même tems, à l'occaſion de la mort d'*Amurat* & de l'élevation de *Mahomet II.* dont on parlera dans la ſuite, le Pape *Nicolas* envoya en Allemagne le célèbre *Nicolas de Cuſa*, qu'il avoit fait Cardinal en 1448. J'exprimerai le ſujet & le ſuccès de ſa Légation dans les termes du Continuateur de l'Hiſtoire Eccléſiaſtique de l'Abbé *Fleuri*. *Il envoya le Cardinal de* Cuſa, *afin d'y rétablir la Diſcipline Monaſtique, d'y ménager une Paix ſolide entre les Princes, de publier les Indulgences du Jubilé & d'exhorter les fidèles à ſécourir de leurs Aumones ceux que le Turc menaçoit. Il y eut des quêtes abondantes en ce Païs-là. Le Légat y fit une réforme à l'occaſion des Proceſſions du Saint Sacrement, qu'on y faiſoit tous les Jeudis, ordonnant qu'elles ſeroient ſupprimées, & qu'on ſe contenteroit des deux Proceſſions qu'on faiſoit le jour de la Fête-Dieu, & le jour de l'Octave, afin qu'en rendant ces dévotions plus rares, on y aſſiſtât avec*

1451. *plus de pieté & plus de Religion. On reprocha au Pape que l'argent provenu des quêtes étoit plutôt employé contre le Milanois & Alphonse Roi de Naples que contre les Turcs, ce qui refroidit la Charité des Fidèles.* L'Auteur de la *Pourpre savante* nous apprend que *Cusa*, pendant cette Légation, s'employa à reconcilier l'Archevêque de *Cologne* & le Duc de *Cléves*, qui étoient en guerre. Il reparoîtra l'année prochaine.

Pologne. *Nicolas V.* fait quelques Promotions d'Eclésiastiques en Pologne. Diète dans ce Royaume.

XLVI. Le Pape *Nicolas V.* fit en 1449. quelques promotions d'Ecclésiastiques en Pologne. Il confirma *Wladislas Oporouski* dans l'Archevêché de *Gnesne*, qui lui avoit été conféré par le Roi. Il envoya cette année le Chapeau de Cardinal à *Sbincko* (*Sbigneus*) *de Oleschnicza* Evêque de Cracovie, par *Jean Dlugoss* Chanoine de Cracovie son Sécretaire & Auteur de l'Histoire de Pologne qu'on a souvent citée dans cet Ouvrage. Ce Prélat a déja parû plus d'une fois avec distinction. Il avoit déja été désigné Cardinal par *Eugene IV.* & même confirmé par *Nicolas*; mais il n'avoit pas encore reçu le Chapeau, comme le dit *Nicolas* dans sa Bulle dattée du premier d'Août 1449. Le Roi de Pologne tint cette année une Diète à *Pyotrcow*. Le Cardinal s'y trouva avec les ornemens de sa nouvelle Dignité & une nombreuse escorte; mais ce ne fut pas sans beaucoup exciter l'envie des autres Prélats & des Grands de la Haute Pologne. L'Archevêque qui craignoit, non sans fondement, que *Sbinko* ne prît le rang au-dessus de lui, se retira avec quelques Prélats & quelques Palatins de la Haute Pologne. On ne laissa pas de tenir la Diète sans eux. Irritez du crédit du Cardinal, & de ce qu'en leur absence, on avoit traité des affaires du Royaume, ils demandérent une Assemblée particuliere. Le Roi la leur accorda chez l'Archevêque. Les Barons de la petite Pologne, Partisans de l'Evêque de Cracovie, furent exclus de cette Assemblée. Là l'Archevêque & les Grands de la Haute Pologne se plaignirent amérement du tort & de l'affront qui leur étoit fait par la nouvelle Dignité de *Sbinko*. Mais le Roi ayant répondu qu'il n'étoit pas en son pouvoir de révoquer ce que le Pape avoit fait, cette Assemblée particuliere n'eut point d'effet. La Diète se tenoit toujours. Ceux du parti Cracovite s'y plaignirent d'avoir été exclus de l'Assemblée particuliere, & prirent hautement le parti du Cardinal. Cette affaire pensa brouiller les deux Polognes. Le Roi, pour l'accommoder, autant qu'il se pouvoit, déclara que si l'Archevêque se croyoit lesé par la prééminence du Cardinal, il pourroit s'absenter du Conseil du Roi, quand ce dernier y seroit, & que pour l'avenir on obtiendroit de la Cour de Rome qu'on ne feroit plus de Cardinal de Pologne.

On a laissé *Capistran* en Bohême. Le Roi de Pologne & le Cardinal lui écrivirent en 1451. une Lettre aussi pleine de respect que d'affection, pour l'attirer en Pologne, où on le verra en effet en 1453.

Hongrie, Autriche, Turquie. Occasion des troubles de Hongrie & d'Autriche.

XLVII. On a vû sur 1450. que les troubles de Hongrie & d'Autriche avoient empêché *Fréderic* de faire son voyage d'Italie, aussi-tôt qu'il se l'étoit proposé. Ces troubles arrivérent à cette occasion. L'Histoire parle d'*Albert* Duc d'Autriche, comme d'un grand Prince, mais si li-

libéral & si prodigue qu'il se dépouilloit pour enrichir ses favoris. Se trouvant à l'étroit, il se proposa de vendre un Château qu'il avoit près de la Ville de *Neustadt* en *Hongrie*. Il y avoit alors en *Autriche* un Gentilhomme de *Baviere* nommé *Ulric Eizinger*, fort puissant & fort accrédité dans le Païs quoiqu'il y fût venu pauvre. Il avoit si bien gagné les bonnes graces de l'Empereur *Albert*, Prédecesseur de *Fréderic*, qu'il avoit tout pouvoir dans le Civil, dans le Militaire & dans les Finances. Il se présenta donc pour acheter le Château en question. Pendant les contestations qui survinrent sur la conclusion du marché *Frideric* pria instamment *Albert* de lui donner la préférence, parce que ce Château étoit fort à sa bienseance. Comme *Albert* étoit déja engagé de parole, il ne voulut rien promettre sans l'agrément d'*Eizinger*, qui étoit presque Maître du Païs, par les grandes possessions qu'il y avoit acquises. On lui envoya des Députez du Conseil des deux Princes, pour le prier de céder ses prétentions à l'Empereur. Les Députez rapportérent qu'il cédoit de bonne grace. La vente se fait argent comptant, & le Château est livré. A cette nouvelle *Eizinger* jette feu & flammes & se plaint d'avoir été trompé, & qu'il avoit déja emprunté de l'argent à interêt & engagé des Terres pour payer. On lui répond qu'il a consenti à la vente, & on en produit les témoins. *Eizinger* leur en donne le démenti. Comme les témoins étoient des Gentils-hommes, il sembloit que (selon la coutume du Païs) l'affaire ne pût se terminer que par un duel, mais les uns ni les autres ne se trouvérent pas d'humeur à passer par ce genre d'épreuve. L'Empereur & son Frére en voulurent remettre la décision aux Barons. *Eizinger* refusa la voye de la Justice, sous prétexte que c'étoit une chose odieuse & périlleuse qu'un Sujet plaidât contre ses Maîtres. Il vouloit donc absolument qu'on lui fit droit, en le mettant en possession du Château, quoi que le marché ne fût pas fait (a). En tout autre tems cette affaire n'eût été qu'une bagatelle; mais *Frideric*, prêt de partir pour l'Italie, avoit tout à craindre des *Hongrois* mécontens, de ce qu'il leur refusoit toujours *Ladislas*, sur tout n'ignorant pas qu'il vouloit le mener à Rome avec lui. L'affaire demeurée en suspens, *Frideric* ne pensa qu'à son voyage. Il fit fortifier & munir les Villes d'Autriche, & y établit des Gouverneurs dans la Province; Mais, pendant qu'il étoit en chemin, les brouilleries d'Autriche recommencérent plus violemment que jamais. *Eizinger* ne respirant que la vengeance au sujet du Château qu'il prétendoit lui avoir été injustement enlevé par l'Empereur, porta les Grands d'Autriche à s'assembler, sous prétexte de demander *Ladislas*. Dans cette espèce de Diète, qui se tint à *Meilperg*, sur les Frontieres de l'Autriche & de la Moravie, on appella les Nobles du voisinage qu'on savoit mal intentionnez pour *Frideric*. Là *Eizinger* harangua cette Noblesse, pour la porter à sécouer le joug de l'Empereur & à prendre le Gouvernement de la Province. On résolut pourtant de lui envoyer une Ambassade, pour lui donner avis de cette résolution. Surpris & indigné de cette entreprise, il répondit que,

1451.

(a) *Æn. Sylv.* Vita *Frid. III.* p. 84. 85.

1451. ne s'étant faite que par quelques Conjurez, & non par une délibération publique, ils devoient ſe tenir en repos & obéir au Gouvernement qu'il avoit laiſſé en Autriche, promettant de régler toutes choſes à la ſatisfaction commune, après ſon retour d'Italie. Pluſieurs du Conſeil de l'Empereur étoient d'avis qu'il retournât à *Vienne*, pour éteindre cet incendie; mais il ne voulut pas rebrouſſer chemin.

Cependant les Conjurez pourſuivirent leur pointe. Comme il leur importoit beaucoup de gagner la Ville de Vienne Capitale de l'Autriche, ils preſſérent fort les Habitans de ſe joindre à eux. Ils diſoient, pour leurs raiſons, que *Frederic* étoit déja en *Stirie*, & que, malgré eux, il emmenoit avec lui *Ladiſlas* en Italie, qu'il avoit établi des Gouverneurs ſans le conſentement de la Province; qu'il n'y avoit admis que les Barons, au mépris des Villes, de la petite Nobleſſe, & des Prélats. Mais ceux de Vienne, bien loin d'écouter cette propoſition, donnérent avis à l'Empereur de tout ce qui ſe paſſoit. Là-deſſus ce Prince envoya des ordres en Autriche & à Vienne, d'empêcher toutes ſortes d'aſſemblées & de réſiſter vigoureuſement à *Eizinger*. Il écrivit en même tems à *Eizinger* & à ſes Complices des Lettres fort ménaçantes. Cependant *Eizinger* fit tous ſes efforts pour gagner le Peuple, & il y réuſſit, malgré les oppoſitions des Grands. *Eizinger* fit donc une Aſſemblée à Vienne, où ſe trouvérent les Prélats, les Gentils-hommes, les Députez des Villes, mais peu de Barons. Une grande partie d'entr'eux avoit ſuivi l'Empereur. L'autre attendoit l'événement. Alors *Eizinger* triomphant de cet heureux ſuccès, harangua l'Aſſemblée, prenant par la main *Elizabeth* Sœur de *Ladiſlas* Princeſſe en âge nubile, qu'on avoit laiſſée à Vienne, ſans doute, pour émouvoir l'Auditoire à la vuë de cette Princeſſe. Les chefs de ſa Harangue étoient: Qu'il y avoit onze ans qu'ils gémiſſoient ſous la Tyrannie de *Frederic*; Qu'il retenoit leur Prince captif; Qu'il avoit donné pour Gouverneurs à la Province des Gens violens & affamez, qui les conſumoient; Qu'il augmentoit tous les jours les Impôts, & qu'il ſe faiſoit apporter tout l'argent de l'Autriche. *Regardez*, leur diſoit-il, *cette jeune Princeſſe déja en âge d'être mariée. Comment la tient-il? Il n'y a point de Bourgeoiſe de cette Ville qui voulût aller vêtuë comme elle eſt, ſes habits & ſes ſouliers déchirez. A peine lui donne-t-on de quoi vivre. Il traite tout de même ſon Pupille, pendant qu'il s'enrichit à nos dépens, qu'il achete tous les jours des Diamants & des Pierreries, & qu'il bâtit de nouvelles Egliſes & de ſuperbes Palais.* De tous ces griefs & de pluſieurs autres, il concluoit qu'il n'y avoit point à balancer à ſécouer le joug, faiſant eſpérer du ſecours de *Louïs Duc de Baviere*, d'*Albert de Brandebourg* & des Comtes de *Cilley*. Pendant tout ce Diſcours la jeune Princeſſe Sœur de *Ladiſlas* excitoit la compaſſion de tous par des torrens de larmes. D'autre côté, ceux qui croyoient avoir des ſujets de plainte contre l'Empereur, n'épargnérent ni ſa perſonne, ni ſon gouvernement. Tout le monde applaudit au Diſcours d'*Eizinger*, & il fut réſolu d'une commune voix de chaſſer *Frederic* de

l'Au-

l'Autriche, & d'y appeller *Ladislas*. En attendant on choisit de tous les Etats douze personnes pour administrer les affaires, & *Eizinger* étoit à leur tête. C'est ce que l'Assemblée fit aussi-tôt savoir à *Frideric*, par une Lettre où ils le prient de renvoyer *Ladislas*, comme le Souverain de l'Autriche, & de ne pas les reduire à employer les derniers remedes par ses refus. *Frideric* répondit que l'Assemblée de Vienne n'étoit qu'un Conventicule de séditieux, sans le consentement du Prince & en l'absence des principaux Seigneurs; Qu'il n'avoit point manqué à sa parole; Que le tems de la Tutelle n'étoit pas expiré, & qu'ils devoient rentrer dans leur devoir. 1451.

XLVII. CEPENDANT l'Empereur apprenant que les Comtes de *Cilley* se vouloient joindre aux rebelles, tâcha de se reconcilier avec eux, mais inutilement, soit que ces Comtes favorisassent *Ladislas*, soit qu'ils aspirassent à la domination de l'Autriche. Ils eurent pourtant une Conférence avec *Albert* Duc d'Autriche, Frére de l'Empereur, où ils promirent de lui être fidèles; mais ils ne tinrent pas parole. Comme il venoit tous les jours de fâcheuses nouvelles des mouvemens d'Autriche, on conseilloit à l'Empereur d'y retourner incessamment, s'il ne vouloit pas perdre cette Province. D'autre côté le Pape envoya une Ambassade à ce Prince pour l'engager à différer son Couronnement jusqu'à l'Eté. Dans ce même tems, pour surcroit d'embarras, il vint à l'Empereur des Ambassadeurs de Hongrie, pour redemander *Ladislas*, de leur part & de celle des Bohémiens & des Autrichiens, auxquels se joignirent les Députez des Comtes de *Cilley*. Mais comme les Hongrois avoient promis de garder la Trêve jusqu'au retour de l'Empereur, il résolut de continuer son voyage, malgré l'avis de son Conseil, sur tout depuis qu'*Æneas Sylvius* avoit gagné le Pape comme on l'a vû.

Nouvelle Ambassade de Hongrie pour redemander *Ladislas* à l'Empereur.

XLVIII. ON a vû les années précédentes le Grand *Scanderberg* revendiquer son Royaume d'*Albanie* sur le Sultan *Amurat*, qui l'avoit enlevé à *Castriot* son Père. Le Sultan, pour recouvrer ce Royaume, avoit fait plusieurs tentatives si malheureuses, que de dépit, il s'étoit retiré chez des Religieux Turcs, dans l'Asie Mineure. Cependant en 1451. à la sollicitation de ses Janissaires, il se mit à la tête d'une grosse Armée, pour aller assiéger la Ville de *Croye* Capitale de l'Albanie. Mais au lieu d'y rencontrer la Victoire, comme il s'y attendoit, il y rencontra la mort & la défaite de son Armée. Les Historiens varient sur le genre de sa mort. Les uns disent qu'il mourut d'Apoplexie, d'autres pour s'être enyvré de Vin contre la défense de son Prophête.

Mort d'*Amurat*.

XLIX. APRES la mort d'*Amurat*, dont le Regne avoit été employé presque tout entier à faire la guerre aux Chrétiens, ceux-ci se flattoient de respirer sous *Mahomet II.* son Fils, qui lui succeda à l'âge d'environ 21. ans. Mais l'évenement montrera que ce Prince fut le plus terrible fleau que Dieu pût envoyer pour châtier la Chrétienté. Je le peindrai ici d'après l'Abbé *de Vertot*. „ C'étoit un jeune Prince, „ que la Nature & la Fortune, jointes à une haute valeur, rendirent „ la

Son Fils *Mahomet II.* lui succede. Portrait de ce Prince.

1451. „ la terreur du monde entier, son ambition étoit plus grande que sa „ naissance & son Empire; il possedoit tous les talens superieurs, des „ vuës immenses, le génie admirable, pour distribuer dans les tems „ l'execution de ses projets, toujours attentif, toujours présent aux „ évenemens, & ne perdant jamais de vuë les dispositions & les forces „ de ses Ennemis; insatiable de gloire & de plaisirs, & noirci même de „ ces sales voluptez que la nature ne souffre qu'avec horreur; sans foi, „ sans humanité, sans Religion, il ne faisoit pas plus de cas de l'Al- „ coran que de l'Evangile &, selon ces principes, il n'y avoit que „ deux Divinitez qui meritassent le Culte des hommes, la Fortune & „ la Valeur. Tel étoit *Mahomet II.*, qui affecta de bonne heure le nom „ de *Al-Binch*, ou de *Mahomet le Grand*, titre que la postérité lui a „ conservé. Il en étoit digne, si on eût jugé seulement par ses Conquêtes; „ mais, dans les Souverains, il y a des vertus qui doivent marcher „ avant la valeur, & un Prince n'est véritablement grand que par sa pie- „ té & par sa justice; vertus inconnues à *Mahomet*, ou dont il ne crut „ la pratique convenable qu'à de simples particuliers" (a). Le Continuateur de l'Histoire Ecclésiastique de l'Abbé *Fleuri* ajoute que *Mahomet II.* étoit fort savant pour un Turc, sur tout en Mathématiques & en Histoire (b). *On n'eut pas plutôt publié la mort d'*Amurat, continue l'Historien de Malte, *& l'élevation de* Mahomet II. *sur le Trône des Ottomans, qu'on vit accourir à la Porte des Ambassadeurs des Empereurs de Constantinople & de Trébizonde, & de la plupart des Princes de la Grece & de l'Orient. Le Grand Maître y envoya aussi.*

(a) *Histoire de l'Ordre de Malte.* L. VI. p. 226. 227.
(b) *ubi sup.* p. 538. 539.

Lettre du Pape *Nicolas V.* à *Constantin Paleologue*, Empereur d'Orient.

L. DANS le même tems le Pape *Nicolas V.* écrivit à *Constantin Paléologue*, Empereur d'Orient, qui avoit succedé à *Jean Paléologue* son Frére: Ce dernier, comme on l'a vû, avoit désavoué la réunion faite à Florence sous *Eugene IV.* & elle ne s'étoit point exécutée. Ce Pape en fait de grandes plaintes à celui-ci, & l'exhorte fortement à la ratifier, lui promettant, en ce cas, toute sorte d'assistance; mais le menaçant, en cas de refus, de prendre des mesures pour le salut de l'Eglise Gréque & pour l'honneur de l'Eglise Romaine. Il compare l'Eglise Gréque, dans cette Lettre, au Figuier que Jésus-Christ voulut qu'on épargnât encore trois ans, ce qui fut regardé comme une espèce de Prophétie, parce que *Constantinople* fut prise en effet trois ans après. On n'a point la reponse entiere de l'Empereur Grec à cette Lettre. *Les Grecs*, dit l'Abbé de Choisy, *ne lui répondirent que par des paroles respectueuses, semblables aux Anciens Hébreux, avertis inutilement par leurs Prophêtes* (c). Mais, si l'on en croit *Gennadius* Patriarche de Constantinople, la réponse ne fut ni trop respectueuse, ni trop obligeante. *Le Pape* (leur fait-il dire) *est un pécheur, & nous ne saurions lui adhérer dans ce qui regarde la Foi* (d).

(c) *Hist. Eccl.* L. XXII. Ch. VI. p. 164. 165.
(d) *Rayn.* 1451. n. 3.

Le Cardinal de *Kiovie* envoyé Légat à Constantinople: Ses Avantures.

LI. JE trouve que, dans le même tems à peu près, le Pape envoya un Légat à Constantinople, pour consommer l'ouvrage de la Réunion: C'étoit *Isidore de Thessalonique*, Archevêque de *Kiovie*, Cardinal de la Création

tion d'*Eugene*. Ce Prélat avoit été au Concile de Florence, où il avoit cru réunir les Russes avec l'Eglise Latine. Mais il se trompoit beaucoup; car lorsque, de retour en son Païs, il voulut faire exécuter cette prétendue Réunion, il fut dépouillé de ses biens & mis en prison. En ayant échapé, il retourna à Rome, d'où il fut envoyé à Constantinople. Après la mort d'*Eugene*, *Nicolas V.* le confirma dans cette Légation, où il demeura jusqu'à la prise de Constantinople, qui rompit la négotiation déja, à ce qu'on prétend, assez avancée. Il courut risque de la vie; mais il n'échapa pas la prison dans cette occasion. Quand les Turcs furent Maîtres de la place, ils cherchérent le Légat pour le massacrer. Il se sauva de leurs mains, en prenant les habits d'un homme mort, & revêtant le Cadavre des siens. Les Turcs en furent les dupes. A la vuë de ce Cadavre revêtu sacerdotalement, ils jettérent de grands cris de joye, & firent attacher sa tête couverte d'un bonnet rouge à une Lance, avec ces mots *C'est la tête du Cardinal Russe*. Cependant le Cardinal fut pris & n'étant pas connu pour ce qu'il étoit, on le traita en Esclave. Il se racheta pour une médiocre somme & retourna à Rome. Il eut depuis successivement trois Evêchez & mourut en 1463. (a).

1451.

(a) *Æn. Sylv.* Europ. p. 247. *Eggs.* Purp. Docta. L. III. p. 105. 112.

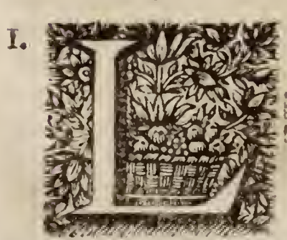




HISTOIRE
DE LA
GUERRE
DES
HUSSITES
ET DU
CONCILE DE BASLE.

LIVRE XXIV.

1452. Voyage de l'Empereur *Frideric III.* en Italie.

I. 'ANNE'E 1452. nous présente des évenemens mémorables. Un des principaux est le Voyage de *Frideric III.* en Italie, & son Couronnement à Rome. Contre notre méthode ordinaire nous commencerons par là, parce que cela nous ramenera naturellement en Bohême. Comme les Bohemiens avoient promis à l'Empereur de lui envoyer de leur plus belle Noblesse pour l'accompagner, ils tin-

tinrent parole. Les Italiens n'avoient pas assez d'yeux, pour regarder ces nouveaux hôtes. La curiosité, jointe à la frayeur qu'inspiroient leurs armes, les faisoit observer de près. On tint plusieurs pourparlers avec l'Empereur, pour leur réunion à l'Eglise Romaine. *Æneas Sylvius*, qui, dans cette conjoncture, fut fait Cardinal de *Ste. Sabine*, eut grande part à ces Négociations occasionnelles. Il recommandoit les Bohemiens aux Cardinaux & les Cardinaux les recommandoient au Pape. 1452.

Lettre du Cardinal *Cusa* aux Etats de Bohême.

II. Il semble que les Bohemiens eussent donné quelque espérance de leur soumission au Siége de Rome. C'est au moins ce que témoigne la Lettre du Cardinal *Cusa*, à tous les Etats de Bohême, pour leur notifier sa Légation dans ce Royaume. Cependant il n'y alla pas, parce qu'on ne lui offroit pas un Passeport qu'il pût accepter avec sûreté. Tout se passa par Lettres. *Cochlée* nous apprend qu'il écrivit six Lettres aux Bohemiens, les unes de *Brixen*, les autres de *Ratisbonne*, *où il refuta doctement & subtilement l'erreur des Hussites, & leur confiance au Concordat touchant la Communion sous les deux Espèces.* Cet Historien nous en a conservé une dattée de Ratisbonne du Mois de Juin, 1452. Elle roule sur ces Chefs principaux. 1. Il les félicite de ce qu'il a appris par leurs Députez à Ratisbonne, leur dessein de rentrer dans le sein de l'Eglise. 2. Il leur en demande la Confirmation, sans quoi il témoigne qu'il seroit inutile que le Pape envoyât un Légat en Bohême. 3. Il les prie de recevoir favorablement son Chapelain qu'il leur députe, pour savoir au vrai leurs intentions. 4. Il leur déclare que s'ils ne veulent pas s'unir purement & simplement, sans aucune restriction & sans nul égard au Concordat de Basle, il n'y a point de Paix à prétendre, parce qu'on avoit vû par expérience que ce Concordat n'avoit fait qu'entretenir le Schisme. 5. Il leur parle *en termes fort durs de leur Docteurs Calixtins.* „ Croyez-en, *dit-il*, plutôt l'Eglise votre Mére „ que ces Seducteurs, qui sont si aveugles qu'ils ne voyent pas le Soleil „ en plein midi, & si brutaux qu'ils ne connoissent pas leur Mére. Méprisez „ tout ce qu'ils vous débitent du Concordat. C'est une chose que „ Dieu a permise, pour la confusion de ces demi savans (*sciolorum.*) „ Il est vrai que ni le Religieux Frére de *Capistran*, cet homme plein „ du zèle de Dieu, accompagné de Science, ni aucun autre ne vous a „ dit que le Concordat, en lui-même contînt aucune hérésie; Mais on „ a nié constamment, qu'il vous y soit accordé ce qu'ils veulent vous „ faire accroire. Et il ne tient qu'à vous de convaincre vos Séducteurs „ par le Concordat même". 6. Il prétend leur faire voir que quand le „ Concordat leur auroit donné quelque avantage, ils l'avoient perdu par „ leurs infractions au Concordat. D'où il conclut à la soumission gé„nérale & illimitée, indépendamment du Concordat. *Carvajal* avoit dit à peu près les mêmes choses. Je laisse au Lecteur à juger si c'étoit là le moyen de ramener les Bohemiens, & je reviens au voyage de l'Empereur.

1452. Sentimens differens que le Voyage de l'Empereur produit sur les esprits des Italiens. Le Pape veut le détourner de le faire.

III. APRÈS avoir règlé toutes choses tant en Allemagne qu'en Autriche; l'Empereur partit vers la fin de l'Automne avec le jeune *Ladislas*, accompagné d'une grande quantité de Noblesse de Bohême & de Hongrie. Il avoit envoyé devant *Albert* Duc d'Autriche, avec un beau Corps de Cavalerie. L'Italie se trouva fort partagée au bruit de son arrivée. Ceux qui étoient à leur aise, craignant quelque changement, n'étoient pas d'avis qu'on lui ouvrît les portes de l'Italie; les autres, opprimez par des Tyrans & espérant leur délivrance par les armes & l'autorité de l'Empereur, soupiroient après lui comme après leur Libérateur. Les premiers tâchérent de donner des ombrages au Pape. Ils lui représentoient que *Frideric* jeune, puissant, ambitieux, allié avec *Alphonse* son Oncle (1), n'avoit d'autre vuë que d'envahir l'Italie, où il y avoit quantité de mécontens, d'opprimer le Clergé & de se rendre Maître de Rome. On lui alléguoit même des Prophéties, dont l'une portoit que *Frederic III.* s'empareroit de Rome. L'autre que, dans le Mois de Mars, le Pape *Nicolas* mourroit ou seroit fait prisonnier. Le Pape étoit fort combatu entre ces terreurs & l'envie, qu'il avoit de ne pas mourir sans avoir eu la gloire de couronner un Empereur. La crainte l'emporta néanmoins sur cette ambition. Il donna donc ordre à un de ses Sécretaires, qui alloit en Allemagne pour d'autres affaires, de représenter, comme il avoit déja fait, à l'Empereur, qu'il feroit beaucoup mieux de ne pas venir en Italie en Hyver, saison où l'on manquoit de tout, & où les chemins étoient impratiquables, & d'attendre l'Eté (2). Ce Sécretaire rencontra l'Empereur à *Passau*.

Lettres d'*Æneas Sylvius* au Pape & à l'Empereur sur ce sujet. Le Pape consent à recevoir l'Empereur.

IV. EN même tems le Pape écrivit à *Æneas Sylvius*, qui étoit alors à *Sienne*, de venir à Rome, pour s'entretenir avec lui touchant l'arrivée de l'Empereur. Il repondit qu'il avoit ordre de recevoir l'Impératrice au Port de *Talamone*, dans la *Toscane*, & de la conduire à Sienne, & qu'après il iroit à Rome. Cependant il y avoit des Allemans dans cette Capitale qui donnoient avis à *Æneas* de tout ce qui s'y passoit, sur tout des allarmes du Pape & de la démarche qu'il avoit faite. C'est ce qui obligea à écrire au Pape une Lettre très-forte, très-vive, & très-hardie, pour lui reprocher son inconstance & sa mauvaise foi, dissiper ses terreurs paniques, & même le menacer s'il différoit le moins du monde le Couronnement de l'Empereur. *Æneas* écrivit en même tems à l'Empereur de n'avoir nul égard aux remontrances du Pape, & d'aller incessamment à Rome, de peur que s'il tardoit davantage, il n'y eût plus de retour. Le Pape lui-même, quoique mécontent des Lettres d'*Æneas*, prit le parti de consentir à recevoir l'Empereur aussitôt qu'il voudroit, & lui en écrivit lui-même dans les termes les plus obligeants & les plus empressez.

V. L'EM-

(1) *Eleonor de Portugal* étoit Niece d'*Alphonse* Roi de Naples.

(2) Il avoit conseillé l'année précedente de choisir l'hyver & d'éviter les chaleurs de l'Eté.

V. L'EMPEREUR fut reçu dans toutes les Villes de l'Italie avec les acclamations publiques. On ne vit alors par tout que feux de joye, jeux, Tournois, Combats. On n'épargna aucune festivité pour le bien recevoir. A son entrée en Italie, les Ambassadeurs de la République de Venise, l'allérent prendre & le conduisirent chez eux, où il fut reçu avec toute sorte de démonstration de respect & de joye. De Venise il alla à *Ferrare*, où quantité de Nobles de *Souabe*, de *Franconie* & des environs du Rhin l'attendoient; mais ce qui doit surprendre davantage, c'est que *François Sforce* lui-même, nouveau Duc de Milan, lui envoya son Frére & son Fils, avec les plus grands Seigneurs du Milanois, pour lui faire compliment, lui offrir ses Etats, & le prier de repasser par Milan, afin d'y recevoir la Couronne de Fer, qu'il lui donneroit de bon cœur. L'Empereur ne comptoit pas beaucoup sur ces offres, quoi qu'il les acceptât, comme lui étant duës de droit. Il répondit d'une maniere gracieuse; mais il ne donna point l'espérance d'aller à Milan. Il reçut aussi à Ferrare les Ambassadeurs de Bologne & de Florence, qui le priérent de passer par leurs Villes. Il prit en effet ce parti, contre l'avis de plusieurs de son Conseil, qui ne croyoient pas qu'il fallut se fier à ces deux Villes, dont l'une étoit remuante & séditieuse, & l'autre suspecte, par ses liaisons avec la France & avec *René d'Anjou*, Concurrent d'*Alphonse*. Etant prêt d'entrer dans Bologne, il fut reçu par le Cardinal *Bessarion*, qui y étoit Légat. Ce Cardinal alla au devant de lui & l'accompagna dans la Ville. Ce *Bessarion* étoit un de ces célèbres Grecs, qui porterent les belles Lettres en Italie. Il s'étoit trouvé avec beaucoup de distinction au Concile de Florence, où il soutint d'abord le parti des Grecs, mais ensuite il se joignit aux Latins, ce qui lui valut le Chapeau de Cardinal, que lui donna *Eugene IV.* Il reviendra sur les rangs. A Bologne il vint à l'Empereur des Ambassadeurs de Sienne, qui le priérent fort incivilement de n'entrer pas dans leur Ville accompagné de trop de monde. Aussi n'y fit-il pas un long sejour, pour cette fois. On l'y reverra bientôt.

1452. Reception qu'on fit à ce Prince dans toutes les Villes d'Italie.

VI. DE Sienne il alla à Florence, où il trouva deux Cardinaux, que le Pape lui avoit envoyez pour le conduire à Rome, pendant qu'il y seroit. Il y vint des Ambassadeurs des Comtes de *Cilley*, lui déclarer, de la part de leurs Maîtres, qu'ils étoient résolus de se soustraire de son obeïssance, à cause des mauvais traitemens qu'ils prétendoient en avoir reçû. Il fit son Apologie & les renvoya, avec menaces de châtier les Comtes de leur desobéïssance, à son retour. Pendant ce tems, il reçut avis que l'Impératrice, après une longue & périlleuse Navigation étoit arrivée à *Livourne*. Les Florentins auroient bien voulu qu'elle vînt joindre l'Empereur à Florence, & qu'on y célebrât les Nôces, afin d'avoir la gloire de posseder chez eux en même tems un Empereur & une Impératrice, venus, l'un du Septentrion, l'autre de l'Occident. Mais *Æneas Sylvius* fit si bien par-

L'Empereur & l'Imperatrice se joignent à Sienne.

1452. son crédit que ce fut Sienne sa Patrie & son Eglise qui eut cet honneur. L'Empereur alla donc à Sienne & dissipa cette fois, par sa présence, les scrupules de cette Ville, sur sa nombreuse escorte. Il y entra plus de quatre mille hommes, & on n'y manqua de rien. Peu de tems après l'Imperatrice *Eleonor* y fut conduite par *Æneas Sylvius* lui-même, qui l'alla prendre à *Pise*. Il fait un portrait fort avantageux de cette Princesse, tant par rapport à sa beauté, que par rapport aux qualitez de l'esprit & du cœur. Rien de plus agréable que la description qu'il a laissée de cette entrevuë de *Frideric* & d'*Eléonor* (a).

(a) *Hist. Frederici III.* p. m. 138. 142.

L'Empereur prête au Pape le serment inséré dans les Clementines. Reflexion d'*Æneas Sylvius* sur cela.

VII. PENDANT son séjour à Sienne, les Légats du Pape pressoient beaucoup l'Empereur de prêter au Pape le serment inséré dans les *Clémentines* (b), avant que d'entrer dans le Patrimoine de St. *Pierre*, prétendant que c'étoit l'ancienne coûtume; sur quoi je traduirai ici mot à mot la réflexion d'*Æneas Sylvius*. *Je n'ai trouvé*, dit-il, *nulle part qu'aucun Empereur ait prêté ce serment, si ce n'est peut-être* Charles IV. *&* Sigismond *son Fils.* Henri VII. *nia d'avoir prêté serment de fidélité au Pape, & on dit que c'est pour cela que se fit la Clémentine.* Louïs de Baviére *ne voulut pas le prêter & il fut couronné par le Préfet de Rome au refus du Pape. On ne trouve point que les Prédécesseurs de* Charlemagne *ayent prêté ce serment; mais après lui les Décrets des Papes nous apprennent que* Louïs I. *& les* Ottons *ont juré. Cependant*, ajoûte Æneas, *notre* Frederic, *quoi qu'il trouvât cette prétention fort étrange, voulut obéïr en cela au Souverain Pontife, comme au Vicaire de Jésus-Christ* (c).

(b) *Clementines* L. II. Tit. IX.

(c) Vita *Frid. III.* p m. 133.

Les Autrichiens s'emparent du Gouvernement de l'Autriche après en avoir chassé les Imperiaux, & deputent au Pape pour rendre raison de leur conduite.

VIII. L'EMPEREUR étoit encore à Sienne, lorsque les Autrichiens, qui s'étoient emparez du Gouvernement de l'Autriche, & en avoient chassé à force ouverte les Impériaux, députérent au Pape, pour rendre raison de leur conduite. Leurs Instructions portoient de représenter au Pape pour leur justification. „ Que la Veuve de l'Empereur „ *Albert* se trouvant grosse, lorsqu'elle perdit son Epoux, le Gouver- „ nement de l'Autriche fut confié à *Frederic*, jusqu'à ce qu'elle eût „ accouché, à condition que si c'étoit d'un enfant mâle, il en auroit „ la tutelle; mais qu'il ne garderoit pas le Pupille, au delà de l'âge de „ discretion, & que tous les joyaux, meubles, trésors, tant sacrez que „ profanes, appartenant à la Couronne d'Autriche, seroient invento- „ riez & enfermez sous deux Clefs dont l'Empereur auroit l'une & les „ Autrichiens l'autre. 2. Que c'est ce qu'il jura, ajoutant même que „ s'il ne tenoit pas sa parole, les Autrichiens l'abandonneroient & re- „ demanderoient leur Souverain, même les armes à la main. 3. Qu'a- „ près cet engagement, nâquit *Ladislas*, qui d'abord fut couronné & „ remis entre les mains de l'Empereur, pour en avoir la tutelle. 4. Que „ l'Empereur ayant ce Pupille entre ses mains n'eut aucun égard au „ Testament d'*Albert* son Pére, ni aux Conventions d'Autriche, re- „ tenant toujours *Ladislas*, malgré les instances des Autrichiens pour „ le ravoir. Qu'il gouvernoit la Province sans le Conseil de ceux du

„ Païs,

„ Païs, engageoit les Châteaux, s'approprioit les Péages, chargeoit la 1451.
„ Province d'Impôts exorbitans, ne payant point les dettes d'*Albert*,
„ & desoloit l'Autriche en mille manieres. 5. Que là-dessus les Hon-
„ grois, aussi bien que les Bohemiens, avoient redemandé plusieurs
„ fois *Ladislas*, avec de grandes instances; mais que *Frederic* avoit tou-
„ jours refusé de le rendre, & que même le Gouverneur de Hongrie
„ étoit entré en Autriche, où il avoit tout mis à feu & à sang. 6. Que
„ l'Empereur, au lieu d'y mettre ordre, avoit mené *Ladislas* en Italie,
„ contre l'avis des Prélats & des Grands, comme s'il eût voulu le fai-
„ re mourir dans un climat étrange afin de s'emparer du Duché, qu'il
„ regardoit déja comme sien. 7. Que là-dessus les Autrichiens s'étoient
„ assemblez à Vienne, où considerant le serment qu'ils avoient prêté à
„ *Albert* de recevoir pour Maîtres ses Enfans mâles & les Conventions
„ qu'ils avoient faites avec *Frederic*, & qu'il n'avoit pas gardées, ils
„ avoient jugé qu'ils étoient dégagez d'avec lui, & conclu unanime-
„ ment de ne plus obéir à *Frederic*, puis qu'il ne vouloit pas rendre
„ son Pupille, & s'étoient liguez avec les Bohemiens, les Hongrois &
„ les Moraves, pour la délivrance de *Ladislas*, leur Roi & leur Souve-
„ rain." Ces Instructions étoient accompagnées de Lettres d'*Ulric Eizinger* Chef de la Rebellion au Collége des Cardinaux & au Cardinal *Carvajal* en particulier. Elles étoient pleines d'injures contre l'Empereur. *Thomas Angelpeck*, Chef de l'Ambassade Autrichienne, s'adressa d'abord à *Frederic*, sous prétexte d'en obtenir quelque recommandation pour la Cour de Rome, où il feignoit de solliciter des Bénéfices, pour l'Autriche; mais il eut affaire à plus fin que lui; l'Empereur le fit poursuivre. On lui arracha ses Lettres & ses Instructions. Heureux d'avoir eu la vie sauve. On peut juger de la surprise de l'Empereur à la lecture de ces Lettres injurieuses, où on le déclaroit indigne de l'Empire. On verra en son tems la suite de cette affaire.

L'Empereur part de Sienne pour continuer sa route à Rome.

Le Sacré College vient à sa rencontre.

IX. APRÈS avoir passé quelques jours à *Sienne* avec sa nouvelle Epouse, l'Empereur continua sa route à Rome. Etant arrivé à *Viterbe*, Ville Episcopale, à treize lieues de Rome, il y courut risque de la vie, par la violence de quelques brigands, qui entreprirent de le dépouiller. Il y eut dans cette occasion un sanglant combat. Enfin les mutins furent ou mis en fuite, ou faits prisonniers. L'Empereur leur fit grace. De *Viterbe* il alla à *Sutri*, autre Ville Episcopale, à huit lieues de Rome. Quand il fut près de cette Capitale, les Princes de *Colonne* & des *Ursins*, la Noblesse, la Bourgeoisie & la Milice du Pape allérent au devant de lui. Lorsqu'il fut descendu d'une certaine Colline, d'où il avoit vû toute la Ville, le Collége des Cardinaux vint à sa rencontre. *On prétend*, dit Æneas Sylvius, *qu'on n'avoit point fait cet honneur aux autres Empereurs. Je crois*, continue cet Historien, *que c'est depuis que la Majesté de l'Empire est diminuée; car il est certain qu'autrefois, non seulement les Cardinaux, mais les Papes eux-mêmes alloient au devant des Empereurs. Le Pape alla au devant de* Frideric I.

1452. *jusqu'à Sutri; mais toutes les puissances ont leurs vicissitudes. Autrefois la Dignité Impériale étoit fort grande: Aujourd'hui le Siége Apostolique l'emporte.* Quand les Cardinaux eurent fait leur compliment, ils rentrérent dans Rome, laissant l'Empereur hors de la Ville. *Æneas* remarque ici que ce n'est pas la coutume que les Empereurs qui vont se faire couronner abordent & fassent leur entrée en un même jour à Rome, & qu'il faut qu'ils passent la nuit sous des Tentes. Il en rend l'une de ces deux raisons, ou afin de donner le tems au Pape de mettre de bons ordres par tout, ou à l'Empereur de faire bien examiner l'état de la Ville pour sa sureté. *Æneas Sylvius* prit en effet les devans, pour assurer le Pape qu'il n'avoit rien à craindre de l'arrivée de l'Empereur, dont on lui avoit inspiré beaucoup de défiance.

Son entrée dans Rome.

X. Le lendemain toute l'escorte de l'Empereur se mit en ordre de bataille dans une plaine proche de Rome. La Cavalerie du Pape n'étoit pas loin de là. L'Empereur étoit aussi au milieu des Ambassadeurs d'Italie, vêtu de sa robe Impériale (*trabea.*) L'Impératrice, entourée de ses Portugais & de ses Catalans, attiroit les regards de tout le monde. Le jeune *Ladislas*, Roi de Bohême & de Hongrie, marchoit majestueusement entre les Prélats. *Albert* Frére de l'Empereur Chef de l'Armée, voltigeoit de rang en rang, donnant ses ordres. La Cavalerie Allemande & Latine en armes présentoit une face de bataille au milieu de la plus belle intelligence du monde. On entra dans cet ordre à Rome. Deux Drapeaux marchoient devant. L'un de St. *George* dont les Souabes ont la garde; l'autre de l'Aigle, autour duquel étoient plusieurs Chevaliers ayant à leur tête le Comte de *Magdbourg*. Les Princes & les Ambassadeurs des Villes marchoient à la suite. Il s'éléva dans cette entrée une contestation entr'eux, *Albert* avoit donné la place d'honneur aux Ambassadeurs de *Venise*; les Ambassadeurs de *Milan* s'en plaignirent hautement. Il y eut de grosses paroles de part & d'autre. Cependant *Albert* tint bon pour les Vénitiens, au grand mécontentement des Milanois, qu auroient quitté la marche sans le conseil des Evêques de *Plaisance* & de *Sienne*, qui les retinrent. Après, marchoit la Noblesse d'Allemagne, de Bohême & de Hongrie. Ensuite parurent l'Empereur & le jeune Roi *Ladislas*, accompagnez de leurs Ministres & de plusieurs Comtes Allemands. Entre l'Empereur & *Ladislas* étoit le Gouverneur de Rome, parce que c'étoit à lui de prendre les renes du Cheval de l'Empereur quand il entreroit dans la Ville. Le Maréchal de l'Empire portoit l'Epée nuë devant *Frideric*. Il étoit suivi immédiatement des Evêques de *Sienne*, de *Gurck*, de *Ratisbonne*, de *Trieste* & de plusieurs Conseillers & Barons. On laissa un espace de dix pas vuide pour faire place à l'escorte de l'Impératrice, composée d'une grande quantité de Noblesse de son Conseil. L'Evêque de *Conimbre* & le Marquis de *Valentinois* marchoient devant elle, avec *Albert de Potendorf* Grand Maitre de sa Cour. Elle étoit entourée de gardes à pied. Elle fut suivie de plusieurs Dames & Demoiselles d'une grande beauté & magnifiquement or-

ornées. La Cavalerie du Pape marchoit la derniere. Quand on fut arrivé à la porte, l'Evêque de *Spoléte* Vicaire du Pape, plusieurs Chorévêques & Abbez Mitrez allérent en procession avec les Reliques au devant de l'Empereur, qui étoit sous un dais que les Italiens appellent *Baldachin*, & le conduisirent jusqu'aux degrez de la Basilique de St. *Pierre*. Là le Pape étoit assis sur une Chaise d'yvoire révêtu des Ornemens Pontificaux, ayant autour de lui tout le Collége des Cardinaux & quantité de Prélats & de Grands Seigneurs d'Italie. Il reçut *Frederic* d'un visage ouvert & lui parla en bon Père, & le plus bénignement du monde. L'Empereur lui baisa les pieds & lui présenta une masse d'or (*massam auri*). Alors l'Evêque de Sienne *Æneas Sylvius*, fit en peu de mots une harangue sur l'entrevuë des deux Chefs du Monde. Ensuite le Roi *Ladislas*, *Albert* Duc d'Autriche, & enfin l'Impératrice, avec quantité de la Noblesse des deux Sexes, baiserent les pieds au Pontife. Cela fait, l'Impératrice s'en alla dans son quartier; le Pape remonta avec ses Cardinaux au Palais. L'Empereur, avec son cortége, alla à l'Autel de St. *Pierre*, où après une courte priere, il contempla avec admiration la grandeur, la magnificence & les grosses & superbes Colomnes de cette Eglise, d'où il se retira dans l'appartement somptueux que le Pape lui avoit fait préparer dans son propre Palais. 1451.

On fixe le jour du Couronnement. Discours de l'Empereur au Pape sur les affaires d'Autriche.

XI. LE JOUR suivant on parla du Couronnement. Comme l'anniversaire de celui du Pape approchoit, il proposa d'attendre ce jour-là, pour couronner l'Empereur, afin d'en faire une festivité commune tous les ans. L'Empereur y consentit, quoi qu'il lui fit de la peine de demeurer chez lui sans rien faire jusqu'à ce tems-là, qui fut employé à visiter les beaux édifices de Rome. *Æneas Sylvius* qui dit que l'Empereur s'entendoit fort bien en Architecture, rapporte qu'il trouva que les édifices modernes de *Nicolas* surpassoient les siens en goût & en beauté. Quand il eut tout visité, il alla trouver le Pape, pour avoir quelque conférence avec lui sur les affaires d'Autriche, ne doutant point qu'on n'eût prévenu le Pape contre lui. Voici la substance du Discours que l'Empereur tint là-dessus à ce Pontife: „ 1. Que c'étoit une ancienne „ Coutume dans la Maison d'Autriche, dont lui & *Ladislas* étoient „ sortis, que les Pupilles, leurs trésors, leurs domaines & ce qu'ils ont „ de plus précieux, soient remis entre les mains de l'Ainé de la Maison, „ jusqu'à l'âge de puberté. 2. Qu'*Albert* son Oncle & son Prédecesseur „ dans l'Empire étant mort depuis douze ans & ayant laissé sa Femme „ enceinte de *Ladislas*, dès que les Autrichiens apprirent sa mort, ils „ lui remirent à lui *Fréderic* le Gouvernement de l'Autriche, comme à „ l'ainé, comptant que, si la Reine avoit un Enfant mâle, la tutelle „ lui en appartenoit, au lieu que si elle avoit une fille, la Province „ seroit dévolue à lui & à son Frere. 3. Que la Reine ayant eu un „ fils, elle le fit couronner d'abord Roi de Hongrie; mais que, comme elle ne se trouvoit pas en état de tenir tête aux Autrichiens qui „ avoient appellé de Pologne un autre Prince, elle le lui avoit remis

1452. *jusqu'à Sutri; mais toutes les puissances ont leurs vicissitudes. Autrefois la Dignité Impériale étoit fort grande: Aujourd'hui le Siége Apostolique l'emporte.* Quand les Cardinaux eurent fait leur compliment, ils rentrérent dans Rome, laissant l'Empereur hors de la Ville. *Æneas* remarque ici que ce n'est pas la coutume que les Empereurs qui vont se faire couronner abordent & fassent leur entrée en un méme jour à Rome, & qu'il faut qu'ils passent la nuit sous des Tentes. Il en rend l'une de ces deux raisons, ou afin de donner le tems au Pape de mettre de bons ordres par-tout, ou à l'Empereur de faire bien examiner l'état de la Ville pour sa sureté. *Æneas Sylvius* prit en effet les devans, pour assurer le Pape qu'il n'avoit rien à craindre de l'arrivée de l'Empereur, dont on lui avoit inspiré beaucoup de défiance.

Son entrée dans Rome.

X. Le lendemain toute l'escorte de l'Empereur se mit en ordre de bataille dans une plaine proche de Rome. La Cavalerie du Pape n'étoit pas loin de là. L'Empereur étoit aussi au milieu des Ambassadeurs d'Italie, vêtu de sa robe Impériale (*trabea.*) L'Impératrice, entourée de ses Portugais & de ses Catalans, attiroit les regards de tout le monde. Le jeune *Ladislas*, Roi de Bohême & de Hongrie, marchoit majestueusement entre les Prélats. *Albert* Frére de l'Empereur Chef de l'Armée, voltigeoit de rang en rang, donnant ses ordres. La Cavalerie Allemande & Latine en armes présentoit une face de bataille au milieu de la plus belle intelligence du monde. On entra dans cet ordre à Rome. Deux Drapeaux marchoient devant. L'un de St. *George* dont les Souabes ont la garde; l'autre de l'Aigle, autour duquel étoient plusieurs Chevaliers ayant à leur tête le Comte de *Magdbourg*. Les Princes & les Ambassadeurs des Villes marchoient à la suite. Il s'éléva dans cette entrée une contestation entr'eux, *Albert* avoit donné la place d'honneur aux Ambassadeurs de *Venise*; les Ambassadeurs de *Milan* s'en plaignirent hautement. Il y eut de grosses paroles de part & d'autre. Cependant *Albert* tint bon pour les Vénitiens, au grand mécontentement des Milanois, qui auroient quitté la marche sans le conseil des Evêques de *Plaisance* & de *Sienne*, qui les retinrent. Après, marchoit la Noblesse d'Allemagne, de Bohême & de Hongrie. Ensuite parurent l'Empereur & le jeune Roi *Ladislas*, accompagnez de leurs Ministres & de plusieurs Comtes Allemands. Entre l'Empereur & *Ladislas* étoit le Gouverneur de Rome, parce que c'étoit à lui de prendre les renes du Cheval de l'Empereur quand il entreroit dans la Ville. Le Maréchal de l'Empire portoit l'Epée nuë devant *Frideric*. Il étoit suivi immédiatement des Evêques de *Sienne*, de *Gurck*, de *Ratisbonne*, de *Trieste* & de plusieurs Conseillers & Barons. On laissa un espace de dix pas vuide pour faire place à l'escorte de l'Impératrice, composée d'une grande quantité de Noblesse de son Conseil. L'Evêque de *Conimbre* & le Marquis de *Valentinois* marchoient devant elle, avec *Albert de Potendorf* Grand Maitre de sa Cour. Elle étoit entourée de gardes à pied. Elle fut suivie de plusieurs Dames & Demoiselles d'une grande beauté & magnifiquement or-

ornées. La Cavalerie du Pape marchoit la derniere. Quand on fut arrivé à la porte, l'Evêque de *Spoléte* Vicaire du Pape, plusieurs Chorévêques & Abbez Mitrez allérent en procession avec les Reliques au devant de l'Empereur, qui étoit sous un dais que les Italiens appellent *Baldachin*, & le conduisirent jusqu'aux degrez de la Basilique de St. *Pierre*. Là le Pape étoit assis sur une Chaise d'yvoire révêtu des Ornemens Pontificaux, ayant autour de lui tout le Collége des Cardinaux & quantité de Prélats & de Grands Seigneurs d'Italie. Il reçut *Frederic* d'un visage ouvert & lui parla en bon Père, & le plus bénignement du monde. L'Empereur lui baisa les pieds & lui présenta une masse d'or (*massam auri*). Alors l'Evêque de Sienne *Æneas Sylvius*, fit en peu de mots une harangue sur l'entrevuë des deux Chefs du Monde. Ensuite le Roi *Ladislas*, *Albert* Duc d'Autriche, & enfin l'Impératrice, avec quantité de la Noblesse des deux Sexes, baiserent les pieds au Pontife. Cela fait, l'Impératrice s'en alla dans son quartier; le Pape remonta avec ses Cardinaux au Palais. L'Empereur, avec son cortége, alla à l'Autel de St. *Pierre*, où après une courte priere, il contempla avec admiration la grandeur, la magnificence & les grosses & superbes Colomnes de cette Eglise, d'où il se retira dans l'appartement somptueux que le Pape lui avoit fait préparer dans son propre Palais. 1451.

XI. LE JOUR suivant on parla du Couronnement. Comme l'anniversaire de celui du Pape approchoit, il proposa d'attendre ce jour-là, pour couronner l'Empereur, afin d'en faire une festivité commune tous les ans. L'Empereur y consentit, quoi qu'il lui fit de la peine de demeurer chez lui sans rien faire jusqu'à ce tems-là, qui fut employé à visiter les beaux édifices de Rome. *Æneas Sylvius* qui dit que l'Empereur s'entendoit fort bien en Architecture, rapporte qu'il trouva que les édifices modernes de *Nicolas* surpassoient les siens en goût & en beauté. Quand il eut tout visité, il alla trouver le Pape, pour avoir quelque conférence avec lui sur les affaires d'Autriche, ne doutant point qu'on n'eût prévenu le Pape contre lui. Voici la substance du Discours que l'Empereur tint là-dessus à ce Pontife: „ 1. Que c'étoit une ancienne „ Coutume dans la Maison d'Autriche, dont lui & *Ladislas* étoient „ sortis, que les Pupilles, leurs trésors, leurs domaines & ce qu'ils ont „ de plus précieux, soient remis entre les mains de l'Ainé de la Maison, „ jusqu'à l'âge de puberté. 2. Qu'*Albert* son Oncle & son Prédecesseur „ dans l'Empire étant mort depuis douze ans & ayant laissé sa Femme „ enceinte de *Ladislas*, dès que les Autrichiens apprirent sa mort, ils „ lui remirent à lui *Frédcric* le Gouvernement de l'Autriche, comme à „ l'ainé, comptant que, si la Reine avoit un Enfant mâle, la tutelle „ lui en appartenoit, au lieu que si elle avoit une fille, la Province „ seroit dévolue à lui & à son Frere. 3. Que la Reine ayant eu un „ fils, elle le fit couronner d'abord Roi de Hongrie; mais que, comme elle ne se trouvoit pas en état de tenir tête aux Autrichiens, qui „ avoient appellé de Pologne un autre Prince, elle le lui avoit remis

On fixe le jour du Couronnement. Discours de l'Empereur au Pape sur les affaires d'Autriche.

1452. ,, entre les mains, & qu'il l'avoit gardé jusqu'alors. 4. Qu'il avoit ,, gouverné l'Autriche avec toute sorte d'intégrité, accordé des Fiefs, ,, établi des Magistrats, muni les Forts, chassé les Ennemis & payé de ,, son propre fonds, dès le commencement de son Administration, septante mille Ecus d'Or, qui étoient dûs aux Soldats. En un mot ,, qu'il les avoit traitez comme ses Enfans & ses Fréres; mais que des ,, Ingrats, qui lui avoient fait serment de fidélité jusqu'à l'âge de puberté de leur Prince, eurent appris qu'il alloit en Italie, ils ont conspiré contre lui, pour lui ôter & le Gouvernement de l'Autriche, ,, & la Tutelle de leur Maître, avant le temps. Quant à ce qu'ils disent que je l'ai mené en Italie, pour l'y faire mourir, je n'ai pas ,, besoin de me purger là-dessus. Je suis entré en Italie en hyver, saison où l'air y est plus sain qu'en Allemagne. Si j'avois voulu m'en ,, défaire, j'en aurois eu assez de moyens depuis onze ans. Les Hongrois jugent des autres par eux-mêmes, ils sont en possession de tuer ,, leurs Rois Enfans & hommes faits. Au contraire, je lui ai toujours ,, souhaité une longue vie. Nous ne sommes que quatre de la Maison ,, d'Autriche, & chacun de nous est assez puissant pour ne rien envier ,, à l'autre. Nous manquerons plutôt aux Domaines que les Domaines ,, ne nous manqueront. Mais j'ai crû qu'il seroit avantageux à cet Enfant de voir Rome, de connoître les mœurs de l'Italie, d'entendre ,, les Grands hommes, de contempler vôtre Sainteté & son Sacré Sénat, afin de s'en souvenir, quand il seroit plus avancé. Vôtre Sainteté y est elle-même interessée puisque, pour conjurer contre moi, ils ,, prennent le tems que je vais la visiter pour prendre la Couronne Impériale, & pour déliberer sur les affaires de la Chrétienté. Déployez ,, donc contr'eux votre autorité, frappez du glaive spirituel, pendant que ,, j'employerai le temporel, pour dompter ces rebelles". Ce Discours porta coup. Le Pape regardant la cause de l'Empire & celle de l'Eglise comme une Cause commune, promit d'envoyer en Autriche, & de menacer les Autrichiens de les excommunier, si, dans quarante jours, ils ne se rangeoient à leur devoir; mais en même tems il l'animoit avec la même ardeur qu'auroit pû faire un Général d'Armée, à les pousser à bout sans nul quartier. *A quoi servira cela*, disoit-il, *si vous vous tenez les bras croisez*, & si nous ne joignons nos épées? Des gens qui ont violé la foi jurée craindront-ils les censures de l'Eglise? Quand on ne croit point de Ciel, on ne le craint pas. On bâtise les Autrichiens quand ils sont enfans, mais quand ils sont hommes, ils se moquent du Batême & ont regret à l'eau qu'on y a employée (a).

(a) *Æn. Sylv.* ubi sup. p. 151.

L'Empereur est couronné Roi de Lombardie. Remarque d'*Æneas Sylvius* à l'occasion de la pla-

XII. APRÈS cette affaire, l'Empereur entretint le Pape d'une autre. Nous avons vû que *François Sforce*, alors Duc de Milan, avoit invité l'Empereur à venir prendre la Couronne de Fer à *Milan*, & que l'Empereur, qui ne se fioit pas trop à lui, s'en étoit défendu. Il proposa donc au Pape de la lui donner à Rome, de la plenitude de sa puissance, (*de plenitudine potestatis.*) Le Pape trouvoit l'affaire délicate, parce que *Sfor-*

Sforce, à qui ce droit appartenoit, étoit un homme redoutable au Siége de Rome. Cependant, ayant consulté là-dessus les Cardinaux, ils jugérent à propos de ne rien refuser à *Frideric*, & il fut en effet couronné à Rome, Roi de *Lombardie*, au grand regret des Ambassadeurs Milanois, qui s'en plaignirent hautement. *Æneas Sylvius* remarque qu'à ce Couronnement, le Roi *Ladislas* étoit parmi les Cardinaux loin du Thrône Pontifical, & qu'on trouvoit cela indigne d'un Roi sacré & couronné. Mais, ajoute-t-il, *l'Empereur même avant son Couronnement à Rome, n'est pas au-dessus de tous les Cardinaux. Le premier Cardinal* François Condulmer *Vénitien Neveu d'*Eugene IV. *qui étoit alors Vice-Chancelier, étoit au-dessus de lui. On ne le consideroit pas alors comme Empereur, mais comme Roi des Allemands, élu à Aix-la-Chapelle, pour être Empereur: Sur quoi,* continue-t-il, *il est bon de remarquer qu'à proprement parler, il n'y a point de Roi des Romains comme on le croit & comme on le dit communément. Celui qui est couronné à Aix la Chapelle n'est pas Roi des Romains, il est Roi des Allemans ou Roi Teutonique. Quand les Romains eurent chassé* Tarquin, *ils détesterent tellement le nom de Roi, qu'aucun des Césars, même les plus tyranniques, n'osérent prendre le titre de Roi.* Charlemagne, *qui est le premier des Allemands qui ait été Empereur des Romains, ne s'appelle point Roi, mais Empereur Auguste. C'est donc avec raison que le Siége de Rome n'appelle point Empereur le Roi d'Allemagne, avant son Couronnement à Rome, & qu'il ne lui donne point le rang d'Empereur* (a).

1452. ce qu'occupoit le Roi *Ladislas* a ce Couronnement.

(a) *Æn. Sylv.* ubi supr. p. 152. 153.

XIII. Le même Historien fait à cette occasion, sur les Couronnes, une digression que je traduirai ici. C'est un Auteur Original; il merite d'être écouté sur ces usages dont l'origine est reconnuë. „ Il me „ prend envie (dit-il) de dire quelque chose ici *des Couronnes*, afin „ qu'on ne s'imagine pas que je sois assez simple pour croire, avec le „ vulgaire, que l'Empereur eût besoin de trois Couronnes, savoir „ l'Allemande, la Milanoise & la Romaine, l'une d'argent, l'autre de „ fer, & l'autre d'or. On fait beaucoup de raisonnemens sur ces Mé„ taux. Les Jurisconsultes eux-mêmes prétendent ridiculement expli„ quer ce que signifient le Fer, l'Argent & l'Or, disant que comme „ l'Or est le plus précieux de tous les Métaux, ainsi l'Empire Romain „ prévaut sur tous les autres Royaumes; mais de quelque matiere que „ fût la Couronne, on trouveroit toujours de quoi allégoriser. Pour nous, „ nous savons fort bien qu'il n'y a point de nombre fixe, pour les Cou„ ronnes. Les Anciens Empereurs depuis *Auguste* jusqu'à *Aurelien*, „ n'ont point porté de Couronne. *Aurelien*, selon *Eutrope*, est le „ premier dont la Tête ait été ceinte d'un Diadême avec de l'Or & des „ Perles. Nous savons aussi que le Diadême est plus ancien que la „ Couronne, & qu'ils different l'un de l'autre. Mais depuis que les „ Papes ont couronné les Empereurs, ils n'ont point besoin d'autre „ Couronne que de la Romaine; Cependant, comme le Royaume d'Al„ lemagne appartient de plein droit à l'Empire on a voulu que les Em-

Digression d'*Æneas Sylvius* sur les Couronnes.

 „ pe-

1452. „ pereurs reçussent la Couronne à *Aix la Chapelle*, qui est le Siége de „ ce Royaume, afin que l'Allemagne ne fut pas privée de cet honneur. „ Il faut faire la même réflexion sur le Royaume de *Lombardie*, qui „ après la défaite des Lombards, ne fut pas reduite en Province, mais „ devint un Royaume. L'Antiquité a pratiqué la même chose à l'égard „ du Royaume des Bourguignons. Quand *Boson* eut cédé la *Bourgogne* „ aux Empereurs Romains, ils se faisoient couronner à *Arles*. Je crois „ qu'il en seroit de même si quelque autre Royaume venoit à être dé- „ volu à l'Empereur. Je sai que toutes ces Couronnes sont d'Or, quoi „ qu'il y ait une petite lame de fer au milieu de celle de Milan sur une „ interprétation frivole de la Prophétie de *Daniel*, qui, décrivant les „ quatre plus grands Royaumes du Monde, compare le dernier à du „ fer, ce que nos gens expliquent de l'Empire Romain, qui a abbatu „ tous les autres; mais helas! il est, dit-il, à présent si foible que la „ moindre puissance lui fait peur, & qu'il semble n'être plus que d'ar- „ gile.

Couronnement de l'Empereur à Rome.

XIV. Le lendemain du Couronnement de Milan, se fit celui de Rome. J'en décrirai l'ordre selon *Æneas Sylvius*. „ Quand tout fut „ préparé, le Pape s'assit sur un Thrône élevé devant le grand Autel de „ St. *Pierre*, ayant à sa droite les Cardinaux & à sa gauche les Evêques „ & les autres Prélats. Hors du Chœur il y avoit deux Tribunaux, „ l'un pour *Frideric*, l'autre pour *Eleonor*. *Frideric* fut ensuite con- „ duit, par quelques Cardinaux, à la Chapelle qu'on appelle *entre les* „ *tours*, & là il prêta à St. *Pierre*, à *Nicolas V.* & à ses Successeurs le „ serment qu'avoit prêté *Louïs* Fils de *Charlemagne*, à ce que témoi- „ gnent les Décrets des Papes. Dans le même endroit, revêtu de l'Au- „ be (*Alba*) il fut aggrégé parmi les Chanoines de St. *Pierre*, & baisa „ ses Confréres les Chanoines. Après il se mit en marche au milieu „ des Cardinaux, & quand il fut arrivé à la principale porte de l'Egli- „ se, un Cardinal Soudiacre lui donna une bénédiction solemnelle (1). „ Puis étant entré dans la Chapelle de St. *Grégoire*, il prit les Sandales, „ la Tunique, (*Tunicam*,) la Cotte d'Armes Impériale. Aussi-tôt, „ étant parvenu au milieu de la Basilique, il reçut une seconde béné- „ diction d'un autre Cardinal, & la troisiéme dans le Chœur de St. „ *Pierre*. De là il fut conduit à l'Autel de St. *Maurice*, où il fut „ oint de la sainte huile, selon l'ancienne coûtume, aux Epaules & au „ bras droit, par le Cardinal de *Porto* Vice-Chancelier. *Eléonor* fut „ avec lui en tous ces endroits. Cela fait, ils passérent tous deux à „ leurs Tribunaux. Le Pape commença le Service divin, & en célé- „ brant, observa diverses solemnitez introduites par les Anciens Péres. „ Il donna à *Frideric* le Sceptre, qui est la marque de la puissance „ Roya-

(1) *Ubi ad præcipuum Ecclesiæ portam venit, ibi per Subdiaconum Sanctæ Mariæ Cardinalem Eugenii Quarti nepotem, solemni benedictione coopertus est.*

„ Royale, la Pomme, ou le Globe, qui désigne l'Empire du Monde, 1452.
„ l'Epée, qui est l'emblême de la Guerre. Enfin il mit sur sa tête la
„ Couronne d'Or enrichie de pierreries (*Corona aurea insulata pretiosis-*
„ *que cooperta gemmis.*) L'Impératrice fut aussi couronnée après son
„ Epoux. On assuroit que c'étoit la Couronne de *Sigismond*. Quoi-
„ que l'Empereur eût apporté des habits d'un prix inestimable, il ne se
„ servit, dans cette solemnité, que du Manteau, de l'Epée, du Sceptre
„ & de la Couronne de *Charlemagne*, qu'il avoit tirez, à ce qu'on di-
„ soit, des Archives de *Nuremberg*". Cependant *Sylvius* ayant consi-
deré de près cette Epée, jugea plus vraisemblable que c'étoit celle, non
de *Charlemagne*, mais de *Charles IV.* Pére de *Sigismond*, parce qu'il y
avoit sur cette Epée un Lion, comme dans les Armes de l'Empereur,
en qualité de Roi de Bohême.

La Mitre faillit à tomber de la tête du Pape, pendant la Céremonie.

L'Empereur fait un grand nombre de Chevaliers.

XV. Le même *Æneas Sylvius* raconte que pendant la Cérémonie, la Mitre pensa tomber de la tête du Pape, ce qu'on prit à mauvais augure. Quand le Couronnement fut achevé, *Eléonor* se retira chez elle. Le Pape & l'Empereur descendirent les degrez de la Basilique. Alors le Pape monta sur un Palefroi (1) (*Palafredum*) & l'Empereur lui servit d'Ecuyer quelques pas (*Dextratoris officium per aliquot passus exhibuit* (2). Puis étant aussi monté à Cheval, ils allérent ensemble dans l'Eglise de *Ste. Marie in Cosmedine*. De là le Pape se rendit à son Palais du Vatican, & l'Empereur au Château St. Ange, où il fit Chevaliers *Albert*, son Frére, & plusieurs Ducs & Comtes, en donnant à chacun trois coups d'Epée. Il se fit ce jour-là trois-cens Chevaliers (*Milites ad Militiæ provexit honorem*). *Les Allemans*, dit Æneas Sylvius, *prétendent que ceux qui ont été faits Chevaliers dans ce lieu par l'Empereur sont les premiers en rang; que ceux qui ont été créez à* Aix-la-Chapelle *les suivent; puis ceux de Jérusalem, & que tous les autres sont moindres; mais aujourd'hui on ne fait plus cette distinction. Celui qui est le plus noble & le plus riche, & non celui qui est le plus vaillant, passe pour le plus digne de cet honneur. C'est l'argent qui reçoit les recompenses duës à la vertu. Si on se conduisoit par la raison, personne n'auroit l'Ordre de Chevalerie qui ne se fût signalé par quelque beau fait d'armes, qui n'eût terrassé l'ennemi, forcé des remparts, monté à l'assaut & sauvé la vie aux Citoyens. Mais aujourd'hui on confére cet honneur à des Enfans au berceau. Il y a même des Savans nourris dans les Lettres & dans la mollesse, vrais poltrons, qui ont l'impudence de se faire Chevaliers. Si j'étois de nos braves Guerriers, je demanderois aussi l'honneur du Doctorat, puisqu'ils entendent aussi bien les Loix que les Docteurs la Guerre. Quoiqu'il en soit, dans cette occasion l'Empereur en fit plusieurs qui n'étoient pas dignes de cet honneur.*

XVI. Sur

(1) Vieux mot qui signifie un Cheval de parade.

(2) Apparemment il tenoit le Cheval du Pape par la bride, selon la coûtume de ce tems.

1451. L'Empereur est fait Chanoine de St. *Jean de Latran.*

XVII. Sur le soir l'Empereur se transporta à *St. Jean de Latran*, où il fut fait Chanoine de cette Cathédrale, qui est estimée la premiere du Monde. L'Empereur fut régalé dans le Palais de Latran. *Æneas Sylvius*, Evêque de Sienne, & l'Evêque de Plaisance y étoient à table. Le repas dura jusqu'à minuit. Après quoi l'Empereur se rendit au Palais du Pape, pour prendre du repos, dont il avoit fort grand besoin.

Il va à Naples. Conspiration d'enlever *Ladislas* decouverte. L'Empereur part de Rome.

XVIII. Quelques jours après toutes ces Cérémonies l'Empereur alla à *aples*, accompagné d'*Eléonor* Niéce d'*Alphonse*, pour rendre visite à ce Monarque. Pendant qu'il y étoit, on découvrit au Pape une Conspiration d'enlever le jeune *Ladislas*, pour l'emmener sécretement en *Hongrie*, où on le demandoit à force ouverte; Mais le coup manqua encore une fois. Les Auteurs de ce projet étoient les Ambassadeurs d'*Autriche* & de *Hongrie*, avec *Jean Caspard*, Précepteur de *Ladislas*, qui lui-même avoit consenti à son Enlévement. Ils avoient déja fait inutilement plusieurs tentatives pour l'exécuter. De retour à *Rome*, *Frideric*, proche de son départ fit haranguer le Pape par *Æneas Sylvius*, pour le remercier des honneurs & du favorable accueil qu'il avoit reçû, & le presser fortement d'ordonner une Croisade contre les Turcs. Le Pape y répondit favorablement. Après quoi l'Empereur partit, prenant son chemin par *Florence*, & de là à *Bologne* & à *Ferrare*. Dans cette derniere Ville il reçût les Ambassadeurs de divers endroits, comme de *Florence*, de *Milan*, de *Mantouë*, de *Venise* & du Roi d'*Arragon*. Il y tenta vainement de pacifier l'Italie. Tout ce qu'il y fit fut de créer Duc de *Modéne* & de *Regio* le Marquis de *Borsio*, qui avoit rendu de grands services à l'Empereur. De Ferrare il alla à Vénise où il s'employa inutilement à accorder les Vénitiens avec *François Sforce* Duc de Milan. Avant qu'il arrive en Allemagne, nous retournerons en Autriche, en Hongrie & en Bohême.

Ligue des Autrichiens, des Moraves & des Hongrois contre l'Empereur. Leur Lettre à ce Prince, celle de *Ladislas* au Pape.

XIX. Les *Autrichiens*, pour pouvoir résister à l'Empereur, avoient mis le Comte de *Cilley* à leur tête. Ils proposérent en même tems une Ligue aux *Moraves* & aux *Bohemiens*. Les Moraves se joignirent à eux; Mais les Bohemiens, qui avoient pour Gouverneur *Podiebrad*, Ami de l'Empereur, refusérent d'entrer dans cette Ligue, à la reserve des Seigneurs de *Rosemberg*, quoi qu'ils fussent Catholiques, & qu'ils eussent reçu beaucoup de bienfaits de l'Empereur. Ils entrainerent un bon nombre de Bohemiens avec eux. Quoique les Hongrois eussent promis de ne point agir pendant la Trêve contre *Frederic*, ils se joignirent sécretement aux autres. Cette Ligue se fit publiquement. Il y fut résolu de la notifier par tout, de lever des Troupes & d'envoyer des Ambassadeurs au Pape & à l'Empereur. N'ayant pû avoir audience, parce que l'Empereur recevoit de toutes parts avis de leurs menées & des blâmes qu'ils répandoient, ils prirent le parti de lui envoyer la Lettre de leurs Maîtres conçuë en ces termes: *Nous avons souvent prié votre Majesté de nous remettre* Ladislas *notre Roi, pour gouverner ses Etats, ne pouvant nous passer de lui, mais au lieu d'avoir égard à nos priéres, vous avez*

em-

emmené dans des Régions étrangéres ce noble ſang, notre eſpérance, notre paix & notre ſalut. Cela nous met au déſeſpoir, & nous ne ſaurions plus ſouffrir cette inſolence (inſolentiam) (1). *C'eſt une réſolution unanime parmi nous de tirer notre Maître commun d'entre vos mains. Si vous le donnez de bonne volonté, nous vous en ſerons redevables, & nous travaillerons à entretenir une bonne intelligence & une paix éternelle entre votre Majeſté Impériale & notre Roi; ſi vous le refuſez, nous agirons comme des fidèles Sujets doivent faire envers leur Maître. S'il naît de là des Guerres, des Meurtres, des Incendies, ſachez qu'on vous les imputera, parce que vous n'avez pas voulu acquieſcer à nos juſtes demandes. Vous apprendrez le reſte par nos Ambaſſadeurs, auxquels nous vous prions de donner audience & créance. Adieu.* 1452.

Ces Ambaſſadeurs engagérent en même tems le jeune *Ladiſlas*, à les accompagner de cette Lettre au Pape. LADISLAS *Roi de Hongrie & de Bohême au Pape* NICOLAS V. *ſalut. Il vous vient des Ambaſſadeurs de nos Provinces, hommes de probité & dont nous connoiſſons la fidélité. Vous apprendrez par eux leurs démarches pour notre délivrance. Nous vous prions inſtamment de les écouter & de nous les renvoyer favorablement. De plus, comme nous apprenons de diverſes parts que votre pieté a fulminé une Sentence d'excommunication contre mes Sujets d'Autriche, parce qu'ils voudroient nous tirer d'entre les mains de l'Empereur* Frideric, *nous vous prions de révoquer une procédure qui nous eſt ſi préjudiciable. Si vous ne le faites pas, nous aurons recours à des Juges au-deſſus de vous; car, comme il eſt écrit, vous aſſiſterez le Pupille.(& non l'Empereur) Vous ne devez pas perſécuter & anathematiſer des Gens qui veillent à notre bien & à notre ſalut. Adieu.*

Ces Ambaſſadeurs furent mal reçûs à Rome. Le Pape ne voulant rien relâcher de ſes Droits, ne voulut pas non plus démordre de ſon Excommunication & les renvoya comme des rebelles, ajoutant néanmoins qu'à l'égard de *Ladiſlas*, il l'appuyeroit dans tout ce qui ſeroit juſte. Dès que les Ambaſſadeurs d'Autriche eurent apporté, la réponſe du Pape, on ſe prépara tout à fait à la Guerre. Ils empruntérent, pour cela, de l'argent de *Louïs* Duc de *Baviére*, à qui ils engagérent une bonne partie de l'Autriche. On diſoit même que ce Duc s'étoit ligué avec eux auſſi bien qu'*Albert de Brandebourg*.

Frideric à ſon retour en Allemagne apprend ces troubles. Ce qu'il fait pour les diſſiper.

XX. L'EMPEREUR étoit à peine rentré en Allemagne qu'il apprit ces mouvemens par un de ſes Conſeillers affidez qu'il avoit laiſſé en Autriche, pour la gouverner avec les autres. Ce Miniſtre lui repréſenta qu'il n'y avoit point de tems à perdre, s'il vouloit ſauver l'Autriche; que les Hongrois & les Moraves s'étoient joints à eux; qu'ils avoient à leur tête le Comte de *Cilley* & *Ulric Eizinger*; qu'on levoit de l'argent à force, & qu'il falloit envoyer inceſſamment des défenſes de rien contribuer; qu'il y avoit encore en Autriche des gens fidèles & en-

(a) Ce mot peut auſſi ſignifier une *Conduite extraordinaire & inuſitée.*

1452. ennemis des nouveautez; que plusieurs des Barons tenoient encore pour l'Empereur, & que sa présence raffermiroit ceux qui chanceloient; qu'en un mot tout dépendoit de la diligence & de la fermeté. Sur cet avis, on envoya des Ordres en Autriche de ne point contribuer d'argent aux Ligueurs, avec menaces, que si quelqu'un donnoit un seul denier, il payeroit le triple à l'Empereur. On délibera ensuite quelle route prendroit l'Empereur, pour s'en retourner dans ses Etats, celle de l'*Autriche* ou de la *Stirie*. L'avis le plus général étoit de prendre cette derniere route, parce que l'Autriche étant déja soulevée, il étoit à craindre que l'Empereur n'y fût envelopé. Cependant le sentiment d'*Æneas Sylvius* l'emporta dans l'esprit de l'Empereur; il prit son chemin par l'Autriche, d'où il étoit plus aisé d'avoir des secours de Hongrie & de Bohême.

Conversation de l'Empereur avec *Æneas Sylvius* touchant les Troupes qu'il devoit lever.

XXI. ETANT en chemin pour aller à *Neustadt*, Ville Episcopale, où il y a une bonne Forteresse, à une lieue de *Vienne*, il s'entretenoit avec l'Evêque de Sienne *Æneas Sylvius* son Conseiller fidèle. Ce Prélat lui ayant demandé dans la Conversation *de quelles Troupes il vouloit se servir dans cette Guerre. De tous ceux*, dit-il, *qui voudront prendre mon parti*. Là-dessus l'Evêque l'exhorta fort *à ne point souffrir dans ses Troupes les Hérétiques de Bohême*, de peur d'attirer la malediction de Dieu, l'indignation du Pape & le blâme des Princes Catholiques. L'Empereur répondit à cela *que ce n'étoit pas son dessein de recourir aux Bohemiens sans nécessité; mais qu'il croyoit pourtant que cela lui étoit aussi bien permis qu'à l'Archevêque de Cologne qui, tout Ecclésiastique qu'il est, avoit appellé les Hussites à son secours contre la Ville de Soest, & qu'aux Margraves de Brandebourg & aux Ducs de Saxe, qui en avoient usé de même.* A quoi *Æneas Sylvius* repliqua que l'année du Jubilé, *Jean* Margrave de *Brandebourg* étant venu à Rome, avoit été rudement censuré par le Pape. A l'égard de l'Archevêque de *Cologne*, il disoit que ce n'étoit pas un exemple à imiter, ou que peut-être le Pape le lui avoit permis, parce qu'il s'agissoit de combattre des ennemis de l'Eglise. L'Empereur témoigna là-dessus *qu'il n'avoit pas non plus négligé la dispense du Pape, & qu'étant à Bologne*, Nicolas V. *lui avoit dit que si le secours des fidèles ne lui suffisoit pas contre les Autrichiens, il en pouvoit demander aux Hérétiques.* L'Evêque n'eut rien à repliquer contre la décision de l'Oracle. L'Empereur cependant arriva heureusement à *Neustadt*, au grand contentement de ses fidèles Barons, avec qui il délibera sur les mesures qu'on prendroit pour la guerre.

Les Autrichiens ébranlez par la présence de l'Empereur sont raffermis par *Ulric de Cilley*.

XXII. LA présence de l'Empereur rabatit un peu la fierté des Autrichiens, & ils commençoient à se détacher d'*Eizinger*, qui, de son côté, les ménaçoit de les abandonner; mais *Ulric de Cilley* le ramena en lui représentant que la Couronne Imperiale, que *Frederic* avoit reçue à Rome, ne le rendoit pas plus redoutable; qu'il ne s'étoit signalé par aucun exploit en Italie en faveur de l'Empire, qu'il en étoit revenu plus pauvre qu'il n'y étoit allé; que d'ailleurs c'étoit un Prince avare,

qui

qui se laisseroit plutôt périr que de donner de l'argent pour lever des Troupes, & que son Conseil étoit composé de gens sans expérience, uniquement savans dans l'art de le flater & de l'endormir. Ce Discours releva le courage des rebelles. Les Hongrois d'autre côté écrivirent aux Autrichiens de tenir bon. Les Seigneurs de *Roses* promettoient du secours. On en attendoit de *Baviere* & de *Franconie*. Ainsi il fut resolu de lever incessamment des Troupes & de l'Argent. Pendant ces entrefaites il arriva un Courier à Vienne, avec des Lettres de l'Empereur. Cet homme voyant qu'on dissipoit les biens de *Ladislas*; que le Comte de *Cilley* & *Eizinger* vivoient splendidement à ses dépens; que la Noblesse pilloit par tout; disoit publiquement aux Autrichiens *qu'ils avoient tort d'accuser l'Empereur de dissiper le bien de son Pupille, puis qu'ils dépensoient plus en un jour qu'il ne faisoit en un an.* *Eizinger* lui fit couper la langue. 1452.

XXIII. DES que le Comte de *Cilley* eût appris l'arrivée de *Frideric* à *Neustadt*, il écrivit au Comte de *Maydbourg*, l'un des Gouverneurs de la Province, de demander un Sauf-conduit à l'Empereur, pour l'aller trouver. Ce dernier le refusa, à moins qu'il ne sût à quelle fin on le demandoit. *Cilley* répondit que c'étoit pour faire hommage à l'Empereur nouvellement couronné & pour lui remettre un Château (a), qui lui avoit été confié, près de Vienne. Ce n'étoit qu'une feinte, pour amuser l'Empereur, puisque, quand il envoya pour recevoir la Place, on l'avoit déja livrée aux Viennois. Cependant l'Empereur envoya un Héraut citer *Eizinger* & les Viennois, à comparoitre devant lui un jour marqué, pour rendre compte de leur conduite. Ce Héraut fut bien reçu, & ils firent mine de vouloir se ranger à leur devoir. Dans ce même tems furent apportées les Bulles du Pape à *Saltzbourg*, à *Vienne*, à *Passaw* & à *Olmutz*, par lesquelles les Autrichiens étoient ménacez d'Anathêmes, si, dans 40. jours, ils ne rendoient l'administration de l'Autriche à l'Empereur. Ces Bulles ne purent être affichées nulle part. L'Archevêque de *Saltzbourg*, Légat né du Pape & Primat de la Germanie, ne jugea pas à propos de les recevoir, croyant pouvoir mieux accommoder ce démélé en ne prenant point de parti. Les Chanoines de *Passau*, liguez avec les Autrichiens, arrachérent les Bulles des mains du Porteur & ne voulurent point les restituer, accompagnant leur refus d'injures contre le Pape, qu'ils traitoient d'homme de néant & contre l'Empereur, qu'ils traitoient de fainéant & de lâche. Il en fut de même à *Olmutz*. Les Autrichiens arrêtérent celui qui devoit afficher les Bulles, & lui firent mille insultes. Ayant ensuite assemblé leurs Docteurs, ils appellérent au Pape mieux informé ou à un Concile Oecuménique, ou enfin à l'Eglise Universelle. L'Acte d'appel fut affiché à Vienne & publié à *Saltzbourg*. Pour la Bulle, elle fut publiée à *Neustadt*.

L'Empereur cite *Eizinger*. Bulles du Pape contre les Autrichiens.

(a) *Villa Forensis.*

XXIV. PENDANT ce tems les Ducs de *Bavière* & *Albert* Electeur de Brandebourg, envoyérent des Ambassadeurs à *Fréderic*, pour le féliciter sur son Couronnement, & lui offrir leur médiation. Ils se défendirent

Les Ducs de Bavière & l'Electeur du Brandebourg envoyent des

1452. Ambassadeurs à l'Empereur pour le feliciter sur son Couronnement.

dirent fort d'être entrez dans la Ligue. Il accepta leurs offres, pourvû qu'on pût faire une Paix honorable & les pria de l'assister en cas de besoin. L'Empereur cependant avoit levé quatre mille Chevaux & une assez nombreuse Infanterie. Il avoit aussi envoyé en Bohême pour demander du secours à *Podiebrad*; Il en promit. Les Autrichiens d'ailleurs divisez entr'eux n'avoient point de Chefs, de sorte qu'au jugement d'*Æneas Sylvius*, ils auroient été subjuguez, si *Frederic* les eût prévenus comme on le lui conseilloit. Mais, au lieu de suivre ce conseil, il envoya *Rudiger de Staremberg* & un autre Général d'Autriche (a), avec deux mille Chevaux au delà du Danube, & garda le reste de sa Cavalerie à *Neustadt* & aux environs dans des Châteaux, malgré les scrupules d'*Æneas Sylvius*. Il donna pour Chef à cette Armée un Gentilhomme Morave (b), Hussite & Borgne, comme l'étoit d'abord *Ziska* (1).

(a) *George de Puchaim.*

(b) *George de Tsernahora.*

Les Autrichiens se dechaînent contre le Pape & contre l'Empereur.

XXV. CEPENDANT les Autrichiens irritez de l'Excommunication du Pape & de la Citation de l'Empereur, se déchaînoient contre l'un & l'autre avec fureur. Ils disoient entr'autres choses: „ Que „ *Nicolas V.* ayant été élû contre les Décrets du Concile de Basle, „ n'étoit point Pape, & que *Félix* le devoit être. Que *Frederic* avoit „ mal à propos tiré de Basle le Concile qui y étoit assemblé, qu'il avoit „ assisté *Eugéne*, déposé par ce Concile; que c'étoit par son moyen „ que *Nicolas V.* avoit envahi la Chaire de St. *Pierre*, & que ni le „ Pape, ni l'Empereur n'étoient légitimement revêtus de ces Dignitez: „ Qu'il y auroit bien-tôt un Concile, où l'on reprimeroit la témérité „ d'un Pape qui s'ingéroit dans des affaires séculieres, au préjudice du „ Roi de Hongrie; Qu'ils vouloient se joindre aux François & célé„ brer un Concile avec eux ". Tels étoient les Discours Populaires dictez, à ce que prétend *Æneas*, par les Docteurs de l'Université, dont il fait une peinture fort passionnée. On ne se bornoit pas à des discours, il couroit des Ecrits qui ne pouvoient qu'aigrir les Esprits. Telle étoit la Lettre d'*Eizinger* & des autres Gouverneurs de l'Autriche, à *Jean Ungenade*, un des premiers & des plus affidez Conseillers de *Frederic*, auquel on imputoit toutes les fautes & tous les crimes réels ou prétendus de cet Empereur. Jamais invective plus sanglante. Cette Lettre fut lue dans le Conseil. Les uns en étoient indignez, les autres disoient en secret que tout cela étoit vrai, & n'étoient pas fâchez qu'il se fût trouvé quelqu'un qui lavât si bien la tête à cet orgueilleux Conseiller (2). Quoique l'invective regardât indirectement l'Empereur, il prit l'affaire avec beaucoup de modération. Il n'en fut pas de même du Conseiller: il ne manqua pas de répondre sur le même ton. Cé-

(1) *Æneas Sylvius*, fait ici une réflexion singuliere. Dieu permet, dit-il, qu'un homme dont la foi n'est pas entiere ne voye pas non plus la lumiere toute entiere. p. 154.

(2) *Johannes Ungenadus* Président de la Chambre Impériale.

Cépendant, malgré cette irritation reciproque, tout ſe borna en 1452. à quelques hoſtilitez & à ſe prendre quelques Forts de part & d'autre. 1452.

XXVI. Les affaires d'Autriche, de Hongrie & de Bohême ſe trouvérent fort mêlées enſemble cette année. Juſqu'ici les Hongrois n'avoient favoriſé la Ligue que ſous main; mais quand le tems de leur Trêve avec l'Empereur fut expiré, ils écrivirent aux Autrichiens du parti de l'Empereur, de ne point prendre les armes pour *Frederic*, parce que ce ſeroit s'armer contre leur propre Prince, & que c'étoit la réſolution unanime des autres Autrichiens, & de tous les Sujets de *Ladiſlas* de le tirer d'entre les mains de *Frederic*, pour le mettre ſur le Thrône de ſes Ancêtres, leur repréſentant le danger de leur déſunion d'avec eux. Cette Lettre n'ébranla point les Autrichiens Impérialiſtes, & on n'y fit pas même de réponſe. Cependant comme l'Empereur avoit grand interêt de gagner les Hongrois, il réſolut de leur envoyer *Æneas Sylvius*, que le Pape avoit auſſi établi ſon Légat en Hongrie. Le Gouverneur du Royaume *Hunniade*, Vaivode de *Tranſſylvanie*, lui avoit déja fait expédier un Sauf-conduit. Il y en avoit même qui ſoupçonnoient qu'aſpirant lui-même à la Royauté, il n'étoit pas fâché que *Frederic* retînt *Ladiſlas*. Mais le retour des Ambaſſadeurs de Baviére & de Brandebourg, pour négotier la Paix, arrêtérent le départ d'*Æneas Sylvius*. Comme ces Princes ſe diſpoſoient à une entrevuë des deux partis, *Henri* Fils d'*Ulric de Roſen*, dont on a parlé, arriva avec huit cens Fantaſſins & deux-cens Chevaux, pour ſe joindre aux mécontens Autrichiens: Il l'étoit lui-même de l'Empereur & avoit quitté ſon ſervice. Il amenoit avec lui des Taborites, gens que pluſieurs expériences avoient rendus redoutables à leurs voiſins. Ils ſignalérent leur entrée en Autriche par la priſe & le pillage d'un Château de quelque Seigneur du parti de l'Empereur. Enſuite ils allérent trouver *Eizinger* à Vienne. A leur arrivée, les Autrichiens ne balancérent plus à aſſiéger l'Empereur dans ſa Forteresse de *Neuſtadt*. Mais les Médiateurs leur étant allé à la rencontre, les priérent de conſentir à une Trêve de quelques jours ſeulement, pour négotier un accommodement. On leur répondit qu'il n'y avoit point de Trêve, ni longue, ni courte, à eſpérer, ſi l'Empereur ne leur promettoit de leur rendre *Ladiſlas*, & ne le rendoit actuellement. Les Médiateurs ayant porté cette réponſe à l'Empereur, il aſſembla ſon Conſeil pour en déliberer.

1453. Les Hongrois ſe declarent ouvertement contre l'Empereur. *Henri de Roſen* ſe joint aux Mecontens d'Autriche, ravages que ſes Troupes font dans ce Païs.

XXVII. Ce Conſeil n'étoit que de peu de perſonnes. *Æneas Sylvius*, en qualité de Légat, parla le premier & conſeilla de ne pas réſiſter à ce torrent & d'écarter, en cédant, une tempête toute prête à fondre avec furie. Il repréſentoit que tôt ou tard, il faudroit rendre *Ladiſlas*, & qu'il valoit mieux le faire dès à préſent que de s'attirer une guerre, en le gardant contre le gré de ſes Sujets. Mais comme il concevoit qu'il n'étoit pas encore en âge de regner, il propoſoit de demander une aſſemblée des Sujets de *Ladiſlas* & des Princes de ſon Sang, pour convenir de la maniere de le gouverner. Celui qui parla le ſecond

Le Conſeil de l'Empereur partagé ſur la propoſition s'il falloit rendre *Ladiſlas* aux Autrichiens, ce Prince ſe détermine pour la negative.

1453. (a) *Jean Neiper* (b) *Jean Ungenade.*

cond (a), ne desaprouvoit pas cet avis; mais il n'osoit s'expliquer ouvertement, sachant sans doute que ce ne seroit pas celui de l'Empereur. Le troisieme (b), d'un avis tout contraire, représenta fortement qu'il falloit refuser constamment *Ladislas* jusqu'à ce qu'il eût atteint l'age requis: Que la Mère de *Ladislas* n'avoit pas confié son Fils à *Eizinger*, ni à aucun autre; mais à l'Empereur son Tuteur légitime & son plus proche Parent. Les avis furent partagez. Il y en avoit trois du sentiment d'*Æneas*, & trois de celui d'*Ungenade;* mais *Neiper* s'étant joint à lui, le partage fut levé. L'Empereur ne balança pas à suivre l'avis le plus conforme à son ressentiment. On porta cette réponse aux Médiateurs, en les priant d'obtenir quelque Trêve, s'il étoit possible. Ils le promirent; mais ils s'y employérent en vain. Les Autrichiens répondirent fiérement que si l'Empereur avoit été inflexible aux prières & aux raisons, il ne le seroit pas aux Armes.

L'Archevêque de *Saltzbourg* & les Evêques de *Frisingen* & de *Ratisbonne* arrivent à *Neustadt*. Siége de cette Ville par les Autrichiens.

XXVIII. PENDANT ce tems arrivérent *Sigismond de Volkentorf* Archevêque de *Saltzbourg* (1), *Jean Talbec* Evêque de *Frisingen* & *Frederic de Plaukenfels* Evêque de *Ratisbonne*, pour négotier la Paix. L'Armée ennemie les suivoit de si près qu'on eût dit *que la Guerre & la Paix marchoient ensemble*, dit *Æneas Sylvius*. La Ville de *Neustadt* étoit toute pleine de tumulte. On voyoit d'un côté les gens de guerre les armes à la main, pour la défense de la Ville, de l'autre les Ecclésiastiques en procession, avec les Reliques, pour recevoir l'Archevêque en qualité de Légat né. Il entra dans la Ville avec les ornemens d'un Cardinal Légat, quoi qu'il ne fût pas Cardinal (2). Le lendemain de son arrivée les Autrichiens parurent devant la Place, pour sonder le terrain. Après qu'ils eurent choisi un endroit propre à camper, on entendit dans le Camp le bruit des Trompettes & les cris effroyables des Troupes, comme pour défier les assiégez. L'Armée ennemie étoit d'abord d'environ douze mille hommes d'Infanterie & de quatre mille de Cavalerie: Mais elle augmentoit tous les jours, par le grand nombre de volontaires & d'autres qui venoient s'engager. Les principaux Chefs étoient *Ulric de Cilley*, *Henri de Roses*, *Ulric Eizinger*, *Bernard* Comte de *Schaumberg*, l'ainé des Fréres de *Valse*, à la tête de quelques Bohemiens qui firent merveilles à ce Siége, au rapport d'*Æneas Sylvius*, qui leur en sait mauvais gré, parce qu'il étoit tout Impérialiste & *Snoime* Capitaine de Moravie. Les Impériaux firent, dès le premier jour, une sortie; mais, voyant une Armée si nombreuse, ils n'osérent se battre que de loin, à coups de flêches & de bombardes. Les assiégeans de leur côté, ne firent rien ce jour-là, parce qu'ils n'étoient venus qu'à la découverte.

XXIX. L'EM-

(1) Elu en 1452.

(2) On portoit devant lui la Croix, & il avoit le Chapeau rouge. *Æneas Sylvius* dit que peut-être l'Eglise de Saltzbourg avoit merité ce dernier Privilége par quelque service important rendu à l'Eglise Romaine.

XXIX. L'Empereur cependant, qui ſoupçonnoit les Ambaſſadeurs des Princes de favoriſer ſecretement ſes ennemis, les fit prier de ne ſe plus méler de la médiation, parce qu'il vouloit ſoûtenir ſon Droit par les armes. Ils ſe retirérent donc fort irritez. Ces ſoupçons n'étoient pas ſans fondement. Leurs Maîtres étoient parens des Alliez de *Ladiſlas*, & ils avoient fait eſpérer aux Autrichiens de les aider à tirer ce Prince d'entre les mains de l'Empereur. Il eſt vrai que depuis ils avoient fait hommage à ce dernier, & qu'ils lui avoient offert leur médiation; mais *Frederic* ne l'avoit acceptée que d'une maniere fort vague, & ſeulement pour ne pas rompre avec eux. D'ailleurs l'Empereur trouvoit plus honnête & plus ſûr de remettre ſes interêts entre les mains des Evêques. 1453. L'Empereur fait prier les Ambaſſadeurs des Princes de ne ſe plus mêler de la mediation.

XXX. Le Siége dura pluſieurs jours, avec une opiniâtreté reciproque. Il ſe faiſoit châque jour un horrible carnage. Cependant on ſe relâcha de part & d'autre, parce que le nombre des Combattans diminuoit tous les jours des deux côtez. Mais les Aſſiégeants tiroient un grand avantage de la diviſion qui étoit dans la Ville, ſes propres habitans voulant l'affamer, afin que l'on fût obligé de ſe rendre, cachoient le Pain, le Blé & le Vin, ou la Biére & refuſoient toutes ſortes de nourriture aux Troupes. C'étoit une conſternation générale. On n'entendoit que murmures contre la Guerre & contre l'ordre qui ſe tenoit dans la Ville. Les Femmes jettoient des cris lamentables. En un mot tout étoit perdu, lorſque l'Archevêque ſortit, pour demander une Ceſſation d'armes. Il l'obtint. Pendant cet intervalle, l'Empereur s'aboucha avec le Comte de *Cilley*. Ce Comte lui tint ce langage: *C'eſt bien malgré moi que je prens les Armes contre mon Maître, j'y ſuis contraint par l'interêt de l'Etat. Mais ces mêmes Armes peuvent être utiles à Vôtre Majeſté ſi elle veut m'écouter. Les Hongrois, les Autrichiens, les Moraves vont fondre ſur vous avec une groſſe Armée. Il ne tient qu'à vous de vous épargner ce danger, en exécutant le Teſtament d'*Albert, *& en remettant* Ladiſlas *à Presbourg, pour y être gouverné ſelon la volonté du Teſtateur, juſqu'à ce qu'il ſoit en âge. Si vous le faites, les Autrichiens ſe retireront, les Moraves & les Hongrois ſe tiendront en repos.* L'Empereur ne répondit au Comte que par des reproches de ſon infidelité & des avertiſſemens, de rentrer dans ſon devoir. Il ajoûtoit pourtant que, s'il le faiſoit, il pouvoit eſperer toutes ſortes de graces de lui, qu'il n'ignoroit pas que les prétentions des Autrichiens étoient injuſtes; qu'au bout de douze ans ils s'aviſoient de produire un Teſtament, qui n'avoit jamais été montré, qu'ainſi il étoit clair que la Tutelle de *Ladiſlas* lui appartenoit en qualité d'Empereur & ſelon le Droit des Gens (a). Murmures des Habitans de Neuſtadt. Ceſſation d'Armes. L'Empereur s'abouche avec le Comte de *Cilley*.

(a) *Æn. Sylv.* ubi ſup. p. 212.

XXXI. Comme ils ne purent convenir de rien, cette fois-là, le Comte propoſa de prolonger la Trêve & d'envoyer des Conſeillers de châque Parti, pour tranſiger avec les Evêques. Le lendemain donc ſix Conſeillers de l'Empereur & ſix de la part de l'Armée ennemie, allérent s'aboucher avec les Prélats qui étoient hors de la Ville. Quand ils eurent Trêve continuée. Conditions de l'Accord fait avec les Autrichiens.

con-

1453. convenu ensemble de certains articles, l'Empereur sortit de la Ville, pour les entendre & les confirmer, si l'on s'en accommodoit. A son arrivée les Chefs de l'Armée ennemie descendirent, & se prosternérent devant lui. Etant remontez par son ordre, les deux Armées entourérent les Pacificateurs, & l'Empereur étoit au milieu, pour entendre les propositions de Paix. Mais elles furent trouvées trop favorables aux Ennemis. Cependant il restoit fort peu de tems pour déliberer, la Trêve ne devant durer que jusques au coucher du Soleil. Les Evêques Médiateurs demandérent qu'on la prolongeât jusqu'au lendemain; mais ils ne purent obtenir ce délai des Chefs de l'Armée ennemie, qui s'étoient rendus arbitres de la Paix & de la Guerre. Sur ces entrefaites, survint le Marquis de *Bade*, proche parent de l'Empereur, qui demanda aux Autrichiens encore un jour pour négotier la Paix; ce qu'il obtint. S'étant donc joint avec les Evêques, ils convinrent de ces Conditions. „ 1. Que le Siége seroit levé incessamment, & toute l'Armée „ congediée. 2. Que deux jours après, le Roi *Ladislas* seroit remis „ hors de la Ville au Comte de *Cilley*, pour le gouverner, jusqu'à ce „ que l'on convînt avec l'Empereur, dans une Assemblée des Sujets du „ Roi & des Interessez de part & d'autre, entre les mains de qui il „ seroit mis, & à qui le Gouvernement en seroit confié. 3. Qu'à la „ St. *Martin* prochaine les Hongrois, les Bohemiens, les Moraves & „ les Autrichiens se trouveroient à Vienne; que l'Empereur y seroit „ en personne ou par ses Ambassadeurs, & que les Ducs de *Baviere*, „ les Margraves de *Brandebourg* & de *Bade* s'y rendroient aussi, ou y „ envoieroient leurs Ambassadeurs, pour déliberer sur le sujet de *Ladislas*, & pour terminer toute l'affaire par une amiable composition. „ 4. Qu'on rendroit les prisonniers de part & d'autre; qu'on restitueroit tout ce qui auroit été enlevé, & que la mémoire du passé seroit „ tout à fait abolie. 5. Que si on ne pouvoit pas s'accorder dans cette Assemblée, l'Empereur demeureroit dans ses droits.

On deconseille à l'Empereur d'accepter ces Conditions.

XXXII. Ces Conditions ayant été portées au Conseil de l'Empereur, il se trouva fort partagé. Les uns les trouvérent dures & injustes, parce qu'il leur paroissoit qu'on y faisoit la Loi à l'Empereur. Pour le persuader de les rejetter, ils lui représentoient la force de la Place, par sa situation & par ses munitions de guerre & de bouche; Qu'elle n'avoit manqué de vivres que parce que la plûpart des Citoyens les cachoient chez eux: Que, sans compter les Bourgeois, il y avoit encore huit cens hommes de garnison aguerris, qui pourroient defendre les Murailles de Rome même: Que *George de Podiebrad* étoit prêt d'accourir à son secours, avec une bonne Armée: Que les Stiriens amenoient quatre mille hommes. Qu'*Albert* son Frere ne manqueroit pas de venir à son secours, avec les Souabes, & qu'il devoit juger que les autres Princes en feroient de même: Qu'à tout événement, il seroit aisé de sortir de la Place, parce que les Ennemis n'avoient qu'une Porte, & qu'il en restoit trois, pour sortir & aller en Stirie, où on pourroit livrer bataille:

le: Que, quand même les Ennemis ſeroient Maîtres de la Place, il vaudroit mieux, à toute extrêmité, placer *Ladiſlas* dans un endroit où il ſeroit plus expoſé aux coups, parce qu'alors les ennemis demeureroient dans l'inaction, ou leveroient le Siége, plûtôt que de voir perir *Ladiſlas*, qu'ils demandoient avec tant d'empreſſement. 1453.

XXXIII. La plûpart étoient du même avis, à la reſerve de la propoſition de ſacrifier *Ladiſlas*, qu'ils trouvoient exécrable. Ceux qui étoient d'un avis contraire repréſentoient à l'Empereur; Qu'il n'étoit pas en état de ſoûtenir les frais d'une telle guerre; Que le ſort des Armes étoit fort journalier; Que, s'il étoit vaincu, il perdroit & ſa gloire, & tout ce qu'il prétendoit aquerir, & que, s'il ſortoit vainqueur, il n'y gagneroit rien qu'un honneur ſtérile; Qu'au fond il ne pouvoit garder la tutelle de *Ladiſlas* que peut-être trois ans, & que même, pendant ce tems-là, on ne le laiſſeroit point Maître de l'Autriche; Qu'autrefois on avoit regardé, une tutelle comme une charge, & non comme un honneur; Qu'il valoit donc mieux faire dès à preſent ce qu'il ſeroit obligé de faire dans deux ou trois ans, que de demeurer chargé du fardeau de la Guerre: Que, s'il vouloit rendre *Ladiſlas*, ce ſeroit infailliblement une pomme de diſcorde entre les Bohemiens, les Hongrois & les Autrichiens, & qu'il auroit là une belle occaſion de ſe vanger de ſes ennemis.

On conſeille à l'Empereur de rendre *Ladiſlas* aux Bohemiens.

XXXIV. L'Empereur étoit fort combattu. Cependant, après avoir balancé les raiſons de part & d'autre, il ſe réſolut à ſuivre le dernier avis. Il alla donc lui-même trouver les Ennemis, pour confirmer la Paix. Ainſi ſe conclut l'affaire, à la grande ſatisfaction de tout le Monde. Les deux Armées n'en firent plus qu'une, & l'Empereur fit grace aux Rebelles. Quelques jours après, le Comte de *Cilley*, & les autres Chefs des Autrichiens, ſe trouverent, ſelon la convention, avec une groſſe eſcorte de Cavalerie, hors d'une des portes de Vienne, pour recevoir leur nouveau Roi. L'Empereur le confia aux Evêques Médiateurs & à quatre de ſes Conſeillers, entre leſquels étoit *Æneas Sylvius*. Il fut donc remis par eux au Comte de *Cilley*, à la grande joye des Autrichiens. *Eizinger* entr'autres en pleuroit de joye. Les Bohemiens & les Moraves ne pouvoient ſe laſſer d'embraſſer ce jeune Prince, qu'ils regardoient comme échapé d'une longue priſon. Mon Auteur, qui y étoit préſent, témoigne qu'on mena *Ladiſlas* au bain, afin, diſoit-on, qu'il dépouillât tout ce qui pouvoit lui reſter de *Stirien*. De là on le conduiſit dans une Fortereſſe dont le Comte de *Cilley* avoit la garde, & bientôt après à Vienne (a).

L'Empereur ſuit cet avis & fait la Paix.

(a) *Æn. Sylv.* ubi ſup. p. 218.

XXXV. Ceux qui avoient promis du ſecours à l'Empereur furent fort mécontens de cette Paix. Les Stiriens, qui avoient levé ſix mille hommes, s'en plaignoient comme d'une lâcheté. *George Podiebrad* de Bohême, s'avançoit déja vers l'Autriche, avec dix-ſept mille Combattans, pour dégager l'Empereur. En chemin faiſant il exerça de grandes hoſtilitez contre les Taborites mécontens de ſon Gou-

Podiebrad mecontent de cette Paix, s'empare de diverſes Villes de Bohême.

1453. Gouvernement. Il fit irruption dans le territoire de *Budweis*, & sur les Domaines des Seigneurs de *Roses*, qui n'eurent point d'autre parti à prendre que de subir la Loi du Vainqueur. Mais quand il apprit que le Siége étoit levé, que la Paix étoit faite, & qu'on avoit rendu *Ladislas*, il s'en retourna fort fâché de n'avoir pû profiter des dépouilles de l'Autriche, & de se voir privé de la gloire d'avoir sauvé l'Empereur. A son retour, il s'empara de *Tabor*, de *Budweis*, de *Pisek*, de *Pilsen*, de *Zatec* & devint Maître de toutes les Villes Royalistes. C'est ce qui le rendit Maître tout à fait en Bohême.

Ambassade des Bohemiens à *Ladislas* pour lui faire hommage comme à leur Roi. Lettre de *Smirzizk* à ce Prince & son execution.

XXXVI. QUAND les Bohemiens eurent appris la liberté de *Ladislas*, ils lui envoyérent une Ambassade, pour lui faire hommage, comme à leur Roi, & pour lui marquer l'impatience qu'ils avoient de le voir dans son Royaume de Bohême. Il leur promit d'y venir au plutôt, & confirma *Podiebrad* dans le Gouvernement. En même tems le Comte de *Cilley*, qui gouvernoit *Ladislas*, écrivit aux Bohemiens de préparer toutes choses, pour recevoir le Roi. Dans cette Lettre il renferma celle que *Jean Smirczizk* avoit écrite à *Ladislas*, pour le détourner de venir en Bohême. Le Gouverneur assembla aussi-tôt une Diète à Prague, où il fut conclu que chacun contribueroit de ses facultez à la reception & au Couronnement du Roi. Il produisit en même tems la Lettre que *Smirczizk* avoit écrite à ce Prince, en ces termes:

Je suis bien d'avis que vous veniez au plutôt dans votre Royaume de Bohême, pourvû que vous y veniez pour commander, & non pour obéir. Mais je ne vous conseillerois pas d'y venir sans forces & sans armes, à moins que votre Mére ne vous ait fait deux têtes. En ce cas vous pouvez envoyer l'une à Vienne, à vos amis, & exposer l'autre au caprice des Bohemiens. Adieu.

Podiebrad, en lisant cette Lettre, supprima le nom de l'Auteur. Tous unanimement opinent au dernier suplice de celui qui avoit écrit le Libelle. Il demande son avis au coupable, qui étoit présent. Il souscrit au même jugement, feignant d'ignorer le fait. On lui montre son écriture & son seing. Il fut exécuté dès le jour même (a).

(a) *Dubrav.* Hist. Bohem. Lib. XXVIII. p. 742. *Bonfin.* Rer. Hungar. Lib. III. Decad. VII. p. 482.

Diète à Neubourg & plaintes d'*Eizinger* contre le Comte de *Cilley*.

XXXVII. CEPENDANT, comme l'argent s'amassoit lentement en Bohême, à cause de l'épuisement général de ce Royaume, le Comte de *Cilley* assembla une Diète à *Neubourg* en Autriche. Le Roi *Ladislas* y fut présenté. Le Comte proposa de faire une levée dans les Provinces, afin de mettre *Ladislas* en état d'entrer en Bohême, en Roi, & non en mendiant. La Diète ayant demandé du tems, pour en délibérer, *Eizinger* prit cette occasion de se vanger de *Cilley*, qui l'avoit éloigné de la Cour. Il assembla ce qu'il avoit d'amis, qui, en même tems, étoient ennemis du Comte. Là il représenta que c'étoit une honte aux Autrichiens de se laisser gouverner par un simple Seigneur étranger. Qu'ils avoient pris les armes contre *Frederic*, de la Maison & du Sang d'Autriche, parce qu'il gouvernoit mal la Province: Que son Gouvernement avoit été moins onereux que celui de *Cilley*, dont il faisoit une

pein-

peinture affreuse: Qu'il avoit déja entrepris de mener contre leur gré *Ladislas* en Hongrie (1). Qu'il avoit promis, à leur insu, de l'envoyer aux Bohemiens, & qu'il disposoit tout seul, à sa fantaisie, des affaires de Hongrie & de Bohême: Qu'à la verité il ne trouvoit pas injuste de fournir de l'argent pour le voyage du Roi, mais que cette demande étoit suspecte de la part du Comte, dont il connoissoit les artifices. „ C'est pour lui, disoit-il, & non pour le Roi, qu'il demande „ cet argent. Nouvelles guerres, nouvelles sommes. Il se tranquilise „ à nos dépens: Sa paix est notre guerre, son humeur inquiete s'entre- „ tient par notre sécurité. J'ai honte de notre patience: Mais on n'a „ pû s'assembler jusqu'ici. A présent que nous le sommes, reprenez „ courage; suivez-moi avec vos amis, & je vous suis garent, ou de „ vous délivrer d'esclavage, ou de mourir dans la peine. Mais il faut „ envoyer au Roi des gens affidez en petit nombre, pour lui représen- „ ter en particulier les nécessitez de la Province. Ne doutez point „ qu'il ne nous nomme pour y pourvoir. En ce cas, je ferai si bien „ qu'il éloignera le Comte. 1453.

Le Comte de *Cilley* est cassé par le Roi *Ladislas*.

XXXVIII. Cet avis applaudi de toute l'Assemblée, on résolut unanimement de le suivre. Il ne s'agissoit que de garder le secret & de dissimuler. C'est pour cela qu'*Eizinger* alla trouver le Comte, pour lui dire qu'on alloit incessamment préparer l'argent pour le voyage de Bohême; mais qu'en attendant, il falloit à Vienne donner de bons ordres pour empêcher qu'il n'arrivât du trouble en l'absence du Roi. Le Comte approuve la proposition. *Eizinger* prend les devans pour aller à Vienne. Dès le lendemain de son arrivée, il va trouver le Roi, pour le prévenir contre le Comte, qui ne s'étoit pas pressé d'aller au Palais, n'ayant aucun soupçon; ses amis l'avertirent en entrant qu'il se tramoit quelque chose contre lui. Comme on lui refusa l'entrée de la Chambre du Roi, il frappa des talons, comme s'il eût voulu enfoncer la porte. Il ne fut pas plutôt entré qu'*Eizinger* lui dit de la part du Roi qu'il étoit cassé & qu'il pouvoit se retirer où il voudroit. Il eut beau faire son Apologie & faire valoir ses services, le Roi persista dans son sentiment. Abandonné de ses amis, en même tems que de la fortune, il se retira dans son Païs. Il courut risque de la vie en sortant de Vienne, & le Peuple l'eût assommé si *Albert de Brandebourg* ne lui avoit donné une bonne escorte.

Ladislas arrive à *Iglaw*. Conditions sous lesquelles les Bohemiens veulent recevoir ce Prince.

XXXIX. Quand les Autrichiens eurent levé ce qui étoit nécessaire pour le voyage & le Couronnement de *Ladislas*, ils le conduisirent à *Iglaw* en *Moravie*, où il arriva le troisiéme d'Octobre, aux acclamations des Grands & du Peuple. Il y fut reçu par *Podiebrad*, par les Grands de Bohême & par les Consuls des Villes. Ensuite *Podiebrad* retourna à Prague, & assembla les Etats du Royaume, pour régler les con-

(1) C'est ce qu'on verra dans la suite.

1453. conditions ſous leſquelles on recevroit le Roi. Ils convinrent de vingt Chefs. 1. Que *Ladiſlas* protegeroit les quatre Articles de Religion des Calixtins. 2. Qu'il confirmeroit la caution donnée au Royaume de Bohême par *Sigismond*: Qu'il leur laiſſeroit l'élection d'un Archevêque, & que, cette élection étant tombée ſur *Rokizane*, & confirmée par *Sigismond*, il la confirmeroit auſſi. 3. Qu'il maintiendroit chacun dans ſes Droits & ſes Priviléges, & qu'il feroit obſerver les Loix dans les Provinces, ſelon l'ancien uſage. 4. Qu'il conſerveroit dans leur force toutes les obligations & hypotheques données ſur le Royaume & ſur les Biens Ecléſiaſtiques, du tems de *Wenceſlas* & de *Sigismond*, & qu'il laiſſeroit chacun en joüir. 5. Qu'il laiſſeroit gracieuſement les Sujets en poſſeſſion des Biens qui leur étoient dévolus par la mort, depuis le départ de *Sigismond*. 6. Que les Biens de ceux qui étoient morts demeureroient à leurs plus proches parens, mâles ou femelles. 7. Que les Biens laiſſez par Teſtament demeureroient aux héritiers, & ſeroient écrits dans les Regîtres des Provinces. 8. Que le Roi n'empêcheroit perſonne de placer ſon bien ſur les fonds publics. 9. Qu'il remettroit aux Villes & aux Monaſteres tous les Impôts qui n'avoient pas été payez depuis *Sigismond*, & qu'il donneroit quittance aux débiteurs. 10. Qu'il recouvreroit & réuniroit au Royaume, toutes les Provinces, Villes & Châteaux alienez de la Couronne. 11. Qu'il accorderoit aux Ducs de Siléſie, à la Province & aux Païs incorporez, toutes leurs anciennes Immunitez. 12. Que ſi l'Empereur *Frideric* avoit donné des hypothéques ou aliené quelque choſe qui appartînt à la Couronne, ces diſpoſitions ſeroient regardées comme nulles, quand même ce ſeroit du conſentement du Roi, 13. Qu'on prieroit le Roi d'incorporer l'Autriche au Royaume de Bohême, comme lui appartenant, par Droit héréditaire. 14. Qu'il ne livreroit, ni n'engageroit pour dot, ou pour quelque prétexte que ce fût, à ſes Sœurs ou à ſes Filles, s'il en avoit, aucunes Villes, Païs, Biens, dans le Royaume, ou dans les Provinces incorporées. 15. Qu'il établiroit ſa Réſidence à Prague. 16. Qu'il protegeroit efficacément & avanceroit les Mines de Cuttemberg. 17. Qu'il apporteroit tous ſes ſoins, & feroit les dépenſes néceſſaires, pour découvrir de nouvelles Mines. 18. Qu'il ne mettroit que des gens du Païs, & non des Etrangers, dans les Charges & dans les Places fortes. 19. Qu'il ne traiteroit point des affaires du Royaume avec les étrangers, mais ſeulement avec les Seigneurs, les Gentils-hommes & les Conſeillers originaires de Bohême. 20. Qu'en ſon abſence il ne confieroit l'adminiſtration du Royaume à aucun Etranger.

Le Roi accepte ces Conditions. Serment qu'il prêta lorſqu'il fut arrivé aux Frontieres de la Bohême.

XL. Cette Capitulation réſolue unanimement & ſcellée du Sceau public, une Ambaſſade ſolemnelle la porta à *Iglaw*, pour être ratifiée par le Roi. Le Roi promit l'exécution de tous ces Articles, & les Ambaſſadeurs lui prêtérent hommage au nom de tous les Etats du Royaume, & quelques jours après il partit pour la Bohême. Quand il fut arrivé ſur les Frontieres du Royaume, il prêta, ſur les Evangiles,

le Serment ſuivant, ſelon la coûtume. „ Nous Ladislas, par 1453.
„ la grace de Dieu, élû Roi de Bohême, en entrant dans ce Royau-
„ me, jurons & promettons à Dieu & aux habitans du Royaume de
„ les défendre tous, tant dans l'Etat Eccléſiaſtique que dans l'Etat Ci-
„ vil, de maintenir inviolablement leurs Droits, immunitez, hypo-
„ théques, priviléges & coûtumes; de ne point étrecir ni diminuer les
„ limites & les appartenances du Royaume; mais au contraire de les
„ étendre, autant qu'il nous ſera poſſible; de tourner toutes nos dé-
„ marches à l'honneur, à l'avantage & à l'avancement dudit Royaume,
„ comme ont fait tous nos Ancêtres les anciens (1) Rois de Bohê-
„ me. Ainſi Dieu nous ſoit en aide, par tous les Saints (a).

(a) *Theob.* P. II. Cap. XX.

Réponſe d'*Æneas Sylvius* au Doyen & aux Chanoines de Prague qui le conſultent.

XLI. Si l'on en croit *Æneas Sylvius*, & après lui *Cochlée* (b) les Huſſites n'avoient plus de pouvoir, depuis que *Podiebrad* gouvernoit l'Etat, & *Rockizane* l'Egliſe. Le Doyen (c) & les Chanoines de la Cathedrale de Prague, qui étoient comme en exil à *Pilſen*, ne ſachant comment ils ſe devoient conduire, en cas que le Gouverneur les mandât pour le Couronnement, conſultérent là-deſſus *Æneas Sylvius*, qui étoit alors à *Gratz* en *Stirie*, & que le Pape avoit établi Légat en Hongrie, & en Bohême. Sa réponſe mérite d'être rapportée. „ L'affaire, dit-
„ il, pour laquelle vous me conſultez eſt grave & délicate. J'eſpére
„ de votre prudence que de deux maux vous éviterez le pire. Cepen-
„ dant je vous dirai de bonne foi ce que j'en penſe. Je vois bien que,
„ de quelque côté que vous tourniez, il y a du danger pour vous, ſoit
„ que vous alliez à Prague, ſoit que vous refuſiez d'y aller, en cas
„ qu'on vous y appelle. Si vous y allez, il y a deux choſes à craindre,
„ par les intrigues de vos ennemis: L'une qu'on ne vous mette en pri-
„ ſon, & même qu'on ne vous faſſe mourir, ſi vous perſiſtez dans la
„ Foi Catholique: L'autre qu'on ne vous oblige à ſouſcrire au Con-
„ cordat & à l'Election de *Rockizane*. D'autre côté, ſi vous n'y al-
„ lez pas, on vous accuſera de mépriſer le Roi; on dira mille choſes
„ contre vous; Peut-être même qu'on donnera votre place à d'au-
„ tres, & alors cette floriſſante Egliſe ſera remplie de Miniſtres Schiſ-
„ matiques & Hérétiques. Le pas eſt gliſſant, & il eſt fort à crain-
„ dre que, voulant éviter un Ecueil, vous ne tombiez dans un au-
„ tre (2). Quoi qu'il en ſoit, voici le conſeil que je crois devoir vous
„ donner. Si le Roi vous mande, il faut obéïr: Mais demandez un
„ Sauf-conduit pour un tems conſidérable. Quand vous l'aurez, quel-
„ ques-uns d'entre vous pourront entrer dans Prague, & les autres
„ demeurer hors de la Ville. Vous trouverez auprès du Roi beau-
„ coup de gens de probité, qui vous aſſiſteront. Vous inſtruirez de
„ votre

(b) p. 399.

(c) *Wenceſlas de Crumlow.*

(1) Cette clauſe n'étoit pas mal à propos, car les derniers Rois de Bohême, comme *Charles IV. Wenceſlas* & *Sigismond* en avoient beaucoup aliené.

(2) *Timemuſque ne Scyllæ voraginibus immergamur, dum cupimus evitare Charybdim.*

1453. „ votre affaire ses Conseillers. Je ne doute pas qu'il n'y en ait plus „ pour vous que pour *Rockizane*, & je ne puis croire qu'ayant un „ Saufçonduit, on vous fasse aucune injustice, ni à l'Etat Ecclésiasti- „ que. Que si l'on vous parle ou de recevoir *Rockizane* pour Arche- „ vêque, ou d'embrasser le Concordat, vous répondrez que vous ne „ sauriez agir sans un ordre exprès du Pape " (a). La Lettre est dattée du 2. Juillet 1453.

(a) Epist. 157.

Ladislas fait son entrée solemnelle à Prague.

XLII. SUR la fin du Mois d'Octobre, *Ladislas*, accompagné d'une nombreuse & magnifique escorte de Noblesse, fit son entrée solemnelle à Prague, & choisit sa demeure dans le Château de *S. Wenceslas*, à la Vieille Ville. Deux jours après il fut couronné dans la Cathédrale de cette Forteresse, par l'Evêque d'*Olmutz* (1), en présence de quelques autres Prélats (2), des Chanoines rappellez, de quantité de Princes, de Seigneurs & de Noblesse, tant du Païs que d'ailleurs. Pour faire les frais de ce Couronnement, les Bohemiens avoient fourni chacun la troisieme partie de leurs revenus. De cette somme il resta encore de quoi
1454. acheter quelques Châteaux qui appartenoient à la Couronne. Peu de tems après *Ladislas* dispose des Charges du Royaume, confirma *Podiebrad* dans son administration, & approuva tout ce qu'il avoit fait pendant son Gouvernement. Les Princes voisins ses Vassaux lui firent hommage de leurs Domaines, ce qui avoit été négligé, dit-on, pendant l'Interregne. On nomme en particulier *Henri* Duc de *Glokau*, qui reçut l'Investiture de ce Duché. En même tems ce Duc épousa la Fille de *Jean de Rosemberg*, l'un des plus puissans Seigneurs de Bohême (b). On venoit de toutes parts faire hommage au Roi. *Nicolas V.* lui envoya l'Evêque de *Pavie* son Referendaire, pour le féliciter. La plûpart se rendirent à Prague, dans le même dessein. *Frideric* Comte de *Beichlingen*, Archevêque de *Magdebourg*, *Gaspar* Comte de *Schapenberg*, Evêque de *Misne*, les Princes & Landgraves de *Saxe* & de *Thuringe*, le Marquis de *Misnie*, le Landgrave de *Hesse* s'y trouvérent.

(b) *Coch.* ubi sup. p. 392.

Rockizane veut contraindre un mourant à communier sous les deux Espèces.

XLIII. COCHLÉE raconte qu'un des Domestiques de ce dernier Prince étant tombé malade à l'extremité, *Rockizane* voulut l'obliger à communier sous les deux Espèces; que le Malade l'ayant refusé, il mourut sans Viatique, & que le Prince fut obligé de le faire enterrer la nuit clandestinement, dans un Monastère de Cordeliers. Le même Auteur dit la même chose du Seigneur *Henri de Gera*, que *Podiebrad* avoit emmené prisonnier dans la Ville de ce nom. Il y mourut, dit-il, de la peste; Ayant demandé à se confesser & à communier à la Catholique Romaine, on le lui refusa; il mourut sans Viatique & fut jetté à la voirie, pour n'avoir pas voulu communier sous les deux Espèces (c).

(c) ubi sup.

XLIV. PEN-

(1) *Jean de Hatz.*

(2) *Theobald* en met cinq: *Czechorod* n'en nomme que quatre, l'Evêque de *Breslau*, le Cardinal Archevêque de *Strigonie*, l'Evêque de *Passau* & celui de *Waradin*. *Balbin* y joint *Wenceslas de Crumlow* Administrateur de l'Archevêché de Prague. Il ne paroit point que *Rockizane* ait eu aucune part à cette Ceremonie.

XLIV. PENDANT tout le féjour que *Ladiflas* fit à Prague, il n'entra point dans les Eglifes des Huffites, & il n'affifta point à leur fervice, quoi qu'il y fût invité avec empreffement. Ils s'efforcerent inutilement d'engager dans leur parti un Prince qui avoit fuccé avec le lait la Foi Catholique Romaine, & qu'on avoit pris grand foin de l'y affermir. On prétend même qu'*Æneas Sylvius* eut bonne part à fon éducation, & qu'il avoit compofé à fon ufage un Livre de l'éducation des Enfans (a). Imbû de ces principes, il n'eft pas furprenant qu'il ne regardât pas *Rockizane* de bon œil. Ce dernier avoit engagé un Prêtre de fon parti à dire la Meffe au Château, en préfence de *Ladiflas*: Dès que le Roi le fût, il envoya le Capitaine de fes Gardes ordonner au Prêtre de fe retirer, fans quoi il le feroit jetter du haut en bas du Château (b). L'année fuivante, le jour de la Fête-Dieu, *Rockizane* allant en proceffion devant les fenêtres du Château avec le Calice, le Roi regarda le Sacrement fans donner aucune marque de refpect.

1454.

Ladiflas n'entre point dans les Eglifes des Huffites pendant fon féjour à Prague.

(a) *Theob.* ubi fup. Cap. XX.

(b) *Æn. Sylv.* Hift. Bohem. Cap. LXII.

Ici finit le Manufcrit de l'Auteur.



DIS-

DISSERTATION

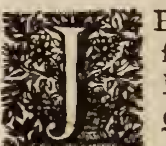
De M. de BEAUSOBRE

Sur les ADAMITES

DE BOHEME.

A MONSIEUR LENFANT.

PREMIERE PARTIE (1).



JE ne doute point, Monſieur, que vous n'approuviez la ſage précaution de S. *Auguſtin*, ſe préparant à écrire ſon Livre DES HÉRÉSIES (2). Il prie inſtamment *Quodvultdeus*, à qui il adreſſe ce Livre, & les autres Evêques ſes Confréres, d'implorer pour lui le ſecours du Ciel, afin qu'il puiſſe s'acquitter avec ſuccès d'un deſſein, qui lui paroît rempli de difficultez.

Il n'y a point en effet d'Ouvrage, où un Auteur ait plus de beſoin d'être aidé de la *Grace*, que dans une Hiſtoire des Héréſies; parce qu'il n'y en a point, où il ſe trouve un plus grand concours de cauſes d'erreur. Il n'a pas ſeulement à ſe défendre contre l'Ignorance, l'Inadvertence, la Précipitation, &c. mais contre la Prevention, le faux zèle, l'Eſprit de Parti, qui ſont perpetuellement en embuſcade autour de l'Hiſtorien, & qui lui tendent des piéges preſque imperceptibles.

Je ne ſai ſi S. *Auguſtin* obtint une *Grace* fort *efficace* contre ces dangereux Adverſaires de la Verité. C'eſt un point que je n'examine pas à préſent; mais je ſai bien, que les Compilateurs des Héréſies modernes ne l'ont pas euë, & que leurs Livres ſont pleins de fautes, d'impoſtures, de calomnies groſſiéres. Il ne faut pas s'en étonner. La plûpart de ces Livres ont été écrits par des Moines, ou ſur leurs rélations. Or il n'y a jamais eu de plus grands Impoſteurs, que les Moines. Ils étoient menteurs de profeſſion, mais ſi bien de *profeſſion*, que le Bénédictin *Thomas de Walſingham* n'a pas fait difficulté de dire, „ que cet Argument, UN TEL HOMME EST MOI-„ NE,

(1) La premiere Partie de cette Diſſertation eſt tirée de la *Bibliotheque Germanique* Tom, IV. p. 118. *& ſuiv.*

(2) *Cernis me, ut id* (opus) *peragam, piis ad Deum non ſolum tuis, verum & aliorum Fratrum orationibus, adjuvandum*, Aug. in Præf. Lib. de HÆRESIBUS.

„ NE, DONC IL EST MENTEUR, étoit de ſon tems, & au jugement de tout le monde, un raiſonnement auſſi juſte & auſſi certain, que celui-ci, *Cela eſt blanc, Donc cela eſt coloré*". IN *tantum*, dit ce Bénédictin (a), en parlant des ORDRES MENDIANS, *illam veritatis profeſſionem perversè vivendo macularunt, ut* IN DIEBUS ISTIS, *&* IN ORE CUJUSLIBET, *bonum ſit argumentum, tenens tam de forma quam de materia,* HIC EST FRATER; ERGO MENDAX, *ſicut & illud, Hoc eſt album: Ergo coloratum.*

(a) *Th. Walſing.* in *Rich. II.* p. m. 266.

Nous avons, Monſieur, un exemple de cette impoſture dans les ADAMITES DE BOHEME, dont vous n'avez dit qu'un mot, en paſſant, dans votre excellente *Hiſtoire du Concile de Conſtance.* Vous aurez occaſion d'en parler plus amplement, quand vous écrirez ce qui arriva dans l'intervalle, qui eſt entre ce Concile & celui de Baſle. Car ces prétendus Hérétiques furent découverts en 1420. ou 1421. Auſſi n'aurois-je pas penſé à examiner, s'ils ont été tels, que l'aſſurent tous les Hiſtoriens, ſi je n'y avois été déterminé par l'occaſion, que je vai vous dire.

L'Hiſtoire de cette Société de Chrétiens, qui ſe nommérent LES FRERES UNIS DE BOHEME, entre dans LES PRE'LIMINAIRES DE LA RE'FORMATION, que je me ſuis propoſé d'écrire. Cette Société ſe forma proprement (b) en 1467. Ce fut alors, qu'elle ſe ſépara des *Calixtins* & des *Catholiques* Romains, en inſtituant un nouveau Miniſtère. Les FRERES de Bohême députérent cette année-là aux Vaudois établis depuis long-tems, mais cachez, ſur les Frontiéres de la Moravie & de l'Autriche. Le deſſein de cette Députation étoit de prier *Etienne*, Evêque Vaudois, de donner l'Ordination aux Paſteurs, que les Fréres s'étoient élûs. *Etienne*, aſſiſté d'un autre Evêque de ſa Communion, leur ordonna, ou confirma MATTHIEU, du Village de *Convalde*, qui fut le prémier de leurs Evêques. Je dis le *prémier*, pour marquer la dignité auſſi-bien que l'ordre, car il y eut au commencement une eſpéce de *Primatie* parmi les Evêques des Fréres.

(b) *Jo. Camerar.* De Eccleſ. Frat. in Boh. p. 103.

Les *Catholiques* Romains & les *Calixtins*, informez de cette entrepriſe, en furent également irritez; & abuſant de leur crédit auprès de *George de Podiebrad*, qui régnoit alors en Bohême, ils perſécutérent à l'envi des Egliſes, où l'on voyoit renaître l'innocence & la ſimplicité des prémiers tems. Le prétexte étoit non ſeulement le Schiſme, mais l'Union des Fréres avec une Secte, connuë & diffamée en Bohême ſous l'odieux nom de PICARDS. (1) *Laſitius*, Gentilhomme Polonois,

(1) *J. Laſitius* a écrit en Latin l'Hiſtoire des Fréres de Bohême, ſous le titre DE ORIGINE ET REBUS GESTIS FRATRUM BOHEMORUM. On en a imprimé, en 1649. le VIII. Livre, qui contient *leurs mœurs & leur Diſcipline*, DE MORIBUS ET INSTITUTIS. On y a joint quelques Extraits des Livres précedens, mais l'Hiſtoire entiere eſt manuſcrite. L'Auteur y avoit travaillé longtems. Il l'acheva en 1599. & la dédia à CHARLES, Baron de *Zerotini*, & Vice-Margrave ou Marquis de Moravie.

nois, qui a écrit l'HISTOIRE DES FRE'RES, & dont le Manuſcrit m'a été communiqué par le ſavant & obligeant M. *Jablonski*, *Laſitius*, dis-je, fait de grands efforts, pour montrer que les Freres n'ont point été *Picards*, & ajoûte une affreuſe deſcription de la Doctrine & des mœurs de ces gens-là. Ce qu'il en dit me parut fort ſuſpect, & il me le parut encore davantage, lorſque je m'apperçûs, que cet Auteur n'avoit pas fait, dans cet endroit, tout l'uſage, qu'il devoit faire de ſon diſcernement. C'eſt auſſi ce qui a été remarqué dans des Obſervations manuſcrites, qui ſont jointes à ſon Hiſtoire.

Ce qui me donna le plus de défiance, ce n'eſt pas ſeulement l'opinion, où je ſuis, & où l'expérience me confirme tous les jours, qu'il ne faut ajoûter foi aux Auteurs *Héréſiologues*, que ſur des témoignages bien certains : C'eſt qu'on attribuë à ces Picards des ſentimens & des mœurs, qui paroiſſent ſe combattre, & qui font un contraſte choquant. Car les mêmes Hiſtoriens, qui les accuſent des extravagances les plus outrées, & des vices les plus infames, les font mourir en Héros Chrétiens, & leur attribuent des opinions, qui naiſſent du fond de la droite Raiſon. Or cette meſalliance eſt, à mon avis, une juſte cauſe de douter de tout ce qu'on a dit d'odieux ſur leur ſujet.

C'eſt-là, Monſieur, ce qui m'a engagé à examiner, ſi les Adamites de Bohême ne ſont point une fiction des *Catholiques* Romains, & des *Calixtins*, leurs ardens perſécuteurs. Pour moi, je ſuis perſuadé que c'en eſt une, & j'eſpere que vous en jugerez de même, quand vous aurez lû mes raiſons. Je me flatte auſſi, que vous approuverez mon deſſein. Il me ſemble que c'eſt un Ouvrage bien digne d'un honnête homme, que de tâcher de réhabiliter des Innocens, à qui l'on ne peut rendre la vie. C'eſt même un Ouvrage, qui fait plaiſir. Car je vous avouërai, Monſieur, que j'en aurois pour le moins autant à effacer une Héréſie des Catalogues, qu'on nous en a fabriquez, que s'en font les Compilateurs d'y en ajoûter quelqu'une. L'ambition de ces gens-là eſt de les multiplier, de les exagérer, & de groſſir, autant qu'ils peuvent, le nombre des Troupes, qui ont fait la guerre à la Raiſon & à la Religion. Voilà, ſans mentir, une ambition bien haïſſable. C'eſt pourtant à la lettre celle des Compilateurs d'Héréſies. *Il eſt rare*, dit fort bien M. DU PIN (a), *que les faiſeurs de Catalogues d'Héréſies ſoient tombez dans le défaut* d'en oublier quelqu'une, *mais celui* de les multiplier *leur eſt fort ordinaire*. Ils feignent des Héréſies, qui n'ont jamais été, & flétriſſent de ce nom des ſentimens véritables, du moins problématiques.

(a) *Du Pin*, Bibl. Eccl. Tom. II. p. 244. dans PHILASTRE.

Je vai donc vous rapporter, Monſieur, I. ce que les Hiſtoriens diſent des PICARDS, ou des ADAMITES DE BOHEME, & vous repréſenter les variations & les contrariétez, qui ſe trouvent dans leurs récits. II. Je montrerai enſuite, que la NUDITE' RELIGIEUSE, dont on les accuſe, n'eſt nullement prouvée. Je ferai plus, je montrerai qu'elle eſt fauſſe, & un Jeſuite célèbre en juſtifiera les Picards. III. Je rechercherai après cela ce qui peut avoir ſervi de pré-

texte

texte à cette impertinente fable, dont nous trouverons l'origine à la naiſſance des Vaudois en Bohême. IV. Remontant à cette occaſion juſqu'à la ſource de l'ADAMISME, je trouverai par tout, ou beaucoup de menſonges, ou beaucoup d'incertitude. Les ADAMIENS de S. *Epiphane* ne paroîtront gueres plus réels que ceux de Bohême. La nudité & les impudicitez des PRISCILLIANISTES deviendront fort douteuſes: Les TURLUPINS diſparoîtront entiérement, & l'Adamiſme, s'il y en a encore, ne ſe trouvera plus que parmi des Moines & des Myſtiques. V. Je prouverai, que les opinions impies, ou abſurdes, que l'on impute aux *Picards Adamites*, ne ſont que de pures calomnies, ou les ſentimens des Vaudois déguiſez, & confondus avec les fauſſes conſéquences, que leurs ennemis en tiroient. VI. Enfin je ferai la Critique d'une réflexion de feu M. *Bayle*, qui donne, mal à propos, aux Payens une eſpèce de préférence ſur les Chrétiens par rapport à la pudeur. Voilà mon plan, vous jugerez comment je l'aurai exécuté.

I. ENE'E SYLVIUS (a) raconte que du tems des guerres de *Ziska* un PICARD paſſa de la Gaule Belgique en Bohême: Que cet homme en impoſoit au Peuple par des *preſtiges*, qu'il ſe diſoit *le Fils de Dieu*, ſe faiſoit appeller ADAM, & ſes Sectateurs ADAMITES, & qu'il leur commandoit *d'aller nuds*. S'il en faut croire le même Hiſtorien, il n'y avoit point de mariages dans cette Secte; les femmes y étant communes, & les hommes ayant la liberté de ſe ſaiſir de la premiere, qui leur plaiſoit. Ils devoient ſeulement, avant que d'en prendre poſſeſſion, la préſenter à leur Patriarche, & lui dire, qu'ils avoient de l'amour pour elle, ou, ſuivant le ſtile qu'on attribuë à la Secte, *Que leur Eſprit ſe ſentoit échauffé pour celle-là.* (IN HANC *Spiritus meus incaluit.*) *Enée Sylvius* a voulu donner un air *myſtique* à cette déclaration d'amour; qui eſt exprimée en Bohemien d'une maniere plus ſimple & plus naturelle, (1) *Mon cœur aime cette perſonne-là, & la deſire.* Le Picard très-indulgent répondoit auſſi-tôt, *Allez, croiſſez, multipliez.* Il prétendoit, que tout le Genre humain étoit eſclave, hormis lui, ſes Sectateurs, & leurs enfans, & que les vêtemens étoient une marque de ſervitude.

(a) *Hiſt. Boh.* Cap. XLI.

„ Cette Secte, *pourſuit Enée Sylvius*, devint bien-tôt ſi nombreuſe, „ qu'elle s'empara d'une Ile, que fait la riviére de Lauſnitz, d'où quarante de ces Fanatiques allérent un jour faire main baſſe ſur deux cens „ Païſans. *Ziska*, informé de leurs cruautez & de leurs impudicitez, „ marcha contre eux avec ſon Armée, les força dans leur Ile, & les „ paſſa tous au fil de l'épée, excepté deux hommes, qu'il conſerva, „ pour s'inſtruire des myſtéres de cette nouvelle Superſtition". Notre Au-

(1) *Ut alii Bohemicè ſcribunt. Hanc amat cor meum eamque expetit.* Theobald. *De Bell. Huſſitico.* Cap. LI.

(a) C'est en 1451.

Auteur ajoûte. *J'ai ouï dire à* Ulrich de Rosenberg, (a) *lors que j'étois en Bohême, qu'il avoit tenu en prison des hommes & des femmes de cette Secte; que les femmes disoient hautement, que ceux, qui portoient des habits, mais sur tout des haut-de-chausses, n'étoient pas libres.* (Non esse liberos, *qui vestibus, & præsertim femoralibus, uterentur.*) *Rosenberg* garda ces femmes en prison, jusqu'à ce qu'elles fussent accouchées, après quoi il les fit brûler avec leurs maris; *mais elles souffrirent le Supplice du feu en riant, & en chantant.* (b) Ridentes, *cantantesque flammarum incendia pertulisse.*

(b) *Æn. Sylv.* Ibid.

Le récit d'*Enée Sylvius* s'accorde assez bien avec celui de *Matthias de Méchow*, Auteur d'une Chronique Polonoise, si ce n'est que ce dernier dit des deux Picards, que *Ziska* garantit du carnage, ce que *Sylvius* dit des femmes prisonnieres chez Rosenberg. (c) *Hi, dum mactarentur & incenderentur, ridentes cantantesque occisionem & incendia pertulere.* Cet Historien ne fait aussi aucune mention de la *liberté*, ridiculement attachée à n'avoir point de *haut-de-chausses.* C'est une particularité, qui est propre à *Enée Sylvius*, quoique l'Historien Polonois, dont la Chronique finit à l'année 1506. n'ait pas ignoré sans doute ce que ce Prélat avoit écrit, comme on en peut juger par la conformité de leur stile dans cet endroit-là.

(c) *Matth. Miechov.* Chron Polon. L. IV. Cap. L. p. 296.

Voyez l'Article des Picards dans le Dict. de *Bayle.*

M. *Bayle* a mis dans son Dictionnaire un Article des Picards. Mais au lieu d'y employer ce discernement critique, dans lequel il semble qu'il excelle, il s'est contenté de copier fidélement *Enée Sylvius* & *Varillas.* Je m'imagine, qu'il eût été moins facile & moins crédule, si ces deux Historiens avoient attaqué la réputation d'une Secte de Philosophes. Au moins, quand il s'agit de la nudité des *Gymnosophistes*, il n'est pas aussi traitable que sur celle des Picards. Je ne sai si c'est, que M. *Bayle* n'étoit pas fâché de trouver du ridicule & de l'impudence dans une Secte Chrétienne. On pourroit le soupçonner, quand on pense, qu'il composoit un Dictionaire Critique, dont le but est d'examiner & de corriger ce qu'on a dit de faux, d'incertain, ou de suspect, sur les personnes dont il parle, & sur les sujets, qu'il traite. Cependant il n'a pas daigné jetter un seul regard *critique* sur les pauvres Picards, non plus que sur les Turlupins leurs prédécesseurs. Il les a reproduits sur la Scène avec le masque difforme, que leur ont donné leurs bourreaux. Je tâcherai de l'ôter, mais il y a aussi quelques inexactitudes à ôter de l'Article de M. *Bayle.*

1. Il dit, que le Chef de la Secte *s'appelloit* Picard, qu'il *passa de Flandres en Allemagne, & pénétra jusqu'en Bohême. Enée Sylvius*, qui est l'Auteur de M. *Bayle*, s'exprime en ces termes, *Piccardus quidam ex Gallia Belgica, transmisso Rheno, per Germaniam & Bohemiam penetravit.* La traduction de M. *Bayle* n'est, ni sure, ni juste. 1. *La Gaule Belgique* (d) n'est pas la Flandres. Cette Province n'étoit qu'une partie de la Gaule Belgique; la Picardie en étoit une autre. 2. *Enée Sylvius* ne dit point que le Chef de cette Secte *s'appelloit Picard*, mais qu'un

(d) Vid. *Cluver. Geogr.* cum notis. L. II. Cap. XII.

qu'un *certain Picard* passa en Bohême. Il est bien vrai, que *Theobalde* a dit, qu'il se nommoit *Picard*, (a) *Picardum nomine.* Mais M. *Bayle* ne cite point du tout *Theobalde*, qu'il n'a pas consulté, & qui lui auroit donné sur le sujet des Picards, des connoissances, qu'il n'a pas euës. Il est vrai encore, qu'on appelloit cet homme *Picard*, mais ce n'est pas que ce fût son nom. C'est parce que dans ce tems-là les Gens de Lettres, les Prêtres prenoient leur surnom du nom de leur Patrie. Celui, dont il s'agit, (1) s'appelloit JEAN, & s'il fut nommé *Picard*, c'est parce qu'il étoit de *Picardie*, & non de *Flandres*.

(a) *Theob.* ubi sup. Cap. XLIV.

2. M. *Bayle* dit, qu'il ordonnoit à ses Disciples d'aller *toujours nuds*. *Enée Sylvius* n'a point mis ce *toujours*. (b) *Quos nudos incedere jubens.* Il est vrai, que *Dubravius* (2) l'a ajoûté, mais M. *Bayle* n'a pas cité cet Historien, ce qui fait juger qu'il ne l'a pas consulté non plus que *Theobalde*. *Lasitius* se contente de dire: „ (c) Que les Picards étoient nuds devant les femmes, comme si la Bohême eût été „ un autre Paradis terrestre, qu'ils faisoient leurs prieres nuds, & qu'en „ cet état ils sautoient autour d'un feu, en chantant le Décalogue ". (*Nudi cum fœminis versabantur*, .. *nudi precabantur*, *& subsilientes ad focum Decalogum decantabant.*) C'est donc une nudité secrette, une espece de cérémonie religieuse, une nudité semblable à celle que l'on attribuë aux anciens Adamites. Aussi n'y en avoit-il point d'autre qui fût praticable, à moins que de supposer nos Picards séparez du reste de l'Europe, & insensibles à toutes les injures de l'air, dans un climat, où il est assez rigoureux.

(b) *Æn. Sylv.* ubi supr.

(b) *Lasit.* ubi supr. §. 78.

3. Il semble, que Mr. *Bayle* n'auroit pas dû citer *Varillas*, sur tout Varillas *Historien de l'Hérésie*, le plus impertinent & le plus hardi conteur de fables, qu'il y ait jamais eu. J'aimerois autant citer les Auteurs des *Légendes*. Il ne se contente pas de paraphraser à sa maniere le récit d'*Enée Sylvius*, qui est apparemment le seul Historien, qu'il ait consulté sur le sujet des Picards. Il a la hardiesse de citer à la marge LES VERITABLES DOGMES de ces gens-là, Pièce aussi chimérique que les Picards qu'il décrit. Si on veut savoir leurs vrais *dogmes*, il faut les chercher dans les Confessions des Vaudois, ou dans celle des TABORITES, que *Flaccius Illyricus* publia autrefois, & dont *Balthasar Lydius* (c) nous a donné une seconde édition, avec un savant Commentaire.

(c) Vid. *Valdens.* Balth. Lydii.

4. M. *Bayle* dit, que le Picard se retrancha dans *une Ile de la Riviére de Lusmik*, & *Varillas*, dans *une Ile formée par le Laminisque.* Je ne sai si la *riviere Lusmik*, ou le fleuve *Laminisque*, se trouvent quelque part; mais je sai bien, que la Riviére, qu'*Enée Sylvius* appelle *Amnis Lusinicius*, est la Riviére de *Lausnitz*, sur laquelle *Ta-*

(1) *Horum Dux quidam Johannes, Picardia Gallica oriundus.* Lasit. Hist. MSS. L. II. §. 77.

(2) *Ut in illis viri mulieresque nudi* PERPETUO *incederent.* Dubrav. *Hist.* *Rerum Bohem.* L. XXVI. p. 217.

Tabor est bâtie, & que c'est en effet dans ces quartiers-là, que *Ziska* défit les prétendus Adamites, & en fit brûler grand nombre. 5. Enfin M. *Bayle* parle d'un *Seigneur de Bohême*, que *Sylvius* nomme *Ulrichus Rosensis*. C'est *Ulrich de Rosenberg*, qui étoit effectivement un des prémiers Seigneurs de ce Royaume.

Je croi qu'*Enée Sylvius* est le premier Historien, qui ait écrit des *Adamites*. Il étoit en Bohême en 1451. pour les affaires de *Nicolas V.* comme on le voit par la Lettre, qu'il écrivit de ce Païs-là à *Carvajal*. Il entreprit depuis d'écrire l'Histoire de Bohême, qu'il dédia à *Alphonse d'Arragon*, Roi de Naples, qui aimoit beaucoup les Belles Lettres. *Sylvius* n'avoit pas les connoissances nécessaires pour écrire une semblable Histoire (1); mais *Jean Tauscheccius*, Chancelier de la *Vieille Prague*, lui fournit les Memoires, sur lesquels il travailla. C'est une particularité que je remarque en passant.

Vid. *Æn. Sylv.* Ep. CXXXIX.

Lasitius nous en apprendra d'autres sur le sujet du *Picard* (a) Il raconte, que cet homme arriva en Bohême en 1418. lorsque *Wenceslas, le fainéant & l'yvrogne*, comme les Historiens le qualifient, vivoit encore; Qu'il y vint accompagné d'environ quarante autres, sans compter les femmes & les enfans; que ces gens-là disoient qu'on les avoit chassez de leur Païs à cause de l'Evangile. Ce récit est confirmé par le Jesuïte (b) *Bohuslas Balbinus*. A l'égard des *prestiges* de ce prétendu Imposteur, ils consistoient à commander aux oiseaux, & aux bêtes à quatre pieds, & à s'en faire obeïr. L'Auteur de la Chronique Polonoise ajoute (c), qu'*il les prenoit à la main*. Tout cela sentiroit fort le Magicien, si l'on ne trouvoit de pareils prodiges au rang des miracles, faits par les plus grands Saints. (2) S. *Martin* commandoit aux oiseaux du même ton, dont il commandoit aux Démons. *Lasitius* dit encore, que ce fut au mois de Décembre 1421. que *Ziska*, & *Rosenberg* firent périr ces pauvres gens, les femmes elles-mêmes bravant le feu préparé pour les consumer (*Ignem sibi paratum risu excipientibus.*) Le même Historien leur impute quantité d'autres erreurs, que *Sylvius* n'a pas rapportées, & dont je parlerai dans la suite, quand je montrerai, que ces Picards étoient de véritables Vaudois.

(a) *Lasit.* ub. sup. L. II. p. 74.

(b) *Bohusl. Balb.* Epitom. Rer. Bohem. L. IV. p. 442.

(c) *Mat. Miech.* Ibid.

Enée Sylvius n'est point l'inventeur de la fable des Adamites, mais son témoignage n'en est pas plus digne de foi. En général son Histoire n'est guéres estimée des Connoisseurs. Le célèbre *Jean Craton*, Médecin de l'Empereur *Maximilien II.* & juge très-compétent, en a parlé comme d'un Livre plein de fatras, de bruits & d'opinions populaires (c). *Æneæ Sylvii Commentaria, seu potius opinionum commenta.* On pourroit

(c) Vid. Epist. Dedic. Hist. *Dubrav.*

(1) Æneas Sylvius, *in Chronicis Bohemorum, quæ* Johannis Tauscheccii, *veteris urbis Pragensis Cancellarii, ope conscripsit.* Theobal. *ub. supr.* Cap. LI.

(2) *Imperat potenti virtute verborum ut eum, cui innatabant, gurgitem relinquentes, aridas peterent desertasque regiones; eo nimirum circa aves illas* (Mergos) *usus imperio, quo Dæmones fugare consueverat.* Sulpit. Sev. Epist. III. ad *Bassulam*.

roit presque confirmer ce jugement par l'aveu de l'Historien même. Car parlant des bruits, qui couroient sur la cause de la mort du jeune Roi *Ladislas*, il n'a point dissimulé, „ qu'il ne fait que raconter ce que „ d'autres ont dit, & qu'il écrit bien des choses, qu'il ne croît pas ". *Aliorum dicta recenseo, & plura scribo quam credo* (a). Je n'oserois affirmer, qu'il faut mettre l'Histoire des Adamites dans ce dernier rang; mais ce Prélat Italien avoit trop d'esprit & de pénétration pour ne pas s'appercevoir de la fable, & peut-être que s'il avoit eu une conscience moins *Catholique*, il auroit été le prémier à s'en moquer.

(a) *Æneæ Sylv.* Hist. Boh. Cap. LXXI.

Quoi-qu'il en soit, le témoignage d'*Enée Sylvius* est très-suspect en matiére d'Hérésie, & il nous a fourni lui-même une bonne raison de nous en défier, lorsqu'il nous représente la Ville de Tabor, où il avoit été, comme le réceptacle de toute sorte d'Hérétiques. (b) „Il y a, „ *dit-il*, des Nicolaïtes, des Ariens, des Manichéens, des Armeniens, des Nestoriens, des Bérengariens, des Pauvres de Lyon ". On sait ce qu'étoient les *Taborites*. On reconnoît en eux les *Berengariens* & les *Pauvres de Lyon*. Mais pour tous ces autres Hérétiques, on nous permettra de douter, qu'il y en eût à Tabor. J'en excepte pourtant les NICOLAÏTES, parce qu'il y en a de modernes, qui sont de la création des Papes.

(b) *Æn. Sylv.* Epitom. CXXXIX. vers la fin.

En effet il a plû à ces souverains Pontifes de prêter ce nom à tous ceux, qui soutiennent, que les Prêtres peuvent être mariez, comme on le voit entre autres par l'abjuration, que *Pierre Damien* extorqua en 1059. à l'Archevêque de Milan (c). Ce Prélat y condamne l'HE'RE'SIE DES NICOLAÏTES, „& promet d'employer tout son pou„ voir, à obliger ses Prêtres, ses Diacres, & ses Sous-diacres, de chas„ ser LEURS FEMMES, & leurs Concubines". (AB UXORUM *& Concubinarum Societate.*) Pour les *Concubines*, cela étoit juste, ou plûtôt, il étoit juste de réduire les Prêtres à les épouser, & à convertir par-là un commerce libertin en un mariage honnête. Mais pour les *Femmes* légitimes, quel droit avoit le Pape de les séparer de leurs Maris? Et quelles pouvoient être les suites de cette séparation? Tout le monde les a vuës, & en a gémi. Il a vû, avec horreur, bannir un faux NICOLAÏSME, pour en introduire un véritable. L'expression est juste à tous égards. *Pierre Damien* exécutoit les loix & les ordres de NICOLAS II. en obligeant les Prêtres à renvoyer *leurs Femmes*; ce qui résulta de ces divorces, ce fut des amours vagues & libertines, qui leur succéderent. Les Prêtres, n'ayant plus de femmes en propre, ils en possédérent en commun, & l'Archevêque de Milan le permit. *Promiscuos mulierum concubitus annuit*, dit *Sigonius* (d). Si la Loi de NICOLAS II. n'est pas le NICOLAÏSME, on ne peut nier qu'elle ne l'ait été par ses suites.

(c) *Sigon.* De Rer. Ital. L. IX. p. 211.

(d) *Sigon.* Ibid.

Le témoignage d'*Enée Sylvius* ne vaut donc pas grand' chose, mais celui de *Rosenberg* vaut encore moins. Quand les Picards parurent en Bohême, *Rosenberg* étoit un jeune Seigneur, qui ne faisoit qu'entrer

dans

dans le monde. On peut le ſuppoſer inſtruit des exercices d'un homme de ſa naiſſance, mais non pas éclairé ſur la Religion, Science, qui n'étoit point du tout, dans ce tems-là, celle de la Nobleſſe. Il fut d'abord Calixtin, & uni avec *Ziska*, & avec les Etats de Bohême, contre l'Empereur & le Pape; mais il changea bien-tôt de Parti, & mérita les éloges, que *Sylvius* lui donne (a), d'avoir été *un vrai Fils de l'Egliſe, un ardent ennemi des Hérétiques, & de s'être ſignalé entre les Grands de Bohême, qui ont défendu la Foi Catholique par la parole & par les armes.*

(a) *Æn. Sylv.* ub. ſup. Ep. CXXXIX. vers la fin.

C'eſt ce *Roſenberg*, qui témoigne, que des femmes Picardes *déclaroient hautement, que quiconque porte des haut-de-chauſſes n'eſt pas libre.* Je ne ſai ce qui rend ce récit plus ſuſpect, ou la nature du fait, ou le caractère du témoin. A l'égard du fait, il renferme une extravagance, qui n'eſt guéres croyable. Pour ſoûtenir au péril de ſa vie, que *des haut-de-chauſſes* dérogent à la *liberté*, il faut un degré de folie plus digne de compaſſion que du ſupplice. On enferme des foux de cette ſorte; on ne les fait pas brûler, à moins qu'on ne ſoit encore plus barbare qu'ils ne ſont foux. Si l'on dit, que ce n'eſt pas folie, mais libertinage, le fait devient encore plus incroyable. Eſt-il naturel, que des femmes, qui ont toute leur Raiſon, & qui ſont aſſez courageuſes pour *ſouffrir en riant, & en chantant, le ſupplice du feu*, ſoient en même tems aſſez libertines, & aſſez impudentes, pour avoir, & pour *déclarer en public*, les ſentimens qu'on leur attribuë? Le mépris de la vie, le mépris du Supplice n'eſt pas la vertu des ames voluptueuſes, ou il y en a bien peu d'exemples.

Mais quand il ne s'agiroit pas d'un fait auſſi peu croyable, que celui dont il eſt queſtion, le témoignage de *Roſenberg* eſt très-ſuſpect, & tout-à-fait inſuffiſant. Car, outre qu'il étoit fort jeune au tems de l'événement; qu'il le raconte trente ans après, & qu'un ſi long intervalle altére bien les idées & la mémoire, c'eſt qu'il eſt le ſeul témoin, qui le raconte. Nul Hiſtorien, que je ſache, n'en a parlé, ſi ce n'eſt quelqu'un de ces modernes, qui copient ſans choix tout ce qu'ils trouvent dans leurs Auteurs. *Matthias de Méchow*, *Dubravius*, *Theobalde*, n'ont pas ſeulement daigné en faire mention. C'eſt donc un témoin unique; mais c'eſt de plus un témoin qui eſt Partie. Il a fait brûler les Picards, & s'eſt toujours diſtingué par des exploits perſécuteurs. Voilà le fait; en voilà la preuve. Que le monde croiroit de fables impertinentes, ſi un pareil témoignage ſuffiſoit pour les perſuader! En verité M. *Bayle* ne devoit pas charger ſon Dictionnaire d'une particularité ſi évidemment fabuleuſe, ou il devoit en faire ſentir le faux & le ridicule.

J'ai une curioſité, que je ne puis m'imaginer que *Sylvius* n'ait pas euë, quand *Roſenberg* lui conta l'Hiſtoire de ces femmes Picardes. Je voudrois ſavoir ce qu'elles chantoient ſur le bucher. *Jean Hus* & *Jerôme de Prague* avoient chanté dans les flammes des Hymnes ſacrez. Ils

ne

ne cessérent que lors que le feu leur coupa la voix. Seroit-il possible, que *Sylvius* eût négligé de demander à *Rosenberg* ce que chantoient des femmes si magnanimes, & ce qui pouvoit leur inspirer une joye si peu naturelle, quand le feu alloit finir leur libertinage & leurs plaisirs? Le silence de *Sylvius* me paroît affecté, & je ne croi pas hazarder trop, si je dis, que les Cantiques de ces femmes auroient démenti tout le reste de la fable.

Après *Enée Sylvius*, je trouve *Matthias de Méchow*, que j'ai déja cité, & qui est assez conforme au premier; mais *Jean Schlecta* ne l'est point du tout. Celui-ci, qui ne manquoit ni d'esprit, ni de savoir, instruisant *Erasme* des diverses Sectes, qui partageoient la Bohême sa Patrie, lui parle en ces termes du fameux PICARD, & de ses Sectateurs: „ Les Picards sont la troisiéme Secte, qui se trouve en Bohême. „ Elle a pris son nom d'un Picard fugitif, qui vint dans ce Royaume, „ il y a quatre-vingt-dix-sept ans, lorsque le scélérat & le sacrilège „ *Ziska* faisoit la guerre aux Ecclésiastiques, & pilloit leurs Eglises. „ Ce Picard se joignit à *Ziska*, & l'infecta du poison de sa Doctrine, „ lui & toute son Armée".

Vid. Epist. *Erasm.* L. XIV. p. m. 466. La Lettre est du 10. Octob. 1519.

Il y a plus d'une faute dans ces paroles, mais la principale est, que *Ziska*, loin d'avoir été Picard, fut toute sa vie l'impitoiable persecuteur des Picards, qu'il faisoit brûler partout sans choix & sans miséricorde. Ce fut (a) PROCOPE, surnommé le *Grand*, qui succéda à *Ziska* dans le commandement des Taborites, & qui ayant été Prêtre, avoit plus de lumiéres que lui; ce fut *Procope*, dis-je, qui fut *Picard*, & dont l'Armée étoit *Picarde*, selon le stile de ce tems-là. C'est-à-dire, qu'elle ne croyoit ni la Transubstantiation, ni la présence réelle du Corps de J. CHRIST dans l'Eucharistie; qu'elle condamnoit l'adoration du Sacrement, le culte & l'invocation des Saints, le Purgatoire, & d'autres articles de la Foi Romaine.

(a) Voy. ci-dessus (*Bibliot. Germ.*) p. 36.

„ Cette pernicieuse engeance, *poursuit Schlecta*, s'est non-seulement „ conservée, jusqu'au tems d'*Uladislas*, mort depuis peu d'années, mais „ elle s'est extrémement accruë sous son régne ". On voit bien, qu'il veut parler des *Fréres de Bohême*, qu'il confond avec les Picards, ou les *Taborites*, en quoi il ne se trompe pas beaucoup. Il est certain, que les Fréres de Bohême descendoient des Picards, quoi qu'ils l'ayent desavoué, par des raisons de prudence, afin d'ôter à leurs ennemis le prétexte de faire valoir, contre eux, les Edits donnez contre les Picards. *Ezron Rudiger* (1), un de leurs Pasteurs, a la sincérité d'en convenir.

Schlecta rapporte ensuite à sa maniére les dogmes des Picards, mais il ne dit point, que le Chef de la Secte se soit vanté d'être le *Fils de Dieu*, qu'il ait séduit le Peuple par *des prestiges*, qu'il ait introduit *la communauté des fem-*

(1) *Re autem, & veritate horum* (Taboritarum) *stirps sunt Ecclesiæ nostræ, quidquid dicant, aut comminiscantur aliqui.* Ez. Rud. *Narrat. De Cal. Frat.* p. 159.

femmes, qu'il ait ordonné à ses Sectateurs d'*aller nuds*, qu'il se soit fait nommer *Adam*, qu'il ait prétendu, qu'il n'y eut que lui & ses Disciples, qui fussent *libres*. *Schlecta* garde un profond silence sur toutes ces opinions absurdes ou profanes; & ce silence dans un Ecrivain très-passionné contre les Picards, qui n'ignoroit pas d'ailleurs ce qu'en avoit écrit *Sylvius*, est, à mon avis, une preuve bien forte, qu'il ne croyoit pas ce que cet Auteur en a dit. Pourquoi *Schlecta* auroit-il supprimé ce qui couvroit d'ignominie, & la Secte, & le Chef de la Secte?

Passons à un Auteur, dont l'Histoire est à la vérité fort confuse, parce qu'il a négligé les dates des événemens, mais pourtant plus estimé, & mieux instruit des affaires de Bohême qu'*Enée Sylvius*. C'est de (a) *Dubravius*, que je veux parler. Cet Evêque raconte, „ qu'il „ parut en Moravie, dans un coin d'une Ile de la Morave, une nou„ velle espèce de Taborites, qui ressuscitérent les anciennes erreurs des „ Picards. Que ces gens-là soutenoient, qu'on ne doit point adorer le „ Sacrement de l'Autel, parce que le Corps de J. CHRIST n'y est „ point, le Seigneur ayant été élevé au Ciel en corps & en ame; Que „ le pain & le vin de l'Eucharistie demeurent toûjours du pain & du „ vin, dans leur substance; Qu'un Laïque peut les recevoir dans ses „ mains, parce que celles d'un simple Fidèle sont aussi dignes de tou„ cher le Sacrement, que celles d'un Prêtre: Que ces Picards vomis„ soient encore d'autres blasphemes contre le Corps de J. CHRIST; „ Que s'étant beaucoup multipliez en peu de tems ils sortirent de leur „ Ile, se jettérent sur le riche Monastére de *Véle-Hrad*, qui étoit dans „ leur voisinage, le pillérent, & firent brûler l'Abbé avec sept Moi„ nes; Qu'ils étoient protegez par la Noblesse des environs, mais sur„ tout par les Seigneurs de *Stratsnitz*, d'*Ostrovitz* & de *Kunstat*; Que „ *Jean de Prague*, Evêque d'Olmutz, surnommé DE FER, (*Fer*„ *reus*) voulut les attaquer dans leur Ile, mais qu'ayant trouvé l'en„ treprise trop difficile, il demanda du secours à *Sigismond*, qui lui „ envoya six mille chevaux Hongrois; Qu'à l'approche de cette Ar„ mée les Picards abandonnerent leur poste, & se jettérent la plûpart „ dans la Bohême".

(a) *Dubrav.* ub. sup. L. XXVI. p. 216. & 217. *Dubravius* étoit Evêque d'Olmutz.

J'ai d'abord été frappé des contrariétez, qui se trouvent entre ce récit, & celui d'*Enée Sylvius*, ces deux Historiens n'ayant rien de commun, que les noms d'*Ile* & de *Picards*. Mais j'ai reconnu depuis, en consultant d'autres Auteurs, qu'il y a eu des Picards en deux Iles différentes; que les uns furent attaquez & défaits par *Ziska*, & les autres (1) dissipez par cet Evêque d'Olmutz (b), que la Cour de Rome éleva au Cardinalat, & que sa Patrie a honoré du surnom très-Epis-

(b) Vid. *Scri. Episcop. Olomuc.* Elle est à la suite de l'Histoire de *Dubravius*.

(1) *Theobalde* ne convient pas de ce fait. Selon lui les Picards de la Morave repoussérent l'Evêque, & se maintinrent dans leur poste.

Episcopal (1) d'*Evêque de Fer*. Cependant il faut remarquer, que *Dubravius* ne dit pas un mot d'un *Picard* Enchanteur, d'un Fanatique, qui se soit fait appeller *Adam*, & vanté d'être le *Fils de Dieu*. Il n'y a nulle apparence, qu'il n'ait pas sû ces particularitez. Il étoit savant dans l'Histoire de son Païs; il l'a écrite. Il n'a pas ignoré ce qu'avoit dit *Enée Sylvius*, dont l'Histoire de Bohême avoit été imprimée à Rome en 1475. c'est-à-dire, environ quatre-vingt ans avant la mort de *Dubravius*. D'où vient donc qu'il n'a fait aucune mention de ces particularitez? On n'en sauroit dire d'autre raison, sinon qu'il les a trouvées fausses, & les a méprisées.

Dubravius décrit ensuite les mœurs des Picards, & s'accorde, à peu près, avec *Enée Sylvius* sur deux articles. Le prémier est *la communauté des femmes* (a). *Connubia eis promiscua fuere*, dit Sylvius. *Dubravius* tourne la chose autrement : Il dit, „que dans la vuë d'avoir „des enfans, les Picards peuvent se saisir, & user de quelque femme „que ce soit, dès qu'elle leur plaît", ((b) *Ut jure optimo naturæ opus implere debeant, de liberis procreandis, de quacunque placeret muliere, sine ullo delectu.*) Cela paroit mal-aisé à concilier avec une Loi de ces gens-là, que *Sylvius* a rapportée, & que *Dubravius* a jugé à propos de supprimer. C'est qu'il étoit défendu parmi eux, d'avoir commerce avec aucune femme, sans la permission du *Pére Adam*; [(c) *nefas, injussu Adam, mulierem cognoscere.*] Je soupçonne *Dubravius* d'avoir omis cette circonstance, parce qu'il y avoit une espèce de contradiction entre cette Loi, qui indique une bénédiction nuptiale, & ces mêlanges brutaux & sans choix, dont *Sylvius* & lui trouvent à propos d'accuser les Picards. Quand les *femmes sont communes*, & qu'on peut se saisir à son gré de la prémiére qui plaît, on n'a pas besoin de la permission du Prêtre, pour user de cette liberté.

(a) *Æn. Sylv.* ub. sup. Cap. XLI.

(b) *Dubrav.* Ibid.

(c) *Æn. Sylv.* Ibid.

Ce qui suit confirme ma pensée. *Dubravius*, continuant à nous décrire les mœurs des Picards, dit, „que ceux d'entre eux, qui se piquent d'être les plus continens, & les plus religieux observateurs du „mariage, (*continentiores*, MATRIMONIIQUE *tenaciores*) usent „des droits, qu'ils ont sur leurs femmes avec tant d'insolence, qu'ils „les exigent indifferemment, dans un lieu ouvert ou fermé, sacré ou „prophane, & qu'ils renvoyent ces femmes, dès qu'elles sont stériles, „ou trop vieilles pour avoir des enfans". (*Hanc licentiam usurparunt, ut uxor, quovis in loco, sacro aut prophano, clauso aut aperto, marito postulanti debitum redderet.*) Ibid.

Je n'examine point ce qui peut avoir servi de prétexte à la calomnie du Divorce. Je remarquerai seulement, que *Dubravius* détruit lui-même celle de la communauté des femmes, le *mariage* étant incompatible

(1) On lui donna ce nom, parce qu'il fut fort guerrier, qu'il paroissoit à la tête des Troupes armé de toutes pieces, & montant un cheval tout bardé.

ble avec cette communauté. Or il y avoit des *mariages* parmi les Picards, puisqu'il y avoit des divorces, & qu'au moins une partie d'entre eux se piquoit *d'observer plus religieusement que les autres les Loix du* MARIAGE; MATRIMONII *tenaciores.*

Je ne veux pourtant pas dissimuler, que l'expression d'*Enée Sylvius*, CONNUBIA PROMISCUA, peut avoir un autre sens que celui, que je lui ai donné après (a) *Varillas*, & M. (b) *Bayle*. Car peut-être que le Prélat Italien a voulu dire, que les Picards n'observoient point, dans leurs mariages, les dégrez défendus; que le Pére épousoit la fille &c. Ce sens pourroit être confirmé par une Lettre, que *Theobalde* a rapportée, & dont je parlerai bientôt; mais si c'est celui de *Sylvius*, on y voit la vieille calomnie, mille & mille fois répétée contre les Vaudois & les Albigeois. J'en dirai un mot dans la suite, me contentant de remarquer ici, que dans toutes les Sentences renduës par l'Inquisition de Thoulouse, durant l'espace de (1) quinze ans, contre un grand nombre de Vaudois & de (2) Manichéens, il n'y a pas la moindre trace que ces gens-là ayent été accusez, ni d'aucune impudicité, ni d'aucun inceste. Les Inquisiteurs ne les interrogent pas même là-dessus, ce qui prouve évidemment, que tout ce qu'on en a dit n'est que pure calomnie.

(a) *Hist. de l'Hér.* L. II. p. 120.
(b) Dans son Article des PICARDS.

Il y en a une bien grossiére dans ce que *Dubravius* ajoûte, & que *Sylvius* a ignoré, ou n'a osé dire. C'est que les Picards exigeoient de leurs femmes les derniéres complaisances, dans des lieux *ouverts*, ou *fermez*, *sacrez*, ou *prophanes*, dans les Temples mêmes Quelque hardie que soit l'impudence, elle est réprimée par la crainte & par le châtiment, quand elle ne l'est pas par la Pudeur & par la Religion. Mais supposé que les Picards eussent porté leur insolence jusqu'à la face des Autels, il y avoit de la partialité à les faire brûler pour cela. Car étant mariez, & s'agissant de leurs propres femmes, pourquoi les traiter plus rigoureusement, qu'on ne traitoit des Moines, qui n'en ayant point de légitimes, commettoient le même sacrilege? Pourquoi ne brûloit-on pas ces Ordres Religieux, pour lesquels on fit autrefois cette Epigramme un peu libre, mais trop véritable, qu'*Henri Etienne* a rapportée.

Or ça Jacopins, Cordeliers,
Augustins, Carmes Bordeliers,
D'où vient qu'on vous nomme BEAUX-PERES?
C'est qu'à l'ombre du Crucifix,

Sou-

(1) Ces Sentences ont été renduës depuis 1307. jusqu'en 1322. M. *Limborch* les a publiées avec son *Histoire de l'Inquisition.*

(2) Plusieurs confondent les Albigeois avec les Manichéens. M. *Limborch* paroît l'avoir fait. Je n'examine pas cela à présent.

Souvent faiſons filles & fils,
En accointant les BELLES-MERES.

Le ſecond point, où *Enée Sylvius* & *Dubravius* s'accordent, c'eſt *la nudité.* Mais ils ne s'accordent pas ſur la raiſon de cette inſolente folie. Car le prémier aſſure, que les Picards alloient nuds, parce que les vêtemens ne conviennent qu'à des eſclaves, & non à des perſonnes libres; au lieu que *Dubravius* en allégue (a) une raiſon toute différente, qui n'eſt pas moins folle, mais qui eſt au moins plus vrai-ſemblable. „ C'eſt „ qu'*Adam* & *Eve* ayant été nuds, tant qu'ils perſévererent dans l'inno- „ cence, & les Picards prétendant être au même état, ils ne vouloient „ pas déroger à leur perfection en portant des habits ". *Ipſi Adamitas ſe cognominabant ab Adam, qui, in ſtatu innocentiæ, cum Eva ita* (nudus) *ambulaverit, in eodem ſtatu ſe ſtare dicentes, quoniam legem Dei non tranſgredientur ſicut ille transgreſſus.*

(a) *Dubrav.* Ibid.

Ces variations, ou ces différences, ſentent tout-à-fait la fable. Si les Adamites de Bohême avoient fait conſiſter la liberté à n'avoir point de vêtemens, & ſur-tout point de *haut-de-chauſſes*, ſi ce que *Roſenberg* avoit dit ſur ce ſujet à *Enée Sylvius* n'étoit pas un conte fait à plaiſir, pourquoi *Dubravius* auroit-il négligé une particularité ſi ſinguliere, & qui faiſoit ſi bien connoître le Fanatiſme de ces gens-là? Pourquoi auroit-il été chercher dans les Adamites de S. *Epiphane*, la raiſon de la nudité des Adamites modernes, puisqu'ils en avoient une autre, rapportée par *Sylvius*, & atteſtée par *Roſenberg*?

Il faut entendre à préſent un Hiſtorien, poſtérieur aux deux autres, plus exact, mieux inſtruit, au moins pour ce qui concerne les affaires de Bohême du tems des Huſſites, & qui, pour être Proteſtant, n'en eſt pas plus favorable aux Picards. Cet Hiſtorien eſt *Zacharie Théobalde*, à qui le Jéſuite *Balbinus* lui-même n'a pu refuſer le témoignage d'avoir été exact & fidèle. Il a ſur les autres l'avantage de diſtinguer bien les événemens, de les placer dans le tems, dans l'ordre où il faut; mais, à leur exemple, il rapporte ſans choix, & ſans examen, tout ce qu'il trouve ſur le compte des malheureux Picards.

(b) Il parle d'abord, comme *Dubravius*, des nouveaux Taborites, qui parurent dans l'Ile que fait la Morave. Ce fut une troupe de Païſans, qui, ayant à leur tête deux Prêtres, & pluſieurs Nobles, forcérent le Monaſtère de *Vele-Hrad*, où l'Abbé perit avec ſept Moines (c). *Balbinus* confirme ce récit, nomme les deux Prêtres (1), qui étoient les Chefs de ces Taborites, & place cet événement à l'année 1421. auſſi-bien que *Theobalde*, qui le met vers le mois d'Avril de cette année-là. Au reſte, ces deux Hiſtoriens ne diſent point, que ces gens-là fuſſent *Picards*, beaucoup moins, qu'ils fiſſent profeſſion d'*aller nuds.* Ils

(b) *Zach. Theob.* De Bell. Huſſit. Cap. XLIV.
(c) *B. Balh.* Miſcel. Hiſtor. L. IV. §. 80.

(1) *Bedrzicho de Strasnitz* & *Thomas de Wiſtonics.*

Ils ne leur attribuent aucune des opinions profanes, que *Dubravius* leur impute, & ce silence ne peut passer que pour un démenti tacite, qu'ils donnent l'un & l'autre à cet Evêque d'Olmutz. Il se peut néanmoins qu'il y ait eu des *Picards*, c'est-à-dire, des Vaudois parmi les Taborites de la Morave. Je remarquerai dans la suite, qu'il devoit y avoir des Vaudois dans ces quartiers-là, & *Théobalde* raconte (a), que le fameux *Picard* fut tué en Moravie, ce qu'on ne peut gueres rapporter qu'au combat donné dans l'Ile de la Morave.

(a) *Theobald.* Ibid. Cap. LI.

Après cela *Théobalde* nous dit (b), „ que la semaine (1) sainte, un „ Prêtre des Taborites, nommé *Nicolas*, & un Docteur (*Magister*) „ appellé *Gitzinus*, mandérent à Prague, qu'il étoit venu de France un „ nommé PICARD, qui enseignoit diverses Hérésies, & qui s'étoit „ déja formé une Secte nombreuse; Que leur principal Prêtre se nommoit *Martin Moravetius*; Que cet homme ne faisoit pas difficulté de „ prêcher publiquement, que le pain de l'Eucharistie n'étoit point le „ vrai Corps de J. CHRIST; Qu'on ne devoit lui rendre, que le „ même honneur que l'on pourroit rendre à la Manne, c'est-à-dire, à „ un pain consacré; Que les Laïques pourroient fort bien le recevoir „ dans leurs mains, ou le prendre de la table, & se le donner les uns „ aux autres; Que la main d'un Prêtre n'avoit aucune sainteté au-dessus „ de celle d'un Laïque: & qu'ainsi ni les paroles, ni la main du Prêtre ne consacroient point.

(b) Ib. Cap. XLIV.

Voilà les prémieres Hérésies, que ces deux Dénonciateurs attribuent aux Picards. On connoit ces Hérésies; elles sont Vaudoises, ou à peu près. Voici celles, qu'ils y ajoutent. „ Que le mari & la femme ne peuvent se refuser en aucun tems, ni en aucun lieu, non pas „ même dans un Temple, la bienveillance, qu'ils se doivent; Qu'aussitôt après ils peuvent fort bien communier; Qu'il n'est point nécessaire de se mettre à genoux dans les Eglises; Que la stérilité, la „ disproportion d'âge, sont de justes raisons de répudier une femme, „ & d'en épouser une autre; Qu'on pourroit fort bien se passer de vêtemens, si le froid le permettoit, & qu'il étoit indifférent d'aller „ nud, ou vêtu. (*Non opus esse vestibus; æquè licere, modo vi frigoris „ non prohibeamur, nudos incedere*;) Que le commerce d'un Pere avec „ sa fille, ou d'une mere avec son fils, n'avoit rien d'infame, & n'étoit pas même un péché.

On entrevoit ce qui a servi de prétexte à une partie de ces accusations. Par exemple, les Vaudois célébroient la Ste. Céne dans des maisons particulieres, en des lieux non consacrez. Ils ne reconnoissoient point cette Sainteté attachée aux murailles, aux Autels, & n'en faisoient point une condition du Service divin. Si cela est, disoient leurs adversaires, si les maisons sont aussi saintes que les Temples, vous feriez donc dans

(1) C'est en 1421.

dans les Temples ce que l'on fait dans les Maisons; ce que les maris & les femmes y font ensemble. En voilà assez. Cette belle conséquence est aussi-tôt transformée en dogme. C'est la régle constante des Sophistes. Les Picards ont commerce avec leurs femmes dans les lieux sacrez.

Les Prêtres des Vaudois étoient mariez, & ils soutenoient que ces mariages étoient légitimes. Quoi! disoient leurs ennemis, un Prêtre, sortant du lit de sa femme, approchera des Autels? C'est ce qu'on a répété cent fois sur cette matiére. Autre conséquence convertie en dogme. On peut bien communier aussi-tôt après avoir eu les dernieres libertez avec une femme.

Les Vaudois n'adoroient point le Sacrement, & ne fléchissoient point le genouil dans les Eglises à la vuë du pain consacré. Voilà la matiére d'une nouvelle accusation. Il n'est pas nécessaire d'adorer Dieu à genoux. Le reste avoit des fondemens pareils.

Il faut revenir à *Theobalde*, qui raconte, „ que les Lettres du Prê„ tre & du Docteur ayant été luës à Prague, il fut ordonné à tout le „ monde, de se bien garder de la Doctrine de ces Démons, qui étoient „ revêtus d'une figure humaine. On publia dans les Chaires, que per„ sonne n'eût à leur donner retraite à peine du feu ". En effet un pauvre Cordonnier de la vieille Prague, n'ayant pas averti les Magistrats, qu'il avoit des Picards logez chez lui, fut brûlé vif, & *Ziska* fit brûler de même tous ceux, qui ne purent échapper à ses recherches; cela arriva en 1421.

Il seroit à souhaiter, qu'au lieu d'un extrait *Theobalde* nous eût conservé la Lettre entiére de ces deux prémiers Délateurs. C'est dans les Originaux, que l'on connoît le caractère des Ecrivains. On y voit sur quelles preuves, sur quels témoignages ils se fondent, & l'on juge par là de la croyance, qu'ils méritent. Cependant l'extrait suffit pour nous faire voir, combien les Historiens ont ajoûté au récit de ces deux témoins, qu'on ne peut soupçonner, ni d'avoir exténué, ni d'avoir supprimé les erreurs Picardes. Car on ne trouve point, dans cette Lettre, ce Pére *Adam*, dont parle *Enée Sylvius.* On n'y trouve point une Secte, qui se nomme *Adamites*; point d'*Enchanteur*, qui se fasse appeller le *Fils de Dieu*; point de commandement d'*aller toujours nuds*, beaucoup moins de faire le Service divin dans un état si indécent. On n'y voit aucune de ces deux belles raisons de ne point porter d'habits, l'une, pour ne pas déroger à la liberté de l'homme, l'autre, pour ne pas déroger à son innocence. Les prémiers dénonciateurs des Picards, dont la Lettre est l'original de tout ce qu'on a dit sur leur nudité, les accusent simplement d'enseigner, que *les vêtemens sont une chose indifférente, & que si ce n'étoit le froid on pourroit également aller nud, ou vêtu.* Ainsi tout ce qu'on peut dire de ces gens-là, c'est qu'ils étoient du sentiment de ces Moines, dont *Evagre*

a

a fait l'éloge, (1) qui *s'imposoient la loi de souffrir la faim & la soif & de n'être vêtus, qu'autant que la nécessité les y forçoit.* Cependant ces Moines ne laissoient pas de couvrir ce que la pudeur veut que l'on cache, & quand les Picards en question auroient crû les habits indifférens, il ne s'ensuit pas qu'ils n'en portassent point, & moins encore qu'ils s'imaginassent, que la nudité dût s'étendre à toutes les parties du corps. Les peuples, qui vont nuds, ont eux-mêmes quelque endroit qu'ils couvrent.

Je ne reléve pas à présent ce que le *Prêtre Taborite* & le *Magister* de Prague imputent aux Picards, sur le sujet des plus abominables incestes. Je croi qu'un Lecteur Chrétien devroit rougir de n'avoir pas autant d'équité qu'un Juif, qui entendant parler des abominations, dont on accusoit les Chrétiens, répondit généreusement, (a) „ Que de semblables calomnies étoient indignes de toute croyance, qu'il y avoit des „ choses, qui répugnoient trop à la Nature humaine, pour l'en croire „ capable ". Cependant *Theobalde* va nous raconter des extravagances & des impietez, encore plus incroyables que celles qu'on vient de dire.

(a) *Just.* Mart. Dial. p.m. 175.

„ ZISKA (b), *dit-il*, fut informé, que les Picards tenoient leurs „ Conventicules, & commettoient leurs infames Sodomies, dans un „ Village, nommé *Strecingue*, qui n'est pas loin de *Koenigin-Gretz*; „ Que pour se mieux défendre, ils s'étoient emparez (2) d'une Ile „ que fait l'Elbe entre cette Ville-là, & *Wésely*; Que tous alloient nuds „ dans cette Ile, (*In qua omnes nudi incederent*;) Qu'ils s'y étoient „ fait un Dieu (*Deumque sibi factum*) d'un certain ROHAN, qui „ avoit été Maréchal dans le Village de Wésely; Que ce Dieu les „ avoit menez la nuit attaquer la Ville de *Precitz*, qu'ils avoient em„ portée après avoir tué plus de quatre cens hommes. A ces nouvelles, „ *poursuit Theobalde*, *Ziska* fit marcher son Armée contre eux. Les „ Picards se défendirent avec une valeur incroyable; mais, succombant „ enfin sous le nombre de leurs ennemis, ils furent tous passez au fil de „ l'épée. ROHAN leur DIEU fit des merveilles dans le combat. „ Percé de plusieurs coups, il demeuroit encore ferme comme un mur, „ (*Immobilis tamen muri instar subsistere*) & ne put être abbattu que „ par les coups de fleau, dont on l'accabla.

(b) *Theob.* ubi supr. Cap. LI.

Ce récit de *Theobalde* est conforme à un Manuscrit de *Koenigin-Grets*, cité (c) par *Balbinus*, où la valeur des Picards est fort bien représentée: „ Il n'y en eut pas un qui pliât, *dit le Manuscrit*. Tous furent tuez „ à la place, où ils s'étoient postez. On crut longtems, que ROHAN „ leur

(c) *Balb.* Ibid.

(1) *Evag.* Hist, Eccl. L. I. Cap. XXI. περιστέλλειν δὲ τὸ σῶμα τοσοῦτο μόνον, ὅσον ἡ ἀνάγκη βιάζεται.

(2) *Balbinus* prétend que *Theobalde*, trompé par la conformité des noms des lieux, a mis mal à propos le champ de bataille dans *une Ile de l'Elbe*, & proche de *Koenigin-Gretz*, au lieu de le mettre près de *Neuhaus*, & dans *une Ile de la riviere de Lausnitz*, pas loin de *Tabor.* Vid. *Boh. Balb.* in notis ad Lib. IV. *Epitom. Rer. Boh.* p. 464.

„ leur DIEU étoit immortel, & l'on ne put l'abbattre qu'à force de „ coups de lance.

C'eſt dommage, que des hommes ſi vaillans fuſſent en même tems les plus foux, & les plus impies de tous les hommes. Car on trouve encore (a) dans ce Manuſcrit, & dans un autre de *Crumlovitz*, de nouvelles Superſtitions, que *Theobalde* a ignorées, ou négligées. C'eſt que les Picards „ ſe créoient un JESUS, & une MARIE Mére de JESUS, & choiſiſſoient pour cela un homme & une femme de leur „ Secte. Qu'ils adoroient ce JESUS, & cette MARIE comme leurs „ Divinitez, & forçoient leurs priſonniers à les adorer, ou les tuoient „ inhumainement en cas de refus; Que *Ziska* faiſant brûler les Picards, „ qui tomboient vifs entre ſes mains, ces miſerables invoquoient, dans „ les flammes, ce JESUS, qu'ils s'étoient créé, & lui adreſſoient cet„ te priére, *Seigneur, augmentez notre Foi*". *Car*, ajoute le Manuſcrit de Crumlovits, *ils croyoient en lui comme en un Dieu.* Le Manuſcrit de *Koenigin-Grets* porte auſſi, *qu'ils avoient une* MARIE, *Mére de Dieu, & qu'ils adoroient comme leur Dieu le Maréchal* ROHAN.

(a) *Boh. Balb.* Ibid.

Je me ſuis ſouvenu, en liſant cet endroit, qu'entre les Chefs d'accuſation portez contre JEAN DE VARENNES, qui fut dans ſon tems le redoutable fleau des Evêques Simoniaques, des Prélats tyrans, & des Prêtres concubinaires, il y avoit cet article-ci, (a) *Qu'il ſe faiſoit* ADORER, *comme on* ADORE DIEU ET LES SAINTS, *& qu'il ſe faiſoit toucher, comme on touche les Reliques.* (*Quod ſe permittit & vult adorari, ut Deus & Sancti, & tangi, ut tanguntur reliquiæ.*) Tout ce que je conclus de là, c'eſt que ſi on oſa calomnier de la ſorte un Prêtre zélé pour la réformation des mœurs, que n'a-t-on pas oſé contre des Hérétiques ſans défenſe, & abandonnez de tout le monde?

(b) Art. XIX. Ap. *Gerſon.* Oper. T. I. Col. 916. Je cite l'Edition de M. *du Pin.*

Je ne puis pardonner à *Theobalde* d'avoir raconté les extravagances & les impietez, attribuées aux Picards, ſans y ajoûter la moindre reflexion critique. Je ne ſai, ſi cela ne viendroit point de ce qu'étant Luthérien, mais Luthérien de Wittemberg, & les Picards niant la préſence réelle, ſon préjugé lui a fait admettre, ſans examen, tout ce qui pouvoit les diffamer. Autrement, il ſemble impoſſible, qu'il n'eût pas apperçû la fauſſeté de ce qu'il raconte. Le menſonge ſe trahit, dès qu'il ne garde plus de meſures, & qu'il paſſe toutes les bornes du vraiſemblable. C'eſt ce qui me fait croire, qu'on ne peut guéres mieux juſtifier les Picards, qu'en rapportant ce que l'on a dit d'eux, ſurtout ſi l'on conſidére le caractére & le tems de ceux qui l'ont dit. Les plus groſſiéres, les plus brutales calomnies paſſoient alors ſans contradiction, à la faveur de la ſotte crédulité, qui regnoit dans le monde ſur le ſujet des Hérétiques. Les plus hardis Impoſteurs étoient les plus applaudis. Le Menſonge n'avoit point de frein, & n'en a pas encore dans les lieux, où la Réformation n'a point pénétré. Ainſi l'on pouvoit tout dire, & tout écrire impunément, au commencement du XV. Siécle, parce que tout étoit crû. Mais on peut s'étonner avec juſtice, que des bruits, où la Fable & la Malignité ſe diſputent le prémier rang, des bruits ſe-

mez par des Moines, qui se sont fait de tout tems une religion de mentir, dès qu'il s'agissoit d'Hérétiques; on peut s'étonner, dis-je, que de pareils bruits ayent trouvé la moindre croyance chez des Historiens savans & judicieux. Il est vrai, que je ne puis savoir ce qu'ils en ont pensé; mais devoient-ils les rapporter sans examen, & sans critique? Un bon Historien n'est-il que le Copiste des Ecrivains, qui l'ont précédé? N'est-ce pas un homme, qui cherche la Verité; qui en connoît les caractéres, qui sait la distinguer de la fable, la déterrer sous des tas de mensonges, où elle est quelquefois ensevelie, la séparer du faux, & de l'alliage, pour ainsi dire, que de mauvais Historiens y ont mêlé?

Si les Picards de Bohême avoient été Manichéens, je n'aurois pas de peine à découvrir, d'où vient qu'on leur a imputé, de s'être fait un Dieu d'un Maréchal de Village, une Déesse d'une femme d'entre eux, & de les avoir adorez.

On trouve dans les *Sentences de l'Inquisition de Thoulouze*, publiées par M. *Limborch*, que lorsque les Manichéens se présentoient devant leurs Pasteurs, & leur demandoient leur bénédiction, ils fléchissoient les genoux, & joignoient les mains, ou se courboient jusqu'en terre. Les Inquisiteurs nomment cette céremonie ADORATION. Toutes les Sentences, prononcées contre ces gens-là, portent, qu'ils ont ADORÉ *les Hérétiques, en leur disant, Donnez-nous votre bénédiction*, (a) *Pluries* ADORAVIT *Hereticos, flectendo ter genua, junctis manibus, & dicendo qualibet vice*, BENEDICITE. Quand les femmes étoient parvenuës au dégré, que l'on nommoit dans cette Secte des PARFAITS & des CONSOLEZ, on leur demandoit leur bénédiction avec les mêmes marques de respect, & les Inquisiteurs disent aussi, qu'on les ADOROIT. On en trouve un exemple dans une *Guillemette*, qui s'étoit mise dans ce qu'on nommoit l'ENDURA, c'est-à-dire, qu'elle étoit résoluë de se laisser mourir de faim. Ces misérables avoient recours à cet expédient, pour s'assurer de leur persévérance, & par la crainte de déchoir de la perfection, où ils se croyoient parvenus; mais ils n'en venoient gueres à cette extremité, que lorsqu'ils se trouvoient malades, & qu'ils croyoient mourir, ou qu'ils appréhendoient l'Inquisition. Il est donc dit de cette *Guillemette*, „ (1) *qu'elle se faisoit* „ *adorer comme une* parfaite *Hérétique*". C'est-à-dire, qu'on lui demandoit sa bénediction à genoux. Il y a encore dans ces Sentences, une autre femme, (b) nommée *Auda Borrela*, ou *Jaquette* (*Jacoba*) qui étoit adorée, de la même sorte.

(a) *Senten. Inquis. Tholos.* p. 14. & Ibid. passim.

(b) Ibid. p. 76.

Si la troupe du Maréchal *Rohan* avoit été composée de Manichéens, & qu'il en eût été le Pasteur aussi-bien que le Capitaine, on auroit certainement la raison pourquoi les Historiens disent, qu'*ils s'étoient fait un Dieu de ce Maréchal*, & qu'ils lui rendoient les honneurs divins. Ils lui demandoient sa bénédiction à genoux, les mains jointes, ou en s'in-

(1) *Se fecit tanquam Hereticam, more ipsorum dampnabili, adorari.* Ib. p. 33.

s'inclinant profondement devant lui, ſelon la coûtume des Manichéens. Il ſeroit auſſi très-probable, que la Mére de ce Maréchal étant Manichéenne *profeſſe*, ils lui demandoient ſa bénédiction avec les mêmes cérémonies: Et de là cette fable, que les Picards *s'étoient fait un Dieu*, ou un *Jeſus*, & une *Marie Mére de Jeſus*, & qu'ils les adoroient.

Il faut pourtant, que je vous avertiſſe, Monſieur, que cette conjecture, toute vrai-ſemblable qu'elle eſt, ſouffre deux grandes difficultez. La premiere eſt, que ſi les Picards de la troupe de *Rohan* avoient été Manichéens, je ne voi pas pourquoi les Hiſtoriens ne l'auroient pas dit, cette Héréſie étant la plus propre du monde à les diffamer; la ſeconde, c'eſt que ſi ces mêmes Picards étoient Vaudois, comme je le croi, cette cérémonie ne leur convient pas. Dans toutes les Sentences prononcées contre les Vaudois, & rapportées par M. *Limborch*, on ne voit aucune trace de cette prétenduë *adoration*. On ne les accuſe point de ſe mettre à genoux, & de joindre les mains devant leurs Paſteurs, en leur demandant leur bénédiction. Cette cérémonie paroit tout-à-fait particuliere aux Manichéens. C'eſt pourquoi je renonce preſque à ma conjecture, pour dire ſimplement, que ce Maréchal érigé en Dieu, cette femme convertie en Déeſſe, ces adorations, qu'on leur rendoit; que tout cela n'eſt qu'une pure fable, qui vient de la même ſource que les inceſtes, & les Sodomies, que l'on a imputées aux Picards.

Cependant, quelque fabuleuſe que ſoit l'Hiſtoire de notre Chef des Adamites, & de ſes Sectateurs, elle n'a pas laiſſé d'être copiée, non ſeulement par les Auteurs *Catholiques* Romains, qui ont eu leurs raiſons, mais par les Proteſtans. (a) *Joachim Camerarius* en fait mention, dans ſon *Hiſtoire des Egliſes de Bohême*; (b) *Ezron Rudiger*, dans une *Rélation abregée* des mêmes Egliſes, & les Fréres de Bohême (c) dans leurs Apologies & dans leurs Confeſſions. Je trouve auſſi dans (d) M. *Bayle*, que *Du Pleſſis-Mornai* & *Rivet* ont loué *Ziska* d'avoir fait brûler les Picards. Pauvres gens! Ils ſont morts en Héros; pluſieurs, en véritables Martyrs. Ils ſe ſont ſacrifiez, les uns pour la défenſe de leurs vies, & de leurs familles; les autres pour la défenſe toute pure de la Vérité, qu'ils n'ont jamais voulu trahir; & pourtant, ils ont été les victimes, non ſeulement de la cruauté, mais de la calomnie de leurs bourreaux. Tout le monde les a deſavouëz. On a déteſté leur memoire, qui devoit être en bénédiction. Je vai tâcher de la réhabiliter; & comme l'accuſation de *Nudité* eſt proprement celle, que je me ſuis propoſé d'examiner, je vai montrer premierement, qu'elle n'eſt point du tout prouvée; & ſecondement, qu'elle eſt tout-à-fait fauſſe, les *Picards* n'ayant jamais été *Adamites*.

(a) J. Camer. *Hiſt. Narrativ. De Eccleſ. Frat. in Bohem.* p. m. 48.
(b) *De Fratrib. in Boh. Narratiuncula.* p. m. 148.
(c) *De Orig. & Confeſſion. Ecc. Boh.* p. m. 264.
(d) Dict. de *Bayle*, dans l'Article des PICARDS.

II. Je pourrois rejetter avec mépris, & ſans aucun examen & la *nudité*, & les impudicitez, que l'on attribuë aux Picards. Leurs Accuſateurs ont été leurs ennemis, leurs Parties, leurs Juges, leurs Bourreaux, des gens ſans Foi, ſans Loi, ſans humanité, dès qu'ils croyoient agir contre des Hérétiques. Ne laiſſons pas néanmoins d'examiner les

preuves de la *Nudité Picarde*. Je n'en trouve que deux dans l'Histoire. La premiere est le témoignage du *Prêtre Taborite*, & du *Docteur Gitzinus*. Ils n'accusent pourtant pas les Picards d'une nudité actuelle, mais seulement d'enseigner que *les habits n'étoient point nécessaires, & que, si ce n'étoit le froid, on pourroit aussi-tôt aller nud que vêtu.* Ce n'est donc qu'une erreur de spéculation, dont on ne peut rien conclurre pour le fait, encore moins, pour ces ridicules opinions, que la Nudité est un privilége de la Liberté, ou de l'Innocence. Mais quand ce Prêtre & ce Docteur auroient accusé les Picards d'une nudité actuelle, voilà des témoins bien dignes de foi, pour les en croire sur leur parole! De tous les lieux communs le plus vaste, & le plus fertile en exemples, c'est celui des faux témoignages, rendus contre les Hérétiques. Ces exemples se présentent par tout, & sans nombre. On n'est en peine que de choisir. Celui que je vai rapporter semble mériter la préference, parce qu'il s'agit d'une accusation inventée contre les (1) Picards de Bohême, mais d'une accusation, qui va du pair avec celle de la nudité, du côté de l'impudence, & qui l'emporte du côté des preuves, quoiqu'elle ne soit pas moins fausse. En effet elle fut avancée devant le Roi *Wladislas*, & confirmée avec serment, par deux témoins d'un caractère bien supérieur à celui du *Prêtre Taborite*, & du *Magister de Prague*. Voici le fait.

Au commencement du XVI. Siécle, un Inquisiteur de Bohême, nommé *Henri*, & un Docteur, nommé *Augustin*, Secrétaire du Roi, excitoient ce Prince à extirper les Picards. *Augustin*, qui paroît avoir eu de l'esprit, & des belles Lettres, mandoit au Roi, (a) „ Que ces „ détestables Hérétiques n'étoient pas dignes d'être consumez par le „ noble Element du feu; qu'ils ne méritoient, que d'être déchirez par „ les bêtes sauvages, & dévorez par les oiseaux de proye". Ce bel endroit, que j'ai lû dans *Lasitius*, m'a rappellé la priére, que faisoit *Hector* mourant au furieux *Achille*, à qui il demandoit, pour toute grace, de rendre son corps à sa famille, afin qu'il fût consumé honorablement dans les flames, comme c'étoit la coûtume.

(a) *Lasit.* ubi supr.

Iliad. L.XXII. v. 343.

Σῶμα δὲ οἴκαδ' ἐμὸν δόμεναι πάλιν. ὄφρα πυρός με
Τρῶες, καὶ Τρώων ἄλοχοι, λελάχωσι θανόντα.

„ Non, non, *répond Achille*; c'est en vain que tu me pries. Je voudrois te pouvoir dévorer tout vivant. Quand tu me donnerois un „ Empire, je ne te rendrois pas aux Troyens. Les Chiens & les Oiseaux te mangeront.

Ἀλ-

(1) Je sai bien, qu'il s'agit des *Fréres de Bohême* dans cette Apologie, qui est imprimée sous le nom des Vaudois. Mais leurs ennemis les ont appellez PICARDS, & ils l'étoient en effet au même sens, que les autres. Leurs sentimens & ceux des Picards étoient les mêmes, ou fort semblables.

Ἀλλὰ κύνες τὲ καὶ οἰωνοὶ κατὰ πάντα δάσονται. V. 354.

Il me ſemble, que le zèle *Catholique* du Secrétaire *Auguſtin*, eſt aſſez ſemblable à la fureur d'*Achille*. Mais d'un autre côté rien ne ſe reſſemble moins, que la fiére & noble ſincerité d'*Achille*; les menſonges, & les calomnies d'*Auguſtin*, & de l'Inquiſiteur ſon confrére. Ces deux hommes expoſoient au Roi, „ Que les Picards ſervoient BEELZEBUB, le Prince des Démons; que c'étoit de lui, qu'ils tenoient l'intelligence de l'Ecriture, & que c'étoit par ſon ſecours, qu'ils confondoient les Prêtres dans la Diſpute". Pour appuïer cette accuſation, les témoins „ affirmoient *avec ſerment*, que les Picards dévoroient „ les mouches & les chenilles, en l'honneur de *Beelzebub*, dont le nom „ ſignifie le ROI DES MOUCHES". Voici le paſſage tiré de l'Apologie, que les *Vaudois*, ou *Picards*, adreſſérent au Roi *Wladiſlas* en 1508. On ne peut les ſoupçonner d'avoir ſuppoſé cette accuſation contre eux-mêmes, & moins encore d'avoir eu l'inſolence de mentir au Roi, devant qui elle avoit été portée. *Quod nobis imponit* (Auguſtinus) *quod conveniamus cum Beelzebub, Muſcarum Deo, facit hoc ad exemplum Socii ſui, Doctoris* Henrici *Inquiſitoris, &c. In quibus* (calumniis) *hoc etiam eſt, quod muſcas & bruchos glutiamus, hocque* (Beelzebub) *magiſtro, nos arguere Sacerdotes mendacii, ex illo nos Scripturas intelligere, & hoc ſic ſe habere* JURAMENTO AFFIRMAVIT. Cet Inquiſiteur *Henri* étoit pourtant un homme, qui connoiſſoit les Picards de Bohême. C'étoit un autre *Sinon*, qui, pour les trahir (b), avoit fait ſemblant de vouloir embraſſer leur croyance, & ils avoient eu la ſimplicité de donner dans le piege.

(a) Vid. *Apol. Valdenſ.* ad *Uladiſl.* Reg. in Script. *Rer. Boh. Freh.* p. 255.

(b) Ibid.

Vous m'avouërez, Monſieur, que *cette intelligence avec Beelzebub*, ces *mouches devorées* en ſon honneur; ou pour avoir une communion réelle avec lui, (car qui ſait s'il n'y a point quelque *tranſubſtantiation* des Démons en mouches, ou des mouches en Démons?) Vous m'avouërez, dis-je, que cette nouvelle eſpèce de ſacrifices, faits au Prince des Malins Eſprits, pour en apprendre la ſcience des Ecritures, & pouvoir confondre les Prêtres; que tout cela peut bien être mis en parallèle avec *la nudité de nos Adamites*. Or comme ces diverſes accuſations viennent de la même ſource, & ont les mêmes objets, je croi qu'on en doit porter le même jugement. Je croi de plus, qu'après de telles calomnies, confirmées par des ſermens, il faut, ou n'avoir point de pudeur, ou rougir de ſa crédulité, ſi l'on ajoûte encore quelque foi à ce que des Moines & des Prêtres diſent contre les Hérétiques.

La ſeconde preuve de la nudité des Picards, que je trouve dans l'Hiſtoire, c'eſt qu'il fut rapporté à *Ziska*, que ceux, qui s'étoient fortifiez dans *une* (1) *Ile de l'Elbe, alloient tous nuds dans leur Ile.* C'eſt en-

(1) J'ai remarqué ci-deſſus, que *Balbinus* prétend, que c'eſt dans une *Ile de la riviere de Lausnitz.*

encore une preuve fort convaincante d'un fait impertinent & ridicule; qu'un bruit que l'on répand contre des miserables, qu'on veut sacrifier, parce qu'ils condamnent la Messe, la Transubstantiation, & d'autres Dogmes *Catholiques*.

On peut néanmoins m'objecter, que, si c'étoit un faux bruit, *Ziska* en auroit connu la fausseté; & que la connoissant il n'auroit pas fait mourir les Picards. Cette objection a deux parties. Je réponds à la premiere, que *Ziska* étoit alors aveugle. Il avoit perdu, au Siége de *Raby*, l'unique œil qui lui restoit. Cela étoit arrivé (a) le 29. de Mars, 1421. Or les premieres nouvelles, que l'on eut des Picards, & de leurs opinions sur la nudité, & sur les incestes, ne furent portées à Pragüe que (b) *la semaine sainte* suivante. A l'égard de l'expédition de *Ziska* contre ceux, qui s'étoient retirez dans l'Ile de l'Elbe, elle ne se fit (c) qu'au mois de Décembre de la même année. Il étoit donc très-aisé de faire accroire à *Ziska* tout ce qu'on vouloit. Mais ce qui acheve de refuter entierement cette accusation de nudité, c'est qu'entre tant de Picards, que *Ziska* fit perir, ou par le fer dans les combats, ou par le feu dans les supplices, on ne voit pas dans l'Histoire, qu'un seul ait été trouvé nud. Si ces gens-là s'étoient fait une religion de la nudité, *Ziska* les auroit surpris dans cet état, quand il alla les attaquer dans leur Ile, où ils étoient les maîtres, & je ne pense pas, que les Historiens eussent oublié une circonstance si singuliere. Quel spectacle pouvoient-ils offrir au Lecteur curieux, qui l'attachât & le divertît davantage, que celui d'une petite Armée d'Hérétiques, combattant tout nuds à l'exemple des Athlétes, mais combattant avec la même valeur, avec plus de peril, que tous ceux de la Gréce?

(a) *Theob.* ubi sup. Cap. XLIII.

(b) *Theob.* ubi supr. Cap. XLIV.

(c) Ibid. Cap. LI.

Je réponds à la seconde partie de l'objection, que *Ziska* persécutoit les Picards à feu & à sang, parce qu'au Calice près il retenoit toutes les Superstitions Romaines. Un habile Général n'est pas toujours un grand Theologien. Il ne sait gueres décider les controverses qu'à coups d'épée, & c'est d'ordinaire le parti, qu'il prend sans balancer, quand il est le plus fort. Il n'a pas même toûjours assez de pénétration, pour appercevoir & pour éviter les piéges, qu'on lui tend. C'est ce qui arriva à *Ziska*. (d) „ Il y eut des fourbes, *dit Coménius*, qui, pour avancer „ les affaires de l'Empereur & du Pape, semoient la discorde parmi les „ Bohemiens, & excitoient la haine du Peuple contre ceux, qui fai- „ soient profession de la plus pure Doctrine, en leur donnant l'odieux „ nom de PICARDS. On appelloit *Picards* les Vaudois, qui, chas- „ sez de France avant ce tems-là, s'étoient établis dans l'Autriche, & „ qui passoient pour de TRÈS IMPURS HÉRÉTIQUES. On „ sut même séduire *Ziska*, & s'emparer tellement de son esprit, qu'on „ l'obligea d'adhérer aux Calixtins, & de persécuter les Picards par le „ fer & par le feu, tout comme les Papistes ". C'étoit donc par les intrigues de l'Empereur & du Pape, que des Prêtres appostez semoient des calomnies infames contre les Vaudois, & qu'ils leur donnoient le

(d) Comen. *De Rat. Discipl. in Unit. Frat.* §. XXXVI.

nom de *Picards*, ce qui ſuffiſoit pour perſuader au Peuple, & à *Ziska* lui-même, que ces gens-là commettoient toutes les impudicitez, & tous les crimes imaginables. *Picard*, *infame*, *abominable*, étoient, dans le langage du peuple, des termes ſynonymes.

Voilà toutes les preuves de la *nudité Picarde*, que j'ai pu trouver dans l'Hiſtoire. Voyons à préſent ce qui en montre la fauſſeté.

Je remarque d'abord, que les Picards de la Morave étoient protegez (1) par toute la *Nobleſſe du Voiſinage*, & en particulier par les Seigneurs de *Strasnitz*, d'*Oſtrovitz* & de *Kunſtat*. Le Roi *Podjebrad* ſortoit de cette derniére Maiſon, & en général ces Seigneurs étoient des plus grandes Maiſons de Moravie. Le Fanatiſme eſt plus du Peuple, que de la Nobleſſe & des Grands. Ce n'eſt pas à cet égard qu'ils ſont *Peuple*. Rarement donnent-ils dans cet excès-là. Mais comme le Fanatiſme n'a jamais eu d'excès plus ridicule, que celui de ſe faire une religion de la Nudité, je ne croi pas qu'on puiſſe ſe perſuader, que ces Seigneurs du prémier rang, & une nombreuſe Nobleſſe, protegeaſſent des Fanatiques de ce caractère. (a) *Nicolas Vignier* a fait la même réflexion au ſujet des Vaudois & des Albigeois. Il s'étonne, que des perſonnes illuſtres par leur naiſſance & par leurs Dignitez, ayent pû prendre la défenſe de ces Sectes, qui avoient, ſelon lui, des Dogmes évidemment déteſtables. Il a raiſon, &, ſi ſa prévention ne l'avoit pas aveuglé, il auroit au moins ſoupçonné, qu'elles n'enſeignoient pas ces Dogmes. Or il n'y en a jamais eu de plus extravagant, ni de plus impudent, que la *nudité religieuſe*.

(a) *Nic. Vign.* Bibl. Hiſt. Part. III. ſur l'an 1244.

Si l'on dit, que ce n'eſt-là qu'un Préjugé, je réponds, qu'il n'en faut pas tant, pour réfuter des accuſations ridicules, mal prouvées, & avancées par des gens, que leur mauvaiſe foi a diffamez. Voici néanmoins ce qui eſt plus que préjugé. Les *Picards*, ces infames voluptueux, ſouffrent volontairement les plus cruels Supplices, avec la conſtance & la piété des vrais Martyrs. Appliquons-leur la réflexion qu'un autre Martyr a faite en faveur des Chrétiens, perſécutez ſur de pareils prétextes. L'application ne peut être plus juſte. Il ne faut que mettre la *nudité* en la place des feſtins barbares, qu'on attribuoit aux Chrétiens (2) „ Comment eſt-ce, *diſoit Juſtin Martyr*, que des gens livrez à „ leurs voluptez, & à tous les excès de l'intempérance; des gens, qui „ font leurs délices de devorer la chair des hommes, comment eſt-ce „ que ces gens-là embraſſent volontairement la mort, qui va les priver „ dans un inſtant de tous leurs plaiſirs?

Theobalde raconte donc (b), que *Ziska*, recherchant de tous côtez les Picards, en trouva cinquante dans le Village de *Clocot*, ayant avec eux

(b) *Theob.* ubi ſup. Cap. XLV.

(1) Dubrav. ub. ſup. p. 217. *Vicina Nobilitas Sectæ novæ favens.* Theobald. ub ſup. Cap. XLIV.

(2) *Juſt. Mart.* Apol. I p. m. 39. τὶς γὰρ Φιλήδονος καὶ ἀκρατὴς, καὶ ἀνθρωπίνων σαρκῶν βορὰν ἄγαθον ἡγέμενος δύναιτο ἂν θάνατον ἀσπάζεσθαι, ὅπως τῶν αὐτοῦ ἀγάθων ςερηθῇ.

eux deux Prêtres, nommez *Burion Sturnus*, & *Pierre Convichius*. „ *Ziska* exhorta ces Prêtres, les conjura d'abjurer leurs erreurs: mais, „ comme ils persistoient dans leurs sentimens, il voulut essaier, si l'ap- „ pareil de leur supplice ne les ébranleroit pas. Il fit dresser un grand „ bûcher, les y fit conduire, & les menaça de les faire brûler sur le „ champ. Mais ces aveugles obstinez, *poursuit Theobalde*, refusérent „ constamment l'abjuration, & approchant du bûcher avec un visage, „ sur lequel éclattoit la joye, ils dirent hautement, qu'ils vouloient al- „ ler à Dieu, qui les appelloit à jouïr avec lui d'une éternelle félici- „ té". (*Sed ad rogum læti accedere, dicentes*, SIBI CUM DEO LÆTANDUM ATQUE GAUDENDUM. „ Là dessus *Ziska* leur ré- „ pondit, *Eh bien! allez, Dieu vous bénisse.* Il fit brûler ensuite tous „ les autres, sans qu'il y en eût aucun, qui voulût se rachetter du „ Supplice par une abjuration". Il en découvrit encore vingt-cinq dans sa Ville de Tabor, qu'il fit périr de même dans les flammes.

En lisant cette sanglante exécution faite à *Clocot*, je me suis souvenu d'un endroit de *Lasitius*, que j'ai cru parallèle, &, si ma conjecture est véritable, on y trouve une raison secrette de la haine de *Ziska* contre ces Picards. L'endroit dont je veux parler, est un passage tiré d'un Livre en Bohemien de *Matthias Prélaucius*, qui fut un des prémiers fondateurs des Eglises des Fréres de Bohême. Voici le passage.

(a) „ Dieu a suscité, en Bohême & en Moravie, des personnes, qui, „ n'ayant d'abord que peu de lumiéres, ne laissérent pas de faire con- „ noître au monde la Vérité, que *Jean Hus* avoit prêchée". L'Auteur veut parler des prémiers Ministres des Fréres, puis il ajoûte: „ Il „ y en avoit eu d'autres avant eux, qui avoient beaucoup plus de con- „ noissances, & qui furent brûlez dans le Village de CLOTOS, pour „ avoir condamné les guerres cruelles, que faisoient les leurs". *Prodiere & alii, majori luce Veritatis collustrati, qui, quod bella suorum immania reprehenderent, concremati sunt ad pagum Clotoesum. Prélaucius* continuë, „ Les Prêtres Taborites, qui enseignoient bien plus clai- „ rement, que les Calixtins, que J. Christ est l'unique Auteur du Sa- „ lut; qui célébroient la Cène du Seigneur dans la simplicité de son „ institution, sans autres cérémonies, que celles dont J. Christ & ses „ Apôtres s'étoient servis; qui rejettoient tout ce qui avoit été inven- „ té par les hommes, ces Prêtres, dis-je, étoient les imitateurs de „ ceux, qui furent brûlez dans ce Village".

(a) *Lasit.* Hist. MSS. L. IV. §. 17.

Je suis bien trompé, si *Lasitius*, & *Prélaucius* qu'il allégue ne parlent des pauvres Picards, & en particulier des deux Prêtres brûlez à *Clocot*. Tout s'y rapporte; les noms des lieux se ressemblent, il peut y avoir faute dans le Manuscrit de *Lasitius*; la situation est la même; *Clocot* étoit proche de Tabor. Le Supplice est le même, & la raison du Supplice, excepté le motif secret rapporté par *Prélaucius*. Car il ne s'agissoit pas seulement de quelques cérémonies, mais de la consécra-

tion, & de toutes ses suites, comme on va le voir par l'exécution de deux illustres Martyrs.

Peu de tems après celle de *Clocot*, on prit à *Chrudim Martin Loqvis* & *Procope*. *Ziska* les fit conduire à *Raednik*, Maison de *Conrad de Westphalie*, qui étoit alors Archevêque de Prague, & Calixtin. Ils furent brûlez dans ce lieu-là, *Loqvis*, dit Theobalde (a), *n'ayant jamais voulu abjurer aucune de ses erreurs.* (QUOD *de insania hacce voluntaria plane nihil remittere vellet.* *Lasitius* (b) qui marque le jour de ce Supplice au 21. de Septembre (1) 1422. nous apprend, quelles étoient ces erreurs. „ Ces deux hommes, *dit-il*, ayant été appliquez „ à la question, confesserent, qu'il y avoit beaucoup de personnes, qui „ étoient dans les mêmes sentimens qu'eux, & répondirent, quand on „ les exhorta d'y renoncer, Ce n'est pas nous, qui sommes dans l'er- „ reur, c'est vous, qui nous faites brûler, & qui, trompez par de „ faux Docteurs, vous prosternez devant la Créature, c'est-à-dire, de- „ vant du pain consacré; qui lui faites fumer de l'encens, & qui cro- „ yez offrir sur vos Autels, pour les vivans & pour les morts, le Corps „ de J. Christ, qui est dans le Ciel ". (*Non se errare, sed ipsosmet à quibus urebantur, dicebant; qui decepti a falsis Doctoribus Creaturæ, ante creaturam, id est, panem consecratum, procumberent; igne ac thurè eum colerent, & Corpus Christi in cœlis situm, in suis aris, Deo pro vivis & defunctis offerrent.* Voilà donc la vraye cause, pourquoi *Ziska* faisoit brûler les Picards. La nudité, la luxure ne sont que de vains prétextes, de vieilles calomnies attachées au seul nom qu'on leur donnoit. La véritable raison est, qu'ils nioient la Transsubstantiation, & le Sacrifice de la Messe, qu'ils refusoient d'adorer le pain de l'Eucharistie &c.

(a) *Theobald.* ub. supr. Cap. XLIX.
(b) *Lasit.* ub. supr. L. II. §. 73.

Ziska, tranquille au dehors (2), ne s'occupant plus qu'à faire la guerre aux Picards, ceux qui se trouvoient à Prague, mais surtout dans la *Nouvelle Prague*, où ils étoient en grand nombre, s'adressérent à un Moine *Prémontré*, nommé *Jean*, pour chercher les moyens d'arrêter ces persécutions. Ils furent assez forts, pour faire changer les Magistrats, & chasser un Prêtre, grand Zélateur du Papisme, avec plusieurs de ses Partisans, parce qu'ils irritoient le zèle aveugle & barbare de *Ziska* (c). Mais le 9. de Mai 1422. on attira ce Prêtre, avec dix autres personnes, dans l'Hôtel de Ville, où on leur fit trancher la tête secrettement. Le sang, qui coula sous la porte de l'Hôtel jusques dans la ruë, fit soupçonner au Peuple ce qui étoit arrivé; il enfonça les por-

(c) *Theob.* ub. supr. Cap. LII

(1) Je soupçonne qu'il doit y avoir 1421. Car *Theobalde* met le Supplice de *Loqvis* à cette annee-là. M. *Lenfant* (Guer. des Hussit. p. 168.) met aussi ce Supplice à l'an 1421. mais il n'en marque pas le jour, ce que *Lasitius* a fait.

(2) Ziska, *validissimis militibus suis assumptis, totam ferè Bohemiam peragrare, solosque Picardos investigare, eosque absque discrimine exurere.* Theobal. Ibid. Cap. XLIX.

portes, & maſſacra les Auteurs de cette violence. Là-deſſus, *Gandents*, qui étoit un des Prêtres des Picards, & *Jacobel*, ayant pris la tête du Moine, & l'ayant miſe dans un plat, la préſentérent au peuple, ce qui le jetta dans une telle fureur, qu'il y eut une violente ſédition. Le même *Jacobel* fit prendre en ſuite les têtes de tous les autres; on les mit ſur un char, on les porta par la Ville, le peuple chantant ces paroles, *Ce ſont ici les Saints, qui ont donné leur vie pour J. Chriſt.*

Jacobel eſt un perſonnage très-connu. Il fut Succeſſeur de *Jean Hus*; Sa memoire fut honorée de tous les Huſſites. Cependant il ſe joint à un Prêtre des Picards, pour vanger la mort d'un *Moine Prémontré, qui étoit Picard lui-même* (a); *Picardus revera erat*, dit *Theobalde*. Dira-t-on, que *Jacobel* en uſa de la ſorte envers un Prêtre, qui avoit enſeigné la nudité, & les plus abominables impudicitez, ou qui du moins avoit été d'une Secte, où elles ſe pratiquoient? Mais cette réponſe ſeroit démentie, par la vénération, que tous les Huſſites ont euë pour *Jacobel*, qui eſt ſeulement accuſé (b) par les Taborites d'avoir varié ſur la Religion, pour s'accommoder au tems & aux hommes.

(a) *Theobald.* Ibid.

(b) Vid Confeſſion. *Taborit.* Cap. LV. p. 299.

Je m'arrête trop à prouver, que la nudité des Picards eſt une fable. Il ſuffit d'alléguer le témoignage de *Balbinus*, qui non ſeulement en convient, mais qui reproche à *Theobalde*, *d'avoir donné mal-à-propos aux Adamites le nom de Picards* (c), QUOS *falſo nomine Picardos appellat Theobaldus*. Ce Jeſuïte n'étoit aſſurément pas favorable aux derniers, & il faut bien, qu'il ait trouvé cette calomnie tout à fait inſoûtenable, puiſqu'il les en a déchargez.

(c) *Boh. Balb.* Epit. Rer. Boh. in not. ad Lib. IV. p. 449.

Mais ſi les Adamites ne ſont point les Picards, qui ſont-ils? Quelle eſt cette Secte inſenſée, qui ſoutient qu'on n'eſt plus libre dès qu'on porte des habits? ou, que les vêtemens ne conviennent qu'à des pécheurs, & non à des Saints? Il faut, bongré, malgré, que *Balbinus* avouë, ou que ce ſont les Picards, ou que c'eſt une Secte chimérique.

Car 1. n'eſt-ce pas un PICARD, ſoit de nom, ſoit d'origine, qui vint à Prague en 1418. & qui fut le Pére & le fondateur de la Secte des *Adamites*? Les Sectes portent le nom de leur Chef, & puisque les Adamites deſcendent de ce Picard, il faut bien qu'ils ſoient les mêmes que les Picards. 2. Tous les Hiſtoriens aſſurent unanimément, que ce Picard a enſeigné la Nudité, qu'il l'a commandée à ſes Sectateurs, quoiqu'ils ne conviennent pas de la raiſon d'un ſi ridicule uſage. Dès l'année 1421. quand la Secte ne faiſoit que de naître, un Prêtre Taborite, & un Docteur de Prague, avertirent l'Univerſité, que les Picards enſeignoient, *que les habits n'étoient pas néceſſaires, & que ſans le froid il ſeroit auſſi permis d'aller nud que vêtu.* C'eſt à la même Secte, qu'environ trente ans après *Enée Sylvius* attribuë, non l'opinion de la Nudité, mais la pratique. Ecoutons *Matthias de Méchow*, qui n'eſt pas un Hiſtorien mépriſable (d). „ La Bohême, *dit-il*, tomba en 1420. „ dans une ſale extravagance, qui eſt appellée l'HÉRÉSIE DES PI-„ CARDS.

(d) *Mat. Miechow.* ub ſupr. L. IV. p. 295. & 296.

„ CARDS. *Quæ* PICARDORUM HÆRESIS APPELLATUR.
„ Car un PICARD ayant pénétré de la Gaule Belgique jusqu'en Bo-
„ hême, & ayant gagné la faveur des Peuples, PERSUADA AUX
„ HOMMES ET AUX FEMMES D'ALLER NUDS, ET LES
„ NOMMA ADAMITES. *Nudos utrosque, mares scilicet & fœmi-*
„ *nas incedere persuasit* ". C'est lui, dit le même Historien, qui se faisoit appeller tantôt ADAM, tantôt le FILS DE DIEU, tantôt OTECZ, mot Sclavon, qui signifie PERE. C'est le même, qui permet à ses Sectateurs d'user indifferemment de toutes les femmes. *Connubia suis promiscua permisit.* Il est vrai que *Dubravius* ne fait point mention de ce Picard, mais c'est à la Secte des PICARDS, qu'il attribuë la nudité, les impudicitez, & le nom des *Adamites* (a). *Impiorum cœtus... in Boiemiam dilapsus...* PICARDORUM VOCABULUM RETINUIT.... IPSI ADAMITAS SE COGNOMINABANT. *Joachim Camerarius* est Protestant; mais c'est un savant homme, dont le témoignage n'est point suspect dans cette matiére. (1) Comme les autres Historiens, il fait descendre la Secte des Adamites du *Picard* en question. *Ezron Rudiger*, Gendre de *Camerarius*, témoigne la même chose. Il dit (b) que ce Picard *renouvella l'Héréfie des Adamiens, ordonna que ses Sectateurs iroient nuds, & leur permit d'user indiferemment de toutes les femmes.* Il ajoûte *que c'est à cause de cela, que ceux, qui voulurent diffamer leurs Eglises, publiérent qu'elles étoient des restes de l'*HERESIE PICARDE. *Reliquias Picardicæ illius Hereseos credi volunt.* Je ne cite point les *Cochlées*, ni tous ceux qui ont écrit depuis, non plus que les Compilateurs d'Héréfies, parce que ces derniers ne sont que des Echos, qui répétent une sottise comme un bon mot, & qui le plus souvent la répétent mal, & l'estropient. Ainsi c'est à tort que *Balbinus* reproche à *Theobalde* d'avoir confondu les Picards avec les Adamites. Il ne l'a fait qu'après tous les Historiens, qu'après les Originaux même, sur lesquels il a composé son Histoire, & dont il a donné la liste.

(a) *Dubravius* ub. sup. L. XXVI. p. 217.

(b) *Ez. Rud.* ub. supr. *Narr. de Eccl. Frat.* p. 148. & 149.

Mais supposons avec *Balbinus*, que *Theobalde* a eu tort de mettre, sur le compte des Picards, la nudité avec ses suites, les incestes, l'apotheose d'un Maréchal de Village encore vivant, la création d'un nouveau *Jesus*, & d'une nouvelle *Marie*. Supposons que ces extravagantes impiétez ne conviennent qu'à une petite Secte de miserables païsans, de fanatiques retirez dans une Ile, ou de l'Elbe, ou de la Lausnitz, où *Ziska* les force, & les détruit. Supposons que les Picards sont une Secte toute différente, de purs Vaudois, semblables aux Taborites, dont nous avons la Confession, & qui n'ont eu rien de commun avec les Adamites. Supposons tout cela; quelle conséquen-

(1) *Atque fuit tunc exorta Secta Adamianorum, cujus Autorem* PICARDUM *quemdam fuisse perhibent*, &c. Narr. Hist. de Eccl. Fr. in Boh. p. 48.

quence en tirerons-nous? C'eſt que tous les Hiſtoriens, qui ont parlé des Picards, à commencer depuis *Enée Sylvius*, ſont des Impoſteurs, des Calomniateurs, qui ont chargé des Innocens, & qui leur ont malicieuſement imputé des crimes & des Héréſies, dont ils ne furent jamais coupables. Ou, ſi l'on veut diſculper les Hiſtoriens, il faudra dire, que tous les Ecrivains, ſur les Mémoires desquels ils ont travaillé, tous les Auteurs Contemporains, qui nous ont laiſſé ces Memoires, ſont eux-mêmes des Calomniateurs, qui en ont impoſé à la poſtérité. Il n'y a point de milieu. Il faut que la calomnie tombe ou ſur les Auteurs des Mémoires originaux, ou ſur les Hiſtoriens, qui les ont copiez. Mais comme il n'eſt point du tout raiſonnable de mettre la faute ſur les Hiſtoriens, à cauſe de l'accord qui eſt entre eux, il faudra qu'elle vienne des ſources, où ils ont puiſé. Et alors il faudra conclurre, que tous les Ecrivains, qui ont été du tems des Picards, & qui nous ont parlé d'eux, ſont des menteurs, des calomniateurs, qui ont inventé des fables pour les diffamer. Ainſi en déchargeant les Picards de l'Adamiſme, on aneantit l'Adamiſme même, puisque ſelon tous les Hiſtoriens, il n'a exiſté que dans les Picards, & qu'au témoignage de *Balbinus*, très-ſavant dans l'Hiſtoire de Bohême, il n'a point exiſté dans cette Secte.

Je n'ai pas deſſein de critiquer ce Jeſuite. Au contraire, je veux lui rendre juſtice. Il a fait tout ce que ſon caractère lui permettoit de faire. Il a vû la calomnie; il en a reconnu la fauſſeté; il en a juſtifié les Picards. C'eſt tout ce qu'on peut demander raiſonnablement d'un Hiſtorien de ſon Ordre. Mais ce ſeroit trop exiger de lui, que de prétendre, qu'il eût dit, Que les Adamites ſont des perſonnages feints, qui n'exiſtérent jamais en Bohême; Que ce fut un artifice *Catholique* de ce tems-là, qui les fit imaginer; Que la nudité, & le reſte, ne furent que des bruits répandus adroitement, pour arrêter le cours d'une Doctrine dangereuſe, qui ſe communiquoit trop, pour en rendre les Prédicateurs odieux, & pour les faire périr, ſans que perſonne criât; Que ſans cette fraude pieuſe, le Peuple auroit admiré la conſtance de ces Martyrs, il auroit conçu de la veneration pour leurs perſonnes; il auroit voulu connoître leur doctrine, ce qui ne pouvoit être que très-fatal à la Meſſe. Et qu'enfin en mettant les Calixtins contre les Picards, on diviſoit les forces du parti oppoſé au Pape, & on le détruiſoit par lui-même. *Balbinus* ne pouvoit pas dire tout cela. Il s'eſt donc contenté d'avouër, que les Picards de Bohême ne ſe ſont jamais fait une religion de la nudité, ni un Dieu d'un Maréchal de Village. Mais ayant trouvé dans l'Hiſtoire des Hérétiques accuſez de l'avoir fait, il a mieux aimé ſuppoſer, contre le témoignage de tous les Hiſtoriens, que ces gens-là n'étoient point les Picards, que d'avouër, que tout ce qu'on a publié contre les prémiers, n'eſt que fiction, & pure calomnie.

Tout ce que je viens de dire détruit la plus forte objection, que l'on puiſſe m'oppoſer. C'eſt le conſentement unanime des Hiſtoriens, qui té-

témoignent tous, qu'il y a eu des Adamites en Bohême. Ce conſentement, qui me tenoit d'abord en ſuſpens, ne m'arrête plus. Car, outre que c'eſt la coutume des Hiſtoriens de ſe copier les uns les autres; outre qu'il n'y en a aucun, qui ait examiné ce fait en Critique, c'eſt que s'ils ſont unanimes à témoigner, qu'il y a eu des Adamites, ils le ſont de même à témoigner que ces Adamites étoient les Picards. Or j'ai montré, qu'il eſt faux, que les Picards ayent été Adamites, & *Balbinus* en eſt convenu. Les Hiſtoriens ſont donc unanimes ſur un fait, qui eſt très-faux, & par conſéquent leur unanimité ne prouve rien.

Cependant, comme toute accuſation ſemble avoir quelque fondement, ou du moins quelque prétexte, je vai tâcher de découvrir ce qui peut avoir donné lieu de publier que les Picards alloient nuds, ou faiſoient le Service divin dans cet état. Je me donnerai quelque liberté dans cette recherche, & j'eſpére que vous me la pardonnerez, Monſieur, pourvû qu'elle ne vous ennuïe pas.

III. Je puis vous aſſurer d'abord, que la *Nudité Picarde* n'eſt point celle, dont parle *Horace*,

> *Altera nil obſtat Cois tibi: Pene videre eſt*
> *Ut* NUDAM. (a)

(a) *Horat.* L. I. Sat. II. vſ. 101.

Ce n'eſt pas celle, que (b) *Menot* reprochoit aux Dames de ſon tems, *ces manches larges, ces cheveux épars & flottans* (1), *ce ſein découvert avec la derniére immodeſtie, ou caché ſous un voile ſi tranſparent que rien n'échappoit aux yeux.* C'eſt encore moins celle, que *Clément d'Alexandrie* décrit, & qui paroîtroit tout-à-fait incroyable, ſi elle n'étoit atteſtée par un tel Auteur. Qui croiroit, Monſieur, que, du tems de ce Pére, il y eût des Dames Chrétiennes, (car peut-on ſuppoſer, qu'il adreſſe ſes préceptes à d'autres?) qui fuſſent aſſez deſtituées de pudeur, pour paroître NUES devant des hommes, dans les bains publics. Il le dit pourtant (c). Ἔξεστι τοῖς βουλομένοις ... γυμνὰς ἐν τοῖς βαλανείοις θεάσασθαι. D'autres moins immodeſtes ſe donnoient cette liberté devant leurs eſclaves, qui les ſervoient au bain, & n'avoient pas même la précaution des premiers Athlétes, qui mettoient des ceintures (2). „ Les „ anciens Athlétes, dit *Clement d'Alexandrie*, gardoient la pudeur & „ la bienſéance dans les combats, mais ces Dames ſe dépouillant à la „ fois, & de la Pudeur, & de leurs vêtemens, ne penſent qu'à paroî- „ tre belles, ſans ſe mettre en peine de paſſer en même tems pour im- „ pudiques ". On eſt étonné de trouver un ſi prodigieux relâchement, dans des tems ſi proches de la naiſſance du Chriſtianiſme; mais on

(b) *Apol. pour Herod.* P. I. Chap. IX. p. 19.

(c) Pædag. L. III. Cap. V. p. m. 232.

(1) L'Auteur dit, *Pectus diſcoopertum usque ad ventrem.*

(2) Αἱ δὲ, ἀποδυσάμεναι τὸ χιτῶν καὶ τὸν αἰδῶ, φαίνεσθαι μὲν βούλονται καλαὶ, ἀκοῦσαι δὲ ὅμως ἐλέγχονται κακαί. Clem. Alex. Ibid.

on doit se souvenir, que la Coûtume est la maitresse des usages, que c'est elle qui fait qu'ils choquent, ou ne choquent pas, & que les mœurs Payennes ne furent pas abolies en un jour. Quoiqu'il en soit, je ne croi pas qu'on puisse accuser les femmes Picardes d'une pareille immodestie. Elevées dans le travail elles étoient formées dès l'enfance à la Pudeur & à la Chasteté, que les délices & l'oisiveté corrompent. J'en dirai un mot dans la suite.

La *nudité* des Picards étoit donc d'une toute autre sorte, & il n'est pas mal-aisé de la deviner. Exposez à de continuelles persécutions, elle étoit semblable à celle (a) que S. *Paul* avoit soufferte, & que (b) S. *Jaques* veut que l'on soulage, ou à celle que S. *Jean* décrit dans (c) l'Apocalypse. Leurs Persécuteurs les *dépouilloient de leurs habits*, & les obligeoient d'*aller nuds, & de laisser voir leur honte.* C'est en effet ce qui arriva aux premiers Vaudois, qui passerent en Angleterre, & qui dépouillez de leurs vêtemens, au milieu de l'hyver (d) *finirent leur vie en un monceau, pour cacher leurs parties honteuses, chantant jusqu'aux derniers abois un Cantique, qui avoit pour sujet, Bien-heureux, ceux qui souffrent persécution à cause de la Justice.* Il est vrai que *Guillaume de Neubourg* dit simplement (e) *qu'on leur déchira leurs vêtemens jusqu'à la ceinture*; mais il ajoute aussi, qu'on défendit à tout le monde de leur donner ni retraite, ni feu, ni pain, ni eau.

(a) II. *Cor.* XI. 27.
(b) *Jaq.* II. 15.
(c) *Apoc.* XVI. 15.
(d) *D'Aubig.* Hist. L. II. Chap. VI.
(e) *Guil. Neub.* Rer. Angl. L. II. Cap. XIII. Ap. *Balth. Lydium*, in Prolegom. Tom. II. *Valdensi.* Cap. III.

Combien de fois les *Catholiques* ont-ils traité de la sorte les pauvres Picards? Je n'examine point si les Vaudois & les Albigeois étoient tout-à-fait dans les mêmes sentimens. Des Auteurs le nient, d'autres l'affirment: Mais pour les mêmes outrages, ils les ont soufferts, & voici ce que témoigne *Guillaume de Bretagne* touchant les Albigeois de *Carcassonne*, à qui les Croisez firent grace de la vie, à condition, *qu'ils sortiroient de leur Ville sans habits, & sans en rien emporter.*

(f) *Quod nil ex urbe ferentes,*
Bellator, civis, ætas, & SEXUS UTERQUE,
Sola contenti vita, SINE VESTE, *sine armis, &c.*

(f) *Guil. Brit.* Philippidos L. VIII. Ap. *Usser.* De Succ. Eccl. Cap. X. §. XXV. p. 319.

On ne respecta ni *Age*, ni *Sexe*; & si *Robert d'Auxerre* dit, qu'on leur laissa *la chemise*; *Rigord*, qu'on leur permit de couvrir ce que la Pudeur fait cacher, *Gaguin* témoigne, que, *sans aucun égard à la Pudeur, on les dépouilla entiérement*: (g) *Gaguinus, nulla pudoris habita ratione,* OMNINO NUDOS *dimissos esse refert.* Je ne sai si sur le témoignage de ces Historiens, on ne pourroit pas corriger ce que dit l'Illustre M. *de Thou*, que *l'on permit aux habitans de Carcassonne de sortir de leur Ville, sans emporter que leurs habits.* (h) *Carcassona occupata, Incolæ cum solis vestibus abire permittuntur.*

(g) *Usser.* Ibid.
(h) *Thuan.* Hist. L. VI. p. 186.

Quoiqu'il en soit, comme il y avoit eu en France des *Adamites* de la façon des Croisez, il peut y en avoir eu de pareils en Boheme, de la façon des Calixtins & des *Catholiques* Romains. Et afin qu'on ne m'ac-

m'accuse pas de faire des suppositions arbitraires, j'en rapporterai un exemple, tiré de l'Histoire manuscrite de *Lasitius* (a). Quelques-uns des Successeurs des prémiers Picards, refusant, à l'exemple de ceux qui les avoient précédez, *d'adorer le pain de l'Eucharistie, & de confesser, qu'il est converti en J. Christ Dieu & homme*, étoient chassez & maltraitez partout. Bannis des Villes & des Villages, ils allérent enfin chercher une retraite dans le Desert de *Mirovitz*, „ mais ils n'y furent pas long-„ tems tranquilles. (1) A l'instigation du Clergé, les Magistrats voi-„ sins envoyérent des gens, qui les dépouillérent, qui les attachérent à „ des tisons ardens, pour les brûler, & qui leur ayant enlevé leurs ha-„ bits & leurs vivres, & ayant éteint leur feu, les laisserent tout „ NUDS dans ce Desert, afin de les y faire mourir de faim & de „ froid ". Cela arriva vers l'an 1467.

(a) *Lasit.* Hist. MSS. L. II. §. 9. & 10.

Un autre prétexte peut avoir servi à les accuser de *nudité*. Ils étoient laborieux. Pasteurs, Troupeaux, tous travailloient de leurs mains, & cultivoient ou les Arts, ou la Terre. Dans le travail ils étoient NUDS, selon cet ancien précepte.

(a) *Γυμνὸν σπείρειν, γυμνὸν δὲ βοωτεῖν,*
Γυμνὸν δὲ ἀμάειν.

(b) *Hesiod.* Op. & Di. vs. 392.

Nudus ara, sere nudus, dit *Virgile* (b). C'étoit la NUDITÉ, où le Messager du Sénat Romain trouva *Q. Cincinnatus*, lorsqu'il alla lui annoncer la Dictature. (c) *Cincinnato Viator attulit Dictaturam, equidem, ut tradit Norbanus*, NUDO... *Cui viator, vela corpus, inquit, ut proferam Senatus Populique Romani mandata.* Si Rome avoit eu alors des Moines & des Inquisiteurs de la Foi, & que *Cincinnatus* les eût eus pour ennemis, le plus illustre des Romains auroit risqué d'être diffamé, comme un homme sans pudeur, comme un franc *Adamite*, parce qu'il étoit NUD en labourant son champ, quoique sa NUDITÉ eût les bornes, qu'il n'est pas nécessaire que je marque.

(c) *Georg.* I. 299.

(d) *Plin.* L. XVIII. Cap. III.

Vous croiriez peut-être que je raille, Monsieur. Point du tout. La calomnie trouve partout des prétextes. La vertu même lui en fournit. Supposons ce qui peut être vrai, supposons qu'un Prêtre des Picards, exhortant son Troupeau, se fût servi de ces paroles de S. *Bernard* (a), „ Ceux, qui veulent combattre le Démon, qui est NUD, doivent „ être NUDS aussi bien que lui. Un Athléte NUD combat avec plus „ de force. Un Nageur se dépouille de ses habits, quand il veut tra-„ verser une riviére ". On peut bien assurer, que si un Prédicateur Picard avoit dit cela devant un Moine, il n'en eût pas fallu davantage, pour

(e) *Bernard.* Serm. alter. in Cœna Domin. Op. p. 147.

(1) *Instigante Clero, missi quidam erant, qui nos valde verberarunt, spoliarunt, colligatosque titionibus ardentibus usserunt, & omni victu atque amictu nobis ablatis, & igne, quo utebamur extincto, ut frigore necaremur, nudos reliquerunt...* Lasit. Ibid.

pour l'accuser de prêcher la NUDITE', & d'en faire une arme contre le Diable.

(a) *Usser.* ub. sup. Cap. VIII. §. XIII. p. 221.

Mais n'ayons pas recours aux suppositions. (a) *Usser* cite un Manuscrit de *Gauthier Mappeus*, qui raconte, qu'au tems du Concile de Latran, tenu sous *Alexandre III.* il vint à Rome des Vaudois, qui demandérent au Pape de leur confirmer le pouvoir de prêcher. *Mappeus*, qui les vit & leur parla, les accusa d'avoir été fort ignorans, puis il dit: „ Ces gens-là n'ont point de demeure fixe. Ils vont de tous côtez deux à deux, marchant NUDS PIEDS, vêtus de laine, ne „ possedans rien en propre, ayant tout en commun comme les Apô- „ tres, & NUDS, comme ils sont, ils suivent J. Christ NUD". (NUDI NUDUM *Christum sequentes.*) C'est en effet ainsi que le Seigneur avoit envoyé ses Disciples annoncer l'Evangile. (b) *Quodammodo* NUDOS *& expeditos*, dit S. *Jerôme*. Voilà, Monsieur, quelle étoit la *nudité* du *Picard*, qui passa dans la Bohême. C'étoit un des *Apôtres* des Vaudois, & il fut aisé à des Moines, à des Prêtres persécuteurs, de convertir une *nudité Apostolique*, en une *nudité Cynique* & prophane.

(b) *Hieron.* in Matth. Cap. X. p. m. 16.

Si pourtant vous trouvez tout ce que je viens de dire trop général, voici quelque chose de plus précis, & si ce n'est encore que conjecture, elle est au moins très-vraisemblable.

Les Picards (1) ne se servoient point, dans le culte, d'aucun des vêtemens Sacerdotaux, alléguant pour raison, que J. Christ & ses Apôtres avoient célébré l'Eucharistie dans leurs habits ordinaires. Ils blâmoient aussi le luxe, & en particulier celui des Ecclésiastiques. Ils alléguoient sur ce sujet cette belle maxime de la Raison & des Philosophes, qu'il faut imiter la Nature, qui bannit les superfluitez inutiles, qui est riche & magnifique dans sa noble simplicité. Peut-être disoient-ils à ces Prélats de leur tems, que l'abus qu'ils faisoient de leurs richesses, & de la Puissance Séculiere, les abaissoit véritablement aux yeux de Dieu, beaucoup plus que cette Puissance & ces richesses ne les élevoient devant les hommes; peut-être leur disoient-ils ce que l'Empereur *Julien* représentoit un jour à quelques-uns de ses amis, (a) „ Qu'il leur „ seroit plus avantageux d'être esclaves, que d'être maîtres; d'être „ PLUS NUDS QUE LES LYS, & de vivre dans l'indigence, que „ de posséder les grandes richesses, qu'ils avoient". Remarquez en passant, Monsieur, ce Proverbe Grec, PLUS NUD QUE LES LYS. (Τοῦ κρίνου γυμνότερος.) Je ne sai s'il est échappé aux Auteurs *Paræmiastes*. Mais si J. Christ y avoit fait allusion, lorsqu'il a dit, *que les Lys des campagnes sont vêtus plus magnifiquement que Salomon*, ce proverbe

(c) *Julian.* Orat. VI. De Cynicis. p.m. 192.

(1) *Eodem habitu Missam, quo cœnam quotidianam inibant, eandemque sine ullis ceremoniis conficiebant.* Dubrav. ub. sup. L. XXVI. Cet Historien parle des *Taborites*, mais ils étoient conformes en cela aux Picards. Voyez plus haut le passage de *Prélaucius*. & Confession. Taborit. à *Balt. Lydio.* edit. Cap. LII. p. 272. *De Vestibus.*

verbe reléveroit extrémement la beauté de sa pensée. Le Seigneur auroit dit, que la plus NUE de toutes les plantes est vêtuë plus richement, que le plus magnifique des Rois.

Vous me direz peut-être, que je suppose les Picards plus savans, qu'ils n'étoient. Le mal n'est pas grand, & s'ils ne lisoient pas les Oeuvres de *Julien*, ils lisoient l'Ecriture & les Péres, comme on le peut voir dans les Ecrits des Taborites leurs successeurs, ou plûtôt leurs Disciples. Quoiqu'il en soit, ils condamnoient le faste partout, & en particulier dans le Service divin. Ils rappelloient les hommes à la Nature, & soutenoient qu'il falloit se régler sur ses besoins, & non sur les desirs de la Vanité, toujours insatiable. Ce que je dis ici n'est plus conjecture; je le tiens de Lasitius. *Ils assuroient* (a), dit-il, *que ce qui approche le plus de la Nature est toûjours le meilleur.* Mais voyez, Monsieur, ce que le même Auteur les accuse d'ajouter; C'est que *puisque la Nature met les hommes au monde tout* NUDS, *ils feroient bien d'aller de la sorte.* Il ne faut pas être un fort grand Critique pour s'appercevoir, que la proposition étoit des Picards, & la conséquence de leurs ennemis. Or n'est-ce pas la loüable coûtume, je ne dirai pas des Moines & des Inquisiteurs, mais de presque tous les Controversistes, de mettre les conséquences, qu'ils tirent bien ou mal d'un principe, au rang des opinions de leurs adversaires?

(a) *Lasit.* ubi sup. L. II. §. 73.

Jusqu'ici j'ai tâché de découvrir ce qui peut avoir fait accuser les Picards de *nudité.* Mais peut-être que cette calomnie n'a point d'autre origine, qu'une fable ridicule, qui couroit en Bohême, il y avoit plus de deux cens ans; & qui, si je ne me trompe, nous va mettre au fait.

Nous avons vû que *Theobalde*, ayant rapporté les dogmes attribuez aux Picards, raconte, que les Docteurs de Prague firent publier dans toutes les Chaires, „ Qu'on eût à se bien garder de ces DEMONS, „ CACHEZ SOUS LA FIGURE HUMAINE". (b) *ut omnino sibi ab istis, in hominum figura Diabolis, caverent.* Il y a du mystère dans ces paroles, que le Lecteur peut prendre aisément pour une déclamation, & je les aurois prises dans ce sens-là, si je n'avois sû, que deux cens cinquante ans auparavant, il avoit paru en Bohême DEUX DIABLES Adamites, contemporains des premiers Picards, qui s'établirent dans ce païs-là.

(b) *Theobald.* ubi sup. Cap. XLIV.

George Pontanus nous apprend, (c) „ Qu'en l'année 1176. il y eut „ deux Démons, qui, revêtus d'une forme humaine, préchoient en „ Bohême, que l'on pouvoit commettre impunément toute sorte de „ péchez; & que ceux, qui, à l'EXEMPLE D'ADAM ET D'E- „ VE, ALLOIENT TOUT NUDS, & qui s'abandonnoient à la „ luxure, faisoient fort bien". (*Diaboli duo fuerunt concionati, anno* 1176. *& impune peccare licere, & eos, qui, sicut Adam & Eva, nudi tamen incedebant, & libidinem exercebant, bene facere.*) „ Un bon „ Curé d'un lieu, nommé *Wésely*, entreprit de refuter ces deux nou-

(c) Vid. Bohem. Pia. *Georg. Pont. à Braitenberg.* L. I. p. m. 9. Ce Livre est dans la Collection de *Freher.*

„ veaux Prédicateurs, & ayant connu dans la Dispute, que ce n'étoit
„ pas des hommes, mais des Démons, il les conjura, & les renvoya,
„ afin qu'ils ne tentassent plus le peuple.

Voilà les Adamites bien anciens en Boheme. Ils y sont dès le XII. Siécle, lorsque le Christianisme ne faisoit encore que s'affermir dans ce pays-là, & que l'ignorance & les fables régnoient presque partout. Mais comment a-t-on mis sur le compte des Picards ce que l'Auteur, que je cite, a mis sur le compte des Démons? Je m'en vais vous le dire, Monsieur, c'est que les Picards vinrent en Boheme dans le même tems. *Ce fut dans ce tems-là*, ajoute mon Auteur, *que s'élevérent les* PICARDS, *& d'autres Hérétiques.* (EODEM *tempore Picardi*, *& alii Hæretici surrexerunt.*) Il ne se trompe point à la date. Les Picards arrivérent en Boheme environ ce tems-là. M. *de Thou* dit, (a) que *Pierre Valdo*, qu'il met vers l'an 1170., ayant prêché en *Picardie*, passa en Allemagne, parcourut les Villes des Vandales, & *s'arrêta enfin en Boheme.* (POSTREMO *in Bohemia consedit.* *Dubravius* le confirme (b). Il marque la venuë des Picards, vers le tems de *Henri*, Evêque de Prague, & Frére du Roi *Vladislas.* Or *Henri* fut Evêque de Prague (c) en 1182. ou 1183. & mourut quinze ans après en 1197. ou 1198. Les Vaudois déclarerent aux Fréres de Boheme, dans une Conférence, qu'ils eurent avec eux, (d) „ que dès l'an 1160. ils avoient
„ été dispersez dans la Lombardie, dans la Calabre, dans l'Allemagne,
„ dans la Boheme, & qu'une partie s'étoit arrêtée en Savoye, pendant
„ que d'autres avoient passé en Angleterre, dans la (e) Sarmatie & dans
„ la Livonie. (f) *Camerarius*, (g) *Calvisius*, &c. mettent à ce tems-
„ là l'établissement des Vaudois en Boheme.

(a) *Thuan.* Hist. L. VI. p. 186.

(b) *Dubrav.* ubi supr. L. XIV. p. 110.

(c) Vid. *Boh. Pia.* L. III. p. m. 40. & 41.

(d) *Lasit.* ubi sup. L. II. §. 64.

(e) C'est la Pologne.

(f) *Camer.* ub. sup. *Nar. de Ecc. Frat.* p. 12.

(g) *Sethus Calvis.* ad an. 1178.

Voilà donc les Picards dans ce Royaume, au même tems, que de prétendus Démons y prêchent la luxure & la NUDITE'. C'est un facheux *Synchronisme* pour ces pauvres gens, qui ont tant souffert, pour se défendre des *Doctrines des Démons*, sur le sujet du *mariage*, *des viandes* &c. & qui ne laissent pas de s'en trouver complices, pour avoir été contemporains de deux Démons incarnez, qui prêchoient l'Adamisme.

Autre malheureuse circonstance pour eux. Les Picards se trouvent précisément au même endroit, où les prétendus Démons avoient prêché leurs dogmes. Le *bon Curé*, qui les avoit conjurez & chassez, étoit *Curé de Wésely.* (h) (*Parochus in Wesele.*) Or l'Ile, où se trouvoient les Picards Adamites, est située dans cet endroit. C'est ce que témoigne *Lasitius.* Il raconte, (i) „ que plus de deux cens Païsans, chas-
„ sez de Tabor, se retirérent dans les Déserts, & s'arrêterent dans une
„ Ile, que fait la riviére de Lausnitz entre WE'SELY & (1) *Hradisch.*
(*Tan-*

(h) Boh. Pia. *ubi sup.*

(i) *Lasit.* ub. sup. L. II. §. 75.

(1) On m'a dit, que dans la Langue de Boheme la Lettre *h*, mise au devant de la lettre *r*, exprimoit *l'esprit âpre*, que les Grecs mettent sur la lettre *Rho.* Les Allemands mettent un *g* en la place de l'*h*; c'est ce qui fait, qu'on prononce *Grads*, ou *Gretz* en la place de *Hrad*, ou *Hradisch.*

(Tandem, fixis sedibus in Insula amnis Lusnicii, inter WESSELUM *& Hradecum.)* (a) *Balbinus*, que j'ai déja cité, place dans le même lieu les Adamites, que *Ziska* défit. On diroit qu'il y a de la fatalité. On trouve un *Wésely* partout, où se trouvent les Picards; leur Dieu *Rohan* étoit un Maréchal de *Wésely*, proche de *Koenigin-Gretz* & je ne sai, s'il n'y en a pas un autre proche de l'Ile de la Morave, où l'Evêque d'Olmutz alla les attaquer.

(a) *B. Balb.* in Not. ad Lib. IV. *Epit. Rer. Boh.* p. 464.

Ainsi nos pauvres Picards avoient leurs demeures, ou cherchoient des retraites, dans les mêmes lieux, où des Démons avoient autrefois annoncé leurs sales impietez. Les prédecesseurs de ces bonnes gens se sont malheureusement trouvez contemporains de ces malins Esprits. Ce sont de fâcheuses conjonctures pour eux. On les confond avec ces Démons, comme on les a confondus avec les Manichéens. Ils portent la peine de cette impudence infernale. C'est le sort d'un Innocent, qui a le malheur d'être en mauvaise compagnie, & qui est puni, comme complice d'un crime qu'il n'a pas commis.

C'est-là, ce me semble, l'origine de l'accusation intentée aux Picards, de s'être fait une religion de la *nudité*. Si l'on trouve néanmoins, qu'il manque encore quelque chose à l'éclaircissement de cette matiére, j'y suppléerai dans l'article suivant, lorsque je traiterai des TURLUPINS, qui étoient Vaudois, si je ne me trompe, & qui ont été accusez de la même impudence que les Picards. Mais avant que d'en venir là, j'ai envie de faire une course dans l'Antiquité, & de remonter jusqu'à la naissance de l'Adamisme. Car outre que l'objet est assez digne de notre curiosité, nous trouverons en examinant, que les anciens Adamites ne sont guéres moins fabuleux que les modernes, & qu'en general ce que l'on a dit des uns & des autres est très-suspect, très-incertain, & souvent très-faux.



SUPPLÉMENT

A LA I. PARTIE

DE LA

DISSERTATION

SUR LES

ADAMITES.



OILA ce que j'avois pensé sur les *Adamites de Boheme*, lorsque je publiai la prémiere Partie de ma Dissertation. J'ai peu de chose à y ajouter, mais j'ose dire aussi, que je n'ai rien à retracter, & que je demeure convaincu, que l'*Adamisme des Picards* est une vieille calomnie, que l'on fit revivre, lorsque les *Vaudois* commencérent à se découvrir en Boheme.

Feu M. *Lenfant*, à qui j'avois adressé cette Dissertation, & qui en parle obligeamment dans (a) son *Histoire de la Guerre des Hussites*, n'a pas jugé à propos de se determiner sur la Question si les *Picards* & les *Vaudois* sont les mêmes. *Je ne voudrois*, dit-il, *rien affirmer vû l'incertitude & l'obscurité de ces tems-là.* Pour moi, je ne balance pas; j'affirme ce que j'ai prouvé. Les *Picards* étoient *Vaudois*, & n'étoient point *Adamites*, c'est-à-dire, „ qu'ils ne se faisoient point une religion „ de la *nudité*, & qu'ils ne furent jamais coupables des impudicitez, ni „ des extravagances qu'on leur a imputées" C'est ma These, & voici les nouvelles réflexions que j'ai faites pour la confirmer.

(a) T. I. p. 35.

I. Quelques (b) Historiens disent, qu'en 1418. & au commencement des Troubles de Boheme, il vint dans ce Royaume UN PICARD, soit de nom, ou de naissance; soit seul, ou accompagné d'environ quarante autres, sans compter les femmes & les enfans. Ils firent des assemblées secrettes dans la Maison d'un certain *Zmrzlikow*. Mais, ces Assemblées étant devenues fort nombreuses, ils furent découverts & dissipez au mois de Décembre 1420. C'est ce que raconte le Jésuite *Balbin*. Il cite un Auteur, que je ne connois point, appellé *Bilejovius*, *qui*, au jugement de ce Jésuite, *a fort bien écrit l'Histoire des Picards de Boheme*. (c) (*Ut habet* BILEJOVIUS, *qui Piccardorum in Bohemia*

(b) Voyez *Boh. Balbin.* Epit. Rer. Bohemic. L. II. p. 74. *Lasitium*, Hist. MS. Frat. Bohemor. L. IV. p. 442.

(c) Ibid.

mia Historiam diligenter prosequitur. Or comme *Balbin* ne leur impute aucun des crimes, aucune des extravagances qu'*Enée Sylvius* leur attribuë, il est bien naturel d'en conclurre, que *Bilejovius* ne l'a pas fait. Je ne croi pas que *Balbin* fût d'humeur à les épargner.

II. Les *Picards* sont à Prague dès l'année 1418. Ils ne sont découverts & dissipez qu'à la fin de l'année 1420. C'est une preuve invincible, que ces gens ne faisoient pas profession de la *nudité* dont on les accuse. Autrement ils n'auroient pas subsisté un jour à Prague.

III. *Theobalde*, ou *Thibaud* raconte (1), „ que la semaine sainte de „ l'année 1421. on eut avis à Prague, qu'il étoit venu de France un „ nommé PICARD, qui enseignoit diverses Hérésies, & qui s'étoit „ déja formé une secte nombreuse. Que leur principal Prêtre se nom- „ moit (2) MARTIN DE MORAVET". Entre les Hérésies de cette Secte il y a celles-ci, *Que le Mari & la Femme ne peuvent se refuser en aucun tems, ni en aucun lieu, non pas même dans un Temple, la bienveillance qu'ils se doivent. Qu'il est indifférent d'aller nud, ou vêtu: Que le commerce d'un Pére avec sa Fille, d'une Mére avec son Fils, n'a rien d'infame, & n'est pas même un péché.*

Dès que nous connoîtrons ce *Martin*, ce Chef de la Secte *Picarde*, nous serons convaincus que ces accusations sont fausses, & que les *Picards* ne sont autre chose que les *Vaudois*. Nous avons un (a) *Journal de la Guerre des Hussites*, écrit par un *Chancelier de la nouvelle Prague* sous *Wenceslas*, nommé *Laurens de Byzin.* C'est au savant M. de LUDEWIG, Professeur en Droit dans l'Université de *Hall*, que nous sommes redevables de cette Pièce, & c'est là que nous apprenons, qu'au commencement de 1420. QUELQUES PRETRES TABORITES (3), SACERDOTES QUIDAM TABORIENSES, débitérent de nouvelles Explications des Prophéties, & annoncérent un avénement prochain du Fils de Dieu, pour détruire ses Ennemis, & pour purifier son Eglise (4). „ Le principal Auteur de cette Doctrine, dit „ *Laurens de Byzin* dans son Journal, étoit un jeune Prêtre de *Mora-* „ *vie*, fort bel Esprit, & d'une prodigieuse Mémoire. Il se nom- „ moit

(a) *Diarium de Bello Hussitico.*

(1) Voyez l'*Hist. de la Guer. des Hussit.* p. 84. 85. *Dissertat. sur les Adamit.* p. 317. 318.

(2) M. *Lenfant* l'appelle ainsi. Je l'ai nommé *Moravetius*, mais M. *Lenfant* a eu raison de dire *de Moravet*, car il étoit de *Moravie*, & apparemment d'un lieu nommé *Moravetz*. On trouve en *Moravie* deux endroits nommez de la sorte.

(3) Voyez ce que M. *Lenfant* rapporte de cette Doctrine, *Guer. des Hussit.* p. 137. & suiv. Le Journal en parle p. 158. & p. 203. & suiv. C'est une matiére que j'éclaircirai dans un *Supplément à l'Histoire de la Guerre des Hussites*, qui est tout prêt.

(4) Diar. p. 203. *Quorum* (Articulorum) *principalis Auctor, publicator & defensor fuit quidam juvenis Presbyter de Moravia, elegantis ingenii, & supra modum magnæ memoriæ, nomine* MARTINUS, *dictus* LOQUIS *à* LOQUENDO, *quia non Doctorum, sed quæ sua erant intrepide loquebatur. Cujus principales Adjutores fuerunt Joannes* OILCZIN, MARKOLDUS *Baccalaureus in Artibus*, CORANDA *& cæteri prius nominati Taboritarum Presbyteri.*

„ moit MARTIN, & fut ſurnommé LOQUIS, parce qu'il prêchoit „ avec une hardieſſe étonnante ſes propres penſées, & non celles des „ Saints Docteurs. Ses principaux Aſſociez furent JEAN OILC- „ ZIN, le Bachelier MARKOLD, CORANDA ET LES AUTRES „ PRETRES TABORITES, QUI ONT E'TE' NOMMEZ CI- „ DESSUS.

Martin de Moravet, ou *Martin de Moravie*, ſurnommé *Loquis*, le PRINCIPAL PRETRE DES PICARDS, eſt donc un *Prêtre* TABORITE, un Collégue du fameux *Wenceſlas Coranda*, qui fit tant de bruit dans ce Parti, & qui, avant & depuis la mort de *Ziska*, fut à la tête des affaires: de là je tire ces deux conſéquences: La premiére, qu'au fond les *Picards* ſont *Taborites*; La ſeconde que les accuſations d'*Inceſtes*, & de *nudité* intentées aux *Picards* ſont de pures calomnies, car tout le monde convient à préſent que les *Taborites* n'en furent jamais coupables. Peut-on ſeulement ſoupçonner *Coranda* d'avoir été le Collégue du Chef de la Secte des *Picards*, ſi les Picards ont été ce que l'on nous dit?

IV. Les Etats confédérez de Boheme, étant aſſemblez à *Czazlawie* (1) au commencement de l'année 1421. envoyérent à un *Prince Voiſin*, à la Nobleſſe & aux Villes de *Luſace*, un Mémoire contenant leurs Griefs, & les raiſons qu'ils avoient d'exclurre *Sigismond* de la ſucceſſion à la Couronne. L'Article XII. porte, „ Que ce Prince a diffamé le Royau- „ me de Boheme par des libelles calomnieux, publiez & diſperſez de „ toutes parts, dans leſquels on dit fauſſement, & ſans reſpect pour la „ Pudeur, *qu'en Boheme le Frére commerce avec ſa Sœur, le Fils avec* „ *ſa Mére, que les hommes commettent entre eux l'abomination de Sodo-* „ *me, & d'autres choſes, que l'on ne peut ni dire, ni penſer ſans hor-* „ *reur*, injure, que la Nation ne peut ni ne doit ſouffrir, & qui a „ ſoulevé toute la Terre contre elle". Cela n'étoit pas vrai ni des *Huſſites*, ni des *Taborites*: Mais ſi cela eût été vrai des *Picards*, les Etats pouvoient-ils ſe diſpenſer de dire pour leur propre honneur, & pour leur juſtification, qu'à la verité il s'étoit gliſſé en Boheme une Secte deteſtable, qui commettoit ces infamies, mais que, bien loin de la tolérer, ils la pourſuivoient partout à feu & à ſang?

V. J'ai parlé de *Martin de Moravet*, ſurnommé *Loquis*: Il étoit le Principal Prêtre des *Picards*. Il fut pris avec un autre Prêtre, & envoyé

(1) L'Acte que je cite eſt daté de l'année 1421. *le Samedi après la S. Marcel*, qui eſt le 16. de Janvier: Voyez l'*Appendix Documentorum*, qui eſt après le Traité de Goldaſt, *de Juribus Regni Bohemiæ*, avec les notes de *Schminckius* Tom. II. p. 119. Le Prince à qui les Etats écrivent n'eſt pas nommé. Il paroît ſeulement que les Bohemiens prétendoient qu'il relevoit de la Couronne de Boheme. J'ai ſoupçonné que ce pourroit être l'*Electeur de Brandebourg*, non que l'Electorat relevât de la Boheme, mais *Charles IV.* l'avoit mis dans ſa Maiſon & uni par là à la Couronne. De là les grandes plaintes que les Etats faiſoient contre *Sigismond* d'avoir vendu & aliéné cet Etat.

voyé à *Conrad*, Archevêque de Prague, qui, après les avoir gardez dans un cachot pendant plusieurs mois, les fit jetter tous deux dans un tonneau de poix ardente. Quel étoit leur crime? Est-ce pour avoir prêché les Incestes, la Nudité, les profanes accouplemens jusques dans les Temples? Point du tout. C'est pour avoir soûtenu jusqu'à la mort, & sans avoir jamais voulu se retracter (a), *Que le corps de J. Christ n'est qu'au Ciel, parce que J. Christ n'a qu'un seul corps*: *Qu'il ne faut point se mettre à genoux devant la Créature*, c'est-à-dire, devant le Pain de l'Eucharistie. C'est là le crime du Chef de la Secte des Picards; s'il y en avoit eu d'autres plus capitaux, plus plausibles & plus propres à autoriser un supplice si barbare, les Historiens *Catholiques* & *Calixtins* ne l'auroient-ils pas dit?

(a) Voyez *Guer. des Hussit.* p. 168.

VI. J'ai (b) raconté après *Théobalde*, & les Manuscrits de *Konigin-Gretz* & de *Crumlowits*, alléguez par *Balbin*, qu'on accuse les *Picards* de s'être fait UN DIEU *d'un Maréchal de Village*, nommé ROHAN. Cela est si impertinent & si ridicule, que M. *Lenfant* a été obligé d'avouer (c), *qu'il ne trouve aucune vraisemblance à ce fait*. Il a donc soupçonné qu'il y a faute dans les Auteurs, *& qu'au lieu de* DEUM, DIEU, *il faut lire* DUCEM, CHEF. J'admettrois de bon cœur sa conjecture, si elle pouvoit être admise, quoique je ne fasse aucun cas du témoignage de ses Historiens. Mais il n'y a pas moyen de sauver leur bonne foi par cet expédient. Ils disent un DIEU, & non un CHEF; & c'est si bien un DIEU, que, s'il en faut croire ces mêmes Historiens, les pauvres *Picards* l'invoquoient dans les flammes, & lui adressoient cette priére, SEIGNEUR, *fortifiez notre foi*. D'ailleurs ils n'avoient pas seulement un DIEU, un JESUS: Ils avoient aussi une MARIE, MERE DE DIEU: *Ils adoroient l'un & l'autre*, & forçoient leurs prisonniers à les adorer, ou les tuoient inhumainement en cas de refus. C'est ce que disent les Historiens que j'ai alléguez.

(b) Voyez la I. Partie de ma Dissertat. p. 320. 321.

(c) ub. sup. p. 84.

VII. Mais n'y-a-t-il rien, qui ait donné lieu à des accusations si malignes, si bisarres, si folles? Car enfin, si elles ne sont pas véritables, il faut au moins qu'elles ayent eu quelque prétexte. On n'invente pas tout. Un Lecteur, qui a de l'équité, ne peut concevoir que la malice humaine puisse accuser des innocens de crimes énormes, d'une Religion extravagante s'il n'y a quelque fondement. C'est ainsi que j'en jugeois moi-même autrefois; mais je me suis bientôt détrompé. Les Moines, les Inquisiteurs mentent, calomnient sans conscience, & sans pudeur. Et pourquoi ne le feroient-ils pas, si un Concile entier, si le fameux Concile de Constance l'a bien fait? Ce Concile n'eut-il pas la foiblesse, ou la malice de publier (1), „ que

(1) *Qualiter Wiclephitæ, seu Hussitæ, de vespere post cœnam inebriati, Sacramento corporis & sanguinis Domini a suis communicantur Sacerdotibus. Quocunque tempore, etiam nocturno, populus utriusque sexus affectaret ipsum Sacramentum; quodque conventicula in cellariis, & aliis locis occultis facientes, post Sacramenti venerabilis communionem, multas exercent abominationes & deordinationes.* In Diar. Byzynii. p. 129.

„ que les Prêtres *Hussites*, ou *Wicléphites*, distribuoient le soir, après „ souper, le corps & le sang du Seigneur, lorsque tous étoient yvres „ & les Prêtres & le Peuple: Qu'ils s'assembloient la nuit dans des caves, & qu'après avoir communié les hommes & les femmes ils commettoient ensemble toute sorte d'abominations ". Qu'on cherche tant qu'on voudra, on ne sauroit trouver l'origine de ces accusations que dans une malice desespérée.

J'ai pourtant découvert celle de l'*Adamisme*, qui fut imputé aux Picards du XV. Siécle (a). „ *Pontanus* raconte, qu'en l'année 1176. „ il vint en Boheme DEUX DEMONS, REVETUS D'UNE „ FORME HUMAINE, qui prêchoient; qu'on pouvoit commettre „ impunément toute sorte de péchez, & que ceux, qui, à l'exemple „ d'*Adam* & d'*Eve*, alloient tout nuds, & qui s'abandonnoient à la „ Luxure, faisoient fort bien ". Cela fait voir, que l'accusation de *nudité* & *d'impudicité*, n'étoit qu'une vieille calomnie, repandue en Boheme deux ou trois Siécles avant les nouveaux *Picards*. Or contre qui fut-elle inventée? C'est évidemment contre les *Vaudois*, qui passérent en Boheme cette année-là, comme (b) je l'ai prouvé, & comme *Hagec* le témoigne (c). *Hagec*, dit M. *Lenfant*, *fait venir les* PICARDS *en Boheme en* 1176. *la même année que les* VAUDOIS. Ces *Vaudois*, ces *Picards* reparoissent en Boheme en 1420. ou 1421. Alors on renouvelle contre eux l'ancienne calomnie inventée contre leurs prédecesseurs. On fait revenir sur la Scène ces *Demons* incarnez du XII. Siécle. (d) „ Les Docteurs de Prague, *dit Théobalde*, firent publier „ dans toutes les Chaires, qu'on eût à se bien garder de CES DE„ MONS CACHEZ SOUS UNE FIGURE HUMAINE. Voilà l'origine de l'*Adamisme*, qui fut imputé aux *Picards* du XV. Siécle. Elle me paroît si simple & si naturelle, qu'elle me force à y aquiescer.

On m'objectera, que je confonds *les Picards* avec les *Vaudois*, & que M. *Lenfant* dit dans un endroit (e), *qu'en confrontant toutes les Rélations, le plus sûr est de ne point confondre les Vaudois, ni les Taborites avec les Picards.* Laissons à part les *Taborites*, dont je parlerai tout à l'heure, & ne considerons que les *Vaudois* & les *Picards*. Il est certain, que les Auteurs Protestans les confondent: mais les Catholiques le font aussi (f), *Schlecta* l'a fait: *Hagec* l'a fait. *Il est clair* (g), dit M. Lenfant, *que Hagec les a confondus*; *Dubravius* l'a fait. Le même Historien ajoute, (h) que *Dubravius fait descendre les Picards des Vaudois en droite ligne dans un endroit de son Histoire de Boheme*, *mais dans un autre endroit*, poursuit M. Lenfant, *il en fait des Adamites.* Cela ne doit pas surprendre. Il marche sur les traces des autres Historiens, qui avoient converti en *Adamites*, les *Vaudois* du XII. Siécle. Pourquoi les nouveaux *Picards* ne seroient-ils pas ce qu'avoient été leurs Péres?

Cependant, pour montrer, qu'on ne doit pas confondre les *Vaudois*

(a) Voyez la I. Part. de la Dissert. p. 337.

(b) Ibid.

(c) ub. sup. p. 89.

(d) *Theob.* De Bello Hussit. Cap. XLIV.

(e) ub. sup. p. 86.

(f) Voyez *Guer. des Hussit.* p. 80. & 81.

(g) Ibid. p. 81.

(h) Ibid. p. 82.

dois avec les *Picards*, M. *Lenfant* allégue deux raiſons. (a) *La prémié-re, que les Huſſites n'eurent jamais honte de devoir leur origine aux Vaudois, au lieu que, comme on vient de le voir, ils pourſuivirent vigoureuſement les Picards.* Je ne ſuis point perſuadé du Principe de ce raiſonnement. *Les Huſſites*, je dis les *Calixtins*, ceux qui perſécutérent les *Picards*, ne venoient point des *Vaudois*, & quand ils en ſeroient deſcendus ils n'avoient garde de l'avouer, parce qu'ils ſe ſeroient expoſez à toute la rigueur des Loix faites contre les *Vaudois*. *Les Fréres de l'Union de Boheme*, qui certainement tenoient leur Doctrine des *Vaudois*, craignirent eux-mêmes de l'avouer par la raiſon, que je viens de dire. C'eſt ce que je montrerai dans leur Hiſtoire. Que ſi par les *Huſſites* M. *Lenfant* a entendu les *Taborites*, je conviens que leur Doctrine étoit *Vaudoiſe*, mais il ne paroît pas qu'ils l'avoüaſſent dans les commencemens, ni qu'ils ſe reconnuſſent pour Diſciples des *Vaudois*. Cela ſeul auroit ſuffi pour les perdre.

(a) ub. ſup. p. 85.

(b) *La ſeconde raiſon* de M. *Lenfant*, *c'eſt la ſéverité de* Ziska *contre les Picards, qui, de l'aveu de tous les Hiſtoriens, les pourſuivit ſans miſericorde par le fer & par le feu. Si donc les Taborites & les Picards avoient été les mêmes gens, c'eût été à* Ziska *une conduite tout-à-fait contradictoire, puiſqu'il étoit l'Auteur du Taboriſme, comme on le verra dans ſon lieu.*

(b) Ibid.

J'avois bien prévû la difficulté, & j'y ai répondu (c) dans ma Diſſertation. Mais M. *Lenfant* y a répondu lui-même dans ces paroles de l'Auteur anonyme des perſécutions de l'Egliſe de Boheme (d). „ *Il* „ *ſe mêloit* parmi eux (parmi les Huſſites en général) des Perſonnages „ maſquez, qui pour avancer les intérêts du Pape & de l'Empereur, „ fomentoient la Diviſion, & animoient le Peuple contre les Partiſans „ de la pure Religion, LEUR DONNANT LE NOM ODIEUX „ DE PICARDS. *Or ils donnoient le nom de* PICARDS *aux* „ VAUDOIS, qui, chaſſez de France depuis quelque tems, s'étoient „ arrêtez en Autriche, & étoient déja connus ſous le titre des plus in„ fames Hérétiques. Ainſi tout ſe paſſoit tumultueuſement ". *Il s'en trouva même, qui prirent tant d'aſcendant ſur Ziska, Chef des Taborites, qu'ils l'engagérent à prendre le Parti des Calixtins, & à perſécuter par le fer & par le feu les Picards tout de même que les Papiſtes.*

(c) Voyez les p. 325. & 326.

(d) ub. ſup. p. 84.

Au reſte je n'ai pas prétendu confondre les *Taborites* & les *Picards*, mais les *Picards* & les *Vaudois*; car je conviens avec M. *Lenfant* qu'il y eut au commencement de la différence, entre les *Picards* & les *Taborites*, mais c'eſt parce qu'il y avoit dans ce tems-là quelque différence entre les *Taborites* & les *Vaudois*: Et la voici cette différence eſſentielle.

Les Diſciples de *Jean Hus* ſe partagérent en *Taborites* & *Calixtins*, quoique les premiers *Taborites*, c'eſt-à-dire, ceux qui les premiers allérent faire le Service Divin à *Tabor*, fuſſent purement Calixtins, comme on le voit dans (e) le Journal de *Byzynius*. Mais ils ne furent pas long-

(e) Diarium. p. 187.

longtems unanimes. Cependant les *Calixtins* & les *Taborites* en général, gardérent au commencement l'opinion de *Jean Hus* touchant la présence réelle. C'est ce que j'apperçoi dans le même Journal (a). „ Les „ Taborites, dit l'*Auteur*, prononçoient à haute voix, & en Langue „ vulgaire, les paroles de la Consécration, afin que le Peuple sût, „ que le Prêtre avoit consacré, & qu'il ne doutât pas, que ce qu'il „ prenoit ne fût LE VRAI CORPS ET LE PRECIEUX SANG „ DE J. CHRIST", (*Et in sumendo esse verum corpus Christi, & ejus pretiosum sanguinem, non vacillent.*) Le même Historien, rapportant la Doctrine des *Taborites*, témoigne bien qu'ils disoient (b) „ que „ le Sacrement de l'Eucharistie doit *se faire*, (c'est-à-dire *se consacrer*) „ à haute voix, à cause des Assistans; qu'on ne doit point l'élever, „ ni le garder pour le lendemain", mais il ne leur reproche point d'enseigner, que le Sacrement n'est pas le vrai corps de J. Christ. Entre les XIV. Erreurs, qu'il leur attribuë, on ne trouve point celle de nier la présence réelle, quoique l'Auteur, qui étoit *Calixtin* zélé, crût cette présence, comme tous ceux de sa Secte. Si les *Taborites* ruïnoient les *Autels*, ce n'est pas que dans ce tems-là ils crussent que le Corps de J. Christ n'est pas présent réellement dans l'Eucharistie: C'est à cause que ces Autels avoient été profanez par la Simonie; c'est parce que la plûpart n'étoient pas consacrez en l'honneur de Dieu, mais en l'honneur de quelque Saint. (c) *Cum non gratis, pro Deo, sed pro Mammona iniquitatis, & non ad Dei, sed ad honorem alicujus Sancti Simoniacè consecrata sunt.* En un mot la cérémonie, si usitée parmi les premiers *Taborites*, de porter l'Eucharistie en Procession, & de faire marcher devant elle un homme (1), avec une petite cloche, est une preuve évidente, qu'ils croyoient la présence réelle du corps & du sang de J. Christ.

(a) Diarium. p. 195.

(b) Ibid. p. 192.

(c) Ibid. p. 197.

Voilà donc en quoi les premiers *Taborites* furent essentiellement distinguez des *Picards.* Voilà pourquoi *Ziska* persécutoit ces derniers par le fer & par le feu; sans compter les faux crimes & les fausses Hérésies, qu'on leur imputoit. Voilà pourquoi *Conrad* fit brûler *Martin Loquis* le principal Prêtre de la Secte *Picarde.* C'étoit là (2) l'Hérésie capitale de cette Secte, & ce qui la distinguoit alors des *Taborites.* Quand il est dit dans le Manuscrit de Breslau (d), *qu'il y avoit des Picards parmi les Taborites* de Prague, cela veut dire, que parmi ces *Taborites* il y en avoit, qui ne croyoient pas la présence réelle. Les choses changérent dans la suite, après la mort de *Ziska*; la Transubstantiation, ou la présence réelle ne furent plus des Dogmes *Taborites.* Ceux-ci

(d) *Guer. des Hussit.* p. 141.

(1) On voit cela dans le Journal de *Byzynius*, où les Taborites, qui accoururent à la défense des Forts, construits par *Ziska*, lorsque *Sigismond* assiegeoit Prague, avoient à leur tête un Prêtre, qui portoit l'Eucharistie; L'Auteur dit que les Assiegeans s'enfuirent, *viso Sacramento & audito campanulæ sono.* Diar. De Bel. Hussit. p. 172.

(2) Voyez ce qu'en dit *Dubravius*, L. XXVI. p. 216. 217.

ci devinrent tout-à-fait *Picards*, tout-à-fait *Vaudois*. Je conclus donc 1. que les *Picards* n'étoient autre chose que des *Vaudois*. 2. Que du tems de *Ziska* il y eut effectivement de la difference entre les *Picards* & les *Taborites*, parce que ceux-ci n'avoient pas encore adopté la grande Héréfie des *Picards*, qui étoit de nier la préfence réelle.

Comme je fuis perfuadé, que l'*Adamifme*, ou *la Nudité réligieufe*, eft une folie, dont aucune Secte Chrétienne ne fut jamais capable, quelcun m'a objecté certains *Anabaptiftes d'Amfterdam*, qui s'étant mis *tout nuds*, & ayant l'épée à la main, coururent une nuit par la Ville, dénonçant aux Habitans les Jugemens de Dieu, qui alloient fondre fur eux. Je réponds à cette objection, que je n'ai jamais nié qu'il n'y eût des foux, des Fanatiques, des furieux capables des plus grandes extravagances. Je n'ai pas oublié, que, du tems de notre Seigneur, il y avoit un (a) *Poffédé*, ou *deux Poffédez*, qui avoient choifi les fépulchres pour leur demeure, & qui étoient *tout nuds*. Je ne ferois point furpris qu'il s'en fût trouvé de pareils en Boheme. Mais je nie, qu'il y ait jamais eu aucune Secte Chrétienne, qui ait fait profeffion de *Nudité*, & qui ait affecté de faire le Service Divin dans cet état. Je foûtiens, que les *Picards* en particulier n'ont point été coupables de cette impudente folie; Que les témoignages des Auteurs, qui les en accufent, ne valent rien; Que cette Secte ou cette Société n'étoit point une Société de Foux; Et qu'au fond les Dogmes des *Picards* n'étoient que les Dogmes des *Vaudois*, qui ne furent jamais Adamites.

(a) *Luc* VIII. 27.

M. *Lenfant* paroît faire quelque fond fur le témoignage d'*Enée Sylvius*. J'ai rapporté ce que le célèbre (b) *Craton*, qui étoit *Bohemien* & qui fut Medecin de l'Empereur *Maximilien I.* a jugé de fon Hiftoire de Boheme. Il ne l'eftimoit pas. Mais quand il s'agit d'Hérétiques, *Enée Sylvius* n'eft pas un Auteur fort digne de foi; en voici une bonne preuve. Il avoit été à *Tabor*, & dans la Rélation, qu'il fit au Cardinal *Carvajal* de ce qu'il y avoit vû, il ofa dire à ce Prélat (c), „ que „ les Taborites regardent *Ziska* COMME UN DIEU: Que ces gens, „ qui ont en abomination les Peintures, ADORENT SON IMAGE, „ (RELIGIOSE COLUNT) & rendent à ce Général un honneur, „ qu'ils refufent à J. Chrift ". Peut-on mentir plus impudemment? Quoi, les *Taborites* rendoient UN CULTE RELIGIEUX à l'Image de *Ziska*, parce qu'il y avoit à une Porte, ou à la porte de leur Ville, *un bouclier*, fur lequel l'Image de *Ziska* étoit peinte? *Enée Sylvius* pouvoit bien dire auffi & avec autant de fondement, que les *Taborites* étoient *Adamites* fur le chapitre de la Nudité, parce qu'il en trouva plufieurs, qui *étoient nuds, & en chemife, quoi qu'il fit fort froid, & qu'il plût beaucoup, quand il arriva à Tabor.*

(b) Differtat. p. 310. 311.

(c) *Æn. Sylv.* Ep. CXXXIX.

Je perfifte donc dans mon fentiment, c'eft que l'*Adamifme* de Boheme eft une pure fiction, & je croi l'avoir fuffifamment démontré. Je n'ai après cela que deux Remarques à ajoûter; La prémiere eft *Philologique*. J'ai parlé du Proverbe de l'Empereur *Julien* (d), PLUS

(d) Differt. ub. fup. p. 336.

NUD QUE LES LYS. J'en ai depuis obſervé un autre, qui ſe trouve dans (a) la Verſion des LXX. On lit dans cette Verſion, que l'yvrogne ſe ruïnera tellement, & deviendra ſi pauvre, *qu'il ira plus nud qu'un pilon.* Γυμνότερος ὑπέρου. M. *Cotelier* a fait une note ſur ce paſſage, qui eſt allégué dans (b) *les Conſtitutions Apoſtoliques.* Il ne s'accommode pas de cette leçon, qui n'a pourtant rien de choquant. Car qu'y a-t-il de plus *nud qu'un Pilon*, que l'on frotte continuellement, & qui s'uſe par le frottement de la main? M. *Cotelier* cite *Iſidore de Peluſe*, qui a crû qu'il falloit lire ὑπερῴου, ce qui feroit auſſi un fort bon ſens, ſi, par ὑπέρῳον, on entendoit, non *une chambre haute*, mais *le toit* d'une maiſon, qui n'eſt couvert que du Ciel. Cependant l'Auteur ſe détermine pour une autre leçon, qui n'eſt que conjecture, & qui, ce me ſemble, eſt d'un froid à glacer. Cette leçon eſt, περιπατήσεις γυμνότερος ὑπὲρ ὃ ἔι. *Vous irez plus nud que vous n'étiez.*

(a) *Prov.* XXIII. 31.

(b) *Conſtit. Ap.* L. II. 4.

Ma ſeconde Remarque roule ſur l'explication, qu'on peut donner à ce mot des femmes *Picardes*, qu'*Ulrich de Roſemberg* fit brûler (c). *Quiconque porte des haut de chauſſes*, (femoralia) *n'eſt pas libre.* Comme rien ne paroît plus inſenſé qu'un pareil mot, & que les *Picards* n'étoient point des foux, je n'ai pas douté que *Roſemberg*, qui le rapporta à *Enée Sylvius*, n'en ait impoſé à ces femmes. Mais un (d) Savant de mes amis a trouvé un ſens raiſonnable dans ce mot, qui m'a paru ſi ridicule. Il a donc remarqué, qu'il étoit défendu aux Moines, par leur Règle, d'être ſans une eſpèce de *brayes*, que les Capucins appellent *Mutandes.* (e) *Habeant Fratres unicam tunicam cum caputio, & aliam ſine caputio, ſi neceſſe fuerit, & cingulum, & braccas.* Or l'uſage de ces *brayes*, ſelon notre Savant, étoit de tenir immobiles, les parties du corps, qui ſont propres à l'Homme, de ſorte que quelque mouvement, que les Moines ſe donnaſſent, elles ne ſouffriſſent aucune agitation. On devine bien pourquoi, & ce pourquoi donna lieu à l'Auteur du *Speculum ſtultorum* de dire, que les Moines de *Citeaux*, qui ne ſe piquoient pas autrement de garder leurs vœux, devoient, ou s'aſſujettir à porter des brayes, ou payer les Dixmes, comme étant déchus des Immunitez Monaſtiques.

(c) *Diſſert.* ub. ſup. p. 312.

(d) M *Le Duchat.*

(e) Regul. Franciſ. Cap. III.

(f) *Aut decimas ſolvant, aut braccis lege perenni,*
Quamvis inviti, poſteriora tegant.

(f) *Specul. Stultor.* p. 39. Edit de 1662.

L'Auteur explique, dans les vers ſuivans, pourquoi il veut, qu'on impoſe ce joug à ces Moines, & inſinuë en même tems à quel uſage les *brayes* étoient deſtinées.

Neſcia braccarum genitalia membra deorſum.
Nocte dieque ſimul libera ſemper erunt.

Cette obſervation découvre en quel ſens les *Picardes* pouvoient dire, que

qui-

quiconque porte des brayes n'est pas libre. C'est un mot énigmatique, qui veut dire, que les Moines, désignez par *des gens qui portent des brayes*, s'engageant au Célibat par un vœu solemnel, ils renonçoient à la *liberté*, qu'ont tous les hommes de se marier, & s'imposoient volontairement un joug, qu'on les accuse d'avoir mal porté.

Cette explication du mot des *Picardes* est assurément fort ingénieuse. Cependant elle n'est pas sans difficulté. En effet il semble, que *les brayes*, ou *calleçons*, ont été donnez aux Moines, non comme un préservatif contre l'Incontinence, mais comme une commodité. Cela paroit 1. par la Règle de S. *Benoît*, qui permet aux Moines d'avoir des brayes en voyage. (a) *Femoralia hi, qui in via diriguntur, de vestiariis accipiant, qui revertentes lota ibi restituant.* C'est donc une commodité, que la Règle permet aux Moines, lorsqu'ils voyagent, mais qu'elle semble leur défendre, quand ils résident dans leurs Maisons. 2. Cela paroît encore par la Régle de Cîteaux (1). Ce fut en 1089. que quelques Moines de S. *Benoît*, ayant à leur tête *Robert*, qui fut leur *Abbé*, se retirerent dans un lieu inculte & sauvage, nommé *Cistercium*, où ils s'établirent à part, dans la vuë d'introduire parmi eux une Réforme, qui étoit devenuë fort nécessaire. Entre les choses qu'ils jugérent à propos de retrancher il y a diverses commoditez, & en particulier les *Capuces & les brayes. Caputia quoque & femoralia.* Ils auroient agi directement contre leur intention, si l'usage des *brayes* eût été de préserver les Moines contre les tentations de l'Incontinence. Ainsi ce que le *Speculum stultorum* dit touchant les Moines de *Cîteaux*, qui n'en portoient point, parce que leur Règle les avoit abolies par austérité, pourroit bien n'être qu'une raillerie sur l'usage particulier de ces Moines, chez qui une pratique, introduite d'abord par un esprit de mortification, sembloit être devenuë une occasion d'Incontinence.

(a) *Regul. Benedict.* Cap. LV.

Je laisse au Lecteur à juger de ces Observations; j'admettrai de bon cœur tous les sens raisonnables, qu'on pourra donner au mot des femmes *Picardes*. Mais, si l'on n'en trouve point, je m'en tiens à ce que j'ai dit, c'est que *Rosemberg*, qui les fit brûler, n'est pas un témoin suffisant pour persuader à un Lecteur équitable, que des Personnes, dont on doit admirer la Constance & la Foi, ayent porté l'impudence & la folie, jusqu'à soûtenir, que *la Liberté* consiste à braver la Pudeur.

Voilà tout ce que j'ai à ajouter à la prémiere Partie de ma Dissertation sur les ADAMITES. Le Lecteur verra dans la seconde que les anciens *Adamites* sont aussi fabuleux que les modernes.

A Berlin le 1. de Mars 1730.

(1) Apud *Hospinian.* De Orig. Monach. L. V. 9. p. 312. Voyez aussi les *Centuriateurs*, Cent. XII. Cap. VI. p. 933. 1098. C'est dans ces Auteurs qu'*Hospinien* semble avoir pris ce qu'il dit de l'Ordre de *Cîteaux*.

Fin du SUPPLEMENT *à la I. Partie de la* DISSERTATION *sur les* ADAMITES.

DISSERTATION

SUR LES

ADAMITES.

SECONDE PARTIE.



J'Ai promis 1. de faire l'Hiſtoire de l'Adamisme; de le prendre à ſon origine, & de le ſuivre juſqu'à ſon extinction en Bohême. 2. Je dois montrer enſuite, que les Adamites de Bohême n'étoient au fond que des Vaudois. 3. Enfin je me ſuis engagé à corriger ce que feu M. *Bayle* a dit trop légérement, & qu'un Auteur, qui a de l'eſprit, mais qui n'a pas aſſez d'exactitude & de circonſpection, a copié ſans examen. C'eſt que *les Chrétiens ont moins reſpecté la Pudeur que les Payens ne l'avoient fait.*

Les anciens Adamites ſont de plus d'une eſpèce. Les uns ſont Hérétiques, les autres ont paſſé pour de grands Saints. Nous allons les conſidérer tous, en ſuivant l'ordre des tems où ils ont parû.

Premiers Adamites. Les *Simoniens* ou les *Gnoſtiques.*

I. Il faut commencer par Simon *le Magicien*, qui paſſe, non ſeulement pour (1) le Chef des différentes Sectes, auxquelles on a donné le nom de Gnostiques, mais en général pour (2) le *Patriarche* de tous les Hérétiques.

Je me trouve arrêté dès le commencement de ma carriére: J'ai des ſcrupules ſur le ſujet de ce *Simon*, que je n'oſe preſque découvrir. Quelle audace! de s'élever contre la Tradition Univerſelle de l'Egliſe; d'accuſer d'erreur toute la vénérable Antiquité! Je la reſpecte comme les autres, & ne demande que la permiſſion d'expoſer mes ſcrupules.

Examen de la Queſtion, Si *Simon le Magicien* a été l'Héréſiarque *Simon.* Raiſons d'en douter. L'Hiſtoire de *Simon* eſt pleine de fauſſetez.

Je ne doute point, qu'il n'y ait eu un fameux Héréſiarque, nommé Simon, mais je doute que ce ſoit le *Magicien*, dont il eſt parlé dans les Actes, & je ſoupçonne fort que l'équivoque du nom en a impoſé à la plûpart des Péres, ſurtout aux *Grecs* & aux *Latins.* L'Hiſtoire, qu'ils nous font de ce *Simon*, eſt pleine de fauſſetez manifeſtes, de contradictions, de fables puériles. St. *Epiphane* débute par nous dire (3), „ qu'il prêchoit aux *Samaritains*, qu'il étoit la Gran-

(1) Τῶν Γνωςικῶν καλȣμένων ἡ ἀρχή. Epiph. Hær. XXI. 4. Οἱ ἀπὸ Σίμωνος Γνωςικȣ̀ς ἑαυτοὺς προσηγόρευσαν. Theodoret. in I. Tim. VI. p. 490.

(2) Πάσης μὲν ȣ̓͂ν ἀρχηγος, αἱρέσεως πρῶτον γένεσθαι τὸν Σίμωνα προειλήφαμεν. Euſeb. H. E. L. II. 13. Iren. L. I. 30.

(3) Ἔλεγεν ἑαυτὸν εἶναι τὴν μεγάλην δύναμιν τοῦ θεοῦ .. τὸν πατέρα δὲ ἔλεγεν ἑαυτὸν τοῖς Σαμαρείταις: Ιȣδαίοις δὲ ἔλεγεν ἑαυτὸν τὸν ὑιον. Epiph. ub. ſup. §. 1.

„ GRANDE VERTU DE DIEU, laquelle étoit descenduë du Ciel:
„ Que chez les mêmes Samaritains il se vantoit d'être Dieu le Père:
„ & chez les Juifs, d'être le Fils de Dieu.

Tout ce que je puis imaginer pour la justification de S. *Epiphane*, c'est qu'il a mieux aimé suivre quelqu'Auteur Apocryphe que S. *Luc*. Car, pour cet Evangéliste, il dit simplement (1), que *Simon* se vantoit *d'être quelque grand Personnage*. C'étoit le Peuple de *Samarie*, qui, enchanté par ses prestiges, l'appelloit la *Grande Vertu de Dieu*, ce qui ne veut dire autre chose, qu'un homme envôyé de la part de Dieu, & revêtu d'une puissance toute extraordinaire, toute miraculeuse. Le reste du récit de S. *Epiphane*, est plein de contradiction. Comment *Simon* pouvoit-il dire à la fois, & dans la même Ville, qu'il étoit DIEU LE PERE, & LA GRANDE VERTU DE DIEU? Le titre de VERTU ne peut désigner tout au plus qu'une des Puissances Célestes, & LA GRANDE VERTU DE DIEU ne sauroit signifier que la prémiere de ces Puissances. Je ne pense pas d'ailleurs, qu'un homme, qui se seroit vanté d'être *Dieu le Père*, eût été l'admiration d'une Ville, où l'on connoissoit fort bien le vrai Dieu, & où il n'y avoit peut-être guéres moins de Savans qu'à Jerusalem. Un si grand blasphême ne seroit point demeuré impuni à *Samarie*.

Je n'examine point après cela, comment *Simon*, qui devoit être un fort habile Imposteur, pouvoit être assez fou, pour aller prêcher aux Juifs, qu'il étoit *le Fils de Dieu*, & par conséquent le *Messie*. Eût-il été cent fois plus *la Grande Vertu de Dieu*, les Juifs l'auroient mis en pièces, si, tout Samaritain qu'il étoit, il eût osé se vanter d'être leur *Messie*: Un Samaritain, le Messie des Juifs? Il n'y a point de blasphême qu'ils eussent puni avec plus de rigueur. J'ai regret de trouver dans S. *Epiphane*, & à la tête de son Article de *Simon*, des recits si fabuleux, si contraires à l'Ecriture même; Et j'avouë que ce début me prévient extrémement contre le reste de l'Histoire. Je doute presque de tout, mais je doute en particulier, que le *Simon* de *Samarie* soit l'Hérésiarque *Simon*. Voici mes raisons.

1. L'idée, que S. *Luc* nous donne de *Simon*, n'est point du tout celle d'un Pécheur obstiné. Quoique, par les illusions de son art, il eût enchanté toute la Ville de *Samarie*, & qu'il y fût honoré comme un homme Divin, il céde aux merveilles qu'il voit faire à S. *Philippe*: Il devient le Disciple d'un Homme, qui détruit sa gloire & son regne: Il croit en J. Christ, & reçoit le Baptême. Quand après cela S. *Pierre* le reprend avec une juste, mais avec une extrême sévérité, d'avoir voulu achetter *le Don de Dieu*, *Simon* pénétré des censures & des menaces, que lui fait l'Apôtre, se repent aussitôt de son péché, & implore l'intercession de *S. Pierre*. Ou il faut que *Simon* ait bien changé depuis,

(1) *Λέγων εἶναί τινα ἑαυτὸν μέγαν.* Act. VIII. 9.

puis, ou il n'eſt point cet Héréſiarque endurci, qui devint le Rival opiniâtre de S. *Pierre*, & qui entreprit de lui diſputer la Conquête de *Rome*.

2. On nous dit, & la Tradition eſt là-deſſus (1) aſſez ancienne, & aſſez uniforme, que *Simon le Magicien*, contraint d'abandonner *Samarie* à S. *Pierre*, s'enfuit à *Rome*, pour continuer ſur ce nouveau Théatre ſon mêtier d'Impoſteur: Que S. *Pierre*, l'y ſuivit en diligence, & en triompha publiquement: Que nonobſtant ſa défaite *Simon* fut adoré des Romains, & laiſſa une nombreuſe Secte, qui a deshonoré le nom Chrétien. C'eſt en abrégé ce que porte ſa *Légende*. Mais, ſi elle étoit véritable en tout, ou en partie, comment eſt-ce que S. *Luc* l'auroit ignorée? Ou, s'il l'a ſûe, d'où vient qu'il n'en a rien dit dans ſon Hiſtoire Apoſtolique? Eſt-il poſſible, que cet Ecrivain Sacré, qui a parlé pluſieurs fois de S. *Pierre*, depuis ſa miſſion à *Samarie*, ait oublié, ſi j'oſe m'exprimer de la ſorte, le plus beau *fait d'armes ſpirituelles* de ce grand Apôtre?

S. *Luc* eſt un Ecrivain inſpiré: il n'omet rien que ce que le S. Eſprit veut qu'il omette: Et cependant il néglige de nous dire, le prémier Voyage de S. *Pierre* à Rome, & la priſe de poſſeſſion de ce Siége, où le Prince des Apôtres devoit laiſſer ſon nom & ſon autorité? S. *Luc* nous parle de *Simon*, qui fut le premier & le Chef des Hérétiques, & il finit l'Hiſtoire, qu'il nous en a donnée, en le repréſentant conſterné, pénitent, & demandant aux Apôtres le ſecours de leurs priéres. Aucun autre Ecrivain du N. Teſtament ne ſupplée au ſilence de S. *Luc*: On n'y trouve pas un mot de cet Homme, qui fut le *Champion* des Démons, celui qu'ils mirent en tête aux Apôtres, & qui fit contre eux le perſonnage, que *Jamnès* & *Jambrès* avoient fait autrefois contre *Moïſe*.

3. Paſſons des Ecrivains Sacrez aux Ecrivains Eccléſiaſtiques. *Hégéſippe* nous dit, que l'Egliſe fut VIERGE juſqu'après la mort de S. *Jaques le Mineur*, qui ſouffrit le Martyre à Jéruſalem vers l'an 65. de J. Chriſt. Que le prémier (2), *qui commença de corrompre* la pureté de la Foi Chrétienne fut *Thebuthis* piqué de ce que *Simon*, fils de *Cleophas*, avoit emporté ſur lui l'Epiſcopat de Jéruſalem.

Je pourrois croire, que cet Auteur, qui ne paroît pas fort exact, auroit oublié *Simon le Magicien*. Mais il nomme auſſitôt l'Héréſiarque *Simon*, qui comme *Thébuthis* (3), *ſortoit d'une des ſept Sectes Judaïques, & qui fut le Pére des Simoniens*, & la tige des Sectes de *Ménandre*,

(1) Je dis *aſſez ancienne*: quoiqu'elle ſoit certainement poſterieure à *Origéne*. Il parle de *Simon le Magicien* dans deux ou trois endroits de ſon Livre contre *Celſe*. Il dit dans ces endroits-là tout ce qu'il ſavoit de ſon Hiſtoire, & ne dit rien ni de ſon voyage à *Rome*, ni de ſes Diſputes avec S. *Pierre*; ni de ſa mort tragique. Voyez la Traduction d'Origéne contre Celſe p. 35. 220 235.

(2) Ἄρχεται δὲ Θεβοῦθις.... ὑποφθείρειν. Euſeb. H. E. L. IV. 22.

(3) Ἀφ' ὧν (Sectarum) Σίμων, ὅθεν οἱ Σιμωνιανοί. Ibid.

dre, de *Valentin* & de *Carpocrate*. Certainement ce *Simon*, qui eſt tout au plus contemporain de *Thébuthis*, & dont l'Héréſie ne ſe manifeſte, que depuis le Martyre de S. *Jaques le Mineur*, n'eſt point ce *Simon le Magicien*, qui étant Samaritain ne pouvoit être d'une Secte Judaïque, & qui devoit être avancé en âge dès le tems, que S. *Pierre* le vit à Samarie, (a) puis *qu'il y avoit déja longtems*, dit S. Luc, *qu'il avoit enchanté* les Samaritains *par ſes preſtiges*. (a) *Act.* VII. 11.

4. Autre preuve du même fait. La Tradition générale eſt que S. *Pierre* alla à Rome l'an quatre de *Claude*, & qu'il y triompha de *Simon* qui ſe tua, en voulant monter au Ciel. Mais comme cette Tradition, toute ancienne & toute générale qu'elle eſt, ſe trouve évidemment fauſſe, (1) pluſieurs modernes reconnoiſſent, que S. *Pierre* n'alla à Rome, que vers le commencement du Regne de *Neron*, & que ce fut alors, qu'il vainquit & punit *Simon le Magicien*. Le voilà donc mort avant le Martyre de S. *Jaques*, & par conſéquent il n'eſt point l'Héréſiarque *Simon*, Chef de la Secte Simonienne, puis que celui-ci ne s'éleva qu'après *Thébuthis*, & *Thébuthis* qu'après le Martyre de S. *Jaques*.

5. *Clément d'Alexandrie*, plus ſavant & plus judicieux qu'*Hégéſippe*, confirme le témoignage de cet Auteur, ſur le ſujet de *Simon* l'Héréſiarque. „ Il témoigne, que ceux, qui inventérent les Héréſies, ne parurent que vers le tems d'*Adrien*, & qu'ils vécurent juſqu'à celui d'*Antonin le Vieux* „: Il met *Marcion* à la tête de tous, *Valentin* & *Baſilide* n'ayant été ſes contemporains, (2) que *comme de jeunes gens le ſont d'un vieillard*; puis il ajoûte, (3) *Après* Marcion, Simon *entendit prêcher S.* Pierre *un peu de tems*. Cela ne convient pas à *Simon le Magicien*, qui étoit beaucoup plus ancien, que *Marcion*, & quand on ſuppoſeroit, qu'il y a faute dans *Clément d'Alexandrie*, ou qu'il s'eſt trompé ſur l'âge de *Marcion*, il ne ſauroit s'être trompé à celui du *Magicien*, qui eſt marqué dans les *Actes*. On ne peut ſuppoſer qu'il l'ait crû plus moderne que *Marcion*. (4) Voyez la marge.

Je conclus de là, que l'Héréſiarque *Simon* n'eſt point le *Simon* des *Actes*,

(1) Voyez en particulier *Valois* Annotat. ad *Euſeb.* p. 33. C'eſt depuis qu'on a trouvé le Livre de *Lactance* DE MORTIBUS PERSECUTORUM, que l'on a changé l'Epoque du Voyage de S. *Pierre* à Rome.

(2) Ὡς πρεσβυτὴς νεωτέροις συνεγένετο. *Strom.* L. VII. p. 464.

(3) Μεθ' ὃν (*Marcionem*) Σίμων ἐπ' ὀλίγον κηρύσσοντος τοῦ Πέτρου ὑπήκουσεν. *Ibid.*

(4) Je ne veux pas défendre abſolument ce que dit *Clément d'Alexandrie* ſur l'ancienneté de *Marcion*. Je dirai ſeulement que *Juſtin* Martyr témoigne, que cet Héréſiarque vivoit encore, lorſqu'il écrivit ſa ſeconde Apologie, c'eſt-à-dire vers l'an 140. ὃς καὶ νῦν ἐστὶ διδάσκων τοὺς πειθομένους; Cela ne convient qu'à un homme qui étoit vieux. Apol. II. p. m. 70. Au reſte le Pére *Pétau* a converti *Marcion* en Moine, à l'occaſion de ces mots de S. *Epiphane*, μονάζων δὲ ὑπῆρχε. Hær. XLII. §. 1. qu'il a plu à ce Jéſuite de rendre par ceux-ci, *Monachorum Inſtituta profeſſus eſt*. Cela eſt encore moins hardi que ridicule. Tout ce que S. *Epiphane* a voulu dire, c'eſt que *Marcion a vécu dans le Célibat*.

Actes, & que toute l'Histoire Romanesque, que les Anciens nous ont faite de cet Imposteur, & de S. *Pierre*, manque de vérité jusques dans un des Héros du Roman, qui est un personnage supposé. Après cela qu'on nous parle de Traditions, de Traditions anciennes, de Traditions constantes. Tout cela ne peut soûtenir l'épreuve d'une médiocre Critique, malgré le peu de monumens, qui nous restent de la prémiere Antiquité. Il est vrai, qu'il y a eu un *Simon* Hérésiarque, qui apparemment étoit un Philosophe, qui croyoit comme les Juifs, l'éternité de la Matiere, & dont les Erreurs rouloient sur l'origine du Mal: Question, qui fut l'écueil de la plûpart de ces prémiers Hérétiques.

Ni Simon, ni les Simoniens ou les Gnostiques, n'ont point été Adamites.

On me demandera peut-être, ce que fait tout cela aux *Adamites*? Je réponds, que cela prouve, que le premier Auteur de cette Secte est un personnage fabuleux, & que ceux, qui se trompent dès le commencement d'une Histoire, donnent un facheux préjugé contre la suite. Je reponds en second lieu, que je parle de *Simon le Magicien*, parceque, selon les Péres, il doit être le prémier Instituteur de l'*Adamisme*. *Simon* n'est-il pas le Pére des *Gnostiques*, mais des *Gnostiques* proprement ainsi nommez, de ceux que S. *Epiphane* décrit dans l'Hérésie XXVI? Cela est constant, au moins si l'on s'en rapporte au témoignage des Péres. Or ces *Gnostiques* observoient le pur *Adamisme*: ils affectoient de *prier* ENTIEREMENT NUDS. (a) Ἔυχονται γύμνοι ὅλῳ τῷ σώματι: Pas la moindre partie du corps qui fût couverte. D'où je conclus, que *Simon* fut l'Instituteur de l'*Adamisme*, puisqu'il le fut de la Secte, qui a pratiqué cette Cérémonie de la maniere la plus parfaite.

(a) *Epiph.* Hær. XXVI. n. V.

Ce raisonnement paroît assez juste: il est au moins très-probable. Mais, si je prouve à présent, que *Simon* lui-même condamnoit hautement l'*Adamisme*, j'aurai prouvé que cette Hérésie est une fable dès sa prémiere origine: Or il est constant, que bien loin de faire profession de *Nudité*, dans le Service divin, *Simon* & ses Disciples soutenoient, que c'est une extrême irrévérence que de se présenter devant Dieu dans cet état. C'est ce que témoigne un ancien Auteur, & son témoignage là-dessus est d'autant plus digne de foi, qu'il est tiré d'un raisonnement, que *Simon* & ses Sectateurs faisoient, pour montrer, que le Créateur du Monde n'est pas le Dieu suprême, l'Etre infiniment parfait, infiniment bon. Voici la substance de ce raisonnement.

(b) „ La connoissance du Bien & du Mal étant absolument nécessaire „ à l'Homme, il est impossible, que le Dieu supréme, l'Etre infini- „ ment saint & bon, lui ait interdit l'usage d'un fruit, qui devoit lui „ procurer cette connoissance. Il n'est pas moins impossible, que le „ Dieu suprême eût voulu punir l'Homme pour avoir mangé d'un „ fruit, qui non seulement lui apprît à distinguer le Bien d'avec le „ Mal, mais à couvrir, devant son Créateur, les parties du corps, que „ la Pudeur fait cacher. Quoi? l'Homme s'apperçoit, qu'il est mal- „ honnête de paroître nud devant celui qui l'a formé: Il se couvre „ pour lui témoigner son respect: Et, au lieu de lui en savoir bon

(b) *Recognit.* L. II. n. 53. p. 515.

„ gré,

„ gré, le Créateur le condamne à mourir, & maudit le ſerpent, qui „ lui a ouvert les yeux ſur ſon devoir" ? (a) *Et quia ille præter mandatum guſtavit, & agnovit quid eſſet bonum, ac didicit honoris gratiâ verenda contegere. Indecorum enim ſenſit, revelatis pudendis ſtare ante Creatorem ſuum. &c.*

(a) Ibid,

Tel eſt le raiſonnement, que l'Auteur des *Récognitions* fait faire à *Simon*, d'où il s'enſuit évidemment que ni lui, ni ſes Diſciples, n'ont jamais pratiqué l'*Adamiſme*. Je ſai bien, que les Diſputes de S. *Pierre*, avec *Simon le Magicien*, ſont des *fictions*: Mais peut-on nier, que les raiſonnemens, que l'Auteur de ces Diſputes & de tout ce pieux *Roman*, met dans la bouche de *Simon*, ne ſoient les raiſonnemens des *Simoniens*, & des autres Hérétiques, qui rejettoient les Livres de *Moïſe*?

C'eſt ainſi que j'abſous & *Simon* & ſa Secte de l'accuſation d'*Adamiſme*; Mais ce n'eſt pas aſſez, dira-t-on, pour en abſoudre les *Gnoſtiques* qui en ſont accuſez par S. *Epiphane*. Cette impudente cérémonie peut avoir été introduite dans le Culte de cette Secte, par quelcun des Succeſſeurs de *Simon*, & ce Succeſſeur eſt ſans doute *Prodicus*, à qui *Theodoret* en attribue l'inſtitution. C'eſt à ſon exemple, ou par ſon ordre, que les *Gnoſtiques* avoient accoûtumé de PRIER TOUT NUDS. Voilà ce que l'on peut m'objecter, & voici ma réponſe.

1. La *Nudité* des *Gnoſtiques* n'eſt appuiée que ſur le témoignage de S. *Epiphane*: Or je ne croi pas qu'on en puiſſe alléguer un plus mauvais: (b) *C'étoit un homme fort crédule, & fort peu exact, qui n'avoit ni diſcernement, ni juſteſſe d'eſprit, qui ajoûtoit foi trop légérement à de faux mémoires, & à des bruits incertains.* C'eſt le jugement qu'en a porté M. l'Abbé *du Pin*, & qu'en portent en général (c) les Critiques, de ſorte que *Ruffin* n'avoit peut-être pas grand tort de traiter S. *Epiphane* de *vieux Radoteur* (1). Son Article des *Gnoſtiques* eſt rempli de fables ridicules. Je compare les Livres de ce Pére touchant les Héréſies à un tas de mineraux, où, parmi un peu d'or & d'argent, il y a beaucoup de terre & de vils métaux. Mais, au lieu d'en faire la ſéparation, les Auteurs *Héréſiologues* entaſſent pêle-mêle, dans leurs Collections, tous les matériaux qu'ils trouvent dans un Auteur ſi peu judicieux & ſi paſſionné.

(b) *Du Pin*, Bibliothéque Ec. T. II. p. 301.

(c) Voyez *Caſaub.* Exercit. XV. Diatr. XIII. *Rivet.* Crit. Sac. L. III. 18. *Cave.* Hiſt. Lit. in *Epiphanio.* p. 131. *Fabrit.* Bibliothec. Græc. Tom. VII. p. 415. & ſeq.

2. On ne peut dire, que *Prodicus* ait introduit parmi les *Gnoſtiques* la coûtume de *prier tout nuds*, puiſqu'il y avoit introduit celle de ne prier jamais. „ (2) Les Diſciples de *Prodicus, dit Clément d'Alexan-* „ *drie,*

(1) *Hic eſt ille delirus ſenex &c.* M. *Cypriani* a cité ces paroles de *Ruffin*, & a marqué le III. Liv. de l'Apologie de S. *Jerôme*. *In not. ad Hieronym. Catalog.* Editionis Alb. Fabritii. in *Epiphanio*. Je n'ai pas trouvé ces paroles en parcourant ce Livre. Je ne nie pas qu'elles n'y ſoient. On en trouve la ſubſtance. L. II. p. m. 515.

(2) *Clem. Alex. Strom.* L. VII. p. m. 722. Ἐνταῦθα γενόμενος ὑπεμνήσθην τῶν περὶ τοῦ μὴ δεῖν εὔχεσθαι... τοῦτ' ἐςὶ τῶν ἀμφὶ τὴν Προδίκου αἵρεσιν. J'ajoute ce paſſage, où *Clément* d'Alexandrie dit, *Je me ſouviens dans cet endroit de ceux qui diſent qu'il ne faut point prier; ce ſont les Sectateurs de Prodicus.*

„ *drie*, enſeignent qu'il ne faut point prier, mais qu'ils ne ſe glorifient „ pas d'être les Inventeurs de cette opinion. Ils l'ont priſe de cette „ Secte de Philoſophes, qu'on appelle *Cyrenaïque*.

3. *Clement d'Alexandrie* a bien connu les *Gnoſtiques*, & ſurtout ceux d'Egypte; Il les refute très-ſouvent dans ſes Livres, mais il ne leur reproche nulle part la *Nudité*. Et lors qu'il a rapporté *les bruits*, que l'on faiſoit courir, du Culte impur des *Carpocratiens* & des *Prodiciens* (car ce n'étoient que *des bruits*,) il leur laiſſe au moins quelque reſte de pudeur. Il dit, (a) qu'avant de commettre leurs abominations ſecrettes ces Hérétiques avoient la précaution d'éteindre des flambeaux, qui les auroient fait rougir, τὸ καταίσχυνον αὐτὴν τὴν πορνικὴν αὐτῶν δικαιοσύνην. Cela ne s'accorde pas avec l'impudence d'affecter une entiére *Nudité* dans le Service Divin.

(a) *ub. ſup.* L. III. p. 430.

4. *Plotin* connoiſſoit parfaitement les *Gnoſtiques*. Il avoit eu beaucoup de commerce avec eux à *Alexandrie*, lorſqu'il y étudioit ſous *Ammonius*. Il avoit même des amis dans cette Secte. Il écrivit depuis contre eux un Livre, que *Porphyre* intitula (1), πρὸς τοὺς Γνωστικοὺς, CONTRE LES GNOSTIQUES, & certainement il ne les y épargne pas: mais il ne les accuſe nulle part d'une *Nudité Cynique*, quoiqu'il décrive aſſez amplement, & fort obſcurément, ſelon ſa coûtume, & leurs dogmes, & leurs pratiques. Il faut même, que les *bruits*, qu'on faiſoit courir de leurs infames myſtères, fuſſent renfermez dans la Populace, puiſque *Plotin* n'en dit rien. Ce Philoſophe, dont les mœurs étoient ſi pures, n'auroit point admis dans ſon amitié des gens d'une débauche ſi ſale, & ſi effrénée. Mais je me réſerve de parler de la *Morale des Gnoſtiques* dans une Diſſertation ſur cette matiére.

II. Eſpéce d'ADAMITES. De l'aveu de S. *Epiphane* c'eſt une Secte très-incertaine. Preuves qu'elle n'a jamais exiſté.

(b) *Epiph.* Hæreſ. LII.

II. DES *Gnoſtiques* paſſons à une Secte, à qui S. *Epiphane* a donné le nom d'ADAMIENS. On dit que ces Sectaires (b) ſe dépouilloient, avant que d'entrer dans le lieu de leur Aſſemblée, & y faiſoient le Service Divin TOUT NUDS. On le dit, mais j'avouë que je n'en croi rien, & voici mes raiſons.

1. S. *Epiphane*, ſi crédule, ſi facile à recevoir & à publier tout ce qu'on lui diſoit au deſavantage des Hérétiques, S. *Epiphane* lui-même a été en doute, s'il y eut jamais des *Adamiens*. Il déclare (2), „ qu'il „ n'a vû perſonne de cette Secte; qu'il n'en a rien trouvé dans les Au„ teurs qu'il a lus; qu'il n'en peut parler que ſur des OUI DIRE. „ Il ne ſait, ſi elle exiſtoit encore de ſon tems, ni même ſi elle a ja„ mais exiſté telle qu'on lui en a fait la deſcription. Il n'en parle que

„ par

(1) Ce Livre eſt parmi les Oeuvres de *Plotin* Ennead. II. L. IX. *Porphyre* dit, dans la Vie de *Plotin*, qu'il y mit le tître: Βιβλίον, ὅπερ πρὸς τοὺς Γνωστικοὺς ἐπεγράψαμεν. In Vit. *Plot*. p. 10.

(2) Τοῦτο δὲ ἀπὸ τῆς ἀκοῆς ἀνδρῶν πολλῶν ἀκηκοότες φαμέν: οὐ γὰρ ἐν συγγράμμασιν εὕρομεν, ἢ περιετύχομεν τισι... οὐ γὰρ ἀσφαλῶς ἐπίσταμαι, εἰ ἔτι ἐστὶ, εἰ μὴ ἐστι &c. ub. ſup. p. 458. 459.

„ par précaution, au cas que ce ſoit une Héréſie réelle, & même après „ avoir heſité, s'il en feroit mention ". Or je ne croi pas, que, ſur un pareil témoignage, on doive faire une ſi grande injure à quelque Société Chrétienne, que de l'accuſer d'avoir affecté la *Nudité* des deux ſexes dans le Service Divin. On doit mettre au rang des fables & des calomnies toute Héréſie folle & impudente, dès qu'elle eſt deſtituée de Preuves. N'eſt-ce pas ainſi que la Raiſon, l'Equité, la Charité nous obligent à juger de nos Prochains? Mais un faux zèle aveugle & corrompt le Jugement de la plûpart des Hiſtoriens, qui traitent des Héréſies: Ils font tous un Article des *Adamiens*, & ſuppriment dans leurs Rélations toutes les marques d'incertitude, par leſquelles S. *Epiphane* avoit limité la ſienne.

2. Il n'y a pas ſeulement incertitude, il y a variation & contradiction dans ce que S. *Epiphane* a dit des *Adamiens*, au moins, s'il eſt l'Auteur des Sommaires, qui ſont à la tête de ſes Livres des Héréſies. Par exemple, il dit dans le Sommaire de l'Héréſie LII. (a), que les Adamiens *condamnent le Mariage* (γάμον μὴ δεχόμενοι) Et dans l'Article même il ne dit pas un mot de cette Erreur, qui étoit capitale. Il les repréſente tous, dans ce Sommaire, comme des Moines, qui vivent dans la Continence (μονάζοντες δὲ καὶ ἐγκρατευόμενοι ὄντες.) Et dans l'Article, il dit, qu'il y en a ſeulement quelques-uns parmi eux, qui s'appellent les CONTINENS, & qui ſe vantent d'être vierges (ἔισι δὲ παρ' ἀυτοῖς ἐγκρατεῖς, ὅθεν λεγόμενοι τε καὶ κομπάζοντες καὶ παρθένοι. S. *Epiphane* dit encore dans ce Sommaire, que les *Adamiens* ont pris leur nom *d'un certain Adam* (ἀπὸ τίνος Ἄδαμ:) mais, dans l'Article, ils s'appellent *Adamiens* parce qu'ils prétendent, que leur Egliſe eſt le *Paradis terreſtre*, & qu'ils ſont les Imitateurs d'*Adam* & d'*Eve*, lorſque ceux-ci étoient encore dans l'état d'innocence.

(a) Voyez p. 397.

3. Voilà des contrarietez dans l'Hiſtorien; en voici, qui ſont, & dans l'Hiſtorien, & dans les *Adamiens* mêmes. S. *Epiphane* dit, „ que „ ces gens-là *ſont nuds* dans leurs Aſſemblées religieuſes, (1) afin d'a- „ voir le plaiſir de raſſaſier leurs yeux d'un ſpectacle malhonnête ": Et il témoigne en même tems, qu'ils étoient ſi ſévéres obſervateurs de la chaſteté, (2) qu'ils puniſſoient d'une excommunication perpetuelle les fautes commiſes contre cette vertu.

Tout cela m'oblige à croire, que ces *Adamiens* ſont une Secte imaginaire, inventée par la Malignité, ſous quelque leger prétexte, divulguée enſuite, & reçue ſans examen. Il y a tant d'exemples pareils, que pour ne pas ennuyer le Lecteur, je n'en rapporterai qu'un ſeul.

Les Chrétiens, qui avoient ſacrifié aux Idoles, & donné du ſcanda-le,

(1) Ἕνεκα ἀκορέςυ ἡδόνης κόραις, ὀφθάλμων ἐμποιυσῆς τὴν θέλξιν. &c. *Epiphan.* ub. ſup. n. 3. p. 480.

(2) Ἐι δὲ δόξετε τινα... ἐν παραπτόματι γίνεσθαι, ὀυκ ἔτι τοῦτον συνάγυσι. Ibid. n. 11. p. 459.

le, étoient mis en pénitence. Exclus des Assemblées, ils se tenoient à la porte en pleurant, se jettoient aux pieds de leurs Fréres & de leurs Pasteurs, afin de les fléchir, & d'obtenir la communion de l'Eglise. Il n'en fallut pas davantage pour faire dire aux Payens, (1) que les Chrétiens adoroient dans leurs Evêques ce que la Pudeur ne permet pas de nommer. Quelque cérémonie innocente aura pû faire dire de même, que les *Adamiens* faisoient leur Service tout *nuds*. Il m'en vient une dans l'esprit.

Les *Macédoniens* & les *Romains* se dépouilloient en partie, lorsqu'ils demandoient des graces avec une profonde humilité. (a) *Erat Macedonum mos, si quid supplices exposcerent*, SEMINUDOS, *& interiori tantum tunica amictos ostentari... Quod a Romanis quoque usurpatum meminimus, ut* NUDO PECTORE, *&* DEJECTA TOGA AB HUMERIS, *deprecentur. Plutarque* témoigne (b), qu'*Auguste*, conjurant le Senat de ne le pas forcer à accepter la Dictature, *s'abaissa jusqu'à la Nudité* (τῇ γυμνότητι ἐταπείνωσεν ἑαυτὸν) ce que notre *Amiot* a fort bien exprimé en ces termes, *mais lui flechissant le genouil, jettant bas sa longue robe & découvrant sa poitrine, supplia le Senat de le décharger d'un Etat si odieux*. Je suppose qu'un Chrétien, ou quelque Société de Chrétiens ayent prié de la sorte, & je ne suppose rien que de très-possible. Ne paroît-il pas par la (c) I. Epître aux *Corinthiens*, que les Grecs, qui avoient d'ordinaire la tête découverte, vouloient prier & prophétizer de même, sans mettre un voile sur leur tête, comme le pratiquoient les Juifs? S. *Paul* approuva leur usage, mais cet usage étoit celui de leur Nation. Il n'est pas impossible, qu'une *Nudité Romaine*, ou *Macédonienne* ait été transformée en une *Nudité Cynique*, & qu'elle ait servi de fondement à la *Légende ridicule* des ADAMIENS.

(a) *Alex. ab Alex.* Dier. Gen. L.II. 19.

(b) *Plutarq.* dans *Auguste* Chap. IX. p. 1162. Traduct. d'*Amiot*.

(c) I. *Cor.* XI.

Le Lecteur trouvera peut-être, que je ne fais qu'ébranler la Secte des *Adamiens*. Eh bien! il faut le contenter, & la renverser de fond en comble, en lui faisant connoître, quelle étoit cette Secte, dont S. *Epiphane* a parlé avec tant d'incertitude. C'est *Anastase Sinaïte* qui m'a mis au fait. Cet Auteur dit quelque part (d), *que les Manichéens, à l'exemple d'Adam & d'Eve, sont nuds dans leurs Assemblées, tant les hommes que les femmes*. Voilà certainement les *Adamiens*, dont S. *Epiphane* avoit ouï parler, les Caractéres, qu'il donne à ces Sectaires, conviennent aux Manichéens. Il dit, que ces gens-là *condamnent le Mariage*, & c'est une des Héréfies Manichéennes. Il ajoute, qu'il *y en a parmi eux qui vivent dans le célibat*, & voilà justement *les Elûs* des Manichéens. Mais, si j'ai rencontré, comme il y a au moins grande apparence, la Secte des *Adamiens* est une Secte chimérique, car il est constant, que la *Nudité* ne fut jamais une cérémonie Manichéenne. *Anastase*, qui l'a dit, est un homme léger, qui ne mérite là-dessus au-

(d) *Anast.* Sinai. *Anagogi. Contemplat. in Hexameron.* L. VII.

(1) *Alii eos ferunt Antistitis & Sacerdotis colere genitalia.* Vid. *Minut. Felic.* & not. *Rigalt.*

aucune créance, ſon témoignage étant contraire à celui de toute l'Antiquité.

III. VOICI une nouvelle eſpèce d'*Adamites*, que je veux bien admettre, parce qu'on ne doit pas exiger les mêmes preuves pour croire le Bien, que pour croire le Mal. (a) *Evagre* nous raconte, qu'il y avoit dans la Paleſtine des (b) *Moines*, qui furent nommez Βόσκοι, parce qu'ils paiſſoient l'herbe comme les Bêtes. Leur étude étoit cette perfection, que les Grecs ont nommée *Apathie*. C'eſt cet heureux calme, où l'Ame n'eſt plus émuë par les objets extérieurs: où les paſſions ſont, non ſeulement ſoumiſes à la Raiſon, mais étouffées, où l'Homme ne les ſent plus, où il *devient égal à Dieu.* C'étoit là le grand objet des Philoſophes. Les Cyniques eux-mêmes, à qui l'on a comparé les *Adamites*, n'en avoient point d'autre, comme l'Empereur (1) *Julien* le témoigne. Il eſt vrai que S. *Jerôme*, tout Moine qu'il étoit, a ſifflé cette ſuperbe prétention dans ſes Livres contre les Pélagiens; mais il n'eſt pas moins vrai, que les Pères Grecs n'ont pas crû, qu'il fût impoſſible à l'Homme de parvenir à cette perfection, comme on le peut voir en pluſieurs endroits de *Clément d'Alexandrie*.

Troiſieme Eſpèce d'ADAMITES. Ce ſont des Moines de Paleſtine.

(a) *Evag.* H. E. L. I. 21.

(b) Il y avoit auſſi des *Femmes.* Ἄνδρες καὶ γυναῖκες.

Quoiqu'il en ſoit, des Moines de Paleſtine ſe retiroient dans des ſolitudes brûlantes, où ils étoient *tout nuds*, ſi on en excepte ce qu'ils couvroient d'une petite ceinture, & là ils ſe livroient aux ardeurs du Soleil. Lorſqu'ils étoient parvenus à l'*Apathie*, à l'*Inſenſibilité*, à l'*Impaſſibilité*, ils alloient faire l'eſſai dans les Villes, où, au pied de la lettre, ils *faiſoient les foux*, par mépris pour la gloire humaine. Enſuite, pour montrer l'empire, qu'ils s'étoient aquis ſur la Concupiſcence, ils ſe trouvoient dans les bains publics, s'y baignoient avec les femmes, & faiſoient bien des choſes, que je ne puis dire que dans les termes (2) d'*Evagre*. Le Lecteur les pourra voir à la marge. Ils étoient hommes avec les hommes, femmes avec les femmes. Au deſſus des tentations, ces vainqueurs de la nature, alloient manger dans *les Cabarets*, & ſi la néceſſité les y obligeoit, ils ne faiſoient pas même difficulté de ſe retirer dans *des lieux de proſtitution.*

Il y a dans l'original παλιγκαπηλεία. *Chriſtophorſon* a crû que ce mot ſignifioit dans *Evagre* ce que *Nicéphore* a exprimé par μαςρώπειον. (c) *Valois* n'eſt pas de ce ſentiment. Pour moi je ſuis perſuadé, que *Nicéphore* a bien entendu ce qu'*Evagre* a voulu dire, & que *Chriſtophorſon* a eu raiſon de le ſuivre dans cet endroit. Ces Moines s'étoient mis tellement au-deſſus de *la convoitiſe de la Chair*, & *de l'Orgueil de la vie*, que, ſi la néceſſité les y obligeoit, ils alloient manger, non ſeulement *dans*

(c) Vid. Not. *Valeſii* ad hunc loc.

(1) Ἀπαθείαν γὰρ ποιοῦνται τὸ τέλος: τοῦτο δὲ ἴσον ἐςὶ τῷ θεῷ γένεσθαι. *Juli.* Orat. VI. p. 192.

(2) Οὕτω τῶν πάθων περιγενόμενοι, ὡς καὶ τῆς φύσεως τυραννῆσαι, καὶ μὴ δὲ τῇ ὄψει, μηδὲ τῇ ἁφῇ μηδὲ μιν αὐτῇ τῇ περιπλόκῃ τοῦ θήλεος, τὴν ἰδίαν ἀποκρίθηναι φύσιν. Evag. Ibid.

dans les Cabarets, mais dans des *lieux de proſtitution*; non ſeulement παρὰ καπήλους, mais παρὰ καπήλους δωμάτων, comme parle (a) *Clement d'Alexandrie*.

(a) *Clem. Alex.* Pædag. L. III. 5.

C'eſt donc ainſi que ces PARFAITS, comme *Evagre* les appelle, ces prodiges du *Monde Aſcétique*, après s'être exercez à la *Nudité* dans les Deſerts, l'alloient braver dans les Villes, défier la Tentation dans ſon Fort, & faire voir au monde ce beau *Deſpotiſme de la Raiſon*, qu'il eût été bien dommage d'enſevelir dans une ſolitude. C'eſt à ces gens-là qu'il falloit donner le nom d'*Adamites*, perſonne ne l'ayant mieux mérité qu'eux, puis qu'étant NUDS dans les bains publics avec des femmes NUES, ils n'en avoient point de honte: C'étoient de vrais *Adams* dans l'état d'innocence: Il faut pourtant qu'une vertu ſi entreprenante ſe ſoit mal ſoûtenuë. Car le Concile de *Laodicée* défendit, non ſeulement aux Laïques & aux Prêtres, mais (1) aux *Moines même, de ſe baigner avec les femmes*. Le Canon de ce Concile porte, *une telle coûtume eſt*, πρώτη κατάγνωσις παρὰ τοῖς ἔθνεσιν, ce qui ſemble ſignifier, que *c'eſt un des uſages que l'Egliſe condamnoit principalement dans les Gentils*. Mais peut-être le Concile a-t-il voulu dire, que les Gentils eux-mêmes avoient les premiers condamné cet uſage; Et cela eſt vrai, comme on le voit par ces vers (b) d'*Héſiode*.

(b) *Heſiod.* Op. & Dies. v. 753.

Μηδὲ γυναικείῳ λουτρῷ χρόα φαιδρύνεσθαι
Ἀνέρα. Λευγαλέη γαρ ἐπὶ χρόνον ἐς' ἐπὶ καὶ τῷ
Ποίνη.

Neque in muliebri balneo corpus abluito
Vir. Gravis enim ſuo tempore erit hujus rei
Poena.

Il ne faut pas être ſoupçonneux. Mais la défenſe du Concile de *Laodicée* me feroit craindre, qu'il n'y eût plus d'oſtentation, ou d'hypocriſie que de vertu dans les Moines de Paleſtine. Peut-être même y avoit-il dans tout cela une *petite doſe de Gnoſticiſme*. Quoiqu'il en ſoit, l'entrepriſe de ces Solitaires me rappelle le diſcours, qu'un Evêque *Gnoſtique* tenoit un jour à *Clément d'Alexandrie* (1). „ J'imite, *diſoit-il*, ces Transfuges, qui paſſent dans le camp des Ennemis, ſous prétexte de leur rendre ſervice, mais en effet pour les perdre.

(1) Ὅτι ου δεῖ... ἀσκήτας ἐν βαλανείῳ μετὰ γυναικῶν ἀπολύεσθαι. Concil. Laod. Can. XXIX.

(2) *Clem. Alex.* Strom. L. II. p. 411. La Verſion, que je donne des paroles de *Clement d'Alexandrie*, eſt un peu paraphraſée, mais on ne peut guéres les rendre autrement en François. Les voici en original. Ουδὲν μέγα, ἔλεγεν, τὸ ἀπέχεσθαι ἡδόνης μὴ πεπειράμενον: ἐν ἀυτῇ δε γενόμενον μὴ κρατεῖσθαι. Ὅθεν γυμνάζεσθαι δι' ἀυτῆς ἐν ἀυτῇ Les derniers mots de ce paſſage ſont bien obſcurs.

„ dre. Un *Gnostique*, un Savant doit connoître tout. Car quel méri-
„ te y a-t-il à s'abstenir d'une chose que l'on ne connoît pas. Le mé-
„ rite ne consiste pas à s'abstenir des plaisirs, mais à en user en maî-
„ tre: à tenir la volupté sous son empire, lorsqu'elle nous tient entre
„ ses bras. Pour moi c'est ainsi que j'en use, & je ne l'embrasse que
„ pour la domter.

On peut bien croire, que *Clément d'Alexandrie* n'a pas oublié le fameux mot d'*Aristippe*: Ἔχω Λαΐδα, καὶ οὐκ ἔχομαι ὑπ' αὐτῆς. Il venoit trop à propos. Mais au reste, je ne sai si ce Père nous a rapporté fort exactement le sens de ce que lui dit le Prélat Gnostique. Je soupçonne, qu'il étoit *Valentinien*, qu'il étoit marié, & que, selon les principes de sa Secte, il préferoit le Mariage à un Célibat, qui dégénéra en hypocrisie presqu'aussitôt qu'il fut introduit. Les *Valentiniens* ne faisoient pas grand cas du nouvel Héroïsme, qui commençoit d'avoir la vogue dans l'Eglise. J'en parlerai dans ma *Dissertation sur la Morale des Gnostiques*, quand j'examinerai un mot des *Valentiniens*, qui est rapporté par (1) S. *Irénée*. C'est une espèce d'Apophthegme de la Secte.

* QUATRIEME Espèce d'Adamites. Les PRISCILLIANISTES. La Nudité, qu'on leur impute, est très-douteuse, ou plutôt très fausse.

* IV. DE L'ADAMISME de Palestine je viens à celui d'Espagne (a), où l'on dit qu'il fut porté, vers la fin du IV. Siécle, par un Moine Egyptien, originaire de *Memphis*, & nommé MARC (2). (b) *Lambert Daneau* conjecture, que ce *Marc* fut obligé de quitter l'Egypte, à cause d'une (c) Loi contre les Moines, qui fut donnée par (3) *Valens*, irrité de voir la paresse s'étendre de toutes parts, s'élever des maisons sacrées, & devenir vénérable sous le masque de la Religion. Ce *Marc* inspira ses sentimens à une femme de qualité, nommée *Agape* & au Rheteur *Helpidius*: Et ceux-ci les enseignérent à un noble Espagnol, nommé *Priscillien*, qui devint Chef de la Secte des *Priscillianistes*, Secte, dont on a dit tous les maux imaginables, sans en excepter la *Nudité*.

Les Erreurs des Priscillianistes ne sont pas proprement de mon sujet: Je remarquerai seulement (4), qu'ils admettoient toutes les Ecritures Canoniques, en y ajoûtant quelques Apocryphes, comme (d) l'Hymne, que N. Seigneur chanta, lorsqu'il institua l'Eucharistie, nous avons cet hymne, dans lequel on ne trouve rien d'hétérodoxe; Et pour leurs Li-

(a) *Sulp. Sever.* Hist. Sacr. L. II. Cap. 46. & seq.
(b) Voyez son Commentaire sur S. August. *De Hæresib.* Hær. LXX.
(c) Vid. Cod. L. X. Tit. XXXI. *De Decurionibus.* L. XXVI. *Quidam ignaviæ.*
(d) Voyez cet Hymne dans l'Epit. 237. de S. *Augustin*, à *Cérétius*.

(1) On trouve ce mot *Iren.* L. I. p. 28. Edit. de *Feüardent*.

(2) *Le Mire* fait venir ce *Marc* d'Egypte en Espagne, dès le tems d'*Adrien*. (Vid. Not. *Aub. Mir.* ad Cap. 121. Catalogi *Hieron.*) Cela est contraire au témoignage de *Sulpice Sévére*, qui dit, que *Marc* enseigna ses Erreurs à *Agape*, & à *Helpidius*, qui les inspirerent à *Priscillien*.

(3) S *Jerôme*, dans sa *Chronique*, An. 376. témoigne, que cette année-là, les Officiers de *Valens* tuérent quantité de Moines en *Nitrie*, & que ce Prince donna une Loi, par laquelle il leur ordonnoit d'aller à la guerre. *Valens Legem dedit, ut Monachi militarent* Cela confirme la conjecture de *Daneau*.

(4) *Nihil Scripturarum Canonicarum repudiant, simul cum Apocryphis legentes omnia, & in auctoritate sumentes.* August. Hær. LXX.

Livres, St. *Augustin* avouë (1) qu'ils ne contenoient rien non plus qui ne fût, ou Catholique, ou très-peu différent de la Foi Catholique. Cependant, il ne laisse pas de dire (a), que leur Religion n'étoit qu'un mélange des Erreurs Gnostiques & Manichéennes : leur Secte, que l'égoût des impuretés & des Hérésies de toutes les autres. Cela est étrange. Dans tout ce qui paroît, les *Priscillianistes* sont purs, orthodoxes: mais dans le secret, il n'y a point d'Hérétiques plus hétérodoxes, plus impurs, plus scélérats. Malheureusement pour eux, pour leur mémoire, il ne nous reste aucun de leurs Ecrits (b). Tout a été pieusement supprimé, horsmis un Fragment de Lettre, que l'on trouve dans le *Commonitorium* d'*Orose*. Le Lecteur voudroit-il bien me permettre de lui faire en peu de mots l'Histoire des *Priscillianistes* ? Il sera mieux en état de juger de l'*Adamisme* de ces gens-là.

(a) *Aug.* Hær. XX.

(b) *Fabrit.* in Not. ad Cap. 121. Catal. *Hieron.*

Comme cette Secte (c) se multiplioit beaucoup en Espagne, & que divers Evêques commençoient à se déclarer pour elle, *Hyginus*, Evêque de *Cordouë*, en donna avis à *Idace*, Evêque d'*Emerita*. Celui-ci, qui étoit violent, irrita le mal au lieu de le guérir. Après bien des Disputes, il se tint à *Sarragosse* (2), un Concile, où les *Priscillianistes*, qui refusérent d'y comparoître, furent condamnez, & bannis de la communion de l'Eglise; deux de leurs Evêques, nommez *Instantius* & *Salvien*, furent déposez. (3) *Ithace*, Evêque (d) d'*Istombat*, & *Idace* d'Emérita, se trouvérent à ce Concile, qui donna commission au prémier d'en notifier les Decrets aux Evêques d'Espagne, & de leur faire savoir en même tems, qu'*Hyginus* de *Cordouë*, qui avoit été le Dénonciateur des *Priscillianistes*, étoit privé de la communion de l'Eglise, pour les avoir ensuite reçus à la sienne.

(c) *Sulp. Sever.* ub. sup. Cap. 46.

(d) Sulpice Sévére dit *Sossubensis Episcopus.*

Ithace & *Idace* ne se bornérent pas à leur commission. Ils s'adressérent aux Officiers de l'Empereur, & sur des Requêtes, (4) qui contenoient quantité de demandes *tout-à-fait indignes* du caractère Episcopal, ils obtinrent de *Gratien* un Edit, qui bannissoit les *Priscillianistes* de toutes les Terres de l'Empire. Dans une telle extrémité, ceux-ci eurent recours à un expédient, dont il y avoit des exemples. Ils passérent en Italie, pour se justifier devant *Damase*, Evêque de *Rome*, & devant S. *Ambroise*, Evêque de *Milan*, non, que ces Evêques eussent aucune jurisdiction sur ceux d'Espagne (5), mais parce *qu'il n'y en avoit point dans ce tems-là qui eussent autant de crédit.*

Da-

(1) *Alioquin, aut Catholici essent, aut non multum a veritate alieni.* Ibid.

(2) Le Concile de Sarragosse est placé à l'an 418. de l'Ere d'Espagne, qui répond à l'année 380 ou 381. de l'Ere vulgaire. Voyez Concil. T. III. p. 414.

(3) Ces noms d'*Ithace* & d'*Idace* étant tout-à-fait les mêmes, les uns écrivant *Idace* & *Ithace* indifféremment, je soupçonne fort que le premier s'appelloit *Ursace*. C'est ainsi qu'il est nommé dans le *Catalogue d'Isidore de Séville.* Capite II. *Ithacius cum Ursacio.*

(4) *Multa & fœda Idacio supplicante.* Sulp. Sev. Ibid.

(5) *Duobus Episcopis, quorum, ea tempestate, summa auctoritas erat.* Sulp. Sev. ub. sup. Cap. 48.

Damase & S. *Ambroise*, soit qu'ils fussent persuadez que les *Priscillianistes* avoient des Erreurs, ou qu'ils ne voulussent pas donner d'atteinte à la Discipline de l'Eglise, qui ne permettoit pas aux Evêques étrangers de connoître des affaires d'autres Evêques, condamnez par les Conciles de leurs Provinces, *Damase*, dis-je, & S. *Ambroise* renvoyérent les *Priscillianistes* sans vouloir les entendre. C'est ce qui les obligea de s'adresser à la Cour : on dit (a) qu'ils gagnerent par des présens *Macedonius*, & *le Maître des Officiers* & qu'ils obtinrent par ce moyen un Edit qui les rétablissoit dans leur Païs & dans leurs Eglises : Ils y rentrérent sans difficulté, & (b) *Ithace*, cause de tous ces troubles, auroit été puni comme un calomniateur, & un perturbateur du repos public, s'il ne se fût sauvé dans les Gaules.

(a) *Sulp. Sev.* ub. sup. Cap. 48.

(b) Ib. Cap. 49.

Les choses demeurérent dans cet état jusqu'à ce que *Maxime* (1), ayant usurpé l'Empire, & fait assassiner *Gratien*, *Ithace*, qui étoit à Trêves, où l'Usurpateur tenoit sa Cour, présenta, contre *Priscillien* & ses Adhérens de nouvelles Requêtes, (2) *remplies non seulement d'accusations, mais de la haine & de la passion* des Accusateurs. *Maxime*, prévenu & irrité par ces Requêtes, ordonna au Préfet des Gaules, & au Vicaire d'Espagne, de faire conduire tous les Priscillianistes au Concile, qui devoit se tenir à *Bordeaux*, *Instantius* y comparut, & fut déposé. Mais *Priscillien* jugea à propos de recuser le Concile, & d'appeller au Jugement de l'Empereur. Sa récusation étoit juste. (3) *Delphinus*, Evêque de *Bordeaux*, l'avoit déja condamné dans le Concile de *Sarragosse*, où il s'étoit trouvé avec d'autres Evêques de *Guienne*. Cependant & la Récusation & l'Appel furent funestes à *Priscillien* & à ses Adhérens. Les Evêques *Ithaciens*, qui se trouvoient à Trêves, poursuivirent (4) leur mort avec tant d'ardeur, qu'ils l'obtinrent.

La Secte ne fut pas éteinte par le supplice des Chefs, (c) qui ne servit au contraire qu'à l'augmenter. *Priscillien*, que ses Disciples avoient honoré comme un Saint pendant sa vie, fut honoré comme un Martyr après sa mort ; & l'on trouve encore d'anciens Martyrologes, où *Latronien* & lui sont mis au rang des Saints Martyrs. (d) Son corps, & ceux de ses compagnons qu'on fit mourir avec lui, furent transportez en Espagne, où on leur fit des obsèques magnifiques. *On juroit par Priscillien.* Par *Priscillien*, ayant des erreurs contre la Foi, cela se peut, parce que l'Erreur & la Vérité ne sont pas distinguées par des caractères si évidens, qu'on ne s'y trompe souvent. Mais que de Saints Evêques, & de Saints Prêtres, car il y en avoit de tels parmi les *Priscillianistes*,

(c) *Sulp. Sev.* Ib. Cap. ultimo.

(d) *Tillem.* Mem. Ec. *Priscillianistes.* Artic. XIV.

(1) *Prosper* dit que ce fut sous les Consuls *Ricimer* & *Clearque*, que les uns mettent à l'année 384, d'autres à l'année 385.

(2) *Plenas invidiæ & criminum.* Sulp. Sev. *Ibid.*

(3) Tom. III. Concil. p. 114 *Apud Cæsaraugustam Synodus congregatur, cui tum etiam Aquitani Episcopi interfuerunt.* Sulp. Sev ub. sup. Cap. 47

(4) *Prosper* met le supplice des Priscillianistes sous les Consuls *Arcadius* & *Bauton.*

nistes, ayent juré par *Priscillien Magicien*, *usant de maléfices*, enseignant des *Doctrines pleines d'impureté*, *priant nud* avec des femmes impudiques, convertissant les *parjures* en maximes de Religion: Car ce sont-là les crimes qu'on lui impose, c'est ce qui n'a rien de vraisemblable, & dont je vai montrer la fausseté.

Je ne m'arrêterai pas beaucoup sur l'accusation de *Magie*. *Naudé* en a justifié les *grands hommes*, & le portrait, qu'on nous fait de *Priscillien*, pourroit bien le faire mettre parmi les hommes de cet ordre. (1) „ PRISCILLIEN, *dit Sulpice Sévére*, n'avoit pas moins d'esprit & „ d'érudition, que de graces naturelles, de bien & de naissance. Austè- „ re d'ailleurs, s'exerceant dans les jeûnes, dans les veilles, supportant „ la faim, la soif, desintéressé, usant de tout avec une extrême mo- „ dération, inspirant du respect & de la vénération à ceux qui l'appro- „ choient ".

Voilà certainement un *Magicien*, que l'on n'auroit pas reconnu à ses mœurs, ni à sa Physionomie. Cependant (2) il *s'étoit exercé à cet art dès sa jeunesse*. & si nous nous en rapportons à (a) S. *Jerôme*, il en avoit fait l'apprentissage, sous ce MARC que les Pères ont surnommé le MAGICIEN, par excellence, & dont (3) S. *Irénée* & S. *Epiphane* nous parlent comme d'un très grand Sorcier. La bevuë de St. *Jerôme* est grossiére. Le *Marc de Memphis*, qui fut maître de *Priscillien*, a été postérieur à l'autre de deux cens ans. M. *de Tillemont* (b) a vû cette faute, & l'a remarquée. Mais un Critique, plus pénétrant que M. de *Tillemont*, a poussé ses découvertes plus loin, & a montré que *Marc le Magicien*, & les *Marcosiens* ses Disciples, n'étoient que de bons Chrétiens, sortis du Judaïsme, & qui, se servant dans leurs cérémonies & dans leur Culte, de la Langue Syriaque, que les Pères Grecs n'entendoient pas, ont passé dans l'esprit de ces Pères pour de grands Sorciers. On a pris des Formulaires, tirez de l'Ecriture Sainte, pour des termes *barbares* destinez à des opérations Magiques. Le savant M. *Rhenferd* a rétabli la véritable leçon de ces termes, qui se trouvent extrémement défigurez dans S. *Irenée* & dans S. *Epiphane*, & il a fait voir, que le *Formulaire Magique des Marcosiens*, étoit une très-belle & très-pure profession de Foi, qu'ils faisoient faire à leurs Prosélytes. Elle

(a) *Hieronym.* Ep. XXIX. Vid. & Tom. III. in *Esai.* Cap. LXIV.

(b) *Tillem.* ub. sup. Not. I. sur les *Priscil.*

(1) Priscillianus *familia nobilis, prædives opibus, acer, inquies, facundus, multa lectione eruditus, disserendi & disputandi promptissimus ... Prorsus multa in eo animi & corporis bona cerneres. Vigilare multum, famem ac sitim ferre poterat: habendi minime cupidus, utendi parcissimus.* Sulp. Sever. *ub. sup.* Cap. 46.

(2) *Quin & magicas artes ab adolescentia exercuisse creditum est.* Sulp. Sev. Ibid. M. *Cave*, qui suit les Auteurs Ecclésiastiques, dit aussi, *Magicis artibus addictissimus.* Hist. Liter. in Priscilliano. *Isidore* de Seville, de Script. Eccl. in *Ithacio*, *Maleficiorum* Priscilliani *artes. Marcum quemdam Memphiticum, Magiæ scientissimum, discipulum Manis & Priscilliani magistrum.*

(3) Μάρκος, μαγικῆς ὑπάρχων κυβείας ἐμπειρότατος. *Iren.* L. I. 8. *Epiph.* Hær. XXXIV.

le étoit conçuë en ces termes, dont on reconnoît bien (a) l'origine, (b) JESUS LE NAZARIEN EST LE MESSIE, QUI, AU NOM DU SEIGNEUR, A DELIVRÉ NOS AMES, ET DU SIECLE PRESENT, ET DE TOUTES LES CHOSES, QUI Y SONT: C'EST LUI-MEME QUI A EXPIÉ NOS péchez, PAR LE PRIX DE SA PROPRE AME, c'est-à-dire, DE SA PROPRE VIE. C'est-là ce que S. *Irénée* a appellé ἐπιῤῥήσεις, terme, que son Interpréte Latin n'a pas mal traduit par DES PAROLES PROFANES, (*quibusdam profanis dictionibus.*) Mais après un tel exemple, je ne croi pas avoir besoin d'Apologie, quand je refuse d'ajouter foi à tout ce que les Pères nous disent des Hérétiques, à moins qu'ils ne le confirment par des preuves certaines.

(a) Voyez *Galat. I. 2. 3.*
(b) Voyez Rhenf. *De Redemptione Marcosiorum.* n. 19.

Il est aisé de deviner ce qui fit accuser de Magie, & *Priscillien*, & ses Sectateurs. Dès qu'on les faisoit passer pour *Gnostiques*, il falloit bien qu'ils fussent *Magiciens*, car les *Gnostiques* avoient cette réputation. Mais ils ne s'amusoient pas, comme *Marc* & les *Marcosiens*, à enchanter des *Femmelettes*. Ils charmoient les *Puissances Célestes*, & par des Cantiques mélodieux, par de certaines expressions affectées, par des tours recherchez, ils les obligeoient à faire ce qu'ils exigeoient d'elles. C'est ce que (c) *Plotin* dit des *Gnostiques*, & ce que je n'examinerai pas à présent. Je dirai seulement, qu'il est faux, que le *Marc de Memphis* fût un Disciple de *Manès*, comme *Isidore de Seville* le témoigne. Car les Manichéens rejettoient le Vieux Testament, & S. *Augustin* assure, que *les Priscillianistes ne rejettoient rien des Ecritures Canoniques.* (d) *Nihil Scripturarum Canonicarum repudiant.*

(c) *Plot.* Ennead. II. L. IX. §. 13.

(d) *August.* Hær. LXX.

Passons aux autres crimes attribuez à *Priscillien* & à sa Secte. *Sulpice Sévére* dit, (1) „ qu'il y eut une double information; que *Priscil-* „ *lien* se trouva CONVAINCU DE MALEFICES; qu'il AVOUA „ d'avoir enseigné des DOCTRINES OBSCENES; d'avoir fait des „ Assemblées nocturnes avec des femmes impudiques, & d'avoir accou- „ tumé D'Y PRIER NUD avec elles". Voilà ce que témoigne un Historien contemporain estimé, tant à cause de son éloquence, qu'à cause d'un air de probité & de modération, qu'on apperçoit dans son récit. Il est vrai que, dans la *Vie de S. Martin*, il est d'une crédulité, qui fait pitié, ce qui découvre un Esprit foible, superstitieux, gâté apparemment par le *Monachisme*, dont il fit profession plusieurs années. Cependant, comme il étoit contemporain, & qu'il écrivoit dans les *Gaules*, qui furent le Théatre de la Tragédie des *Priscillianistes*, son témoignage mérite beaucoup plus de créance que celui de S. *Augustin*, qui étoit au fond de l'Afrique, & qui n'a connu les prétendus crimes & les Erreurs des Priscillianistes que par des Rélations suspec-

(1) *Convictum maleficii, nec diffidentem obscœnis se studuisse doctrinis: nocturnos etiam turpium fœminarum egisse conventus, nudumque orare solitum:* Sulp. Sev. ub. sup. Cap. 50.

suspectes. Cela n'empêche pas, que je ne regarde comme des calomnies tout ce qu'on nous raconte des *maléfices*, des *parjures*, des *impudicitez*, & *de la Nudité* des Priscillianistes. Tout cela fut inventé, supposé par les *Ithaciens* pour les faire perir, comme je vai le prouver.

1. Prémiérement, c'étoit un préjugé ancien, universel, que toutes les Sectes, auxquelles on a donné le nom de *Gnostiques*, étoient des Hérétiques ttès-impurs, qui convertissoient les crimes en céremonies Religieuses. (a) *Superstitio exitiabilis, arcanis occultata secretis.* Tout ce que les Juifs & les Gentils avoient inventé de plus odieux, pour diffamer les Chrétiens, les Orthodoxes le dirent des *Gnostiques*, sans en excepter les *Festins de Thyeste*, & *les Incestes d'Oedipe*. Ce n'étoit néanmoins que pures calomnies. Horsmis les Sectes des *Carpocratiens* & des *Prodiciens*, la Morale des autres étoit plûtôt rigide que relâchée. Mais, dès qu'on eut fait passer les Priscillianistes, (1) pour une Secte de *Gnostiques*, sous prétexte de quelque affinité par rapport à certains Dogmes, comme celui de l'origine de l'Ame, par exemple; dès qu'on leur eut donné le nom de *Gnostiques*, il fallut leur en attribuer tous les crimes. C'eût été un miracle qu'on ne l'eût pas fait.

(a) *Sulp. Sev.* ub. sup. Cap. 46.

2. Cependant on ne voit rien de ces impuretez *Gnostiques* ni dans *Priscillien*, ni dans ses premiers Sectateurs. Le Chef se distinguoit par ses jeûnes & par ses austeritez: S. *Jerôme* (b) nous parle de *Latronien*, qui fut décapité avec lui, sans nous en dire aucun mal. C'étoit (2) un savant homme, qui réussissoit si bien dans la Poësie, qu'on le mettoit en parallele avec les Poëtes du tems d'*Auguste*. *Tibérien*, qui ne fut condamné qu'à l'exil, étoit un autre Savant, dans lequel S. *Jerôme* ne trouve à reprendre, que trop d'enflure dans son stile, défaut fort commun dans ce tems-là. Il écrivit l'Apologie de *Priscillien*, que l'on ne trouve plus, & cet acharnement à supprimer de tels Ouvrages ne fait pas beaucoup d'honneur à l'Antiquité. S. *Ambroise* (c) parle avec une tendre compassion du vieux Evêque *Hyginus*, qui fut aussi envoyé en exil, & qui, *n'ayant plus que le souffle*, n'étoit pas un sujet propre à se laisser séduire aux appas de l'Impudicité. En général la Secte *Priscillienne* se distinguoit par la lecture des Livres Sacrez, par des jeûnes fréquens, par des pénitences rigoureuses, (3) „ de sorte, qu'on reconnoissoit plutôt les *Priscillianistes* à la modestie dans leurs habits, & à la pâleur de leurs visages, qu'à la différence de leurs sentimens".

(b) *Hieron.* in Catalog. Cap. 122.

(c) *Ambros.* Ep. LVI. *Valentiniano.*

3. On dira sans doute que ce ne sont là que des présomptions, qui ne sauroient prévaloir sur le témoignage de *Sulpice Sévére*, qui dit positivement, que *Priscillien fut convaincu de malefices*. Examinons donc de

(1) *Illa Gnosticorum Hæresis intra Hispanias deprehensa.* Sulp. Sev. Ibid.
(2) *Valde eruditus, & in metrico opere veteribus comparandus.* Ibid.
(3) *Cum quis pallore potius, aut veste, quam fide, Hæreticus æstimaretur.* Sulp. Sever. in Dialog. III. Cap. II. Conferez ce témoignage avec les Canons du Concile de Sarragosse. Concil. T. III. p. 414.

de quelle nature fut cette *conviction*. Elle se fit prémiérement par des *Témoins*, secondement, par la confession de l'Accusé. Mais si les Témoins sont suspects, si la confession fut extorquée par les tourmens, une telle conviction ne sauroit passer pour certaine, or celle de *Priscillien* eut ces deux défauts.

A l'égard des Témoins, ils sont certainement très-suspects. *Sulpice Sévére* nous apprend indirectement qui ils étoient, & quel étoit leur caractère, lors qu'il nous dit, „ que *Maxime* se contenta d'exiler, pour „ quelque tems, dans les Gaules *Tertulle*, *Potamius* & *Jean*, (1) par- „ ce que c'étoient des PERSONNES VILES, & dignes de miseri- „ corde, *pour avoir confessé leurs crimes*, & DECOUVERT LEURS „ COMPLICES, *sans attendre la Question* ". Il ne paroît pas, qu'il y ait eu d'autres Témoins que ces gens-là, contre *Priscillien* & ses Sectateurs: Des gens de la Secte, mais des *personnes viles*, qui se dénoncent elles-mêmes, & *leurs complices*, sont de mauvais Témoins contre des Evêques, contre des Ecclésiastiques d'un mérite & d'une condition distinguée, sur tout quand on pense, que ces témoins sont assurez qu'il ne leur en coûtera qu'un court exil dans les Gaules.

Quant à la confession de *Priscillien*, elle prouveroit effectivement les crimes, qu'on lui impute. Mais il faudroit d'un côté, qu'elle fût elle-même bien prouvée; & de l'autre qu'elle eût été volontaire, l'effet d'une sincére conversion. Mais 1. elle n'est point prouvée. *Sulpice Sévére* n'avoit point vû les Actes du procès; & quand il les auroit vûs, qui pourroit assurer qu'ils fussent authentiques? Le supplice des Priscillianistes fut si odieux dans toute l'Eglise, que les Accusateurs & les Juges avoient un égal intérêt à charger ces misérables des plus grands crimes. 2. Cette confession fut extorquée par les tourmens. *Sulpice Sévére* l'insinuë, quand il dit, que *Tertulle* & les deux autres *confessérent sans attendre la Question*: *Pacatus* le dit positivement, & M. de *Tillemont* s'en est bien apperçu, (a) *Il semble*, dit-il, *que*, *selon Pacatus*, *on ait employé les tourmens & la Question*, *pour examiner cette affaire*, *& que cela se fit en présence même des Evêques accusateurs*. Or ces confessions sont souvent très-fausses, témoin celles dont (b) *Justin Martyr* se plaint. Sur la dénonciation de leurs Délateurs, on appliquoit à la Question les Domestiques des Chrétiens, leurs femmes, leurs enfans, & on leur faisoit avouer de faux crimes. L'Eglise Chrétienne auroit été couverte d'une éternelle infamie, si de pareilles confessions passoient pour des preuves certaines. On sait ce qu'avouërent à la Question les misérables *Templiers*, & l'on ne sait pas moins, qu'ils retractérent ces confessions, quand ils furent sur l'échaffaut. On nous aura bien dit, que *Priscillien* confessa à la Question des crimes, qu'on lui imputoit : mais on ne nous

(a) *Tillem.* ub. sup. Artic. IX.

(b) *Just. Mart.* Apol. I. p.m. 39. Voyez *Euseb.* Hist. Ec. L. I. 1. L. IX. 5.

(1) *Tanquam viliores personæ, & digni misericordiâ, quia ante quæstionem, se & socios prodidissent.* Sulp. Sev. ub. sup.

nous aura pas dit, qu'il les desavoua avant que de mourir. Certainement la suite fera voir ou que cette confession n'est pas véritable, ou qu'elle fut retractée.

4. Ainsi la *conviction*, de *Priscillien*, n'est rien moins qu'une conviction certaine: Mais elle paroîtra bien plus douteuse, si nous examinons le caractère de ses Parties, & celui de ses Juges.

Ses Parties avoient à leur tête un Evêque Espagnol, nommé *Ithace*, dont *Sulpice Sévére* a fait le portrait en ces termes, (a) „ Il n'avoit rien „ d'estimable, rien d'honnête. C'étoit un homme audacieux, babil„ lard, impudent, superbe, gourmand, débauché. (*Ventri & gulæ plurimum impertiens.*) Ce hardi calomniateur tâchoit d'envelopper, dans l'accusation de Priscillianisme, & de faire périr, tout ce qu'il y avoit de plus Saints Personnages: tous ceux qui se distinguoient par leur Erudition, & par la sévérité de leurs mœurs. Donnons les propres paroles de l'Historien. (1) *Hic stultitiæ eo usque processerat, ut omnes etiam* SANCTOS VIROS, QUIBUS AUT STUDIUM ERAT LECTIONIS, AUT PROPOSITUM ERAT CERTARE JEJUNIIS, *tanquam Priscilliani socios, aut Discipulos, in crimen arcesseret. Ithace* eut même la hardiesse d'accuser S. *Martin* de cette Hérésie; A l'égard des Evêques ses Adhérens, c'étoit une troupe de Factieux, prêts à sacrifier l'Innocence & la Vertu à leur passion & à leur vanité. (b) S. *Martin* s'opposoit à leurs sanglantes poursuites. Il supplioit *Maxime* de révoquer la résolution, qu'ils lui avoient fait prendre, d'envoyer en Espagne des Tribuns Militaires, avec plein pouvoir de faire mourir tous les *Priscillianistes*, & de confisquer leurs biens. Là-dessus ces Scélérats se jettent aux pieds de l'Empereur, le conjurent avec larmes de faire mourir S. *Martin* lui-même; de sorte qu'il s'en fallut peu, que le Saint Evêque n'eût le même sort que les Hérétiques. (c) *Prostrati cum fletu & lamentatione. Potestatem Regiam implorant, ut utatur adversus hominem vi suâ: Nec multum aberat, quin cogeretur Imperator Martinum, cum Hæreticorum sorte, miscere.* Tout cela est confirmé par (d) les ACTES DE TREVES, publiez par feu M. *Leibnitz*. Des gens capables de conspirer contre S. *Martin*, dont tout le monde honoroit la Vertu, n'étoient-ils pas capables de conspirer contre des Innocens, & de leur supposer tous les crimes imaginables pour les faire périr?

L'Esprit, le caractère des Evêques des Gaules, qui conspiroient, avec les *Ithaciens*, à la perte des *Priscillianistes*, suffiroit presque pour les justifier des crimes qu'on leur impute. *Sulpice Sévére* nous a fait la description de ces Evêques en ces termes. (e) „ Leurs discordes, *dit-* „ *il*, mettoient tout en confusion. Ils n'agissoient que par haine, ou „ par faveur. Ils perdoient tout par leur Timidité, par leur Légéreté, „ par

(a) *Ub. sup.* Cap. 50.

(b) *Sulp. Sev.* Dial. III. 11.

(c) Ibid. Cap. XII.

(d) Vid. In Accession. Historicis Leibnit. *Gesta Treverorum.* Cap. XXXIII.

(e) *Sulp. Sev.* ub. sup. L. II. in fine.

(1) Ibid. *Le Mire*, dans ses Scholies sur le Catalogue de S. *Jerôme*, Cap. 121. a copié ce passage.

„ par leur Envie, par leur Esprit de Parti, par leur Avarice, leur Ar-
„ rogance, leur Paresse. Un petit nombre donnoit des conseils salutai-
„ res: mais le grand nombre ne formant que des desseins insensez, &
„ les poursuivant avec opiniâtreté, les autres étoient contraints de cé-
„ der, de sorte que le Peuple de Dieu, avec tout ce qu'il y avoit de
„ gens de bien, devenoient l'objet de leur moquerie, & le jouet de
„ leur insolence". La Dignité Episcopale étoit déja si funeste, (1) que S. *Martin* ne fut pas plutôt Evêque, qu'il *sentit diminuer les Graces Divines*, *qu'il se souvenoit d'avoir possédées auparavant.* Aussi depuis l'affaire des Priscillianistes, depuis qu'il eût vû jusqu'où les Evêques avoient poussé la violence, il ne se trouva plus avec eux, &, durant seize ans qu'il vécut, il ne voulut jamais aller dans leurs Synodes.

5. Telles étoient les Parties de *Priscillien.* Voyons quels étoient ses Juges. *Sulpice Sévére* nous apprend, que *Maxime* séduit par les Evêques *Magnus* & *Rufus*, n'eut pas plutôt renoncé à la Clémence, pour prendre le parti de la Rigueur, qu'il choisit un Juge propre à seconder ses intentions. Ce Juge fut *Evode*, Préfet du Prétoire, homme d'une Justice qui tenoit de la cruauté, (a) (*Viro acri & severo*). *Maxime* cherchoit des coupables, afin de remplir ses thrésors, en confisquant leurs biens, & *Priscillien* avoit le malheur d'être *fort riche.* (*Prædives opibus.*) C'est ce que témoigne *Pacatus.* (b) „ Les Evêques *Ithaciens*,
„ *dit cet Orateur*, s'étoient aquis toute la faveur, & toutes les bonnes
„ graces de l'avare *Maxime*, en lui faisant des présens, & en lui four-
„ nissant les moyens de dépouiller les riches. (*Hi in oculis ejus*, *atque etiam in osculis erant*, *à quibus simul tot votiva*, *veniebant*, *avaro divitum bona.*) *Sulpice Sévére* ajoûte, que *Maxime* refusa, pendant quelques jours, de voir S. *Martin*, qui venoit lui demander la vie des *Priscillianistes*, parce que ce Prince en vouloit à leurs biens. (c) *Quia*, *ut plerique tum arbitrabantur*, *avaritia repugnabat*, *si quidem in eorum bona inhiaverat.* Je croi que le Lecteur conviendra sans peine avec moi, que l'Innocence même auroit succombé, si elle avoit été poursuivie par de tels Accusateurs, & accusée par devant de tels Juges.

(a) *Sulp. Sev.* ub. sup. L. II. 50.

(b) *Latin. Pacat.* in Paneg. Cap. 29.

(c) *Sulp Sev.* Dial. III. Cap. II.

6. Je ne prétends pas nier, que les *Priscillianistes* n'eussent des Erreurs, quoi qu'il soit très-difficile de savoir au juste en quoi elles consistoient, parce que la vénérable Antiquité a supprimé leurs Livres & leurs Apologies. Je ne révoque en doute, que *les Maléfices*, *les Doctrines obscènes*, *les Parjures*, *& la Nudité* dans les Assemblées; Je me fonde sur la conduite, que S. *Martin* & (2) S. *Ambroise*, qui se trouvé-

(1) *Martinum dicere solitum*, *nequaquam sibi in Episcopatu eam virtutum gratiam suppetisse*, *quam prius se habuisse meminisset.* Sulp. Dial. II. Cap. 4.

(2) *Sulpice Sévére* ne fait aucune mention de S. *Ambroise*, mais il en est parlé dans les *Actes de Trèves.* Ces Actes ajoûtent S. *Augustin*, ce qui ne paroît pas vraisemblable. Il y a aussi une faute considérable dans la Chronologie des mêmes Actes: car ils mettent l'affaire de *Priscillien* à l'année CCCCVI. quoi qu'elle fût arrivée en-

vérent l'un & l'autre à *Trèves*, quand l'affaire des *Priscillianistes* y fut agitée, tinrent avec les Evêques de la Communion de l'Empereur & d'*Ithace*. Ils refusérent constamment de communiquer avec eux. Ces Saints Evêques (a) n'approuvoient pas, qu'on fît mourir les Hérétiques, mais ils ne pouvoient voir sans horreur, que des Evêques en sollicitassent la mort.

(a) Voyez l'Epît. LII. de S. *Ambroise*.

Il est vrai, qu'il sied toûjours mal à des Evêques de demander l'effusion du sang. Mais si les *Priscillianistes* avoient été des *Magiciens*, *convaincus de Maléfices*; des Sacrilèges, qui *enseignoient des Doctrines obscènes*, & qui les réduisoient en pratique jusqu'au pied des Autels, des corrupteurs de la Morale Evangelique, comment S. *Martin* eût-il osé demander à *Maxime*, avec tant d'instance, (1) „ de ne pas verser le „ sang de tels Scélérats? Comment eût-il osé dire à ce Prince; Que „ c'étoit ASSEZ, & TROP MEME, qu'ayant été déclarez Hérétiques, par le jugement des Evêques, ils fussent chassez de leurs Eglises: Que c'étoit un attentat nouveau, & jusqu'alors inouï, qu'un „ Juge séculier eût entrepris de juger une affaire Ecclésiastique "? Les Remontrances de S. *Martin* sont raisonnables, si les *Priscillianistes* ne sont coupables que d'Hérésie: mais elles sont absurdes, impertinentes, contraires aux Loix s'ils ont été convaincus de *crimes*, *de maléfices*, *de sacrilèges*. La connoissance, la punition de ces attentats n'appartient qu'au Magistrat; & quand des Evêques, ou des Prêtres, en sont convaincus, le Prince doit-il se borner à les chasser de leurs Eglises?

Plaçons ici une réflexion contre cette coûtume barbare, qui s'introduisit alors parmi les Chrétiens, de faire mourir, brûler, les Hérétiques. J'ai dit, que *Maxime* avoit résolu d'envoyer des Officiers en Espagne, pour y faire exécuter à mort tous les *Priscillianistes*, & pour confisquer leurs biens. S. *Martin* fit tous ses efforts, pour l'empêcher, & l'Empereur se rendit enfin, à condition que le Saint Evêque communiqueroit avec les Evêques du Parti d'*Ithace*. Il le fit: (2) cette communion ne dura qu'un jour. Dès le lendemain il sort de *Trèves*, penétré de douleur d'avoir participé un instant à une Communion sanguinaire. Il fait marcher devant lui ses compagnons de voyage: il s'arrête; (3) expose à Dieu la cause de son affliction; s'accuse & se défend devant son Tribunal. Alors un Ange vient le consoler, & lui dit (b): „ Vôtre

(b) Ibid.

viron 20. ans auparavant. Du reste, il paroît que celui qui a compilé ces Actes, a copié des endroits de *Sulpice Sévére* & de S. *Ambroise*. Vid. *Gesta Treveror.* ub. sup. Cap. XXXII. *Ambros.* Ep. LVI.

(1) *Martinum orare, ut sanguine infelicium abstineret*; SATIS SUPERQUE SUFFICERE, *ut Episcopali sententiâ Hæretici judicati Ecclesiis pellerentur*; *Novum esse & inauditum nefas, ut causam Ecclesiæ Judex seculi judicaret.* Sulp. Sev. ub. sup. Cap. L.

(2) *Hujus diei communionem Martinus iniit, satius æstimans ad horam cedere, quam his non consulere, quorum cervicibus gladius imminebat.* Sulp. Sev. ub. sup Cap. XIII.

(3) *Causam doloris & facti, accusante & defendente invicem cogitatione, pervolvens.* Ibid.

„ Votre *componction* eſt juſte, mais ce qui la cauſe a été néceſſaire.
„ Vous ne pouviez autrement arrêter la cruauté de *Maxime.* (1) Re-
„ prenez courage : ne vous laiſſez pas abbattre par le déſeſpoir, de peur
„ qu'après avoir perdu une partie de vôtre gloire, vous ne couriez riſ-
„ que de perdre vôtre ſalut.

C'eſt ainſi que l'on jugeoit encore en Occident, dans le IV. Siécle, de la conduite d'un Evêque qui communiquoit avec des Perſécuteurs. Dans la ſuite, le Concile de *Turin* (a), tenu vers l'an 400. refuſa de recevoir les Députez des Evêques des Gaules, parce qu'ils communiquoient avec *Felix de Tréves*, qui avoit été du Parti des *Ithaciens* & le Concile ne les admit, que ſous la condition de renoncer à la Communion de *Félix.* A l'égard d'*Ithace* & d'*Idace*, ils (2) moururent excommuniez dans l'exil où *Theodoſe* les envoya, lorſqu'il eut vaincu *Maxime.* Mais cette haine pour les Perſécuteurs, cette *Tolérance*, cette modération Evangelique pour les Errans, rendoient alors les derniers ſoupirs. Elles expirerent preſque avec S. *Martin* & S. *Ambroiſe.* Les Evêques devinrent bientôt les meurtriers des Hérétiques, & (3) *Leon*, Evêque de Rome, ce *Leon*, qu'on a ſurnommé le *Grand*, fut le premier, ou l'un des prémiers, qui eut la hardieſſe de louer la cruauté de *Maxime* & des Evêques *Ithaciens.*

(a) Vid. Concil. Taurin. Can. VI. T. III. Concil. p. 483.

7. Cette réflexion ſur l'Eſprit Perſécuteur n'eſt point proprement une digreſſion. Elle tend à faire voir, que les *Priſcillianiſtes* n'étoient point coupables des crimes, dont on les accuſe. Ce que je vai rapporter touchant S. *Ambroiſe* le confirmera. Il refuſa, comme S. *Martin*, de communiquer avec les *Ithaciens.* (4) *Valentinien le Jeune* l'avoit envoyé à Trèves, pour traiter de la Paix entre lui & l'Uſurpateur. Perſonne ne devoit mieux connoître les *Priſcillianiſtes* que S. *Ambroiſe*, qui les avoit vûs à *Milan*, & qui leur avoit refuſé ſa communion. Il ſe trouva à *Trèves*, quand on leur fit leur procès : cependant il ne les accuſe ni de *Maléfices*, ni de *Doctrines obſcènes*, ni de *Nudité* : il les taxe ſeulement de n'être pas purs dans la Foi. (b) „ *Maxime, dit-il*, voyant
„ que je me ſéparois des Evêques de ſa Communion, & de ceux qui
„ ſollicitoient la mort de certaines perſonnes, LESQUELLES S'E-
„ TOIENT EGAREES DE LA FOI (*devios licet à fide*) il m'or-
„ donna en colére de m'en retourner ". Il faut que S. *Ambroiſe* fût bien

(b) *Ambroſ.* Ep. LVI. Col. 321.

(1) Il y dans Sulp. Sevére, *Repara virtutem*, mots, qui ſont ſuſceptibles d'un autre ſens.

(2) *Idacius cum Urſacio Epiſcopo, ob necem Priſcilliani, cujus accuſatores exſtiterant, Eccleſiæ communione privatus, exilio condemnatur, ibique diem ultimum obiit, Theodoſio majore & Valentiniano regnantibus.* Iſid. Hiſpalenſ. in Catal. Cap. II.

(3) Voyez dans la Bibliothéque de M. *Du Pin*, & dans l'Article de *Leon*, la Lettre qu'il écrivit là-deſſus. S. *Auguſtin* en a pourtant jugé de même. Voyez l'Epit. 237.

(4) M. *De Tillemont* met le Voyage de S. *Ambroiſe* à *Trèves* en l'année 387. *Priſcillianiſtes.* Artic. XII.

bien persuadé, que c'est un grand crime à des Evêques, que de demander le sang des Hérétiques, ou de consentir à leur supplice, puisque chargé, comme il l'étoit, de tous les intérêts de *Valentinien*, qui trembloit à Milan, il n'eut pas la complaisance de communiquer avec des Evêques attachez à *Maxime*. S. *Ambroise* ajoute une particularité, qui fait connoître toute la cruauté de la Cour de *Maxime* & des Evêques Ithaciens. Il ne put voir sans douleur, & sans en avoir pitié, qu'on envoyât dans un rude exil, (1) *sans couverture & sans habits*, (2) *Hyginus*, Evêque de Cordouë qui étoit si avancé en âge, (3) *qu'il ne lui restoit plus que le souffle*. Il pria les Officiers de *Maxime* d'avoir compassion de ce Vieillard, & de lui faire donner au moins les choses nécessaires, mais ils le rebutérent rudement.

8. Quoique S. *Jerôme* soit très-inégal dans ses Jugemens, toujours sujet à son humeur, ou esclave de sa Cause, je ne laisserai pas de l'alléguer, mais je l'alléguerai écrivant de sang froid, & en simple Historien, car, c'est ainsi qu'il doit avoir composé son Livre *des Ecrivains illustres*; c'est donc dans cet Ouvrage qu'il dit (a), ,, Que *Priscillien*, ,, Evêque d'*Avila*, fut exécuté à mort, par le commandement du Tyran ,, *Maxime*, ayant été opprimé par la FACTION d'*Idacius* & ,, d'*Ithacius* ". L'Interprête Grec de S. *Jerôme* a rendu le mot FACTIONE, par celui de σκευῆ, qui signifie des *Machinations malicieuses & frauduleuses*. S. *Jerôme* s'exprime de même (4) dans l'article suivant, quand il parle du supplice de *Latronien*. Les Actes de Trèves (5) tiennent le même langage. Peut-on s'exprimer de la sorte, quand on parle de la juste punition d'une Secte, coupable *& convaincuë* de *malefices*, de *Doctrines obscènes*, d'*assemblées nocturnes avec des femmes impudiques*, & de l'impudence de *prier nud* avec de telles femmes?

(a) *Hieron.* in Catal. Cap. 121. Je me sers de la traduction de M. *Du Pin*. Bib. Ec. T. II. p. 241.

Il est vrai que S. *Jerôme* parle ailleurs tout autrement de *Priscillien*, ce qui a fait croire au P. *Quesnel*, que le Livre des *Ecrivains Ecclésiastiques* avoit été corrompu dans cet endroit. Mais M. *Du Pin* repond fort bien, (b) *que cette conjecture, qui n'est appuiée d'aucun manuscrit, seroit de quelque conséquence, si l'on ne savoit, que S.* Jerôme *a souvent parlé bien différemment d'une même personne. Il louë, il blâme, il condamne, il approuve les choses, suivant l'impression, qu'elles font dans son Imagination*. La réponse n'est que trop juste, & si le témoignage d'un tel

(b) *Du Pin.* ub. sup.

(1) *Sine veste, sine plumatio.* Ambros. Ibid.

(2) Il est nommé *Iminius* dans les Actes de *Trèves*. Il fut d'abord contraire aux *Priscillianistes*, comme on l'a vû ci-dessus, mais ensuite il les reçut à sa communion, ce qui ne donne assurément pas mauvaise opinion de leurs mœurs. *Sulp. Sever.* ub. sup. L. II. 46. Cet Historien le nomme *Adyginus*, & ne fait aucune mention de son exil.

(3) *Cui nihil jam nisi extremus superesset spiritus.* Ambros. Ibid.

(4) *Cæsus est & ipse ejusdem* FACTIONIS *auctoribus*. Ibid. Cap. 122.

(5) *Ithacius & Achacius quorum* FACTIONE *Priscillianus & reliqui occisi fuerant*. Gest. Treveror. *ub. sup.* Cap. XXXIII.

tel Auteur est de quelque poids, ce n'est pas dans des Ecrits de controverse, où il est tout feu, tout passion, tout partialité. C'est dans un Ouvrage Historique, où il est tranquille, & hors d'interêt; ce n'est pas dans sa Lettre à *Ctésiphon* (a), qui n'est qu'une dispute aigre, & pleine de fiel, où il déchire impitoyablement la réputation de plusieurs personnes illustres, qu'il avoit louées lui-même auparavant. Il ne faudroit que lire cet endroit, où S. *Jerôme* parle de *Priscillien*, & sur lequel la modestie a de la peine à jetter les yeux; il ne faudroit, dis-je, que lire cet endroit, pour mépriser le témoignage de S. *Jerôme*. Je n'en rapporterai que ces mots. „ Que dirai-je de *Priscillien*, à qui la „ Puissance séculiére a fait trancher la tête, (1) *& qui a été condamné* „ *par* L'AUTORITE' DE TOUT LE MONDE ". Accordez cela avec ce qu'il dit dans ses *Ecrivains Ecclésiastiques*. (b) „ *Priscillien* est „ accusé jusqu'à présent par QUELQUES-UNS (*à nonnullis*) de l'Hé- „ résie des Gnostiques; c'est-à-dire, de celles de *Basilide* & de „ *Marcion*. Mais d'autres l'en justifient, & soûtiennent, qu'il „ n'a jamais eu de pareils sentimens ". (*Defendentibus aliis non ita eum sensisse, ut arguitur.*) N'en doutons point, l'accusation est fausse. La Morale des *Priscillianistes* étoit plutôt trop sevére que trop relâchée, puisqu'au rapport de S. *Jerôme*, *Pelage* avoit pris de *Priscillien* son Dogme, (2) qu'il est possible à l'Homme d'arriver à la perfection, à l'*Apathie*, à l'*impassibilité*, pourvû qu'il le veuille sincérement.

(a) *Hieron.* Ep. ad *Ctesiph.* Cap. II. p. 547.

(b) In *Catalog.* ub. sup.

9. Entre les Erreurs de Morale qu'on attribuë à *Priscillien*, il y a celle de recommander le mensonge. (c) Un Espagnol, nommé *Fronton*, fit semblant de renoncer à la communion Catholique, & d'embrasser celle des *Priscillianistes*, afin de découvrir par cette hypocrisie les opinions & les cérémonies secrettes de la Secte. C'est cet homme, qui dit à *Consentius*, & *Consentius* le manda à S. *Augustin*, qu'une des maximes de cette Hérésie étoit celle-ci:

(c) *August.* de Mendac. ad *Consentium.* Cap. 3.

„ Jurez, parjurez-vous, mais ne révélez rien.

Jura, perjura, secretum prodere noli.

On en a fait depuis la maxime favorite des prétendus *Manichéens* modernes, des *Vaudois*, des *Albigeois* &c. C'est sur ce beau témoignage que S. *Augustin* écrivit à *Cérétius* (d). „ Il y a peu d'Hérétiques „ plus impurs, mais il n'y en a point de plus dissimulez que les *Pris-* „ *cillianistes*. Les autres, étant hommes, mentent par infirmité: ceux- „ ci le font par maxime & par Religion. Car ON DIT (*Perhiben-* „ *tur*) qu'ils ont pour précepte & pour loi de mentir, & de confirmer „ leurs mensonges par des sermens, plutôt que de découvrir les Dog- „ mes de leur Secte. Ceux qui la connoissent par expérience, & qui, „ ayant

(d) Epist. *Ceretio.*

(1) Ibid. *Totius Orbis auctoritate damnatus est*
(2) *Posse hominem sine peccato esse si velit.* Hieron. ub. sup. Cap. I.

„ ayant été dans l'Héréſie, en ont été délivrez par la miſericorde de „ Dieu, rapportent les propres paroles du Précepte qu'on leur don- „ noit.

Jura, perjura, ſecretum prodere noli.

Il ſe peut, que les Priſcillianiſtes, perſécutez à outrance, euſſent recours à la diſſimulation. Il ſe peut auſſi, qu'ils alléguaſſent des exemples des Saints pour autoriſer cette pratique. Mais je doute beaucoup, qu'ils ſe ſoient ſervis de celui (a) de *Thamar*. Cependant S. *Auguſtin*, qui ſemble le ſuppoſer, a fait cette réflexion, (1) „ Puis qu'ils croyent „ pouvoir imiter l'exemple de *Thamar*, diſant un menſonge, POURQUOI NE SE CROYENT-ILS PAS AUSSI EN DROIT „ D'IMITER CELUI DE JUDA COMMETTANT ADULTERE"? Ce raiſonnement ne fait pas trop d'honneur à S. *Auguſtin*, & s'il s'en étoit ſervi contre S. *Jerôme*, dans la Diſpute qu'ils eurent enſemble, à l'occaſion de la diſſimulation de S. *Pierre*, S. *Jerôme* l'auroit bien relancé ſur la comparaiſon de deux choſes, qui n'ont rien de commun, à moins qu'il n'y ait des *adultéres officieux*, comme il y a des *menſonges* qui le ſont. Quoiqu'il en ſoit, ce mot de S. *Auguſtin* juſtifie au moins les Priſcillianiſtes *des Doctrines obſcènes* dont ils ont été accuſez.

(a) *Geneſ.* XXXVIII. 13. & ſuiv.

10. Je crains que le Lecteur ne trouve, que je le retiens trop longtems ſur les *Priſcillianiſtes*: J'eſpére pourtant, qu'il ne me ſaura pas mauvais gré de m'étendre un peu ſur un ſujet, qui n'a point encore été traité, que je ſache. Qu'il me permette donc de produire encore quelques témoins de l'innocence de ces Sectaires, par rapport aux *Maléfices*, *à la Nudité*, *& aux Doctrines obſcènes*.

Latinius Pacatus prononça devant *Theodoſe* le Panégyrique (2) de ce Prince, depuis qu'il eut vaincu *Maxime*, & affermi *Valentinien*. Cet Orateur étoit Payen, & neutre par conſéquent dans la querelle des *Priſcillianiſtes* & des *Ithaciens*. Son mérite l'éleva, ſous des Empereurs Chrétiens, à la Dignité Proconſulaire (b); & *Auſone* lui a témoigné la plus haute eſtime, & la plus tendre affection. Cet illuſtre Poëte feignant d'être en peine, de trouver un *Protecteur* à ſes Ouvrages, ſemble découvrir tout d'un coup *Pacatus*, dont il fait le portrait en ces Vers.

(b) Vid. *Joſ. Scaliger* in Vita *Auſonii*. Voyez auſſi l'Idylle XII. d'*Auſone*.

Inveni, trepide ſilete (c) *Nactæ,*
Nec doctum minus, & magis benignum

(c) *Nactæ*, c'eſt *Nugatores.*

Quam

(1) *Cur iſti imitandam ſibi Thamar exiſtimant mentientem, & imitandum Judam non exiſtimant fornicantem?* Aug. ub. ſup. Cap. XII.

(2) Quelques-uns placent ce Panegyrique à l'an 389. *Maxime* fut vaincu par *Theodoſe* en 388. le 28. Juil. Le Panegyrique eſt poſterieur à cette victoire.

Quam quem Gallia præbuit Catullo.
Hoc nullus mihi carior meorum,
Quem pluris faciant novem Sorores
Quam cunctos alios, Marone demto.
PACATUM *haud dubie Poëta dicis* &c.

C'est donc ce *Pacatus*, qui, quelques années après le supplice des Priscillianistes, parloit à *Theodose* en ces termes. (a) „ Pourquoi m'ar- „ rêtai-je à raconter la mort de tant (1) d'hommes, puis que la cruau- „ té est allée jusqu'à répandre le sang des femmes? On a exercé les der- „ niéres rigueurs contre un Sexe, qu'on épargne dans les guerres mê- „ mes? Et quelles étoient les raisons importantes d'une telle Barbarie? „ Quels crimes atroces peuvent avoir fait traîner au supplice la Veuve „ d'un illustre Poëte? Elle n'avoit point d'autre crime que celui d'être „ trop religieuse, trop appliquée au service de la Divinité: mais aussi „ n'étoit-ce pas là le plus grand de tous les crimes, pour des Evêques, „ qui étoient devenus Délateurs, Accusateurs?

(a) *Pacat.* in Paneg.

Cette Femme étoit *Euchrocie*, Veuve de *Delphidius*, dont *Ausone* a fait l'éloge (b) dans *ses* PROFESSEURS *de Bordeaux.* Elle eut la tête tranchée, aussi bien que les autres Priscillianistes. Mais, si elle eût été coupable d'une infame débauche; si ce qu'on affecta de dire de sa fille *Procule*, (2) qu'étant grosse de *Priscillien*, elle avoit eu recours à des moyens detestables, pour faire perir son fruit, si tout cela eût été vrai, ou s'il eût passé pour vrai, l'Orateur eut-il osé dire à *Theodose* & à toute sa Cour, qu'*Euchrocie* n'étoit coupable *que de trop de pieté*?

(b) *Auson.* in *Burdegalensibus.* Art. VI.

Pacatus décrit ensuite les Evêques Ithaciens en ces termes. „ On „ vit alors une nouvelle espèce de Délateurs, Evêques de nom, mais „ *Satellites* & Bourreaux en effet; Après avoir dépouillé des malheu- „ reux du bien de leurs Ancêtres, ils cherchent à les faire périr par de „ faux crimes, (*calumniabantur*). Ils les ont rendus pauvres: ce n'est „ pas assez; ils les rendent criminels, afin de leur ôter la vie ". Voilà un témoignage bien authentique de l'innocence des Priscillianistes, non par rapport à la Foi, mais par rapport aux crimes qu'on leur imposa.

L'Orateur représente ensuite ces Evêques Délateurs, „ assistant à „ la torture, à la condamnation, au supplice des Priscillianistes, se „ repaissant les yeux de leurs tourmens; les oreilles, de leurs gémisse- „ mens & de leurs cris; maniant leurs chaînes, trempant les mains „ dans

(1) Sulpice Sévére nomme *Priscillien*, *Félicissime*, *Armenius*, *Latronien*, *Asarinus*, *Aurelius* &c.

(2) *Sulpice Sevére* le dit, mais il corrige son recit par ces mots, *De qua fuit in sermone hominum*, ce fut un bruit, que l'on fit courir. *Hist. Sacr.* L. II. Cap. 48.

„ dans leur ſang, & allant enſuite à l'autel ſouiller, de ces mains im-
„ pures, des cérémonies, qu'ils n'avoient déja que trop profanées, par
„ les criminelles diſpoſitions de leurs cœurs ". *Et ceremonias, quas infeſtaverant mentibus, & jam corporibus impiabant.*

Cette réflexion m'échappe: mais je ne puis diſſimuler la Vérité, toute mortifiante qu'elle eſt. Preſque auſſitôt, que le Chriſtianiſme devint regnant, les Chrétiens prirent les Principes & les mœurs des Payens, pendant que les Payens prenoient de leur côté les maximes & les mœurs Chrétiennes. Ce ne ſont pas des Evêques; c'eſt *Thémiſtius*, c'eſt un Philoſophe Payen, qui fait à *Valens* des leçons de Clémence, ou plutôt de Juſtice, qui lui prêche, qu'on ne doit perſécuter perſonne pour ſes opinions; que chacun eſt libre de ſervir la Divinité ſelon les lumiéres de ſa Conſcience. C'eſt ainſi que *Pacatus*, à ſon tour, fait voir à *Theodoſe* Succeſſeur de *Valens*, les ſentimens d'un Evêque Chrétien, pendant que des Evêques avoient revêtu les mœurs ſanguinaires des Infidèles, & des Prêtres des Démons. Remarquons pourtant, qu'*Ithace* uſa dès ce tems-là d'une hypocriſie, dont les Evêques *Catholiques* n'ont pas manqué de ſe ſervir depuis. Car (1) voyant que la perte des *Priſcillianiſtes* étoit réſoluë, & qu'il ſeroit regardé comme un monſtre parmi les Evêques, s'il aſſiſtoit à la derniere condamnation de ces miſerables, il pria *Maxime* de donner, à un des Procureurs du Fiſc, le perſonnage d'Accuſateur, qu'il avoit fait juſqu'alors. Il ne lui manqua, pour égaler les Evêques de notre tems, que de ſupplier l'Empereur, de ne pas répandre le ſang, dont il avoit demandé l'effuſion par des Requêtes réïtérées.

Après cette réflexion, je prie le Lecteur de remarquer, que le témoignage de *Pacatus*, en faveur des *Priſcillianiſtes*, n'eſt point celui d'un Particulier: C'eſt celui de *Theodoſe*, de *Valentinien*, des *Grands*, & pour ainſi dire, celui de l'Empire tout entier. Car, ſi l'on avoit crû à la Cour de l'Empereur, que ces Sectaires fuſſent coupables de *Maléfices*, & de *Sacrilèges*, &c. *Pacatus* eût été le plus imprudent de tous les Orateurs, s'il avoit dit le contraire dans un Diſcours, où l'Hyperbole eſt permiſe, mais non des menſonges notoires.

11. J'ai encore une preuve, pour montrer que les *Priſcillianiſtes* n'étoient point une Secte impure, & cette preuve, qui me paroît de la derniere évidence, ſe tire du ſilence des Conciles d'Eſpagne, qui ont condamné les *Priſcillianiſtes*, & qui n'oublioient rien de ce qui pouvoit appuier leur condamnation.

Nous avons des Actes des Conciles de *Sarragoſſe* & de *Toléde*, tenus, le prémier cinq ou ſix ans avant le ſupplice de *Priſcillien*; & le ſecond,

(1) *Ithacius videns, quam invidioſum ſibi apud Epiſcopos foret, ſi accuſator etiam poſtremis rerum capitalium judiciis adſtitiſſet. (Etenim iterum Judicium neceſſe erat) ſubſtrahit ſe cognitioni, fruſtra callido, jam ſcelere perfecto.* Sulp. Sev. ub. ſup. Cap. LI.

ſecond, douze ou treize ans depuis. C'eſt dans ces (1) Actes, que l'on doit chercher les Erreurs & les crimes des Priſcillianiſtes. Mais tout ce qu'on trouve dans celui (a) de *Saragoſſe*, bien loin de mériter le dernier ſupplice, n'étoit digne que de quelque cenſure. Ce ſont tout au plus des irrégularitez. On y dit donc 1. que chez les Priſcillianiſtes (b) des *Femmes* & des *Laïques* enſeignent. Il s'agit d'*Agape* qui avoit inſtruit *Priſcillien*, du Rhéteur *Helpidius*, & de *Priſcillien* (2) lui-même, qui étoit Laïque au tems de ce Concile. On y dit 2. que les *Priſcillianiſtes* (c) faiſoient des aſſemblées à part, ſoit dans des maiſons particulieres, ou à la campagne, & dans des lieux écartez. On y dit 3., (d) qu'ils jeûnoient beaucoup, & qu'ils ne s'en abſtenoient pas même le *Dimanche*, ce qui étoit contre la Loi Eccléſiaſtique. 4. Qu'ils pratiquoient des auſtéritez nouvelles, comme (e) de *marcher* NUDS PIEDS, ce qui pourroit bien avoir été toute la *Nudité* de *Priſcillien*: 5. Qu'il y en avoit, (f) qui recevoient l'Euchariſtie ſans la manger dans l'Egliſe. 6. On y dit enfin, que des Prêtres, (g) *prenant pour prétexte le Luxe & la Vanité* des Eccléſiaſtiques quittoient leur Miniſtère, pour embraſſer la Vie Monaſtique. Voilà tout ce qu'on trouve dans les Canons de *Saragoſſe*; Je laiſſe à penſer au Lecteur, ſi des Evêques, qui *épluchoient* de la ſorte les menuës Erreurs des *Priſcillianiſtes*, auroient oublié les *Maléfices*, les *Proſtitutions*, *la Nudité*, *les Parjures*?

(a) Can. I.
(b) Can. VII.
(c) Can. II.
(d) Ibid.
(e) Can. IV.
(f) Can. III.
(g) Can. VII.

On dira peut-être, que les Myſtères profanes des *Priſcillianiſtes* n'étoient pas encore découverts, lorſque le Concile de *Saragoſſe* fut aſſemblé: Que c'eſt à cela qu'il faut imputer le ſilence de ce Concile. Je veux bien admettre cette réponſe. Mais ſi je ne trouve pas ces affreux Myſtères dans le Concile de *Toléde*, qui fut tenu quatorze, ou quinze ans depuis le ſupplice des *Priſcillianiſtes*, cette réponſe ne vaudra rien. Or on n'en apperçoit aucune trace, ni dans les dix-huit *Anathêmes*, que ce dernier Concile fulmina contre ces Sectaires; ni dans les (3) Jugemens rendus contre pluſieurs de leurs Evêques, ni dans les Rétractations de ceux, qui furent réünis à l'Egliſe. Cinq Evêques renoncent au *Priſcillianiſme*. (h) L'un retracte (4) l'opinion de l'*innaſcibilité*

(h) L'Evêque *Symphoſe*.

(1) Voyez les VIII. Canons du Concile de Saragoſſe. *Concil.* T. III. p. 414. Et conférez ce que dit *Sulpice Sévére*, Hiſt. Sac. L. II. Cap. 47.

(2) Ce n'eſt que depuis le Concile de *Saragoſſe* que *Priſcillien* fut ordonné Evêque d'*Avila*. Il y a dans *Sulpice Sévére*, *Cabinenſi oppido*: mais il faut lire *Abilenſi*, comme *Sigonius* l'a remarqué.

(3) Voyez la Sentence du Concile de *Toléde* T. III. Concilior. p. 580.

(4) Les Latins expriment ainſi l'ἀγεννησια des Grecs. On reproche à *Priſcillien* d'avoir enſeigné que le Fils de Dieu étoit ἀγέννητος, *Innaſcibilis*. Et comme ἀγέννητος eſt la propriété du Pére, cela a fait dire, que les *Priſcillianiſtes* étoient *Sabelliens*, ce qui n'eſt pas vrai; ſi l'on entend par là qu'ils confondoient les perſonnes du *Pere* & du *Fils*. Les Sabelliens étoient proprement *Unitaires*. Ils croyoient bien la Préexiſtence du *Verbe*, mais ils ne croyoient pas que le *Verbe* fût Fils de Dieu. Ce titre ne convenoit, ſelon eux, à J. Chriſt qu'entant qu'il eſt né de la Vierge. Is diſoient que l'Ecriture n'appelle jamais le *Verbe* du nom de *Fils de Dieu*.

bilité du Fils de Dieu. (1) Un autre, celle que *l'Ame Humaine est de même nature que la Divinité*, mais nul d'eux ne retracte, n'*anathématize* les cérémonies profanes, la Morale impie de la Secte. Les Evêques *Donat*, *Acurius*, *Emilius* sont déposez, & l'on en allégue pour toute raison, (2) *qu'ils ont préféré la Communion de ceux qui périssent* à la Communion de l'Eglise. On dépose de même l'Evêque *Hérennas* & tout son Clergé, (3) „ parce qu'ils se sont écriez volontairement, & „ sans qu'on les interrogeât, que PRISCILLIEN A E'TE' CATHO- „ LIQUE, QUE C'EST UN SAINT MARTYR. Quoi? les *Priscillianistes* seront la *plus impure de toutes les Sectes*; Morale, Cérémonies, tout en est abominable, & l'on n'obligera pas les Evêques, qui se convertissent, à détester, à anathématizer cette Morale & ces Cérémonies? On ne les reprochera pas seulement à quatre Evêques obstinez, qui refusent la Paix, que le Concile de Toléde leur offre?

Poussons ces réflexions plus loin. *Symphose*, Evêque Priscillianiste, mais réconcilié à l'Eglise par l'abjuration du *Priscillianisme*, est qualifié par le Concile, (a) *Religiosus Senex*, UN PIEUX VIEILLARD. Comment cela, s'il a été plus de vint ans dans la plus impure Secte du Monde? *Dictinius*, Evêque d'*Astorga*, & Fils de *Symphose*, abjure aussi le *Priscillianisme*, & il est en Espagne, (4) dans une si grande odeur de Sainteté, qu'on en célèbre la fête tous les ans. Comment a-t-on pû canonizer des Evêques, infectez pendant longtems des Erreurs des Gnostiques, souillez de leurs impuretez?

(a) Ibid.

Ce n'est pas tout: (5) S. *Ambroise* avoit travaillé à appaiser le Schisme des *Priscillianistes*, qui troubloit toute l'Espagne. La *Galice* en particulier étoit pleine de cette Hérésie. On étoit donc convenu de certains Articles, par la médiation de S. *Ambroise*, moyennant quoi le Clergé *Priscillianiste* conserveroit ses Dignitez & ses Bénéfices. On ne sait pas ce qui empêcha l'exécution de ce projet d'accommodement; mais S. *Ambroise* mourut vers l'an 396. & *Simplicien* lui succéda, avant que l'affaire fût finie. Or ce projet seul justifie clairement, que les Priscillianistes n'étoient point infectez des Hérésies & des impuretez *Gnostiques*. Car en ce cas-là, on n'auroit jamais conservé l'honneur du Ministère à leurs Evêques, ni à leurs Prêtres. La Discipline vouloit, qu'on les mît en pénitence, & qu'on les dégradât pour toujours. Des *Gnostiques* maintenus dans le Ministère Ecclésiastique, c'est un scandale,

(1) *Dictinius*. On accuse les *Priscillianistes* d'avoir crû que l'*Ame* étoit *consubstantielle à Dieu*, parce qu'elle en tiroit son origine. Je ne sai pas ce qu'ils ont pensé sur l'origine de l'Ame, mais des Péres, dont on vénére la mémoire, ont crû que l'Ame émanoit de Dieu, sans la croire *consubstantielle* à Dieu.

(2) *Maluissent sequi consortium Perditorum*. In Concil. Toletano. Ibid.

(3) *Qui sponte, nec interrogati*, PRISCILLIANUM CATHOLICUM, SANCTUMQUE MARTYREM CLAMASSENT. Ibid.

(4) *Claruit egregiâ Sanctitate, cujus memoria anniversario natali die in Hispania colitur*. Ibid. in not. ad Concil. Toletan. p. 598.

(5) On voit, dans le Jugement du Concile, ce que je rapporte ici.

le, que l'Eglise n'auroit jamais toléré. Jamais S. *Ambroise*, *Simplicien*, & *Sirice*, Evêque de Rome, n'auroient été les Médiateurs d'une Paix, qui se seroit faite à ces conditions.

Je croi pouvoir conclurre à présent, que S. *Augustin* s'est trompé, quand il a dit, que *Priscillien* (a) *étoit un impie, un homme detestable, justement condamné à la mort à cause de ses crimes*: (b) *qu'il y a peu de Secte plus impure que la sienne, mais qu'il n'y en a point de plus dissimulée, & qu'elle a pour maxime*, JURA, *perjura, secretum prodere noli.* Je mets tout cela au rang de ces médisances, qu'on a inventées de tout tems contre les Hérétiques, que les Péres ont crû trop légérement, & qu'ils ont plus légérement encore transmises à la Postérité dans leurs Ecrits. C'est mon sentiment, & j'y suis confirmé par cette derniere raison.

(a) *August.* De Mendacio. Cap. 3.
(b) Ep. 237.

12. J'ai parlé de l'Edit, donné par *Gratien*, sur les Rèquêtes des Evêques *Ithace & Idace*, par lequel les Priscillianistes étoient chassez de leurs Eglises, & bannis de l'Espagne & des Terres de l'Empire. Ces Sectaires étant allez à la Cour, se justifierent si bien, qu'ils obtinrent un nouveau Rescript, qui révoquoit le prémier, & qui les rétablissoit dans leurs Eglises. *Volventius*, Vicaire du Préfet en Espagne, le fit exécuter. *Sulpice Sévére* (c) prétend, que *tout étoit venal* à la Cour de *Gratien*, & que les Priscillianistes corrompirent le Préfet *Macédonius*, le *Maître des Offices*, & *le Vicaire d'Espagne*. Cet Historien le dit, ce seroit un fait à prouver. Mais, ce qui n'a pas besoin de preuves, c'est que ce Rescript subsista sous *Théodose*, sous *Valentinien*, & même sous *Honorius* & *Arcadius*, car les *Priscillianistes* étoient en possession de leurs Eglises, quand le Concile de Toléde fut assemblé, en l'année 400. Or si cette Secte eût été une branche des *Gnostiques*: si elle eût été seulement suspecte de toutes les infamies, dont on l'accuse, est-il concevable qu'on eût laissé subsister un Rescript surpris, un Rescript obtenu par corruption, & en vertu duquel un grand nombre des Eglises d'Espagne demeuroient en proye à la plus impure de toutes les Sectes.

(c) *Sulp. Sev.* ub. sup. Cap. 49. *Cuncta ibi venalia erant.*

Je finis cet Article en avertissant le Lecteur d'une légére méprise, qui s'est glissée dans une nouvelle Edition des *Ecrivains Ecclésiastiques* de S. *Jerôme*. Le savant Editeur a pris, pour les *Priscillianistes* d'Espagne, les *Priscilliens* de S. *Epiphane*, Hæres. XLIX. qui ne sont qu'une Secte de *Montanistes*, laquelle tiroit son nom de *Prisca*, ou *Priscilla*, l'une des *Prophéteßes* de *Montan*.

VI. DEPUIS les *Priscillianistes* jusqu'au tems de la dispersion des *Vaudois*, je voi bien des Sectes accusées des Mystères Gnostiques, mais je ne me suis pas apperçû, du moins ne m'en souviens-je pas, que la *Nudité* fût une de leurs cérémonies. Cependant il ne s'ensuit point que l'*Adamisme* ait été interrompu; car cette Hérésie ressemble aux *taupes*, qui travaillent sous terre, où elles vivent sans se montrer. Je ne m'attribuërai pas la gloire de cette comparaison: elle

V. Espèce d'Adamites. Les BEGUINS, ou BEGARDS, & les TURLUPINS.

est duë (1) à St. *Epiphane*, à qui je n'ai garde de la dérober. Quoiqu'il en soit, on nous raconte qu'une multitude de ces *Taupes* sortirent de terre dans l'XI. & dans le XII. Siécle, lorsque *Satan délié* sortit aussi de l'Enfer, & en amena avec lui des Hérésies, qui remirent en vogue la NUDITÉ. On nomme entre autres, les BEGUINS, ou BEGARDS & les TURLUPINS. Il y a des Auteurs, qui en font (2) trois Sectes; d'autres, qui n'en font (3) qu'une, & d'autres enfin, qui confondent les *Beguins* & les *Begards*, mais qui les distinguent des *Turlupins*. Si *Gerson* ne confond pas (a) les *Begards* & les *Turlupins*, il les associe d'ordinaire ensemble, comme des gens, qui avoient les mêmes opinions. Mais (b) M. *du Pin* témoigne après *Sponde*, que les *Turlupins* ajoûtoient aux Erreurs des *Bégards*, 1. Qu'on ne doit point avoir de honte des Parties, que la nature nous a données. 2. Qu'en conséquence de cette opinion ces gens-là alloient *tout nuds*, & faisoient en présence de tout le monde ce que la Pudeur veut que l'on cache. 3. (4) Qu'il ne faut point prier Dieu à haute voix, mais seulement du cœur, & avec une liberté d'esprit, qui n'est point assujettie aux Loix Divines. Je croi que le Lecteur me dispensera d'examiner les différences & les conformitez, qu'il pourroit y avoir entre ces Sectes. Cette discussion seroit aussi pénible pour moi qu'ennuyeuse pour lui.

(a) *Gerson*. De Distinct. verar. Visionum. V°. Signo. T. I. Col. 55. Epist. ad *Barthol.* Carthusiens. Col. 62. De Lib. caute legendis. Col. 114. De Suscept. Humanit. Christi. Col. 455. Cont. *Romant. de Rosa*. T. III. Col. 306. De Mystica Theolog. Col. 369.

(b) *Du Pin*. Bib. Ec. Siecle XIV. p. 130. *Spond.* An. 1373.

On sait, que les *Bégards* (5) n'étoient que des Moines du *Tiers Ordre* de S. *François*, qui prétendirent, que leur Règle les obligeoit à une Pauvreté absoluë: à ne rien posséder, ni en propre, ni en commun, à vivre chaque jour des charitez de ce jour-là. Cette rigoureuse observation de la Pauvreté n'accommodant pas tous les Moines de S. *François*, il s'éleva entre eux de grands débats. Les Papes intervinrent, & cherchérent des expédiens pour terminer cette guerre Monachale. On en trouva un fort ingenieux. C'est que tout ce qui seroit donné aux *Franciscains* appartiendroit en propre à l'Eglise Romaine, & qu'ils n'en auroient que l'usage; mais cet expédient ne contenta pas le *Tiers Ordre*. Ils soûtinrent toujours, qu'il étoit contraire à leur Règle: Que le Pape n'avoit point le pouvoir, ni de l'expliquer, ni de la limiter, ni d'en dispenser. Ce fut alors, qu'on les déclara Hérétiques, & que l'on commença à les faire brûler en cette qualité. Nier (6) *l'autorité suprême*

(1) Voyez *Epiph.* Hær. LII. Ce Pére y fait un assez long parallèle entre les *Taupes* & les *Adamiens*.

(2) Ils distinguent entre les *Bégards* & les *Beguins*.

(3) On lit dans une Bulle de *Gregoire XI.* au Roi de France. *La très-hérétique Secte des* BEGARDS *appellez autrement* TURLUPINS. Voyez *Limborch.* Hist. Inquisit. L. I. 19.

(4) L'Auteur de la *Purpura Docta* dit, touchant les *Turlupins*. *Secundo, voce non esse orandum, sed corde eaque spiritus libertate, qua Divinis Legibus subjecta non sit.* Georg. Jos. Eggs. *Purp. Doct.* L. II. p. 442.

(5) Voyez les Act. de l'Inquisition de Toulouse contre les Begards ou Beguins, depuis fol. 150. jusqu'au fol. 168. & depuis le 198. jusqu'à la fin.

(6) *Summa auctoritas immensa potestas*, disent les Inquisiteurs. *Ibid.* fol. 202.

me du Pape, *l'immensité de sa Puissance*, c'étoit commettre le plus inexpiable de tous les crimes, abjurer la Foi Chrétienne, & retomber dans le Paganisme. (a) *Peccatum Paganitatis incurrit*, *quisquis*, *dum se Christianum asserit*, *Sedi Apostolice obedire contempnit.* C'est ce que disent les Inquisiteurs. (a) Ibid.

Les supplices ne firent qu'irriter le zèle des Moines. Ils dirent hautement, que l'Eglise Romaine étoit *la meurtriére des Saints*, *& la Prostituée de l'Apocalypse.* Un de leurs Chefs, nommé PIERRE D'OLIVE (*Petrus Joannis Olivus*) avoit avancé ce dogme dans son Commentaire sur ce Livre Sacré. Ils traitérent (b) *Jean XXII.*, qui les avoit condamnez, d'*Antechrist Mystique*, (c) *de Précurseur du grand Antechrist*; *de Démon du midi*, *de Loup ravissant*: UT *Antichristus non sit*, *tamen ejus Præcursorem atque anteambulonem esse necesse est.* L'Empereur *Louïs IV.* qui prit leur défense, en parle ainsi dans une *Constitution.* (d) „ On dit que *Jean XXII.* a taxé d'impiété, & condamné „ comme des impies, les Sectateurs de S. *François.* Savez-vous bien „ pourquoi? C'est parce que toujours insatiable de richesses, toujours „ avide de régner, cet homme préfére l'argent à l'Evangile, & l'or à „ la Pauvreté de J. Christ. Il traite les *Franciscains* de (1) FRATRICELLES (FRATERCULOS,) & leur donne ce nom par „ mepris. Il les appelle *des animaux stupides*, *de pernicieux Renardeaux*, qui en imposent au monde sous le masque de la Religion, & „ qui séduisent le Peuple. Il tâche (2) *de les detruire*, *parce qu'ils* „ *soûtiennent que J. Christ n'a rien possédé sur la terre* ". Telle fut la prémiere Erreur des *Begards*: mais quand ils y ajoutérent celle de nier l'*Autorité Suprême* du Pape, quand ils s'élevérent contre cette autorité, ils se rendirent coupables du Crime de Lèze Majesté Divine au premier Chef, & comme tels ils furent punis du supplice du feu.

(b) Ibid. fol. 154.
(c) *Ludov. IV.* Imperat. in Diplomate. An. 1324. Ap. *Goldast.* Constit. Imp. P. II. p. 238.
(d) Ibid.

Dès qu'une Secte est coupable d'une Hérésie si fondamentale, elle est présumée coupable de toutes les autres; on peut les lui imputer; & si elle ne les a pas, il est toujours à propos de l'en accuser, afin de la rendre odieuse à tout le monde. C'est l'ancienne Maxime du Clergé.

Je ne sai si ce sont ces *Bégards*, que *Gerson* a décrits dans plusieurs endroits de ces Ouvrages. Selon lui c'étoient des Mystiques, qui s'imaginoient (e) que l'Ame est *déïfiée* par la force de la Contemplation; qu'alors elle perd en quelque sorte son existence propre, pour n'exister plus qu'en Dieu. (3) Ce n'est plus elle qui agit, c'est Dieu qui agit en elle: Transformée par la vertu de l'Amour Divin, elle parvient à une PARFAITE QUIETUDE, A UNE ENTIERE IMPAS-

(e) *Gers.* de Consolat. Theol. L. IV. Voyez aussi Op. T.I. col. 174.

(1) On voit ici en passant, & le Lecteur peut le remarquer, quelle a été l'Origine du nom de FRATRICELLES.

(2) *Illorum Religionem exscindere*, *quod Christum*, *& comites ejus*, *nihil possedisse in terris doceant.* Ibid.

(3) *Quod omnia Deus ageret in eis*, *tan ummodo passive se habentibus.* Ibid.

PASSIBILITE'. *Nihil passionabiliter affici.* Dans cet état, libre de toutes Loix, elle fait innocemment tout ce qu'elle veut, parce qu'elle ne veut & ne fait rien que ce que Dieu veut & fait par elle. *Ayez la charité*, disoient les *Beguins*, & *faites après cela tout ce que vous voudrez.* CHARITATEM *habe, & fac quod vis.* C'étoit la conclusion d'une de ces *Spirituelles*, qui avoit écrit sur la matiére avec beaucoup de subtilité, dit *Gerson* : cette maxime ressemble bien à ce mot, que *Clément d'Alexandrie* attribuë à des Gnostiques (a). „ Je suis entré dans le „ Sanctuaire. Je n'ai plus rien à craindre ; je ne saurois plus souffrir ". εἰσελήλυθα ἐγὼ εἰς τὰ ἅγια: οὐδὲν δύναμαι παθεῖν. Et, s'il en faut croire S. *Irenée*, (b) les *Marcosiens* attribuoient à la *sublimité de leur Science* la vertu, que les *Beguins* donnoient ou à la *Charité*, ou à la *contemplation.*

(a) *Strom.* L. III. p. 427.

(b) Iren. L. I. p. m. 72.

Il n'y a point d'abominations que l'on n'ait imputées à ces *Beguins*, ou *Begards*. Des mœurs Cyniques, (1) des Incestes exécrables n'étoient qu'un jeu pour eux. Persuadez, que tout ce qui est en nous (2) au dessous du cœur, ne sauroit pécher, ils en usoient avec une licence effrénée. Si ce sont les mêmes que les *Fratricelles*, on dit, (c) que ces gens-là, non contens d'aller dans des cavernes avec des Femmes & des Filles, faisoient mourir dans les tourmens les enfans, qui naissoient de leur débauche. Celui, entre les mains de qui un de ces enfans expiroit, étoit le Grand Prêtre de la Secte. Ils brûloient ensuite ces innocentes victimes : ils en jettoient les cendres dans du vin, & faisoient boire de ce vin à leurs Prosélytes. C'étoit *le Sacrement* de leur initiation. Je ne croi pas qu'on puisse mieux confirmer ces énormitez, qu'en avertissant le Lecteur, que ces mêmes *Fratricelles* disoient (d) *que le Sacrement de l'Eucharistie n'est point le vrai corps de J. Christ* : *que ce corps ne sauroit être contenu sous un si petit morceau de pain : qu'ils appelloient les Prêtres par dérision, des* FAISEURS DE DIEU, DEIFICES. Tous les crimes, toutes les Hérésies sont enchaînées avec cette Erreur. Parlons sérieusement. Ce sont d'infames & de détestables calomnies.

(c) Voyez *Kortholt.* Secul. XIII. Cap. 2. p. 544. & les Auteurs qu'il cite. *Lenfant.* Guer. des Hussit. p. 17.

(d) Ibid.

Des Propositions innocentes, vrayes, deviennent des Propositions scandaleuses, Hérétiques, pour peu qu'on les déguise. Entre celles, que l'on attribuë à ces Sectaires, il y a celle-ci, (e) *Que Dieu n'impute aucun crime à ceux qui ont la Charité* : Cette Proposition est très-fausse & très-scandaleuse. Mais si l'on exprime le sentiment des mêmes Hérétiques dans les termes de *Vincent*, le faux & le scandale disparoissent. *Ils enseignent*, dit cet Auteur, *qu'il y a des actions, qui seroient des péchez, mais qui ne le sont pas, lorsqu'elles sont faites par un motif de*

(e) Ap. *Magdeburg.* Cent. XIII. col. 559.

(1) *Erant eis matres, uxores & filiæ omnibus communes.* Magdeburg. Cent. XIII. Cap. V. col. 565.

(2) *Quidquid peccarent homines infra umbilicum licitum esse, quod fieret secundum naturam.* Ibid.

de Charité. (a) (ID QUOD *alias peccatum esset, si fieret in Charitate, jam non esset peccatum.*) Le motif change la qualité morale de quantité d'actions. Couper un bras à un homme pour lui sauver la vie, est une bonne action; le faire par haine, par vengeance, est une action mauvaise. Cette autre Proposition, *Ayez la charité, & faites tout ce que vous voudrez*, paroît paradoxe, scandaleuse, mais elle pouvoit être très-pure & très-innocente, si elle étoit une consequence de celle-ci, *qu'un homme qui aime Dieu sincérement, & par dessus toutes choses ne peut rien vouloir, qui ne soit agréable à Dieu.* Pour moi je regarde ces prétenduës Erreurs de Morale, comme celles que des Auteurs *Catholiques Romains* ont imputées aux Protestans, à l'occasion des Dogmes de la *Justification par la Foi, de la Perséverance des Elus* &c. (a) Ibid.

Je ne voudrois pourtant pas nier absolument, qu'il n'y ait eu des *Mystiques*, qui ayent pensé, agi, d'une maniere extravagante. Il y a quelquefois beaucoup d'affinité entre le Mystique & la Folie. Souvent l'un n'est qu'une nuance de l'autre: où trouve-t-on plus de folies, que dans les Légendes des Saints? Il y a dans les Actes de l'Inquisition de Toulouse, un *Guillaume Roux*, qui avouë (b) qu'il avoit fait des épreuves de Continence, à peu près semblables à celles de ces Moines de Palestine, dont j'ai parlé, ajoutant de plus, qu'il avoit ouï dire, à une personne qu'il nomme, que QUELQUES GENS ETOIENT DANS L'OPINION (*Quod inter quosdam erat opinio*) qu'un homme, ou une femme ne pouvoient passer pour véritablement vertueux, *ni se possent ponere nudus cum nuda, & tamen non perficerent actum carnalem.* Le même confesse, qu'il avoit ouï dire, qu'en Italie (1) QUELQUES FRATRICELLES, ET QUELQUES HOMMES *de la Pénitence* croyoient, que pour être parfait il falloit pouvoir soutenir cette épreuve-là. (b) Fol. 196. & seq.

Supposons, que cette Confession soit véritable, on y trouvera bien une preuve de la folie de ces *Beguins*, mais on n'y en trouvera pas de leurs impudicitez. Bien loin de croire que tout soit permis aux personnes, qui sont consommées dans *la Charité*, ils croyoient au contraire, que dans cet état l'Ame n'est plus susceptible de mauvais desirs, ni les organes du corps d'aucun mouvement déréglé; *la Loi des membres* est entiérement soumise à *celle de l'Entendement.* Au reste, il faut remarquer 1. qu'entre tous ces *Beguins*, que l'Inquisition de Toulouse examina & punit dans l'espace de quelques années, il n'y en a qu'un seul, qui ait fait l'aveu, que je viens de rapporter. 2. Que cet homme n'attribuë pas à la Secte des *Fratricelles* en général, mais seulement à QUELQUES-UNS d'Italie, le merveilleux raffinement de Continence,

(1) *Aliqui Fratrisselli & aliqui homines de pœnitentia.* Les *Beguins* & les *Beguines* s'appelloient aussi les *Fréres & les Sœurs de la Penitence*; comme on le voit dans l'*Extravagante* de Jean XXII. *De Religiosis Domibus.*

nence, dont il parle. Il ne ſavoit même ce qu'il dit de ces derniers, que pour l'avoir ouï dire à une ſeule perſonne.

Laiſſons les *Beguins*, qui apparemment n'étoient pas les mêmes que les *Begards*, au moins ſi l'on confond ceux-ci avec les TURLUPINS, ce que je ne croi pas non plus qu'on doive faire. Car je ne doute pas, que les *Turlupins* n'ayent été *Vaudois*, & par conſéquent ils ne ſortoient point de l'Ordre des Franciſcains. Mais les uns & les autres diſant, que l'Egliſe Romaine étoit la *Proſtituée* de l'Apocalypſe, il a été facile de les comprendre ſous un même nom.

L'Origine de celui de *Turlupins* eſt aſſez obſcure. (1) *Vignier* & d'autres ont crû, qu'ils furent appellez de la ſorte, parce qu'ils ſe cachoient dans les Deſerts, où ils étoient plus en ſureté avec les *Loups*, & les Bêtes ſauvages, qu'avec les hommes. Mais cette Etymologie n'eſt point vraiſemblable, parce qu'elle ne roule que ſur la moitié du mot. Ils ne ſont pas appellez *Lupini*, mais *Turelupini*.

(a) M. le *Duchat*. C'eſt lui qui m'a fourni cette Remarque.

(a) Un homme d'eſprit, que j'ai déja cité, croit que *Turlupin* eſt une inverſion de TURPELIN, titre ou nom, qui fut donné aux *Beguins & aux Beguines*, comme on le voit par ces vers du Poëte *Villon*:

(b) Dans le Grand Teſtament de ce Poëte. p. 35.

(b) Item, aux Fréres Mendians,
Aux Dévotes, & aux Beguines,
Tant de Paris que d'Orleans,
Tant TURPELINS que TURPELINES;
De graſſes ſoupes Jacobines,
Et flancs, leur fais oblation.
Et puis après, ſous les Courtines,
Parler de contemplation.

(c) *Hiſt. des Mart.* fol. 141. verſo.

La conjecture eſt très-ingénieuſe, & je ne balancerois pas à l'admettre, ſi je n'avois trouvé dans l'*Hiſtoire des Martyrs* une Etymologie du nom de *Turlupins*, qui me paroît évidente. L'Auteur dit, (c) *qu'au Pays de Flandres & d'Artois on nomma les* Vaudois TURLUPINS, dautant qu'ils n'*habitoient qu'es lieux expoſez aux dangers des Loups*. Il a ſuivi l'opinion vulgaire. Mais l'Editeur a mis à la marge la Remarque ſuivante. *Le Proverbe ſe dit dès longtems en ces Pays-là* (de Flandres & d'Artois) IL EST DES ENFANS DE TURELUPIN, MALHEUREUX DE NATURE. Le Proverbe doit tirer ſon origine de ce qu'un

(1) Voyez *Bayle*, dans l'Article des *Turlupins* & l'Auteur Anonyme de la Relation de *Excidio Waldenſium*. p. 304. Elle eſt à la ſuite de l'Hiſtoire des Egliſes de Boheme par *Camerarius*.

qu'un homme de ce Païs-là, nommé TURELUPIN, eut des enfans qui périrent miserablement. Ainsi les pauvres *Vaudois* étant persecutez à feu & à sang, dans la Flandres & dans l'Artois, où ils étoient brûlez vifs, enterrez vifs, le Peuple les nomma TURELUPINS, ENFANS DE TURELUPIN, c'est-a-dire, les plus miserables de tous les hommes.

Telle est vraisemblablement l'origine du nom de *Turlupin*; cherchons à présent quelles étoient la Religion & les mœurs de cette Secte. Je ne croi pas qu'on les connoisse fort bien, si l'on s'en rapporte à ce que nous en dit *Du Haillan.* (a) *Les Livres des Turlupins*, dit cet Historien, *furent brûlez à Paris, leur Religion condamnée, & du tout abolie.* Cela n'est pas juste, puisque *Gerson* témoigne, (1) „ que cette Secte „ ne subsistoit pas seulement de son tems, mais qu'elle se répandoit *se-* „ *crettement* de tous côtez ". *Du Haillan* continuë en ces termes. „ Ces Hérétiques, A CE QUE QUELQUES-UNS EN ONT „ ECRIT, étoient des restes de ceux, qui sous le nom de PAU- „ VRES, commettoient plusieurs abominables méchancetez, & étoient „ venus à une telle insolence, & oubli de ce que la même Honnêteté „ enseigne aux hommes, qu'ils maintenoient, que l'Homme ne devoit „ avoir honte de chose, à quoi la nature l'incitât & le poussât. Et à „ l'imitation des Philosophes anciens, qu'on nomme *Cyniques*, ne fai- „ soient conscience quelconque d'avoir affaire aux femmes devant tout „ le monde, & ne se soucioient de payer qu'en Esprit, & maintenoient, „ que la liberté d'esprit les dispensoit de l'observation des Commande- „ mens de Dieu. Mais cette vermine fut aussitôt éteinte que née. „ VOILA CE QU'ON ECRIT D'EUX. L'Auteur de la PURPURA DOCTA (2) dit la même chose dans l'Article de SIMON BORSANO.

(a) *Hist. de France.* Charles V. p. 854.

Il faudroit se livrer à la plus folle crédulité, pour se persuader que cela soit vrai; & j'oserois bien dire, qu'il n'y a pas moins d'impudence dans ceux qui ont écrit de pareilles fables, qu'il y en auroit eu dans les *Turlupins*, s'ils avoient fait ce qu'on a dit d'eux. Les plus effrontez des *Gnostiques* éteignoient les flambeaux & cachoient leurs impudicitez dans les ténèbres. Si les *Adamiens* étoient nuds, ce n'étoit que dans leurs assemblées. Ils ne confioient ce mystère de leur Religion qu'à ceux de la Secte. Les *Gymnosophistes* étoient nuds, mais ce n'étoient que ceux qui habitoient les Deserts. Qui croira que des gens, qui font profession d'être Chrétiens, & qui demeurent parmi des Nations po-

(1) *Turelupinorum, quorum sequaces non desunt usque hodie, quin & ubi latere putaverint, serpunt ubi lubet.* Gers. *De Examin. Doctr.* Considerat. VI.

(2) *Primo, nihil pudere quemquam eorum, quæ a natura accepimus. Sic persuasi, pudenda sine tegumento ostentabant: ac turpiter propalam coïbant, Cynicorum instar Philosophorum, vel canino potius, aut aliarum belluarum more.* Georg. Jos. Eggs, *Purp. Doct.* L. II. p. 442.

polies, ayent affecté de montrer, & de faire en public ce que l'on n'ose prononcer? Si quelque fou l'avoit entrepris, il en auroit été châtié si promtement, qu'il n'auroit certainement pas eu de Sectateurs. D'ailleurs ces gens-là *se cachoient*, *Gerson* vient de le dire. Ils se multiplioient SECRETTEMENT. On ne les trouvoit qu'à force de recherches. Cependant la Cérémonie Sacrée, & si j'osois me servir de ce terme, leur *Sacrement* public: ce qui les distinguoit du reste des hommes étoit un caractère si singulier, qu'il leur étoit impossible de se cacher.

Laissons des fables plus hardies encore qu'elles ne sont malicieuses. Les *Turlupins* étoient *Vaudois*, comme le témoignent (1) des Auteurs très-dignes de foi. (a) „ Ils ont eu divers noms, selon les lieux qu'ils „ habitoient. Dans le *Lyonnois* & ailleurs, on les appella PAUVRES „ DE LYON; dans la *Sarmatie* & dans la *Livonie*, (2) LOLLARDS. „ Dans la *Flandres*, & au *Païs d'Artois*, TURLUPINS, parce „ qu'ils étoient retirez dans les deserts, exposez aux Loups & aux Bê- „ tes Sauvages ". C'est ce que dit un Auteur Anonyme. M. *de Thou* (3) convient, que les *Turlupins* étoient *Vaudois*, & que ce sont les mêmes, qui ont été appellez *Cyniques*. On affecta en particulier de donner ces noms (b) à ceux, qui passérent des Provinces de France, & de Flandres, dans le Dauphiné, dans la Savoye, où ils furent cruellement persécutez en 1371. & 1372.

(a) *De Excidio Wald. & Albig.* p. 304.

(b) Voyez *Bzov.* ad an. 1372. *Limbor.* Hist. Inquis. L. I. 21.

Tout ce qu'on nous dit des *Turlupins* fait croire qu'ils étoient *Vaudois*. 1. *C'étoient des restes de ceux, qui portoient le nom de* PAUVRES, dit *du Haillan*. Or on sait, que c'étoit un nom des Vaudois, appellez souvent PAUPERES. 2. Les Turlupins sont les mêmes, (c) qui sont nommez BOUGRES. (d) *Qui vulgariter dicuntur Paterini & Bulgares in Partibus Transalpinis*: On leur avoit donné le nom de *Bougres*, ou de *Bulgares*, parce qu'on les confondoit avec de prétendus (4) *Manichéens*, qui de (e) *Bulgarie*, s'étoient répandus en *Italie*, & d'*Italie* en France. Ils furent poursuivis en 1236. par un Dominicain, (5) nom-

(c) *Du Cange.* Gloss. Latino-Barbar. in voce *Turelupini.*

(d) *Matt. Paris.* ap. *Usser.* ub. sup. Cap. X. §. 62.

(e) *Usser.* ub. sup. Cap. VIII. §. 17. & seq.

(1) Voyez les Tableaux de *Ste. Aldegonde* T. I. Part. III. Chap. XII. fol. 151. 154. Tom. II. Part. IV. fol. 141 *Hist. des Martyrs.* fol. 22.

(2) Ils furent aussi nommez *Lollards* en *Angleterre: Lollard*, un de leurs Docteurs, fut brûlé à Cologne en 1322.

(3) *Diversis Regionibus, ob diversas causas, Passageni, Patareni, Lollardi,* TURELUPINI, *ac denique* CYNICI *dicti sunt.* Thuan. Hist. L. VI. p. 186.

(4) Il est impossible, que les *Turlupins* fussent Manichéens. Les accusations de *Nudité*, de commerce en public avec les femmes, sont incompatibles avec le Systême Manichéen, selon lequel la concupiscence, ou l'amour que les deux Sexes ont l'un pour l'autre, étoit le prémier péché. Ils alléguoient en particulier, pour prouver cette These, *le soin qu'ont les hommes de cacher les Parties naturelles, & l'usage qu'ils en font.* La honte étoit, selon les Manichéens, une preuve sensible du péché. Ainsi l'Impudence Cynique qu'on attribuë aux *Turlupins* étoit diametralement opposée au Manicheïsme.

(5) Voyez *Limborch.* Hist. Inquisit. L. I. 11. Il parle de ce *Robert*, qu'il dit avoir été Albigeois, & qu'il place après *Rainaud*, vers l'an 1207.

nommé *Robert*, qui avoit été de leur Religion, & qui à cause de cela fut surnommé le BOUGRE (*Qui cognomento* BOUGRE *dicebatur.*) Il en fit brûler, ou enterrer vifs cinquante, en moins de deux ou trois mois, dans les Provinces de *France* & de *Flandres*. Mais ce scélérat fut trouvé coupable de tant de crimes, qu'il fut condamné par grace à une prison perpétuelle. 3. La principale Scène des persécutions, que souffrirent les Turlupins, fut en Savoye & en Dauphiné. C'est-là (a) qu'on en fit brûler grand nombre, en 1371. par les ordres de *Charles V.* Roi de France, & d'*Amédée*, Comte de *Savoye*, & à la réquisition de *Grégoire XI.* Or c'est en Savoye, en Dauphiné, & dans les Provinces voisines, qu'il y a toûjours eu des Vaudois. Il étoit bien naturel, que ceux que l'on persecutoit en *Flandres*, en *France*, cherchassent une retraite parmi leurs Fréres. 4. *Cette liberté d'esprit, qui affranchit de l'observation des Commandemens de Dieu*, est une des vieilles calomnies avancées contre les Vaudois, sous prétexte qu'ils méprisoient les Traditions Humaines, & qu'ils avoient secoué le joug des cérémonies Payennes, ou Judaïques, dont on avoit chargé l'Eglise de J. Christ.

(a) *Purpura Docta* ub. sup. *Bzov.* ad an. 1372.

Les *Turlupins* étant donc Vaudois, je ne m'arrêterai pas à les justifier des impudicitez Cyniques, dont on les a accusez. Tout le monde sait, qu'ils en étoient innocens. Les pauvres *Vaudois* de *Cabriéres* & de *Merindol* étoient des restes des *Turlupins* de ce Païs-là. On les chargeoit, comme leurs Prédécesseurs, d'une infinité de crimes énormes. *Sadolet*, qui étoit doux & équitable, leur rendit le témoignage, que tout cela n'étoit que pure calomnie. (b) *Quæ ultra ea capita*, (1) *libro comprehensa, de ipsis sparguntur, ad invidiam conficta, & meras esse nugas.* On a accusé les *Apostoliques* des mêmes débauches que les *Adamites. De promiscua venere.* (c) On trouve, dans les Actes de l'Inquisition de Toulouse, l'examen d'un certain *Pierre de Galice*, qui étoit *Apostolique*, & il n'y est pas dit un mot de ces débauches. On ne l'interroge pas même là-dessus. Mais outre ces réflexions générales, j'ai une preuve, qui me paroît invincible, de la fausseté de tout ce qu'on a imputé aux *Turlupins* sur la *Nudité*, &c. C'est *Gerson*, qui m'a fourni cette preuve.

(b) *Thuan.* ub. sup. L. VI. p. 189.

(c) *Limb.* ub. sup. L. I. Cap. 18.

1. Ce fameux Sorboniste refute l'Auteur du *Roman de la Rose*, qui prétendoit, que ce qu'on nomme *obscénité*, n'est qu'une superstition du Vulgaire: Que c'est faire injure à la nature, que de trouver de la turpitude, dans ce qui est son Ouvrage, ou dans les actions naturelles. Qu'il y a de la foiblesse & de la sottise à les cacher. *Gerson* dit là-dessus. (d) „ Que l'Erreur du Roman de la Rose est l'Erreur des TURLUPINS, „ qui SOÛTENOIENT, que ce seroit ramener sur la Terre l'état „ d'innocence, & de la souveraine perfection, que de n'avoir honte de „ rien,

(d) Gers. Oper. T. III. *cont. Romant. de Rosa.* col. 306. 307. Ibid. Serm. IV. advers. Luxur. col. 930. 931.

(1) Ce Livre étoit la Confession de Foi, qu'ils avoient présentée.

„ rien, qui ſoit naturel. (*Turelupinorum ſuſtinentium, quod eſſet ſtatus innocentiæ, & ſummæ perfectionis in terra.*)

Remarquons d'abord, que *Gerſon* ne dit pas que les *Turlupins alloient nuds* en public, ni qu'ils faiſoient même quelque choſe de pis. Il ne les accuſe pas *du fait*, mais de *l'opinion*. Or il n'y a nulle conſéquence de l'un à l'autre. On peut croire, que des choſes ſont innocentes, & ſe donner bien de garde de les faire, à cauſe des peines, que les Loix y ont attachées. Un homme ſage n'a pas quelquefois les opinions du Vulgaire, mais il ne laiſſe pas de s'y conformer; autrement la ſageſſe ſeroit la folie même. Je ne ſai ce que les *Turlupins* ont ſoûtenu: mais comme ils parloient d'innocence & de perfection, leur ſentiment étoit peut-être, que ſi les hommes n'abuſoient pas des organes, que la nature leur a donnez, ils n'auroient aucune honte, ni de les montrer, ni d'en faire uſage; & je ne croi pas que ce ſentiment méritât le feu. 2. *Gerſon*, continuant à réfuter ſon Auteur, fait ce raiſonnement: C'eſt que s'il n'étoit pas contre l'Honnêteté d'appeller les choſes par leur nom, & de les préſenter à l'Imagination toutes nuës, pour ainſi dire, & ſans voile, il ne ſeroit pas auſſi contre l'Honnêteté de les préſenter de la ſorte aux yeux. „ Or voyons, *pourſuit-il*, qu'on en faſſe l'ex-„ périence; qu'un Homme aille nud par les ruës. Voyons, ſi la Rai-„ ſon, qui, a ce qu'on prétend, ne connoît point d'Obſcénité, em-„ pêchera, que tout le monde ne crie après un tel Homme, qu'on „ n'abboye après lui, qu'on ne le charge d'opprobre". Ce Raiſonnement de *Gerſon* n'eſt pas fort convaincant: mais ce n'eſt pas de quoi il s'agit. „ Par la même raiſon, *dit-il encore*, on pourroit prouver, qu'il „ faut aller nud, faire tout en public, à découvert, & ſans honte. Je „ m'imagine, que la Pudeur devroit auſſi ſouffrir tout cela &c.

La réflexion, que je fais, ſur ces raiſonnemens de *Gerſon*, c'eſt que; s'il y avoit eu de ſon tems, ou dans le tems qui l'a précédé immédiatement, des Hérétiques connus, (1) *qui portaſſent leurs Parties honteuſes à découvert, qui euſſent affaire aux femmes devant tout le monde*, & qu'on eût fait brûler, à cauſe d'une telle impudence, *Gerſon* auroit allégué *l'exemple & le fait*, & ne ſe ſeroit pas amuſé à le ſuppoſer. Il n'auroit pas dit, *Qu'on en faſſe l'expérience*. Il auroit dit, *Qu'elle a été faite*. Il n'auroit pas dit, que *la Raiſon*, qui ne ſauroit trouver de la honte dans ce qui eſt naturel, *n'empêcheroit pas que l'on ne criât après* de tels effrontez. Il auroit dit, qu'on les a *châtiez*, *bannis*, *brûlez* à cauſe de cette infamie. On ne m'objectera pas, que *Gerſon* ne s'eſt pas ſouvenu des *Turlupins*, quand il a réfuté les Principes du *Roman de la Roſe* puiſqu'il a nommé ces prétendus Hérétiques, & rapporté leur opinion. 3. Mais ce qui acheve de démontrer, que la *Nudité* des *Turlupins* eſt une calomnie atroce, c'eſt le portrait que *Gerſon* a fait d'eux, dans

(1) Ce ſont les termes de *du Haillan*, citez ci-deſſus.

dans (a) un endroit, que j'ai déja cité. „ Ce ſont, *dit-il*, des Epi-
„ curiens cachez ſous l'habit de J. Chriſt, ils commencent par montrer
„ aux femmes des apparences de dévotion afin de leur ôter, peu à peu
„ la Foi, qui eſt l'œil & la lumiére, & de les amener enſuite à ſatis-
„ faire leurs mauvais deſirs. Nous n'avons garde de découvrir les hor-
„ ribles infamies de ces Hérétiques à cauſe de cette parole de l'Apôtre,
„ *Il ſeroit honteux de dire ce que ces gens-là font ſecrettement.*

(a) *In Exam. Doctr.* Conſiderat. VI.

Le plus ſubtil de tous les Sophiſtes ne ſauroit trouver les *Turlupins* dans cette deſcription; s'ils ont été tels que les Hiſtoriens les repréſentent. Il n'y a pas un trait, qui leur convienne. Peut-on dire des plus impudens de tous les hommes, que ce ſont des *Epicuriens*, *qui ſe cachent ſous l'habit de J. Chriſt* (*Epicurei ſub tunica Chriſti.*) Au contraire, ce ſont des Epicuriens, qui ſe montrent à nud, qui portent, non l'habit d'*Epicure*, mais l'enſeigne du Diable, & qui la portent à découvert. Peut-on dire, qu'ils *s'inſinuent auprès des femmes par un grand air de dévotion*, & qu'ils commencent par là? (*Mulierculis primo devotionem fingentes ſpecie tenus.*) Cela ne convient qu'à des Hypocrites, qui affectent de paroître modeſtes, & non à des gens ſans pudeur, qui montrent en public tout ce qu'ils font. *Gerſon* a-t-il pu dire, qu'il ne vouloit pas *découvrir* (*detegere*) leurs infamies, à cauſe du mot de S. Paul, *Il y auroit de l'impudence à dire ce que ces gens-là commettent en ſecret?* A-t-on beſoin de *découvrir* des actions, qui ſe font en public, à la face du Ciel & de la Terre? Peut-on appliquer le mot de S. *Paul* à des Hérétiques, qui faiſoient gloire de leur ignominie. Je m'étonne, que feu M. (a) *Bayle*, qui avoit vû ce paſſage de *Gerſon* dans *Prateole*, & qui en a cité une partie, ne ſe ſoit pas apperçû de la contradiction. *Gerſon* décrit des Phariſiens, & les Hiſtoriens nous décrivent des Cyniques, c'eſt-à-dire des Perſonnages & des caractères tout à fait oppoſez.

(a) *Bayle* dans ſon Article des *Turlupins.*

Ce n'eſt pourtant pas la ſeule faute, qu'ait fait M. *Bayle*, dans l'Article des Turlupins. Il y en a une bien plus importante. Je ne lui en fais point de reproches, mais il eſt néceſſaire de la corriger, afin que ceux qui liſent M. *Bayle* ne s'y laiſſent pas tromper. Pour confirmer ce qu'il avance touchant la *Nudité*, & les impudicitez publiques des *Turlupins*, il cite à la marge, ſous le nom de *Gerſon*, un paſſage, qu'il dit être rapporté par *Prateole.* Voici le paſſage en Latin, car je ſuis las de traduire des ordures: *Cynicorum Philoſophorum more* (Turlupini) *omnia verenda publicitus nudata geſtabant, & in publico, ſicut jumenta, coïbant: inſtar canum in nuditate, & exercitio membrorum pudendorum degentes.*

La faute de M. *Bayle* eſt de n'avoir pas conſulté *Gerſon*, à l'endroit cité par *Prateole*, & d'avoir pris, pour des paroles du prémier, ce qui n'a été dit que par le ſecond. Cela fait une différence infinie. *Gerſon* étant un Auteur contemporain, ou tout proche du tems, où l'on dit que les *Turlupins* furent brûlez, ſon témoignage ſeroit d'un grand poids. Mais *Prateole* eſt un Auteur plus moderne, un Copiſte, un Compila-

teur, qui ne doit être crû qu'autant que ses Auteurs le méritent. Or c'est *Prateole*, qui dit ce que M. *Bayle* fait dire à *Gerson*. Que le Lecteur prenne la peine de lire le Sermon de *Gerson* sur S. *Louis* & il verra que ce que je vai rapporter est juste.

Le Chancelier de l'Université de Paris, qui en veut à l'Auteur du *Roman de la Rose*, ,, parle contre ceux, qui ont non seulement l'im- ,, pudence de nommer par leur nom les Parties honteuses du Corps Hu- ,, main, & les actions, qui en dépendent, mais qui prétendent encore ,, autoriser cet usage par la RAISON ", Puis il ajoute. *Ces personnes ne prennent pas garde, qu'en s'exprimant de la sorte elles tombent dans l'Erreur des* BE'GARDS ET DES TURLUPINS *qui disent*, QU'ON NE DOIT AVOIR HONTE D'AUCUNE CHOSE, QUE LA NATURE DONNE. *Prateole* cite ces dernieres paroles du *Sermon sur S. Louïs*. On les y trouve. Mais au lieu du passage, que M. *Bayle* allégue sous le nom de *Gerson*, on ne trouve dans cet Auteur que ce qui suit. *C'est ainsi que les Philosophes Cyniques disoient, qu'on devoit paroître nud en public, & y faire ce qui ne se peut faire qu'en secret.* (QUEMADMODUM *& Cynici Philosophi, more canum, dicebant esse veniendum palam in nuditate, & exercitio membrorum pudendorum, quos inculpat Tullius.*

Il est donc certain 1. Que les paroles alléguées par M. *Bayle* ne sont pas de *Gerson*; mais de *Prateole*. 2. Que *Gerson* ne fait que comparer l'opinion des *Bégards* & des *Turlupins* avec celle des *Cyniques*. Mais il ne dit point du tout, que les *Turlupins* réduisissent leur opinion en pratique. 3. S'ils l'avoient fait, *Gerson* n'auroit pas manqué de le dire. Il ne se seroit pas contenté de reprocher aux *Turlupins* de penser comme les Cyniques: il leur auroit reproché d'agir comme eux. Il auroit dit en un mot ce que M. *Bayle* lui a fait dire, pour n'avoir pas consulté l'original.

Les TURLUPINS sont donc des Personnages de Roman inventez par les Inquisiteurs, afin de donner un air de justice au traitement barbare, qu'ils leur ont fait. Mais il y avoit en France de vrais *Turlupins*, qu'on se donnoit bien de garde de brûler. *La Catholicité* les protegeoit. Des Impudicitez, qu'on pourroit bien nommer *Religieuses*, puisqu'elles se commettoient dans des lieux Sacrez, étoient non seulement tolérées, mais autorisées. Je veux parler de la FETE DES FOUX, Fête, qui se célébroit dans les Eglises; dans celles des Moines & des Religieuses, dans ces Sanctuaires de la Chasteté. (a) ,, Il s'y ,, commet, *dit Gerson*, des désordres & des insolences abominables. ,, (*Abominabiles fiunt inordinationes & insolentiæ.*) Les Personnes, qui ,, ont tant soit peu de pudeur, ne pourroient, je ne dirai pas les reciter, ,, mais les entendre, sans frémir d'horreur..... De telles insolences ne ,, se diroient pas à la Cuisine par des Marmitons. Cependant elles se ,, font par des Personnes établies, pour honorer le Service Divin. Elles ,, se font, dis-je, & en public & en secret. Chacun sait assez ce qui

(a) *Gers.* T. III. col. 309. 310.

„ s'y passe (*Hæc autem per eos fiunt, qui ordinati sunt ad divina honoranda, fiunt, inquam, & publicè & occultè. Unusquisque satis scire potest.*) Ce silence de *Gerson* dit tout ce que l'on peut penser: & j'ose bien assurer, sur son témoignage, que les *Turlupins*, qu'on faisoit brûler, ne le méritoient pas autant que ceux, qui étoient protegez & louez. Ecoutons encore *Gerson.* (a) „ Il se plaint amérement, de ce „ qu'il s'étoit conservé presque partout des Rites Payens & Idolatres; „ qu'on voyoit encore ces Rites dans le Culte des Eglises Cathedrales, „ & des principales Eglises: que ni la présence de J. Christ, ni le „ respect des Autels, n'empêchoient pas les Ecclésiastiques d'y commettre, par la plus impudente de toutes les Dissolutions, ce que l'on „ auroit horreur d'écrire, ou même de penser ". Copions les propres paroles de l'Auteur. *Quanquam* INNUMERA *sint alia* (vitia) IN ECCLESIIS CATHEDRALIBUS AC PRÆCIPUIS, *insaniæ falsæ*, EX SACRILEGIS PAGANORUM IDOLOLATRARUMQUE RITIBUS RELIQUIÆ... IMPUDENTISSIMA DISSOLUTIONE AB ECCLESIASTICIS *talia fiunt, qualia vel* SCRIBERE HORROR EST, *vel etiam* COGITARE. „ Si quelque „ Prélat, *ajoute Gerson*, entreprend de s'y opposer, on le siffle, on „ lui déclare la guerre. *Voici*, dit-on, *un troisiéme Caton, qui est tombé du Ciel: Vos Prédécesseurs, plus sages que vous, n'ont pas seulement toléré ces choses, mais ils ont applaudi à ceux qui les faisoient.* Il ne s'agissoit pourtant pas de légéres irrégularitez: Il s'agissoit DES CRIMES LES PLUS NOIRS ET LES PLUS ATROCES, supposé que *Gerson* n'exagére pas, NEFANDISSIMI FLAGITIOSISSIMIQUE SCELERIS. Voilà les vrais TURLUPINS. Voilà ceux, à qui l'on doit appliquer le mot de S. Paul, *il seroit honteux de dire ce que ces gens-là font en secret.*

(a) *De Reformat. Theolog.* T. I. Col. 121. 122.

Je ne saurois penser à ces Comédies dissoluës, qui se jouoient dans les Eglises, sous prétexte des FOUX, & le jour de leur fête, sans me ressouvenir de ce que *Clément d'Alexandrie* reprochoit aux Payens qui jouoient leurs Divinitez sur le Theatre. (1) „ Vous avez fait du Ciel „ une Scène, *leur dit cet ancien Auteur*, & de la Divinité même le „ sujet de vos spectacles. Des hommes, faisant le personnage des Démons, ont joué ce qu'il y a de plus saint; & aveuglez par vôtre „ superstition, vous avez exposé la Piété même à la moquerie de tout „ le monde ".

Cet

(1) Je vai mettre ici les paroles de l'Original, qui m'ont paru assez difficiles à exprimer en François. *σκηνὴν πεποιήκατε τὸν οὐρανὸν, καὶ τὸ θεῖον ὑμῖν δρᾶμα γεγένηται καὶ τὸ ἅγιον προσωπείοις δαιμονίων κεκωμῳδήκατε, τὴν ἀληθῆ θεοσέβειαν δεισιδαιμονίᾳ σατυρίσαντες.* *Clem. Alex.* Admonit ad Gent. p. m. 39 Edit. Oxôniensis. p. 52. M. *Potter* a rendu le Grec en ces termes. *Cælum convertistis in Scenam. Sanctum Dei nomen fabulæ vobis est: Idque impositis Dæmoniorum personis ludificamini, verumque ejus cultum, vestra superstitione deridendum ab omnibus exponitis.*

Cet endroit de *Clément d'Alexandrie* eſt tout proche d'un autre, que je n'ai pu lire ſans en faire l'application à la Doctrine *Catholique* Romaine, touchant la conſécration de l'Euchariſtie, & la Tranſubſtantiation du pain & du vin au corps & au ſang de J. Chriſt. Je croi que le Lecteur trouvera cette application bien naturelle. La digreſſion ne ſera pas longue. *Clément d'Alexandrie* rapporte un paſſage de *Ménandre*, où ce Poëte ſe moque des Prêtres Payens, qui ſe vantoient de faire deſcendre les Divinitez dans les Statuës, qu'ils leur conſacroient (a). „ Un homme, *dit Menandre*, qui, au bruit de ſes Cymbales, fait „ venir la Divinité où il lui plaît, eſt plus puiſſant qu'Elle, & de„ vient ſon Maître.

(a) *Clem. Alex.* lib. ſup. p. 49.

Ἐι γὰρ ἕλκει τὸν θεὸν,
Τοῖς κυμβάλοις, ἄνθρωπος εἰς ὃ βούλεται;
Ὁ τοῦτο ποιῶν ἐςὶ μείζων τοῦ θεοῦ.

Si on mettoit les paroles Sacramentales, *Ceci eſt mon corps*, en la place des *Cymbales*, & des autres Cérémonies des Prêtres Payens, cet endroit conviendroit à merveilles aux Prêtres *Catholiques*, qui font venir J. Chriſt, quand ils veulent, dans un morceau de pain, ou du moins, ſous les apparences du Pain. Mais ſi j'ajoute ce que *Ménandre* dit enſuite, je ne croi pas que le parallèle en ſoit beaucoup moins juſte. Ce Poëte aſſure, que cette hardie invention des Prêtres étoit l'effet de l'Avarice, une impoſture introduite pour les mettre à leur aiſe.

Ἀλλ' ἐςὶ τόλμης καὶ βίου ταῦτ' ὄργανα,
Εὑρήμεν ἀνθρώποισι.

Juſtin Martyr, qui a auſſi allégué ce paſſage, ajoûte (b) ἀναιδείας. Il joint l'*Impudence* à l'*Avarice*. Les anciens Chrétiens auroient été bien hardis, ou bien inconſiderez, s'ils avoient oſé inſulter de la ſorte les Payens, & qu'ils euſſent crû eux-mêmes, que par le moyen de quelques paroles, un Prêtre fait deſcendre J. Chriſt du Ciel, quand il lui plaît, & l'enferme dans un morceau de pain, ou qu'il change la ſubſtance du pain en celle du corps de J. Chriſt.

(b) *Juſt. Mart.* De Monar. p. m. 83.

VI. Que les ſentimens attribuez aux Picards ne ſont que ceux des Vaudois déguiſez.

VI. JE FINIS ici ma digreſſion & mon Hiſtoire des ADAMITES. Les *Turlupins*, qui ſont les derniers, étoient apparemment les Péres de ceux de Boheme. Auſſi le *Picard*, qui porta l'*Adamiſme* dans ce Pays-là, venoit-il des Provinces où ces prétendus Hérétiques avoient reçu ce nom ridicule, mais qu'ils n'ont que trop mérité par leurs malheurs. J'ai à faire voir à préſent, quelles opinions impies, ou abſurdes, qui ont été imputées aux *Picards Adamites*, ne ſont que les ſentimens des *Vaudois* déguiſez, ou confondus avec les fauſſes conſéquences, que leurs Ennemis en tiroient.

Les

(a) Les *Vaudois* étoient en Boheme dès l'an 1178. Des Disciples de *Valdo* s'y réfugiérent, & furent fort bien reçus à *Zatec* & à *Launi*, deux Villes voisines, situées sur la Riviere d'*Egre*, & assez proches des frontiéres de *Misnie*, par où les *Vaudois* entrerent vraisemblablement en Boheme. Une grande partie du Peuple suivoit alors le Rit Grec; pendant que la Noblesse & les Grands, qui avoient commerce avec les Allemands leurs voisins, & qui se conforment ordinairement à la Cour, suivoient la plûpart le Rit Latin; mais ce Rit ayant été introduit par force, n'en étoit que plus desagreable aux Peuples. Les Vaudois trouvérent de l'humanité & de la docilité dans les Habitans de ces deux Villes; leur firent connoître les superstitions, que le tems avoit introduites dans la Religion Chrétienne, & les affermirent dans l'aversion, qu'ils avoient déja pour l'Eglise Romaine. Ces Peuples conservérent l'exercice public de leur (1) Religion ou le Rit Grec jusques vers le milieu du XIV. Siécle, que l'Empereur *Charles IV.* & l'Archevêque *Ernest* l'interdirent, à la sollicitation des Papes, & à la poursuite des Moines. Le Rit Latin ayant été établi partout, les Peuples s'assembloient dans les bois, dans des solitudes, & dans les Châteaux de quelques Gentilshommes, qui les protegeoient. Mais quand les Troubles s'éleverent en Boheme, & que la Nation leva l'étendart contre le Pape & les Moines, ces *Picards*, ces *Vaudois* cachez commencérent à se montrer: Il s'en mêla quelques-uns parmi les *Taborites*; d'autres, qui se trouvérent en assez grand nombre dans une Ile, que forme la Riviere de *Lausnitz* assez près de *Neuhaus*, dans le District de *Bechin*, prirent les armes comme les Taborites, & furent défaits par *Ziska*. Ce Général jugeant d'eux, comme on en jugeoit alors, c'est-à-dire, comme des plus infames Hérétiques, crut rendre service à Dieu & à la Religion que de les détruire. Dans l'enchantement, où étoit encore alors le monde, on ne concevoit point d'Hérésie plus criminelle que celle de nier que le pain de l'Eucharistie ne soit réellement le Corps de J. Christ. De-là, si je ne me trompe, les massacres des *Picards* en Boheme.

(a) *Stranski* Reip. Bohemiæ Cap. VI. §. V. Col. 511. 512.

A peu près dans le même tems, il s'en trouva d'autres, qui habitoient une Ile, que forme la *Morave*, & qui, au rapport de (b) *Dubravius*, se jettérent sur le riche Monastère de *Wele-Hrad*, le pillérent & le reduisirent en cendres. Cet Historien remarque, qu'ils étoient protégez par les Seigneurs de *Strasnitz*, d'*Ostrovitz* & de *Kunstad*, qui étoient des plus grands Seigneurs de *Moravie*. Persécutez, brûlez, massacrez depuis quelques Siécles par les Moines, je ne sai s'ils crurent devoir profiter de l'occasion, qui se présentoit de s'en venger: ou si la guerre, qu'ils firent à ces Moines, ne fut point une guerre défensive. Car ceux-ci en possession de faire perir les Hérétiques par le fer & par le

(b) *Dubrav.* Hist. Bohem. L. XXVI. p. 216. 217.

(1) *Stranski* ne s'explique pas assez sur la Religion de ces Peuples.

le feu, regardoient comme une rebellion, comme un attentat, comme un crime de Léze-Majesté Divine la défense la plus légitime & la plus nécessaire. Nous ne savons point à quelle occasion les *Picards* de la Morave attaquérent le Monastère de *Wele-Hrad*: mais c'est un préjugé en leur faveur, qu'ils fussent protégez par des plus grands Seigneurs de la Province.

Quoiqu'il en soit, ces *Picards* étoient *Vaudois*. On les reconnoît à leurs Dogmes, (a) *Qu'il ne faut point adorer l'Eucharistie, parce que le corps de J. Christ n'y est point, le Seigneur ayant été élevé au Ciel en corps & en ame: Que le pain & le vin de l'Eucharistie demeurent toûjours du pain & du vin: Qu'un Laïque peut le toucher, & le recevoir dans sa main, parce que la main d'un simple Fidèle est aussi digne de toucher le Sacrement que celle d'un Prêtre* &c. Voila l'Hérésie *Picarde*, celle de *Martin Loquis*, qui étoit de *Moravie*, & qui fut le principal Prêtre des *Picards* de ce Pays-là. On n'est point surpris de les trouver en Moravie. Cette Province confine à l'Autriche, où depuis longtems il y avoit un grand nombre de *Picards* ou de *Vaudois*. (b) *Flaccius Illyricus* raconte, qu'il tenoit de *Stiffélius*, que l'on gardoit dans un Monastère de *Steyr*, Ville d'Autriche *trois gros volumes d'informations & de procès faits contre les Vaudois*. Je fais ces observations, pour montrer au Lecteur, que les *Vaudois* de Boheme & de Moravie, ne sont point de Personnages supposez, que je fais venir dans ces Pays-là, pour avoir occasion de les confondre avec les *Picards*. Voyons à présent les crimes, les folies, les Hérésies que les Historiens leur attribuent.

1. D'abord on accuse le *Picard*, qui vint en Boheme en l'année 1418. d'avoir été un *Sorcier*, un *Enchanteur*; c'est un indice qu'il étoit *Vaudois*. On faisoit passer les *Vaudois* pour *Sorciers*, jusques là que pour dire *Magie*, *Sorcellerie*, on disoit VAUDOISIE. *Polydore Virgile* parlant d'une trentaine de ces pauvres Fidèles, qui passérent en Angleterre sous le Regne de *Henri II.* vers l'an 1160., dit, que c'étoient des *Sorciers*, *des Adorateurs des Demons*. (c) *Maleficos & Dæmonum cultores*. Je trouve aussi, dans la Collection des Sentences renduës par l'Inquisition de *Toulouse*, qu'on y ordonne aux Vaudois, à qui l'on fait grace, *de s'abstenir desormais de Divinations & de sortileges*, (d) DIVINATIONES *& sortilegia non observetis*.

2. J'ai parlé au long de la *Nudité*, qu'on a imputée aux *Picards*. J'ajouterai ici, que ce qu'*Enée Sylvius* avance touchant le Chef de la Secte, „ qu'il se faisoit nommer *Adam*, & ses Disciples *Adamites* ", est évidemment copié de S. *Epiphane*, dans l'Article des *Adamiens*. Ce que le (1) Cardinal ajoûte, que ces *Picards* avoient la folle présomption de dire, „ qu'il n'y avoit qu'eux de *libres*; qu'ils étoient seuls les en„ fans de Dieu ", paroît imité de ce que les Anciens nous disent de *Pro-*

(a) *Dubrav.* Ibid.

(b) Catalog. Test. Veritat. In *Steyra*.

(c) Voyez *Polyd. Virg.* Hist. Angl. L. XIII. ad an. 1165. *Balth. Lydi.* in Prolegomen. ad Waldensia. Cap. III. *Flac. Illyric.* ub. sup. L. XV. Col. 1531.

(d) Lib. Sentent. p. 218.

(1) *Enée Sylvius* étoit Cardinal, quand il écrivit son Histoire de Boheme.

Prodicus, qui, au rapport de (a) *Theodoret*, fut le Chef de la Secte des *Adamiens*. (b) Les Sectateurs de cet Hérétique se vantoient d'être *par nature* (φύσει) les Enfans *du premier Dieu* (τοῦ πρώτου θεοῦ.) „ Abu„ sant de leur Noblesse & de leur LIBERTÉ, *dit Clement d'Alexan*„ *drie*, ils vivent comme ils veulent, & ils veulent vivre dans les vo„ luptez; ils croyent qu'il n'y a point de frein pour eux, parce qu'ils „ sont les *Maîtres du Sabbat*, & qu'étant Enfans du Roi ils sont „ d'une Race, qui les rend fort supérieurs à tout le reste des hom„ mes ".

(a) *Theod.* Hæret. Fabul. L. I. 6. IV. 28.
(b) *Clem. Alex.* Strom. L. III. p. m. 418.

C'est du même *Prodicus* que l'on a emprunté l'impudence *de ces copulations* en public, qui ont été attribuées aux *Picards* & aux *Turlupins*. Au moins a-t-il été accusé par *Theodoret* de les avoir autorisées; mais je crains fort, que ce Pére n'ait été aussi crédule sur le sujet des Hérétiques, qu'il l'a été sur celui de ses *Anachoretes*. Son *Histoire Ascétique* est certainement un des plus fabuleux Livres, qu'on ait jamais écrits, supposé qu'on ne lui ait pas fait le tort de lui attribuer ce Livre. Quoiqu'il en soit, il falloit bien imputer aux *Adamites* modernes tout ce que l'on a dit des anciens & de leurs Chefs.

3. Le Dogme favori de nos Adamites étoit *la communauté des femmes, & la liberté de se saisir de la premiére, qui plaisoit, & d'en abuser.* C'est encore la vieille calomnie tant de fois répétée contre les *Vaudois*. Les Livres de leurs Adversaires en sont remplis, & l'on a eu même l'effronterie de les en accuser cent ans après la défaite des Picards de Boheme, comme on le voit par un passage de leur Apologie en Langue Vaudoise, cité par feu M. *Léger*, & traduit par lui en ces termes. (c) „ On dit entre autres choses, que c'est une Loi parmi nous de dire, „ *Donne-toi à quiconque te demande* ". C'est precisément ce que l'on attribuë à (d) *Carpocrate*. Pour autoriser la communauté des femmes, on dit que cet Hérésiarque alléguoit les paroles de Notre Seigneur, *Donnez à quiconque vous demande.* Les Vaudois continuent; „ On „ dit, que nous prenons nos plaisirs, (1) en des Cavernes obscures „ & cachées, avec la prémiere qui se présente, soit nos Méres, soit „ nos Filles, soit nos Femmes, soit nos Sœurs, au lieu que Dieu nous „ a tellement gardez & préservez, que depuis plus de quarante ans il „ ne s'est ouï, qu'il se soit commis entre nous aucune paillardise ".

(c) *Leger.* Hist. des Eglis. Vaud. L. I. Chap. XXX. Voyez cette Apologie en Latin parmi les *Scriptor. Rer. Bohemic.* de *Marq. Fréher.* p. 259.
(d) *Clem. Alex.* L. III. Strom. p. m. 448.

Le prétexte de ces accusations étoit bien frivole, supposé qu'elles eussent même un prétexte. Les *Vaudois*, qui n'avoient que l'Ecriture pour Régle de leurs mœurs, (e) s'allioient, sans scrupule, dans tous les degrez, qui ne sont pas défendus par la Loi Divine. D'ailleurs, point de *Parenté spirituelle* parmi eux; point de ces empêchemens aux mariages, qui sont de pure institution humaine. Ils ne trouvoient point dans le *Code* des Loix Divines, cette surprenante Loi, qu'on lit dans les *Capi-*

(e) Vid. *Reiner.* De Valdensib. Inter *Scriptor. Rer. Bohemic.* p. 224.

(1) Notez qu'on a dit la même chose des *Fratricelles*, qui nioient la presence réelle, & qui appelloient les Prêtres DEIFICES.

Capitulaires, c'eſt (1) qu'un homme, qui épouſe ſa *commére*, commet un très-grand crime; que ſon mariage doit être diſſous: qu'il doit lui-même être puni de mort, ou du moins condamné à un Pélérinage, qui dure toute la vie. Les *Picards* n'avoient point ces Loix ſuperſtitieuſes, qui, ſous quelque prétexte qu'elles ayent été introduites, n'ont ſervi depuis qu'à mettre les Laïques dans la dépendance du Clergé, & à leur arracher de l'argent par le moyen des Diſpenſes. Voilà ce qui fit accuſer les *Vaudois* d'inceſtes.

4. J'ai déja remarqué, qu'il y a une contradiction viſible dans le récit d'*Enée Sylvius*, qui, au même tems qu'il accuſe les Picards d'admettre *la communauté des femmes*, aſſure, que c'eſt *un crime parmi eux d'approcher d'aucune ſans la permiſſion* de leur Prêtre. La vérité eſt que les *Picards* ſe marioient, mais on les accuſoit de n'avoir point *de mariage* (a), parce qu'ils n'en faiſoient pas un *Sacrement*, parce qu'ils en avoient banni toutes les cérémonies ou vaines, ou ſuperſtitieuſes, parce qu'ils ſe contentoient de recevoir la bénédiction de leurs Paſteurs, qui avoient ſans doute dans leur Liturgie ces paroles qu'*Enée Sylvius* a rapportées, *Croiſſez*, *multipliez* &c.

(a) *Leger.* ub. ſup. L. I. Chap. 12. p. 67.

5. *Dubravius*, obligé de reconnoître que les *Picards* ſe marioient, accuſe ſeulement (b) *les plus chaſtes d'entre eux*, *& les plus religieux Obſervateurs des Loix du mariage*, (c) de renvoyer leurs femmes, lorsqu'elles ſont ſtériles, on hors d'âge d'avoir des enfans. L'Inquiſiteur *Reynier* s'exprime plus modeſtement. Les *Vaudois*, dit-il, *condamnent le mariage*, (d) *car ils enſeignent*, *que les Perſonnes mariées péchent mortellement*, *ſi elles ont commerce enſemble*, *quand elles n'eſpérent point d'enfans.* Il n'eſt donc pas vrai, qu'ils *renvoyaſſent* leurs femmes, comme le dit *Dubravius*: ils ſe contentoient de *s'en abſtenir*: Et c'eſt apparemment ce qui a donné lieu à S. *Bernard* d'accuſer ceux qu'il nomme *les Apoſtoliques*, (e) *de commander la Continence dans le mariage.* Ces Cenſeurs ſont bien injuſtes, ſuppoſé qu'ils ſoient ſincéres. Ils blâment dans les *Picards*, comme une Héréſie, ce qu'ils auroient loué dans des *Catholiques.* Ne nous étendons point ſur des matieres ſi delicates. On trouve dans les *Capitulaires* une Loi conçue en ces termes, (f) *Placuit ut Fideles abſtineant a coïtu prægnantium uxorum.* On ſait ce que les anciens Péres ont penſé là-deſſus. Je ne citerai que (2) *Clement d'Alexandrie*, & encore ne ſera-ce qu'à la marge. Si ſur cet Article les *Picards* ont été auſſi ſévéres, ou auſſi ſcrupuleux qu'on le dit; s'ils ont eu pour maxime,

(b) *Dubrav.* ub. ſup. p. 247.
(c) Voyez auſſi *Laſit.* Hiſt. MS. L. II. §. 77.
(d) *Reyner.* ub. ſup.
(e) *Bernard.* in Cantic. Ser. 66.
(f) *Capit. Car. M.* L. VI. Cap. 215.

Vi-

(1) *Maximum peccatum*, *& divortio ſeparandum*, *atque capitali ſupplicio multandum*, *vel peregrinatione perpetuâ delendum.* Vid. Capitul. Carol. Magni. L. IV. Cap. 316.

(2) Ψιλὴ γὰρ ἡδονὴ, κἂν ἐν γάμῳ παραληφθῇ, παράνομος ἐςὶ. Clem. Alex. Pædag. L. II. 10. p. 192. Et Ibid. p. 194. τὸ μὴ ἰς παίδων γονὴν συνιέναι ἐνυβρίζειν ἐςὶ τῇ φύσει.

Vina sitim sedent, natis Venus alma creandis;
Sufficit. Hos fines transiliisse nocet.

au moins ne falloit-il pas les accuser de l'extrémité opposée. Mais quant à la dissolution du mariage, on leur en impose certainement, puis qu'ils l'ont défini, *Une Union, qui ne peut être rompuë que par la mort.*

Je ne sai comment *Lasitius*, qui étoit de la Confession des *Fréres unis de Boheme*, & qui ne pouvoit ignorer, combien cette Confession avoit de conformité avec celle des *Vaudois*, s'est amusé à multiplier les prétenduës Erreurs des *Picards*, jusqu'à leur en imputer plusieurs qui ne se trouvent, ni dans *Enée Sylvius*, ni dans *Dubravius.* J'en soupçonne bien la raison. Pour rendre les *Fréres de Boheme* plus odieux aux Peuples, les *Catholiques* affectoient de les appeller *Picards*, & de les confondre avec ceux du XV. Siécle, dont les Historiens font de si fausses, mais de si noires descriptions. C'est apparemment ce qui a obligé *Lasitius* à charger ces gens-là, le plus qu'il a pû, de sentimens hétérodoxes: Il cherchoit à mettre des différences entre eux, & ceux de sa Communion.

6. Quoi qu'il en soit, *Lasitius* reproche aux *Picards*, (a) „ de ne se „ servir point des Livres Sacrez sous prétexte, qu'ils ont la Loi Divine „ écrite dans le cœur ". Cela est très-faux des *Vaudois*, qui étudioient sans cesse l'Ecriture, & qui n'étudioient presque que ce Livre Sacré. (b) „ J'ai vû, & j'ai ouï un Paysan, dit l'*Inquisiteur Reynier*, qui me „ recita mot à mot tout le Livre de *Job*, & j'en ai vû beaucoup „ d'autres, qui savoient tout le Nouveau Testament ". Mais cela n'est pas moins faux des *Picards* de Boheme: Je sai bien neanmoins ce qui a donné lieu à *Lasitius* de leur intenter cette accusation. Quelques-uns de leurs Prêtres (je dis *quelques-uns*) qui se mêloient d'expliquer les Prophéties, donnoient en partie dans le Systême des *Millenaires.* Ils croyoient une *prémiere Resurrection des Justes*, un état de perfection & de Paix, où l'Eglise seroit sur la Terre. Ils ajoutoient qu'alors (1) elle n'auroit plus besoin ni de *Ministère*, ni de *Sacremens*, ni d'*aucune instruction, parce que Dieu instruiroit immédiatement tous les Fideles. Lasitius* a confondu cet état futur de l'Eglise avec son état présent: Car les *Picards*, dont il parle étoient fort savans dans l'Ecriture, & fondoient toute leur Doctrine sur les Livres Sacrez.

(a) *Lasit.* ub. sup. §. 76.

(b) *Reyner.* ub. sup. p. 222.

7. „ Les Picards, poursuit *Lasitius*, disent que Dieu n'est pas dans „ le Ciel, mais dans les gens de bien. Aussi ne disent-ils pas, *Nôtre* „ *Pére qui ès dans le Ciel*, mais, *Nôtre Pére qui ès dans nous* ". Cette impertinente accusation me surprit d'abord, & je ne pouvois imaginer ce

(1) *Sol humana Intelligentia non lucebit hominibus in Regno reparato, quia non docebit unusquisque proximum suum, sed omnes erunt docibiles Dei....* In Diar. *Byzyn.* p. 206. Je me reserve d'expliquer la Doctrine de ces gens-là dans un Ouvrage à part.

ce qui en avoit été le prétexte, lorsque je tombai sur une explication de l'Oraison Dominicale, où les *Vaudois* parlent en ces termes : (a) „ Le „ Seigneur nous apprend à estre tels, que nous soyions dignes d'estre „ nommez *les Cieux*. Car comme le Seigneur habite *dans les Cieux maté-* „ *riels*, ainsi habite-t-il dans *le Ciel Spirituel*, c'est-à-dire, *dans les Saints*, „ par l'assistance de sa Grace, d'ou, dit *Isidore*, *lequel est mon Siége*, du- „ quel Siége dit *Salomon*, *l'Ame du Juste m'est un Siége* ". Cet endroit seul suffiroit peut-être pour faire sentir à un Lecteur Critique, que la Doctrine *Picarde* n'est autre chose que la Doctrine *Vaudoise*. Les Vaudois ne nioient pas que Dieu n'habite *dans le Ciel*, mais ils disoient qu'il *habite* dans *les Saints*, qui sont des *Cieux spirituels*. Je me souviens aussi d'avoir lû dans leur Apologie, où ils condamnent l'adoration de l'Eucharistie, (b) „ que s'il falloit adorer J. Christ dans quelqu'une „ des Créatures, ce seroit dans l'homme fidèle plûtôt que dans le Sa- „ crement, parce qu'il n'est présent dans le Sacrement que pour l'amour „ du Fidèle, dans lequel il habite d'une maniere bien plus parfaite.

(a) *Leger*. ub. sup L. I. Chap. VII. p. 41. 42.

(b) *Apolog. Waldens.* ad Regem *Vladisl.* ub. sup. p. 261. 263.

8. „ Les Picards disent encore, *c'est toûjours Lasitius qui parle*, que „ tous les jours sont égaux, & que l'un n'est pas plus saint que l'autre ". On sait que c'est une des prétenduës Erreurs des *Vaudois*. (c) Ils n'ob- „ servent point les Fêtes de l'Eglise, *dit Reynier*, assurant (1) qu'un „ jour ne différe point de l'autre.

(c) *Reyner*. ub. sup. p. 244.

9. „ Ils croyent, *dit encore Lasitius*, que l'Eucharistie n'est que du „ pain, que le vrai corps de J. Christ est contenu dans le Ciel : que „ ceux qui adorent l'Eucharistie sont Idolatres ". Tout le monde sait, que c'est-là l'ancienne Doctrine des Vaudois. (d) *Corpus Christi & sanguinem verum esse Sacramentum non credunt*, *sed panem benedictum*, *qui in figura quadam dicitur corpus Christi*, *sicut dicitur*, Petra autem erat Christus.

(d) *Reynerius Sacco* ap. *Usser.* De succes. Ecclesiar. Christianar. Cap. VI. §. 26.

10. „ Ils ne jeûnent point, *poursuit Lasitius*. (2) C'est qu'ils n'observoient point les jours de jeûne, ou d'abstinence; s'ils le faisoient c'étoit par condescendance pour les *Catholiques* Romains, avec lesquels ils vivoient, & non par un motif de Religion.

11. „ Ils se vantent d'être Libres, *dit enfin Lasitius*, d'être invinci- „ bles, d'être les *Anges de Dieu* envoyez du Ciel, *pour extirper les Im-* „ *pies* ", ces derniers mots de *Lasitius* sont extrémement remarquables. Ils achévent d'éclaircir la Question obscure, qui étoient proprement ces *Hérétiques*, que l'on a nommez *Picards* : en quoi ils ont différé des *Vaudois* en géneral : ce qui les a distinguez des autres *Taborites*. Mais ils nous font voir en même tems, que la *Nudité*, les *Incestes* &c. attri-

(1) *Reyner*. ub. sup. p. 224. *Celebritates Sanctorum prorsus rejiciendas*. Æn. Sylv. Cap. XXXV. Hist. Bohem. *Festa superflua*. Centuriat. Magd. Cent. X. Cap. VIII. Col. 1207.

(2) *Jejuniis ab Ecclesia institutis nihil inesse meriti*. Æn. Sylv. Ibid. Vide *Magdeburg*. ub. sup.

tribuez à ces prétendus *Adamites*, sont de pures, sont de détestables calomnies. Il y eut en Boheme, au commencement de l'année 1420. QUELQUES PRETRES TABORITES, (1) qui, persuadés que le *Pape* étoit l'*Antechrist*, & Rome, la *Prostituée* de l'Apocalypse, crurent aussi, que le tems étoit venu, où J. Christ alloit détruire le Regne de l'Antechrist, & rétablir le sien; purifier son Eglise des Erreurs, des vices, des scandales, & lui donner sur la Terre une constante paix. M. *Lenfant* (2) parle des Articles, que prêchérent ces *Taborites*. Ils sont rapportez dans le Journal de *Byzynius*, où l'on trouve entre autres celui-ci, qui est le VI, (a) „ *Que les Fréres de Tabor* sont les ANGES QUE DIEU A ENVOYEZ, dans ce tems de vengeance, pour „ retirer les Fidèles des Citez, des Villes, des Bourgs, des Châteaux, „ (3) & *les conduire sur les Montagnes*, comme Dieu envoya autrefois DEUX ANGES, afin de retirer *Loth* de *Sodome* & de le sauver. Que ces *Fréres de Tabor* & leurs Adhérens sont ce *corps mort* „ *auprès duquel doivent s'assembler les Aigles*, quelque part qu'il soit: „ Que c'est d'eux-mêmes qu'il a été dit, *La Terre sur laquelle vous* „ *marcherez est à vous*: Qu'ils sont L'ARMÉE, *que le Seigneur a* „ *envoyée*, pour purger le Royaume de J. Christ, qui est l'Eglise militante, de tous les scandales, pour *séparer* LES MÉCHANS *d'avec les Justes*, *pour exercer* LA VENGEANCE sur les Nations ennemies de la Loi de J. Christ, & DETRUIRE leurs Citez, leurs „ Villes, leurs Forteresses ". (a) Diar. p. 204.

Voilà évidemment les *Picards*, que désigne *Lasitius*. *Ils se vantent d'être Libres*, *d'être invincibles*, D'ETRE LES ANGES ENVOYEZ DU CIEL POUR EXTIRPER LES IMPIES. Ce sont QUELQUES PRETRES Taborites, qui étudioient les Prophéties, & se les expliquoient. Ils s'imaginerent être parvenus au tems, où *les Playes*, dénoncées dans l'Apocalypse, devoient fondre sur l'*Antechrist*, & sur son Empire, & se crurent autorisez par les Oracles à exercer les Jugemens de Dieu. *Byzynius* nous dit, (b) *que le* PRINCIPAL DE CES PRETRES *étoit* MARTIN LOQUIS; Et *Théobalde*, que le PRINCIPAL PRETRE DES PICARDS étoit ce même *Martin*. *Byzynius* nous dit encore, qu'entre les *Taborites*, qui prêchoient cette Doctrine, il y avoit à Prague un certain (c) WENCESLAS PINCERNA, *célèbre entre tous pour sa science dans la Bible*. *Dubravius* témoigne, qu'entre les *Taborites*, qui prêchoient des Sermons sanguinaires, il y avoit un certain (d) WENCESLAS CAUPO (*Caupo* est évidemment le *Pincerna* de *Byzynius*) qui disoit à ses Confréres, QU'ILS

(b) Ibid. p. 203.

(c) Ibid.

(d) Dubrav. Hist. Boh. L. XXVI. p. 213.

(1) Diar. *Byzyn.* p. 155. SACERDOTES QUIDAM *Taborienses.*

(2) *Guer. des Hussit.* p. 137. 138. J'examinerai dans un Ouvrage à part ce que M. *Lenfant* dit là-dessus.

(3) C'est une allusion à cette parole de J. Christ, *Matt.* XXIV. 16. *Que ceux qui sont en Judée s'enfuient sur les montagnes.*

QU'ILS ETOIENT LES ANGES QUE DIEU AVOIT ENVOYEZ, POUR EXERCER SUR LES MECHANS LES JUGEMENS DENONCEZ *dans l'Apocalypse.* Je croi pouvoir dire à présent, que j'ai découvert les *Picards.* Il est aisé de les définir. C'est une espèce de *Taborites*, qui s'élevent en 1420. & qui sont distinguez des autres par deux différences.

1. La prémiere est un Systême Prophétique, qu'on peut voir tout entier dans ce Journal de *Byzynius*, au moins tel que cet Auteur, & les Maîtres de l'Université de Prague ont jugé à propos de le représenter. Ils prétendoient être les *Anges*, c'est-à-dire, les Ministres, *envoyez* pour retirer de *Sodome* le Peuple de Dieu, & pour verser sur elle toutes les Playes du Ciel.

2. La seconde différence est, que ces *Taborites* nioient hautement la Transubstantiation, la Présence réelle du corps de J. Christ dans l'Eucharistie avec toutes leurs conséquences. Ils sont entierement *Vaudois* pour la croyance, comme on vient de le voir. Mais ils ajoûtent à la croyance des *Vaudois*, certaines explications des Prophéties, dont ils faisoient l'application & à eux-mêmes, & à leur Parti.

Mais si ce sont là les *Picards*, comme il me semble qu'on n'en peut plus douter, que deviennent toutes ces accusations de *Nudité*, de *prostitutions*, d'*incestes*, & toutes les autres impietez, ou extravagances, que les Historiens leur attribuent, & que j'ai rapportées dans la I. Partie de cette Dissertation? Tout disparoît, tout est anéanti. Aussi *Byzynius*, qui ne connoît point ces *Picards*, mais qui les confond avec les *Taborites*, ne leur reproche rien de particulier, que leurs téméraires explications des Prophéties.

Je ne sai au reste, si, ce qui a servi de prétexte à les accuser d'*Adamisme*, n'est point le XX. & dernier Article de leur Systême Prophétique. Voici comment il est conçu dans *Byzynius.* (a) LES ELUS *qui seront en vie* (lorsque J. Christ viendra) SERONT RETABLIS DANS L'ETAT D'INNOCENCE, OU ETOIT ADAM DANS LE PARADIS. *Ils y seront comme* Enoch *& comme* Elie. *Ils ne seront sujets, ni à la faim, ni à la soif, ni à aucune peine spirituelle ou temporelle. Dans un Saint Mariage, dans une couche sans tache* (1) *ils engendreront charnellement, sur la terre, & sur les montagnes, mais sans douleur & sans concupiscence, des Fils & des Petits-Fils, qui seront exemts du péché Originel* &c. Un Controversiste aura facilement abusé de ces idées, pour y trouver l'*Adamisme, la Nudité d'Adam* dans l'état d'innocence.

(a) Diar. p. 206.

VII. IL ne me reste plus qu'à examiner une Reflexion, que fait M. *Bayle*, dans son Article des TURLUPINS. (b) *Il faut demeurer*

(b) Voyez la Remarque Y, de cet Article.

(1) *Generabunt carnaliter absque dolore & perturbatione.* Ib. p. 207. *Perturbatio* designe *la passion*, ou la *Concupiscence.*

rer d'accord, dit-il, *que les Chrétiens se sont souvent plus déréglez à cet égard* (c'est à l'égard de la *Nudité*) *que les Payens. On ne s'en étonnera pas, quand on prendra garde à un Principe, dont on peut abuser sous l'Evangile, & dont les Payens n'avoient nulle connoissance. Ce Principe est, que le second Adam est venu reparer le mal, que le prémier avoit introduit au monde.*

Tout est faux dans cette Remarque. 1. Il est faux, que les Chrétiens ayent surpassé les Payens sur le sujet de l'impudente *Nudité*, qu'on reproche aux Sectes, dont M. *Bayle* parle. 2. Il est faux, que supposé, qu'il y ait eu des Sectes Chrétiennes aussi effrontées, & aussi impudentes qu'on le dit, elles se soient fondées sur le principe qu'il avance.

1. Je dis prémierement, qu'il est faux que *les Chrétiens se soient plus souvent déréglez que les Payens par rapport à la Nudité.* Si M. *Bayle* avoit daigné se donner la peine d'examiner en Critique ce qu'on a dit des *Adamiens*, des *Turlupins* & des *Picards*, il y auroit découvert aisément, ou le mensonge, ou du moins l'incertitude. Mais il ne s'étoit pas mis dans l'esprit de faire l'Apologie de ces Sectes. Elles auroient peut-être trouvé plus de faveur auprès de lui, si elles avoient été des Sectes Philosophiques. L'Empereur (a) *Julien* a fait l'Apologie des *Cyniques*, au moins celle de *Diogène* & d'*Antisthène*, & il faut convenir, qu'il y a eu de beaux endroits dans la Vie de ces Philosophes, quoiqu'ils ayent trop étendu l'idée, qu'ils avoient des Erreurs populaires, dont ils vouloient délivrer le monde. Cependant, quand on supposeroit ce qu'on a dit des Sectaires, que j'ai nommez, on ne trouvera pas encore, que les Chrétiens ayent surpassé les Payens, sur le fait dont il est question.

(a) *Julian.* Orat. VI.

M. *Bayle* n'auroit pû nier cette vérité, s'il avoit voulu faire attention à ce qui se pratiquoit dans les Jeux publics, dans les Fêtes, en Italie, en Egypte, en Gréce. Je n'oserois en faire la description. On peut la voir dans (b) l'Auteur que je cite à la marge. Quelle impudence n'y avoit-il point, dans une Loi de *Sésostris*, & dans le choix des trophées, qu'il avoit ordonné qu'on élevât en l'honneur de ceux, qui avoient combattu vaillamment, ou à la honte de ceux qui s'étoient comportez en lâches? N'étoit-ce pas un beau spectacle que celui des Jeux Olympiques, où les Athlétes étoient *tout-à-fait nuds* (c), les Lacédémoniens ayant aboli l'usage, que la modestie avoit auparavant introduit. *Platon* si sage & si vanté, *le Divin Platon*, approuvoit la *Nudité*, même à l'égard des filles, & vouloit qu'elles parussent tout-à-fait *nuës* dans l'Arène. (d) *Neque viros solum, sed & virgines in Palæstra nudari, Lacedæmone in primis, moris fuit, quod Platoni in Libro de Republica approbatum.* On peut voir la Remarque d'*Eustathe* sur ce vers d'*Homére*,

(e) Ζῶμα δέ οἱ πρῶτον παρακάββαλεν.

(a) *Alex. ab Alex.* Dies Genial. L. VI. fol. m. 363.

(c) ub. sup. L. I. Cap. 22. fol. 37.

(d) ub. sup. L. V. 8. fol. 260.

(e) Iliad. L. XXII. 683.

Ce Grammairien nous apprend, à quelle occasion les Athlétes ôtérent la ceinture, qu'ils portoient auparavant dans les combats. Il faut apparemment corriger sur cette Remarque ce que dit *Clément d'Alexandrie*, que les *Athlétes portoient au moins des ceintures.* (a) Ἐν διαζώμασι ἀγονίαν ἐπιτελοῦντες. Mais il nous servira à son tour à corriger M. *Bayle*, (b) qui prétend, que les *Gymnosophistes* en général ayent été couverts à l'endroit, que les *Turlupins* affectoient de découvrir. Je conviens, que S. *Augustin* (c) l'a dit, mais S. *Augustin* est un peu trop esclave de la Cause qu'il défend dans cet endroit-là. *Clément d'Alexandrie*, qui en savoit plus que lui sur ces matiéres, témoigne, que ces Philosophes Indiens, que l'on nommoit LES VENERABLES (σέμνοι) & qu'il distingue des *Gymnosophistes*, *demeuroient nuds toute leur vie*, γύμνοι διαιτῶνται τὸν πάντα βίον. Il y avoit des Vierges du même Ordre, qu'on nommoit aussi σέμναι. M. *Bayle* répond à la vérité, que les *Gymnosophistes* portoient des *ceintures*; Et il ajoute, *qu'une semblable ceinture n'a pas dû empêcher, qu'on ne leur imputât la Nudité.* Mais on lui repliquera 1. que *Clément d'Alexandrie* a distingué les *Gymnosophistes* des *Venerables.* Ceux-ci sont d'un nouvel Ordre, & d'une plus haute perfection. 2. Que s'ils avoient eu des *ceintures*, ce Pére n'auroit pas oublié de le marquer. 3. Que ces *ceintures* sont une supposition sans preuve. 4. Et qu'enfin M. *Bayle* devoit avoir la même équité, pour les *Adamites* & pour les *Picards*, qu'il a euë pour les Philosophes des Indes, & juger charitablement que la *Nudité* de ceux-là avoit aussi ses bornes. Il est vrai, que *Rosemberg* doit avoir dit à *Enée Sylvius*, que les *Picards* faisoient consister leur *Liberté à n'avoir point de haut de chausses.* Mais si un témoin unique, un témoin de cet ordre, avoit dit cela de quelque Secte de Philosophes, M. *Bayle* l'auroit-il crû? Il n'y a point de sujet, où le *Pyrrhonisme Historique*, dont ce savant homme faisoit profession, l'obligeât plus à suspendre son jugement que sur celui-ci.

(a) *Pædag.* L. III 5. à la fin.
(b) Voyez l'Article des *Gymnosophistes.* Remarque A.
(c) *De Civit. Dei.* L. XIV. Cap. 17.
(d) *Clem, Alex.* Strom. L. III. p. m. 451.

Reprenons le parallele des Payens & des Chrétiens; Il s'en faut bien que ceux-ci n'ayent égalé les autres, sur le chapitre de la *Nudité*, bien loin de les avoir surpassez. *Alexandre d'Alexandre*, qui avoit tant lû, & tant recueilli, nous fournira la preuve de ce que je dis, voici le passage en Original: il ne m'est pas permis de le traduire. (e) *Tanta animorum insipientia fuit, & tam praeceps libido imperiti vulgi, ut* OMNES FERE MORTALES IN TEMPLIS COIRE ET NEFANDIS LIBIDINIBUS IMMISCERI, AC PUDENDIS GENITALIBUS SACRUM FACERE, *quod procreationis Seminarium foret, nefas non putarent. Ita ut Britannis longo tempore mos inoleverit,* CONJUGES ET NURUS NUDAS, *succo herbarum delibutas, ad templa ducere, & ita supplicare.* Il y a bien de l'*Adamisme* là-dedans; mais il y a plus que de l'*Adamisme* dans ce qui suit, *Et Corinthi supra* MILLE PROSTITUTAS IN TEMPLO VENERIS *assidue degere, & inflammatâ libidine* MERETRICIO QUÆSTUI OPERAM DARE, ET VELUT SACRORUM MINISTRAS

(e) ub. sup. L. VI. 26. fol. m. 384.

TRAS DEÆ FAMULARI. L'infame coûtume de convertir le Temples, en des lieux de prostitution, fut enfin défenduë par les Egyptiens, (a) ἐν ἱεροῖς μίσγεσθαι γυναιξὶν ἐκώλυσαν. Finissons cet Article par ces vers de *Prudence*, parlant de la Fête, qu'*Evandre* avoit apportée d'Arcadie en Italie, & qui se célébroit en l'honneur de *Pan*.

(a) Ib. L. I. p. 306.

(b) *Quid illa turpis Pompa? Nempe ignobiles*
Vos esse monstrat, cum Luperci curritis:
Quem servulorum non rear vilissimum?
NUDUS *plateas si per omnes cursitans*
Pulset puellas, verbere ictas ludicro.

(b) *Prudent.* in Romano. Martyre. p. m. 204.

Il faut pourtant rendre justice à tout le monde. Il y a de beaux préceptes de Modestie dans les Payens, témoin celui-ci d'*Hésiode*.

Μήτ' ἐν ὁδῷ, μήτ' ἐκτὸς ὁδοῦ, προβάδην οὐρήσῃς.
Μηδ' ἀπογυμνωθείς: μακάρων τοι νύκτες ἔασιν.

Neque in via, neque extra viam inter eundum meias;
Neque denudatus. Deorum quippe noctes sunt.

Le Poëte veut dire, (c) que les Dieux viennent la nuit *incognito* sur la terre, & qu'on doit respecter leur présence. Ce passage d'*Hésiode* est assez parallèle à celui de *Clement d'Alexandrie* parlant contre la *Nudité*. (d) „ Il faut, *dit-il*, respecter dans la Maison les yeux des Parens & „ des Domestiques: en chemin ceux des personnes que nous rencon- „ trons: dans les bains, ceux des femmes: dans la solitude, nos pro- „ pres yeux; & partout les yeux du VERBE, qui est présent par- „ tout, & sans lequel rien n'a été fait, αἰδεῖσθαι δεῖ πανταχοῦ τὸν λόγον, ὃς ἐςὶ πανταχοῦ.

(c) Vid. Not. *Grævii* in vers. 730. *Hesiod.* Op. & Di.

(d) *Pædag.* L. III. Cap. V. in fine.

2. M. *Bayle* a dit en second lieu, que ce qui a fourni aux Chrétiens un prétexte de se *dérégler plus souvent que les Payens, par rapport* à la *Nudité*, c'est ce *principe* inconnu aux Payens, *que le second Adam est venu reparer le mal, que le premier Adam avoit introduit au monde.*

J'avouë, que je n'ai pu m'empêcher de sourire en lisant cet endroit du célèbre M. *Bayle*. J'admire ailleurs sa pénétration; ici elle m'a surpris. C'est un raffinement sur l'abus des Principes de l'Evangile, qui seroit difficilement tombé dans un autre Esprit que le sien. Car, qui se seroit jamais imaginé, que la *Nudité* fût un privilége, dont le Péché d'Adam a dépouillé la Nature Humaine, & que nôtre Seigneur est venu lui rendre? Aussi aucune des Sectes, qui ont été accusées d'A-

damisme, n'a pris ce prétexte. S. *Epiphane* dit bien (1), que les *Adamiens prétendoient que leur Eglise étoit le Paradis terrestre, & qu'ils étoient eux-mêmes comme Adam & Eve.* C'est une fable: mais au moins S. *Epiphane* ne leur fait-il pas dire, que la *Nudité* est un des avantages, que J. Christ leur a aquis par sa rédemption. On ne trouve nulle part, que ni *Carpocrate*, ni *Florinus*, ni *Prodicus*, ni *Priscillien*, ni les *Turlupins*, ni aucun *Fanatique*, se soit avisé d'alleguer, que le *second Adam* est venu rendre au Genre Humain le privilége de la *Nudité* que le premier avoit perdu. Je ne nie pas, qu'un tel raisonnement ne puisse résulter *des combinaisons infinies des idées.* On fera naître de cette *combinaison* toutes les extravagances possibles. Mais ceux, qui combineront les idées du Principe, qu'on vient de rapporter, seront très-rares, parce qu'ils porteront la folie dans une extrémité, où peu de gens les suivront. Il n'en est pas de même de ceux qui *combineront* l'idée de la *Nudité*, & de toutes ses suites, avec celles, que les Payens ont euës de leurs Dieux, & même avec des maximes Philosophiques. Ceux-ci seront assurément, ou pourront être en beaucoup plus grand nombre, parce que ces idées s'assortissent plus naturellement, que celle de la *Nudité* perduë par Adam, & restituée par J. Christ.

En effet il s'en faut beaucoup, que la Raison ne condamne ce qu'on nomme *Obscénité*, aussi clairement, que le fait la Religion Chrétienne. Des Philosophes, très-sévéres d'ailleurs, n'ont point reconnu que ce qu'on nomme *Obscénité* fût un défaut réel. Copions un beau passage de *Cicéron* là-dessus (a) *Amo verecundiam; tu potius libertatem loquendi: Atque hoc Zenoni placuit, homini, me Hercule, acuto; etsi Academiæ nostræ cum eo magna rixa est. Sed, ut dico, placet Stoicis suo quamque rem nomine appellare, sic enim disserunt. Nihil est obscœnum, nihil turpe dictu. Nam, si quod sit in obscœnitate flagitium, id, aut in re esse, aut in verbo: nihil tertium* &c. Voilà le sentiment des *Stoïciens*, des plus sévéres Philosophes. Ils ne prêchoient pas la *Nudité*; j'en conviens, car ils n'étoient pas foux. Mais, s'il n'y a point d'*Obscénité* dans les termes, si on doit employer les plus propres, & présenter certains objets à l'Imagination sans aucun voile, pourquoi y auroit-il de l'*Obscénité* à les présenter de même aux yeux? L'Imagination les voit dans les termes comme elle en reçoit l'image par les yeux.

(a) Ep. L. IX. *Papirio Pæto.* p. m. 105. Edit. fol.

Ce n'est donc point des Principes de la Religion Chrétienne, ni en particulier du Principe allégué par M. *Bayle*, qu'est né, non l'*Adamisme* qui n'exista jamais, mais que sont nées les suites de l'*Adamisme.* Ce n'est point dans l'Ecriture que les *Gnostiques* alloient puiser leur *Science* là-dessus. *Epiphane*, par exemple, fils de *Carpocrate*, qui étoit une espéce de Prodige & qui, à l'âge de dix-sept ans, qu'il mourut, étoit déja un Chef de Secte, *Epiphane* n'avoit point pris dans la Religion Chré-

(1) Ἡγοῦνται γὰρ τὴν ἑαυτῶν ἐκκλησίαν εἶναι τὸν παράδεισον, καὶ αὐτοὺς εἶναι τοὺς περὶ Ἀδὰμ καὶ Εὔαν. Hær. LII.

Chrétienne ses belles idées sur la JUSTICE, d'ou il concluoit la communauté des femmes &c. Il avoit fort étudié les Sciences Humaines, & les Livres de *Platon*; (a) τὴν δὲ ἐγκύκλων παιδείαν, καὶ τὰ Πλάτωνος &c. C'est-à-dire, qu'il entendoit fort bien les Arts liberaux, *les Mathématiques*, *la Grammaire*, *la Rhétorique*, qui est ce que l'on nommoit (b) ἐγκυκλία μαθήματα; & ensuite *la Philosophie*. Aussi les raisonnemens, qu'il faisoit, n'étoient point tirez des Principes de la Religion Chrétienne. Il n'y auroit pas trouvé son compte. Les Adorateurs d'une certaine Divinité Payenne, que *Prudence* décrit dans son premier Livre contre *Symmaque*, pouvoient naturellement & sans faire aucune violence, ni à leur Raison, ni à leur Conscience, se faire de la *Nudité* & de toutes ses suites, des actions fort religieuses.

(a) *Clem. Alex.* Strom. L. III. p.m. 428.

(b) Vid. Annot. *Valesii* ad *Euseb.* L. VI. 2. p. 112.

(c) *Ecce Deûm in numero formatus, & aneus adstat*
Graïus homo, Augustâque Numæ præfulget in arce.
Strenuus exculti Dominus quondam fuit agri
Hortorumque opibus memorabilis. Hic tamen idem
Scortator nimius, multaque libidine suetus,
Rusticolas venare Lupas, interque salicta,
Et densas sepes, obscœna cubilia inire
Indomitum intendens animum, semperque paratum
Ad facinus, nunquam calidis dabat otia venis.

(c) *Prudent.* L. I. cont. Sym. p.m. 361.

Le Poëte dit aussi honnêtement qu'il se peut des choses infiniment malhonnêtes. Je me contenterai d'indiquer ici (d) L'EXHORTATION *de Clément d'Alexandrie aux Gentils*, où il montre par des faits combien la Théologie Payenne étoit propre à bannir la Pudeur & la Modestie. Si on *m'opposoit la Fête des Foux*, qu'on a longtems célébrée en France, & qui approchoit peut-être des *Lupercales*, des *Bacchanales*, des *Saturnales*, je répondrois ce qu'a dit *Gerson*, que c'étoient des restes du Paganisme, qu'on n'a que trop conservez dans la Religion.

(d) *Admonit. ad Gent.* p. 40 41.

Concluons à présent, que la Remarque de M. *Bayle* est une *saillie*, qui lui est échappée, & que je voudrois qu'il eût retenuë, autant pour son propre honneur, que pour celui de la Religion Chrétienne. La réputation de cet Auteur, & le plaisir amusant aussi bien qu'instructif, qu'on trouve à lire ses Ouvrages, les rend un peu dangereux pour certains Esprits, qui ne chargent guéres leur mémoire que des endroits, qui favorisent leurs Préjugez, ou leur peu d'amour pour le Christianisme. Tel est l'ingenieux Auteur des PENSÉES *Libres sur la Religion* &c, qui n'a pas manqué de copier ce que M. *Bayle* a dit des *Adamites* & des *Turlupins*. Je ne m'amuserai pas à faire la Critique du Chap. VIII. de cet Ouvrage, quoiqu'il en soit très-susceptible, &

que si on juge librement *des Pensées libres*, on y trouvera beaucoup de fautes, & beaucoup d'exagération.

(a) *Pensées Lib.* T. II. Chap. VIII. p. 248.

Cet Auteur s'oublie dès le commencement de ce Chapitre. (a) *L'Eglise*, dit-il, *est considérée partout comme* UN HABILLEMENT COMPLET. Ce début ne prévient pas favorablement un Lecteur, qui pense à ce qu'il lit. Pour moi, je n'ai vû *nulle part* ce que l'Auteur a trouvé *partout*. J'ai bien vû, que l'Eglise est comparée à la *Tunique* de Nôtre Seigneur, *qui étoit sans coûture*. On trouve aussi souvent dans les Bulles des Papes *Tunica inconsutilis*, que *Navicula Petri*. Ces deux expressions sont depuis longtems les expressions favorites de l'Eloquence de la Chancellerie *Apostolique*. Quand les Papes déclament contre les Hérétiques & les Schismatiques, ils s'écrient, que *ces gens-là déchirent la Tunique de Nôtre Seigneur*, *qui étoit sans coûture*; qu'ils sont pires, que les Soldats Romains, qui ne voulurent pas la partager. Il y eut un tems où cela étoit bon, & il y a encore des Pays où l'on en fait cas. Voilà ce qu'on trouve *partout*: mais encore une fois on ne trouve *nulle part*, que l'Eglise soit *considérée comme un habillement complet*. Il y auroit bien d'autres choses à relever dans ce Chapitre, mais je n'ai pas envie d'allonger cette Dissertation, qui n'est déja que trop longue. L'Auteur a lû le Dictionnaire de feu M. *Bayle*, & le copie presque partout. Ce qu'il en recueille est apparemment de son goût, mais ce n'est certainement pas ce qu'il y a de meilleur.

A Berlin le 30. de Mars 1730.

Fin de la II. Partie de la Dissertation sur les Adamites.



T A-

TABLE DES MATIERES.

Le Chiffre Romain marque le Tome, le Chiffre Arabe les Pages.

Arras

G.

H.

I.

Jé-

R.

T.

Trê-

FIN DE LA TABLE DES MATIERES.

E R R A T A.

TOME I.

P. 6. in fin. *Boleslas.* *I.* lisez *Boleslas II.*
967. lisez 976
Jean XIII. lisez *Jean XIV.*
P. 37. l. 1. *qui font* lisez *qui sont.*
P. 41. l. 1. *Duc de Baviere* lisez *le Duc de Baviere.*
P. 69. l. 29. *dans lequel toute Prérogative* lisez *dans lequel se trouve toute Prérogative.*
P. 91. l. 28. *Calices de bois tels qu'on les voit ici decrits.* lisez *tels qu'on les voit decrits sur la Vignette qui est à la tête du Liv.* V. p. 63.
P. 95. l. 30. *que peu de après tems* lisez *que peu de tems après.*
où étoit alors Ulric lisez *où commandoit un certain Ulric.*
P. 126. l. 28. *sa Lettre* lisez *la Lettre.*
P. 146, in Marg. 1419. lisez 1421.
P. 172. l. 13. *Sigismond , d'un côté le Roi* lisez *Sigismond d'un côté, le Roi*
l. 14. *Lithuanie, de l'autre ce dernier* lisez *Lithuanie de l'autre, ce dernier.*
P. 174. l. 36. *deux Prêtres s'étant emparé* lisez *deux Prêtres s'étant emparez.*
P. 176. l. 13. *Mais dès que les Assiegez* lisez *mais dès que les Assiégeans.*
P. 181. l. 11. *où le Pape* lisez *le Pape.*
P. 203. l. ult. *M'y voila tout prêt ?* lisez *m'y voila tout prêt.*
P. 219. l. 7. *Matin V.* lisez *Martin V.*
P. 231. l. 10. *Domestiques* ajoutez une Virgule.
P. 240. in Not. l. ult. ajoûtez au commencement de cette ligne (3).
P. 246. l. 6. *Ce Royaume* lisez *Le Royaume de Naples.*
l. pen. *de le défendre* lisez *de se défendre.*
P. 277. l. 24. *Hneiffler* ajoutez (1).
P. 287. l. 26. *Witzbourg* lisez *Wirtzbourg.*
P. 293. l. 33. *de lui donner* lisez *de leur donner.*
P. 318. l. 30. *Tauch* lisez *Tausch.*
P. 319. in Marg. *Le Duc* lisez *L'Archiduc.*
P. 326. in Marg. 1413. lisez 1431.
P. 345. l. 9. *de sorte que le Roi pouvoit compter sur eux* lisez *de sorte que le Roi ne pouvoit compter sur eux.*

TOME II.

P. 2. in Marg. 1431. lisez 1433.
P. 5. l. 4. *Carlier* lisez *Charlier.*
l. 5. *de Conflantz* lisez *de Coblentz.*
P. 44. l. 7. *indifféremment* ajoutez une virgule.
P. 61. in Marg. 1436. lisez 1437.
P. 69. l. 20. *Cession* lisez *Session.*
P. 80. in Marg. 1434. lisez 1438.
l. 25. *l'ayant fait* ajoûtez une virgule.
P. 85. l. 27. *Wladislas II.* lisez *Wladislas. V.*
P. 93. l. 3. à fine *pour* lisez *Pour.*
P. 95. l. 32. *Henri V.* lisez *Henri VI.*
P. 99. l. 4. *des le* lisez *de la.*
P. 102. l. 20. *prevenir* ajoutez une Virgule.
P. 115, l. 25. *à Diète* lisez *à la Diète.*
P. 118. l. ult. *sous ses deux* lisez *sous ces deux.*
P. 134. l. 2. *invisible* ajoûtez une Virgule.
P. 146. l. 16. *d'envoyer à ses Fréres* lisez *d'envoyer à ses fraix.*
P. 164. l. 5. *Amurat V* lisez *Amurat II.*
P. 228. l. ult. *des peu* lisez *de peu.*
P. 256. l. 19. *que les dèles* lisez *que les fidèles.*
P. 268. l. 21. *Frideric II.* lisez *Frideric I.*
P. 294. in Marg. *Jean Unenade* lisez *Jean Ungenade.*
P. 301. in Not. (1) *Timemusque* lisez (2) *Timemusque.*

F I N.

